Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Comptes rendus analytiques des débats de la 146e Assemblée de l'UIP

Manama (Bahreïn)
11-15 mars 2023

F

Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Comptes rendus analytiques des débats de la 146e Assemblée de l'UIP

Manama (Bahreïn)

11-15 mars 2023

Table des matières

Page(s)

Introduction 5

Cérémonie inaugurale de la 146e Assemblée

- Discours de M. Shaikh Khalid bin Abdulla Al Khalifa, Vice-Premier Ministre de Bahreïn, s'exprimant au nom de Sa Majesté le Roi Hamad bin Isa Al Khalifa 7
- Discours de M. Ahmed Bin Salman Almusalam, Président du Conseil des représentants de Bahreïn 7
- Discours de Mme Haya Rashed Al-Khalifa, Présidente de la 61e session de l'Assemblée générale des Nations Unies 7
- Message de M. António Guterres, Secrétaire général de l'ONU 8
- Discours de M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'Union interparlementaire 8
- Discours de M. Duarte Pacheco, Président de l'Union interparlementaire 8

Débat général sur le thème *Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance*

- Élection du Président de la 146e Assemblée 9
- Allocution liminaire de M. A.B.S. Almusalam, Président du Conseil des représentants de Bahreïn 9
- Allocution liminaire de M. D. Pacheco, Président de l'Union interparlementaire 9
- Message de Mme N. Ghanea, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction au Haut-Commissariat aux droits de l'homme 10
- Discours de Mme F.M. Sulem Yong, Présidente du projet Afrogiveness (#Afrogiveness) et de l'organisation Positive Youths Africa (PYA) 10
- Interventions de Mme L. Vasylenko (Ukraine), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, et Mme S. Albazar (Égypte), Présidente du Conseil du Forum des jeunes parlementaires 12
- Débat général ..... 13 ; 33

Organisation des travaux de l'Assemblée

- Examen des demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée 25
- Ordre du jour définitif 29

Point d'urgence intitulé *Susciter une prise de conscience et appeler à l'action face aux graves crises humanitaires qui frappent les peuples de l'Afghanistan, de la République arabe syrienne, de l'Ukraine, du Yémen et d'autres pays, et face à la vulnérabilité spécifique des femmes et des enfants*

- Débat en séance plénière 30
- Adoption de la résolution 85

Page(s)

Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP 86

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale
- Adoption de l'ordre du jour 94
- Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 145e Assemblée de l'UIP à Kigali (octobre 2022) 94
- *Cyberattaques et cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale*
  a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteurs 95
  b) Débat 95
  c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière 103
  d) Désignation d'un rapporteur à la 146e Assemblée de l'UIP
- Préparatifs pour les Assemblées suivantes 103
  a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission
  b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs
  c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission
- Élections au Bureau de la Commission 105

Commission permanente du développement durable
- Adoption de l'ordre du jour 106
- Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 145e Assemblée de l'UIP à Kigali (octobre 2022) 106
- *L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts*
  a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteurs 106
  b) Débat 107
  c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière 113
  d) Désignation d'un rapporteur à la 146e Assemblée de l'UIP
- Préparatifs pour les Assemblées suivantes 114
  a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission
  b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs
  c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission
- Élections au Bureau de la Commission 115

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme
- Adoption de l'ordre du jour 116
- Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 145e Assemblée de l'UIP à Kigali (octobre 2022) 116
- Débat préparatoire sur la prochaine résolution de la Commission *: Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats* 116
- Réunion-débat sur le thème *L'impulsion parlementaire en faveur de la lutte contre la désinformation et les contenus haineux et discriminatoires dans le cyberespace* 128
- Élections au Bureau de la Commission 127

Commission permanente des Affaires des Nations Unies
- Adoption de l'ordre du jour 138
- Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 145eAssemblée de l'UIP à Kigali (octobre 2022) 138
- Proposition de nouvelles modalités et méthodes de travail de la Commission 138
- Porter l'égalité des sexes à l'Assemblée générale des Nations Unies 140
- Examens nationaux volontaires 2023 du forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable 143
- Élections au Bureau de la Commission 145
- Divers 145

Page(s)

Forum des femmes parlementaires
- Ouverture de la séance 146
- Élection de la Présidente de la 35e session du Forum des femmes parlementaires 146
- Remarques liminaires
- Adoption de l'ordre du jour 148
- Activités pour faire progresser l'égalité des sexes
  a) Travaux du Bureau des femmes parlementaires et ses délibérations lors des sessions tenues à Kigali le 11 octobre 2022 et à Manama le 11 mars 2023 148
  b) Travaux et recommandations du Groupe du partenariat entre hommes et femmes 148
  c) Activités de l'UIP en matière de promotion de l'égalité des sexes 148
- Contribution aux travaux de la 146e Assemblée dans une perspective de genre 150
- Réunion-débat sur le thème *Le rôle primordial des parlements dans la lutte contre l'insécurité et les crises : faire de l'égalité des sexes un élément central de la sécurité hydrique, de la résilience climatique et de la durabilité de la paix* 156
- Rapport du débat sur un projet de résolution à l'ordre du jour de la 146e Assemblée 169
- Lieu et date de la 36e session du Forum des femmes parlementaires 169
- Élections au Bureau des femmes parlementaires 170

Forum des jeunes parlementaires
- Adoption de l'ordre du jour 174
- Remarques liminaires 174
- Dernières informations en matière de participation des jeunes 174
- Contribution aux travaux de la 146e Assemblée 178
- Élections au Conseil du Forum des jeunes parlementaires 182
- Présentation du nouveau Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires 183
- Préparatifs de la 147e Assemblée (octobre 2023) 183
- Divers 183

Réunion-débat : *L'action parlementaire en faveur de la biodiversité : traduire les engagements mondiaux en mesures nationales* 184

Réunion-débat sur l'action de contrôle climatique 191

Atelier de préparation au Sommet de l'avenir des Nations Unies 198

Réunion-débat sur la solidarité parlementaire avec les parlementaires en danger 204

Atelier sur la santé sexuelle et reproductive - *Préparer les jeunes à une vie sans danger, saine et épanouissante : le soutien des parlementaires à l'éducation complète à la sexualité (ECS) au niveau local* 209

L'Appel du Sahel : une réponse mondiale – Série de réunions sur la lutte contre le terrorisme
Atténuer l'impact de la menace sécuritaire en renforçant la résilience au Sahel 215

Adoption des résolutions, documents finaux et rapports
- Déclaration de Manama sur le thème *Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance* (Débat général) 223
- *Cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale* (Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale) 224
- *L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts* (Commission permanente du développement durable) 224
- Rapports des commissions permanentes 225
- Approbation des thèmes d'étude pour la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et pour la Commission permanente du développement durable à la 148e Assemblée de l'UIP et désignation des co-rapporteurs 226

Clôture de l'Assemblée 227

Page(s)

Annexes

I. Déclaration de Manama sur le thème *Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance* (Point 3) 230

II. *Cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale* (Point 5)
Texte de la résolution 232

III *L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts* (Point 6)
Texte de la résolution 237

IV-A.– IV-B. Rapports des commissions permanentes 244-247

V-A.– V-B. Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée 249-253

VI. *Susciter une prise de conscience et appeler à l'action face aux graves crises humanitaires qui frappent les peuples de l'Afghanistan, de la République arabe syrienne, de l'Ukraine, du Yémen et d'autres pays, et face à la vulnérabilité spécifique des femmes et des enfants* (Point 9)
Texte de la résolution 254

VII. Liste des participants 259

Introduction

Des délégations des 136 Parlements membres ci-après ont pris part aux travaux de l'Assemblée:

Afghanistan*, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chypre, Comores, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Équateur, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lettonie, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar*, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Türkiye, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Les Parlements des Bahamas et de Kiribati ont également assisté à l'Assemblée de Manama en qualité d'observateurs, en vue d'une affiliation future.

Les sept Membres associés ci-après ont également pris part aux travaux de l'Assemblée : Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants (AIP CEI), Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Parlement arabe, Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO) et Parlement panafricain.

Les observateurs comprenaient des représentants :

i) du système des Nations Unies : Fonds international de développement agricole (FIDA), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Organisation des Nations Unies, Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation international pour les migrations (OIM), Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ;

ii) des assemblées ou associations parlementaires : Assemblée interparlementaire de l'ASEAN (AIPA), Assemblée parlementaire asiatique (APA), Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de sécurité collective, Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarus et de la Russie, Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM), Assemblée parlementaire des États de langue turcique (TURKPA), Association des sénats, shoura et conseils équivalents d'Afrique et du monde arabe, Conseil consultatif maghrébin, Forum des parlements de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs, Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (FP-SADC), Ligue des États arabes, Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC), Parlement international pour la Tolérance et la Paix (PITP), Parlementaires pour la

* Conformément à la décision du Conseil directeur à Madrid en novembre 2021, l'UIP poursuit son dialogue avec les anciens parlementaires afghans démocratiquement élus et avec le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH) pour le Myanmar. Les délégations correspondantes assistent aux Assemblées en qualité d'observateurs sans droit de vote.

non-prolifération et le désarmement nucléaires (PNND), Union interparlementaire arabe, Union parlementaire africaine (UPA), Union parlementaire des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (UPCI) ;

iii) Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ;

iv) Internationale démocrate centriste (CDI-IDC).

Sur les 1 205 délégués qui ont participé à l'Assemblée, 683 étaient des parlementaires (661 des Parlements membres et 22 des délégations des Membres associés). Ces parlementaires comprenaient 58 présidents, 43 vice-présidents, 233 femmes parlementaires (34,1 %) et 150 jeunes parlementaires (22 %).

Cérémonie inaugurale de la 146e Assemblée

SAMEDI 11 MARS 2023

La cérémonie inaugurale de la 146e Assemblée de l'UIP se déroule à l'Exhibition World Bahrain, Manama (Bahreïn), le samedi 11 mars 2023, à 19 heures.

L'hymne national de Bahreïn est interprété.

M. Shaikh Khalid bin Abdulla Al Khalifa (Vice-Premier Ministre de Bahreïn) s'exprime au nom de Sa Majesté le Roi Hamad bin Isa Al Khalifa et souhaite aux délégués la bienvenue à Bahreïn, pays de l'amour et de la tolérance, ainsi qu'un excellent séjour. Il observe que le choix du thème de l'Assemblée, *Promouvoir la coexistence pacifique et la société inclusive : combattre l'intolérance,* reflète l'histoire de Bahreïn, lieu de convergence de différentes cultures qui s'y côtoient en parfaite harmonie et ajoute que le rejet de la division et de la haine au profit de la solidarité humaine rendrait le monde plus sûr, plus stable et plus prospère, et créerait les conditions d'un développement durable.

Il indique que le monde est confronté à des crises multiples liées à la haine, à l'hostilité, à la guerre, au terrorisme, aux catastrophes naturelles, aux changements climatiques, aux menaces sur l'eau et la sécurité alimentaire, et que dans l'intérêt des générations futures, les responsables politiques et les parlementaires se doivent d'œuvrer ensemble à l'édification d'un monde plus juste, plus équitable et plus sûr. Il rappelle que la diplomatie parlementaire est la pierre angulaire de cette coopération qui permet aux parlementaires d'échanger leurs expériences et de travailler ensemble à la recherche de solutions plus efficaces à des problèmes communs. Il souligne que les deux aspects fondamentaux de la diplomatie parlementaire sont le respect des droits de l'homme, de la liberté et de la dignité, et le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du principe de non-ingérence.

Il souligne la vigueur de la démocratie de Bahreïn, où la participation au scrutin a atteint 73 % lors des dernières élections législatives et insiste sur l'attachement résolu du pays aux droits de l'homme et à la liberté des citoyens et des résidents. Il formule enfin le souhait que l'Assemblée parvienne à un consensus sur les grandes questions à l'ordre du jour et invite les délégués à prendre le temps de découvrir la réalité de la vie à Bahreïn, pays sûr, pacifique, tolérant et prospère.

M. Shaikh Khalid bin Abdulla Al Khalifa déclare ouverte la 146e Assemblée de l'UIP.

M. Ahmed Bin Salman Almusalam (Président du Conseil des représentants de Bahreïn) indique que la diplomatie parlementaire peut aider à apporter des solutions innovantes aux problèmes auxquels le monde était confronté. Il rappelle que Bahreïn est une démocratie de plus de cent ans qui réunit des populations ayant des croyances, des cultures et des origines ethniques différentes, toutes solidaires des idéaux de tolérance, de paix et de coexistence, et que Bahreïn est aussi le champion du dialogue et de la paix interconfessionnels.

Il déclare que l'Assemblée offre aux délégués présents à Manama une formidable occasion de mettre en lumière les bonnes pratiques de leurs parlements respectifs, de s'accorder sur des engagements collectifs de respect des valeurs humaines, d'élargir leurs horizons et de s'unir pour faire connaître au monde le soutien apporté par les parlements aux principes de coexistence, de tolérance et de paix, dans l'intérêt supérieur de l'ensemble de l'humanité.

Mme Haya Rashed Al-Khalifa (Présidente de la 61e session de l'Assemblée générale des Nations Unies) souhaite la bienvenue aux délégués dans ce pays de tolérance, de paix et de diversité. Elle observe que Bahreïn accueille de nombreux migrants dont les libertés sont protégées par une solide législation. Elle rappelle la venue à Bahreïn du Pape François en novembre 2022 qui atteste de l'engagement du pays envers la paix, l'amour, la coexistence et la tolérance. Elle note que le monde est confronté à de nombreux conflits et crises, observant qu'aux récents séismes survenus en République arabe syrienne et en Türkiye s'ajoutent d'autres types de "séismes" provoqués par l'homme, sous la forme de coups d'État ou de conflits, et que tous ces problèmes combinés ont pour conséquence le déplacement de millions de personnes.

Elle affirme qu'en œuvrant de concert, les parlements peuvent faire entendre les voix de toutes les populations qu'ils représentent, faire valoir la tolérance et la coexistence pacifique et trouver des solutions réalistes aux conflits. Elle remarque que la sécurité est le premier besoin de

l'humanité et que pour sauver le monde il faut œuvrer à une nouvelle culture de la tolérance, de l'espoir et de la justice. Elle observe enfin que l'Assemblée peut être une fenêtre ouvrant sur un nouveau monde, à condition que les délégués commencent par reconnaître que la paix est moins chère que la guerre, et la tolérance moins chère que la haine.

Dans un message vidéo, **M. António Guterres** (Secrétaire général de l'ONU), déclare que l'Assemblée se réunit à un moment où de nombreux défis se conjuguent. Il souligne que les discours de haine, persécution, xénophobie et racisme sont des fléaux croissants qui se nourrissent mutuellement et auxquels la communauté internationale ne peut répondre qu'en unissant ses forces, en reconnaissant la diversité, en misant sur l'inclusion sociale et en s'opposant aux fausses nouvelles et à la désinformation en ligne. Il ajoute que les citoyens aspirent à une société plus juste et plus équitable et que les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer pour agir en ce sens, tant sur le plan national que sur le plan international.

M. Martin Chungong (Secrétaire général de l'Union interparlementaire) invite les délégués à observer une minute de silence en mémoire de toutes les personnes ayant perdu la vie dans les récentes catastrophes et les conflits en cours. Il remercie l'Assemblée nationale de Bahreïn d'accueillir l'Assemblée et salue le rôle déterminant de Sa Majesté le Roi dans la réalisation de ce projet. Il remarque que les 1 200 délégués des 130 Parlements membres présents à cette Assemblée sont représentatifs de la diversité de la race humaine en termes de culture, de religion, d'origine et d'affiliation politique. Il souligne en particulier la présence d'une délégation israélienne, ce qui encore récemment n'aurait pas été envisageable.

Il observe que la démocratie doit toujours être considérée comme une aspiration, et non comme un produit fini, soulignant les progrès considérables accomplis par Bahreïn vers une démocratie totale, en particulier dans les domaines de l'inclusion et de l'égalité des sexes, même s'il reste toujours possible de faire mieux. Il indique que le thème de l'Assemblée fait écho à la vision qu'a l'UIP d'un monde où chaque voix compte et qu'il est de la responsabilité des parlementaires de répondre aux attentes de tous. Il se dit convaincu que la démocratie parlementaire, telle que la concevaient les fondateurs de l'UIP, sera fièrement illustrée lors de cette Assemblée et que des avancées vont s'y réaliser pour nombre des buts communs de l'humanité.

M. Duarte Pacheco (Président de l'Union interparlementaire) remercie l'Assemblée nationale de Bahreïn pour son accueil, aussi aimable qu'efficace, de l'Assemblée. Il salue la présence du Vice-Premier Ministre, preuve de l'importance accordée par Bahreïn au multilatéralisme et à la diplomatie parlementaire. Rappelant la récente venue à Bahreïn du Pape et du Grand Imam d'Al-Azhar à l'occasion du forum sur le dialogue, il déclare que ce pays est l'endroit idéal pour organiser une Assemblée centrée sur la coexistence pacifique et les sociétés inclusives. Il remarque que les indicateurs sont nombreux à pointer la montée de l'intolérance et de la discrimination et que les parlementaires ont un important rôle à jouer en l'occurrence. Il met l'accent sur le fait que les femmes sont les premières victimes de la violation des droits dans différents pays, mais plus particulièrement en Afghanistan où elles sont exclues de la société à bien des égards.

Il souligne que la situation mondiale présente de douloureuses similarités avec les Assemblées précédentes : la guerre continue à faire rage en Ukraine, le terrorisme sévit encore dans de nombreux endroits, notamment au Sahel, et le conflit en Palestine n'est toujours pas résolu après plusieurs décennies. Il ajoute que la crise climatique reste une menace existentielle pour l'humanité alors que des événements climatiques extrêmes ont provoqué ces derniers mois la mort de milliers de personnes dans le monde. Il annonce que l'UIP lancera lors de cette Assemblée sa nouvelle campagne *Parlements pour la planète*, visant à mobiliser tous les parlements en faveur de la proposition de lois vertes et de la réduction de leur propre empreinte carbone. Il reconnaît que la démocratie reste menacée, sur fond de prolifération de la désinformation et de multiplication des fausses nouvelles. Il salue les progrès réalisés du côté de l'amélioration de la représentation des femmes et des jeunes dans les parlements, déplorant toutefois leur rythme trop lent et remarquant qu'il faut redoubler d'efforts pour renforcer les parlements en les rendant plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus responsables. Il formule enfin le souhait que les délégués saisissent cette précieuse occasion pour s'enrichir de leurs expériences mutuelles et combiner leurs efforts afin de trouver des solutions concrètes aux problèmes du monde.

Il se dit confiant que l'Assemblée qui s'ouvre sera productive.

Séance du dimanche 12 mars 2023

(matin)

La séance est ouverte à 11 heures sous la conduite de M. D. Pacheco (Portugal), Président de l'UIP.

Point 1 de l'ordre du jour

Élection du Président de la 146e Assemblée

M. D. Pacheco (Portugal), Président de l'UIP, souhaite la bienvenue aux délégués à la 146e Assemblée de l'UIP et invite M. A.B.S. Almusalam, Président du Conseil des représentants de Bahreïn, à présider l'Assemblée à la suite de son élection par le Conseil directeur.

M. A.B.S. Almusalam, Président du Conseil des représentants de Bahreïn et Président de la 146e Assemblée de l'UIP, prend la présidence.

Allocutions liminaires

Le Président attire l'attention sur le thème du débat général, intitulé *Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance.* Il souligne que de nombreuses sociétés pâtissent de la violence, de l'extrémisme et de l'intolérance et que ces phénomènes compromettent la paix partout dans le monde. Il ajoute qu'il est essentiel de bâtir des sociétés stables et inclusives, et précise que les parlementaires du monde entier doivent élaborer ensemble une vision commune.

Il déclare que des mesures urgentes doivent être prises pour relever les défis mondiaux les plus pressants. Premièrement, il importe de renforcer la coopération multilatérale en ce qui concerne la reprise post-COVID-19. Il explique qu'il faut adopter des solutions en matière de développement durable pour remédier aux dommages socio-économiques causés par la pandémie et construire des sociétés plus prospères. Deuxièmement, la communauté internationale doit mobiliser les ressources matérielles et humaines nécessaires pour préserver l'environnement et lutter contre les changements climatiques. Il dit que la dégradation de l'environnement et les changements climatiques entraînent des problèmes considérables, comme les déplacements de population, la désertification et des pénuries d'eau. Troisièmement, davantage d'efforts doivent être déployés pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des jeunes. Il rappelle à ce propos que les femmes et les jeunes jouent un rôle essentiel pour assurer le développement. Quatrièmement, il convient d'être attentif à la question des droits de l'homme et de la justice sociale. Il explique que les groupes vulnérables, comme les enfants et les personnes vivant dans la pauvreté, doivent être protégés par la loi.

Il encourage les parlements à conjuguer leurs efforts pour favoriser le développement durable et la paix durable, et précise qu'ils doivent faciliter le dialogue en période de conflit et aussi agir pour réduire la menace sécuritaire, notamment celle posée par les armes nucléaires. Il conclut son propos en indiquant qu'il est essentiel de veiller à ce que tous les engagements pris soient mis en œuvre sur le terrain et intégrés dans la législation nationale.

M. D. Pacheco (Portugal), Président de l'UIP, déclare qu'il est évident que le monde est en proie à de nombreuses crises, notamment la guerre, les changements climatiques et la récession économique. Il ajoute que le monde traverse également une crise de solidarité et de valeurs qui alimente l'intolérance et les clivages sociaux. Il précise qu'il faut réglementer les réseaux sociaux et autres plateformes numériques, où la xénophobie, le racisme et les discours de haine sont omniprésents, non pas pour opérer une forme de censure, mais pour protéger les populations. Il déclare que les parlementaires doivent montrer l'exemple en s'abstenant de proférer des discours de haine entre eux, tant au niveau national qu'international. Il rappelle que les désaccords font partie intégrante de la démocratie, mais qu'ils doivent être exprimés de façon respectueuse.

Il indique que l'UIP est une institution qui promeut des valeurs telles que la coexistence pacifique et le dialogue et que ces valeurs sont plus que jamais nécessaires. Il souligne que le thème du débat général est donc tout à fait pertinent, en particulier à Bahreïn, où le respect des êtres humains, notamment des personnes de cultures et de religions différentes, constitue un élément central de la société. Il explique qu'il est possible de favoriser une coexistence pacifique en plaçant les personnes au centre de toutes les activités, y compris dans les travaux de l'UIP.

Il déclare que la pandémie de COVID-19 a démontré combien le monde est petit, et rappelle que le virus s'est propagé très rapidement aux quatre coins du monde, sans distinction de culture, de religion ou de milieu économique. Il souligne que c'est grâce à la coopération internationale que les vaccins ont pu être mis au point aussi rapidement. Il conclut son propos en encourageant les parlementaires à poursuivre la solidarité dont ils ont fait preuve pendant la pandémie et en indiquant qu'ils doivent œuvrer de concert pour combattre la haine et promouvoir la paix.

Mme N. Ghanea (Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction au Haut-Commissariat aux droits de l'homme), oratrice principale, déclare dans un message vidéo préenregistré que la promotion de la coexistence pacifique et de sociétés inclusives est un objectif prioritaire poursuivi depuis de nombreuses décennies par la communauté internationale. Elle explique que les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion de l'égalité et de la coexistence, ainsi que dans la lutte contre la discrimination et l'intolérance.

Elle rappelle que la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction définit un certain nombre de termes clés. L'expression "intolérance et discrimination fondées sur la religion ou la conviction" désigne toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondées sur la religion ou la conviction et ayant pour objet ou pour effet de supprimer ou de limiter la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales sur une base d'égalité. Quant à l'expression "religion ou conviction", elle désigne la pensée, la conscience, la religion ou la conviction. L'oratrice souligne qu'il est important de reconnaître que toutes les personnes sont dignes de droits et de dignité du simple fait qu'elles sont des êtres humains. Elle précise que les pouvoirs publics et les acteurs non étatiques ont l'obligation et la responsabilité d'assurer le plein accès à ces droits.

Elle ajoute que le Plan d'action de Rabat sur l'interdiction de l'appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence constitue un autre ensemble essentiel de normes en matière de droits de l'homme. Elle explique que le Plan d'action établit une distinction entre l'incitation illégale, d'une part, et les discours moralement répréhensibles, d'autre part, et que cette distinction est d'autant plus nécessaire compte tenu de la multiplication des discours de haine sur les réseaux sociaux et des conséquences visibles du populisme, y compris de la part des parlementaires, sur les discours de haine à l'encontre des minorités religieuses et autres. Elle rappelle que les parlementaires ont des responsabilités singulières et essentielles. Elle conclut son intervention en indiquant qu'elle espère voir émerger dans les années à venir des résultats constructifs en matière de coexistence pacifique.

Mme F.M. Sulem Yong (Présidente du projet Afrogiveness (#Afrogiveness) et de l'organisation Positive Youths Africa (PYA)), oratrice principale, explique qu'après avoir sombré dans la dépression, elle s'est mise en quête de paix et l'a trouvée dans le pouvoir divin du pardon. Durant ce processus, elle a compris qu'elle ne pouvait être en paix avec les autres que si elle était en paix avec elle-même. Depuis lors, elle se consacre à promouvoir la tolérance, le pardon, l'empathie et la fraternité humaine en tant qu'éléments essentiels pour instaurer une paix durable. Elle souligne que la paix n'est pas simplement l'absence de violence, mais un état d'esprit et un mode de vie.

Elle dit s'exprimer au nom des millions de personnes brisées physiquement, anéanties émotionnellement et pétrifiées socialement par l'intolérance. Elle ajoute qu'il ne se passe pas un jour sans que, dans le monde, des personnes ne souffrent de la cruauté commise par d'autres personnes. Elle précise qu'il est courant que des conflits inutiles surviennent pour des motifs liés à la religion, à la culture, à l'appartenance ethnique, au sexe ou à la race, alors qu'ils pourraient être facilement évités en apprenant à respecter les différences. Elle indique que les statistiques sont alarmantes. En 2021, au moins 119 000 personnes sont décédées à la suite de violences organisées, et 89,3 millions de personnes ont été contraintes de fuir leur foyer en raison de conflits et de persécutions. Elle affirme que de nombreuses personnes présentes dans la salle se sont malheureusement rendues complices de ces atrocités. Elles ont laissé la cupidité, la jalousie et la rancœur s'installer durablement dans l'esprit des citoyens. Elles ont normalisé un espace

international où l'intérêt personnel et la soif de pouvoir sont devenus prépondérants. Elles ont négligé et stigmatisé la santé mentale, en oubliant qu'elle a un impact sur la paix intérieure et la productivité. L'oratrice explique que des problèmes tels que le racisme, les dérives tribales et la xénophobie sont le fruit de raisonnements erronés et de la volonté de se sentir supérieur aux autres.

Elle dit que son pays, le Cameroun, devrait être un modèle en matière de pluralisme, mais qu'il a au contraire sombré dans un conflit interconfessionnel et interculturel meurtrier. Elle rappelle que les séparatistes des régions anglophones du Cameroun se sont violemment opposés en 2016 au Gouvernement central, majoritairement francophone, ce qui a eu pour effet de diviser le pays sur la base de considérations linguistiques et de créer des tensions entre les citoyens. Elle déclare souhaiter un Cameroun où les citoyens ne seraient pas jugés sur le critère de la langue qu'ils parlent et indique qu'après s'être entretenue avec plusieurs victimes, elle s'est rendu compte que cela ne sera possible que lorsque la voix de chacun des citoyens sera prise en compte.

C'est ainsi qu'en 2018, elle a fondé le mouvement Afrogiveness, dont le nom est la contraction des mots "Afrique" et "pardon" en anglais. Le mouvement utilise le langage fédérateur de l'art pour apaiser et désamorcer les tensions entre les partisans des deux camps. Mais elle s'est rapidement rendu compte que peu de progrès pouvaient être réalisés car la plupart des victimes s'étaient enfermées dans l'amertume, l'esprit de vengeance et la dépression. Elle explique que tant que l'esprit des victimes ne sera pas apaisé, ses efforts resteront vains et le cercle vicieux de la violence continuera à se perpétuer. Elle a ainsi décidé de doter les rescapés de ressources de base pour leur permettre non seulement de vivre dans la dignité et d'agir, mais aussi d'acquérir l'intelligence émotionnelle nécessaire pour transformer la douleur en force motrice. Elle dit que son espoir est que, même s'ils cherchent à obtenir justice, les survivants éviteront de tomber dans l'extrémisme violent.

Elle déclare qu'en tant qu'art-thérapeute, elle tente d'améliorer la santé mentale des victimes en utilisant le pouvoir cathartique de l'art pour les aider à guérir et à briser les croyances qui alimentent le sectarisme, sèment la discorde et provoquent des conflits. Elle souligne que la tolérance ne consiste pas à approuver ce qui est mal, mais à permettre aux personnes d'être elles-mêmes tant qu'elles ne font de mal à personne. Elle indique qu'elle a fondé en 2020 une chorale du pardon, la première chorale interconfessionnelle et de réfugiés au Cameroun, qui utilise la musique pour guérir, rapprocher et soutenir les victimes de conflits et d'intolérance, tout en favorisant le dialogue, la compréhension mutuelle et la coexistence pacifique. Elle précise que la chorale est parvenue récemment à résoudre un différend entre trois groupes de choristes. L'un de ces groupes était composé de musulmans qui estimaient que l'on ne pouvait pas utiliser d'instruments de musique, tandis que les deux autres groupes, l'un musulman et l'autre chrétien, étaient favorables à l'utilisation d'instruments de musique. Après quelques recherches, la chorale a découvert Halal Beats, une entreprise qui crée de la musique à partir d'enregistrements vocaux. Deux versions de chacune des chansons ont donc été créées, l'une inclusive et l'autre halal. Elle explique que cette solution a permis de satisfaire aussi bien les choristes chrétiens que musulmans et a démontré qu'il est toujours possible de trouver des solutions de coexistence.

Elle déclare que, dans un monde à la fois de plus en plus fragmenté et globalisé, il est devenu essentiel que la coexistence pacifique fasse partie intégrante de l'état de droit. Elle fait remarquer que, malgré les 15 milliards d'USD consacrés chaque année aux processus de consolidation de la paix, les conflits et l'intolérance persistent à travers le monde, et que cela doit alerter sur la nécessité de changer d'approche. Elle souligne que pour instaurer une véritable coexistence pacifique, il faut faire évoluer la dynamique du pouvoir et que la puissance des pays ne doit pas être mesurée à l'aune de leur force nucléaire ou de leur supériorité militaire, mais à celle de leur capacité à défendre la justice et l'amour. Elle explique que faire évoluer la dynamique du pouvoir permettrait de favoriser un climat de collaboration plutôt que de concurrence et contribuerait à rétablir la confiance entre les pays et les systèmes. Elle ajoute que les parlementaires doivent associer les citoyens à l'élaboration de chaque loi promulguée en leur nom et continuer à joindre le geste à la parole en matière de tolérance. Ils doivent montrer l'exemple et veiller à ce que la tolérance ne soit pas un vain mot.

Elle dit qu'il est possible de favoriser la coexistence pacifique en développant l'éducation à la paix et en préservant la santé mentale. Elle souligne que l'éducation à la paix transmet aux personnes des valeurs qui leur permettent d'être en paix avec elles-mêmes, avec les autres et avec la nature, et ajoute que pour faire régner la paix, il faut que ces valeurs soient inscrites dans la loi. Elle précise que les valeurs sont comme des piliers qui incitent les personnes à faire le bien même lorsqu'elles sont tentées par le mal et qui créent un sentiment de sécurité même dans les moments difficiles. Elle encourage donc les législateurs à adopter des lois portant sur la gratitude,

l'intégrité, le pardon, la gentillesse et l'amour. Elle explique que l'éducation à la paix permet d'éradiquer le syndrome du "nous contre eux" et de lutter contre le sentiment de victimisation. Promouvoir une telle initiative permettrait de sensibiliser les citoyens à leurs droits et libertés partagés ainsi qu'à leur humanité commune, tout en luttant contre la propagation des discours de haine et des fausses nouvelles sur Internet et le harcèlement en ligne. L'oratrice estime donc que l'éducation à la paix doit devenir un sujet d'enseignement obligatoire dans les programmes d'éducation officiels et autres.

Elle ajoute que la paix ne peut être réalisée si l'on ne prend pas soin de la santé mentale. Elle note en effet que tous les conflits prennent naissance dans l'esprit des hommes. Elle explique que les lois sur la santé mentale peuvent contribuer à éradiquer la stigmatisation et la discrimination des personnes qui ont subi un traumatisme ou qui souffrent d'une maladie mentale, ce qui leur permet de demander plus facilement de l'aide avant de reporter leur agressivité sur autrui.

Elle déclare qu'une nouvelle forme de paix et une nouvelle vision du monde restent à inventer, mais que cet avènement dépend de chaque habitant de la planète. Elle précise que la coexistence pacifique est une responsabilité partagée et un processus collectif qui doit être cultivé dans l'esprit des citoyens. Elle conclut son propos en soulignant que les guerres naissent dans l'esprit de tout un chacun et que c'est donc dans l'esprit de tous les individus que doivent se construire les mécanismes de défense de la paix.

Mme L. Vasylenko (Ukraine), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, déclare que la discrimination et la violence alimentées par l'intolérance et la haine demeurent très répandues dans le monde. Elle dit que le peuple ukrainien en fait l'expérience chaque jour, puisque le pays continue de subir les conséquences de l'agression injustifiée de la Fédération de Russie. Elle cite plusieurs exemples d'intolérance, notamment l'enlèvement d'enfants pour effacer leur identité, les violences sexuelles, les migrations forcées, la séparation des familles et l'affirmation qu'une nation a plus de droit d'exister qu'une autre. Elle ajoute que l'intolérance constitue et demeurera toujours un phénomène néfaste, et qu'elle a toujours pour effet de conduire l'humanité au bord du gouffre, de remettre en cause la pertinence des contrats sociaux et de mettre en péril la démocratie.

L'oratrice souligne qu'il faut impérativement lutter contre les inégalités et l'exclusion et promouvoir le respect des droits de l'homme pour tous. Elle indique qu'il faut mettre en place des initiatives qui soutiennent l'égalité des sexes, les droits des femmes et des filles et la participation des femmes aux fonctions de direction et aux prises de décision, et précise que pour lutter contre l'intolérance, il faut promouvoir l'inclusion et l'autonomisation.

Elle rappelle néanmoins que l'inclusion dans la sphère politique demeure malheureusement un objectif encore lointain. Les femmes ne représentent dans le monde que 26,5 % des parlementaires, 11,3 % des chefs d'État, moins de 10 % des chefs de gouvernement et moins de 23 % des ministres, ce qui signifie qu'environ 73 % des parlementaires, 90 % des Premiers ministres et 77 % des ministres sont des hommes. Le modèle dominant est donc celui de l'exclusion. Elle explique qu'il est urgent de corriger ce déséquilibre scandaleux et de parvenir à la parité en politique. Elle affirme que si l'on veut favoriser la coexistence pacifique, les sociétés inclusives et la tolérance, le monde a besoin de toute urgence de femmes qui puissent servir de modèles. L'oratrice cite quelques noms de femmes qui font figure d'exemple, comme Olena Zelenska (Première Dame d'Ukraine), qui est devenue une source d'inspiration dans le monde entier pour son action en faveur de sociétés justes et inclusives, ou encore Mia Mottley (Première Ministre de la Barbade), qui milite en faveur de l'action climatique inclusive.

Elle souligne que la force réside dans l'action collective et conclut son intervention en espérant que l'Assemblée donnera aux parlementaires des idées qui les inciteront à promouvoir la tolérance, l'inclusion et l'égalité entre eux, mais aussi dans leur entourage, dans leur pays et dans le reste du monde.

Mme S. Albazar (Égypte), Présidente du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, déclare que, lorsqu'ils se projettent dans l'avenir, les jeunes entrevoient de nombreux défis à relever, que ce soient les changements climatiques et les catastrophes naturelles, la pauvreté et les inégalités, ou encore les conflits et les guerres. Elle explique que toutes les générations doivent travailler ensemble pour relever ces défis, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale, et qu'elles doivent le faire en luttant contre l'exclusion et en ne laissant personne de côté. Elle souligne que l'exclusion ne fait qu'accentuer les inégalités, l'aliénation, l'intolérance et la méfiance.

Elle rappelle que les jeunes sont souvent les premières victimes de l'exclusion. Sur le plan économique, près d'un quart des jeunes dans le monde sont au chômage ou n'ont pas accès à l'éducation ou à la formation. Et sur le plan politique, seuls 3 % des parlementaires ont moins de 30 ans. Et pourtant, les jeunes souhaitent s'impliquer davantage dans la vie politique et la société, et leur participation peut être d'une grande aide pour réduire les écarts. Elle indique que les parlementaires sont particulièrement bien placés pour dialoguer avec les jeunes via les réseaux sociaux,

Elle les encourage à utiliser les outils présentés dans la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* et précise que deux outils sont particulièrement importants, à savoir les quotas et les groupes de jeunes. Les quotas contribuent à garantir aux jeunes parlementaires une place à la table des décisions, tandis que les groupes ou comités de jeunes permettent de recueillir le point de vue des jeunes lors des travaux parlementaires.

L'oratrice souligne que le lien entre l'inclusion et la paix est évident et que les parlements doivent montrer l'exemple en associant les jeunes à leurs travaux. Elle conclut son propos en affirmant que les jeunes veulent faire partie de la solution.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance*
(A/146/3-Inf.1)

M. A. Simonyan (Arménie), ouvrant le volet de haut niveau du débat général réservé aux présidents de parlement, déclare que les grands principes qui sous-tendent la coexistence pacifique – le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, l'égalité des droits, l'autodétermination et la non-ingérence dans les affaires intérieures – devraient régir les relations entre les États, mais qu'ils sont souvent bafoués. Il ajoute que la coexistence pacifique va de pair avec l'unité et que lorsqu'ils sont en cohésion, les citoyens et les pouvoirs publics sont davantage enclins à collaborer et à résoudre les conflits de manière pacifique.

Il explique qu'en Arménie, plusieurs minorités comme les Yézidis, les Kurdes, les Russes, les Ukrainiens, les Assyriens, les Juifs et les Grecs cohabitent sur un pied d'égalité au sein de la société. Il précise que la Constitution arménienne dispose que le Parlement doit comporter au moins quatre représentants des minorités nationales. Il note également que le principe fondamental de l'Arménie en matière de politique internationale est d'entretenir des relations pacifiques avec tous les pays. Il ajoute néanmoins que l'Arménie fait face à de nombreuses menaces. Par exemple, l'Azerbaïdjan continue de violer l'intégrité territoriale de l'Arménie en occupant illégalement 150 km^2 du territoire arménien. Malgré les difficultés, l'Arménie s'efforce d'instaurer une paix durable et n'a aucune revendication territoriale à l'égard de ses voisins.

L'orateur rappelle que l'Azerbaïdjan a mis en place un blocus sur le corridor de Latchine, la seule route qui relie l'Arménie et le reste du monde au Haut-Karabakh. Il explique que ce blocus constitue une violation flagrante de l'accord de cessez-le-feu signé en novembre 2020, en vertu duquel l'Azerbaïdjan s'était engagé à garantir la circulation en toute sécurité des citoyens, des véhicules et des marchandises dans les deux sens le long du corridor de Latchine. Il fait observer que la route est inaccessible à la circulation des civils et des marchandises depuis décembre 2022 et que cette situation prive quelque 120 000 personnes d'origine arménienne résidant dans le Haut-Karabakh de l'accès aux biens et services essentiels. En outre, l'Azerbaïdjan diffuse des informations erronées sur l'Arménie, en particulier sur son rôle dans la pose de mines, et a récemment tué trois policiers du Haut-Karabakh dans une embuscade qui avait été préméditée. Il affirme que les actions menées par l'Azerbaïdjan constituent une forme d'épuration ethnique et que l'intolérance, la diabolisation et la violence à l'égard des personnes en raison de leur race ou de leur religion ne sauraient être tolérées.

Il souligne que la catastrophe qui guette le Haut-Karabakh a attiré, à juste titre, l'attention de la communauté internationale. La Cour européenne des droits de l'homme a par exemple pris des mesures contre l'Azerbaïdjan en raison du blocus, tandis que la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a lancé un appel urgent à la levée du blocus. L'orateur conclut son intervention en affirmant que la paix et l'harmonie ne peuvent se construire que sur les piliers que sont la démocratie, l'état de droit, le respect des droits de l'homme et la coexistence pacifique.

Mme S. D'Hose (Belgique) rappelle que 2023 marque le vingtième anniversaire de la loi autorisant le mariage entre personnes de même sexe en Belgique et que l'adoption de cette loi a constitué en soi une victoire morale, mais aussi une victoire pour l'humanité. Elle explique que

dans une société libre et égalitaire, les citoyens doivent avoir le droit d'organiser leur vie privée comme ils l'entendent et que l'amour qu'éprouve une personne pour une autre ne peut et ne doit jamais être un motif pour en faire un citoyen de seconde zone. Elle ajoute que l'égalité suppose la liberté de tous, et pas seulement de quelques-uns.

Elle fait remarquer que de nombreux effets positifs peuvent être observés dans les pays où l'égalité devant le mariage est devenue une réalité. Elle indique par exemple que les gens sont plus heureux, se sentent plus en sécurité et ont une vie plus prospère dans les sociétés égalitaires que dans celles où subsistent des lois discriminatoires. Elle explique que la reconnaissance du mariage entre personnes de même sexe, qui n'est en définitive qu'une reconnaissance de l'amour, constitue un progrès vers l'avènement de sociétés ouvertes et tolérantes, dans lesquelles les personnes ne craignent pas de marcher dans la rue ou de dissimuler qui elles sont. Elle souligne que le mariage entre personnes de même sexe crée une prise de conscience chez les citoyens et permet de reconnaître l'existence des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI), en montrant qu'il s'agit de personnes parfaitement normales.

Elle ajoute que la société belge ne s'est pas effondrée après avoir légalisé le mariage entre personnes de même sexe, et qu'elle est au contraire devenue plus heureuse sur le plan collectif. Elle note néanmoins qu'il ne s'agit pas d'une société parfaite. La communauté LGBTI continue d'être la cible d'actes de violence sauvage et le taux de suicide parmi les personnes LGBTI demeure beaucoup plus élevé que dans la population générale. Il est donc essentiel de continuer de prendre des initiatives pour accélérer le processus d'acceptation.

L'oratrice fait observer que l'égalité des droits n'en est qu'à ses prémices et qu'elle est encore loin d'être acquise dans de nombreuses régions du monde. Elle rappelle qu'il est de la responsabilité des parlementaires de promouvoir l'intérêt des citoyens en défendant leurs libertés et en démontrant que ce combat leur tient à cœur, et que l'inclusion politique est le premier pas vers une société inclusive. Elle conclut son propos en appelant les parlementaires à libérer l'amour en traitant les personnes LGBTI sur un pied d'égalité et en levant les restrictions à leur encontre.

M. O. Birla (Inde) déclare que l'Inde est la plus grande démocratie du monde, dont les racines remontent à des temps très anciens. Il indique que la Constitution du pays repose sur les idéaux de liberté, d'égalité, de fraternité et de justice pour tous, et que les valeurs de tolérance, de multiculturalisme et de coexistence pacifique sont également inscrites dans la Constitution. Il souligne qu'en Inde, les adeptes de différentes religions, confessions et cultures coexistent pacifiquement depuis des milliers d'années et que le pays est fier de la richesse de sa culture et de son patrimoine.

Il explique que l'Inde dispose d'un solide système de démocratie participative et d'un système multipartite dynamique. Les citoyens peuvent par exemple exprimer leurs espoirs et leurs aspirations par l'intermédiaire de leurs représentants parlementaires. L'orateur fait remarquer que la hausse du nombre d'électeurs lors des élections témoigne de la confiance que les citoyens ont dans le système de gouvernance du pays.

Il note que le Parlement travaille sans relâche depuis des années à la transformation socio-économique du pays, notamment en mettant en œuvre les Objectifs de développement durable (ODD). Il précise que le but est d'assurer le bien-être de tous les groupes de la société, en particulier les groupes vulnérables comme les jeunes et les femmes. Il indique que plusieurs programmes ont été mis en place pour améliorer l'éducation, la santé, le logement et le développement des compétences, et que l'Inde est très attachée à la gouvernance centrée sur l'être humain en vue de bâtir une société plus égalitaire.

Il ajoute que tous les problèmes mondiaux doivent être résolus pacifiquement par la voie du dialogue. Il explique que le Parlement indien mène toujours des débats approfondis et constructifs à propos des défis mondiaux contemporains, comme les changements climatiques, l'égalité des sexes, le développement durable et la pandémie de COVID-19.

Il dit que les institutions mondiales doivent davantage refléter la réalité d'un ordre mondial en constante évolution et que l'on ne peut donc pas continuer à retarder la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU car cette réforme permettra à la communauté internationale de mieux relever les défis auxquels le monde est confronté.

Il affirme que le développement inclusif contribuera à promouvoir la coexistence pacifique et la tolérance et qu'il est possible de rétablir la confiance dans la démocratie dès lors que l'on parvient à éliminer les inégalités socio-économiques. Il conclut son propos en indiquant que les parlementaires peuvent jouer un rôle décisif en vue d'instaurer une coexistence pacifique et les invite à conjuguer leurs efforts pour bâtir un avenir meilleur pour l'humanité.

M. A. Safadi (Jordanie) déclare que l'Islam est fondé sur les valeurs de compassion et de paix, tout en déplorant que de nombreux musulmans souffrent terriblement à cause du terrorisme.

Il explique que pour instaurer une coexistence pacifique il faut agir à cinq niveaux. Premièrement, les parlementaires doivent condamner les discours de haine religieuse et empêcher que la liberté d'expression ne soit utilisée comme prétexte pour réduire au silence certaines personnes en raison de leur foi. Deuxièmement, les plateformes de réseaux sociaux doivent agir davantage pour empêcher la propagation de la haine en ligne. Troisièmement, les pays doivent cesser de fournir des armes aux pays du Moyen-Orient et ailleurs dans le monde. Quatrièmement, il faut mettre en place une action coordonnée pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme. Cinquièmement, il faut mettre en place des programmes de développement dans des domaines comme l'éducation et la santé. L'orateur précise que pour mener à bien ces initiatives, il faut faciliter le dialogue et le respect d'autrui.

Il indique que la Jordanie est un pays où chrétiens et musulmans vivent en bonne intelligence et que les deux groupes sont parties intégrantes de la culture et de la civilisation locales. Il souligne que le Jourdain, où Jésus a été baptisé, est un symbole de coexistence entre diverses religions. Il conclut son intervention en rappelant que son pays rejette l'intolérance et favorise au contraire l'harmonie.

M. A. Farrugia (Malte) déclare que le maintien de la paix et la promotion de la coexistence pacifique sont des processus permanents qui ne se limitent pas à une région géographique ou à un moment particulier de l'histoire. Il précise que ces processus doivent constituer le fondement de toute politique et de toute loi et qu'ils nécessitent la participation pleine et entière de tous les membres de la société. Il ajoute que les parlementaires ont un rôle particulièrement important à jouer dans la promotion de valeurs fondamentales telles que la non-violence, le respect et la tolérance, et qu'ils doivent utiliser la diplomatie parlementaire pour promouvoir la tolérance et la paix. Il souligne que les forums interparlementaires doivent servir à renforcer le dialogue et à définir des mesures destinées à éliminer les propos intolérants et haineux dans le discours public.

Il explique que Malte est un pays situé dans la mer Méditerranée, au carrefour de diverses réalités culturelles, économiques et sociales. Il ajoute que depuis qu'il a acquis son indépendance, ce pays neutre a toujours plaidé en faveur de la paix dans la région. Il promeut par exemple un dialogue politique inclusif dans les instances internationales et facilite l'organisation de nombreuses réunions et manifestations visant à promouvoir la paix. L'orateur rappelle que Malte héberge également le Conseil mondial pour la tolérance et la paix, une organisation internationale qui s'emploie à promouvoir la culture de la tolérance entre les pays. Il indique que le Parlement maltais participe aux activités du Conseil mondial et qu'il organisera bientôt une conférence sur le renforcement de la tolérance et de la paix dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord.

Il souligne que l'UIP doit servir de tribune pour promouvoir la paix partout dans le monde. Il conclut son propos en insistant sur la nécessité d'obtenir des avancées concrètes sur la question de la guerre en Ukraine grâce aux travaux du groupe de travail établi en vertu de la résolution de l'UIP intitulée *Résolution pacifique de la guerre en Ukraine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale*.

M. A. Al-Saleh (Bahreïn) déclare que Bahreïn est un creuset de cultures, de civilisations et de religions et que le Parlement du pays est le lieu de riches débats. Le pays a consacré dans sa Constitution des valeurs telles que le respect mutuel et la tolérance et a entrepris de nombreuses initiatives pour les mettre en œuvre. Par exemple, le Centre mondial du roi Hamad pour la coexistence pacifique a été créé pour promouvoir la paix dans le monde et lutter contre toutes les formes d'intolérance. L'orateur appelle les parlements à renforcer les lois qui érigent en infraction la haine, le racisme et l'outrage à la religion.

Il dit soutenir le point d'urgence présenté par le Qatar, intitulé *Criminaliser le mépris des religions et la propagation de la haine, et promouvoir la coexistence, la tolérance, la paix et la sécurité internationale*, et estime qu'il s'agit d'une question urgente compte tenu de la situation mondiale actuelle.

Il ajoute que les parlementaires doivent œuvrer de concert pour renforcer la solidarité en aidant les citoyens à dépasser les clivages religieux et communautaires. Il conclut son intervention en soulignant pour construire des sociétés inclusives et atteindre les ODD, l'être humain doit être au cœur de l'action parlementaire.

M. E. Mayara (Maroc) fait observer qu'il existe un lien entre la coexistence pacifique et les ODD. En effet, les problèmes de développement, tels que les changements climatiques et l'insécurité alimentaire, alimentent les conflits dans le monde et inversement. Il dit que la situation est particulièrement préoccupante en Afrique subsaharienne, notamment au Sahel, et que tout doit être mis en œuvre pour parvenir au développement durable.

Il explique qu'il est essentiel d'éradiquer les causes profondes de l'intolérance et de la haine afin de jeter les bases d'une coexistence pacifique et qu'il est aussi primordial de favoriser le dialogue, notamment entre les différentes cultures et civilisations. Il ajoute que les futures initiatives doivent être axées sur la coexistence pacifique. Il exhorte les délégués à soutenir le point d'urgence présenté par le Qatar et les invite à participer à la Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel qui se tiendra à Marrakech en juin 2023.

Il rappelle que le Maroc est l'un des membres fondateurs de l'Alliance des civilisations des Nations Unies et que le pays souhaite conserver son statut de terre d'ouverture et de coexistence. Il conclut son propos en affirmant que ce n'est que par la paix que les pays pourront réaliser leur potentiel.

M. J. Buttimer (Irlande) déclare que la promotion de la paix et l'édification de sociétés inclusives nécessitent une volonté politique et aussi un effet d'émulation entre les parlementaires. Il dit que les paroles doivent céder le pas à l'action et invite les parlementaires à adopter des lois visant à promouvoir la coexistence pacifique.

Il précise que l'Irlande s'investit pleinement dans cette tâche. Depuis 1958, le pays participe à des missions de maintien de la paix dans plusieurs pays et adopte également des lois contre l'incitation à la violence et à la haine, y compris en ligne, pour les plus récentes. Il affirme que l'Irlande est devenue une société moderne et inclusive. Il déclare assumer publiquement son homosexualité, à l'instar du Premier ministre de son pays, et fait remarquer que l'Irlande a été le premier pays au monde à se prononcer par référendum en faveur de l'égalité devant le mariage.

M. Buttimer attire l'attention sur l'Indice mondial de la paix 2022, qui révèle que le monde est de plus en plus divisé et de moins en moins tolérant et pacifique. Il explique qu'il est important de s'interroger sur les raisons de cette situation et sur la façon dont les parlementaires y ont contribué. Il rappelle que les parlementaires doivent jouer un rôle prépondérant, éradiquer l'intolérance, lutter contre les crimes de haine et éliminer la discrimination et les préjugés. Il ajoute que c'est au parlement que commence la bataille contre l'intolérance.

L'orateur dit qu'il est essentiel que les promesses soient suivies d'effets et que l'on ne peut pas continuer à esquiver les difficultés. Il souligne que les parlementaires doivent réaffirmer leur engagement en faveur de la consolidation de la paix, de l'égalité des sexes, de la lutte contre les changements climatiques, des droits de l'homme, de la démocratie, de la tenue d'élections libres et équitables et de l'égalité de participation des femmes aux travaux du parlement. Il conclut son intervention en affirmant qu'il est particulièrement important de soutenir le peuple ukrainien et de veiller à ce que sa voix soit entendue en toutes circonstances.

Le Secrétaire Général indique que, conformément à l'article 33 du Règlement de l'Assemblée, le quorum de l'Assemblée sera établi sur la base du nombre de délégations qui ont participé à ses travaux lors de la première séance plénière. Il annonce que 125 délégations sont présentes dans la salle et que le quorum a donc été fixé à 63 délégations afin que les délibérations soient valables.

La séance est levée à 12 h 50.

Séance du dimanche 12 mars 2023

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la conduite de M. A.B.S. Almusalam.

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance*
(A/146/3-Inf.1)

M. A.T. Gessesse (Éthiopie) exprime sa profonde solidarité avec toutes les personnes touchées par les récents tremblements de terre dévastateurs en Türkiye et en République arabe syrienne.

Il explique que les problèmes auxquels la communauté internationale est confrontée sont tels que même les démocraties réputées établies ont du mal à faire face. Il ajoute que la dégradation de la situation économique accroît la polarisation au sein des sociétés et la méfiance à l'égard des systèmes politiques. Il précise que la frontière entre, d'une part, la liberté d'expression et, d'autre part, la désinformation, les discours de haine et la diffusion de fausses nouvelles est de plus en plus ténue. Il estime que dans ce contexte le rôle des parlements nationaux doit être minutieusement examiné.

Il rappelle l'importance de la paix et de la sécurité pour la démocratie, les droits de l'homme et le développement durable et indique que l'Éthiopie se mobilise en faveur de la paix en Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud, et que son pays est parvenu récemment à résoudre sa longue relation de "ni guerre, ni paix" avec l'Érythrée. Il fait observer que le Gouvernement éthiopien et le Front populaire de libération du Tigré ont signé le 2 novembre 2022 l'Accord de paix de Pretoria. Il explique qu'une commission pour la paix et la réconciliation a récemment été mise en place dans tout le pays pour promouvoir la coexistence des diverses communautés et lutter contre l'intolérance.

Il déclare que la Corne de l'Afrique est frappée par de nombreuses catastrophes naturelles et anthropiques et précise que les changements climatiques affectent de manière disproportionnée l'Afrique, alors même que les racines de ce problème se situent ailleurs. Il ajoute que les réunions internationales sur les changements climatiques regorgent de bonnes intentions, mais qu'elles ne sont pratiquement jamais suivies d'effets. Il souligne que l'Éthiopie n'attend pas de solutions provenant de l'extérieur et que le pays prend des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques afin d'assurer sa survie en tant que nation.

Il conclut son propos en indiquant que son pays entreprend également des réformes majeures pour assurer la parité dans les organes de décision politique, y compris au Parlement.

M. A. Al-Salihi (Iraq) déclare que tous les peuples du monde doivent pouvoir vivre en paix et en sécurité. Il fait néanmoins remarquer que les crises économiques, sociales et culturelles mondiales à répétition ont un impact négatif sur les conditions de vie et provoquent des tensions raciales. Il ajoute que la confiance a été ébranlée et que certaines populations choisissent de s'isoler car le pays dans lequel elles vivent ne parvient pas à les protéger. Il souligne que les tensions s'accroissent et que les discours de haine se répandent sur les plateformes de réseaux sociaux et que la communauté internationale échoue à adopter des instruments et des lois pour neutraliser ces phénomènes en pleine expansion.

Il indique par exemple que l'Iraq connaît certaines des pires formes d'oppression, de persécution, de haine, de destruction, de sédition et d'atteinte à la liberté d'expression. Il précise que sans la solidarité, l'unité et la cohésion qui caractérisent le peuple iraquien, le pays aurait été disloqué. Il conclut son intervention en affirmant que la communauté internationale doit s'intéresser de plus près à l'expérience iraquienne car le pays est parvenu à surmonter plusieurs difficultés et à empêcher que de telles pratiques dangereuses ne se développent.

M. R. Mancienne (Seychelles) déclare qu'en tant que représentants du peuple, les parlementaires doivent prendre l'initiative dans la recherche de solutions face aux multiples menaces et défis auxquels est confrontée la communauté internationale. Il ajoute qu'au niveau national, les gouvernements et les parlements doivent agir en permanence pour lutter contre la discrimination et l'intolérance. Il fait observer que les Seychelles jouissent d'une gouvernance

démocratique stable et ne sont pas confrontées à des conflits ethniques ou religieux, mais que plusieurs questions demeurent néanmoins à l'ordre du jour dans le pays, notamment l'amélioration de la protection des femmes et des enfants contre la violence domestique, la présence des femmes aux responsabilités politiques, l'intégration des personnes en situation de handicap dans le marché du travail et la protection des travailleurs migrants. Le pays est également conscient de la nécessité d'apporter une réponse aux nouvelles menaces, comme le rôle des outils de communication modernes et des réseaux sociaux dans la propagation de l'intolérance, et a récemment adopté une loi générale sur la cybercriminalité afin de lutter contre la maltraitance, les insultes et les discours de haine sur les réseaux sociaux.

L'orateur explique qu'au niveau international, les Seychelles continuent à se prononcer contre les conflits armés. Il rappelle que le pays a toujours voté en faveur des résolutions de l'ONU contre l'invasion de l'Ukraine et pour la cessation de l'agression contre un pays souverain. Il conclut son propos en indiquant que les Seychelles sont conscientes des divers conflits en cours dans le monde et de la menace terroriste qui pèse sur plusieurs régions et déclare que son pays appelle la communauté internationale à agir de concert pour promouvoir la paix et la coexistence pacifique.

M. A. Vitorino (Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)) souligne que le thème du débat général est particulièrement pertinent, à un moment où l'on assiste à une recrudescence des conflits, des troubles sociaux, de la discrimination et du racisme. Il explique que la pandémie de COVID-19 a amplifié le climat de méfiance, de xénophobie et d'intolérance qui existait déjà auparavant et dont pâtissent de nombreuses minorités, notamment les migrants. Il précise que la pandémie a également exacerbé les inégalités structurelles dont sont victimes les migrants, ce qui a pour effet de renforcer leur isolement et leur exclusion.

Il ajoute que les défis actuels, tels que les conflits, l'insécurité alimentaire et les changements climatiques, doivent être traités de manière globale, en mettant à profit les capacités d'innovation, d'adaptation et de coopération de la société. Il rappelle que les parlementaires doivent contribuer à apaiser les conflits et trouver des solutions pour que les citoyens ne cèdent pas à l'intolérance et s'engagent sur la voie de la coexistence pacifique. Il fait observer que la coopération et le leadership sont des éléments essentiels.

Il explique que l'OIM soutient depuis des décennies la mobilisation des populations, la cohésion sociale et les programmes de réinsertion dans les pays touchés par des conflits. Il indique que son organisation a mis en place plusieurs programmes destinés à réinsérer les anciens combattants dans la vie civile et à aider les populations à se relever et à se reconstruire. Il souligne que les parlementaires jouent un rôle essentiel pour soutenir ces processus et permettre aux populations et aux personnes de s'épanouir et de créer un environnement qui favorise la coexistence pacifique, l'inclusion et la tolérance. Il précise que les migrants doivent avoir la possibilité de nouer des liens et d'interagir avec les populations locales, car les interactions sociales permettent non seulement de développer la confiance et des liens de solidarité, mais aussi de réduire les inégalités au sein de la société.

Il ajoute que créer un environnement propice à la coexistence pacifique et à l'inclusion est une entreprise difficile qui incombe à l'ensemble de la société. Il conclut son intervention en indiquant que l'application juste et équitable du droit, les systèmes de protection sociale inclusifs, la mobilisation des jeunes, l'égalité des sexes et la participation constructive de l'ensemble des membres de la société sont essentiels à l'établissement d'un contrat social qui favorise l'inclusion, la coexistence pacifique et la tolérance.

Mme G. Triggs (Sous-Secrétaire générale des Nations Unies et Haut-Commissaire assistante chargée de la protection internationale au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)) déclare que l'on observe dans le monde des mouvements de réfugiés sans précédent. En 2022, quelque 30 millions de réfugiés ont recherché une protection internationale et environ 70 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur pays en raison de facteurs tels que les conflits, les persécutions et les catastrophes naturelles. Elle indique que le Pacte mondial sur les réfugiés, qui complète le Pacte mondial sur les migrations, contient des solutions intéressantes. Il s'appuie sur la Convention de 1951 sur les réfugiés et demande aux pays de partager équitablement les charges et les responsabilités en lien avec les réfugiés et les apatrides. L'oratrice dit que les deux pactes s'attaquent aux causes profondes des déplacements de population et cherchent à promouvoir la solidarité internationale pour soutenir les généreux pays d'accueil. Elle note néanmoins qu'il est regrettable que la plupart des réfugiés soient protégés par les pays les plus pauvres ou les pays à revenu faible ou intermédiaire, et que 40 % de ces pays d'accueil figurent parmi les plus vulnérables aux changements climatiques.

Elle rappelle que le Pacte mondial sur les réfugiés invite les pays et la société civile à s'attaquer aux facteurs de déplacement des réfugiés, en prenant notamment en compte la nécessité de respecter les droits de l'homme et l'état de droit et de garantir l'égalité pour tous, en particulier pour les femmes. Elle fait observer que les parlementaires jouent un rôle essentiel dans la réalisation de ses objectifs en veillant à ce que le l'exécutif adopte des lois et des politiques appropriées et en dialoguant avec les collectivités et les parties prenantes afin d'assurer un niveau de protection adéquat. Elle explique que l'apatridie peut être à la fois la cause et la conséquence des mouvements de réfugiés et exhorte les parlementaires à soutenir le Plan d'action global visant à mettre fin à l'apatridie 2014-2024.

Elle indique que depuis le premier Forum mondial sur les réfugiés en 2019, un grand nombre des 1 700 engagements pris ont été honorés, et que le prochain forum mondial, prévu en 2023, examinera les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés. Elle fait remarquer que la situation mondiale est nettement différente de celle de 2019 et que les solutions et les ressources disponibles sont largement insuffisantes pour faire face aux urgences humanitaires qui se multiplient à travers le monde. Elle note que les bonnes pratiques, telles que la directive de l'Union européenne sur la protection temporaire des citoyens ukrainiens et le programme de protection décennal colombien pour les réfugiés et les migrants vénézuéliens, constituent des outils utiles, mais qu'il faut continuer à insister sur la nécessité de partager les responsabilités en ce qui concerne les conflits invisibles ou incompris qui perdurent dans les pays pauvres et en développement. Elle rappelle que les parlementaires doivent attirer l'attention sur le sort des réfugiés, assurer la mise en œuvre des changements politiques et juridiques nécessaires et prévoir des allocations budgétaires pluriannuelles pour mettre en pratique les projets et favoriser la protection et l'inclusion. Elle conclut son propos en indiquant qu'elle compte sur le soutien des parlementaires lors du prochain Forum mondial sur les réfugiés, prévu en 2023.

Le Président de l'UIP remercie M. Vitorino et Mme Triggs pour leurs contributions au débat et salue leurs efforts et leur dévouement de longue date en faveur de la protection des migrants et des réfugiés.

M. M.Y. Abeywardana (Sri Lanka) déclare que la démocratie n'est pas un ensemble de règles constitutionnelles et législatives, mais une culture et une pratique conformes au droit et qui respectent les principes des droits de l'homme. Il souligne qu'à cette fin, la coexistence pacifique à tous les niveaux est essentielle, mais que sa réalisation s'avère plus difficile que jamais en raison de divers facteurs qui entraînent une recrudescence des conflits aux niveaux national et international. Il fait observer que de nombreux pays éprouvent des difficultés à préserver les valeurs démocratiques et que ce problème est exacerbé par les conséquences directes et indirectes de la pandémie de COVID-19 et les troubles politiques qui en découlent.

Il explique qu'en tant que pays multiethnique, multiconfessionnel et multiculturel, le Sri Lanka s'efforce de bâtir une société qui garantit les droits et la sécurité de toutes les communautés. Il précise qu'après la guerre civile, le Gouvernement a renouvelé son engagement en faveur de la réconciliation et a mis en place plusieurs initiatives, notamment une politique nationale trilingue au sein du Parlement ainsi que la tenue d'élections libres et équitables. Il ajoute que des mesures sont constamment prises pour veiller à ce que chaque communauté puisse exprimer son identité et pratiquer sa culture, sa religion et sa langue. Il indique que le Parlement sri-lankais a adopté en 2007 la loi n° 56 sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et que la législation est rigoureusement appliquée afin de prévenir la haine raciale ou religieuse. Il conclut son intervention en indiquant qu'à la suite de demandes récentes visant à renforcer la redevabilité, des mesures sont en train d'être mises en place pour accroître la représentation des jeunes et des femmes au Parlement et venir en aide aux populations défavorisées.

Mme N.N. Mapisa Nqakula (Afrique du Sud) déclare que le mot de Nelson Mandela, selon lequel personne ne naît en haïssant l'autre à cause de la couleur de sa peau, de ses origines ou de sa religion et que si les gens apprennent à haïr ils peuvent aussi apprendre à aimer, est particulièrement pertinent dans un monde marqué par la recrudescence des tensions, de la haine et des conflits. Elle affirme qu'en tant que défenseurs de la démocratie, les parlementaires doivent s'efforcer de promouvoir l'unité et la cohésion et d'inverser la tendance qui fait qu'aujourd'hui la coexistence pacifique est à son plus bas niveau depuis 15 ans.

Elle note que du fait de son douloureux passé marqué par le colonialisme et l'apartheid, l'Afrique du Sud ne connaît que trop bien les effets dévastateurs de l'intolérance, de l'exclusion et de la division. Elle explique que, bien que l'Afrique du Sud ait réussi à convaincre sa population

que le pays appartient à chacun, l'héritage du passé persiste à travers les inégalités, le racisme, la pauvreté et le sous-développement, la xénophobie et la méfiance. Elle précise que les mesures prises par les parlements pour favoriser la coexistence pacifique et la cohésion doivent prendre en compte les éléments historiques propres à chaque pays qui sont à l'origine des divisions et de l'intolérance au sein de la société.

Elle dit que les efforts actuellement déployés en Afrique du Sud pour lutter contre l'intolérance reposent sur la création d'espaces de dialogue et de négociation, la mise en place de mécanismes d'établissement de la vérité et de réconciliation, la modification ou l'abrogation des lois qui incitent à l'intolérance et l'assurance que le Parlement puisse servir de tribune pour le débat public. Elle rappelle que le dialogue et la négociation sont essentiels pour mettre fin aux guerres et favoriser la tolérance et la compréhension. Elle conclut son propos en indiquant que les préoccupations et les craintes des minorités doivent être prises au sérieux et que les décisions doivent être adoptées par consensus de manière à garantir l'inclusivité.

M. A. Bictogo (Côte d'Ivoire) déclare que, face à la recrudescence des discours de haine et de l'intolérance, les parlementaires doivent prendre des mesures urgentes et concertées afin de promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives. Il souligne que les parlementaires doivent adopter des lois nationales qui érigent en infraction pénale toutes les formes de discrimination, d'exclusion, de haine et d'incitation à la violence, et prendre des mesures pour aider les personnes les plus vulnérables.

Il explique que la Côte d'Ivoire, pays multiethnique et multiconfessionnel, a traversé une décennie difficile marquée par l'intolérance, la discrimination et des violences post-électorales. Il fait observer que la situation s'améliore et que, depuis l'adoption de la Constitution de 2016, la tolérance constitue l'un des éléments fondamentaux de la gouvernance. Il précise qu'un nouveau code pénal a également été adopté. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire reconnaît l'importance de dispenser un enseignement gratuit et obligatoire pour tous et d'inclure les femmes dans toutes les prises de décision en vue d'instaurer une coexistence pacifique et de bâtir des sociétés inclusives.

Il conclut son intervention en réclamant un engagement et un soutien concrets en faveur de la région du Sahel, durement touchée par le terrorisme, et en appelant la 146e Assemblée de l'UIP à adopter une résolution qui érige en infraction pénale toutes les formes d'intolérance.

M. R. Fatooh (Palestine) déclare que la coexistence pacifique et les sociétés inclusives sont deux conditions essentielles pour assurer la paix et la sécurité internationale et qu'elles nécessitent l'acceptation et le respect d'autrui ainsi que la reconnaissance du droit à l'autodétermination. Il rappelle néanmoins que le peuple palestinien continue de souffrir en raison de l'occupation israélienne et que les colons terroristes et les forces d'occupation israéliennes continuent de perpétrer des crimes odieux contre des civils innocents. Il affirme que le gouvernement sioniste continue d'imposer des restrictions au peuple palestinien, de saisir les fonds et les terres des Palestiniens et d'adopter des lois contre le peuple palestinien, notamment une qui autorise l'exécution des prisonniers palestiniens pour le simple fait de s'être opposés à l'occupation illégale.

Il souligne que le respect des religions et du caractère sacré des lieux saints et des symboles religieux est une condition préalable à la coexistence pacifique, mais que le gouvernement de la puissance occupante continue d'empêcher les musulmans et les chrétiens d'accéder librement à leurs sites religieux. Il réitère que le Royaume hachémite de Jordanie demeure le seul gardien légitime des lieux saints de Jérusalem et appelle la communauté internationale à continuer de défendre le statut historique de la ville sainte de Jérusalem. Il fait observer que les partisans de la solution des deux États doivent reconnaître l'État palestinien dans ses frontières de 1967.

Il ajoute que la communauté internationale doit cesser de pratiquer la politique du deux poids, deux mesures et exercer la pression nécessaire sur Israël pour que le pays respecte les résolutions internationales et les accords conclus avec l'Organisation de libération de la Palestine. Il estime également que la communauté internationale doit obliger Israël à entamer des négociations sérieuses sur la solution des deux États, à retirer ses forces d'occupation, à lever le siège injuste imposé à la bande de Gaza et à libérer sans délai tous les prisonniers. Ce n'est qu'à cette condition que les peuples du Moyen-Orient pourront vivre dans la paix et la sécurité et entretenir des relations de bon voisinage.

Il conclut son propos en apportant son soutien au point d'urgence proposé par la délégation du Qatar.

Mme S. Gafarova (Azerbaïdjan) fait observer que le rejet du multiculturalisme par certains dirigeants politiques a entraîné une montée du radicalisme, de la xénophobie, du racisme, de l'islamophobie, de la discrimination et de la haine. Elle déclare que pour vaincre l'intolérance et parvenir à une coexistence pacifique et à des sociétés inclusives, qui sont autant d'éléments essentiels à la paix, à la justice, à la stabilité et au développement durable, la diversité doit être perçue comme une source d'enrichissement plutôt que comme un facteur de division. Elle ajoute que des efforts doivent être déployés pour assurer l'égalité des droits et des chances pour tous et favoriser le dialogue entre les membres des différentes cultures, ethnies et religions. Elle souligne que la diversité culturelle de l'Azerbaïdjan constitue sa force et que le Gouvernement promeut activement le multiculturalisme, la tolérance et le dialogue entre les religions.

Elle précise que la question des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays constitue un sujet de préoccupation et que ce phénomène découle souvent d'atteintes à la paix et à la sécurité. Elle fait observer que l'Arménie occupe 20 % du territoire de l'Azerbaïdjan, que plus d'un million d'Azerbaïdjanais se trouvent déplacés à l'intérieur de leur propre pays et que plusieurs sites historiques, culturels et religieux ont été vandalisés par l'Arménie. Elle déclare que malgré plusieurs années d'occupation, l'Azerbaïdjan a entamé une normalisation de ses relations avec l'Arménie et mis en place immédiatement après la libération de ses territoires en 2020 un programme de paix fondé sur les cinq principes du droit international. Elle fait néanmoins remarquer que l'Arménie ne remplit pas ses obligations et continue de maintenir ses forces armées dans plusieurs territoires reconnus internationalement comme appartenant à l'Azerbaïdjan.

Elle juge regrettable que le débat général de l'Assemblée sur un sujet aussi important ait été ouvert par le représentant d'un pays notoirement connu pour sa politique d'agression, de discrimination et d'intolérance. Elle affirme que l'Arménie doit permettre le retour en toute sécurité et dans la dignité des Azerbaïdjanais de souche sur leurs terres et garantir l'exercice de leurs droits collectifs et individuels. Elle rappelle que les dirigeants azerbaïdjanais ont déclaré à maintes reprises que les 25 000 citoyens azerbaïdjanais d'origine arménienne bénéficieront des mêmes droits que les autres citoyens. Elle conclut son intervention en rappelant que tous les véhicules civils et humanitaires peuvent circuler librement dans le corridor de Latchine et que cela a été confirmé par les organisations internationales compétentes qui coopèrent sur le terrain.

Mme C. Cerqueira (Angola) explique qu'elle a été la première femme élue à la présidence du Parlement angolais lors des élections de septembre 2020 et que ces élections ont fait grimper à 38,7 % la part de femmes députées, un score jamais atteint auparavant. Elle affirme que le respect du principe démocratique de la participation de tous les citoyens est essentiel pour apporter des solutions aux problèmes sociaux actuels et garantir la paix. Elle rappelle néanmoins que le manque de transparence et de bonne gouvernance entraîne une détérioration de la sécurité et du bien-être dans le monde, marquée par une augmentation de la pauvreté et du chômage et l'insuffisance des infrastructures sociales, comme en témoigne la crise des migrants en Europe.

Elle déclare que des efforts doivent être consentis pour trouver de nouveaux moyens de résoudre les conflits et de promouvoir la dignité humaine et les droits humains fondamentaux, notamment l'égalité des sexes et les droits des femmes. Elle souligne que pour promouvoir la démocratie et la stabilité sociale et favoriser la coexistence pacifique, il faut renforcer la solidarité. Elle indique que la génération actuelle doit prendre ses responsabilités et parvenir à un accord équilibré en ce qui concerne la lutte contre les changements climatiques afin d'atténuer les effets des catastrophes naturelles. Elle explique que l'Angola est favorable à un changement de paradigme en développant l'économie circulaire afin de bâtir un avenir davantage équitable, résilient et inclusif fondé sur la protection et la conservation de l'environnement.

Elle affirme que les parlementaires doivent débattre de manière franche et ouverte afin de renforcer les mécanismes de résolution pacifique des conflits, lesquels résultent souvent de l'intolérance et se produisent dans des pays où les mécanismes de solidarité et d'inclusion sociale sont faibles. Elle rappelle que l'Angola participe activement à la promotion de la paix en Afrique et que le Président du pays s'est vu décerner le titre de Champion de l'Union africaine pour la paix et la réconciliation. Elle exprime la solidarité de son pays avec les pays d'Afrique victimes du terrorisme et dit que l'Angola souhaite que le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine prenne fin rapidement.

Elle conclut son propos en indiquant que l'Angola se réjouit d'accueillir la 147e Assemblée de l'UIP en octobre 2023.

Mme B. Argimón (Uruguay) déclare que les sociétés inclusives qui respectent les droits de l'homme sont plus pacifiques, plus démocratiques et plus à même de réaliser des progrès. Elle souligne que la montée de l'intolérance et de l'exclusion dans le monde entraîne une aggravation des inégalités sociales et économiques. Elle ajoute qu'il faut avoir confiance dans la démocratie, même si celle-ci est menacée par l'extrémisme violent et la désinformation, et qu'il faut promouvoir le dialogue en tant que moyen essentiel d'instaurer la coexistence pacifique.

Elle rappelle que les différents gouvernements démocratiques en Uruguay ont soutenu diverses mesures destinées à lutter contre la discrimination et toutes les formes d'intolérance. Elle précise que le Parlement de son pays a ratifié de nombreux instruments internationaux relatifs à la discrimination et aux droits de l'homme et a mis en œuvre le programme d'action de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Elle indique également que le Parlement veille à ce que les normes soient correctement appliquées.

Elle fait observer que son pays soutient la Stratégie 2022-2026 de l'UIP. Elle évoque les cinq tendances majeures qui y sont recensées et propose de prendre également en compte d'autres tendances émergentes dans les sociétés du XXIe siècle. Elle conclut son intervention en invitant tous les Membres de l'UIP à participer au deuxième Sommet mondial des commissions du futur qui se tiendra en octobre 2023 à Montevideo, où ces questions seront abordées.

Mme T. Ackson (République-Unie de Tanzanie) fait remarquer que plusieurs facteurs contribuent à promouvoir la coexistence pacifique, notamment la solidité des institutions et des mécanismes qui permettent de relever les défis. Elle précise que la diversité n'est pas toujours une chose négative, pour peu qu'elle soit correctement gérée et qu'elle ne soit pas utilisée pour semer la discorde. Elle explique qu'avec leurs traditions, leurs coutumes et leurs valeurs, les différentes communautés jouent un rôle important dans la façon d'appréhender la diversité et dans la création d'un environnement propice à la défense des valeurs et des aspirations de la société. Elle ajoute que les parlements ont également un rôle à jouer pour promouvoir la coexistence et l'inclusion.

Elle fait observer que des efforts concertés ont été déployés après l'accession de son pays à l'indépendance pour forger une unité entre les quelque 120 groupes ethniques présents, qui ont des langues, des coutumes et des cultures différentes. Elle décrit certaines mesures qui ont été prises et indique que les points de divergence ont été identifiés et traités. Le kiswahili, qui est parlé par la quasi-totalité de la population, a été adopté comme langue nationale. Elle souligne que le Gouvernement assure la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire et accorde un certain nombre de prêts pour l'enseignement supérieur. Ces mesures permettent de réduire les niveaux élevés d'analphabétisme et de pauvreté, d'améliorer la cohésion sociale et de créer de meilleures perspectives d'avenir. Elle précise que la République-Unie de Tanzanie est une société laïque qui permet à ses citoyens de pratiquer librement leur religion et que les deux principales communautés religieuses – musulmane et chrétienne – coopèrent sur la base du respect mutuel.

Elle affirme que les parlements doivent veiller à ce que l'exécutif soit correctement conseillé en ce qui concerne l'adoption des politiques et la mise en œuvre des programmes destinés à promouvoir la coexistence. Elle conclut son propos en déclarant que les parlements doivent agir en temps utile pour adopter les lois et superviser les textes réglementaires visant à promouvoir l'intégration, à lutter contre l'intolérance et à ériger en infraction pénale les comportements et les discours qui créent des divisions au sein de la société.

M. F.K.L. Fakafanua (Tonga) dit que quand on laisse l'intolérance prospérer, cela menace la coexistence pacifique entre les pays, et que les Tonga soutiennent donc l'appel à lutter contre les causes profondes de l'intolérance. Il explique que le Parlement des Tonga s'est toujours efforcé de créer un cadre juridique fondé sur les valeurs fondamentales que sont le respect mutuel et la coopération, l'humilité et le souci d'autrui. Il ajoute que l'institution veille à renforcer son inclusivité et sa résilience et à adopter des lois nationales destinées à protéger les droits fondamentaux, notamment la liberté d'expression, d'association et de culte, à intégrer les minorités ethniques et à lutter contre l'intolérance. Il fait remarquer que la sensibilisation et l'éducation contribuent à bâtir des sociétés où les différences ne sont pas seulement tolérées, mais respectées et valorisées.

L'orateur rappelle que les Tonga figurent parmi les pays les plus vulnérables aux chocs extérieurs et indique que l'archipel réclame des mesures et une coopération sans précédent pour lutter contre les changements climatiques, lesquels constituent une menace pour la coexistence pacifique. Il précise que d'autres menaces existent, comme les actes d'agression, le terrorisme et les inégalités systémiques. Il souligne que la tenue d'élections libres et équitables, l'état de droit, la transparence et la reddition de comptes sont essentiels pour éradiquer le racisme, la xénophobie

et les autres formes de discrimination et d'intolérance au sein de la société. Il explique que pour promouvoir la paix et la stabilité, la prospérité économique et le développement durable il faut faire évoluer les mentalités et élaborer des cadres juridiques appropriés.

Il ajoute que la prolifération des fausses nouvelles, des discours de haine et de la désinformation nuit à la démocratie et au fonctionnement des institutions et ne fait qu'exacerber l'intolérance, et que les parlements doivent agir pour empêcher cette prolifération. Il conclut son intervention en déclarant que la mobilisation des jeunes peut contribuer à faire évoluer les mentalités en matière d'intolérance et qu'il espère que la présente Assemblée permettra de mobiliser une plus grande volonté politique à cet égard.

Mme E. Bias (Mozambique) salue la volonté de l'UIP de promouvoir la cohésion et l'inclusion en vue de favoriser la paix et la coopération entre les peuples, qui sont des conditions essentielles pour stimuler le développement social et économique et renforcer l'unité. Elle rappelle la Déclaration de Québec, intitulée *Citoyenneté, identité et diversité linguistique et culturelle à l'ère de la mondialisation* et adoptée lors de la 127e Assemblée de l'UIP, et affirme que les Membres de l'UIP demeurent convaincus qu'il est possible d'assurer la coexistence des peuples en dépit de leurs différences.

Elle fait observer que son pays a mis en place des mesures destinées à promouvoir l'esprit patriotique et de citoyenneté pour préserver l'unité nationale et la paix, consolider la démocratie et lutter contre les inégalités sociales et la pauvreté. Elle note néanmoins que les actions terroristes menées depuis 2017 dans la province de Cabo Delgado ont fait des milliers de morts et provoqué le déplacement de milliers de personnes, principalement des femmes et des enfants. Elle appelle à une coopération régionale et internationale afin d'éradiquer le terrorisme, qui constitue une menace pour la paix et la stabilité partout dans le monde. Elle explique qu'en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, son pays est animé par la volonté de promouvoir le dialogue, la paix et la sécurité internationale.

Elle ajoute qu'en tant que gardiens nationaux de la paix, les parlementaires doivent encourager tous les citoyens à exercer pleinement leurs droits de l'homme. Elle conclut son propos en soulignant que les parlementaires doivent adopter des lois destinées à réduire au minimum les facteurs de rupture de la cohésion et de l'harmonie sociales et inciter les citoyens à participer activement aux débats sur les projets et propositions de loi, comme c'est le cas dans son pays.

M. H.B.A. Al-Ghanim (Qatar) déclare que le monde d'aujourd'hui traverse une période d'instabilité. Il indique que la multiplication des conflits, l'exacerbation des tensions et la diffusion des discours de haine entravent l'instauration d'une coexistence pacifique et la réduction de la violence au sein de la société. Il ajoute que les tensions et la violence au Moyen-Orient sont en grande partie imputables à l'occupation de la Palestine. Il fait observer que la communauté internationale ne condamne pas la puissance occupante, dont les hauts responsables continuent de prôner la violence contre la Palestine, et espère que des mesures seront prises pour mettre un terme aux actes perpétrés contre le peuple palestinien.

Il explique que le Qatar déploie de nombreux efforts pour lutter contre l'intolérance et la violence et promouvoir une culture de la tolérance, et que le pays entreprend plusieurs initiatives pour favoriser le dialogue entre les différentes cultures. Il rappelle que les parlementaires doivent adopter des lois destinées à préserver le tissu social, à lutter contre l'intolérance et à promouvoir la paix et la coexistence. Il conclut son intervention en appelant à soutenir le point d'urgence présenté par le Qatar, intitulé *Criminaliser le mépris des religions et la propagation de la haine, et promouvoir la coexistence, la tolérance, la paix et la sécurité internationale*.

M. M. Abdou (Comores) indique que l'histoire a montré que les conflits ne résolvent pas les problèmes, qu'ils ne font que semer la mort et la destruction et qu'ils se résolvent par la négociation. Il souligne que rien ne saurait justifier les génocides, les massacres de populations civiles ou les attentats terroristes et que les parlementaires doivent promouvoir la culture de la paix. Il ajoute qu'ils doivent mobiliser des ressources et partager leur expérience de manière à éliminer le fléau de la guerre et des conflits et à atténuer les souffrances des populations. Il déclare que les efforts doivent être davantage orientés vers la prévention des conflits, la médiation et la lutte contre l'intolérance et la discrimination, et que les responsables politiques, les organisations de la société civile et les chefs religieux doivent être associés à ces initiatives.

Il fait observer que le cycle d'instabilité que connaissaient les Comores depuis l'indépendance du pays en 1975 a été rompu en 1999 sous l'impulsion du chef de l'État et que les autorités s'efforcent depuis lors d'assurer le développement du pays. Il conclut son propos en indiquant que les parlements doivent utiliser tous les outils à leur disposition pour promouvoir la paix et lutter contre l'intolérance et toutes les formes de discrimination.

Mme T. Narbaeva (Ouzbékistan) dit que la coexistence pacifique est menacée et que la discrimination augmente en raison de l'incertitude économique et de la situation politique. Elle fait remarquer que, d'après l'Indice mondial de la paix 2022, la paix est tombée à son plus bas niveau depuis 15 ans. Elle explique que les pays sont confrontés à d'importants défis et qu'il est essentiel de disposer de sociétés inclusives pour pouvoir concrétiser le principe fondamental du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui consiste à ne laisser personne de côté.

Elle déclare que l'Ouzbékistan met actuellement en œuvre sa Stratégie de développement 2022-2026 et précise que l'accent est mis sur le capital humain, qui constitue un élément essentiel pour garantir une croissance inclusive. Elle affirme que le pays garantit l'accès à l'éducation et aux soins de santé, que des mesures spéciales sont mises en place pour les personnes handicapées et que les principes de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées sont respectés. Elle précise que parmi les autres priorités figurent la réduction de la pauvreté, le développement socio-économique inclusif et le maintien de la paix et des relations de bon voisinage avec les autres pays d'Asie centrale.

Elle conclut son intervention en soulignant que des approches différentes doivent être envisagées pour renforcer la coopération en vue d'atteindre les Objectifs de développement durable, notamment en améliorant l'arsenal législatif, en instaurant un dialogue et le respect mutuel avec les représentants des différentes religions et en promouvant la tolérance auprès des jeunes.

M. D.J. Ghimire (Népal) rappelle que la Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine ainsi que leurs droits égaux et inaliénables en tant que fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. Il souligne qu'en tant que pays multiethnique, multilingue et multiculturel, le Népal s'efforce de préserver et de promouvoir la cohésion, la solidarité, la tolérance et la bonne volonté. Il indique que la Constitution de 2015 consacre le principe d'inclusion et prévoit la participation de toutes les composantes de la société, et que les femmes occupent actuellement 34 % des sièges du Parlement fédéral. Il ajoute qu'en adhérant aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, la Constitution népalaise jette également les bases d'une politique étrangère et d'une diplomatie équilibrées et indépendantes, ce qui permet au pays de se poser en défenseur de la paix et de la coexistence.

L'orateur fait observer que l'information est plus facilement et largement accessible aujourd'hui qu'auparavant, mais que la prolifération de la désinformation et des discours de haine complique la promotion de la coexistence pacifique et la lutte contre l'intolérance. Il conclut son propos en rappelant que la cohésion et l'inclusion ont toujours occupé une large place dans les travaux de l'UIP et en s'engageant à mobiliser les parlementaires népalais en faveur de la coexistence pacifique et de l'instauration de sociétés équitables et inclusives.

Mme J.N. Kumba (Soudan du Sud) déclare que le monde est de plus en plus divisé et de moins en moins tolérant et que des actions doivent être menées pour promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives. Elle fait observer que la violence à l'égard des femmes et des filles augmente et que, lors d'un récent pèlerinage au Soudan du Sud, Sa Sainteté le Pape François a lancé un appel en faveur de la protection et du respect des femmes.

Elle dit que la plupart des conflits dans le monde résultent de l'intolérance et de l'exclusion, et notamment des différences religieuses, culturelles et politiques, ainsi que de la marginalisation. Elle indique par ailleurs que l'application des dispositions législatives relatives au respect et à la promotion des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'état de droit demeure difficile dans certains pays. Elle souligne que les stigmates de la longue guerre qu'a connue son pays se manifestent par le sous-développement, les inégalités entre les sexes et les inégalités économiques, ainsi que par des niveaux élevés d'analphabétisme. Elle précise néanmoins que le peuple du Soudan du Sud s'efforce de créer un pays uni et que le Parlement reflète sa diversité en tant que pays multiethnique, multiculturel, multilingue et multiconfessionnel. L'oratrice indique que l'Assemblée législative nationale de transition comprend différentes formations politiques et que les jeunes, les femmes et les personnes ayant des besoins particuliers œuvrent à tous les niveaux du gouvernement pour garantir la mise en œuvre intégrale de l'accord de paix et recréer le tissu social détruit par la guerre.

Elle fait observer que la politique étrangère du Soudan du Sud favorise les relations de bon voisinage et que son pays a joué un rôle de médiation en faveur de la paix et de la stabilité pour le peuple soudanais. Le pays a également contribué aux forces régionales de maintien de la paix mobilisées pour résoudre le conflit en République démocratique du Congo.

Elle affirme que pour favoriser la coexistence pacifique, les parlementaires doivent veiller au respect des lois qui promeuvent le respect des droits humains, notamment les droits des femmes et des filles, l'inclusion et l'égalité des sexes. Elle conclut son intervention en indiquant que les parlementaires peuvent également s'inspirer des bonnes pratiques, des mécanismes et des stratégies utilisés dans d'autres pays.

M. S. Ghobash (Émirats arabes unis) déclare que les conflits ne se limitent plus à un pays ou à une région et que leur impact est ressenti par tous, notamment dans des domaines tels que la sécurité alimentaire. Il dit que les pays doivent collaborer pour faire face aux crises économiques, sociales et environnementales et lutter contre les changements climatiques, et souligne que son pays se réjouit d'accueillir la 28e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28) prévue à la fin de l'année.

Il explique que la transition vers l'ère numérique s'est effectuée plus rapidement que toute autre évolution dans l'histoire et qu'elle a creusé un fossé entre les riches et les pauvres. Il affirme que la coexistence pacifique et la tolérance sont essentielles pour bâtir un monde où les responsabilités sont partagées par tous. Il indique qu'au niveau national les parlementaires doivent adopter des lois qui garantissent la justice et l'égalité pour tous les membres de la société, qui sanctionnent l'intolérance et l'incitation à la haine et qui permettent de lutter contre les effets des changements climatiques en vue d'assurer un développement durable pour tous. Il ajoute qu'au niveau international, les valeurs de coexistence pacifique et de tolérance doivent être définies. Il conclut son propos en déclarant que l'intolérance et le terrorisme constituent des lignes rouges qui ne peuvent être franchies.

M. G.D. Ndabirabe (Burundi) dit que les partis politiques représentés par les parlementaires doivent respecter les principes de coexistence pacifique et de tolérance. Il indique néanmoins que l'un des principaux enjeux est de faire en sorte que la coexistence pacifique devienne une réalité. Il déclare que les parlementaires doivent dire la vérité, défendre davantage la souveraineté de leur pays et repousser les influences extérieures. Il ajoute que les parlementaires doivent aussi favoriser le renforcement des échanges aux niveaux infrarégional, régional et international et éviter toute action susceptible de favoriser l'instabilité et l'insécurité entre les pays. Il conclut son intervention en affirmant qu'il faut s'efforcer de supprimer les éléments susceptibles de stigmatiser ou d'offenser autrui.

Point 2 de l'ordre du jour

Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
(A/146/2-P.1-rev, P.2, P.3, P.4, P.5 et P.6)

Le Président de l'UIP prend la présidence.

Le Président de l'UIP indique que le Secrétariat a reçu six propositions de point d'urgence, présentées ci-après par ordre de réception :

- Argentine : *De l'urgence de lutter contre la violence à l'encontre des femmes en politique, notamment dans le contexte de la recrudescence des discours de haine, des fausses informations et des incidents.*
- Qatar : *Criminaliser le mépris des religions et la propagation de la haine, et promouvoir la coexistence, la tolérance, la paix et la sécurité internationale*.
- Argentine, Chili, Allemagne, Pays-Bas et Ukraine, avec l'appui du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) et du Groupe des Douze Plus : *Susciter une prise de conscience et appeler à l'action face aux graves crises humanitaires qui frappent les peuples de l'Afghanistan, de la République arabe syrienne, de l'Ukraine, du Yémen et d'autres pays, et face à la vulnérabilité spécifique des femmes et des enfants.*
- Indonésie : *Combattre l'islamophobie, lutter contre l'intolérance, éliminer la discrimination raciale et promouvoir la coexistence pacifique entre les peuples et les religions*.
- Groupe africain : *Création d'un fonds mondial pour les pays vulnérables aux catastrophes naturelles afin de remédier aux pertes et préjudices causés par les changements climatiques.*
- République démocratique du Congo : *Demande d'une action urgente pour mettre fin à l'agression, à l'occupation et aux violations massives des droits de l'homme en République démocratique du Congo aux fins de préserver sa souveraineté et son intégrité territoriale*.

Il rappelle aux participants que le ou les auteurs seront invités à présenter chaque proposition et qu'un orateur pourra présenter une opinion adverse.

Le Secrétaire général dit que le Bureau restreint a examiné les six propositions et a estimé qu'elles sont toutes conformes à l'article 11.2 du Règlement de l'Assemblée. Il explique la procédure d'examen et d'adoption du point d'urgence en se référant aux articles 11.1, 11.2 et 12.

Mme S. Sapag (Argentine) présente la proposition de point d'urgence de son Parlement intitulée *De l'urgence de lutter contre la violence à l'encontre des femmes en politique, notamment dans le contexte de la recrudescence des discours de haine, des fausses informations et des incidents.* Elle attire l'attention sur la récente tentative d'assassinat contre la Vice-Présidente de l'Argentine, Mme Cristina Fernández de Kirchner, la tentative d'assassinat contre la Vice-Présidente de la Colombie et l'assassinat d'une conseillère bolivienne, et déclare que les parlementaires ne doivent pas rester silencieux. Elle affirme que de telles attaques contre des personnalités politiques féminines qui œuvrent pour améliorer le bien-être de leurs concitoyens constituent une attaque contre la démocratie. Elle conclut sa présentation en indiquant que la prolifération des discours de haine, des fausses nouvelles et des incidents violents à l'encontre des femmes politiques affaiblit l'influence des femmes sur la scène politique et entrave leur pleine participation à la vie publique.

Le Président de l'UIP note qu'aucun délégué ne souhaite présenter une opinion adverse.

M. H.B.A. Al-Ghanim (Qatar) présente la proposition de point d'urgence de son Parlement intitulée *Criminaliser le mépris des religions et la propagation de la haine, et promouvoir la coexistence, la tolérance, la paix et la sécurité internationale*. Il explique que les attaques contre les lieux saints et les lieux de culte se multiplient à travers le monde et qu'elles s'accompagnent d'une montée alarmante de l'extrémisme violent et de la haine. Il ajoute que, malgré le fait que ces attaques soient déplorables et constituent une grave menace pour la cohésion sociale et la coexistence pacifique, certains pays justifient ces attaques au nom de la liberté d'expression.

Il précise que les parlementaires ont une grande responsabilité pour ce qui est de préserver la paix et la cohésion sociale, promouvoir la tolérance et combattre la haine. Il conclut sa présentation en déclarant que le droit à la liberté de religion et de conviction est un droit humain fondamental et que les parlementaires doivent adopter une position claire et ferme pour lutter contre le mépris des religions.

Le Président de l'UIP note qu'aucun délégué ne souhaite présenter une opinion adverse.

M. J.M.R. Edwards (Chili), s'exprimant au nom de son propre pays ainsi qu'au nom de l'Argentine, de l'Allemagne, des Pays-Bas et de l'Ukraine, avec le soutien du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) et du Groupe des Douze Plus, présente la proposition de point d'urgence intitulée *Susciter une prise de conscience et appeler à l'action face aux graves crises humanitaires qui frappent les peuples de l'Afghanistan, de la République arabe syrienne, de l'Ukraine, du Yémen et d'autres pays, et face à la vulnérabilité spécifique des femmes et des enfants*. Il indique que le nombre de personnes vivant dans une situation de crise humanitaire avérée a triplé au cours de la dernière décennie, notamment en raison des changements climatiques, et que nombre de ces crises ne sont pas signalées et sont oubliées depuis longtemps. Il conclut sa présentation en soulignant que le point d'urgence proposé vise à sensibiliser à l'ensemble des crises humanitaires et à agir en ne négligeant aucune d'entre elles.

Mme L. Crexell (Argentine) ajoute que la proposition de point d'urgence appelle à un renforcement de l'aide humanitaire en faveur des femmes et des enfants qui comptent parmi les membres les plus vulnérables de la société et sont davantage exposés aux difficultés économiques, à la violence et à la discrimination.

Le Président de l'UIP fait savoir que les délégués de l'Afrique du Sud, de la Fédération de Russie, du Pérou, de la République islamique d'Iran et du Yémen ont indiqué qu'ils souhaitent prendre la parole. Il précise qu'ils peuvent le faire dans le cadre d'une motion d'ordre. Il rappelle néanmoins que, conformément à l'article 12 du Règlement de l'Assemblée, seule une opinion adverse peut être présentée.

M. S.S. Al Barkani (Yémen) présente une motion d'ordre en demandant si un Membre de l'UIP peut présenter plus d'une proposition pour un point d'urgence.

Le Secrétaire général explique que rien dans le Règlement de l'UIP n'interdit à un pays de présenter plus d'une proposition pour un point d'urgence et que les deux propositions présentées par l'Argentine sont donc recevables.

M. K. Kosachev (Fédération de Russie) déclare qu'il n'a pas d'objection vis-à-vis du thème en soi, mais que le nombre limité de pays énumérés dans le titre le laisse perplexe. Il indique que de nombreux autres pays connaissent de graves crises humanitaires, notamment Cuba et la République bolivarienne du Venezuela, qui font l'objet de sanctions de la part des États-Unis d'Amérique, ainsi que l'Iraq et la Libye, qui ont été bombardés par les pays de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord. Il conclut son intervention en disant que le fait de ne mentionner que certains pays politisera inévitablement ce thème extrêmement important et qu'il n'est donc pas favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

M. F. Zon (Indonésie) attire l'attention sur la proposition de point d'urgence intitulée *Combattre l'islamophobie, lutter contre l'intolérance, éliminer la discrimination raciale et promouvoir la coexistence pacifique entre les peuples et les religions*. Il indique que la délégation indonésienne a décidé de retirer sa proposition car le principal message du texte figure dans la proposition présentée par la délégation du Qatar.

Le Président de l'UIP déclare qu'aucune opinion adverse ne sera présentée étant donné que la proposition de l'Indonésie a été retirée.

Mme T. Ackson (République-Unie de Tanzanie) présente la proposition de point d'urgence du Groupe africain intitulée *Création d'un fonds mondial pour les pays vulnérables aux catastrophes naturelles afin de remédier aux pertes et préjudices causés par les changements climatiques*. Elle explique que les interventions lors des catastrophes naturelles sont désordonnées et peu coordonnées et qu'elles sont souvent sujettes à conditions. Elle dit qu'il est donc urgent de mettre en place des stratégies pour aider les pays vulnérables touchés par les catastrophes naturelles et climatiques qui menacent l'existence de l'humanité.

Elle souligne la pertinence de certains des autres points d'urgence proposés et déclare qu'il serait utile de modifier les Statuts et Règlements de l'UIP pour pouvoir inscrire plus d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée. Elle conclut son propos en indiquant qu'il serait souhaitable de fixer un délai précis afin que tous les groupes géopolitiques aient suffisamment de temps pour examiner l'ensemble des points d'urgence.

Le Président de l'UIP note qu'aucun délégué ne souhaite présenter une opinion adverse.

M. A. Mbata Betukumesu Mangu (République démocratique du Congo) présente la proposition de point d'urgence de son Parlement intitulée *Demande d'une action urgente pour mettre fin à l'agression, à l'occupation et aux violations massives des droits de l'homme en République démocratique du Congo aux fins de préserver sa souveraineté et son intégrité territoriale*. Il explique que la crise que traverse la République démocratique du Congo est le résultat d'un conflit armé et d'une occupation et d'une agression par un pays voisin, et qu'elle est la plus grave observée sur le continent africain. Il souligne que plus de 10 millions de personnes ont perdu la vie et que des milliers d'autres ont été déplacées de force. Il rappelle les conclusions du Groupe d'experts, créé en vertu de la résolution 1533 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU, sur le soutien du Rwanda au Mouvement du 23 mars (M23) et invite les parlementaires à exprimer leur solidarité avec le peuple de la République démocratique du Congo en adoptant une résolution qui appelle à la cessation des actes d'agression, de l'occupation et des violations massives des droits de l'homme.

Mme E. Nyirasafari (Rwanda) se dit opposée à la proposition de point d'urgence présentée par la République démocratique du Congo, qui, selon elle, vise à détourner l'attention de l'Assemblée de la véritable cause du conflit qui persiste dans l'est du pays et de son impact sur la sécurité des pays voisins, notamment le Rwanda. Elle indique que plus de 120 groupes armés sévissent en République démocratique du Congo et que le Gouvernement de ce pays doit

assumer l'entière responsabilité de ses problèmes internes et cesser de rejeter la faute sur le Rwanda. Elle dit que la République démocratique du Congo doit privilégier une solution politique plutôt que de continuer à recourir à l'option militaire, qui, selon elle, ne fera qu'engendrer de nouvelles souffrances et aggraver les tensions ethniques. Elle conclut son intervention en soulignant qu'il n'y aura pas de paix durable tant que les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), toujours actives en République démocratique du Congo, n'auront pas été neutralisées.

Le Secrétaire général indique que l'Assemblée va maintenant procéder à un vote par appel nominal sur les cinq propositions restantes et explique la procédure de vote.

Un vote par appel nominal est organisé.

Avec 393 voix pour, 727 contre et 373 abstentions, la demande présentée par la délégation de l'Argentine n'obtient pas la majorité requise des deux tiers des suffrages exprimés et est donc rejetée.

Avec 756 voix pour, 444 contre et 293 abstentions, la demande présentée par la délégation du Qatar n'obtient pas la majorité requise des deux tiers des suffrages exprimés et est donc rejetée.

Avec 817 voix pour, 317 contre et 358 abstentions, la demande présentée par les délégations de l'Argentine, du Chili, de l'Allemagne, des Pays-Bas et de l'Ukraine, avec l'appui du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) et du Groupe des Douze Plus, obtient la majorité requise des deux tiers des suffrages exprimés.

Avec 535 voix pour, 640 contre et 318 abstentions, la demande présentée par le Groupe africain n'obtient pas la majorité requise des deux tiers des suffrages exprimés et est donc rejetée.

Avec 88 voix pour, 705 contre et 700 abstentions, la demande présentée par la délégation de la République démocratique du Congo n'obtient pas la majorité requise des deux tiers des suffrages exprimés et est donc rejetée.

Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers et le plus grand nombre de suffrages positifs exprimés, la demande présentée par les délégations de l'Argentine, du Chili, de l'Allemagne, des Pays-Bas et de l'Ukraine, avec l'appui du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) et du Groupe des Douze Plus, est ajoutée à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Mme M.d.C. Alva Prieto (Pérou) invite à observer une minute de silence à la mémoire de l'ancienne parlementaire afghane, Mme Mursal Nabizada, abattue à Kaboul en janvier dernier.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Mme Mursal Nabizada (Afghanistan), de M. Yakup Tas, parlementaire turc décédé lors du récent tremblement de terre en Türkiye, et de Mme Ivonne Passada, Présidente de la Chambre des représentants de l'Uruguay et Vice-Présidente du Groupe uruguayen de l'UIP, décédée la veille.

La séance est levée à 19 h 30.

Ordre du jour définitif

1. Élection du Président de la 146e Assemblée

2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée

3. Débat général sur le thème *Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance*

4. Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP

5. *Cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale*
(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)

6. *L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts*
(Commission permanente du développement durable)

7. Rapports des commissions permanentes

8. Approbation des thèmes d'étude pour la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et pour la Commission permanente du développement durable à la 148e Assemblée de l'UIP et désignation des co-rapporteurs

9. Point d'urgence : *Susciter une prise de conscience et appeler à l'action face aux graves crises humanitaires qui frappent les peuples de l'Afghanistan, de la République arabe syrienne, de l'Ukraine, du Yémen et d'autres pays, et face à la vulnérabilité spécifique des femmes et des enfants*

Point d'urgence intitulé *Susciter une prise de conscience et appeler à l'action face aux graves crises humanitaires qui frappent les peuples de l'Afghanistan, de la République arabe syrienne, de l'Ukraine, du Yémen et d'autres pays, et face à la vulnérabilité spécifique des femmes et des enfants*

SÉANCE DU LUNDI 13 MARS 2023

(matin)

La séance est ouverte à 9 heures, sous la conduite de Mme N.N. Mapisa-Nqakula, Présidente de l'Assemblée nationale de l'Afrique du Sud.

Point 9 de l'ordre du jour

Débat en plénière sur le point d'urgence intitulé *Susciter une prise de conscience et appeler à l'action face aux graves crises humanitaires qui frappent les peuples de l'Afghanistan, de la République arabe syrienne, de l'Ukraine, du Yémen et d'autres pays, et face à la vulnérabilité spécifique des femmes et des enfants*
(A/146/2-P.3)

La Présidente invite les délégués à exprimer leur point de vue sur le point d'urgence.

Mme R. Mirza (République arabe syrienne) déclare que la voix de la paix, de l'amour et du développement doit être entendue. Elle encourage les parlementaires à sensibiliser les citoyens, à promouvoir l'éducation, à favoriser l'égalité des sexes, à encourager l'ouverture et à rejeter toutes les formes d'intolérance et de violence. Elle conclut son propos en indiquant que cela contribuera à autonomiser les hommes et les femmes, à circonscrire les crises humanitaires et à renforcer la coexistence pacifique.

Mme T. Vardanyan (Arménie) dit que les parlementaires doivent faire preuve de responsabilité face aux souffrances et aux pertes subies par les citoyens ordinaires – en particulier les femmes, les enfants et les personnes âgées – en raison de la guerre, des changements climatiques et autres catastrophes. Elle explique qu'il est primordial de résoudre non seulement les crises de grande ampleur, mais aussi celles de moindre envergure, comme la crise au Haut-Karabakh. Elle affirme que l'Azerbaïdjan a récemment fermé le corridor de Latchine, privant ainsi quelque 120 000 Arméniens du Haut-Karabakh, dont environ 30 000 enfants, de l'accès aux biens et services essentiels. Elle ajoute que l'aide humanitaire fournie par la Croix-Rouge et les organisations de maintien de la paix ne permet pas de répondre à tous les besoins et que les interruptions d'approvisionnement en gaz et en électricité créent d'énormes difficultés. L'intervenante souligne que l'Azerbaïdjan maintient le corridor fermé malgré les appels lancés par la communauté internationale pour sa réouverture.

Elle indique que, selon les dires de l'Azerbaïdjan, les Arméniens du Haut-Karabakh jouissent des mêmes droits et libertés que les citoyens azerbaïdjanais. Elle fait néanmoins remarquer que l'édition 2023 du rapport *La liberté dans le monde* attribue à l'Azerbaïdjan un très mauvais score (9 sur 100), ce qui signifie que le pays n'est pas en mesure de garantir les droits et libertés de ses propres citoyens, et *a fortiori* ceux des Arméniens. Elle précise en outre que les appels lancés par l'Azerbaïdjan pour faciliter la déportation massive d'Arméniens ne peuvent être interprétés autrement que comme un projet étatique de nettoyage ethnique. Elle conclut son intervention en affirmant que le blocus illégal du corridor de Latchine, les prises d'otages d'Arméniens et les agressions fréquentes de la part des forces armées azerbaïdjanaises démontrent le besoin urgent d'une présence internationale au Haut-Karabakh.

Mme S. Matos (Portugal) déclare que les causes des migrations sont multiples, mais que les principales sont le terrorisme et les catastrophes naturelles. Elle explique que la coopération internationale est essentielle pour atténuer les souffrances des migrants et soutenir les pays d'accueil qui s'efforcent de faire face à la situation.

Elle précise que les politiques migratoires peuvent et doivent apporter une valeur ajoutée aux pays d'accueil. Elle fait remarquer qu'au Portugal, les migrants contribuent à la main-d'œuvre, au système de sécurité sociale et à la démocratie. Elle rappelle néanmoins que les droits de l'homme et la dignité de toutes les personnes, notamment les plus vulnérables comme les femmes et les enfants, doivent être défendus, indépendamment du fait qu'elles apportent ou non une valeur ajoutée. Elle ajoute que l'on ne peut faire abstraction du fait que les femmes et les enfants sont davantage susceptibles d'être victimes de violences et d'exploitation sexuelle.

Elle dit également que les personnes victimes de crises humanitaires sont des personnes comme les autres et que n'importe qui peut se retrouver dans cette situation. Elle conclut son propos en soulignant qu'il est important de leur venir en aide.

M. A.A. Paredes Gonzales (Pérou) déclare que, pour bâtir des sociétés pacifiques et inclusives, les parlementaires doivent chercher des solutions aux nombreuses crises qui ont lieu dans le monde, ce qui implique de lutter contre la discrimination et l'exclusion. Il indique que le Pérou fera tout ce qui est en son pouvoir pour parvenir à la paix. Il explique que la société ne peut pas continuer à déshumaniser les gens et à rester indifférente à la discrimination. Il ajoute que la compassion est un moyen de prévention et qu'il est important de l'enseigner à l'école.

La Présidente rappelle que, conformément à l'article 16 du Règlement des Commissions permanentes, la composition du comité de rédaction pour le point d'urgence doit tenir compte d'une répartition géographique équitable et d'un équilibre politique ainsi que d'un équilibre dans le nombre d'hommes et de femmes, et que le nombre de membres du comité ne doit pas être supérieur à 11.

Mme A. Shkrum (Ukraine) affirme que ce n'est qu'après avoir été privé de la paix que l'on peut véritablement en apprécier la valeur. Elle déclare qu'avant 2022, elle n'aurait jamais imaginé qu'elle se réveillerait tous les jours au son des sirènes et qu'elle voterait au Parlement sous les bombardements, et souligne que c'est pourtant sa réalité quotidienne. Elle indique que malgré les nombreuses résolutions adoptées par l'ONU et l'UIP, la Fédération de Russie continue d'attaquer l'Ukraine. Elle fait remarquer que depuis la 145e Assemblée de l'UIP en octobre 2022, la Fédération de Russie a tué 41 enfants, tiré 1 327 missiles sur des civils et détruit 10 000 habitations. En outre, plus de 16 000 enfants ukrainiens ont été enlevés à leurs parents et déplacés de force en Fédération de Russie sans garantie de retour. Elle précise que ce type de crime ne saurait être toléré et appelle les parlementaires à adopter la résolution sur le point d'urgence, à résoudre les crises humanitaires partout dans le monde, notamment en Ukraine, et à punir tous les agresseurs.

Mme V. Walters (Nouvelle-Zélande) dit souscrire aux observations formulées par la déléguée de l'Ukraine et que l'ampleur des crises humanitaires à travers le monde est considérable. Elle rappelle que l'agression russe a poussé des millions d'Ukrainiens à se réfugier dans les pays voisins pour se mettre en sécurité et que d'autres se réfugient dans des souterrains pour se protéger des bombardements. Elle explique que des maisons, des écoles, des hôpitaux et d'autres infrastructures civiles essentielles ont été détruits et que des villes entières ont été lourdement endommagées. Elle ajoute qu'en Afghanistan, la quasi-totalité de la population connaît une grave crise humanitaire et peine à se nourrir, à accéder aux soins de santé et à se procurer de l'argent, et que les femmes et les filles sont les plus durement touchées. Elle indique que le régime taliban interdit aux femmes d'occuper la plupart des emplois rémunérés et que cela a des conséquences désastreuses pour les ménages où les femmes sont la seule ou la principale source de revenus. Elle fait remarquer qu'au Myanmar, l'armée a instauré une crise permanente des droits de l'homme.

Elle affirme qu'il est important de prendre conscience de l'ampleur des crises qu'elle vient de mentionner et de réfléchir à la meilleure façon d'y remédier, et qu'il faut s'attaquer aux causes profondes de ces crises. Elle conclut son propos en invitant le comité de rédaction à se référer aux résolutions adoptées lors des 144e et 145e Assemblées de l'UIP lorsqu'il préparera la version finale de la résolution sur le point d'urgence.

M. K. Kosachev (Fédération de Russie) déclare que, lors de son intervention, la déléguée de l'Ukraine a politisé le thème du point d'urgence. Il explique que l'Ukraine vit une guerre civile qui n'a pas commencé en 2022, mais en 2014, à la suite d'un changement de pouvoir anticonstitutionnel auquel s'est opposée une grande partie de la population ukrainienne. Il précise

que plus de 14 000 civils, dont 200 enfants, ont été tués depuis le début de la guerre civile en 2014. Il affirme que la Fédération de Russie a tout fait pour rétablir la paix et la stabilité en Ukraine, notamment en contribuant à l'application des accords de Minsk. Il ajoute que l'Ukraine n'a malheureusement jamais voulu respecter ses engagements au titre des accords de Minsk, pas plus que les autres signataires, tels que l'Allemagne et la France, et qu'elle mène au contraire des opérations militaires contre son propre peuple.

Il fait remarquer que la médiatrice pour les droits de l'homme en Ukraine, Mme Denisova, a assené des mensonges sur les viols massifs de femmes et la déportation d'enfants par la Fédération de Russie et qu'elle a été contrainte de démissionner en raison de l'absence de preuves à l'appui de ses affirmations. Il conclut son intervention en indiquant que la délégation de l'Ukraine à l'Assemblée de l'UIP continue elle aussi de répandre des informations erronées et que c'est l'Ukraine qui empêche le règlement pacifique de la guerre.

M. R. Fogiel (Pologne) déclare que les mensonges proférés par le délégué de la Fédération de Russie sont honteux et exhorte la délégation russe à reconnaître que son pays commet des actes de barbarie en Ukraine. Il ajoute que la crise en Ukraine n'a effectivement pas débuté en 2022, mais en 2014, lorsque la Fédération de Russie a illégalement annexé la Crimée. Il rappelle également que le pays a attaqué la Géorgie en 2008 et que, dans les années 1940, l'URSS a réduit en esclavage et assassiné des Polonais.

M. F. Marchand (France), soulevant une motion d'ordre, affirme que c'est un mensonge, et même une diffamation, de laisser entendre que la France n'a jamais voulu respecter ses engagements au titre des accords de Minsk et estime que le délégué de la Fédération de Russie doit présenter des excuses officielles pour les propos qu'il vient de tenir. Il précise que la France, à l'instar de nombreux autres pays européens, a fait tout ce qu'elle a pu pour engager un dialogue constructif avec la Fédération de Russie. Il dit souscrire aux observations faites par les autres délégués, en particulier par la déléguée de l'Ukraine. Il ajoute qu'il est sidérant de constater à quel point la Fédération de Russie nie la réalité et que le pays essaie de réécrire complètement l'histoire. Il conclut son propos en indiquant que la situation en Ukraine n'est pas une guerre civile mais une agression et une tentative d'annexion manifeste qui doit être dénoncée pleinement et unanimement.

La Présidente rappelle aux délégués que le sujet de la discussion est la crise humanitaire et non la guerre en Ukraine.

M. F. Shivambu (Afrique du Sud) fait remarquer que les points d'urgence des deux précédentes Assemblées portaient sur la guerre en Ukraine. Il indique que le débat d'aujourd'hui est censé porter sur les nombreuses crises humanitaires qui ont cours dans le monde, notamment en Afghanistan et au Yémen, mais que la discussion dévie une fois de plus sur la guerre en Ukraine. Il affirme que les pays d'Europe occidentale, historiquement associés au colonialisme et à la répression, imposent leur propre ordre du jour au reste du monde et font preuve d'un mépris total pour les problèmes qui touchent les autres régions. Il conclut son intervention en soulignant que ce comportement est totalement inadmissible.

M. G. Silberschmidt (Directeur du Département Santé et partenariats multilatéraux à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)) se félicite que la résolution mette l'accent sur les crises humanitaires qui sévissent dans le monde. Il précise que l'OMS est présente sur le terrain dans chacune des crises mentionnées dans la résolution et dans bien d'autres encore. Il explique que son organisation joue un rôle important en aidant les autorités locales à dispenser des soins de santé aux populations touchées, notamment les femmes et les enfants. Il ajoute que l'OMS organisera prochainement une réunion avec plusieurs instituts nationaux de santé publique afin de discuter des interventions d'urgence à mettre en œuvre dans ce type de crise. Il fait remarquer que, dans les situations de conflit, l'OMS collabore avec des interlocuteurs de chacune des parties belligérantes en accordant la priorité à la santé. Il indique que l'OMS a lancé une initiative intitulée *Santé pour la paix*, qui s'appuie sur la santé pour surmonter les clivages politiques. Il conclut son propos en indiquant qu'il serait souhaitable que la résolution fasse référence aux travaux menés conjointement par l'UIP et l'OMS dans le domaine de la santé.

M. J.M.R. Edwards Silva (Chili), co-auteur de la proposition de point d'urgence, déclare que les idées exprimées par la déléguée de la République arabe syrienne sont exactement les mêmes que celles qui seront formulées dans la résolution. Il ajoute qu'étant donné que la résolution traite des crises humanitaires en général, il ne voit aucun inconvénient à ce que le texte mentionne la situation des Arméniens. Il dit partager l'avis de la déléguée du Portugal sur la nécessité de défendre les droits des femmes et des enfants, en particulier de ceux qui ont été déplacés de force. En réponse à l'intervention du délégué du Pérou, il précise que la résolution fait référence à de nombreuses crises différentes, mais qu'elle pourrait être modifiée pour en inclure d'autres. Il exprime sa profonde solidarité avec le peuple ukrainien qui souffre en raison de l'agression injustifiée menée par la Fédération de Russie. Il souligne que l'OMS mérite d'être félicitée pour le travail qu'elle accomplit dans de nombreuses situations de crise et que ses contributions aux travaux du comité de rédaction seront les bienvenues. Il dit que, comme l'a suggéré la déléguée de la Nouvelle-Zélande, le comité de rédaction prendra en compte les résolutions adoptées lors des précédentes Assemblées.

Réagissant aux déclarations du délégué de la Fédération de Russie, il affirme que la résolution n'a en aucun cas été politisée et que la crise humanitaire en Ukraine pourrait être facilement résolue si la Fédération de Russie cessait de bombarder le pays. Il rappelle au délégué de l'Afrique du Sud que les principaux auteurs de la résolution, à savoir le Chili et l'Argentine, ont également été colonisés et que cela ne les empêche pas de reconnaître l'existence de crises humanitaires dans le monde. Il conclut son intervention en indiquant que l'objectif de la résolution est de rappeler aux millions de personnes qui souffrent qu'elles ne sont pas oubliées et que tout être humain doit pouvoir bénéficier de l'aide dont il a besoin, indépendamment de sa religion, de sa race ou de son sexe.

M. J. Atsma (Pays-Bas) dit qu'il soutient pleinement le point d'urgence et qu'il partage le point de vue de la déléguée de la Nouvelle-Zélande, et ajoute que les propos tenus par le délégué de la Fédération de Russie sont inacceptables.

Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan) déclare qu'elle réfute les déclarations de la déléguée de l'Arménie. Elle explique que le corridor de Latchine est ouvert aux convois et qu'il est utilisé à des fins humanitaires. Elle précise que des dizaines de véhicules l'empruntent chaque jour, sous le contrôle des forces de maintien de la paix russes. Elle fait aussi remarquer que l'Azerbaïdjan est confronté à une crise humanitaire en raison des mines posées par l'Arménie, et que cette situation a causé la mort d'environ 300 personnes et obligé plus d'un million d'autres à quitter leur foyer. Elle conclut son propos en appelant l'Arménie à ne pas aggraver la situation et à cesser d'utiliser le corridor de Latchine pour le transport illégal d'armes.

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance*
(A/146/3-Inf.1)

Mme E. Nyirasafari, Vice-Présidente du Sénat du Rwanda, prend la présidence.

M. M. Dick (Australie) déclare que l'Australie est un pays dynamique et multiculturel dont l'héritage des Premières Nations remonte à 65 000 ans. Il explique que la grande diversité culturelle et linguistique de l'Australie est un élément fondamental de l'identité nationale singulière de ce pays.

Il affirme que l'Australie défend l'égalité des chances et que les citoyens y sont traités sans discrimination. Il rappelle que l'Australie est l'un des membres fondateurs de l'ONU et l'un des premiers signataires de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il ajoute que l'inclusion doit être promue à plusieurs niveaux, aussi bien par la loi et les politiques qu'au sein de la société auprès des citoyens.

Il souligne que les inégalités sociales et économiques, la discrimination et les préoccupations liées aux enjeux nationaux et mondiaux ont indéniablement des répercussions sur la cohésion sociale. Il indique qu'en Australie, les citoyens conservent une grande confiance dans le gouvernement et la démocratie. Il explique que la confiance repose sur la responsabilité, la réactivité et la fiabilité des institutions gouvernementales et qu'elle est étroitement liée à la satisfaction qu'éprouvent les citoyens vis-à-vis de la démocratie.

Il attire l'attention sur la diffusion délibérée de fausses informations par certaines personnes et note que plusieurs études montrent que les fausses informations peuvent façonner des idées et des comportements extrémistes empreints de haine. Il affirme que l'extrémisme violent n'a pas sa place en Australie ni dans le monde. Il explique que la stratégie de l'Australie en matière de lutte contre l'extrémisme violent comprend quatre grands volets : 1) le renforcement de la diversité et de la participation sociale ; 2) l'intervention précoce, le désengagement et la réinsertion ; 3) l'action ciblée auprès des institutions et des populations vulnérables ; et 4) la lutte contre la propagande terroriste en ligne. Il précise que pour préserver la résilience sociale, il est important que les internautes puissent identifier les comportements extrémistes et les informations fallacieuses.

Il indique que l'un des principaux moyens utilisés par le Parlement australien pour promouvoir la coopération est le recours aux groupes d'amitié parlementaires. Il fait observer qu'il existe plus d'une centaine de groupes de ce type qui travaillent sur des questions aussi variées que la santé, la sécurité des transports, le logement ou encore la diversité culturelle.

Il souligne que l'actuel Parlement australien est le plus diversifié sur le plan ethnique et culturel qu'ait connu le pays. Il ajoute que le fait de disposer d'un parlement hétérogène qui reflète mieux la diversité de la société renforce la légitimité des processus démocratiques de l'institution et permet au Parlement de mieux prendre en compte les expériences, les besoins, les points de vue et les aspirations des citoyens et d'y apporter des réponses appropriées. En outre, cela favorise la participation, ce qui permet de prévenir le développement de l'extrémisme. Il conclut son intervention en affirmant que tous ces éléments sont les piliers de la coexistence pacifique et de la démocratie inclusive en Australie.

M. H. Gibaly (Égypte) déclare que la diversité est un facteur d'enrichissement, mais qu'elle pose aussi des problèmes pour la coexistence pacifique. Il explique que l'Égypte fait tout son possible pour construire la paix et lutter contre l'intolérance, et qu'elle a même créé un observatoire à cet effet. Il précise que le pays respecte les droits de tous les citoyens sans discrimination et que le droit à la liberté de religion, que ce soit le christianisme, le judaïsme ou l'islam, est inscrit dans la Constitution. Il dit que le pays collabore également avec le Vatican et l'Église pour lutter contre les discours d'intolérance tant au niveau national qu'international. Il conclut son propos en soulignant que la promotion de la coexistence pacifique nécessite des efforts concertés de la part de tous et que seule la paix permet d'assurer la prospérité et la sécurité.

Mme N.B.K. Mutti (Zambie) affirme que l'instauration de sociétés inclusives est essentielle pour assurer la coexistence pacifique et qu'il est donc primordial que les dirigeants tiennent compte de la diversité ethnique, culturelle et religieuse. Elle dit qu'elle a pu constater directement les effets dévastateurs de l'intolérance sur son continent, notamment les pertes en vies humaines, les déplacements de population et les difficultés socio-économiques, et que les femmes et les enfants sont les plus durement touchés. Elle ajoute qu'il est urgent de lutter contre l'intolérance en impliquant l'ensemble des parties prenantes et que plusieurs mesures peuvent être prises, notamment : 1) la mise en place de politiques de réduction des inégalités ; 2) le développement de la thérapie interpersonnelle ; et 3) la promotion d'idéologies fondées sur l'identité collective. Elle déclare que les parlements doivent être à l'avant-garde de la lutte contre l'intolérance en faisant usage de leurs fonctions législatives, de contrôle et de représentation.

Elle indique que la population zambienne est très diverse en termes de tribus et de groupes ethniques, mais que le pays n'en demeure pas moins un modèle de paix et de stabilité. Elle fait toutefois remarquer que le pays n'est pas épargné par l'intolérance et l'exclusion et que ces phénomènes ont donné lieu à des conflits en rapport avec l'exercice du pouvoir politique, la propriété foncière et la délimitation des frontières, mais aussi en lien avec la pauvreté et les inégalités. Elle explique que le Président de la République est tenu de rendre compte chaque année devant l'Assemblée nationale des progrès accomplis dans la résolution de ces problèmes.

Elle fait observer que le Parlement zambien joue un rôle fondamental dans la promotion de la coexistence pacifique et de l'inclusivité. Il a par exemple adopté des lois destinées à promouvoir l'égalité des sexes, la protection des minorités et l'égalité des chances en matière d'emploi, et d'autres visant à lutter contre la cybercriminalité et les violences électorales. Elle souligne que le Parlement s'efforce de montrer l'exemple en favorisant l'inclusion et la coexistence pacifique au sein même de l'institution. Elle précise que des parlementaires de sexe, d'âge, d'origine ethnique, de profession et de niveau d'études différents participent aux travaux des commissions et à d'autres activités. Elle ajoute que plusieurs groupes parlementaires ont été créés pour lutter contre l'intolérance, notamment le groupe parlementaire sur les droits des personnes en situation de handicap. En outre, la section zambienne de l'Association internationale des parlementaires pour la paix œuvre pour promouvoir une culture de la paix par le biais de l'éducation, du sport, des arts et des médias.

Elle conclut son intervention en affirmant que les parlementaires doivent être à l'avant-garde de la lutte contre l'intolérance et les encourage à collaborer étroitement avec leurs concitoyens sans aucune forme de discrimination.

Mme C. Gotani Hara (Malawi) déclare que les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer en vue de favoriser l'unité et la coexistence entre les citoyens qu'ils représentent. Elle explique que la coexistence pacifique et l'intégration sont essentielles pour prévenir les conflits, les déplacements de population, les bouleversements socio-économiques, les pertes en vies humaines et la violence politique. Elle souligne qu'il est important de prendre en compte la diversité culturelle, religieuse, politique et socio-économique.

Elle dit qu'une société inclusive est une société qui offre les mêmes opportunités à l'ensemble de ses citoyens, sans distinction de race, de sexe, de classe, de génération ou de situation géographique. Elle ajoute qu'une société inclusive est aussi une société qui promeut la tolérance. Elle fait remarquer que l'intolérance résulte parfois de l'ignorance et de la peur, notamment de la peur de l'inconnu. Elle indique que l'intolérance conduit à un cloisonnement permanent entre les groupes et peut, à terme, déboucher sur la violence.

Elle explique qu'au Malawi, la forme la plus courante d'intolérance est la violence à l'égard des personnes âgées, notamment les femmes, lesquelles déclarent être victimes de brutalités, de mauvais traitements, d'insultes et même de jets de pierres. Elle souligne que le sexisme est également présent en politique et que le rôle des femmes dans le développement est largement sous-estimé. Elle note que l'intolérance conduit aussi parfois à des affrontements entre personnes de bords politiques différents. Elle déclare que de nombreuses manifestations ont eu lieu ces 15 dernières années au Malawi en raison du manque d'inclusivité dans la sphère politique et que les parlements ont un rôle essentiel à jouer pour résoudre ce type de problème.

Elle précise qu'au Malawi, les principaux facteurs d'intolérance sont le chômage, la pauvreté, la faim et les réseaux sociaux. Elle fait observer que le taux de chômage dans le pays se situe à 7,4 % et que les jeunes sont fortement touchés et sont également victimes de discriminations. Elle explique que la pauvreté et la faim généralisées amènent les personnes à se concentrer sur leurs besoins immédiats et que cette situation exacerbe l'intolérance. Elle ajoute que les réseaux sociaux regorgent de discours de haine et contribuent au développement du harcèlement en ligne. Elle indique qu'au Malawi, la liberté d'expression est consacrée par la Constitution, mais que le pays a récemment modifié son code pénal afin de lutter contre l'utilisation abusive des réseaux sociaux.

Elle souligne que pour instaurer la coexistence pacifique, il faut que le gouvernement puisse fonctionner de façon efficace et que les trois branches du pouvoir agissent conjointement. Elle rappelle qu'il revient au législateur de promulguer des lois qui servent les intérêts des citoyens, au pouvoir judiciaire de les interpréter et à l'exécutif d'en assurer l'application. Elle conclut son propos en indiquant qu'il importe également d'assurer une répartition équitable des ressources et que les parlements doivent mettre en place des politiques socio-économiques à cet effet et en contrôler l'application.

M. S.S. Al Barkani (Yémen) déclare que la coexistence pacifique est l'un des piliers de la stabilité et qu'elle doit être fondée sur le respect des droits, comme la liberté d'expression, de conviction et de religion et l'égale participation des femmes à la vie de la société. Il souligne que les relations entre pays doivent être fondées sur le respect mutuel.

Il affirme que la République islamique d'Iran compromet la coexistence pacifique dans le monde arabe en imposant violemment sa religion et sa culture à d'autres pays, comme le Yémen, afin de les annihiler. Il ajoute que des parlementaires, des journalistes, des femmes et des enfants sont victimes de la violence perpétrée par la République islamique d'Iran. Il précise que l'action de la République islamique d'Iran s'étend au-delà du monde arabe et que le pays impose également sa présence en Asie occidentale, en Afrique, en Méditerranée, dans le golfe Arabique et dans la mer Rouge. Il estime que l'action menée par Téhéran n'est rien d'autre qu'une invasion. Il dit que la République islamique d'Iran s'accapare les ressources régionales, s'impose sur la scène politique régionale et internationale et profite de la politique pour s'immiscer dans les affaires de la région, notamment dans la question palestinienne. Il affirme que la République islamique d'Iran a pour ambition de dominer le monde islamique et que le pays constitue une menace pour la survie de tous les pays du Proche-Orient.

Il conclut son intervention en soulignant que la coexistence pacifique est vitale pour préserver l'avenir des populations et que tous les pays doivent conjuguer leurs efforts pour promouvoir la diversité et lutter contre l'intolérance.

M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe) attire l'attention sur l'Année des Nations Unies pour la tolérance qui s'est tenue en 1995, année pendant laquelle a été célébré le cinquantenaire de l'ONU, un moment propice pour se remémorer les événements historiques qui ont précédé la création de l'Organisation. Il dit que les événements historiques en question ont été caractérisés par la négation de la dignité, de l'égalité et du respect mutuel. Il rappelle également la résolution 61/271 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui invite les États membres à promouvoir une culture de paix, de tolérance, de compréhension et de non-violence. Il déclare que les parlements doivent s'efforcer, sous l'égide de l'UIP, de favoriser la diplomatie et le dialogue afin de parvenir à une coexistence pacifique.

Il fait remarquer que la Déclaration universelle des droits de l'homme proclame sans équivoque que le fondement de sociétés pacifiques et inclusives repose sur la promotion des droits inaliénables de tous les êtres humains, sans distinction de race, de croyance, d'appartenance politique, de sexe ou d'orientation sexuelle. Il indique que malgré les progrès accomplis en matière de justice, de paix et d'harmonie, l'histoire récente montre la vanité de ces efforts.

Il explique que les efforts déployés par les sociétés pour parvenir à une coexistence pacifique sont contrariés par de nombreuses épreuves, comme les chocs climatiques, les tremblements de terre et la pandémie de COVID-19. Il ajoute que les difficultés sont exacerbées par les répercussions négatives de la guerre entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, qui déstabilise l'économie mondiale. Il souligne que la coexistence pacifique et les sociétés inclusives et tolérantes sont essentielles pour atténuer les défis mondiaux.

Il déclare que les parlements doivent élaborer des lois et des politiques qui permettent de lever les obstacles qui entravent la coexistence pacifique, l'inclusion et la tolérance. Il dit que les parlements doivent aussi ratifier et transposer en droit interne tous les accords multilatéraux pertinents et adopter des budgets nationaux qui soutiennent les ménages à faible revenu et favorisent l'égalité des sexes, la formation des jeunes et l'autonomisation des personnes en situation de handicap. Ils doivent également se faire la voix des sans-voix et promouvoir une démocratie inclusive. Ils doivent en outre contrôler l'action de l'exécutif pour s'assurer qu'il agit en toute impartialité. Pour ce faire, les parlements doivent contribuer activement à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 16 qui vise à instaurer la coexistence pacifique, une justice équitable, l'obligation redditionnelle et des institutions inclusives à tous les niveaux de la gouvernance. Il conclut son propos en soulignant que la philosophie africaine *Ubuntu*, qui signifie "Je suis car tu es", constitue une excellente source d'inspiration.

Mme C. Gotani Hara, Présidente de l'Assemblée nationale du Malawi, prend la présidence.

Mme S.S. Chaudhury (Bangladesh) fait remarquer que malgré les aspirations à la paix, à la justice, à la liberté et à l'harmonie, le monde demeure en proie à la guerre, aux conflits et à la violence. Elle indique que la paix est menacée par divers phénomènes, comme le nationalisme, l'autoritarisme, le racisme, le populisme, le protectionnisme et le militarisme, et que l'inclusion est une condition préalable essentielle à l'instauration de la paix et de l'harmonie. Elle précise que la paix, le respect des droits de l'homme et la dignité humaine peuvent être favorisés en promouvant l'égalité et la non-discrimination.

Elle dit que le Bangladesh s'est toujours fermement opposé à toutes les formes de discrimination et que la Constitution du pays garantit l'égalité de tous les citoyens sans distinction de religion, de race, de caste, de sexe ou de lieu de naissance. Elle ajoute qu'en tant qu'État partie à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, le Bangladesh soutient la mise en œuvre complète de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Elle explique que l'harmonie sociale est ancrée de longue date dans la société bangladaise et que cette caractéristique repose sur les principes de paix, de pluralisme, de démocratie, de liberté, de libéralisme, d'égalité des sexes et de développement.

Elle affirme qu'une société inclusive est une société qui transcende les différences de race, de sexe, de classe, de génération et de situation géographique afin de garantir l'inclusion, l'égalité des chances et la place de tous les citoyens. Elle ajoute que les sociétés inclusives s'efforcent d'instaurer la confiance entre des personnes d'origines diverses, en les incitant à coexister pacifiquement en résolvant les problèmes sans conflit ni violence. Elle précise que l'idée est d'amener les citoyens à œuvrer ensemble vers un objectif commun tout en leur laissant la possibilité de poursuivre leurs propres intérêts. Elle souligne qu'il est important de créer une vision basée sur des valeurs collectives telles que l'inclusion, la diversité, la tolérance et l'autonomisation.

Elle rappelle que les parlementaires sont la clé de voûte de toute démocratie parlementaire et qu'ils ont pour mission de relayer la voix, les aspirations et la volonté des citoyens. Elle dit qu'ils disposent d'outils très efficaces pour insuffler des changements bénéfiques et durables.

Elle déclare que pour bâtir des sociétés inclusives et favoriser la coexistence pacifique, il convient d'adopter les mesures suivantes : 1) réduire les inégalités en promouvant la démocratie, l'état de droit et la tolérance ; 2) abroger et/ou modifier les lois qui favorisent la discrimination ; 3) accompagner sur le plan législatif et politique les groupes vulnérables ; 4) faire évoluer les mentalités et lutter contre les préjugés ; 5) réduire les écarts de pauvreté ; et 6) inculquer les valeurs fondamentales par le biais de l'éducation. Elle conclut son intervention en indiquant qu'il est possible de construire un monde tolérant, équitable, pacifique et inclusif en agissant collectivement.

M. A. Frick (Liechtenstein) déclare qu'il faut enrayer la montée de l'intolérance et de la discrimination dans le monde. Pour ce faire, les parlementaires doivent mettre en œuvre les ODD, notamment l'ODD 16 qui porte sur les sociétés pacifiques et inclusives. Il explique que le Liechtenstein promeut les ODD aux niveaux national et international. Il fait remarquer que dans son pays les ODD sont au cœur de tous les débats parlementaires et que chaque proposition présentée doit être accompagnée d'un rapport d'impact sur l'ODD concerné. Il précise que le total des dépenses du Liechtenstein au titre de l'aide publique au développement a augmenté de 13 %. Il dit que le Parlement a non seulement augmenté le budget alloué à la coopération humanitaire internationale et au développement, mais qu'il a également adopté des budgets supplémentaires pour faire face à l'augmentation vertigineuse de la demande d'aide due à la pandémie de COVID-19 et à l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

Il indique qu'au cours de sa prochaine présidence du Conseil de l'Europe, le Liechtenstein fera tout ce qui est en son pouvoir pour promouvoir et renforcer les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit. Il souligne que le Liechtenstein soutient activement les travaux de la Cour pénale internationale et invite les parlementaires du monde entier à en faire autant. Il ajoute que le respect de l'ordre international fondé sur des règles doit être une priorité absolue et appelle par conséquent à la cessation immédiate de l'agression russe contre l'Ukraine. Il déclare que la Fédération de Russie doit retirer ses forces armées du territoire ukrainien souverain et qu'elle doit répondre pleinement de ses crimes, et affirme que le Liechtenstein continuera à appuyer politiquement et financièrement le peuple ukrainien. Il souligne que la démocratie, la justice et l'état de droit sont les seuls moyens de prévenir les atrocités.

Il explique que l'esclavage moderne est une crise des droits de l'homme qui trouve souvent son origine dans la discrimination et l'intolérance et que ce fléau génère malheureusement des profits considérables, de l'ordre de 150 milliards d'USD par an. Il indique que le nombre de personnes victimes de l'esclavage moderne a augmenté de plus de 10 millions au cours de la dernière décennie, malgré les engagements pris par la communauté internationale pour éradiquer ce phénomène. Il précise que le Liechtenstein continuera d'accorder la priorité aux initiatives destinées à éradiquer l'esclavage moderne.

Il conclut son propos en soulignant que pour vaincre l'intolérance et bâtir des sociétés inclusives, il faut définir une réponse globale qui fasse passer au premier plan les intérêts des citoyens.

M. P. Katjavivi (Namibie) rappelle que la Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît les droits égaux et inaliénables de tous les individus sans discrimination. Il explique que les sociétés qui respectent ces principes ont plus de chances d'être pacifiques, cohésives et démocratiques. Il ajoute que la promotion de sociétés pacifiques et inclusives est un aspect essentiel du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et est aussi au cœur du mandat de l'UIP. Il affirme que les parlementaires jouent un rôle fondamental dans la promotion de la coexistence pacifique et de sociétés inclusives.

Il fait observer que la Namibie est un pays très diversifié qui compte une grande variété de groupes ethniques, de langues et de cultures et que cette diversité doit être mise à profit pour renforcer l'inclusivité et la tolérance au sein de la société. Il indique que, pour ce faire, le Parlement de la Namibie a adopté plusieurs mesures législatives, notamment des lois sur l'équité en matière d'emploi, la discrimination fondée sur le sexe et la violence domestique. Il ajoute que le Parlement s'efforce d'être le plus possible à l'écoute des citoyens en tenant compte de leur avis lors de l'élaboration des politiques et des lois. Il se dit disposé à travailler avec d'autres parlementaires pour partager les bonnes pratiques, recenser les principaux moyens de lutter contre l'intolérance et élaborer des stratégies globales.

Il souligne que pour bâtir un monde plus cohésif, démocratique et résilient, il est essentiel de promouvoir la coexistence pacifique et des sociétés inclusives en luttant contre l'intolérance. Il précise que les parlementaires doivent impérativement prendre les mesures nécessaires pour relever ce défi. Il conclut son intervention en affirmant que la volonté de l'UIP de promouvoir la cohésion et l'inclusion constitue une étape importante vers l'édification d'un avenir plus pacifique et plus prospère pour tous.

M. K.H.N. Al Maawali (Oman) déclare qu'un dialogue juste et ouvert est la clé du développement, du progrès et de la prospérité pour tous les peuples et tous les pays et que seul le dialogue permet de jeter des ponts entre les cultures et les civilisations.

Il souligne que le respect de la diversité constitue une priorité absolue pour le Sultanat d'Oman et que le pays dispose d'un solide système juridique pour lutter contre l'intolérance. En outre, le pays est parvenu à éradiquer le terrorisme et l'extrémisme, ce qui lui vaut de figurer en bonne place dans le classement de l'Indice mondial du terrorisme. Il indique néanmoins que cette victoire ne s'est pas produite du jour au lendemain, mais au terme de longs et laborieux efforts auxquels ont participé de nombreuses institutions. Il ajoute que le pays dispose d'un vaste arsenal législatif qui garantit les libertés et les droits de tous les groupes religieux. En outre, le pays développe l'enseignement des langues étrangères et utilise les médias pour sensibiliser les citoyens à l'importance du respect mutuel et de la cohésion. L'orateur rappelle que plusieurs conférences et manifestations de haut niveau destinées à promouvoir la tolérance et la coexistence entre les différentes religions ont également été organisées à Oman.

Il souligne qu'il est essentiel de condamner l'extrémisme avec plus de fermeté qu'auparavant, notamment à l'ère des réseaux sociaux, qui sont utilisés pour semer la haine entre les communautés et les cultures. Il conclut son propos en affirmant qu'il revient aux parlementaires de favoriser l'entente entre les peuples.

M. A.M. Diop (Sénégal) fait observer que de nombreuses crises survenues au cours des dernières années ont été causées ou exacerbées par l'intolérance ou le manque de dialogue. Il dit que les préjugés, le sectarisme et le manque d'empathie constituent une menace pour la coexistence pacifique. Il ajoute que pour construire une société inclusive et harmonieuse, les parlements doivent reconnaître l'importance de la diversité, promouvoir l'ouverture d'esprit et favoriser la compréhension mutuelle.

Il rappelle que le Sénégal promeut depuis longtemps la coexistence pacifique aux niveaux régional et international. Il souligne également que les valeurs de liberté, de solidarité, de diversité, de non-discrimination, de tolérance et d'inclusion sont les pierres angulaires de la nation et qu'elles sont clairement énoncées dans la Constitution. Il indique que le premier Président du Sénégal, qui a régné pendant 20 ans sur le pays, a ouvert la porte à toutes les confessions religieuses et que cette démarche d'ouverture visait à enrichir la vie des citoyens et à promouvoir la prospérité.

Il explique que le Sénégal a élaboré un plan national pour l'égalité des sexes et a adopté une loi sur la parité visant à assurer un nombre égal d'hommes et de femmes sur les listes électorales et aux postes de décision. Il précise que l'Assemblée nationale compte actuellement 89 hommes et 76 femmes.

Il déclare que les politiques qui favorisent l'exclusion et l'intolérance ont des effets délétères sur la paix et la sécurité internationale. Il rappelle que les parlementaires doivent être conscients des dangers de ces politiques et prendre des mesures pour les combattre. Il ajoute que les parlementaires doivent favoriser l'éducation pour lutter contre l'exclusion et l'intolérance et que la communication joue également un rôle important. Il souligne qu'il faut encourager des discussions ouvertes, la diversité culturelle dans les médias et l'expression des différentes opinions. Il indique qu'il faut aussi disposer d'un cadre législatif, réglementaire et institutionnel solide et renforcer les liens d'amitié entre les peuples en mettant en place des programmes de coopération, en adoptant des résolutions et des recommandations constructives et en menant des campagnes de sensibilisation. Il conclut son intervention en affirmant que la lutte contre l'intolérance exige des efforts concertés de la part de l'ensemble des parties prenantes.

M. M.R. Rahmani (Afghanistan) déclare que le peuple afghan subit pour la deuxième année consécutive une pression accrue de la part des Talibans, que la population est confrontée à une grave crise économique et sociale, à la discrimination, à la pauvreté et à l'insécurité et que les femmes et les filles n'ont pas accès à l'éducation et sont privées de leurs droits fondamentaux. Il explique que le Parlement afghan a obtenu par le passé de nombreux résultats significatifs dans des domaines tels que le sport, l'économie, l'éducation, la liberté d'expression, les droits de l'homme, le gouvernement et l'armée, mais qu'il a malheureusement cessé de fonctionner et qu'il a grand besoin d'établir des relations avec les parlements d'autres pays.

Il indique que l'Afghanistan est composé de différents groupes ethniques qui ont tous joué un rôle important dans l'édification de l'Afghanistan moderne. Il souligne que la participation de tous les groupes ethniques est nécessaire à l'instauration d'un système démocratique véritablement inclusif et que cette participation doit être considérée comme un principe important de la formation de l'État. Il fait néanmoins remarquer que le régime taliban en place à Kaboul ne respecte pas la démocratie inclusive et ne se préoccupe pas des besoins et de la sécurité de la population afghane. Il dit qu'à l'heure actuelle, quelque 125 parlementaires afghans sont en danger, comme en témoigne l'assassinat de Mme Mursal Nabizadeh, et appelle les délégués à réfléchir aux possibilités d'exfiltrer ces parlementaires pour les mettre hors de danger.

Il affirme que des moyens doivent être trouvés pour obliger le régime taliban à assurer la justice et la sécurité pour la population, éradiquer la pauvreté, distribuer l'aide humanitaire de manière équitable et traiter tous les citoyens sans discrimination, notamment en permettant aux femmes et aux filles d'exercer leurs droits fondamentaux. Il ajoute que le régime doit autoriser sans délai les filles et les femmes à reprendre le chemin de l'école et de l'université.

Afin de résoudre la crise actuelle en Afghanistan, il propose de former un consensus mondial destiné à doter l'Afghanistan d'un système démocratique et progressiste. Il conclut son propos en soulignant qu'il est important d'engager un dialogue politique et de veiller à ce que tous les groupes ethniques puissent participer à ce système.

M. A.C. Bundu (Sierra Leone) déclare qu'en dépit des droits et des obligations consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, le monde est confronté à une incertitude et à une insécurité croissantes et que l'on assiste également à une augmentation des injustices, de la discrimination, des inégalités et de l'intolérance. Il indique que la coexistence pacifique et l'inclusion doivent par conséquent demeurer des priorités. Il souligne que les inégalités entre les sexes et l'intolérance religieuse sont les phénomènes où l'absence de paix est la plus flagrante. Il affirme qu'en tant que principal vecteur d'expression des griefs et des préoccupations, les parlements doivent continuer à jouer un rôle central au sein de la société.

Il fait remarquer que malgré l'exiguïté de son territoire et sa faible population, la Sierra Leone constitue un véritable exemple en matière de tolérance religieuse. Il explique que la Sierra Leone compte à la fois des musulmans et des chrétiens et que le pays est parvenu à normaliser les mariages entre personnes de religions, de confessions et de convictions différentes et que cette évolution s'est faite sans générer la moindre tension, et encore moins de violence, dans le pays.

Il indique qu'il n'y a pas de meilleur exemple de tolérance religieuse en Sierra Leone que l'actuel chef d'État, qui est un catholique pratiquant marié à une musulmane. Il précise que l'exemple affiché par le chef de l'État a contribué à diffuser une culture de tolérance religieuse dans les couches moyennes et inférieures de la société sierra-léonaise. Il souligne que cette tolérance se retrouve également dans le programme de développement élaboré par le Gouvernement, qui prévoit la gratuité de l'éducation et des soins de santé pour tous, sans aucune discrimination religieuse.

L'orateur affirme que le Gouvernement sierra-léonais s'efforce d'instaurer une culture nationale exhaustive et solide en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Il indique que 2022 restera dans l'histoire comme une année charnière au cours de laquelle le pays est passé de la rhétorique à l'adoption de mesures législatives progressistes. Il explique que la loi relative aux élections publiques et la loi relative à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ont toutes deux été adoptées cette année-là et qu'elles fixent des seuils minimaux concernant la représentation et la participation des femmes au Parlement ainsi que dans les secteurs public et privé.

Il dit que la Sierra Leone continuera à accorder la priorité aux mesures visant à réduire la vulnérabilité et l'exclusion des femmes, des filles, des jeunes, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Il conclut son intervention en affirmant que le pays va renforcer l'inclusion financière, le développement des compétences et la création d'emplois et continuera à mettre en œuvre ses politiques nationales de protection sociale.

M. A. Al-Asoomi (Parlement arabe) déclare que le renforcement du dialogue et de la coexistence pacifique entre les religions et les cultures est la pierre angulaire de la paix mondiale. Il indique qu'il faut promouvoir la tolérance dans le discours religieux et mettre en place des systèmes éducatifs qui promeuvent l'acceptation. Il souligne que la coexistence pacifique est hélas menacée dans de nombreuses régions de la planète.

Il affirme que l'ensemble du monde arabe demeure en proie à de nombreux conflits qui résultent d'ingérences extérieures. Il fait observer que la communauté internationale continue de pratiquer une politique de deux poids, deux mesures en Palestine, où la population est privée de ses droits fondamentaux, comme la liberté ou l'autodétermination. Il ajoute qu'il faut trouver une solution durable à la question palestinienne.

Il rappelle que toutes les religions du monde prônent la coexistence pacifique, le dialogue et la compréhension, mais que l'intolérance persiste, notamment en Europe, où des personnes ont récemment déchiré et brûlé des exemplaires du Coran. Il affirme que ces actes sont une provocation à l'égard des 200 millions de musulmans à travers le monde et propose de mettre en place un cadre juridique international pour que les auteurs de tels crimes répondent de leurs actes.

Il indique que tous les individus appartiennent à la même humanité. Il souligne qu'il est important de collaborer pour renforcer le tissu social dans le monde et veiller au maintien de la paix. Il conclut son propos en exhortant une nouvelle fois l'UIP à agir pour mettre fin aux souffrances du peuple palestinien, faire cesser les ingérences extérieures dans les affaires intérieures des États et condamner toute tentative d'attaque ou d'atteinte à la religion.

M. A. Riyaz (Maldives), ouvrant le deuxième volet du débat général réservé aux premiers orateurs des délégations, déclare que l'intolérance brise les liens entre les personnes et compromet les efforts destinés à créer un monde pacifique et juste. Il précise que la lutte contre ce phénomène est une responsabilité collective et qu'en tant que gardiens de l'état de droit, des droits de l'homme et de la justice, les parlementaires doivent promouvoir l'inclusivité et honorer la diversité.

Il explique que l'intolérance peut prendre plusieurs formes, par exemple les préjugés à l'égard de certains groupes raciaux ou ethniques ou le sectarisme fondé sur des opinions politiques, religieuses ou sexistes. Il ajoute que l'intolérance peut se manifester de manière subtile ou plus ostensible et que les discours de haine en ligne constituent un type particulier d'intolérance qui contribue à alimenter les divisions. Il fait observer que les parlementaires doivent protéger les victimes, notamment les personnes issues des minorités, en adoptant des lois et en réclamant des comptes à l'exécutif.

Il souligne que la confiance des citoyens dans la politique se détériore, y compris aux Maldives. Il estime que cette méfiance résulte de l'incapacité des responsables politiques à répondre aux attentes des citoyens.

Il indique que dans son pays il n'y a qu'une seule langue, qu'une seule race et qu'une seule religion, et que rares sont les facteurs qui provoquent des divisions sociales. Il précise que l'intolérance religieuse a quand même réussi à se frayer un chemin et que les responsables de ce phénomène sont des fanatiques qui cherchent à briser la cohésion sociale. Il souligne néanmoins que la violence qu'ils prônent n'a rien à voir avec la religion.

Il explique que les Maldives sont confrontées à l'extrémisme violent depuis 2007 et que le pays a adopté plusieurs lois pour renforcer l'arsenal juridique destiné à lutter contre ce fléau. Il affirme que toutes les lois concernées sont régulièrement modifiées afin de promouvoir la cohésion sociale et l'unité religieuse. Il fait néanmoins remarquer que les jeunes Maldiviens se retrouvent souvent impliqués au sein même du pays dans des conflits qui se déroulent ailleurs. Il indique que l'éducation constitue la meilleure arme pour empêcher de tels phénomènes.

Il déclare que les parlementaires doivent collaborer de toute urgence pour lutter contre toutes les formes d'extrémisme et d'intolérance et qu'ils doivent prendre la parole lorsqu'ils observent de telles situations et sensibiliser les citoyens aux différentes cultures, croyances et traditions.

Il fait observer que l'UIP prend la bonne direction en ayant choisi le thème actuellement débattu dans le cadre du débat général. Il souligne que l'un des aspects fondamentaux du travail à accomplir est de rendre les règles et les procédures inclusives et non-discriminatoires. Il conclut son intervention en expliquant que chacun doit s'efforcer de lutter sans relâche contre l'intolérance.

M. P. Moatihodi (Botswana) encourage les parlementaires à identifier les facteurs qui provoquent l'intolérance et la division, aussi bien au niveau local que mondial, et à promouvoir l'action en faveur de l'inclusion et de la coexistence pacifique. Il souligne que pour favoriser la coexistence pacifique, il faut que l'ensemble des communautés fassent preuve de respect mutuel, collaborent et résolvent les conflits. Il indique que le Botswana est un havre de paix et que le pays promeut la coexistence pacifique en acceptant toutes les croyances et toutes les religions.

Il précise que le Parlement du Botswana continue de renforcer ses lois afin de protéger, d'intégrer et d'autonomiser les groupes marginalisés, comme les femmes et les jeunes. Il explique que le Parlement a adopté des lois sur l'inclusion économique des citoyens, les passations de

marchés publics et la gestion des finances publiques afin de soutenir les groupes défavorisés. Il ajoute qu'un ministère de l'entrepreneuriat a été créé pour assurer le développement de l'entrepreneuriat inclusif. Il fait observer que le pays dispose également de lois visant à lutter contre la violence sexiste qui prévoient l'égalité des droits fonciers pour toutes les personnes mariées. Il indique que, sur le plan financier, le Parlement accorde la priorité au financement du développement des TIC afin d'assurer la connectivité dans les petits villages. Il souligne que l'institution investit également dans l'éducation et la santé pour tous, notamment dans la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant et dans des programmes complets d'éducation sexuelle.

Il explique que la participation active des citoyens est au cœur de l'ensemble des activités parlementaires au Botswana et qu'elle a été renforcée grâce au programme *Le Botswana prend la parole*. Il dit que ce programme vise à faire dialoguer les électeurs avec leurs représentants élus pour les associer à l'élaboration des politiques et aux prises de décision.

L'orateur précise que pour autonomiser les populations marginalisées, réduire les inégalités économiques croissantes et aider les femmes et les jeunes à réaliser leur plein potentiel, les parlementaires doivent allouer des budgets appropriés. Il ajoute que c'est en exerçant leur fonction de contrôle que les parlementaires peuvent garantir l'état de droit, le respect des droits de l'homme et la justice pour tous.

Il indique que les mesures qu'il vient dénoncer sont autant d'avancées vers l'objectif qui consiste à ne laisser personne de côté et à tirer parti du potentiel de la diversité pour favoriser la paix et le développement, et souligne que pour faire régner la paix et la démocratie dans le monde, les parlements doivent conjuguer leurs efforts. Il conclut son propos en affirmant que ces efforts doivent viser à protéger les droits de l'homme, à autonomiser les minorités et à défendre les principes démocratiques tels que l'état de droit, la bonne gouvernance et la tolérance.

M. M. Karidio (Niger) déclare que le monde moderne est en proie à de nombreux dysfonctionnements, comme en témoignent les diverses crises politiques et économiques en cours. Il indique que tout porte à croire que la coexistence pacifique et l'inclusion reculent à travers le monde, tandis que l'intolérance et la discrimination gagnent du terrain. Il dit que les citoyens doivent trouver des moyens de vivre ensemble dans un esprit de paix, de tolérance et de solidarité, sans laisser personne de côté. Il ajoute que chacun a le droit de participer pleinement à la vie de la société.

Il fait observer que des régions entières, voire des continents, sont actuellement en proie à la guerre, aux assassinats et au terrorisme. Le Sahel, par exemple, est envahi par des terroristes qui tuent des innocents, violent des femmes, volent des biens, mettent le feu aux récoltes et détruisent des entreprises, des écoles et des hôpitaux, ce qui entraîne un exode massif des populations. Il explique que les victimes perdent confiance dans le système politique car celui-ci ne parvient pas à les protéger, et appelle la communauté internationale à résoudre la situation tragique que connaît le Sahel.

Il indique que de nombreux pays favorisent l'hostilité plutôt que la solidarité, ce qui signifie qu'une petite minorité profite de la situation tandis qu'une grande majorité est laissée pour compte. Il souligne que les parlementaires doivent absolument rétablir le dialogue avec les citoyens qu'ils représentent. Il précise qu'ils doivent écouter chaque citoyen, groupe et secteur de la société et tenir compte de leurs préoccupations lorsqu'ils élaborent les politiques relatives au développement. Il ajoute que les grandes décisions ne doivent pas être prises sans consulter les citoyens.

Il recommande de prendre les mesures suivantes pour lutter contre l'intolérance, promouvoir la coexistence pacifique et construire des sociétés inclusives. Premièrement, les parlements doivent prendre en compte les besoins spécifiques des femmes et des jeunes dans les politiques publiques et les programmes de développement. Deuxièmement, ils doivent lutter contre la corruption et le favoritisme afin de regagner la confiance des populations. Enfin, ils doivent s'efforcer d'assurer un accès plus équitable à la justice.

M. S. Soendergaard (Danemark) déclare que la promotion de la coexistence pacifique, l'édification de sociétés inclusives et la lutte contre l'intolérance sont l'affaire de tous. Il fait observer que le Danemark est un pays prospère, efficace et pacifique, mais indique que cela ne constitue pas pour autant un rempart contre l'intolérance.

Il souligne que la liberté d'expression est une composante fondamentale de la démocratie danoise. Il déclare qu'il est essentiel que les citoyens puissent faire entendre leur voix lorsqu'ils sont victimes de racisme ou qu'ils sont offensés dans leurs convictions. Il ajoute que les parlementaires ne doivent jamais cesser de lutter contre l'intolérance.

Il explique qu'un citoyen danois d'origine bahreïnienne, Abdulhadi Al-Khawaja, est emprisonné à Bahreïn depuis 2011 et que cette personne n'est pas un criminel violent, mais un défenseur pacifique des droits de l'homme. Il précise que l'ONU a qualifié son arrestation et son emprisonnement d'arbitraires et que l'Union européenne et le Conseil des droits de l'homme ont abondé dans le même sens. Il indique que l'état de santé de M. Al-Khawaja s'est fortement dégradé en raison des mauvais traitements et des actes de torture qu'il a subis pendant son incarcération. Il souligne que les membres de la délégation danoise à l'Assemblée de l'UIP ont demandé à plusieurs reprises aux autorités bahreïniennes de pouvoir lui rendre visite pendant leur séjour à Bahreïn, mais qu'ils n'ont reçu aucune réponse. Il conclut son intervention en indiquant qu'il n'est jamais trop tard et appelle les autorités bahreïniennes à libérer M. Al-Khawaja en signe de bonne foi.

Mme M. Bartos (Hongrie) déclare que le monde est de plus en plus divisé et de moins en moins tolérant et pacifique. Elle affirme que la communauté internationale ne parvient pas à éliminer l'intolérance malgré les nombreux efforts déployés en ce sens et que cela témoigne d'un véritable problème. Elle souligne qu'il est important de se demander pourquoi la coexistence se dégrade à ce point. Elle explique que l'une des raisons est la concurrence accrue pour les ressources naturelles, l'énergie et les autres ressources de base. Elle fait remarquer que la population mondiale augmente et que les effets des changements climatiques et de la surconsommation sont de plus en plus graves, ce qui ne fait qu'accentuer la concurrence. Elle affirme que la frustration engendrée par cette concurrence est source d'anxiété, de tension, d'intolérance, de stigmatisation et d'égoïsme, autant de maux qui peuvent être ressentis au niveau individuel, local, national et international. Elle indique que la seule manière de lutter contre l'intolérance est de progresser dans la réalisation des ODD, mais souligne que le monde n'est pas en bonne voie à cet égard.

Elle dit que le monde traverse une période d'incertitude. Elle rappelle que l'humanité a été ébranlée par la pandémie de COVID-19 et que l'on dénombre actuellement dans le monde pas moins de 28 guerres. Elle explique que la peur et l'anxiété ne cessent de proliférer, ce qui entraîne la confusion, la poursuite de l'intérêt personnel et la pratique du deux poids, deux mesures. Elle affirme que la solution réside dans le changement d'attitude et qu'il faut tout mettre en œuvre pour atteindre les ODD aussi bien au niveau individuel que collectif. Elle conclut son propos en soulignant qu'il faut également instaurer un dialogue basé sur le respect mutuel.

M. T. Kivimägi (Estonie) déclare que chaque être humain est unique, que les différences sont l'apanage même de l'humanité et que ces différences constituent une richesse inestimable. Il indique que l'acceptation des différences, qu'il s'agisse de la couleur de la peau, du sexe, de la langue, de l'apparence ou des convictions religieuses, ne doit pas être une contrainte, mais un aspect naturel de la vie quotidienne, et ajoute que l'empathie et la tolérance sont des valeurs essentielles.

Il explique que le plus grand défi dans le monde d'aujourd'hui est de protéger la paix, les valeurs démocratiques et la souveraineté des pays. Il affirme qu'il est important de résoudre les conflits de manière pacifique plutôt que par la force militaire. Il souligne que la course aux armements se fait au détriment de tous car elle accapare de l'argent qui pourrait être investi dans d'autres domaines, comme l'éducation, la culture et l'action sociale.

Il déplore le fait que certains pays parlent le langage des bombes et ne considèrent la vie humaine que comme un outil au service de leurs ambitions. Il indique que la Fédération de Russie est au nombre de ces pays, comme en témoigne la guerre d'agression qu'elle mène en Ukraine. Il déclare que les pays doivent faire preuve d'une plus grande fermeté face à la guerre. Il souhaite notamment que la Chine, qui exerce une grande influence et pourrait par conséquent contribuer à mettre un terme à la guerre, agisse davantage. Il souligne que la Fédération de Russie ne doit pas gagner, car sa victoire aurait pour conséquence d'inciter d'autres régimes autoritaires à employer les mêmes méthodes.

Il affirme que le monde traverse une période difficile et que les valeurs qui sous-tendent l'ordre mondial fondé sur des règles, telles que la liberté, la démocratie, les droits de l'homme et l'égalité, sont menacées. Il dit que la guerre menée par la Fédération de Russie est une guerre contre la démocratie. Il explique que quand il est uni, le monde est plus fort et mieux à même de garantir un avenir démocratique et inclusif. Il conclut son intervention en rappelant que la démocratie est essentielle pour faire régner la paix.

M. H. Traoré (Mali) déclare que le monde traverse une période particulièrement agitée qui menace la coexistence pacifique. Il indique que le Mali a beaucoup souffert de l'intolérance au cours des dix dernières années et que la population du pays a payé un lourd tribut. Il souligne que le Mali a connu de nombreux déplacements de population, que de nombreuses écoles ont été fermées, que les systèmes d'assainissement de base font défaut, que le pays est en proie à l'insécurité alimentaire et que les femmes et les enfants sont les plus durement touchés. Il explique que c'est pour cette raison que le Mali a choisi de collaborer avec des partenaires qui respectent le pays et son peuple. Il ajoute que des moyens supplémentaires ont été octroyés à l'armée pour lutter contre le terrorisme.

Il affirme qu'il est temps de prendre des mesures pragmatiques pour venir en aide aux populations vulnérables. Il précise que partout dans le monde les citoyens attendent des résultats qui tardent à se concrétiser. Il ajoute que les pays à revenu élevé doivent assumer leurs responsabilités à l'égard des pays en développement et qu'ils doivent avant tout investir de manière significative dans les programmes de développement. Il conclut son propos en soulignant que cela permettra d'améliorer les conditions de vie et de favoriser la coexistence pacifique.

M. Youngjin Park (République de Corée) déclare que l'on assiste à une montée de la culture de la haine et de la discrimination, même dans les sociétés pluralistes et diversifiées. Il souligne que l'anonymat dans le cyberespace permet aux discours de haine et discriminatoires de se propager à une vitesse alarmante. Il indique que l'inclusion et la tolérance sont nécessaires non seulement parce qu'elles permettent de protéger les personnes défavorisées, mais aussi parce qu'elles sont une condition préalable à la prospérité pour tous.

Il fait observer que les parlements ont un rôle important à jouer dans l'édification de sociétés inclusives et qu'il leur incombe en premier lieu de renforcer les lois de lutte contre la discrimination qui permettent d'affirmer le principe d'égalité et de prévenir l'exclusion. Il explique que le principe d'égalité est consacré par la Constitution de la République de Corée et constitue le fondement de plusieurs lois nationales, comme la loi-cadre relative à l'égalité des sexes. Il précise que le Parlement adoptera prochainement une loi sur la lutte contre la discrimination. Il indique que l'examen de cette loi a été interrompu en raison des réactions de haine et de discrimination qu'elle a suscitées, mais que la loi verra bientôt le jour.

L'orateur souligne que les parlements doivent permettre l'expression des différents points de vue afin de prendre des décisions éclairées et de jeter les bases pour l'élaboration de politiques inclusives et que pour cela ils doivent entre autres veiller à assurer la diversité au sein même de l'institution. Il explique que l'Assemblée nationale de la République de Corée a mis en place une série de programmes et de politiques qui permettent aux citoyens de participer aux travaux du Parlement. L'une de ces politiques permet par exemple de retransmettre en direct les travaux des commissions permanentes. Il précise que des travaux sont en cours pour assurer le sous-titrage en temps réel de ces réunions afin de faciliter la participation des personnes malentendantes. Il ajoute que le Parlement dispose également d'un système de consultation publique qui permet de recenser les différents besoins des citoyens pour ensuite en débattre.

Il rappelle que la solidarité parlementaire est essentielle pour bâtir des sociétés plus inclusives. Il précise que les conférences, les ateliers et les séminaires internationaux sont des occasions privilégiées pour attirer l'attention des parlementaires sur la question de la tolérance. Il souligne que le fait d'échanger des idées et de concilier les points de vue permet d'adopter des déclarations et des résolutions communes. Il conclut son intervention en indiquant que l'on ne peut parler de croissance qualitative que lorsque la prospérité est réellement partagée par tous.

M. A. Lins (Brésil) déclare qu'il ne saurait y avoir de paix ni d'inclusion sans tolérance et que les parlements doivent donc diriger les débats sur les moyens de promouvoir la tolérance.

Il déplore qu'en dépit des nombreux efforts déployés pour parvenir à la coexistence pacifique, le monde soit encore loin de cet objectif. Évoquant les mesures prises par le Brésil à cet égard, il mentionne l'adoption de lignes directrices sur les modalités d'embauche des employés, ainsi que la promotion de l'égalité d'accès aux services publics. Il suggère que soient aussi menées des initiatives visant à sensibiliser à la tolérance et au respect, notamment dans le cadre de programmes scolaires ou par le biais de campagnes et d'événements sur les réseaux sociaux, et relève que des enseignants et des éducateurs devront être consultés lors de l'élaboration de ces initiatives.

Il estime que dans notre monde de plus en plus connecté et intégré, la coexistence pacifique des peuples et des nations est non pas une utopie, mais une nécessité. Il souligne ainsi l'urgence d'élaborer des politiques qui favorisent l'harmonie et la tolérance, ajoutant que les solutions

proposées pendant le débat général doivent guider les parlements dans le monde entier et ouvrir la voie à un avenir meilleur. Il conclut son propos en déclarant que la coexistence pacifique est possible, mais seulement si le monde unit ses efforts à cette fin.

M. J.I. Echániz (Espagne) fait remarquer que le monde est de plus en plus divisé et de moins en moins tolérant et pacifique. Il souligne que de nouvelles formes de violence ne cessent de faire leur apparition, ce qui renforce la polarisation et met à mal la cohésion sociale, et que les discours de haine se multiplient, en particulier sur les réseaux sociaux. Il indique que ces phénomènes ont entraîné une méfiance à l'égard des gouvernements et des médias, un recul de la liberté religieuse et une aggravation de la discrimination. En outre, l'exclusion et l'intolérance génèrent irrémédiablement des inégalités socio-économiques, lesquelles compromettent la démocratie, portent atteinte aux droits de l'homme et créent de nouvelles menaces pour la sécurité.

Il souligne qu'en tant que représentants du peuple, les parlements jouent un rôle essentiel dans la promotion de la cohésion et de l'inclusion. Il cite les cinq principes qui sont à la base de la coexistence pacifique au niveau international : 1) le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale ; 2) la non-agression ; 3) la non-ingérence dans les affaires intérieures des États ; 4) l'égalité ; et 5) les avantages mutuels. Il constate que ces principes sont violés de manière flagrante dans de nombreuses régions du monde, notamment en Ukraine.

Il déclare que dans une société inclusive, la diversité doit toujours être considérée comme une chance et non comme une menace. Il ajoute que l'égalité doit prendre le pas sur les différences et que les personnes vulnérables, qui sont les plus exposées à l'exclusion sociale, doivent être dûment protégées.

Il explique que l'intolérance est à l'origine des attitudes et comportements haineux et qu'elle repose sur des stéréotypes qui considèrent les individus non pas selon leur identité propre, mais selon leur identité collective. Il précise que la tolérance est en revanche nécessaire – tant sur le plan politique que juridique – pour parvenir à la coexistence pacifique, et souligne que lorsqu'elle fait défaut, le terrorisme, la xénophobie, le racisme, la violence et les conflits apparaissent et se développent. L'orateur conclut son intervention en appelant les parlements à collaborer pour garantir l'inclusion et combattre l'intolérance.

M. S.S. Njie (Gambie) déclare qu'il est essentiel que tous les acteurs prenant part aux vastes écosystèmes de la démocratie s'attachent à favoriser des sociétés inclusives qui défendent les droits, les libertés et la coexistence pacifique. Il indique que la diversité dans toutes ses dimensions – c'est-à-dire la diversité des cultures, des races, des couleurs de peau, des langues, des ethnies, des religions, des genres et des sensibilités politiques – doit servir à renforcer la coexistence pacifique, et non à l'entraver. Il affirme que les parlementaires comme les citoyens ont le devoir de promouvoir des sociétés inclusives. et que c'est la seule façon de progresser dans un monde marqué par les conflits, la polarisation et les divergences d'intérêts.

Il fait remarquer qu'un an s'est écoulé depuis que la Fédération de Russie a envahi l'Ukraine et déclenché ainsi un conflit qui affecte directement ou indirectement le monde entier. Il souligne que des milliers de personnes ont perdu la vie et que des millions d'autres ont été déplacées. En outre, les marchés financiers et les chaînes d'approvisionnement mondiales ont été fortement perturbés, ce qui a entraîné des hausses de prix et des problèmes d'approvisionnement en énergie. L'orateur félicite la Türkiye pour le rôle qu'elle a joué dans la conclusion de l'accord sur les céréales ukrainiennes et pour avoir réussi à négocier un échange de prisonniers. Il exhorte l'UIP, l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil de sécurité de l'ONU à entamer des négociations sérieuses pour rapprocher les deux pays.

Il explique que la Constitution de la Gambie établit une charte des droits qui protège les libertés et les droits fondamentaux, y compris la liberté de religion. Il précise que le pays s'emploie à bâtir une société inclusive où la tolérance est garantie. Il indique qu'à la suite du changement de gouvernement en 2017, la Gambie a continué de prendre de l'importance sur la scène internationale sous l'impulsion de son Président, qui prône la tolérance et la démocratie.

Il ajoute que l'UIP, en tant qu'unique réseau réunissant les parlements du monde entier, doit continuer d'apporter aux institutions parlementaires le soutien dont elles ont besoin pour promouvoir la tolérance et l'inclusivité dans leurs méthodes de travail. Il conclut son propos en soulignant que les parlements ne doivent pas se reposer sur leurs lauriers et qu'ils doivent prôner la paix partout où cela est possible.

M. O. Korniyenko (Ukraine) relève que depuis que la Fédération de Russie a intensifié son agression contre l'Ukraine, des personnes de tous horizons, nationalités et confessions se sont unies pour soutenir son pays et défendre la liberté, la démocratie et la paix. Elles sont nombreuses à rallier les rangs de l'armée ukrainienne, à acheminer des secours et à venir en aide aux personnes déplacées. L'orateur indique qu'au cours des derniers jours, la Fédération de Russie a tiré 81 missiles sur des cibles civiles ukrainiennes, tuant six personnes et endommageant des installations énergétiques. Il appelle les pays à contribuer à restaurer la paix en Ukraine en soutenant le plan de paix en 10 points proposé par le Président Zelensky, lequel prévoit diverses mesures allant de l'amélioration de la sécurité alimentaire à l'instauration d'une paix durable. Il souligne toutefois que la Fédération de Russie doit d'abord retirer ses troupes et rétablir les frontières internationalement reconnues de l'Ukraine, qui incluent la Crimée.

Il est selon lui important de se demander si l'Assemblée de l'UIP en fait assez pour éliminer l'intolérance. Il déclare qu'il est inacceptable que le Parlement russe ait été invité à discuter de la coexistence pacifique après que ses membres ont légitimé, par un vote à l'unanimité, l'agression russe contre l'Ukraine. Il estime que l'UIP doit agir et suspendre l'affiliation de la Fédération de Russie jusqu'à ce qu'elle mette fin à son agression, ou en tout cas limiter son droit de vote et de participation aux débats. Il ajoute que la Fédération de Russie doit assumer la responsabilité de ses crimes et en répondre devant un tribunal spécial, car c'est le seul moyen de lutter contre l'impunité et d'empêcher que d'autres agressions de ce type ne se produisent dans le monde. Il affirme que le pays doit payer pour ses crimes en reconstruisant les hôpitaux, les écoles, les universités, les usines et les églises qui ont été détruits par ses tirs d'artillerie, d'obus et de missiles. L'orateur exhorte la communauté internationale à soutenir le mécanisme de compensation global qui a été approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il conclut son intervention en soulignant que l'agression russe en Ukraine est une menace pour chaque être humain sur la planète et qu'une stratégie commune est nécessaire pour y faire face.

M. P. Bakovic (Slovénie) se dit très préoccupé par le déclin de la coexistence pacifique et de l'inclusion, et par la montée de l'intolérance et de la discrimination. Il attire l'attention sur plusieurs tendances actuelles, à savoir une polarisation croissante, l'augmentation de la défiance envers les structures administratives et une baisse de la tolérance vis-à-vis des opinions contraires. Il fait remarquer que la multiplication des discours de haine en ligne, qui sèment la division sous couvert d'anonymat, est particulièrement alarmante. Il cite encore d'autres tendances préoccupantes comme l'augmentation des inégalités socio-économiques, l'érosion de la confiance dans la démocratie et les normes relatives aux droits de l'homme, ainsi que l'extrémisme violent et la désinformation, en soulignant que chacun de ces phénomènes représente un risque pour la cohésion sociale et la paix dans le monde.

Il indique que la Slovénie reconnaît l'importance de favoriser des sociétés inclusives et d'offrir des chances égales à tous. Il explique que le pays a adopté un ensemble de lois à cet égard, telles que la loi sur la protection contre la discrimination et la loi sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. En outre, une résolution est en cours d'élaboration en vue de lutter contre les stéréotypes sexistes et d'intégrer les perspectives de genre dans toutes les politiques et mesures nationales. L'orateur précise que deux organismes publics autonomes sont chargés de lutter contre la discrimination en Slovénie, à savoir le Médiateur pour les droits de l'homme et le Défenseur du principe d'égalité. Il ajoute que, même si elle a accompli de nombreux progrès dans ce domaine, la Slovénie ne peut se permettre de baisser la garde, car la discrimination continue de prendre de l'ampleur dans le pays.

Il déclare qu'il est essentiel non seulement de renforcer la transparence et la redevabilité dans le processus décisionnel, mais aussi d'encourager la société civile à participer davantage à ce processus aux niveaux local, national et mondial. Il souligne que la promotion de la coexistence pacifique et de sociétés inclusives requiert la participation de tous, en particulier des parlementaires, qui doivent montrer l'exemple en prônant la tolérance zéro à l'égard de la discrimination et en condamnant les pratiques discriminatoires. L'orateur estime que la société s'engagera alors sur la même voie et que cela permettra de changer les mentalités et les comportements, de restaurer la confiance dans la politique et de faire évoluer les pratiques culturelles.

M. S. Yang (Cambodge) relève que l'objectif de coexistence pacifique vise non seulement à prévenir les conflits, mais aussi à créer un environnement dans lequel les gens peuvent vivre ensemble en harmonie. Il souligne la nécessité de bâtir une société dans laquelle chacun est bienvenu et accepté, indépendamment de ses particularités, et où les mêmes chances lui sont offertes.

Il fait remarquer qu'ayant connu la guerre, le génocide et de graves divisions internes, les Cambodgiens sont très conscients de l'importance vitale de la réconciliation nationale, de la coexistence pacifique et des sociétés inclusives. Il explique qu'après la chute du régime génocidaire des Khmers rouges en 1979, le principe de la liberté pour tous a été restauré et inscrit dans la Constitution. Le pays a mis en place différents mécanismes nationaux de protection des droits de l'homme et travaille actuellement à la création d'une commission nationale des droits de l'homme. Il est partie à huit des neuf traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et participe à l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme. Depuis 1993, le Cambodge est le seul membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est à avoir accueilli le rapporteur spécial du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour suivre la situation nationale en matière de droits de l'homme. L'orateur ajoute que le pays a déployé des missions de maintien de la paix dans plusieurs pays, notamment au Soudan, au Tchad, au Liban, au Mali et à Chypre, et a formé des Ukrainiens au déminage, en collaboration avec le Japon. Il précise que le bouddhisme est inscrit comme religion d'État dans la Constitution, mais que les Cambodgiens sont libres de choisir leur religion. Le pays s'est par ailleurs doté d'une politique sociale nationale visant à soutenir les familles vulnérables et à faible revenu. L'orateur conclut son propos en indiquant que le Cambodge promeut les droits sociaux, politiques et culturels, comme le droit à la vie, le droit à l'éducation ainsi que le droit aux soins de santé, lequel a été garanti notamment par une gestion efficace de la COVID-19.

M. K. Murungi (Kenya) déclare que pour promouvoir la paix et des sociétés inclusives, il est essentiel de lutter contre l'intolérance, qui peut en effet conduire à la discrimination, à l'exclusion et même à la violence. Il relève qu'en promouvant la paix, les pays encouragent leurs citoyens à respecter les différences de chacun et à trouver un terrain d'entente. Il note que les sociétés inclusives veillent à ce que chaque individu ait voix au chapitre, ce qui favorise le sentiment d'appartenance.

Il fait remarquer que le Kenya est un pays multiethnique fort de diverses cultures, langues et religions et que pour promouvoir la coexistence pacifique et l'inclusion, le Kenya a mis en place un système de gouvernement décentralisé. Ce système garantit non seulement la décentralisation du pouvoir et des ressources, mais aussi une répartition équitable du revenu national et une participation accrue du public à la prise de décision, autant d'éléments qui contribuent à limiter les conflits. En outre, la Constitution contient des dispositions précises sur l'inclusivité, l'égalité, la non-discrimination, les droits de l'homme, l'état de droit, la démocratie et les libertés fondamentales.

Il explique que le Kenya a pris diverses mesures pour consolider la paix, s'attaquer aux causes profondes des conflits qui sévissent sur son territoire et promouvoir la coexistence pacifique au sein de sa population. Le pays a notamment créé la Commission nationale sur le genre et l'égalité, qui veille à ce que les intérêts des groupes marginalisés soient pris en compte. Il a également élaboré une politique nationale sur la consolidation de la paix et la gestion des conflits, et a établi la Commission vérité, justice et réconciliation, qui se penche sur les injustices commises dans le passé.

Il souligne que le Parlement kényan ne pratique aucune discrimination. L'ensemble de la société y est représenté, et les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les autres groupes marginalisés disposent de sièges spéciaux pourvus par nomination. Les femmes occupent 31,3 % des sièges au Sénat et 23,5 % des sièges à l'Assemblée nationale, et les deux chambres comptent au total 56 jeunes parlementaires.

L'orateur avance différentes mesures que les parlements peuvent prendre pour lutter contre les facteurs d'intolérance et promouvoir l'inclusion : 1) lutter contre les déterminants socio-économiques des inégalités et de la discrimination ; 2) promouvoir et protéger toutes les formes de diversité ; et 3) aider les membres de la société à tisser des relations plus sereines. Il ajoute qu'il est essentiel que chacun apprécie la diversité et favorise l'unité en considérant les autres citoyens du monde avec bienveillance et humanité. Il conclut son intervention en soulignant que la coopération en faveur de la compréhension, du respect et de l'intégration permet de créer des sociétés plus pacifiques et plus justes qui valorisent et respectent chaque individu.

M. M. Rezakhah (République islamique d'Iran), exerçant son droit de réponse, dit que le soi-disant représentant du Yémen a mal perçu la réalité sur le terrain, et qu'au lieu de porter de fausses accusations, il devrait s'attaquer au désordre qui règne au sein des autorités de son pays et chercher à résoudre les vrais problèmes qui touchent le peuple yéménite. Il affirme que la République islamique d'Iran a toujours soutenu que la crise yéménite ne peut être résolue qu'en interne, par des moyens pacifiques et non à coups d'interventions militaires. Il insiste sur

l'importance d'améliorer les conditions de vie à l'intérieur du pays. Il précise que s'il est vrai que la République islamique d'Iran a du pouvoir et de l'influence, elle n'en fera jamais usage pour assujettir les autres et s'efforcera plutôt de soutenir les opprimés.

Enfin, il souhaite rappeler que le seul terme reconnu pour désigner la frontière entre la République islamique d'Iran et la péninsule arabique est le golfe Persique, et que toutes les autres appellations ont été inventées ou sont incomplètes et ne sont donc ni fiables ni légitimes.

M. J. Fakhro (Bahreïn), exerçant son droit de réponse, invite le représentant du Danemark à convoquer une réunion informelle avec Bahreïn pour discuter des faits concernant Abdulhadi Al-Khawaja. Il précise que ce dernier est un citoyen bahreïnien qui a été reconnu coupable d'un certain nombre de crimes et a donc fait l'objet de procédures judiciaires, notamment d'une peine d'emprisonnement. Il assure qu'il n'a subi aucune forme de mauvais traitement et que Bahreïn dispose de plusieurs institutions, dont le Médiateur et le Bureau du procureur, qui auraient dénoncé ces mauvais traitements s'ils avaient eu lieu.

La séance est levée à 13 heures.

Séance du lundi 13 mars 2023

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la conduite de M. A.B.S. Almusalam, Président de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance*
(A/146/3-Inf.1)

M. M. Rezakhah (République islamique d'Iran) dit que la coexistence pacifique est un concept islamique important pour les Iraniens. Il souligne que la civilisation islamique repose sur la tolérance et la coexistence pacifique et que son pays a dès sa création intégré les enseignements pacifiques de l'islam dans ses politiques, en prenant des initiatives pour renforcer le multilatéralisme et favoriser la paix et la coopération dans les instances internationales. Plutôt que d'ériger des murs par la discrimination raciale, la xénophobie, la violence et la haine, il faut construire des ponts par le dialogue, la tolérance et la coexistence pacifique. Il cite deux adages célèbres en Iran : "Les hommes sont de deux sortes : soit vos frères dans la foi, soit vos égaux en humanité" et "La paix dans cette vie et dans la prochaine réside dans la compassion envers les amis et la tolérance envers les autres".

Il déplore que si la République islamique d'Iran a toujours fait preuve de tolérance, le monde ne lui a pas rendu la pareille. Malgré sa neutralité pendant la Première et la Seconde Guerre mondiale, le pays a été occupé par les forces britanniques et soviétiques. L'orateur fait remarquer qu'en plus de valoriser la coexistence pacifique et la tolérance, les pays doivent faire des sacrifices, soulignant que les Iraniens en ont fait beaucoup pour renverser un monarque soutenu par l'Occident, défendre leur pays, et supporter les sanctions et le martyre de leurs scientifiques. Les sacrifices garantissent la force nationale et la coexistence pacifique. Il ajoute que c'est grâce à ces sacrifices, et malgré la récente tentative des États-Unis d'Amérique de provoquer un changement de régime, que la République islamique d'Iran est représentée à la présente Assemblée. Ce dévouement a également permis à son pays de jouer un rôle clé dans la défaite de l'État islamique d'Iraq et du Levant. D'innombrables personnes doivent leur sécurité au commandant iranien Ghassem Soleimani, qui est devenu un martyr.

Il affirme que la République islamique d'Iran a soutenu les pays opprimés, notamment la Palestine. Après les tremblements de terre de février 2023, le pays ainsi que d'autres pays musulmans et arabes ont rapidement fourni une aide à la République arabe syrienne, contrairement à d'autres qui craignaient des sanctions américaines. La République islamique d'Iran défend le droit des nations à la coexistence pacifique et tient sa promesse d'être l'amie des opprimés et la voix des sans-voix. L'orateur se dit favorable à une coopération mutuelle visant à renforcer les pays et à accroître l'égalité afin d'empêcher un monopole du pouvoir et de faciliter la coexistence pacifique.

M. F.H. Naek (Pakistan) déclare que la propagande a associé le monde islamique à l'intolérance et à l'extrémisme, dont les causes réelles sont les inégalités et le manque d'éducation. Il est important de rappeler que la formule de salutation arabe "salam aleykoum" est un vœu de paix.

Il reconnaît que les divergences politiques, sociales, culturelles et religieuses ont toujours conduit à des conflits. Toutefois, la violence, l'agression et la force militaire ne sont pas des solutions et doivent être dénoncées. Il demande si le monde défend de la même manière le Cachemire, la Palestine et d'autres zones illégitimement occupées, et déplore que le monde ne défende en réalité que ses propres intérêts politiques et économiques, quelles qu'en soient les conséquences, la sauvegarde de l'humanité n'étant pas sa priorité. Il affirme que la paix ne peut être garantie que par le dialogue et des processus démocratiques fondés sur l'égalité, la tolérance, la justice et la non-discrimination.

La poursuite d'objectifs géopolitiques et géoéconomiques aggrave la pauvreté, la faim, les changements climatiques, l'intolérance, l'extrémisme et le terrorisme. Soulignant que les inégalités économiques engendrent des conflits, la pauvreté et la faim dans le monde, il dit que les dirigeants

politiques doivent être conscients des risques liés à une répartition inégale des ressources. Promouvoir l'harmonie interconfessionnelle peut être un moyen de contribuer à la résolution des problèmes mondiaux, et les parlementaires et la société doivent façonner les opinions et favoriser le dialogue, le pluralisme et la compréhension.

Les inégalités et la privation des droits fondamentaux conduisent également à l'intolérance, à une mauvaise structure sociétale et à l'absence de paix et de prospérité, dont les conséquences se font ressentir au niveau mondial. L'orateur relève que des millions de personnes n'ont pas accès aux soins de santé de base ou à l'éducation. Il s'agit là d'un défi prioritaire, car l'éducation est le moteur du développement et ouvre les portes d'un avenir meilleur. Il souligne en outre la nécessité d'accroître les investissements, de former les enseignants, de créer des méthodes d'enseignement innovantes et de s'attaquer aux différents obstacles qui se dressent sur cette voie, tels que la pauvreté et la discrimination fondée sur le genre.

Il déclare que si l'égalité et les droits fondamentaux ne sont pas garantis, la paix ne peut être atteinte. Le progrès social, technologique et politique doit se traduire par un modèle généralisé de pluralisme. Les défis actuels ne pourront être relevés qu'au moyen d'un dialogue et d'actes sincères, et la coexistence pacifique et l'égalité sont des conditions préalables à l'avènement de sociétés inclusives. Il espère que les efforts collectifs ne conduiront pas à un avenir dystopique et affirme qu'il faut agir sans attendre.

Mme P. Cayetano (Philippines) dit que différents protagonistes influencent les progrès et le rythme auquel ils se produisent, c'est pourquoi la législation doit être élaborée de manière à ne laisser personne de côté. Elle indique que les Philippines s'emploient à intégrer les objectifs de développement durable (ODD) dans les politiques et plans nationaux de développement, et qu'une commission sénatoriale sur les ODD, l'innovation et les recherches prospectives a été créée pour suivre les progrès et examiner la législation en vue de se préparer à différents scénarios. Cette commission a produit un rapport sur le futur de l'éducation, lequel résume la situation, les défis et les objectifs actuels en la matière et présente les recommandations formulées par des experts et d'autres parties prenantes pour que l'éducation ait le meilleur avenir possible. En outre, des fonds provenant du budget national ont été alloués aux bureaux de prospective des Ministères de l'éducation, de la santé, de la science et de la technologie, ainsi qu'à la recherche sur l'avenir des systèmes, de la sécurité et de la production alimentaires.

L'oratrice explique que, conscient de l'importance de l'éducation, le Parlement philippin a créé la deuxième Commission du Congrès sur l'éducation, laquelle copréside la Sous-Commission de l'éducation et du développement de la petite enfance et de l'éducation de base. Cette commission s'est employée à réformer le secteur de l'éducation en s'attaquant aux inégalités sociales et en veillant à l'inclusion dans le système éducatif. La loi sur les systèmes d'apprentissage non traditionnels, en offrant à chacun une éducation de base gratuite, permet de réduire le nombre de jeunes non scolarisés et va dans le même sens que la loi sur l'éducation inclusive, qui garantit aux personnes souffrant d'un handicap un accès égal à l'éducation. En outre, la loi sur l'accès universel aux soins de santé garantit l'accès à des soins de santé de qualité et abordables, et celle portant réforme de la taxe sur le tabac et l'alcool prévoit l'imposition de taxes sur les produits nocifs afin de financer l'accès universel aux soins de santé. Enfin, la loi sur les médicaments bon marché permet au Ministre de la santé de plafonner les prix de vente au détail des médicaments.

Elle ajoute que, conformément à la loi connue sous le nom de "Grande Charte des femmes", au moins 5 % du budget total des organismes publics doivent être alloués à des programmes de promotion de l'égalité des sexes et de développement. Le congé maternité a été porté de 60 à 105 jours dans les secteurs public et privé. Elle mentionne aussi la loi sur la protection sociale des familles monoparentales ainsi que la loi administrative sur l'adoption nationale et la protection de remplacement pour les enfants, laquelle simplifie le système d'adoption aux Philippines. Elle dit que le pays dispose de nombreuses autres lois visant à protéger les enfants, notamment en cas de catastrophe naturelle, ainsi que de lois sur l'âgisme et sur la création de lieux de travail inclusifs. Elle défend que les femmes doivent être représentées dans les organes de décision pour faire entendre leurs voix et obtenir un véritable partenariat entre les sexes, ajoutant que sa participation aux Assemblées de l'UIP et ses échanges avec d'autres femmes parlementaires lui ont donné la confiance nécessaire pour amener des questions relatives aux femmes à la table des discussions de son parlement.

M. S. Ito (Japon) exprime sa gratitude pour le soutien reçu à la suite du grand tremblement de terre qui a frappé l'est du Japon en 2011. Il présente ses condoléances aux victimes syriennes et turques des tremblements de terre de février 2023 et assure que le Japon contribuera aux efforts de relèvement et de reconstruction.

Il déclare que la montée de l'intolérance et de la discrimination menace la paix et l'inclusivité dans le monde. L'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie a intensifié les conflits, aggravé les divergences internationales et mis en péril la coexistence pacifique. Les droits de l'homme sont violés partout dans le monde – violations que le Japon condamne –, et de nombreuses personnes revendiquent la paix, la liberté et les droits de l'homme. L'orateur affirme que les valeurs universelles que sont la liberté, la démocratie et l'état de droit sont essentielles à la création d'une société pacifique et inclusive. Il dit que son pays entend collaborer avec les organisations internationales et se concerter avec les parties concernées pour comprendre les différents points de vue, coopérer et renforcer les droits de l'homme. Le Japon aidera également les pays à développer leurs ressources humaines, à faire progresser les élections et les systèmes judiciaires et à garantir la liberté d'expression, et il sera à la tête des efforts pour créer des sociétés ouvertes à tous et dans lesquelles des cultures et des opinions différentes pourront coexister pacifiquement.

Mme J. Kronlid (Suède) rappelle que les parlements représentent le cœur des démocraties, constituent le plus haut pouvoir de décision et contrôlent le travail des gouvernements. Relevant que la Suède a introduit le suffrage universel et égalitaire il y a un siècle, elle indique qu'à la suite des élections de 2022, 46 % des parlementaires sont des femmes. Un grand nombre d'entre elles estiment qu'elles doivent répondre à des attentes plus élevées que les hommes. Elles sont de plus en plus souvent confrontées à des menaces et des attaques sur les réseaux sociaux, et ont des difficultés, en raison de l'organisation du temps de travail, à combiner leurs activités de parlementaires et de mères. L'oratrice souligne toutefois que la mise en avant des questions de genre ainsi qu'un travail régulier autour de ces questions peuvent favoriser la réalisation de l'égalité des sexes au parlement. Elle mentionne à cet égard l'existence en Suède d'un groupe de travail multipartite sur l'égalité des sexes, lequel protège les parlementaires contre le harcèlement et les menaces et aide celles et ceux qui ont de jeunes enfants. Elle dit qu'il faut continuer de s'employer à ce que les hommes et les femmes aient les mêmes possibilités de carrière et la même influence politique, et à ce que la discrimination et la violence fondées sur le genre soient éradiquées. Les parlementaires doivent impérativement représenter les différentes composantes de la société. Si eux-mêmes ne parviennent pas à faire preuve de respect mutuel en dépit de leurs divergences, ils ne peuvent pas exiger un tel comportement de la part des citoyens. Par ailleurs, les personnes en situation de handicap, qui sont souvent victimes d'exclusion, doivent pouvoir participer à la vie de la société et jouir d'une sécurité financière de base.

Elle déplore les menaces qui pèsent sur la sécurité en Europe ainsi que les violations des droits de l'homme qui ont lieu partout dans le monde. Elle déclare que les parlementaires doivent défendre la démocratie, les droits de l'homme, la souveraineté nationale, la paix et la sécurité, et relève que l'agression russe contre l'Ukraine a causé de nombreuses souffrances.

L'oratrice dit croire en l'avènement d'un monde qui respecte la liberté religieuse et ne tolère pas la haine et la persécution au nom de la religion. La lutte pour la démocratie, la liberté politique et la liberté d'expression ne doit pas être abandonnée. Elle sait que Bahreïn s'efforce de promouvoir la tolérance et le respect des droits de l'homme, et elle espère que le cas du citoyen dano-bahreïnien Abdulhadi Al-Khawaja sera résolu. Il est essentiel que les démocraties respectent la liberté d'expression et le droit d'émettre des critiques à l'égard des gouvernements, mais chacun se doit de rester respectueux. Elle conclut son propos en déclarant que les parlementaires ne doivent pas manquer l'occasion qui leur est donnée de créer le changement et d'améliorer le monde.

M. R. Lopatka (Autriche) fait remarquer que la présente Assemblée se déroule sur fond de grandes difficultés, s'agissant du climat, de l'économie mondiale ou de la paix et la sécurité internationales. Il déplore qu'une guerre ait éclaté en Europe et dit que les parlementaires doivent assumer leurs responsabilités et rendre honneur aux fondateurs de l'UIP. La paix repose sur l'avènement de sociétés tolérantes et inclusives. Il souligne que l'Autriche, qui évolue dans un climat de plus en plus pacifique depuis une dizaine d'années, s'est classée au cinquième rang de l'indice mondial de la paix 2022. Toutefois, l'immigration et la pandémie de COVID-19 ont accru la polarisation et l'intolérance dans le pays, des phénomènes alimentés par la désinformation et les discours de haine sur les réseaux sociaux. La confiance dans les médias traditionnels doit être rétablie, en particulier en Europe, où les journaux perdent des lecteurs. Il explique que des ateliers

sur la démocratie ont été lancés en Autriche pour associer les jeunes aux travaux du Parlement et montrer que la société a besoin du courage et de l'engagement de la jeune génération. Il ajoute que la délégation autrichienne soutient le Mouvement contre le discours de haine du Conseil de l'Europe et que les parlementaires autrichiens sont encouragés à prendre en considération les normes internationales dans le cadre juridique national.

M. C. Wong (Malaisie) relève que ce qui fait la particularité de la Malaisie est la coexistence en son sein de multiples races et religions. Il souligne que les minorités représentent une part importante de la population et coexistent pacifiquement. Il est intéressant de constater qu'il existe différents groupes raciaux au sein des groupes religieux. Par ailleurs, les mariages interraciaux sont autorisés et plus fréquents qu'il y a dix ans.

S'agissant de l'indice mondial de la paix 2022, il indique que la Malaisie s'est classée au 18e rang au niveau mondial et au 4e rang au niveau de la région Asie-Pacifique. Le pays doit ce bon classement aux valeurs asiatiques de paix, de respect et de tolérance, qui sont promues par le bouddhisme, l'hindouisme et l'islam. La diversité de la nourriture et le soutien aux équipes sportives nationales contribuent également à cimenter la société multiraciale. La population est toujours à la recherche d'une identité malaisienne, cette quête étant d'ailleurs l'une des principales préoccupations des jeunes. Il dit que les efforts déployés par le Gouvernement pour unifier davantage la Malaisie ont eu des résultats mitigés. À la suite des émeutes raciales de 1969, les gouvernements malaisiens ont pratiqué une discrimination positive afin d'accroître l'égalité dans le pays. Toutefois, la corruption et les abus de pouvoir de l'élite politique ont mis à mal cette stratégie. Parmi les heureuses initiatives du Gouvernement malaisien, il cite la promotion d'une identité nationale par le biais des Principes nationaux, le renforcement de l'unité nationale au moyen du système éducatif et des médias publics, la protection de la liberté de religion et la mise en place de jours fériés culturels et religieux pour tous.

Il explique que la découverte du pétrole et l'adoption de politiques économiques libérales sont à l'origine de l'avènement d'une importante classe moyenne, qui tend à être plus tolérante et progressiste. Toutefois, lors des dernières élections, les affaires religieuses et raciales ont occupé le devant de la scène. Cette tendance est préoccupante, en particulier lorsqu'elle est aggravée par les fake news, qui compromettent la démocratie. Si les réseaux sociaux doivent filtrer les contenus extrémistes et les fake news, il est tout aussi important que les jeunes continuent de recevoir une éducation de qualité et deviennent ainsi des citoyens perspicaces et critiques. Il conclut son intervention en relevant que l'esprit civique et la modération des médias sociaux sont essentiels.

M. K. Kosachev (Fédération de Russie) souligne l'importance du thème du débat général. Il dit que pour résoudre les problèmes liés à l'intolérance et la coexistence, il faut commencer dans les foyers, puis agir au niveau des universités, des bureaux, des municipalités et des pays eux-mêmes. Il est fier de représenter un pays qui, depuis des siècles, promeut la coexistence pacifique, crée des sociétés inclusives et lutte contre l'intolérance. Reconnaissant que la Fédération de Russie a connu des difficultés et des conflits internes, notamment en République de Tchétchénie, il dit que le pays a tiré des leçons de ces expériences.

Il fait remarquer qu'en Fédération de Russie, quatre religions traditionnelles se côtoient, quelque 200 nationalités coexistent pacifiquement et près de 300 langues sont parlées. La République des Maris compte trois langues officielles, la République du Daghestan quatorze, et la Crimée trois, dont l'ukrainien et le tatar. Il reconnaît qu'il y a des Russes nationalistes, mais ceux-ci n'accèdent pas au pouvoir, c'est pourquoi aucun groupe ethnique ou religieux ne souhaite quitter la Fédération de Russie.

Il constate que la situation est différente dans d'autres pays, comme en Ukraine, où les nationalistes ont pris le pouvoir. Lorsque l'Union soviétique s'est effondrée, la moitié des 22 000 écoles en Ukraine enseignaient en russe, mais aujourd'hui, la seule langue officielle est l'ukrainien. La liberté religieuse n'existe pas car les autorités ukrainiennes ont illégalement fait disparaître les églises et les monastères orthodoxes russes.

L'orateur relève que la Fédération de Russie a essayé d'aider l'Ukraine à résoudre ses problèmes internes et à maintenir son intégrité territoriale. Les accords de Minsk visaient à promouvoir la coexistence pacifique, à lutter contre l'intolérance et à construire une société inclusive en Ukraine. Cependant, l'ancien Président de l'Ukraine, Petro Porochenko, l'ancienne Chancelière allemande, Angela Merkel, et l'ancien Président français François Hollande ont tous affirmé que les accords de Minsk avaient donné le temps à l'Ukraine de renforcer ses forces armées. Il estime que ces affirmations prouvent que l'occasion d'assurer une coexistence pacifique, de créer des sociétés inclusives et de lutter contre l'intolérance en Ukraine a été manquée.

M. A.S.K. Bagbin (Ghana), rappelant que le monde est confronté à de nombreux enjeux, notamment des phénomènes à grande échelle tels que la violence, l'apatridie, les conflits, la pauvreté, les migrations, les bouleversements cataclysmiques et les décès, dit que le thème du débat général est opportun. Il déclare que le monde n'a d'autre choix que d'accepter la diversité et de réduire la polarisation. Si cette vision est largement partagée, une minorité intolérante met en péril les efforts mondiaux visant à promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives. Il relève que les parlements sont bien placés et armés pour contrer ces initiatives destructrices.

Il explique que le Parlement du Ghana continue de promouvoir la coexistence pacifique par le biais de la Constitution de 1992. Le Parlement a promulgué la loi sur le Conseil national pour la paix, la loi sur les milices d'autodéfense et les infractions connexes, et la loi sur la Commission des droits de l'homme et de la justice administrative. Il a également mis en place un système judiciaire bien structuré et indépendant. Le Ghana est déterminé à instaurer une culture démocratique qui promeut le respect de tous, les droits de l'homme et les libertés, la dignité, l'égalité, l'autonomisation des femmes, l'égalité des sexes et l'inclusivité dans la prise de décision. Il indique que le Ghana occupe la deuxième place au niveau des pays africains dans l'indice mondial de la paix 2022, car il jouit d'un degré de pacifisme élevé.

Il déclare que les populations du monde entier doivent dès maintenant œuvrer dans le sens de la concorde. Les ODD offrent des orientations à cet égard, en particulier pour l'établissement de partenariats mondiaux et de sociétés inclusives. Il souligne que les pays doivent collaborer et que même quand leurs objectifs coïncident, un sens salutaire de la compétition peut améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Ils doivent par ailleurs promouvoir la croissance et le développement inclusifs en soutenant les pays les moins avancés, car le sous-développement et la pauvreté favorisent l'intolérance. Il incombe aux législateurs d'encourager la tolérance et le développement inclusif par le biais des lois et du contrôle de l'exécutif. Ils doivent veiller à ce que les gouvernements luttent contre la corruption et bannissent le gaspillage, l'ignorance et la cupidité.

Il relève que le Parlement du Ghana collaborera avec l'UIP et ses Membres pour combattre l'intolérance et pour promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives. Le Parlement fait en sorte que les valeurs et les principes démocratiques se concrétisent sous la forme d'avantages pour les Ghanéens. Il fait remarquer que la délégation ghanéenne à la présente Assemblée de l'UIP est paritaire et qu'elle comprend des membres des partis d'opposition.

Mme P. Krairiksh (Thaïlande) relève que la Thaïlande continue de faire face à des défis de plus en plus complexes et qui touchent tous les pays, notamment l'édification d'une société pacifique, harmonieuse et multiculturelle. La capacité des démocraties à être tolérantes et diversifiées est mise à l'épreuve. Elle déclare que la Thaïlande a toujours prôné la diversité, la tolérance, le pluralisme culturel et le dialogue interculturel. Dans ce pays majoritairement bouddhiste et laïque, l'acceptation, la modération et le compromis ont été essentiels pour favoriser l'harmonie et le respect interreligieux et interethnique. La monarchie thaïlandaise continue d'unifier le peuple et selon la Constitution, le roi est le défenseur de toutes les confessions. La philosophie de l'économie de suffisance a assuré la durabilité, des sociétés inclusives et l'équité sociale dans le pays.

Elle ajoute que le racisme et la discrimination fondée sur le genre ne sont pas tolérés en Thaïlande. La législation nationale consacre les instruments internationaux qui protègent les sociétés contre la discrimination raciale, ethnique et religieuse. Une stratégie nationale vicennale visant à promouvoir un développement fondé sur la diversité sociale et culturelle a été élaborée sur la base de la Constitution, qui protège les droits culturels des groupes ethniques. En outre, l'Assemblée nationale a activement promu l'inclusion et la tolérance. Depuis 2019, les groupes ethniques et la communauté des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers ou ayant d'autres identités sont inclus dans le nom et le mandat d'une commission parlementaire permanente.

Elle conclut son propos en déclarant que les parlementaires doivent collaborer pour favoriser la compréhension et la solidarité entre les peuples et construire un monde meilleur et plus sûr dans lequel la diversité prospère et les différences sont valorisées et considérées comme une source de force.

M. F. Salim (Libye) souligne la nécessité de promouvoir la coexistence pacifique et la tolérance et de rejeter la haine, la violence et l'intolérance pour maintenir les relations nationales et internationales. La coexistence et la tolérance sont essentielles à la stabilité, à la sécurité et au développement. C'est en acceptant les différentes ethnies et religions que l'on créera des sociétés tolérantes et ouvertes et que l'on réduira la haine, l'intolérance et l'extrémisme.

Il explique que la Libye a adopté des lois pour lutter contre l'intolérance, le terrorisme et la criminalité, et rappelle à cet égard que l'islam encourage la coexistence pacifique et les sociétés inclusives. Le concept de coexistence pacifique est essentiel pour bien gérer la diversité et les sociétés, et pour renforcer la sécurité afin de prévenir la marginalisation, l'exclusion, la haine, l'intolérance, la violence, les conflits, le terrorisme et le chaos.

Il constate que si les médias numériques permettent de partager des informations et des opinions, et de sensibiliser et former les gens, ils ont également conduit à la propagation du radicalisme et de l'extrémisme dans le monde. Des groupes terroristes et des individus radicalisés peuvent s'en servir pour répandre la haine, inciter à la violence et promouvoir des idéologies dangereuses, compromettant ainsi la sécurité nationale. Il conclut son intervention en appelant les institutions religieuses, éducatives et sociales à mettre les médias numériques au profit de la coexistence pacifique et de la tolérance. L'intérêt public doit primer sur les intérêts individuels et tant les collectivités que les particuliers doivent être sensibilisés.

M. F. Marchand (France) souligne que les sociétés inclusives profitent à tous, assurent l'indépendance individuelle et acceptent la diversité tout en en faisant une force. La France, mue par les principes d'égalité et de non-discrimination, a fait de l'intégration et de l'application uniforme de l'état de droit des priorités. Il fait remarquer que le principe selon lequel des situations différentes sont réglées de façon différente est apparu progressivement en France. La Constitution a été modifiée à deux reprises pour assurer la parité hommes-femmes sur les listes électorales et dans les responsabilités professionnelles et sociales. Il ajoute que depuis 2013, les partis ont l'obligation de présenter une candidature masculine et une candidature féminine aux élections départementales.

Il explique que la revendication de l'égalité véritable et du droit à la différence a fait évoluer la conception française de l'égalité. Cependant, les politiques d'inclusion doivent être mises en œuvre sans nuire à l'égalité. En 2005 et 2013, des lois sur la scolarisation des enfants en situation de handicap ont été adoptées. En 2019, un service public de l'école inclusive a été créé pour veiller à ce que les besoins éducatifs soient satisfaits et pour faciliter la coopération entre l'État, les organisations et les familles. Il précise que le terme d'"inclusion" a commencé à être utilisé dans les années 2000 pour supplanter ceux de "lutte contre la pauvreté" et "lutte contre l'exclusion". Ce terme est également utilisé dans le domaine de l'immigration, sans toutefois se substituer à celui d'"intégration". Il relève que la question de l'inclusion numérique suscite depuis peu un intérêt croissant et que le fait de ne pas avoir accès à lnternet est devenu un important facteur d'exclusion. En 2017, un plan d'inclusion numérique a été lancé et le Sénat a récemment examiné une loi visant à promouvoir l'inclusion numérique.

Mme E. Cuesta (Équateur) déclare que les parlements veillent à bâtir des sociétés plus équitables et qu'ils ont l'obligation morale, éthique et juridique de lutter contre l'intolérance. Ils remettent en cause les régimes et les gouvernements qui recourent à la persécution, à la violence et au "lawfare" ("guerre juridique").

Elle indique qu'en Équateur, grâce à la loi garantissant l'alternance entre hommes et femmes sur les listes électorales, l'Assemblée nationale compte 45 % de femmes. Toutefois, les femmes continuent de se heurter à des difficultés dans leurs efforts pour participer à la prise de décision et pour engager ainsi d'autres femmes sur cette voie. Les parlements et leurs calendriers ont été conçus pour les hommes. Les parlements doivent envisager des mesures qui leur permettront de mieux répondre aux besoins des femmes parlementaires devenues mères, y compris les mères célibataires, comme la mise à disposition d'espaces d'allaitement et de crèches. L'oratrice estime que la lutte contre le harcèlement sexuel, dont les femmes parlementaires continuent de faire l'objet, est une obligation collective.

La loi prévoit que 25 % des candidats aux élections doivent être âgés de moins de 30 ans. Aussi, six jeunes parlementaires ont été élus à l'Assemblée nationale. En outre, 56 % des législateurs ont moins de 43 ans. Elle fait remarquer que ces derniers se sont acquittés de leur fonction de contrôle politique avec régularité et sans crainte, notamment dans le cadre de l'enquête pour corruption et évasion fiscale dont le Président fait l'objet.

Elle déplore que les défenseurs du progrès démocratique aient subi des persécutions politiques et judiciaires en Amérique latine, en particulier en Équateur. Le "lawfare" vise à détruire un individu sur le plan moral, politique et économique afin de forcer un résultat politique, et porte ainsi atteinte aux droits de l'homme. Cette pratique a poussé certains législateurs équatoriens à fuir à l'étranger. Elle déplore également que les femmes politiques soient souvent harcelées par les médias grand public et par le biais du système juridique sur la base d'allégations non fondées.

Elle déclare que les parlementaires doivent continuer de promouvoir des sociétés équitables qui respectent la diversité et encouragent la participation des citoyens, l'égalité des chances et l'éradication de la discrimination et de l'intolérance. Il faut veiller à ce qu'ils reçoivent systématiquement une formation sur les droits de l'homme, la non-discrimination et la lutte contre l'intolérance. Les parlements doivent élaborer des réglementations visant à prévenir la violence et la discrimination politiques. Elle souligne que le Code parlementaire mondial de conduite démocratique présente une série de bonnes pratiques à cet égard.

Mme H. Jarvinen (Finlande) déclare que son pays est l'un des moins corrompus et des plus stables, égalitaires et libres du monde, avec la présence d'une opposition politique et d'une presse libre. Il tolère les critiques, les controverses et les divergences d'opinion. Bien que le Gouvernement n'ait pas ratifié un accord international sur les droits des Samis, ni garanti l'égalité des chances pour les personnes en situation de handicap, la Finlande et ses voisins scandinaves restent des pays pacifiques, inclusifs et avancés. En Fédération de Russie, par contre, les dirigeants ont exercé une discrimination à l'encontre des opposants politiques et ont entravé le travail des organisations de défense des droits de l'homme et des organisations internationales. La Fédération de Russie a déclenché une guerre brutale et inacceptable en Ukraine, dont le droit à l'existence est gravement menacé.

Elle conclut son propos en déclarant que la valeur d'un pays réside dans les efforts qu'il déploie pour défendre les droits des citoyens. Elle demande aux parlementaires ce que leur pays peut faire pour s'améliorer. Il faut commencer par reconnaître les problèmes, mais il est également important de proposer des solutions. Elle dit que Bahreïn pourrait faire un geste de bonne volonté et libérer Abdulhadi Al-Khawaja.

Mme N. Jhakry (Suriname), exprimant sa solidarité avec les personnes touchées par les tremblements de terre de février 2023, dit que la Constitution du Suriname consacre les libertés fondamentales et les droits de l'homme et garantit la protection des personnes et des biens. Fort de sa société multiethnique et multiculturelle, le Suriname croit fermement en l'égalité et la non-discrimination. Le respect des différences et le désir de construire la société dans un commun effort garantissent la coexistence pacifique. Elle déclare que l'intolérance, y compris les discours de haine en ligne, doit être combattue. Au Suriname, à la suite d'une récente réforme visant à réduire les obstacles dans le domaine de l'éducation et l'inégalité entre les sexes, les enfants peuvent désormais recevoir un enseignement dans la langue de leur communauté, et le Parlement a commencé à traduire ses travaux dans différentes langues.

Elle explique que le Parlement a adopté une législation du travail qui prévoit des dispositions sur le congé parental, le harcèlement sexuel et l'égalité de traitement. Il a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) et garanti l'accès aux bâtiments et aux services pour tous. Il a également garanti plusieurs autres droits et accès, à savoir le droit à la réadaptation médicale, la non-discrimination sur le marché de l'emploi, le droit à la propriété, à la vie privée, à la dignité et à la participation à la vie culturelle, l'accès aux services financiers, à la protection sociale et aux données médicales, et l'inclusivité numérique. Des organisations mettent en œuvre des projets visant à encourager l'inclusivité et le Parlement se réunit avec les parties prenantes. Elle relève que ce dernier compte des personnes en situation de handicap parmi son personnel. Un jeune souffrant d'un handicap physique a ainsi été nommé ambassadeur du Parlement ; il encouragera à ce titre d'autres jeunes en situation de handicap et luttera contre le harcèlement.

Elle dit que l'Assemblée nationale pourrait promouvoir l'inclusivité en favorisant la transparence, la redevabilité, la participation des citoyens et l'accès à l'information publique. Elle suggère que les parlements s'attaquent à l'intolérance et promeuvent l'inclusion et la coexistence pacifique en soutenant la mise en œuvre des ODD, en particulier l'ODD 10, en se concertant sur les meilleures pratiques, en travaillant avec les organisations non gouvernementales et les organisations internationales, et en encourageant les pays à adhérer à la CDPH.

Mme K. Bradley (Royaume-Uni) affirme que la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention de Vienne et l'Accord du Vendredi saint montrent comment les parlementaires peuvent avoir un impact positif sur la vie des gens par le biais de la parole, du leadership et de la persuasion. Ayant participé à la 63e session plénière de l'Assemblée parlementaire britannico-irlandaise, elle a célébré le 25e anniversaire de l'Accord du Vendredi saint. Elle souligne que l'Assemblée parlementaire britannico-irlandaise se réunit depuis 1992, c'est-à-dire avant la signature de cet accord, et qu'elle a contribué pour beaucoup à établir des liens entre

les parlementaires ayant été touchés personnellement par les Troubles et à faire comprendre que la recherche d'une solution était dans l'intérêt de tous. Parmi les orateurs de cette plénière figuraient des membres de la Coalition des femmes d'Irlande du Nord, qui ont fait preuve d'un courage particulier en risquant de subir des représailles terroristes pour s'être mobilisés au-delà des clivages politiques.

Elle déclare que participer à la vie politique ne devrait pas représenter une preuve de courage ou un acte inhabituel pour les femmes. Pourtant, au Royaume-Uni, les femmes exercent en moyenne un mandat parlementaire de moins que leurs homologues masculins. Elles occupent souvent des sièges obtenus avec un faible écart de voix, ont des obligations familiales et sont victimes d'atteintes intolérables sur les réseaux sociaux. Le projet de loi sur la sécurité en ligne est fondamental pour s'attaquer à ce problème. De nombreux artisans de l'Accord du Vendredi saint pensent que les réseaux sociaux empêcheraient l'élaboration d'un tel accord aujourd'hui.

L'oratrice rappelle que les parlementaires doivent défendre celles et ceux qu'ils représentent et demander des comptes à l'exécutif. Les États membres de l'ONU doivent réaliser les ODD afin de remplir leurs obligations en matière de lutte contre les changements climatiques et respecter les lois et les frontières nationales. En outre, ils doivent dénoncer ceux qui ne respectent pas les règles et, le cas échéant, exiger que des mesures soient prises. Évoquant l'ODD 8.7, elle relève que quelque 50 millions de personnes dans le monde sont victimes de l'esclavage moderne. Ce phénomène sévit dans tous les pays et dans de nombreux secteurs d'activité. Les catastrophes et les traumatismes créent des occasions pour les exploiteurs de trouver de nouvelles victimes, qui sont dès lors exposées à de nouveaux traumatismes. Les personnes assujetties au travail forcé contribuent à hauteur de 40 % à la déforestation, qui aggrave les changements climatiques et ouvre la voie à d'autres formes d'exploitation. Elle estime donc que la question de l'esclavage moderne doit être débattue lors de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies.

M. E. Teirumnieks (Lettonie) déplore que la situation en matière de paix dans le monde ne se soit pas améliorée depuis le débat mené en 2017 à l'UIP sur la promotion de la paix à travers le dialogue interreligieux et interethnique. Selon l'indice mondial de la paix, la paix dans le monde est à son niveau le plus bas depuis 15 ans. Il souligne que les manifestations violentes, les discours de haine, les fake news, les différences sociales et économiques, et la méfiance à l'égard de la démocratie ne justifient pas le recours à la force. L'orateur rappelle que la stratégie actuelle de l'UIP met l'accent sur les changements climatiques, la démocratie, les droits de l'homme, le respect des femmes et le développement durable, mais il estime qu'elle doit également aborder la question des guerres en Europe et ailleurs dans le monde.

Il explique que pendant des siècles, de nombreux groupes ethniques, dont des Russes, des Bélarussiens et des Ukrainiens, ont vécu en Lettonie, ce qui a instauré dans ce pays un climat de tolérance à l'égard de cultures, de croyances et de modes de vie différents et a façonné l'identité lettone. Les écoles sont ouvertes à tous, 77 % d'entre elles dispensant l'enseignement en letton et 20 % en russe et en letton. Dans onze écoles, les cours sont donnés en polonais, en ukrainien, en biélorusse ou dans d'autres langues. Tous ces établissements sont financés par l'État. L'orateur souligne que l'apprentissage des langues a toujours été encouragé et pratiqué en Lettonie, et qu'il favorise ainsi le dialogue interculturel et accroît la tolérance. Les centres culturels chinois, danois, français, allemands, juifs et russes sont également des structures importantes dans le pays. Les personnes de confession catholique, luthérienne et orthodoxe nouent le dialogue et les Lettons sont tolérants à l'égard des autres religions, notamment le bouddhisme, l'islam et le judaïsme. La Constitution interdit l'intolérance et le Parlement soutient l'égalité. Enfin, des commissions permanentes travaillent sur les questions du dialogue ethnique et de l'intégration sociale.

Il déclare que personne n'a le droit d'utiliser la force pour faire valoir la primauté de sa culture, de sa foi, de sa religion ou de sa vision du monde. Cependant, les conflits fondés sur l'appartenance ethnique, la religion et l'intolérance persistent et une guerre sévit à proximité de la Lettonie. Il conclut son propos en affirmant que les parlementaires ont pour mission de façonner le présent et l'avenir. Personne ne peut soutenir l'intolérance, la guerre, le meurtre d'enfants et le viol de femmes. La dignité humaine, l'égalité, la paix et le droit à l'intégrité doivent être promus pour que la tolérance se manifeste en paroles et en actes.

Mme C. Mix (Chili) dit que le thème du débat général reflète des inquiétudes quant à l'affaiblissement de certaines démocraties. La promotion de la coexistence pacifique et des sociétés inclusives, et la lutte contre l'intolérance fixent des priorités et mobilisent collectivement les pays pour relever les défis auxquels ils sont confrontés. Les progrès scientifiques et technologiques doivent apporter des solutions aux problèmes mondiaux. Elle déplore que des

enfants continuent toutefois de souffrir de malnutrition et de la faim, et ce bien qu'assez de nourriture soit disponible dans le monde. Elle rappelle que de nombreuses personnes ne sont toujours pas vaccinées contre la COVID-19, tandis que d'autres n'ont pas accès à l'eau potable ou vivent dans des pays menacés par l'élévation du niveau de la mer. Trois décennies plus tôt, le monde semblait s'acheminer vers la coexistence pacifique et l'émergence de sociétés démocratiques, mais les progrès ont renforcé la course des pays à la domination mondiale. Malgré certaines avancées, la résistance a été plus forte que prévu. Elle explique qu'au Chili, on s'attendait à ce que le retour de la démocratie favorise l'inclusivité, mais la société est au contraire devenue de plus en plus polarisée.

Elle souligne que les parlementaires peuvent recenser les facteurs d'intolérance et de division et promouvoir l'inclusion et la coexistence pacifique, en particulier par l'intermédiaire de l'UIP. Elle suggère que la prochaine Assemblée de l'UIP se concentre sur les thèmes suivants : 1) les crises humanitaires dans les pays en développement, où les populations sont exposées à la violence, au sectarisme, aux pandémies et aux guerres civiles, 2) le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, qui a déplacé des populations, menacé des vies et aggravé l'état du monde, les gouvernements exigeant que toutes les mesures possibles soient prises pour rétablir le dialogue et éviter une nouvelle guerre froide, 3) l'égalité des sexes, en particulier en Afghanistan, où la dégradation des droits des femmes a des répercussions sur leur accès à l'éducation et au travail et sur la vie familiale, 4) les ODD, et 5) le renforcement de la démocratie. Ces thèmes doivent s'inscrire dans l'objectif collectif de promouvoir la coexistence pacifique et l'inclusion et de combattre l'intolérance. Elle exhorte les participants à continuer de faire vivre les principes fondateurs de l'UIP.

M. R. Brinkhaus (Allemagne) fait remarquer que la population mondiale a quintuplé depuis la création de l'UIP et que, malgré cette croissance, les conditions de vie se sont améliorées dans de nombreuses régions du monde. L'espérance de vie a presque doublé, les niveaux de mortalité infantile, de faim et de malnutrition ont baissé, et plusieurs maladies et épidémies ont été éradiquées. Les minorités religieuses, les femmes et la communauté des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et queers ont davantage de droits, même si des progrès sont encore nécessaires dans ce domaine. Enfin, les gens communiquent, partagent leurs connaissances et voyagent plus facilement. Il relève que ces avancées sont porteuses d'espoir, mais qu'il incombe aux parlementaires de veiller à ce que tous en bénéficient et de préserver ces acquis pour les générations futures. Tous les pays du monde doivent se montrer solidaires pour trouver des solutions face aux changements climatiques, qui représentent aujourd'hui le plus grand défi auquel l'humanité est confrontée. Il estime que les Européens, y compris les Allemands, ont une responsabilité particulière à cet égard.

Il déclare que la Fédération de Russie a envahi l'Ukraine de manière criminelle et est responsable de meurtres, de vols, de pillages et de viols. Il demande à ses collègues de la Douma russe ce qu'ils ont fait pour s'opposer à cette violation du droit international, comment ils ont défendu les valeurs de l'UIP au sein de leur Parlement et s'ils sont touchés par les images de mères ukrainiennes et russes pleurant leurs enfants. Il déplore que d'autres conflits persistent dans le monde et que l'Allemagne les perde parfois de vue. La présente Assemblée mettra l'accent sur le fait que les parlementaires doivent défendre les valeurs collectives et favoriser la coexistence pacifique et les sociétés inclusives.

Mme M. Mularoni (Saint-Marin) déclare que son pays défend et protège les droits fondamentaux des individus et contribue au dialogue interreligieux. Saint-Marin a accueilli des personnes en détresse, notamment des réfugiés ukrainiens. Elle soutient l'Ukraine et son peuple et dit que Saint-Marin a toujours rejeté la guerre et encouragé le dialogue et la coopération.

Elle constate que les conséquences de la violence domestique à l'encontre des femmes sont aujourd'hui mieux comprises et ajoute à ce propos que son pays a ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique en 2016. Les autorités nationales ont protégé les victimes en modifiant le code pénal, élaboré des mesures préventives et sensibilisé la population par le biais d'une approche interdisciplinaire dans les écoles. Elle souligne que l'intégration, l'inclusion, la solidarité et la non-discrimination favorisent le changement culturel.

Elle approuve le thème du débat général, car elle estime que la construction d'un avenir meilleur passe par le respect de tous. Il n'a jamais été aussi important de se pencher sur ce thème. Pour créer des sociétés inclusives, les pays doivent défendre les droits des groupes vulnérables et des minorités, protéger le droit de manifester et garantir la liberté d'expression. Ils doivent aussi

impérativement nouer des liens pour parvenir à des accords et favoriser l'intégration et l'inclusion. Elle estime que la mise en place d'un dialogue entre les pays, les cultures et les religions peut résoudre les problèmes actuels. Elle conclut son propos en déclarant que le moment est venu d'agir et de travailler main dans la main en vue d'unir les peuples, et en soulignant que les sociétés ont besoin des parlementaires pour sauvegarder les valeurs de justice, de solidarité et d'amour.

Mme L. Quartapelle (Italie) dit que la promotion de la coexistence pacifique et des sociétés inclusives est assortie d'enjeux tant nationaux qu'internationaux. Au niveau international, l'Italie s'attache à promouvoir la solidarité et la coopération. L'agression injustifiée et inattendue de l'Ukraine par la Fédération de Russie est alarmante et menace l'ordre international, qui protège l'intégrité territoriale. Cette agression met en péril la paix à l'intérieur et au-delà de l'Europe. L'oratrice félicite les pays qui y ont réagi. Au niveau national, les responsables politiques et les parlementaires doivent renforcer leur action. La coexistence et l'inclusivité impliquent que chacun écoute l'autre, comprenne les opinions divergentes et surmonte les désaccords. Elle relève que les conflits persisteront, mais que dans les parlements, ils produiront des résultats sans que l'on recoure à la violence.

La liberté de discuter, de manifester et d'exprimer son désaccord doit être protégée partout, même dans les pays où la dissidence est érigée en crime. Les personnes qui vivent dans des sociétés libres doivent défendre les dissidents dans d'autres pays. Elle fait savoir que quelque 80 membres du Parlement italien, en collaboration avec le Bundestag et le Parlement canadien, ont décidé de lancer une campagne de soutien et de parrainage des prisonniers politiques iraniens qui risquent la peine de mort pour avoir manifesté après le décès de Mahsa Amini. Elle invite les autres parlements à mener des actions similaires.

M. M.A. Rakotomalala (Madagascar) rappelle que le cyclone Freddy a récemment semé la mort et la destruction à Madagascar.

Il déplore qu'en dépit des efforts déployés par les organisations internationales, les armes continuent de proliférer, en particulier celles qui font appel à l'intelligence artificielle. Le terrorisme, l'extrémisme, les flux d'armes et les conflits armés persistent et exigent des réponses non violentes. Il souligne que nous souhaitons tous un monde pacifique dans lequel les grandes puissances ne pourraient pas imposer de concessions aux plus pauvres et où il n'y aurait pas de conflits par adversaires interposés pour les ressources naturelles. Dans ce monde, les pays pauvres ne seraient plus meurtris par la criminalité, la traite des êtres humains et l'émigration. L'orateur s'oppose à toute forme de discrimination et aspire à un monde plus égalitaire. Pour créer ce monde, les individus, la société civile, les gouvernements nationaux, les Nations Unies et les organisations régionales doivent collaborer, promouvoir la coexistence pacifique et lutter contre la violence, le racisme, la xénophobie et le radicalisme. L'éducation à la paix doit être généralisée.

Il appelle les gouvernements et les organisations internationales à limiter la fabrication d'armes et à en réglementer la vente. Une action collective doit être menée contre la prolifération des armes nucléaires. Il estime que mettre fin aux conflits par la diplomatie et la médiation est une priorité et qu'il est possible de créer un monde plus tolérant. Il termine en appelant les Nations Unies à modifier leur Charte afin de faire entrer les conflits intra-étatiques dans leur sphère de compétence.

Mme R. Kavakci Kan (Türkiye), exprimant sa gratitude pour le soutien que la Türkiye a reçu à la suite des tremblements de terre et pour la minute de silence observée en hommage à son collègue Yakup Taş, dit que la tolérance peut avoir une connotation négative car elle implique une retenue. Elle estime que même s'il n'est pas nécessaire de s'aimer, de se comprendre ou de s'entendre, le respect est essentiel. Le racisme, la xénophobie, l'intolérance et les discours de haine progressent dans le monde entier, ce qui menace la paix et mobilise les parlements au niveau international. Elle explique qu'en Türkiye, la tolérance et la non-discrimination sont à la base du système des droits de l'homme. À l'époque ottomane, différentes cultures, religions et races coexistaient pacifiquement. La Türkiye a accueilli des Juifs fuyant le nazisme, ainsi que des Syriens et des Ukrainiens. Le pays applique une politique de la porte ouverte à l'égard de ceux qui cherchent refuge et continuera à se battre pour la paix.

À la Grande Assemblée nationale de Türkiye, l'institution du médiateur veille à l'égalité et une commission travaille sur différentes questions aux côtés de l'institution des droits de l'homme et de l'égalité. L'oratrice ajoute que les étrangers sont protégés par la loi et que les personnes qui se sont réfugiées en Türkiye bénéficient d'une protection spéciale.

Elle considère l'autodafé d'un exemplaire du Coran et les attaques contre le prophète Mahomet en Norvège et en Suède comme des actes inacceptables et irrespectueux, des manifestations d'intolérance qui battent en brèche la liberté d'expression. Les femmes ont le droit de choisir leur mode vestimentaire mais en France, celles qui sont voilées ne sont pas autorisées à pénétrer dans certains espaces publics. Elle espère que nous pourrons résoudre nos différends et nous respecter mutuellement.

M. T. Tayebwa (Ouganda) déclare que les sociétés inclusives qui respectent les droits sont généralement plus cohésives, pacifiques et démocratiques. Il souligne que le refus d'inclure les minorités a été source de tensions et d'intolérance. En 1986, lorsque l'Ouganda a retrouvé un régime démocratique, il a introduit des quotas au sein du Parlement pour les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap, les travailleurs, les personnes âgées et l'armée. Le pays possède aujourd'hui l'un des parlements les plus jeunes du monde ainsi qu'un nombre de femmes parlementaires supérieur à la moyenne mondiale. L'orateur estime que la démocratie multipartite est la meilleure forme de gouvernance possible et que les parlements doivent veiller à ce que les sociétés et les institutions fassent preuve de compréhension et de tolérance à l'égard des différentes opinions, et à ce que les organes électoraux soient irréprochables.

Il constate que la pauvreté favorise l'intolérance et l'exclusion et que les inégalités de richesse se creusent. Les pays développés doivent éliminer les obstacles non tarifaires qui bloquent les marchandises en provenance des pays en développement. Il arrive que les pays développés connaissent des pénuries de certains produits pendant que ceux-ci sont en train de pourrir dans les pays en développement. Il déplore que l'Ouganda, qui est le premier exportateur africain de café, ainsi que d'autres pays producteurs de café ne perçoivent qu'une fraction des revenus générés par cette industrie. L'hémorragie des ressources ougandaises a maintenu le pays dans un état de pauvreté et de dépendance vis-à-vis de l'aide et des prêts occidentaux. L'orateur appelle les parlementaires à faire en sorte que cette situation change, car l'Ouganda a au contraire besoin de partenariats et de commerce équitable.

Il souligne l'importance pour les parlements d'examiner et de renforcer les lois et les politiques visant à protéger les minorités et à prévenir la discrimination. L'Ouganda s'est ainsi doté d'une commission pour l'égalité des chances et d'une commission des droits de l'homme. L'orateur rappelle que les parlements doivent également contrôler l'exécutif et adopter des lois pour garantir l'ordre, la bonne gouvernance et le développement national, tout en soulignant qu'ils représentent le peuple et qu'ils doivent, à ce titre, promulguer des lois adaptées aux sociétés dans lesquelles ils évoluent. Les pressions mondiales ne doivent pas usurper les cultures et les croyances, et l'Ouganda se méfie des tendances occidentales qui ne sont pas en phase avec les croyances de ses populations. Le pays condamne fermement la promotion des activités lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et queers ciblant les enfants et élabore actuellement une loi visant à protéger les enfants et les familles.

M. A. Mbata Betukumesu Mangu (République démocratique du Congo) déclare que, depuis son indépendance, la République démocratique du Congo s'attache à promouvoir la démocratie et à combattre l'intolérance. Il affirme qu'une société véritablement inclusive est démocratique et protège les droits de l'homme. L'inclusivité et la paix sont consacrées par la Constitution, qui protège les femmes, les groupes religieux, les personnes en situation de handicap et les peuples autochtones contre la discrimination. Il déplore toutefois que les Africains vivant hors d'Afrique continuent de subir l'intolérance.

Il déclare que l'agression barbare du Rwanda contre la République démocratique du Congo sape les efforts déployés par ce dernier pour promouvoir les sociétés inclusives et la coexistence pacifique. Le Rwanda cherche à piller les vastes ressources naturelles de son pays et cette politique expansionniste ne peut être tolérée. Le Rwanda tient un discours qui est dépassé et qui témoigne d'un manque de volonté d'assumer ses responsabilités. L'orateur estime que les parlementaires ne peuvent pas s'opposer à l'agression contre l'Ukraine et promouvoir les droits de l'homme tout en fermant les yeux sur les souffrances des femmes et des enfants dans son pays. Les conditions y sont pires qu'en Ukraine et quelque 10 millions de personnes ont perdu la vie. Il affirme que les parlementaires appliquent deux poids, deux mesures et qu'ils doivent se pencher sur la crise et s'opposer à l'agression rwandaise. Le peuple congolais a besoin de soutien face à cette agression, à l'occupation et aux violations des droits de l'homme qu'il subit. L'orateur termine en déclarant que les intérêts financiers et politiques ne peuvent prévaloir sur les droits de l'homme et la démocratie.

M. D. McGuinty (Canada) dit que, malgré sa diversité et son multiculturalisme, le Canada n'a pas complètement vaincu l'intolérance. Le pays met ses principes en application et prend des mesures concrètes pour promouvoir la diversité, l'inclusion et la coexistence pacifique, qu'il considère comme des priorités. L'orateur déclare que les parlementaires se doivent d'aller à la rencontre des citoyens, de montrer l'exemple et de tenir les gouvernements responsables de la ratification et du respect des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Ils doivent par ailleurs adopter des législations et des mesures pour lutter contre l'intolérance et l'exclusion, et abroger les lois et politiques discriminatoires. Il souligne la nécessité de se baser sur des indicateurs et des données pour mesurer les progrès accomplis et dit que le Canada s'appuie sur son recensement à cet égard. Le pays a nommé des représentants chargés de la lutte contre l'antisémitisme et l'islamophobie, et a adopté une politique d'aide internationale féministe ainsi qu'un programme d'aide internationale pour les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers, bispirituelles et intersexes. De plus, une action a été menée en faveur de la réconciliation avec les peuples autochtones.

Il conclut son propos en déclarant que l'intolérance ne sert à rien alors que la diversité est source de force. L'inclusivité est dans l'intérêt collectif, car elle conduira à la paix et à la prospérité et nous permettra de vivre dans la limite des capacités de la planète.

M. T. Alzufairi (Koweït) rappelle que les valeurs de coexistence pacifique, d'inclusivité et de tolérance sont consacrées par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Tous les traités et conventions internationaux soulignent que tous sont égaux devant la loi et que l'égalité et la justice sociale et économique sont les fondements de la paix et de la sécurité. L'orateur ajoute que les sociétés les plus sûres et les plus stables sont celles qui sont inclusives.

Il déplore que l'Islam continue d'être accusé, en particulier par l'Occident, de semer la terreur et d'accepter la violence. Les musulmans ont été traités de manière inacceptable en raison de leur religion. La Palestine continue de subir de terribles agressions et violences de la part d'un régime sioniste qui viole toutes les conventions internationales. L'orateur estime que l'on ne peut parler de stabilité et de coexistence sans évoquer l'intolérance qui a anéanti les droits de l'homme au Moyen-Orient. La paix et la stabilité ne pourront être atteintes tant que l'intolérance et les campagnes antimusulmans persistent. Il rappelle que tous les êtres humains doivent jouir des droits de l'homme. Les cadres juridiques doivent être renforcés pour lutter contre la discrimination et empêcher qu'une politique de deux poids, deux mesures ne soit appliquée. Enfin, les législateurs doivent s'élever contre la discrimination et chacun doit combattre l'intolérance.

Mme C. Badertscher (Suisse) rappelle que, selon l'indice mondial de la paix 2022, le monde n'a jamais été aussi peu pacifique depuis 15 ans, et invite les parlementaires à réfléchir à ce qu'ils peuvent faire pour lutter contre l'intolérance et promouvoir la paix. L'intolérance croissante face aux opinions politiques, les fake news et le populisme font partie des grands enjeux auxquels le monde est confronté. Elle souligne que ces phénomènes incitent les gens, en particulier les jeunes, à se désengager du processus démocratique et que ce désengagement doit être enrayé. Les débats sont toujours plus hostiles, notamment sur les réseaux sociaux et au sein des parlements, et il est essentiel que chacun, en particulier les responsables politiques, respecte les personnes qui expriment des points de vue politiques différents. Elle déclare que la tolérance et le dialogue sont de petits pas vers l'instauration de la paix et que ce n'est qu'en collaborant que nous bâtirons un monde meilleur et plus inclusif.

Mme S. Dinică (Roumanie), exprimant sa compassion à ses collègues turcs et syriens à la suite des tremblements de terre de février 2023, relève que la promotion de la coexistence pacifique et des sociétés inclusives exige une attention et des efforts constants pour faire évoluer les mentalités, la législation et les pratiques dans les domaines politique, social, économique et de la sécurité. Elle déplore la hausse des discours de haine et des cas de racisme et de discrimination, en particulier en ligne, lesquels ont été exacerbés par les crises économiques et sociales, les changements climatiques et la pandémie de COVID-19. Elle déclare que les parlements sont essentiels pour lutter contre la haine et l'intolérance et pour promouvoir des sociétés qui font une place à la diversité et qui respectent la dignité humaine.

Elle souligne que la Roumanie s'emploie résolument à combattre l'intolérance et que sa Constitution garantit la représentation parlementaire des minorités nationales. En 2021, le pays a adopté une stratégie nationale de prévention et de lutte contre l'antisémitisme, la xénophobie, la radicalisation et les discours de haine. En outre, le Parlement a modifié le code pénal en vue de renforcer les sanctions en cas d'incitation publique à la violence, à la haine ou à la discrimination.

La Roumanie a par ailleurs contribué à l'élaboration de la Stratégie européenne de lutte contre l'antisémitisme et de soutien à la vie juive. Enfin, en reconnaissance de son engagement en matière de défense des droits de l'homme, la Roumanie a été élue pour un troisième mandat au Conseil des droits de l'homme de l'ONU et prépare actuellement son quatrième rapport national dans le cadre de l'Examen périodique universel.

L'oratrice déclare que la tolérance et l'ouverture sont des conditions préalables à la paix. Elle rappelle que l'agression non provoquée, injustifiée et illégale de la Fédération de Russie contre l'Ukraine a entraîné des violations des droits de l'homme. En tant qu'État voisin de l'Ukraine, la Roumanie a apporté une aide humanitaire à quelque 3,4 millions d'Ukrainiens qui ont franchi sa frontière. Plus de 100 000 Ukrainiens se sont installés en Roumanie, pour lesquels des mesures de protection, d'inclusion et de cohésion sociale ont été mises en œuvre. L'oratrice souligne que la guerre porte atteinte aux principes fondamentaux du droit international et aux valeurs démocratiques qui sous-tendent l'action de l'UIP. Elle exhorte les parlementaires à renouveler leur appel à la solidarité et à la coopération pour défendre l'ordre juridique international, la liberté, la démocratie et le respect de la diversité et des droits de l'homme. Elle conclut son propos en déclarant que les droits de l'homme sont les seuls garants de la paix, de la sécurité, de l'humanité et de la démocratie.

M. T.M. Tran (Viet Nam) fait remarquer que le monde est confronté à des changements imprévisibles, avec l'émergence de conflits dans nombre de ses régions. La communauté internationale et les organes législatifs des pays doivent donc s'employer sans plus attendre à promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives, et, dans ce contexte, collaborer en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP 2022-2026.

Il souligne que le Viet Nam, qui a traversé de nombreuses guerres, est aujourd'hui un pays pacifique et fort d'une tradition de tolérance, d'humanité et d'harmonie. Son pays valorise la stabilité et l'amitié et reconnaît que la paix et le développement nationaux sont étroitement liés à la paix et à la prospérité régionales et mondiales. En tant que membre actif et responsable de la communauté internationale, le Viet Nam applique une politique étrangère tournée vers l'indépendance, l'autosuffisance, la paix, l'amitié, la coopération, le développement et la diversification des relations internationales. En outre, il soutient les initiatives régionales et mondiales en faveur de la paix et de la stabilité ainsi que le règlement pacifique des conflits conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies.

L'orateur explique que l'Assemblée nationale du Viet Nam applique une approche axée sur l'être humain pour l'adoption des lois et des stratégies nationales, l'établissement des budgets et la ratification des traités internationaux. Elle a veillé à l'inclusivité et à la durabilité, protégé les valeurs historiques, les traditions et les identités culturelles des groupes ethniques, et promu l'unité nationale. L'orateur rappelle qu'à la 132e Assemblée de l'UIP, le Viet Nam a collaboré avec l'Organisation pour élaborer la Déclaration de Hanoï. Le pays a également soutenu la conception d'un outil d'auto-évaluation permettant aux parlements de déterminer leur avancement en ce qui concerne la mise en œuvre des ODD et de bâtir des sociétés inclusives qui ne laissent personne de côté. Il organisera par ailleurs la neuvième Conférence mondiale des jeunes parlementaires plus tard dans l'année.

L'orateur déclare que les parlements ont la responsabilité de faire respecter l'état de droit et de promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives, la solidarité et la tolérance. L'UIP et les parlements doivent collaborer pour mettre en œuvre le droit international – en particulier de la Charte des Nations Unies –, prévenir les guerres, réduire les inégalités dans les relations internationales, promouvoir la coopération et le dialogue, améliorer la compréhension, renforcer la confiance et le respect, et apporter des solutions pacifiques aux différends régionaux et aux défis mondiaux. Il ajoute que la démocratie, l'égalité et la non-discrimination doivent être garanties. Les pays doivent mettre en commun leurs pratiques en matière de sécurité sociale pour les personnes pauvres, vulnérables ou touchées par la pandémie de COVID-19 afin de renforcer la solidarité et la coopération internationale et d'assurer la cohésion. Les infrastructures doivent être améliorées non seulement pour réduire l'écart en matière de développement, mais aussi pour promouvoir la croissance verte, la transformation énergétique et numérique, l'innovation et la croissance inclusive en vue de renforcer la coordination et les partenariats dans les secteurs public et privé aux fins de la réalisation des ODD. Il conclut son propos en relevant qu'il faudra également intensifier la coopération face aux enjeux mondiaux tels que les changements climatiques.

Mme M. Brawer (Argentine) déclare que le monde est en crise et qu'il faut combattre l'intolérance et promouvoir des sociétés inclusives. Elle évoque notamment un système économique qui aggrave les inégalités existantes, l'utilisation abusive des ressources naturelles, l'indifférence face aux changements climatiques, les discours de haine et l'affaiblissement des démocraties.

Elle fait remarquer que l'économie est au cœur de nos vies car elle permet de répondre à nos besoins les plus essentiels, notamment un travail, un logement décent, l'éducation, la santé et un environnement sain. Elle ajoute que nous sommes nombreux à exiger des changements. Quelques puissants hommes d'affaires, pour la plupart inconnus, ont accumulé énormément de richesses et de pouvoir. Elle dit qu'en Amérique latine, les richesses sont concentrées et les profits ont triplé en quelques années, relevant qu'il s'agit là d'un phénomène typique du capitalisme du 21e siècle. Elle donne l'exemple d'Elon Musk, qui, en 2020, a soutenu sur Twitter le coup d'État perpétré en Bolivie après qu'un utilisateur a affirmé que cette action avait été motivée par des intérêts commerciaux liés aux réserves de lithium. Le lithium est et restera essentiel à la fabrication des batteries. Elle souligne par ailleurs que les entreprises Internet qui utilisent des données, diffusent des informations et refusent de censurer les discours haineux peuvent influencer les comportements. Cambridge Analytica et Mark Zuckerberg, par exemple, ont utilisé des données personnelles pour orienter des campagnes politiques. Ces tendances sont liées à la résurgence du fascisme et à l'affaiblissement des démocraties. L'oratrice se demande à qui profite cette situation, ajoutant que les partis politiques sont discrédités et les parlements en perte de pouvoir. Si les parlements ne servent plus de médiateurs entre le peuple et ceux qui détiennent le pouvoir économique, de nombreuses personnes seront défavorisées. Elle pense qu'il est peut-être temps d'envisager un nouveau contrat social pour combattre l'intolérance et promouvoir des sociétés inclusives.

Elle condamne la tentative d'assassinat de la Vice-Présidente Cristina Fernández Kirchner, en soulignant que cet acte s'inscrit dans un contexte d'intolérance, de discours de haine et de pouvoirs économiques occultes. L'avènement de sociétés pacifiques ne sera possible que si les parlementaires condamnent à l'unisson ce type d'actes.

Mme E. Nyirasafari (Rwanda) rappelle qu'à la 145e Assemblée de l'UIP, le Président Paul Kagame a souligné le rôle des parlements dans la lutte contre l'idéologie du génocide, qui constitue une menace croissante pour la paix et la sécurité. Elle se réjouit donc que l'objectif de coexistence pacifique reste au cœur des préoccupations. Elle explique que le Rwanda jouit d'une démocratie consensuelle et pluraliste basée sur le partage du pouvoir, l'unité nationale et la réconciliation. En vertu de sa Constitution, le Rwanda s'est engagé à prévenir et à punir le génocide, à éliminer la discrimination, à assurer un partage équitable du pouvoir, à respecter l'état de droit et à rechercher des solutions par le dialogue et le consensus. Elle mentionne le Forum national de concertation des formations politiques, une plateforme permettant aux responsables politiques d'échanger des idées, de fournir des conseils et de renforcer l'unité, et ajoute que pour promouvoir la cohésion sociale, le Rwanda a introduit des politiques relatives à l'unité et à la réconciliation, au genre, à la protection sociale, au handicap et à l'inclusion. Elle souligne que le Parlement est représentatif des hommes, des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap, ainsi que des différents points de vue politiques. Il a adopté des lois pour promouvoir l'unité et l'inclusion et participe à des activités visant à favoriser la coexistence pacifique, notamment celles du Forum des femmes parlementaires du Rwanda et du Forum parlementaire de lutte contre le génocide.

Elle déclare que l'intolérance et l'exclusion sont engendrées notamment par l'instabilité politique, les inégalités, la concentration du pouvoir et les discours de haine. Elle dit que la situation dans l'est de la République démocratique du Congo est une source de préoccupation au niveau régional, en raison du soutien constant apporté par ce pays aux Forces démocratiques de libération du Rwanda, un groupe rebelle comptant dans ses rangs des responsables du génocide des Tutsis au Rwanda en 1994. Ce soutien est incompatible avec l'objectif de coexistence pacifique. Elle souligne que le groupe a mené des attaques au Rwanda, lors desquelles des civils ont été tués. Au lieu de lutter contre les causes de l'insécurité, la République démocratique du Congo se dédouane de toute responsabilité. L'oratrice estime que ce pays devrait privilégier les solutions politiques, comme le prévoient les processus de Luanda et de Nairobi. Elle conclut son propos en déclarant que pour éradiquer les causes de l'intolérance, les pays doivent collaborer et promouvoir la coexistence pacifique, mettre fin aux discours de haine, se doter d'institutions efficaces et assurer une bonne gouvernance.

M. J. Barreto (Portugal) exprime sa solidarité avec les victimes turques et syriennes des tremblements de terre de février 2023 et adresse au peuple ukrainien ses vœux de force, de courage, de résilience, d'espoir et de paix. Il rappelle que l'Afghanistan, l'Iraq, le Yémen et d'autres pays traversent également de douloureuses épreuves. De telles situations se produisent souvent quand des personnes font preuve d'intolérance face à certaines religions, ethnies et générations, ou cherchent à obtenir ou conserver le pouvoir. Il rappelle que les sociétés sont composées de personnes diverses ayant des expériences de vie, des sensibilités, des motivations, des ambitions et des objectifs différents, et que certaines d'entre elles sont nées dans des États où l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à l'aide sociale n'est pas égal pour tous.

Les extrêmes politiques, les dictatures et les systèmes prétendument démocratiques qui sapent les valeurs de la démocratie sont autant de facteurs qui contribuent à l'intolérance, laquelle se manifeste par un manque de respect pour la différence, que ce soit au niveau de la culture, de l'appartenance ethnique, de la religion, du genre ou de l'orientation sexuelle. L'intolérance alimente la discrimination, les préjugés et la violence physique et psychologique tout en menaçant la coexistence pacifique et l'inclusivité. L'orateur souligne que l'éducation est essentielle pour lutter contre ce phénomène, et que les écoles et les universités doivent donner aux apprenants les moyens de comprendre et d'apprécier les différences. Il propose en outre plusieurs autres mesures positives : des politiques d'aide sociale et d'emploi doivent être mises en place pour promouvoir l'égalité des chances sur le marché du travail ; les politiques de santé doivent être inclusives et les soins de santé, y compris les services de santé mentale, doivent être accessibles à tous ; les politiques du logement doivent promouvoir la diversité et l'inclusion, éviter la ségrégation et favoriser l'intégration au sein des quartiers et des populations ; le dialogue doit être encouragé afin d'amener les citoyens à partager leurs expériences, apprendre de leurs différences et développer l'empathie ; et enfin, les lois doivent protéger les droits et punir l'intolérance. Il ajoute que les personnes qui alimentent les discours de haine sur les réseaux sociaux, dans les médias ou en politique doivent être amenées à répondre de leurs actes. Il faut aussi renforcer les systèmes démocratiques en favorisant la participation civique, en promouvant la transparence, en encourageant la participation politique des groupes sous-représentés et en luttant contre la corruption. Il souligne par ailleurs l'importance d'encourager les États à adopter des systèmes démocratiques en exerçant des pressions politiques, en renforçant la société civile, en diffusant des informations, en coopérant au niveau international et en promouvant des élections libres et régulières. Il déclare que la défense des droits de l'homme pour tous est un combat permanent qui requiert une attention de tous les instants et auquel la société civile, mais aussi la sensibilisation, la participation politique et la coopération internationale peuvent contribuer. Des efforts collectifs sont nécessaires pour promouvoir le respect mutuel, qui est essentiel pour construire une société plus juste et plus inclusive et pour garantir au monde un avenir pacifique. Il conclut son intervention en rappelant que personne ne doit être laissé pour compte.

M. F. Zon (Indonésie) constate que le monde est gravement marqué par l'intolérance, la discrimination raciale, la violence, la discorde et les guerres. Les pays aspirent à ce que leurs citoyens vivent dans des États pacifiques et où l'intolérance n'a pas de place, y compris l'intolérance religieuse, laquelle s'est manifestée récemment par une islamophobie croissante et plusieurs autodafés du Coran.

Il explique que les Indonésiens considèrent la diversité comme une source de richesse. Le pays s'est doté d'un cadre juridique solide pour promouvoir une coexistence pacifique fondée sur l'acceptation de la différence, la compréhension mutuelle et le respect. Il inculque à sa population les valeurs de paix et de tolérance, qui se transmettent également au sein des familles, des écoles et des collectivités, dans d'autres pays et dans le village mondial. Une culture de paix est prônée tout au long de la vie, même dans le règlement des conflits, et le dialogue est ainsi encouragé.

La guerre, l'hostilité et l'intolérance persistent et se manifestent par le discours de haine, le blasphème, l'apartheid et la discrimination. L'orateur souligne que les souffrances et les injustices subies par les Palestiniens sont particulièrement préoccupantes. Le monde a été témoin de l'occupation pendant plus de sept décennies sans intervenir. Il doit cesser d'être hypocrite. L'orateur accuse le monde d'être responsable de la mort de plus de 200 personnes en Cisjordanie et à Jérusalem-Est depuis le début de l'année 2022, et se demande comment nous pouvons laisser se poursuivre l'accaparement des terres, les expulsions et les menaces de mort. Il mentionne un rapport publié récemment par Amnesty International sur le régime d'apartheid auquel sont soumis les habitants de Jérusalem-Est, de Gaza et de Cisjordanie, et rappelle également le sort d'autres minorités musulmanes, comme dans l'État de Rakhine au Myanmar.

Il prévient que l'inaction met en péril la stabilité et la sécurité mondiales. Les parlementaires doivent faire en sorte que des instruments juridiques internationaux soient mis en œuvre pour lutter contre l'intolérance. Les Nations Unies doivent être renforcées pour faciliter l'avènement d'une coexistence pacifique et de sociétés inclusives. L'orateur appelle en particulier le Conseil de sécurité de l'ONU à agir. Il conclut son propos en déclarant que les vestiges de la mentalité coloniale doivent être détruits, rappelant qu'aucun pays n'est au-dessus du droit international.

M. S. Xayachack (République démocratique populaire lao) constate que le monde est confronté à une concurrence géopolitique, à des crises économiques et énergétiques, à des catastrophes naturelles et à la pandémie de COVID-19, autant de phénomènes qui ont eu un impact sur le développement économique et sur les efforts de maintien de la paix et de la sécurité régionales et mondiales. Il salue le travail de l'UIP et demande aux parlementaires de continuer à encourager les partenariats et la coopération en matière de développement, à renforcer la diplomatie parlementaire, à promouvoir le multilatéralisme et à favoriser des solutions pacifiques dans le respect du droit international.

Il explique que son pays a poursuivi sa politique étrangère de paix, d'indépendance et d'amitié, en renforçant sa collaboration avec tous les pays, en remplissant ses obligations régionales et internationales et en respectant son engagement à coopérer avec la communauté internationale pour résoudre les différends et relever les défis régionaux et mondiaux. L'Assemblée nationale a renforcé son rôle en approuvant des amendements constitutionnels et des lois conformes aux principes internationaux et en contrôlant la mise en œuvre de la législation, de la Constitution et du plan national de développement socio-économique. L'orateur souligne que son pays s'est engagé à ratifier les conventions et traités internationaux. Il conclut son intervention en exhortant les parlementaires et les Membres de l'UIP à continuer de promouvoir l'unité, le multilatéralisme et le dialogue.

Un représentant de l'Inde, exerçant son droit de réponse, regrette et juge même inacceptable que la délégation pakistanaise ait profité de la tribune offerte par l'UIP pour mentionner le Jammu-et-Cachemire. Il affirme que le Jammu-et-Cachemire et le Ladakh, des territoires de l'Union, ont été et seront toujours une partie intégrante et inaliénable de l'Inde. Aucune déclaration ou propagande ne peut ignorer ce fait et le Pakistan n'a pas le droit de se prononcer sur les affaires indiennes. Il indique que l'Inde a demandé à plusieurs reprises au Pakistan de quitter immédiatement les territoires indiens qu'il a occupés illégalement et par la force, et il trouve ironique qu'un pays qui exporte des terroristes et qui est responsable d'activités terroristes transfrontalières au Jammu-et-Cachemire prétende défendre les droits de l'homme.

Un représentant de Bahreïn, exerçant son droit de réponse, dit que les pays ne doivent pas s'immiscer dans les affaires de leurs amis et alliés. Les forums parlementaires doivent favoriser les relations internationales et jeter des ponts entre les pays. Il considère l'ingérence de certains États, notamment la Finlande, dans les affaires de Bahreïn comme inacceptable et fait remarquer que Bahreïn s'est toujours abstenu d'agir de la sorte. Son pays jouit de la liberté d'expression, d'une presse libre et d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes en politique. Bien qu'à Bahreïn, la démocratie soit 93 ans plus jeune qu'en Finlande, les deux pays comptent tous les deux cinq ministres de sexe féminin. On ne peut donc accuser Bahreïn d'être moins avancé, moins tolérant ou moins ouvert que d'autres pays. Il espère que les délégués pèseront leurs mots, feront preuve de bon sens et accepteront de rencontrer sa délégation pour mettre en commun les enseignements tirés et demander des explications au lieu de s'appuyer sur des informations erronées.

La séance est levée à 18 h 05.

Séance du mardi 14 mars 2023

(matin)

La séance est ouverte à 9 h 00 sous la conduite de Mme S. D'Hose, Présidente du Sénat belge.

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance*
(A/146/3-Inf.1)

M. R. Fogiel (Pologne), constatant des problèmes dans divers pays et différentes régions, se doit de s'exprimer sur l'illégalité de l'agression russe en Ukraine, car elle touche sa région, entraîne une crise alimentaire en Afrique et crée un dangereux précédent pour les pays attachés à leur souveraineté.

Les débats sur la coexistence pacifique doivent s'appuyer sur des faits. Il n'y a ni crise ou guerre civile en Ukraine, ni deux points de vue, comme les délégués russes le prétendent. L'agression barbare de la Fédération de Russie a entraîné des attaques sur les infrastructures civiles et des viols de femmes et d'enfants. Des enfants ont été enlevés et envoyés en Fédération de Russie, ce qui représente un génocide. Les parlementaires doivent rétablir un ordre fondé sur des règles, faire respecter le droit international et traduire en justice les responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. L'intervenant encourage les personnes présentes à œuvrer en faveur de ces objectifs, car c'est essentiel pour la coexistence pacifique.

M. V. Belski (Bélarus) constate que le monde change et que les conflits et les crises s'aggravent. Les relations entre les États accusent un déficit de dialogue et de respect mutuel. Le Président Loukachenko a appelé à un processus mondial, dans l'esprit de la Conférence de San Francisco, afin de conclure des accords clairs et transparents sur un nouvel ordre mondial garantissant la sécurité.

Ayant perdu un Bélarusse sur trois au cours de la Seconde Guerre mondiale, la politique étrangère du Bélarus œuvre en faveur de la paix et contribue à la sécurité de la région. Le Bélarus a régulièrement appelé à la mise en œuvre de l'Accord de Minsk en vue d'une solution au conflit en Ukraine et le Président Loukachenko a mis en contact la Fédération de Russie et l'Ukraine. Des négociations ont eu lieu au Bélarus, qui accueille plus de 65 000 réfugiés ukrainiens, et les efforts diplomatiques de paix doivent s'intensifier.

Bien que le Bélarus se place au 34e rang en matière de mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD), la situation actuelle des relations internationales entrave ces efforts. Les pays occidentaux refusent de respecter les choix des autres nations ou d'avoir un débat honnête sur les questions régionales de sécurité. L'application de mesures unilatérales coercitives en contradiction avec la Charte des Nations Unies porte atteinte aux droits. L'intervenant exhorte l'UIP et les parlementaires à se positionner solidairement contre cette politique de sanctions illégales.

Les athlètes bélarusses ont systématiquement subi une discrimination internationale, à motivation politique, en violation de la Charte olympique et de certains traités internationaux. L'intervenant prie instamment l'UIP d'appeler à la fin de cette politique occidentale discriminatoire et isolationniste.

Le Bélarus dispose d'un système de mesures permettant d'assurer l'égalité et la participation de tous les citoyens. Il s'efforce de garantir la parité hommes-femmes et le Parlement œuvre en faveur de l'inclusion des enfants en situation de handicap dans la société. Les questions concernant le diagnostic de l'autisme et l'aide aux enfants sont analysées. Le Bélarus a une économie socialement orientée, qui garantit la justice et la protection pour tous, notamment les plus vulnérables.

Mme V. Persaud (Guyana) estime que, où qu'elle soit, l'intolérance a un impact mondial, et une volonté systématique de l'éradiquer permettrait de créer un monde plus pacifique. La diversité au Guyana s'exprime sur les plans ethnique, culturel et religieux, et le Parlement joue un rôle clé pour célébrer cette diversité, promouvoir l'unité et assurer la paix, la compréhension et le respect mutuel.

La Constitution du Guyana protège les droits humains fondamentaux et elle a été amendée en 2003 pour créer des commissions chargées des relations ethniques, des femmes et de l'égalité entre les sexes, des droits de l'enfant, des peuples autochtones et des droits de l'homme. En 2007, le Parlement a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme, ce qui garantit la neutralité de toutes les lois du point de vue du genre et permet l'égalité des chances. Le Guyana a ratifié 11 traités sur les droits de l'homme afin que l'éducation, la prévention de la violence sexiste, la protection des enfants, l'emploi, la sécurité sociale et le travail soient des sujets traités par la législation nationale. La violence, en particulier à l'encontre des femmes, provient d'une intolérance profondément ancrée et le Guyana élabore des lois en faveur d'une meilleure protection.

La diversité au Parlement est ethnique et politique, et plusieurs petits partis y sont représentés. La loi prévoit des fêtes nationales pour les principaux groupes religieux et ethniques. Les femmes représentent 35 % à l'Assemblée nationale. La Loi sur l'égalité des droits et la Loi sur la prévention des discriminations garantissent l'égalité des femmes sur le lieu de travail, interdisent les discriminations et encouragent une rémunération égale pour les hommes et les femmes. Le Concours national de débat de la jeunesse du Guyana, parrainé par le Président de l'Assemblée nationale, permet aux jeunes de débattre de questions nationales. Toutes les séances de l'Assemblée nationale sont retransmises en direct et sont accessibles au public. La boîte à idées permet aux citoyens d'exprimer directement leurs préoccupations au Président de l'Assemblée. Lorsque des commissions restreintes examinent des projets de loi, le public et des experts peuvent soumettre des propositions. Le Parlement reste un espace démocratique mobilisé contre l'exclusion, car l'intolérance continue de menacer la coexistence pacifique. Il est de notre responsabilité collective de créer des modèles législatifs justes favorisant l'inclusion.

M. Y. Bolgert (Kazakhstan) constate que l'intolérance persiste, notamment avec la mondialisation et l'interdépendance des pays, et qu'elle entraîne des discriminations et de la violence. De nouvelles approches doivent être élaborées nationalement et internationalement pour prévenir ce problème.

Avec une centaine de groupes ethniques et 18 confessions, le Kazakhstan a mis en place un modèle unique de promotion de la tolérance. En 1995, l'Assemblée des peuples du Kazakhstan a été créée afin d'améliorer la coopération en matière de relations interethniques, entre les institutions publiques et la société civile. Son statut est défini par la Constitution et la législation. L'Assemblée représente tous les groupes ethniques au sein de la plus haute instance législative et un quota de cinq sièges existe au Sénat pour les membres des groupes ethniques.

Bien que des lois protègent efficacement les droits de l'homme, il faut promouvoir la solidarité, la tolérance, le respect mutuel et célébrer la diversité. L'éducation est essentielle et on doit enseigner aux jeunes à être patriotes, ouverts d'esprit, compatissants, respectueux et curieux des autres cultures.

En 2003, le premier Congrès des dirigeants des religions mondiales et traditionnelles s'est tenu au Kazakhstan afin de débattre de la coopération interreligieuse. Les Nations Unies et d'autres organisations internationales ont reconnu sa contribution à la promotion du dialogue entre les cultures et les religions. Le septième Congrès a porté sur le rôle des responsables religieux en ce qui concerne le développement social et spirituel de l'humanité dans le monde post-pandémique. Des représentants religieux et plus d'une centaine de délégations venues de 50 pays y ont participé. Il faut s'appuyer sur le potentiel pacificateur des religions pour soutenir les efforts des autorités spirituelles en vue de parvenir à une stabilité à long terme. Le dialogue et le soutien mutuel sont essentiels pour relever les défis mondiaux.

Mme S. Paunovic (Serbie) fait valoir que la promotion de la coexistence pacifique, de la tolérance et des sociétés inclusives représente une avancée civilisatrice. Le principe d'égalité renforce les droits de l'homme et les libertés, mais l'intolérance et les discriminations restent répandues. Une société tolérante doit refuser l'intolérance. À cet égard, le dialogue, la volonté politique et, surtout, l'éducation en vue d'encourager l'inclusion et la coexistence pacifique sont nécessaires. Les États doivent créer des cadres normatifs permettant de garantir l'égalité des citoyens devant la loi, et de promouvoir la compréhension mutuelle et le respect des droits de l'homme.

Le parlement est la seule institution publique à représenter toute la nation et les parlementaires doivent respecter les aspirations de tous les citoyens. En Serbie, de grandes réformes ont permis d'harmoniser le cadre juridique avec les normes européennes et internationales pertinentes. La Serbie est signataire de nombreuses conventions et elle a ratifié huit des traités les plus importants sur les droits de l'homme créés sous l'égide des Nations Unies.

C'est le premier État membre de l'ONU à inclure dans son cadre juridique le principe de ne faire aucun laissé-pour-compte. Le Gouvernement serbe a ainsi adopté la Stratégie de prévention et de protection contre les discriminations 2022–2030 et l'Assemblée nationale a voté des lois contre les discriminations portant sur l'égalité des sexes, le travail, la protection sociale, le Code pénal et les droits des minorités nationales.

L'intervenante est née au Kosovo, dans la région de Metohija, mais, pendant plus de vingt ans, elle n'a pas pu y revenir. Récemment, un patriarche a été empêché de dire une messe au siège de l'Église orthodoxe serbe, des enfants serbes ont été tués et des personnes parlant serbe ont été frappées. Il incombe aux parlementaires de défendre les droits de l'homme, par exemple celui de pouvoir vivre dans son lieu de naissance.

Mme M. Mohammad Saleh (République arabe syrienne) déplore que les Syriens aient été victimes de bains de sang et de catastrophes naturelles. Le pays de l'intervenante est socialement et culturellement divers, et le régime syrien est basé sur la coexistence pacifique. Toutefois, de nombreuses tentatives ont eu lieu pour mettre le pays entre les mains de groupes extrémistes qui ne croient ni à la coexistence pacifique, ni au dialogue. Les sanctions unilatérales, qui portent sur le carburant, la nourriture et les médicaments, et privent les Syriens de leur dignité, sont contraires à la Charte des Nations Unies, au droit international et représentent une punition collective. Elles affaiblissent les capacités de survie de la population locale, comme l'a démontré l'impossibilité de mettre en place une aide humanitaire après le séisme de février 2023 en Türkiye-Syrie. L'intervenante remercie ceux qui ont apporté un soutien.

Son pays subit l'agression israélienne, qui vise à briser la volonté invincible des Syriens. Des aéroports et des zones résidentielles ont été attaqués à plusieurs reprises. La visite récente d'un général américain dans le nord du pays a également représenté une provocation. L'intervenante exhorte les parlementaires à faire prévaloir la justice et à lever les sanctions pour que son pays puisse se reconstruire.

M. A. João Da Luz (Cabo Verde) espère un monde plus tolérant, inclusif et juste, prônant la paix, protégeant l'environnement et plaçant la vie humaine et la dignité avant les intérêts géostratégiques d'un petit groupe. Dans ce monde, les gens se respecteraient malgré leurs différences, ils encourageraient le dialogue, coopéreraient pour que les peuples et les nations se complètent et ils comprendraient que le bonheur de chacun est fonction de celui de tous. Nous aurons toujours besoin les uns des autres et l'égoïsme mène à l'intolérance, aux discriminations, aux conflits et aux guerres.

La coexistence pacifique est conditionnée par l'égalité, la reconnaissance que tout le monde a des droits et la possibilité pour les nations de profiter de leur territoire, de leur culture et de la coopération internationale. Les espaces multilatéraux, comme ceux que proposent l'ONU et l'UIP, doivent être renforcés en vue de résoudre les problèmes mondiaux. Bien qu'il soit légitime pour les nations d'exercer un leadership politique, militaire, économique et référentiel, elles doivent procéder de manière pacifique, respectueuse et tolérante. Tout le monde n'a pas les mêmes moyens pour résoudre les conflits, mais les conséquences de ces derniers sont ressenties par tous.

La coexistence pacifique et la construction de sociétés inclusives supposent que les gouvernements et les citoyens encouragent la tolérance, fassent preuve de souplesse, respectent la liberté et la dignité humaine, et promeuvent le bien-être et le développement. La coexistence, la coopération, la régulation des relations multilatérales et la conscience sociale permettent de prévenir l'intolérance et de renforcer le dialogue, l'égalité, la responsabilité des sociétés et l'acceptation des différences. Les parlementaires comprennent les aspirations de la population et leur devoir d'œuvrer en faveur d'une communauté d'intérêts. L'Assemblée actuelle de l'UIP offre un espace de dialogue, de compréhension et de progrès sur le plan mondial en vue d'assurer une coexistence pacifique, de développer des sociétés inclusives et de lutter contre l'intolérance.

Mme M.d.C. Alva Prieto (Pérou) constate que sa crainte, exprimée à la 144e Assemblée de l'UIP, selon laquelle l'ancien Président Castillo voulait mettre en place un régime dictatorial, s'est avérée le 7 décembre 2022. Son coup d'État a toutefois échoué par manque de soutien militaire. Une grosse majorité de législateurs a voté en faveur de sa destitution, notamment ses propres partisans. Quelques jours plus tard, certains de ces partisans ont, de manière incompréhensible, encouragé les troubles qui ont conduit au vandalisme et au terrorisme dans certaines villes péruviennes. Conformément à la Constitution, la Vice-Présidente élue sur le même ticket que Castillo, Dina Boluarte, est devenue Présidente. Malheureusement, certains membres du Congrès ont appelé à sa démission dans des forums nationaux et internationaux.

En tant que Présidente de la Commission des relations extérieures, l'intervenante rejette toute déstabilisation et toute ingérence non démocratique de la part de dirigeants en Argentine, en Bolivie (État plurinational de), au Chili, en Colombie et au Mexique. Elle estime que leurs commentaires ne reflètent pas l'opinion de leur population.

Il faut remarquer que l'entourage de Castillo est accusé de corruption et que le coup d'État tente d'étouffer ces allégations. Le Pérou ne deviendra pas une dictature et son système démocratique sera défendu contre les groupes radicaux d'extrême-gauche. Il faut s'efforcer de défendre la démocratie et l'état de droit dans tous les pays. Il ne peut y avoir de démocratie sans parlement.

Mme I. Foss (Norvège) explique que la liberté d'expression est protégée en Norvège, où elle est considérée comme un droit humain fondamental promouvant la vérité, la démocratie et l'indépendance de la pensée. La Constitution norvégienne protège cette liberté et réglemente la censure préventive.

Traditionnellement, c'est l'absence de réglementation spécifique qui garantit la liberté d'expression. Toutefois, le nouvel espace public numérique et les réseaux sociaux, avec leur surabondance d'informations, leur désinformation et leurs discours de haine, représentent des défis. La liberté d'expression requiert une tolérance vis-à-vis des opinions déplaisantes et de la retenue dans ses réactions. Certaines limites légales sont nécessaires pour garantir que l'on puisse s'exprimer en toute sécurité et que tout le monde puisse jouir de cette liberté.

Dans son rapport au gouvernement, la Commission sur la liberté d'expression a conclu qu'un accroissement des sanctions n'était pas la solution. Une société civile forte et diversifiée, et une sphère publique raisonnablement réglementée, restent la meilleure garantie pour une véritable liberté d'expression. Une culture saine de l'expression est aussi importante qu'une protection légale de la liberté d'expression.

M. I. Ćelić (Croatie) estime que l'intolérance s'accroît, car les droits des minorités nationales, les langues et les cultures ne sont pas reconnus, ce qui mène à l'extrémisme et au conflit. Il est du devoir des parlementaires de faire en sorte que cela ne puisse pas servir de prétexte pour que des acteurs externes défendent des minorités et créent le chaos dans d'autres pays.

Le Parlement croate a créé une Commission des droits de l'homme et des minorités nationales afin de suivre la mise en œuvre des politiques concernant les minorités nationales, qui doit se faire en conformité avec la Constitution. Huit sièges parlementaires sont réservés aux minorités et les parlementaires consultent régulièrement certains organismes et experts et adoptent des mesures conformément aux documents internationaux signés sur des sujets liés aux minorités. Ils coopèrent également avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales, spécialisées et universitaires afin de protéger les droits des minorités et d'en assurer le suivi.

Les médias et la méfiance vis-à-vis de la démocratie et des institutions démocratiques représentent des défis majeurs pour les parlements, surtout en Europe. La Déclaration universelle des droits de l'homme doit être défendue et les parlements doivent être guidés par des initiatives de l'UIP dans ce domaine telles que la Déclaration de Québec intitulée *Citoyenneté, identité et diversité linguistique et culturelle à l'ère de la mondialisation*. L'UIP a toujours promu le dialogue entre les États, seule voie pour surmonter les défis actuels.

M. G. Ashyrov (Turkménistan) déclare que les politiques nationale et étrangère de son pays s'appuient sur le principe de paix. L'ONU a reconnu à deux reprises la neutralité du Turkménistan, pays qui promeut constamment les initiatives internationales au niveau de l'ONU. Le pays de l'intervenant a rédigé 20 résolutions adoptées à l'Assemblée générale des Nations Unies, notamment *Le rôle du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale*. À l'initiative du Turkménistan, l'ONU a déclaré 2023 Année internationale du dialogue comme garantie de paix et 2025 Année de la paix et de la confiance. Ces initiatives encouragent les parlementaires à surmonter les défis liés à la promotion de la paix.

Le Turkménistan met en œuvre des projets conjoints, comme le gazoduc trans-afghan, le projet d'interconnexion énergétique Turkménistan-Afghanistan-Pakistan et le couloir Lapis Lazuli, afin de développer la région et de renforcer la sécurité.

Les parlements luttent contre la violence, ils encouragent la coexistence pacifique et la diversité. La politique publique du Turkménistan privilégie la paix et la sécurité ainsi que le renforcement des fondements de la démocratie, de l'état de droit et d'un État laïque. Le Parlement du Turkménistan, avec les institutions publiques, s'appuie sur des événements nationaux,

régionaux et internationaux pour promouvoir la paix entre les différentes communautés, lutter contre les menaces et améliorer les activités à cet égard. Le Turkménistan facilitera la mise en œuvre régionale, nationale et internationale des décisions prises à l'actuelle Assemblée de l'UIP.

Mme G. Burokiene (Lituanie) estime qu'en encourageant l'égalité des chances, on crée des sociétés inclusives et on prévient l'intolérance. Le principe d'égalité est inscrit dans la Constitution et la législation lituaniennes, afin de garantir que les Lituaniens bénéficient des mêmes opportunités pour étudier, travailler et participer à la vie politique et sociale. Toutefois, l'égalité des sexes n'a pas été réalisée. Bien que les femmes occupent des fonctions de premier plan dans la vie politique nationale, 28 % des parlementaires seulement sont des femmes.

Les minorités nationales sont partie intégrante de la société lituanienne. Elles ont contribué à la création de la Lituanie et ont défendu sa liberté et son indépendance. Lorsque la Fédération de Russie a commencé la guerre en Ukraine, les Lituaniens ont chaleureusement accueilli les réfugiés ukrainiens fuyant les atrocités. Le Parlement lituanien s'est assuré qu'ils puissent recevoir des soins médicaux, étudier en ukrainien et trouver un emploi. Nous ne devons pas tolérer la violation des droits de l'homme et des libertés par la Fédération de Russie, au mépris de l'ordre international et des valeurs démocratiques.

M. S. Gunnlaugsson (Islande) estime que la paix et la tolérance sont parmi les questions mondiales les plus urgentes. Toutefois, il semble que plus le sujet est important, plus des contraintes s'exercent sur la liberté d'expression. Afin de réellement profiter du pouvoir du débat ouvert, ces sujets doivent être débattus sans craindre de trouver les meilleures solutions. L'Islande et d'autres pays occidentaux, qui estiment défendre les valeurs démocratiques, ne cessent de restreindre la liberté d'expression et de pensée pour prévenir les discours de haine. Pour les régimes autoritaires et les groupes extrémistes, c'est toujours au nom du bien qu'on limite les libertés et l'état de droit. Traiter les gens de manière égale, au lieu de les séparer en groupes, permettra de créer des sociétés inclusives et de lutter contre l'intolérance. De la même manière, l'éducation et l'état de droit sont beaucoup plus efficaces pour faire face aux discours de haine et aux fausses informations. Il faut faire confiance aux citoyens pour réfléchir aux informations et prendre des décisions. Les parlementaires doivent comprendre l'importance de la liberté d'expression, même s'ils doivent entendre des opinions déplaisantes. Nous devons également rester ouverts par rapport à leurs opinions. L'intervenant appelle les autorités de Bahreïn à libérer Abdulhadi Al-Khawaja, emprisonné depuis 2011 pour s'être librement exprimé.

Mme V. Walters (Nouvelle-Zélande) constate que, dans leur Histoire nationale, tous les pays ont connu des moments charnières liés à des actes d'intolérance et de haine. En Nouvelle-Zélande, après la fusillade à la mosquée de Christchurch, on a pensé que l'inclusion passait par une volonté constante d'avoir, en toute confiance, des conversations respectueuses. Cela a entraîné la création de la Commission royale d'enquête sur l'attaque terroriste à la mosquée de Christchurch et l'Appel de Christchurch.

La Nouvelle-Zélande a une société civile active qui défend certaines causes. Elle a le plus grand nombre de personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) parmi ses parlementaires. Les écoles proposent des protections périodiques gratuites et 50 % des membres des conseils d'administration du secteur public sont des femmes. Le Māori est enseigné à l'école et les communautés du Pacifique et chinoise ont reçu des excuses pour les discriminations historiques. Des lois ont été votées pour autoriser les mariages homosexuels, interdire les pratiques de conversion, dépénaliser l'avortement et créer des lieux d'avortement médicalisé. Toutefois, il ne faut pas oublier que ces réussites sont récentes.

Il incombe aux parlementaires de faire face sur le plan mondial à l'intolérance. L'intervenante partage l'indignation de collègues parlementaires face à l'invasion illégale russe de l'Ukraine, la fermeture de l'aéroport de Kaboul, la mort de Mahsa Amini et la destitution du gouvernement élu du Myanmar par les forces armées (Tatmatdaw). La lutte pour les droits de l'homme et l'inclusion se poursuivra.

M. A. Ntugu Nsa (Guinée équatoriale) fait valoir que le thème du débat général doit être analysé pour savoir comment l'insécurité, la violence, les discriminations, la misère, les inégalités, la corruption et les conflits armés ont influé sur les circonstances concernées. Les causes sous-jacentes culturelles, économiques et politiques de ces questions doivent être évaluées. La coexistence pacifique est un processus positif, dynamique et participatif qui entraîne une acceptation des différences et une reconnaissance, un respect, une estime et une écoute des autres afin de promouvoir le dialogue et d'en finir avec les conflits.

Les réfugiés, les personnes déplacées dans leur propre pays, les demandeurs d'asile, les rapatriés et les apatrides font face aux discriminations. Depuis des décennies, la Guinée équatoriale accueille des personnes du monde entier, elle lutte contre tous les types de discrimination, assure une coexistence pacifique et crée une société démocratique et solidaire.

L'intervenant condamne la résolution du Parlement européen contre son pays, qui découle d'accusations espagnoles graves, malveillantes et infondées de violence, de persécution et de violation des droits de l'homme à l'encontre d'activistes politiques, notamment de citoyens espagnols ou à la double nationalité espagnole et équato-guinéenne. Cette résolution fait référence à leur détention, leur procès et leur condamnation pour actes de terrorisme lors de l'échec du coup d'État de décembre 2017, dans lequel la France et l'Espagne ont été impliquées. La résolution mentionne en particulier le cas de Julio Obama Mofuman, qui a eu des problèmes de santé. Elle est inacceptable et démontre un manque de neutralité et des objectifs douteux, qui existent depuis des décennies, mais qui ont été maquillés en tentatives de promotion de la démocratie. Le Parlement européen ne doit pas s'immiscer dans les questions qui ne concernent pas son espace géopolitique et l'UIP doit exhorter la France et l'Espagne à cesser toute ingérence dans les affaires intérieures souveraines de la Guinée équatoriale.

M. G.A.R. Mendoza Leigue (État plurinational de Bolivie) fait valoir que toutes les guerres doivent être fermement rejetées, car elles sapent la légitimité des représentants élus et ne résolvent pas les conflits. Il est hypocrite d'en tolérer certaines, mais pas d'autres. Cela implique de rejeter les événements ayant lieu en Guinée équatoriale, en Palestine et en Ukraine. Des guerres de basse intensité existent également. Elles encouragent les coups d'État et les invasions pour s'approprier des ressources naturelles, facilitent la prise de contrôle du pouvoir de manière coloniale par les forces militaires et assujettissent la nature.

Après la Seconde Guerre mondiale, la coexistence pacifique avait pour but de conserver un équilibre des forces. Toutefois, il est possible que trop peu ait été fait pour promouvoir la paix, encourager l'inclusion et prévenir l'intolérance. Les régimes démocratiques ne peuvent pas soutenir le racisme, le colonialisme, la xénophobie et la misogynie. Les parlements ne doivent pas tolérer l'intolérance. Outre la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale de l'UIP, un organisme tourné spécifiquement vers la paix doit être créé, inclure une section générale et une pour chaque espace géopolitique du monde.

La paix implique également la protection des droits de la nature. En avril 2024, une réunion de l'ONU, coorganisée par l'UIP, visant à garantir les droits de la terre, débattre d'un autre système pour réaliser la paix et l'inclusion, défendre les droits de la nature, et prévenir l'intolérance doit être organisée.

Mme A.N. Reynoso Sánchez (Mexique) déplore l'échec de la stratégie de sécurité du Gouvernement mexicain, ce qui entraîne une hausse du crime organisé et de la violence. Le trafic de stupéfiants est un problème multidimensionnel et, en tant que pays de transit, le Mexique doit pouvoir compter sur la lutte par les autres pays contre le trafic de drogues et d'armes. Les discours de haine mènent également à la violence. La conférence présidentielle quotidienne sert à attaquer des groupes sociaux, la classe moyenne et des dirigeants ou des législateurs d'autres pays, parce qu'ils ont une manière différente de penser, signalent des risques pour la démocratie mexicaine ou aspirent à une meilleure situation. Ces attaques sèment la division au sein de la société mexicaine.

La paix se construit au sein des maisons, des écoles, des lieux de travail, des églises, des communautés et des gouvernements. À cet égard, l'initiative Ambassades pour la paix (Embajadas de Paz) sera lancée à Guanajuato afin de faire régner la paix et la sécurité. Les parlementaires doivent respecter les différences, coexister pacifiquement et en finir avec les discours de haine, qui engendrent l'intolérance et compromettent la liberté.

M. M.F. Balde (Guinée) estime que la coexistence pacifique et la tolérance renforcent la paix et le développement, mais qu'elles sont menacées par la poursuite d'intérêts dans les sphères politiques, économiques et sociales. Dans la sphère politique, ces intérêts sont par exemple l'ambition trop grande des dirigeants et leur désir de rester au pouvoir. Il y a également la manipulation des constitutions, les fraudes électorales, les coups d'État et le soutien occidental dont bénéficient certains dirigeants illégitimes d'États africains. Dans la sphère économique, on peut citer l'exploitation occidentale chaotique et égoïste des richesses africaines par l'intermédiaire de dirigeants imposés et la détérioration des conditions commerciales pour les États africains. Dans la sphère sociale, les communautés sont manipulées par la politique, l'injustice, l'exclusion, l'instabilité, le mauvais accès aux services sociaux de base et le mauvais usage des réseaux sociaux.

Il n'est pas possible de garantir la coexistence pacifique et la tolérance sans justice. L'intervenant exhorte les parlementaires, dont certains deviendront chefs d'État, à privilégier la dignité humaine et à renoncer à l'ambition et aux intérêts personnels. En Tunisie, les Africains subsahariens font face au crime, à la violence et aux enlèvements après le discours xénophobe des autorités. Parmi les victimes, on compte des étudiants, des touristes, des résidents et des personnes en quête de soins médicaux. L'intervenant exhorte les parlementaires tunisiens à faire cesser cette violence.

M. D.D. Lompo (Burkina Faso), s'exprimant pour le compte du Président de l'Assemblée législative de transition, rappelle que le Burkina Faso organisait la 106e Assemblée de l'UIP lorsque les attaques contre le World Trade Centre ont eu lieu. Vingt-deux ans plus tard, les retombées de ces attaques impactent encore sérieusement les pays africains.

Le Président de l'Assemblée législative de transition a rencontré M. M. Chungong afin de s'entretenir sur les développements sociopolitiques au Burkina Faso et d'établir une feuille de route pour assurer un soutien de l'UIP, définir des réformes et revenir à la normalité. Contrastant avec cette approche courtoise et respectueuse, d'autres organisations internationales et interparlementaires ainsi que des parlements nationaux ont ignoré le pays de l'intervenant. Ce dernier exhorte les représentants de ces parlements et organisations à encourager un changement d'attitude.

Le thème du débat est pertinent pour le Burkina Faso, le Mali et le Niger, qui subissent des attaques terroristes provoquant des déplacements au sein du pays et laissant des enfants sans logement. D'autres nations doivent aider à lutter contre toutes les formes de terrorisme afin de pacifier tous les pays.

Mme P. Stienen (Pays-Bas) précise que chaque parlementaire a une identité spécifique, ce qui façonne son travail. On peut apprendre des autres pour réaliser la coexistence pacifique, créer des lois inclusives et avoir des désaccords sains. Dans les vraies démocraties, des opinions différentes s'expriment sur la manière de résoudre les problèmes, d'en finir avec les guerres, de créer les conditions de la paix, d'apporter une bonne éducation, des soins médicaux et un accès à des environnements agréables.

Les parlementaires doivent prendre conscience de leurs erreurs. Deux ans auparavant, le Sénat néerlandais a enquêté sur l'efficacité de la législation contre les discriminations. Un rapport a été produit sur le marché du travail, l'éducation, la sécurité sociale et la police. Il a montré qu'une prise en compte insuffisante de la vulnérabilité des citoyens dans la législation et la politique a mené à des écarts entre la loi et son application. Ce rapport propose un cadre de rédaction et d'évaluation des lois, selon lequel il est essentiel d'établir un lien de confiance, de faire attention aux besoins des citoyens, de normaliser la langue, de simplifier les lois, de prendre ses responsabilités, de faire preuve d'autorité et de créer des procédures claires et efficaces.

Les démocraties doivent être ouvertes aux critiques, ce qui peut s'avérer embarrassant. La délégation de l'intervenante souligne les préoccupations mentionnées dans la lettre du Groupe des Douze Plus sur la révocation des visas de la délégation de Human Rights Watch, deux jours avant le début de la 146e Assemblée de l'UIP. Le Président de l'UIP doit faire une déclaration officielle dénonçant ces événements.

M. T.R. Joshua (Singapour) déclare que l'harmonie ethnique et religieuse est un objectif fondamental de son gouvernement depuis 1965. Bien que la population soit chinoise pour les trois quarts, Singapour est une société multiraciale, multiculturelle et multireligieuse. La Constitution garantit le principe de méritocratie et de protection des minorités.

La majorité des Singapouriens vit dans des logements publics et, grâce à la Politique d'intégration ethnique, la représentation ethnique dans chaque bloc d'appartements est la même que sur le plan national, ce qui prévient la formation d'enclaves. Pour créer des relations fortes, il faut que les gens ayant des parcours différents puissent interagir. Chaque quartier dispose de plusieurs lieux de prière et s'adapte à divers besoins alimentaires. Les enfants vont dans les écoles de ces quartiers et interagissent avec des enfants aux profils différents.

Bien que la politique soit intrusive et difficile à mettre en œuvre et pérenniser, le gouvernement l'a modifiée moyennant des efforts et des coûts importants. Des études montrent qu'il a réussi à promouvoir l'harmonie raciale et religieuse, et à encourager la compréhension. Des sondages indiquent que la population est très satisfaite. Bien que cela puisse ne pas être applicable à d'autres pays, cela démontre que les gouvernements et les parlements doivent faire preuve de volonté politique pour adopter des lois et mettre en œuvre des politiques de promotion de l'inclusion et de la coexistence pacifique, et pour lutter contre l'intolérance.

Singapour applique des lois et des politiques, modifiées en fonction des besoins, permettant de créer une nation multiraciale et égalitaire, et le pays reste vigilant à l'égard des forces de division.

M. W.M. Aye (Myanmar) rappelle que la junte militaire a pris le pouvoir des mains d'un gouvernement civil démocratiquement élu et qu'elle a emprisonné le Président et les membres du gouvernement. Dans l'incapacité de siéger en personne au Parlement, les parlementaires ont mis en place un Parlement en ligne sur Zoom. Lors de sa première réunion, un Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (Assemblée de l'Union, CRPH) a été créé pour représenter le Parlement, ce qui est soutenu par la population du Myanmar. Un gouvernement d'unité nationale a également été constitué après consultation des forces révolutionnaires.

La junte militaire a multiplié les cas de violations des droits de l'homme et de crimes contre l'humanité, et a ignoré les efforts de la communauté internationale, notamment de l'UIP. La démocratie, la paix, l'état de droit et le développement se sont détériorés. Des efforts sont en cours pour promouvoir la coexistence pacifique et une feuille de route existe pour mettre en place une union démocratique fédérale.

L'intervenant exhorte les parlementaires à voter des résolutions pour reconnaître le CRPH et le gouvernement d'unité nationale. Ils doivent collaborer avec le CRPH en vue de protéger la démocratie, défendre les droits de l'homme et mettre un terme à la guerre. Les parlementaires doivent faire pression sur le gouvernement pour apporter d'urgence une assistance humanitaire aux personnes déplacées. Ils doivent également demander à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est de mettre en œuvre son consensus en cinq points afin d'arrêter les tueries et de rétablir la démocratie. Une aide est nécessaire pour demander des comptes aux responsables militaires et à leurs complices en ce qui concerne les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les violations des droits de l'homme.

Mme D. Hastings-Williams (Guyana) prend la présidence.

M. J. Ntakirutimana (Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (EALA)) déclare que le thème de l'Assemblée ne pouvait pas mieux tomber, car il reflète des questions dont s'occupe l'EALA. Le Traité pour l'établissement de la Communauté d'Afrique de l'Est reconnaît la contribution des femmes en faveur de la transformation socio-économique et vise à mettre en place la parité hommes-femmes, l'inclusion des personnes en situation de handicap et la démocratie. La Loi électorale de l'EALA encourage l'élection de membres hommes et femmes à l'EALA ayant des opinions différentes et la parité des sexes a été réalisée. La Communauté d'Afrique de l'Est dispose d'une politique de genre qui défend l'égalité des droits des femmes et garantit que l'autonomisation des femmes est partie intégrante des travaux visant à éradiquer la misère et à réduire les inégalités.

La Communauté d'Afrique de l'Est a déployé des forces en République démocratique du Congo et espère un rétablissement rapide de la paix. Dans les conflits, les femmes et les enfants sont les plus vulnérables à la mort et au viol. Les femmes souffrent de maladies transmises sexuellement, de la stigmatisation et des grossesses non désirées, tout en devant quand même soutenir leur famille. La prolifération des armes légères et de petit calibre est une cause majeure d'instabilité et d'insécurité, surtout dans les pays en développement, et les flux illicites d'armes doivent être éradiqués.

En Afrique de l'Est, de graves sécheresses entravent la productivité agricole et la faim s'accroît. L'intervenant met en doute le fait que les problèmes touchant sa région soient des exemples d'exclusion et de violation des droits de l'homme, et il exhorte les parlementaires à résoudre les problèmes de l'humanité et à rétablir l'espoir.

M. E.M. Snowe (Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)) explique que divers facteurs suscitent l'intolérance et l'exclusion en Afrique de l'Ouest, notamment l'extrémisme religieux, en particulier Boko Haram au Nigéria, et les comportements traditionnels issus du déterminisme social, qui aggravent la marginalisation des jeunes et des femmes en matière de gouvernance et de politique. L'exclusion et les modifications des constitutions nationales ont entraîné des prises de pouvoir militaires au Burkina Faso, en Guinée et au Mali, faisant le terreau de la violence et de l'extrémisme. La faiblesse des institutions publiques a conduit à une mauvaise gouvernance, à la corruption et à l'exclusion socio-économique. Les discours de haine, surtout sur les réseaux sociaux, ont entraîné la violence.

La CEDEAO a lancé des réunions délocalisées pour travailler avec des jeunes et des femmes à promouvoir la paix. Les femmes parlementaires de la CEDEAO ont réuni tous les secteurs de la société, notamment les femmes et les jeunes, en vue de prévenir l'exclusion. L'intervenant félicite le Sénégal et la Sierra Leone d'avoir voté des lois sur la parité hommes-femmes. Avec la Commission de la CEDEAO, le Parlement de la CEDEAO a observé les élections au Bénin et au Nigéria, et il va observer, ultérieurement cette année, les élections législatives et présidentielles en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone. Le Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité a encouragé la paix et évité les conflits.

M. M. Dlamini (Eswatini) estime qu'en gagnant la lutte contre l'intolérance et en réalisant la coexistence pacifique, on crée des sociétés inclusives et on assure la paix et la sécurité sur le plan national. Ce processus commence dans les foyers, il se répand à la société et il est amplifié par la coopération internationale. Dans son discours à l'ouverture de la dernière séance du 11e Parlement, le Roi Mswati III a souligné l'importance de l'unité et de la tolérance dans le processus d'édification de la nation. L'identité de chaque nation fait son unité et sa force pour surmonter les épreuves et les conflits. La tolérance et l'action sont essentielles dans ces situations et les coutumes et traditions de l'Eswatini privilégient le respect, la paix et l'unité.

La persistance de graves conflits est regrettable, car ils anéantissent des vies et touchent des nations qui ne sont pas directement impliquées. Se réjouir des souffrances des autres est déplorable, provoquer ces souffrances est criminel. À cet égard, les États ne doivent pas encourager les souffrances et il est impensable que certains entretiennent les souffrances des autres. Le thème du débat général doit être pris au sérieux pour assurer la paix.

L'Eswatini s'engage en faveur de la mise en œuvre de mesures et d'une collaboration avec les parties concernées afin de réaliser l'harmonie, la paix et la stabilité, en dépit des catastrophes naturelles que le pays a connues et de sa situation économique.

M. D. Laouhingamaye (Tchad), s'exprimant pour le compte du Président du Conseil national de transition, précise que l'intolérance entraîne un manque de respect des croyances et des pratiques méconnues et qu'elle varie donc en fonction des civilisations, des cultures et des valeurs sociales. Au Tchad, on trouve diverses formes d'intolérance et d'exclusion basées sur des préjugés et des facteurs socioculturels. Les systèmes politiques et gouvernementaux, les pratiques religieuses, les conflits au sein des communautés et entre elles, l'ignorance, l'injustice, la misère, les discours de haine sur les réseaux sociaux et un manque de perspectives contribuent également à l'intolérance.

Pendant des années, le Tchad a subi une crise politique, la violence et l'extrémisme, ce qui a entraîné des violations des droits et des restrictions de liberté. Toutefois, la Constitution tchadienne promeut la tolérance et l'inclusion comme principes fondamentaux de la coexistence pacifique et des sociétés inclusives, et le Tchad a ratifié des textes internationaux de lutte contre l'intolérance et de promotion du respect. Le Code pénal a été mis à jour pour lutter contre l'intolérance et des efforts ont été faits en faveur d'un meilleur dialogue interreligieux et interconfessionnel, une plus grande sensibilisation aux divers modes de vie et une éducation des jeunes à la tolérance et aux droits de l'homme. Des plateformes religieuses ont été créées avec la participation de responsables religieux et un décret a fait du 28 novembre la journée nationale de la prière afin d'encourager la paix, prévenir les conflits religieux et œuvrer en faveur du dialogue interreligieux.

Le Tchad souhaite contribuer à la promotion de la coexistence pacifique, à la construction de sociétés inclusives et à la création d'un monde plus tolérant et respectueux. Toutefois, le Sahel connaît une crise qui menace ces objectifs. L'intervenant exhorte les parlementaires à faire preuve de solidarité et à soutenir la mise en œuvre du plan d'action de L'Appel du Sahel. Une réponse mondiale est nécessaire pour lutter contre l'intolérance, promouvoir la coexistence pacifique et construire des sociétés plus inclusives.

M. G. Silberschmidt (Directeur, Partenariats sanitaires et multilatéraux, OMS) estime que, selon les propres mots du Directeur général de l'OMS, il ne peut pas y avoir de santé sans paix, ni de paix sans santé. Les crises mondiales affaiblissent les droits de l'homme et accroissent les besoins humanitaires, ce qui rend la longue collaboration entre l'OMS et l'UIP plus cruciale que jamais.

La santé est un préalable et un résultat de l'inclusion. Elle remet en cause les discriminations, met en œuvre la Déclaration universelle des droits de l’homme et illustre la réussite des sociétés à promouvoir la coexistence pacifique. L'OMS soutient les efforts nationaux

visant à renforcer les politiques de santé, fait des recherches sur la santé sexuelle et génésique et les droits en la matière, et montre la voie en ce qui concerne l'architecture mondiale de la sécurité sanitaire.

L'OMS promeut la diversité, elle répond aux abus et remet en question les inégalités des relations entre les sexes. Elle gère les difficultés d'accès aux services médicaux des femmes, des hommes et des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queer et intersexuées ou ayant d'autres identités. Elle s'appuie sur la science pour mettre en évidence les faits les plus probants, les meilleures innovations et solutions numériques. Toutefois, privilégier la santé est un choix politique et des progrès doivent être accomplis pour empêcher les décès évitables pendant l'accouchement et la grossesse, répondre aux besoins en matière de contraception et réduire le nombre de personnes devant faire face à des dépenses de santé catastrophiques ou qui entraînent un appauvrissement.

L'OMS est fière de renforcer sa collaboration avec l'UIP, car les parlements sont essentiels, qu'il s'agisse de législation, de reddition de comptes de la part du gouvernement, de budget et de représentation des besoins de la population. La vision commune de la santé pour tous doit être réaffirmée avant la Réunion de haut niveau de l'ONU sur la couverture sanitaire universelle.

M. R. Leite (Président de UNITE, Réseau de parlementaires pour la santé mondiale) précise que UNITE s'engage à utiliser son statut d'observateur pour collaborer avec l'UIP afin d'apporter la santé à tous. UNITE est présent dans une centaine de pays, en partenariat avec l'OMS, d'égal à égal pour protéger la santé des citoyens dans le monde entier.

Le monde connaît des crises liées à l'intolérance, l'extrémisme, la violence, les violations des droits de l'homme, la désinformation et un manque de confiance dans les démocraties. La santé, en tant que préalable au développement durable et facteur de paix, peut apporter une solution. Ayant travaillé comme médecin bénévole en Ukraine, l'intervenant a constaté que les professionnels de santé traitaient les Ukrainiens et les Russes de la même manière. Les responsables politiques et les pouvoirs publics doivent s'inspirer de cette démarche et considérer que la santé est un instrument permettant de garantir la paix, d'éradiquer la misère et les inégalités, de donner des moyens aux plus vulnérables, d'améliorer les conditions de vie, le bien-être et d'être plus heureux.

Il incombe aux parlementaires de protéger les citoyens et de demander des comptes au gouvernement en ce qui concerne les négociations visant à définir un accord sur les pandémies. Il est de leur devoir de s'assurer qu'il sera approuvé à l'Assemblée mondiale de la Santé et ratifié par leur gouvernement et leur parlement. La prochaine pandémie n'est qu'une question de temps et aucune excuse ne peut justifier un manque de préparation. Les parlementaires peuvent faire de la couverture sanitaire universelle une réalité.

M. M.R. Majidi (Secrétaire général, Assemblée parlementaire asiatique (APA)) fait valoir qu'il incombe aux parlements et aux parlementaires de lutter contre le racisme, les discriminations raciales et d'autres formes d'intolérance en encourageant la diversité et la tolérance. Ils doivent promouvoir, dans le monde entier, le respect de la paix, de la sécurité et de l'état de droit, et doivent recourir à tous les moyens disponibles pour soutenir la coexistence pacifique, encourager la coopération entre les communautés et prévenir les discriminations ethniques, culturelles ou religieuses. À cet égard, l'éducation, le débat et une meilleure compréhension des cultures et des religions sont nécessaires. La diversité doit mener au dialogue et au respect au sein des civilisations et entre celles-ci, et l'APA comprend son importance en vue de créer des communautés asiatiques fortes, basées sur le respect mutuel. L'APA encourage la poursuite du dialogue international et du débat interreligieux en Asie, promeut les atouts de la diversité et de la bonne gouvernance, et rejette toutes les formes de discrimination.

M. F. Zon (Vice-Président, Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC)) explique que, quelques jours auparavant, la GOPAC a tenu des discussions sur la Convention des Nations unies contre la corruption en vue de réévaluer les progrès et la manière dont les parlements peuvent mettre en œuvre ses dispositions. Ces débats ont souligné l'importance des mesures relatives à l'ouverture et à la transparence des parlements afin que ces derniers soient inclusifs, participatifs et représentatifs. La corruption nourrit les conflits et crée la division, la polarisation politique et la xénophobie. Parmi les exemples, on peut citer le favoritisme, la création accidentelle ou délibérée d'une loi discriminatoire, et un statu quo dévoyé bénéficiant à certains groupes, au détriment des personnes vulnérables.

L'égalité d'accès des citoyens aux services publics et la participation à toutes les décisions publiques sont deux thèmes rassembleurs pour les communautés divisées. Les parlements doivent évaluer et accroître leur ouverture et leur transparence, conformément à la Convention des Nations unies contre la corruption, en particulier l'article 13, et doivent s'entendre sur des normes et des directives pour garantir une participation significative. Les parlements doivent également s'engager plus avant dans la Conférence des États parties à la Convention des Nations unies contre la corruption et la GOPAC continuera d'interagir avec ses divers membres.

M. M. Lassouaoui (haut responsable, Outreach Europe, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)) déclare que l'UNRWA n'a cessé de soutenir les réfugiés palestiniens. Il propose une éducation à plus de 545 000 enfants et à 8 000 étudiants, et un accompagnement sanitaire de base à deux millions de réfugiés. Il apporte de la nourriture et de l'aide à 1,7 million de personnes et dispose du plus gros programme de microfinancement au Moyen-Orient, créant des emplois dans une zone n'ayant que peu de perspectives en la matière.

Tous les secteurs d'activité de l'UNRWA connaissent une crise. Depuis des années, Gaza subit des conflits et un blocus économique. La Cisjordanie connaît ses plus hauts niveaux de violence depuis 15 ans et la guerre en République arabe syrienne a dévasté les vies de centaines de milliers de réfugiés palestiniens. En février 2023, le séisme a touché plus de 50 000 réfugiés palestiniens. Les niveaux de pauvreté, de chômage et de désespoir n'ont jamais été aussi hauts au Liban.

En décembre 2022, la majorité des États membres de l'Assemblée générale des Nations Unies a voté l'extension du mandat de l'UNRWA pour trois années supplémentaires, mais les États membres n'ont pas proposé un financement adéquat, ce qui met en cause l'accès à l'éducation, à la nourriture et à l'aide financière. Les parlements doivent être fiers des réalisations de l'UNRWA, auxquelles ils ont contribué. Parmi celles-ci : la vaccination universelle des nourrissons, la réduction de la mortalité maternelle, la parité hommes-femmes dans les écoles et en matière de création d'emplois. Les programmes de l'UNRWA relatifs à l'aide d'urgence et au développement humain contribuent à la stabilité et au développement économique du Moyen-Orient. Le Parlement des étudiants de l'UNRWA permet aux étudiants d'exercer leurs droits, de défendre les valeurs des droits de l'homme et de contribuer à la société et à la communauté.

Comme l'affirment les dirigeants mondiaux et le stipulent les résolutions de l'ONU, les réfugiés palestiniens doivent être aidés pendant que l'on recherche une solution.

M. S. Boule (expert, Affaires parlementaires, Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme) constate que ce sont souvent les plus vulnérables aux maladies qui n'ont pas accès aux soins médicaux à cause de la pénalisation, de la stigmatisation et des discriminations. Les hommes gays et bisexuels ont 28 fois plus de risques de contracter le VIH que les autres hommes adultes, mais les relations homosexuelles sont pénalisées dans 67 pays et les sanctions sont souvent très dures. Les femmes transgenres, les professionnel(le)s du sexe et les personnes qui s'injectent des drogues sont tout aussi vulnérables. Dans les pays où ces groupes sont pénalisés et marginalisés, un accès sûr à la prévention, aux tests, aux soins et aux traitements relatifs au VIH est souvent impossible, ce qui entraîne de nouvelles infections. Ces groupes représentent 70 % des nouvelles infections au VIH dans le monde, 94 % des nouvelles infections hors de l'Afrique subsaharienne et 51 % des nouvelles infections en Afrique subsaharienne.

Les données montrent que l'intolérance empêche l'éradication du VIH. L'objectif mondial pour 2021 du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, visant à réduire les nouvelles infections au VIH à 500 000, n'a pas été atteint et l'écart est d'un million de cas. En réponse, le Fonds mondial exige que toutes les demandes de financement incluent des programmes ciblant les obstacles à l'accès aux services médicaux en raison de la pénalisation, de la stigmatisation et des discriminations. La formation psychosociale des soignants et l'application de la loi, l'initiation au droit des personnes à risque et le financement des services juridiques en vue de garantir que les personnes marginalisées puissent exercer leurs droits se sont révélés être des démarches concluantes. La Stratégie du Fonds mondial pour la période 2023-2028 vise à proposer davantage de services basés sur des acteurs locaux et pilotés par ceux-ci, afin d'assurer une sensibilisation, une prévention, des soins et des traitements pour ceux qui en ont besoin. Changer les lois, les politiques et les pratiques suppose une volonté politique. Les parlementaires et l'UIP ont un rôle important à jouer à cet égard.

M. N. Trad Filho (délégué, Parlement amazonien) remercie l'UIP d'avoir reconnu la réactivation du Parlement amazonien. Il est essentiel que les pays amazoniens se mettent en conformité avec le Programme 2030 pour le développement durable.

Vingt millions de personnes vivent en Amazonie. Pour au moins 20 % les forêts brésiliennes ont été détruites, mais le Brésil reste parmi les pays ayant la plus grande biodiversité au monde. Il est donc crucial que les parlements mettent en œuvre des politiques publiques pour développer l'économie, assurer un développement durable et protéger les forêts. Les économies forestières doivent être développées, ce qui représente un défi. Les changements climatiques impliquent également des menaces et ils nous concernent tous, surtout les plus pauvres et vulnérables. Il faut gérer de manière durable les ressources en eau et en poissons, et attirer des investissements et diverses industries. Le Parlement amazonien est prêt à recevoir des représentants de l'UIP en Amazonie.

Mme M. Kiener Nellen (membre du Conseil, Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires (PNND)) déclare qu'il ne faut jamais oublier les conséquences humanitaires et environnementales catastrophiques des essais, des bombardements et des accidents nucléaires. L'ONU a été créée pour en finir avec les guerres et sa première résolution a porté sur l'élimination de toutes les armes de destruction massive.

L'intervenante souligne les résolutions, publications et organisations suivantes pour aider les parlementaires dans leur action : résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU 1325 et 2250 sur les rôles des femmes et des jeunes en matière de paix et de sécurité ; *Défendre notre avenir commun*, qui comprend des exemples d'actions parlementaires pour mettre en œuvre les résolutions de l'ONU ; *Nuclear Disarmament for Religious Leaders and Communities*, qui décrit les aspects communs et la coopération entre les confessions ; l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, qui analyse les racines de la polarisation.

Le PNND et Femmes de paix autour du monde vont coopérer avec l'UIP. La course actuelle aux armements, qui doit cesser, absorbe des financements qui seraient nécessaires de toute urgence pour la santé, la protection du climat, l'aide humanitaire, la promotion de la paix et la réalisation des ODD d'ici à 2030. Le Sommet de l'avenir de l'ONU doit recommander l'élimination mondiale des armes nucléaires au plus tard en 2045.

M. M. Bouden (Algérie), exprimant ses condoléances à la République arabe syrienne et à la Türkiye, estime que la promotion de sociétés inclusives et de la coexistence pacifique doit commencer par une réponse aux crises et une mise à l'écart des différences. Des politiques défavorables ont été imposées en Algérie pendant sa colonisation. Toutefois, l'Algérie est revenue dans la voie de la coexistence pacifique, ses citoyens ont retrouvé le sens de la dignité et ont besoin de participer, d'une manière sans cesse plus progressiste, à la réalisation d'objectifs de développement. La Journée internationale du vivre-ensemble en paix, célébrée le 16 mai, consacre le désir de résoudre pacifiquement les conflits.

Le développement durable est impossible sans coexistence pacifique internationale et l'Algérie travaille sur les plans mondial et régional, notamment au sein d'organes internationaux et de l'ONU, à atteindre ses objectifs. Elle continuera de soutenir les causes justes dans le monde et le Président algérien accentue son action pour faire cesser, directement ou indirectement, les situations coloniales, en particulier dans sa région. À cet égard, il est essentiel de répondre aux souffrances palestiniennes provoquées par l'occupation israélienne et les tentatives toujours plus agressives d'Israël d'annexer les territoires palestiniens. Des efforts en faveur de la paix entre Palestiniens et Israéliens ont été faits il y a quelques années. Nous devons assumer nos responsabilités en vue de réduire les tensions dans les conflits et de trouver des solutions. Le Parlement algérien soutient l'UIP et son rôle central dans le partage des expériences d'adoption de la législation dans les pays.

M. Y. Miura (Japon), entamant la partie du débat réservée aux deuxièmes intervenants de délégations nationales, déclare que, dans son discours à la 211e session de la Diète, le Premier Ministre a précisé que le Japon œuvrait en faveur d'une société respectueuse de la diversité, donnant un but à tous. À cet égard, les talents des femmes et des jeunes, et les atouts des régions locales, doivent être mobilisés.

Ayant été membre du Conseil municipal d'Oda, il connaît l'importance de la représentation des communautés locales et de la transmission au gouvernement des opinions des administrés sur la revitalisation du tissu régional. Les discussions sur les difficultés liées aux ressources humaines numériques et à la nécessité de mettre en œuvre un accompagnement budgétaire ont conduit à la

création d'une agence assurant le suivi et la gestion de la transformation numérique du Japon. Les technologies de l'information et de la communication (TIC), ainsi que la création de Society 5.0, vont réduire le fossé entre riches et pauvres, encourager l'inclusion et répondre aux besoins des municipalités.

En tant que Vice-Ministre parlementaire pour les Affaires intérieures et les communications, l'intervenant est chargé de gérer le Bureau de l'évaluation administrative et il a débattu des problèmes des citoyens avec des consultants travaillant pour le gouvernement, afin que ces problèmes soient pris en compte dans les politiques et que les citoyens vivent de manière pacifique et saine.

Le gouvernement élabore une législation pour lutter contre la solitude, un problème exacerbé par la pandémie de COVID-19. La mondialisation a créé un monde interconnecté et le Japon doit proactivement contribuer à la création de sociétés inclusives encourageant la paix et le bonheur dans le monde.

Mme S. Ataullahjan (Canada) estime que l'inclusion et la coexistence pacifique nécessitent une action de la part des gouvernements et des citoyens. Bien que le Canada soit sûr, accueillant et inclusif pour ceux qui fuient la violence, l'intervenante a proposé que le Comité permanent des droits de la personne étudie l'islamophobie, car elle a appris que, par rapport aux autres pays du G7, c'est le Canada qui compte le plus de musulmans tués dans des attaques ciblées. Les incidents visant la population musulmane ont plus tendance à concerner les femmes. Le Comité permanent s'est rendu à la mosquée où une attaque terroriste a eu lieu et il a entendu des témoignages de musulmans à qui on avait demandé de rentrer chez eux, de jeunes femmes harcelées et physiquement attaquées parce qu'elles portaient le voile, et de musulmans ne se sentant pas en sécurité. Toutefois, on comprend mieux les problèmes des musulmans et les Canadiens se mobilisent plus pour les surmonter. Il faut reconnaître que des problèmes existent et s'exprimer contre le sectarisme et la haine. Les parlementaires doivent prendre position contre la haine et garantir la sécurité de tous.

Mme D. Bergamini (Italie) déplore qu'une complexité mondiale croissante pose des problèmes de coexistence. L'interconnexion est un fait, mais la coexistence pacifique est un choix. Redonner confiance en l'autre, en le protégeant, et rétablir ses droits et ses croyances contribuera à répondre aux inégalités et aux menaces pour la paix. L'alphabétisation est essentielle à cet égard.

On peut facilement se sentir seul face à des problèmes. Les migrants prennent tous les risques pour traverser la Méditerranée et venir en Italie, et il n'est pas toujours possible de sauver des vies, ce qui pose un problème à tous les pays, pas seulement l'Italie. Il est essentiel de coopérer pour montrer que, malgré ce qui semble être des procédures fastidieuses, des compromis et des insuffisances, les parlements peuvent relever les défis. L'intervenante exhorte les parlementaires à recourir à l'UIP pour se renforcer mutuellement et promouvoir la coexistence pacifique.

Mme M. Guerra Castillo (Mexique) estime que, en ce qui concerne les débats sur les sociétés inclusives, la tolérance et l'ODD 16, les femmes doivent être présentes dans les processus d'amélioration politiques, économiques et sociaux. Les efforts des parlementaires pour inclure des femmes varient, mais certains ont dépassé les quotas pour réaliser la parité hommes-femmes, ce qui change la politique et conduit à des programmes prenant en compte le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les femmes contribuent à une éducation inclusive, mais les hommes et les femmes doivent collaborer à cet égard. Il existe un besoin d'unité pour éliminer la vision patriarcale, réaliser l'égalité, améliorer le monde et protéger l'environnement.

Les femmes représentent 50 % de la société et elles ont le droit de participer pleinement à ses processus. La violence politique et celle en ligne les menacent. Des réformes juridiques ont assuré la parité hommes-femmes à la Chambre des députés. Le pouvoir politique et économique doit être partagé pour créer une société réellement inclusive et éradiquer l'intolérance.

Mme G. Mykjaland (Norvège) précise que, pour que tout le monde profite de la démocratie, l'intolérance et les discriminations doivent être éliminées. Il est préoccupant de constater qu'une minorité de la population mondiale vit dans des démocraties et que le nombre de régimes autoritaires s'accroît. La liberté d'expression est réprimée, la presse libre est censurée, des organisations non gouvernementales sont réduites au silence, les personnes LGBT sont harcelées et des activistes des droits de l'homme sont emprisonnés.

La Commission de la condition de la femme de l'ONU estime qu'il faudra 300 ans pour réaliser l'égalité des sexes. En Afghanistan, des gens de diverses origines ethniques ont été tués parce qu'ils ont manifesté pour les droits des femmes. Priver 50 % de la population du droit à l'éducation est criminel. Cela viole les droits de l'homme et détruit l'avenir de l'Afghanistan. Aux États-Unis d'Amérique, la fin du droit constitutionnel à l'avortement a changé les choix médicaux de millions d'Américaines. Le corps des femmes fait l'objet d'une régulation plus contraignante que les armes. Environ 22 % des Norvégiennes ont été victimes de viol et la moitié de ces femmes étaient mineures au moment des faits. L'évolution des droits des femmes se fait dans le mauvais sens. Il faut s'appuyer sur tout le potentiel des hommes et des femmes pour résoudre les problèmes.

L'intervenante demande instamment la libération d'Abdulhadi Al-Khawaja, dont l'emprisonnement contredit les valeurs de l'UIP.

M. K. Valentin (Danemark) rappelle qu'Abdulhadi Al-Khawaja, citoyen danois et bahreïnien, avait une bonne qualité de vie au Danemark et qu'il a décidé d'agir en faveur de la démocratie, des droits de l'homme, de la liberté d'expression, de la liberté des médias à Bahreïn, tout en respectant les traditions et les vies des gens. Selon l'ONU, il a été injustement arrêté en 2011 en raison d'une manifestation pacifique pour les droits de l'homme. Il est toujours en prison, mais est mourant. Il doit revenir chez lui, dans sa famille, ce qui représente une étape importante pour l'amélioration du dialogue entre Bahreïn et le Danemark.

Mme B. Liso (France) déclare qu'une législation a été votée pour garantir l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les écoles et les entreprises, et pour élargir la sécurité sociale afin qu'elle prenne en compte une population vieillissante. L'Assemblée nationale va examiner un projet de loi sur les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 afin d'en assurer le caractère inclusif.

Le Parlement a une délégation de femmes luttant contre toutes les formes de discrimination fondées sur le sexe. Les violences sexistes et sexuelles persistent dans le monde et le terme “féminicide” doit être légalement reconnu pour stimuler un changement culturel. Les auteurs de violences doivent être traités selon des modalités spécifiques, psychologiques et même médicales, afin d'éviter la récidive, qui est courante. L'exclusion du foyer de la partie violente est une mesure efficace, préconisée en France, car elle permet à cette partie de réfléchir et de casser le cycle de la violence. En 2020, elle a permis de réduire les cas de récidives de 6 %.

Une volonté de lutte contre toutes les formes de discrimination est nécessaire pour réaliser la coexistence pacifique et créer des sociétés inclusives, qui contribuent au Programme 2030 pour le développement durable. Les parlements nationaux sont plus importants que jamais dans un monde où les tensions et l'intolérance s'accroissent. Ce doit être des institutions politiques inclusives prenant en compte les aspirations des citoyens.

Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne) considère qu'il est crucial de réfléchir à ce que signifie la coexistence pacifique. Les pays démocratiques et pacifiques doivent être vigilants : il faut travailler en faveur de la liberté et de la paix si l'on veut les conserver et les intérêts économiques ne s'accordent pas toujours avec la tolérance, le respect et la coexistence pacifique.

Des élections justes et démocratiques sont essentielles, car les États stables évitent les confrontations et recherchent des solutions pacifiques aux conflits. Le vote doit être transparent et les partis politiques doivent bénéficier d'un accès équitable aux médias publics. Il n'est pas facile d'assurer l'équité des élections si le parti au pouvoir monopolise la couverture médiatique et diffuse des informations biaisées.

Réduire les inégalités, par exemple par l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, le soutien des groupes sociaux victimes d'exclusion, et la participation des jeunes au débat public, contribue à la stabilité de l'État. Les parlementaires doivent lutter contre l'intolérance en s'opposant systématiquement aux discours de haine et à la désinformation, et en étant exemplaires. Ils doivent choisir leurs mots de manière responsable, éviter les déclarations populistes et recourir à des informations vérifiées. À cet égard, l'UIP peut adopter une résolution appelant les parlementaires du monde entier à lutter activement contre les discours de haine et la désinformation.

Mme R. Garvey (Irlande) fait valoir que si les responsables politiques veulent vraiment promouvoir la coexistence pacifique et lutter contre l'intolérance, leur priorité doit être de faire face à la crise climatique et à celle de la biodiversité. Ainsi, ils réduiront le nombre de réfugiés climatiques et œuvreront pour qu'il y ait suffisamment de nourriture, d'air propre et d'eau potable.

Les générations futures sauront que les responsables politiques ont écouté les scientifiques, les jeunes et les personnes des petits États insulaires. Si les responsables politiques n'agissent pas, des guerres seront déclenchées pour contrôler les ressources, il sera difficile de faire pousser des produits à consommer, car il n'y aura plus de pollinisateurs, et la santé des populations déclinera. Les pays en développement suivront l'exemple de l'Occident et construiront des villes faites pour la voiture, ce qui pollue l'air et contribue à l'obésité des enfants en réduisant les espaces de jeu à l'extérieur.

L'intervenante remercie Bahreïn d'avoir signé l'Accord de Paris et de participer à la 26e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, mais si le dire est une chose, le faire en est une autre. Elle fait remarquer les travaux d'ESB International, entreprise irlandaise, sur les transports publics. Cette entreprise collabore également avec l'Autorité de l'électricité et de l'eau de Bahreïn sur des projets d'énergies solaire et éolienne. Des solutions à la crise climatique sont déjà disponibles, mais elles doivent être mises en œuvre.

Le progrès ne peut pas se faire sans l'égalité des femmes, qui sont le meilleur atout de la planète. Elles ont les capacités et la volonté de contribuer.

M. K. Ait Mik (Maroc) estime que la diversité religieuse facilite la création de sociétés inclusives. Les droits de l'homme doivent sous-tendre les travaux et les collaborations des parlementaires en vue de réaliser les ODD. Les jeunes, dont beaucoup vivent dans les pays en développement, sont essentiels pour assurer la coexistence pacifique. Ils ont été touchés par la pandémie de COVID-19, ils seront impactés par les changements climatiques et l'insécurité alimentaire et énergétique. Les discours de haine, les conflits et les guerres font des ravages aux Balkans, au Moyen-Orient, au Sahel et en Afrique subsaharienne. Eu égard à ces réalités, les jeunes doivent promouvoir une culture du dialogue en vue de créer des sociétés pacifiques.

Mme E. Ernst-Dziedzic (Autriche), entamant la partie du débat réservée aux jeunes parlementaires, précise que les défis que représente la création de sociétés inclusives diffèrent en fonction des pays. L'aggravation de la crise climatique va inciter davantage de gens à quitter leur pays, tout en créant des problèmes de conflits et d'intégration. Les responsables politiques parlent souvent d'intégration au sens d'assimilation : les réfugiés doivent être aussi invisibles que possible. Toutefois, l'intervenante pense que l'intégration implique la communication, la collaboration et de vraies relations sociales. L'Autriche et d'autres pays européens doivent améliorer l'accès des réfugiés au marché du travail, proposer des cours de langue, éviter les discriminations et mieux faire participer les réfugiés à la société. Des canaux migratoires sûrs doivent être créés pour aider les réfugiés à sortir des camps aux frontières européennes pour aller dans des lieux aux meilleures conditions de vie. Ces grands défis sont l'occasion de créer des sociétés plus diversifiées et basées sur la coopération.

Mme H. Hakobyan (Arménie) déclare que la coexistence pacifique repose sur le respect mutuel, la non-agression, l'égalité et les retombées positives. Depuis le 12 décembre 2022, l'Azerbaïdjan a bloqué le corridor de Latchine, seule voie reliant le Haut-Karabakh à l'Arménie. Environ 120 000 Arméniens sont assiégés, ce qui génère une situation humanitaire désastreuse qui ne fait qu'empirer. En périodes d'intempéries, ils sont privés de médicaments vitaux, de nourriture et de carburant. L'Azerbaïdjan ferme également de temps en temps le gazoduc et les coupures de courant sont fréquentes.

Le Gouvernement azerbaïdjanais veut briser la résistance des Arméniens dans le Haut-Karabakh. Son plan est d'accroître les pressions psychologiques et économiques, d'ouvrir le corridor sur de courtes périodes et de provoquer des exodes. Il s'agit d'une politique évidente de nettoyage ethnique, mais la communauté internationale commence à s'en apercevoir. L'intervenante remercie les pays qui ont réagi objectivement et impartialement, en défendant les droits de l'homme et les obligations internationales.

Mme F. Payman (Australie) indique que plus de trois millions de jeunes sont présents en Australie. Leur diversité les place dans une position unique pour éclairer le gouvernement sur la manière de créer des sociétés inclusives et de lutter contre l'intolérance. Les gouvernements qui œuvrent avec et pour les jeunes seront plus efficaces, car un cinquième de la population mondiale a entre 15 et 25 ans. Partout dans le monde, les jeunes sont engagés politiquement et souhaitent participer aux décisions politiques qui les concernent. Ils sont particulièrement touchés par le réchauffement de la planète, l'évolution du marché du travail, l'instabilité du marché immobilier et

l'accessibilité économique des logements. Le Gouvernement australien s'engage à écouter la précieuse opinion des jeunes et il va créer un Bureau des jeunes, qui rendra des comptes au Parlement australien. En parallèle à la Commission de pilotage pour la jeunesse, ce Bureau va élaborer le Modèle de participation des jeunes.

Mme Kim Yea Ji (République de Corée) constate que l'intolérance et les discriminations s'accroissent. Les discours de haine et les propos discriminatoires sont nombreux en ligne, et la volonté des médias de diffuser des contenus accrocheurs aggrave la situation. Au lieu d'adopter une position équilibrée, les responsables politiques critiquent et stigmatisent des groupes vulnérables.

Bien que les progrès technologiques et économiques aient bénéficié à la société, ils ont accru les discriminations et restreint les droits, en exacerbant les divisions sociales et en élargissant le fossé entre riches et pauvres. Dans le monde entier, les gens subissent la guerre, les catastrophes naturelles et les crises économiques, et il est de plus en plus difficile de faire preuve de générosité envers eux. Dans ce contexte, les parlementaires sont essentiels dans leur rôle de représentants de la population. Il est crucial de ne pas mal utiliser certains mots ou expressions, car cela peut accroître la haine, les stigmatisations ou les discriminations. Changer d'attitude demande du temps et des efforts, alors qu'il est facile de haïr ceux qui sont différents. Il est normal de se sentir mal à l'aise en partageant des ressources limitées avec des groupes vulnérables, mais l'examen de conscience et l'éducation distinguent les Hommes des animaux. L'Assemblée nationale, en tant que corps constitutionnel, joue un rôle important dans ces situations.

Mme A. Larouche (Canada) explique que le thème du débat tombe à pic, car les minorités ethniques, linguistiques et religieuses souffrent de discriminations et d'exclusion, dont les conséquences sont amplifiées par l'injustice entre les générations. Selon un rapport de l'ONU, 20 % des gens dans le monde ont subi des discriminations. Les jeunes se sont rassemblés pour promouvoir la paix, l'inclusion et lutter contre l'injustice. Toutefois, l'intolérance, des interruptions dans les études et des perspectives d'emploi peu attrayantes entravent leur participation à la vie publique. Tous les parlementaires doivent les aider en renforçant les institutions, en adoptant des lois inclusives et justes qui protègent les droits fondamentaux et s'opposent à l'intolérance, et en garantissant la représentation des femmes et des jeunes dans les processus décisionnels.

Face à l'accroissement alarmant de la xénophobie, du racisme et du fanatisme, l'intervenante exhorte les parlementaires à lutter par le biais de sociétés inclusives et d'une coexistence pacifique. Les réseaux sociaux sont utilisés pour promouvoir l'intolérance, surtout contre les femmes et les filles. La violence sexiste est partout et s'est en particulier accrue pendant la pandémie de COVID-19. La situation des femmes et des filles dans les camps de réfugiés est particulièrement préoccupante. Les conséquences des conflits, de l'extrémisme et des changements climatiques s'aggravent également et une action doit être entreprise pour célébrer la diversité.

M. K.J. Skriver (Danemark) explique que, ayant enseigné à des élèves entre 13 et 15 ans, il a débattu de l'importance de la compréhension mutuelle et du droit de ne pas partager une opinion. La communication et l'expression des opinions sont des bases essentielles de la démocratie. Les parlementaires doivent montrer aux jeunes qu'ils peuvent exprimer leurs opinions sans risquer des sanctions. L'intervenant demande la libération d'Abdulhadi Al-Khawaja qui, selon le Groupe de travail de l'ONU sur la détention arbitraire, est arbitrairement emprisonné pour avoir exercé sa liberté d'expression et son droit à se réunir pacifiquement. Cette affaire n'est pas un cas isolé et elle entrave l'espoir et l'optimisme des jeunes générations. Le dialogue peut s'avérer difficile, mais il est essentiel pour la coexistence pacifique.

Mme L. Clifford Lee (Irlande) estime que, la guerre faisant rage en Ukraine et ailleurs, il est plus important que jamais de débattre du rôle des sociétés inclusives et tolérantes dans la promotion de la coexistence pacifique. Elles sont la voie vers la paix et la stabilité.

L'accès aux services de santé procréative et le droit de décider quand avoir des enfants et combien en avoir sont des points essentiels pour assurer l'égalité des femmes. Les enfants ne doivent pas être contraints au mariage et les garçons et les filles doivent accéder à égalité à l'éducation. L'autonomisation économique et une approche à tolérance zéro de la violence sexiste sont des facteurs nécessaires pour l'égalité. Les parlementaires doivent s'engager à répondre à ces besoins.

Les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables dans les conflits. Le viol a servi d'arme de guerre au Rwanda, avec des conséquences dévastatrices. Il sert maintenant en Ukraine et, dans les zones de guerre, les femmes doivent accéder à des services d'urgence en matière de contraception et d'avortement.

Les organes politiques inclusifs, à parité hommes-femmes et respectant la diversité, font entrer les femmes dans les processus décisionnels. Les femmes sont essentielles dans les pourparlers de paix. La *Northern Ireland Women's Coalition* s'est révélée cruciale pour la consolidation de la paix après le conflit et, dans toute l'Irlande, les femmes continuent de participer aux processus décisionnels.

M. D. Carden (Royaume-Uni), s'exprimant en qualité de Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, déclare que l'ODD 6 ne doit laisser personne de côté, ce qui implique de faire des jeunes des acteurs des décisions politiques. Les jeunes font face à l'exclusion et il n'est donc pas surprenant qu'ils souhaitent créer une nouvelle société. Cette société répond à la catastrophe climatique, dont les conséquences se font déjà sentir dans bien des pays. Elle rejette les guerres de dictateurs, qui anéantissent des habitations, des moyens de subsistance et des vies, comme dans le cas de l'invasion russe en Ukraine, et elle permet aux gens de choisir leur vie. L'intervenant s'engage à faire entendre l'opinion des jeunes. Au sein de l'UIP, les personnes ayant une vingtaine ou une trentaine d'années doivent être considérées jeunes.

Bien que les jeunes représentent 52 % de la population mondiale, seuls 2,6 % des législateurs et des parlementaires ont moins de 30 ans. Les parlements doivent retirer les limites d'âge empêchant les jeunes de se présenter aux élections et des législateurs ayant une vingtaine d'années, ou plus jeunes, doivent pouvoir s'exprimer aux Assemblées de l'UIP. Partout, les jeunes se font entendre et l'intervenant soutient ce processus.

M. L. Shuman (Guyana) précise que lui-même et la Présidente sont membres de la communauté autochtone et de partis d'opposition. Il est également Vice-Président du Parlement et représente deux autres partis politiques. Cela témoigne de la démocratie inclusive et de la société tolérante du Guyana. La Constitution du Guyana, qui est particulièrement progressiste, s'appuie sur la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Loi sur les Amérindiens, par exemple, est un exemple de loi progressiste. Bien que ce soit une jeune démocratie, le Guyana fait des progrès. L'intervenant félicite la Nouvelle-Zélande de son progressisme et exhorte les autres États à faire en sorte que les sociétés deviennent plus tolérantes et inclusives.

M. J. Fakhro (Bahreïn), exerçant son droit de réponse, fait valoir que les représentants du Danemark et de la Norvège mélangent délibérément les aspects parlementaires et non parlementaires. La démarche parlementaire ne doit donner lieu à aucune ingérence dans les affaires intérieures d'un autre pays. Des efforts doivent être faits pour garantir le respect mutuel, la coexistence pacifique et le dialogue. L'intervenant espère que ces représentants cesseront de perturber les affaires parlementaires, car les parlementaires doivent faire bloc.

Le représentant du Danemark a fait référence au dialogue, mais cela implique que les parties se parlent et aucune réunion n'a été proposée. L'intervenant espère qu'une telle réunion puisse se tenir à l'Assemblée actuelle afin d'expliquer la situation et d'arrêter les discussions sur ce sujet dans le débat général. Bahreïn, le Danemark et la Norvège sont autorisés à appliquer la loi à leurs citoyens. Les représentants du Danemark et de la Norvège ne comprennent pas la non-ingérence et se pensent autorisés à surveiller et contrôler Bahreïn. Un respect mutuel doit exister en matière de souveraineté nationale.

M. J. Cepeda (Espagne), exerçant son droit de réponse, déclare qu'il rejette fermement les accusations sérieuses proférées contre son pays et la France. L'Espagne défend les droits de l'homme, la démocratie et la liberté. L'intervenant demande qu'on respecte l'Espagne et les institutions européennes. Plus de 500 membres du Parlement européen ont voté en faveur de la résolution qui a demandé au Gouvernement équato-guinéen de respecter les droits de l'homme en ce qui concerne les événements liés à un citoyen espagnol. L'Espagne est donc parfaitement en droit d'exiger que la Guinée équatoriale respecte le droit international et les droits de l'homme. Une révolution mondiale est nécessaire pour garantir le respect, ce qui créera un monde meilleur. L'Espagne continuera de travailler à cet égard dans les institutions mondiales en faveur des droits de l'homme.

La séance est levée à 13 heures.

Séance du mardi 14 mars 2023

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la conduite de M. A.B.S. Almusalam, Président du Conseil des représentants de Bahreïn.

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance*
(A/146/3-Inf.1)

M. G. Almeland (Norvège) déclare que, lorsqu'il s'est présenté pour la première fois aux élections à l'âge de 25 ans, l'un des thèmes centraux de sa campagne était l'égalité. La voie vers l'égalité n'est pas toute tracée cependant. L'un des principaux obstacles à l'égalité est la discrimination. Il appartient aux parlementaires de lutter contre toutes les formes de discrimination.

La Norvège a encore un long chemin à parcourir avant de devenir une société qui incarne véritablement l'égalité des droits et des chances. Bien que certains progrès aient été accomplis, elle ne doit pas servir de prétexte pour suspendre les actions ultérieures. Entre 2020 et 2021, le signalement des crimes haineux en Norvège a augmenté de 11 %. Un groupe en particulier est particulièrement touché, à savoir la communauté des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transsexuelles et intersexes (LGBTI). L'été 2022 a été marqué par une horrible expression de la haine lors des attaques brutales qui ont eu lieu pendant les célébrations de l'Oslo Pride. Le niveau de haine à l'égard de la communauté LGBTI contribue à une moindre qualité de vie, à une prévalence plus élevée des problèmes de santé et à un nombre effroyable de suicides. Accepter, tolérer ou même légitimer la haine envers les groupes marginalisés corrompt toutes les tentatives visant à créer des sociétés véritablement inclusives pour tous.

M. A. Karapet (Suède) fait remarquer que les jeunes femmes iraniennes courageuses se sacrifient pour défendre leur liberté et leurs droits : la liberté de choix, la liberté d'expression, la liberté de réunion, le droit de porter un voile et le droit de ne pas en porter. Leur combat est soutenu par de nombreux jeunes hommes courageux. La société iranienne a montré le véritable sens de la coexistence entre les hommes et les femmes. Il appartient aux parlementaires du monde entier de faire preuve de solidarité.

M. S. Patra (Inde) dit que l'Inde est mondialement reconnue pour sa promotion de la coexistence pacifique et des sociétés inclusives. Le concept *Vasudhaiva Kutumbakam* ou "le monde entier est une seule famille" régit une grande partie de ses activités. C'est dans un esprit de coexistence pacifique et de sociétés inclusives que l'Inde a fourni plus de 291 millions de doses de vaccins contre la COVID-19 à 99 pays et envoyé plus de 253 000 personnes participer à des missions de maintien de la paix des Nations Unies. En outre, elle n'a jamais attaqué un pays étranger. L'Inde entend faire en sorte que les citoyens aient non seulement accès aux droits fondamentaux, mais également qu'ils en tirent le meilleur parti. Plusieurs lois, politiques, programmes et régimes ont été introduits à cet égard.

Les jeunes parlementaires du monde entier ont beaucoup à apporter à la paix, à la durabilité et à l'inclusion dans le monde. Ils ont le devoir de répondre aux doléances des personnes qu'ils représentent, en particulier des jeunes qui les considèrent comme des modèles à suivre.

Il appelle la communauté internationale à œuvrer de manière concertée pour bâtir des sociétés durables, inclusives, progressistes, pacifiques, saines et prospères, guidées par les principes de vérité et de non-violence du Mahatma Gandhi.

Mme S. Rafiei (République islamique d'Iran) appelle le représentant de la Suède à lutter contre les violations des droits de l'homme dans son propre pays plutôt qu'à s'ingérer dans les affaires intérieures de la République islamique d'Iran, pays qui se définit par la coexistence pacifique et le respect de la diversité, en théorie comme en pratique.

Les jeunes sont les architectes du monde entier et les principaux acteurs qui prônent la coexistence pacifique. Toutefois, leurs efforts ont été entravés par des pays hégémoniques imposant des mesures unilatérales dans le but de conquérir le monde. Les médias jouent un rôle particulièrement important dans la diffusion des programmes impérialistes, ce qui compromet la paix et la bienveillance. Il est donc important de lutter contre les médias.

Les jeunes parlementaires, notamment les jeunes femmes, représentent une grande partie du Parlement iranien. Il existe une commission de la jeunesse qui organise régulièrement des réunions avec les jeunes du pays. Le Guide suprême de la République islamique d'Iran s'efforce également d'assurer la participation des femmes au Gouvernement et aux activités scientifiques et technologiques. La République islamique d'Iran doit servir de modèle pour les autres Membres de l'UIP.

M. S.A.M. Gilani (Pakistan) affirme que certaines facettes de la société qui la maintiennent sont en train de s'éclipser. Les gens ne peuvent plus être en désaccord mais continuent de coexister, de marquer leur territoire tout en partageant les ressources, ou de rivaliser vigoureusement tout en s'acceptant mutuellement. En quête de gloire, les humains continuent de réduire l'espace réservé aux autres et d'affirmer leur propre hégémonie. Cette tendance a rendu les sociétés beaucoup moins inclusives et beaucoup plus divisées que jamais auparavant.

Les parlementaires sont encouragés à réfléchir à la voie à suivre pour défendre les faibles et les opprimés, unir les peuples de contrées lointaines et inspirer les sociétés à faire de la place à tous les hommes et à toutes les femmes, indépendamment de leur nationalité, de leur couleur de peau, de leur religion, de leur appartenance politique ou de leur niveau de revenu. Chacun doit avoir les mêmes droits, privilèges, protections et opportunités. Un musulman de la région rurale du Maharashtra doit être autorisé à écouter l'Azan et à prier librement dans la mosquée. Une personne transgenre doit pouvoir se sentir en sécurité lorsqu'elle arpente les rues la nuit. Un jeune garçon d'Afrique subsaharienne doit avoir les moyens et la possibilité d'étudier dans les universités de l'Ivy League. Les femmes doivent être encouragées à explorer les frontières les plus profondes de l'espace.

Les parlementaires doivent encourager leurs électeurs à ouvrir leur cœur et leur esprit et à permettre l'expression d'opinions divergentes dans la société. Il est primordial d'entrevoir un avenir qui célèbre la liberté pour tous.

Mme K. Elham Khalili (Afghanistan) remercie les délégués d'avoir adopté la résolution sur le point d'urgence et d'avoir fait entendre la voix du peuple afghan. L'Afghanistan fait face aujourd'hui à de multiples crises sous le régime taliban, notamment une crise humanitaire et une crise des droits des femmes. Les Talibans doivent répondre de leurs crimes.

M. W. Cervini (Uruguay) explique que l'Uruguay a travaillé sans relâche pour mettre en œuvre la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* dans le pays. La campagne a reçu un soutien important de la part des législateurs, des ministres et même du président lui-même.

Plus de la moitié de la population mondiale est composée de jeunes de moins de 30 ans. Les parlements, toutefois, sont très loin de représenter cette réalité. Il est capital d'ouvrir la voie à une nouvelle génération de jeunes qui peuvent contribuer à édifier une société pacifique fondée sur le respect et l'égalité.

M. A.N. Leavasa (Nouvelle-Zélande) déclare que sa circonscription du sud-est d'Auckland est composée d'une population diversifiée de personnes majoritairement originaires d'Asie (41,9 %), d'Europe (31,9 %) et du Pacifique (21 %). Nombre d'entre eux sont également des Maoris. La population est très jeune : plus d'un tiers des personnes ont moins de 24 ans et plus de deux tiers ont moins de 45 ans. Des églises chrétiennes, des temples hindous et sikhs ainsi que des mosquées islamiques sont répartis dans toute la circonscription.

La coexistence pacifique et l'inclusivité commencent à l'échelon national. Il est important de partager les idées, les cultures, les valeurs et même les différences afin d'améliorer la compréhension et la tolérance. L'engagement des jeunes est un moyen important de promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives. La Nouvelle-Zélande implique les jeunes par le biais d'un Parlement national de la jeunesse. Sa propre circonscription dispose également d'un Conseil de la jeunesse.

Il a demandé aux jeunes de sa circonscription ce qu'ils souhaitaient échanger avec l'UIP. Ils ont répondu qu'en tant que famille mondiale, il est important d'utiliser notre esprit pour nous comprendre les uns les autres, nos oreilles pour nous écouter les uns les autres, nos yeux pour voir chaque personne dans son propre contexte et nos bouches pour se parler de la vie avec beaucoup de respect.

Mme V. Braz (Portugal) estime que la thématique des sociétés inclusives et de la coexistence pacifique ne peut être abordée sans reconnaître le rôle des jeunes. Ceux-ci ont toujours été au cœur des luttes démocratiques et sont à l'origine de nombreuses mobilisations

sociales. Toutefois, ils sont encore parmi les plus touchés par la violence et les crises socio-économiques. Plus de 600 millions de jeunes vivent dans des environnements fragiles touchés par les conflits, les changements climatiques, la traite des êtres humains, le chômage et l'exclusion sociale. Ils sont également victimes du populisme, des discours haineux et de xénophobie et sont donc exposés au risque de radicalisation violente.

Les jeunes doivent et veulent être des acteurs actifs dans les efforts de paix et de sécurité. Il est fondamental d'adopter des politiques qui encouragent les discours pacifiques chez les jeunes dès leur plus jeune âge et leur donnent la possibilité de participer à la gouvernance démocratique, à la prévention et à la résolution des conflits.

M. W. Soto Palacios (Pérou) dit que le Pérou est un pays multiethnique, multilingue et multiculturel où l'on trouve de nombreuses pratiques, coutumes et perspectives différentes. Ces différences ont conduit à des inégalités et à des discriminations. En 2022, l'ancien Président du Pérou a organisé un coup d'État qui a accentué la polarisation du pays et donné naissance à la haine raciale et à la division socio-économique. Il est nécessaire de promouvoir des relations constructives et le respect mutuel, et de développer les capacités des citoyens à dépasser les barrières culturelles et sociales. Les pays doivent lutter contre la discrimination et l'exclusion pour une société plus juste, plus égalitaire et plus pluraliste.

M. H. Aoyagi (Japon) fait remarquer que les parlements fonctionnent en réunissant des responsables politiques ayant des points de vue similaires et en les regroupant au sein de partis. Le parti qui détient la majorité prend le pouvoir législatif. Cependant, lorsqu'un seul groupe détient le pouvoir, il y a une perte naturelle de diversité et d'inclusion, ce qui conduit parfois à l'intolérance ou à la discrimination. Afin d'éviter cela, les parlements doivent être considérés non pas comme un ensemble de partis, mais comme un ensemble de différents responsables politiques. Ils ne doivent pas être le théâtre de luttes de pouvoir entre les partis politiques dans lesquels chaque législateur est tenu de suivre la ligne du parti. Au contraire, ils doivent servir de forums auxquels chaque responsable politique peut apporter une diversité de points de vue et d'idées. Dans ce contexte, les notions de "majorité" et de "minorité" ne doivent pas se référer au parti au pouvoir par rapport aux partis d'opposition, mais aux opinions exprimées. Grâce à cette approche, il sera plus facile d'édifier une coexistence pacifique et des sociétés inclusives.

Mme A.A. Rodríguez Montero (État plurinational de Bolivie) attire l'attention sur la souffrance des peuples autochtones de son pays. Le 13 mars, le Vice-Président de l'État plurinational de Bolivie a demandé aux Nations Unies de respecter le droit légitime du peuple bolivien à utiliser la feuille de coca sous sa forme naturelle à des fins traditionnelles, nutritionnelles, thérapeutiques et rituelles. Ces paroles ont été prononcées sous couvert de protéger les peuples autochtones. Cependant, la réalité est tout autre. En effet, le Gouvernement ne protège pas ces peuples autochtones mais les dépouille de leurs terres pour la culture de la coca. Ses actions sèment la haine et l'exclusion sociale et facilitent un trafic de drogue lucratif. Le régime politique bolivien est tellement intolérant que toute personne exprimant une opinion dissidente est emprisonnée. Elle appelle les délégués à tenir compte des besoins des peuples autochtones.

Mme H.J. Talsma (Pays-Bas) estime qu'il est alarmant mais réaliste de dire que le monde est de plus en plus divisé et de moins en moins tolérant et pacifique. Les mots de Cicéron sont terriblement vrais : "En temps de guerre, les lois se taisent". Son compatriote, Hugo de Groot, a souligné l'importance d'élaborer des lois qui renforcent la liberté de croyance et de religion, la liberté d'expression et l'accès à la justice – les lois qui contribuent à la résolution pacifique des conflits au lieu de la guerre. Les parlementaires sont invités à traduire les mots de de Groot dans les faits. Ils doivent devenir les gardiens de la primauté du droit, les garants de la justice et de la paix et les défenseurs des droits de l'homme, en veillant à ce que, même en temps de crise, les lois ne restent jamais muettes.

Mme M.E. Ulenge (République-Unie de Tanzanie) dit que les jeunes en République-Unie de Tanzanie constituent un groupe très hétérogène en termes d'âge, de sexe, de situation matrimoniale, de niveau d'éducation et de lieu de résidence. Le nombre total de jeunes dans son pays s'élève à 17,7 millions, dont 48 % d'hommes et 52 % de femmes. Pas moins de 80,3 % des jeunes sont prêts et aptes à participer à la vie active.

La République-Unie de Tanzanie a toujours reconnu l'importance de la jeunesse dans tous les aspects de son développement. Après l'indépendance, le Gouvernement a créé au niveau ministériel une unité spéciale chargée de coordonner les affaires de la jeunesse, qui s'est maintenant développée en un département à part entière.

Il ne peut y avoir de paix sans participation des jeunes. La République-Unie de Tanzanie a adopté diverses lois, politiques, réglementations et lignes directrices pour garantir la participation productive de l'ensemble de la communauté, en particulier des jeunes, aux questions de paix et de sécurité. Il s'agit notamment de la loi sur la prévention du terrorisme et des lignes directrices nationales pour l'Office de la défense et de la sécurité. Des efforts sont également déployés pour dispenser une formation visant à renforcer l'autonomie économique des femmes et des jeunes et à promouvoir la bonne utilisation des réseaux sociaux. L'objectif est d'encourager les communautés à vivre en paix.

Mme A. Shkrum (Ukraine) affirme que l'Ukraine est confrontée à la pire forme d'intolérance de la part de la Fédération de Russie : un génocide. Elle remercie la communauté internationale pour son soutien dans la condamnation de l'invasion, mais regrette que la Fédération de Russie n'ait pas été dissuadée. Depuis la 145e Assemblée de l'UIP en octobre 2022, la Fédération de Russie a lancé plus de 1 327 missiles et roquettes sur les civils ukrainiens et tué plus de 41 enfants. L'UIP doit redoubler d'efforts pour mettre fin à l'agression et mettre en œuvre ses résolutions antérieures.

M. A.A. Paredes González (Pérou), prenant la parole en qualité de second orateur de sa délégation, fait remarquer que la coexistence pacifique exige que les pays renoncent à la guerre afin de résoudre les conflits. Elle appelle à la compréhension et à la confiance mutuelle, à la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays et à la coopération économique et culturelle. La paix n'est pas seulement l'absence de conflit. Elle requiert la participation de tous les hommes, femmes et enfants. Le respect et l'égalité de traitement de toutes les personnes sont également nécessaires.

Afin de parvenir à une coexistence pacifique, il est primordial de protéger et de renforcer deux facteurs en particulier : la famille et l'éducation. Il appelle les parlementaires à adopter des lois à cet effet.

Une société inclusive est une société où les personnes ont des droits égaux, car ils sont tout simplement des êtres humains. Une société qui ne reconnaît pas la valeur de tous ses membres porte atteinte à leur dignité et favorise l'injustice. L'un des plus grands défis d'une société inclusive est de créer un système éducatif qui offre aux élèves les mêmes possibilités d'éducation.

Enfin, il est essentiel d'éliminer l'intolérance. L'intolérance est inhumaine et conduit souvent à des discours de haine. Les parlements doivent réprimer les discours de haine car ils peuvent se transformer en violence.

Mme B. Bennett Mathieson (Vice-Présidente du *King Hamad Global Centre for Peaceful Coexistence*), invitée spéciale, dit que le *King Hamad Global Centre for Peaceful Coexistence* a été créé par Sa Majesté le Roi Hamad bin Isa Al Khalifa en 2018. Le Centre fonde son travail sur la société inclusive et diversifiée de Bahreïn. Bahreïn a toujours été une oasis de paix et d'amour où toutes les cultures, confessions et ethnies sont non seulement tolérées, mais également chaleureusement accueillies et respectées. Bahreïn a toujours reconnu l'importance de la liberté religieuse, ayant établi la première église, la première synagogue et le premier temple hindou dans la région en 1904, 1935 et 1817 respectivement. Aujourd'hui, Bahreïn compte plusieurs centaines de mosquées, d'églises et de temples, et les services religieux sont assurés dans plus de 10 langues. Les Bahreïniens et les expatriés jouissent de leur droit à la liberté de religion depuis plus de 150 ans, avant l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. Ce droit est également inscrit dans la Constitution bahreïnienne.

Aujourd'hui, les terroristes et les extrémistes utilisent la religion à des fins malveillantes. On assiste à une augmentation globale des crimes de haine motivés par la religion, le cyberespace étant utilisé pour radicaliser et semer les graines de la haine et de la violence. Les statistiques montrent que jusqu'à 80 % de la population mondiale vit dans des régions où la liberté de religion est soit niée, soit sévèrement restreinte. Le Roi de Bahreïn a été tellement ému par ces statistiques qu'il a rédigé en 2017 la Déclaration du Royaume de Bahreïn, qui appelle à la liberté de religion pour tous les peuples du monde. Il est important de préciser que la coexistence pacifique est impossible sans la liberté de religion ou de conviction. Sans elle, les guerres et les conflits continueront à détruire le monde. En outre, des recherches ont montré que la liberté de religion améliore la prospérité économique d'un pays. Il est donc logique, non seulement du point de vue des droits de l'homme mais aussi d'un point de vue économique, que les gouvernements veillent davantage à promouvoir la liberté de religion.

Tel qu'énoncé dans la Déclaration du Royaume de Bahreïn, l'ignorance est l'ennemie de la paix. C'est pourquoi le *King Hamad Global Centre* se concentre sur les programmes éducatifs destinés aux jeunes. Ils comprennent : 1) la chaire du roi Hamad sur le dialogue interconfessionnel et la coexistence pacifique, qui propose des programmes de licence, de master et de doctorat à l'Université de Sapienza ; 2) le programme de bourses *King Hamad Faith in Leadership*, mené conjointement avec les universités d'Oxford et de Cambridge, et dont les diplômés ont la possibilité de devenir des formateurs certifiés au niveau international dans le cadre du programme ; et 3) une cyber-académie de la paix exploitant des études de cas réels de crimes de haine, d'extrémisme, de terrorisme, de radicalisation, d'intimidation et de violence motivés par la religion pour sensibiliser les enfants et les adultes.

Parmi les autres mesures prises par Bahreïn figure la médaille du Roi Hamad pour la coexistence pacifique, qui est décernée à des personnes ou à des entités pour leur contribution exceptionnelle et durable à la coexistence pacifique dans le monde. Le pays est également fier d'avoir signé plusieurs protocoles d'accord avec des partenaires de premier plan, notamment l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), le Bureau de l'Envoyé spécial chargé de surveiller et de combattre l'antisémitisme (SEAS) aux États-Unis d'Amérique et le Ministère brésilien de la femme, de la famille et des droits de l'homme.

La Déclaration du Royaume de Bahreïn est le document fondateur du travail du King Hamad Global Centre, tant à Bahreïn qu'à l'échelle mondiale. Traduit en plusieurs langues, le document est utilisé par des éducateurs, des chefs religieux et des organisations de la société civile. Il s'agit d'un document puissant et courageux, rédigé dans un langage simple et clair, destiné à toucher le cœur de chaque homme, femme et enfant de la planète. Elle a tellement touché le cœur du Pape François qu'il l'a chaleureusement adoptée et citée à plusieurs reprises lors de sa visite historique à Bahreïn en novembre 2022. Inspiré par la visite du pape François, le *King Hamad Global Centre* a accueilli une conférence de deux jours à Rome sur le thème *L'ignorance est l'ennemie de la paix*. Il a également célébré le lancement officiel en Europe de la Déclaration du Royaume de Bahreïn, suivi d'une visite au Parlement européen à Bruxelles pour un séminaire de jeunes sur la coexistence pacifique et une conférence de deux jours sur la lutte contre les crimes de haine dans le cyberespace.

Bahreïn travaille avec diligence et sensibilité à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Le *King Hamad Global Centre* se concentre principalement sur l'ODD 16, qui vise à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, et sur l'ODD 17, qui vise à renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser. Le Centre recherche activement de nouveaux partenaires et de futures collaborations.

Elle a le plaisir d'annoncer la deuxième Conférence annuelle conjointe UE-Bahreïn sur la liberté de religion ou de conviction à Bahreïn en mai 2023. Le thème de la conférence 2023 comporte deux volets : 1) le cyberespace comme moyen de réduire le terrorisme et d'accroître l'indice de la paix grâce à la liberté de religion ou de conviction ; et 2) l'impact des changements climatiques sur la liberté de religion ou de conviction.

Elle félicite l'UIP pour l'Assemblée et remercie les délégués pour leur travail assidu et leur dévouement sincère dans la quête d'un monde plus juste et plus pacifique pour tous. Les parlementaires du monde entier sont encouragés à adopter la Déclaration du Royaume de Bahreïn en tant qu'action collective de l'UIP visant à promouvoir l'inclusion et la coexistence pacifique et à éteindre les foyers d'intolérance. Le *King Hamad Global Centre* souhaite affirmer clairement sa volonté d'avancer ensemble sur la voie cruciale de la paix.

M. D. Pacheco, Président de l'UIP, prend la présidence.

Point 9 de l'ordre du jour
(suite)

Adoption du projet de résolution sur le point d'urgence intitulé *Susciter une prise de conscience et appeler à l'action face aux graves crises humanitaires qui frappent les peuples de l'Afghanistan, de la République arabe syrienne, de l'Ukraine, du Yémen et d'autres pays, et face à la vulnérabilité spécifique des femmes et des enfants*

M. J.M.R. Edwards Silva (Chili), coauteur de la proposition de point d'urgence, déclare que l'objectif de la résolution sur le point d'urgence est de sensibiliser l'opinion publique aux 340 millions de personnes qui souffrent de crises humanitaires à travers le monde. La plupart des crises mentionnées dans la résolution sont passées sous silence et depuis longtemps oubliées. La résolution exprime une préoccupation particulière pour les femmes afghanes qui souffrent sous le

régime oppressif des talibans et pour les sept millions de femmes ukrainiennes dispersées dans toute l'Europe. Il invite l'Assemblée à adopter la résolution par consensus et sans abstention. Ainsi, nous enverrons un message clair à ceux qui souffrent, en particulier les femmes et les enfants, en leur montrant que le monde se préoccupe toujours d'eux. Il ne s'agit pas de charité, mais de justice.

La résolution sur le point d'urgence est adoptée par consensus.

Un représentant du Yémen souhaite émettre une réserve. La résolution fait fi de l'une des crises humanitaires les plus importantes au monde, à savoir la crise palestinienne. Il s'agit d'une longue crise qui dure depuis plus de 70 ans. Beaucoup de gens souffrent. L'UIP doit condamner les pratiques de l'oppresseur et œuvrer pour la justice en Palestine.

Le Président déclare que l'alinéa 27 fait déjà référence à la Palestine.

Un représentant de l'Inde souhaite s'abstenir de voter la résolution.

Un représentant du Tchad demande que le Tchad soit ajouté à la liste des crises figurant à l'alinéa 27. Le Tchad compte plus d'un million de personnes déplacées.

Un représentant du Mali demande l'ajout du Mali à la liste. Le Mali accueille un grand nombre de réfugiés depuis plus de 15 ans.

Le Président indique que l'alinéa 27 fait déjà référence au Mali.

Un représentant du Niger demande que tous les pays du Sahel soient ajoutés à la liste, y compris le Niger, car ils sont tous submergés de réfugiés.

Le Président dit qu'il est tout à fait conscient que les pays du Sahel souffrent énormément du terrorisme, ce qui a entraîné l'arrivée massive de réfugiés. Il est important de se pencher sur la situation au Sahel.

Le Secrétaire général indique que l'expression"y compris, sans toutefois s'y limiter" a été incorporée dans le texte lors de l'énumération des crises. L'idée est de rendre la résolution aussi inclusive que possible. Il peut toutefois être utile d'ajouter le Tchad et le Niger comme cela a été demandé.

Le Président fait remarquer que l'UIP est une organisation mondiale, ce qui rend difficile la rédaction d'une résolution idéale pour tous. Toutefois, le comité de rédaction a fait du bon travail.

Le Secrétaire général dit que la délégation de l'Espagne a informé le Secrétariat que son vote sur le thème du point d'urgence a été enregistré de manière incorrecte en raison d'un problème technique. L'erreur ne modifie pas le résultat global du vote mais doit être divulguée pour des raisons de transparence. Le vote est à présent corrigé.

Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP

Le Président déclare que le volet spécial sur la redevabilité vise à offrir aux parlementaires une plateforme pour rendre compte de la manière dont ils mettent en œuvre les déclarations, décisions et résolutions de l'UIP au niveau national. Afin de faciliter le processus, un certain nombre de parlements de chaque groupe géopolitique sont choisis chaque année pour présenter un rapport à l'Assemblée. Tous les parlements ne sont pas obligés de rendre des comptes chaque année, mais ils peuvent le faire s'ils le souhaitent. Un système de rotation est plutôt mis en place afin de garantir que chaque parlement ait la possibilité de présenter un rapport au moins tous les cinq ans.

Dans le cadre de ce volet, les parlements sont invités à faire part des mesures qu'ils ont prises dans le cadre du suivi des récentes résolutions de l'UIP, et notamment pour faire avancer le programme de l'UIP en matière de climat, telles que la *Déclaration de Nusa Dua – Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques* et le *Document final de la Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changement climatiques (COP26).* Ils sont également invités à faire part des difficultés qu'ils ont rencontrées.

Une vidéo sur les actions du Canada en matière de climat est projetée.

Mme R. Saint-Germain (Canada) fait remarquer que le Canada est confronté à un défi de taille en ce qui concerne les changements climatiques. Il est l'un des plus grands exportateurs de combustibles fossiles au monde et se réchauffe deux fois plus vite que le reste de la planète. Le pays doit agir pour éliminer le carbone de ses bâtiments ainsi que de ses secteurs des transports et de l'agriculture. Il est nécessaire de trouver des moyens efficaces de capturer et de stocker le carbone, mais aussi de préserver les forêts et les prairies. Par ailleurs, le Canada œuvre à la transformation de son économie pour veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. Ces efforts se sont révélés être un défi politique, environnemental, social et économique.

Le Canada s'est fixé des objectifs ambitieux dans tous ces domaines. Il vise à réduire ses émissions de carbone de 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici à 2030 et à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Pour garantir la réalisation de ces objectifs, le Parlement a adopté la loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité, qui définit un processus de planification, de suivi et d'évaluation. Deux ministres sont essentiels à la mise en œuvre de la loi, à savoir le Ministre de l'environnement et des changements climatiques et le Ministre des finances. Le premier est responsable des risques environnementaux et tenu de préparer des plans de mise en œuvre pour chaque période quinquennale. Le second est chargé de la gestion des risques économiques et doit préparer un rapport public annuel sur ses activités. Les deux ministres sont tenus de rendre des comptes publiquement devant les deux chambres du Parlement et bénéficient des conseils d'un groupe consultatif sur la neutralité carbone. Ils doivent publier tout avis émanant du groupe et expliquer les mesures de suivi qui ont été prises. Le Ministre de l'environnement et des changements climatiques doit tenir compte des quatre facteurs suivants dans son travail : 1) les meilleures données scientifiques disponibles ; 2) les engagements internationaux du Canada ; 3) les connaissances autochtones ; et 4) les observations du groupe consultatif. Enfin, les deux chambres du Parlement sont tenues d'examiner rigoureusement les actions du Gouvernement et de présenter un rapport sur leurs conclusions et recommandations.

M. E. Aglae (Seychelles) précise que les Seychelles continuent de mettre en œuvre des programmes liés au climat, tels que l'adoption de sites de mangrove en zone humide à proximité de leur Parlement. Elles sont en train de mettre en place une promenade pour faciliter les visites éducatives sur le site et de financer une subvention au Fonds des Seychelles pour la conservation et l'adaptation aux changements climatiques. Le pays célèbre également la Journée mondiale des zones humides.

Les Seychelles sont un petit État insulaire en développement très exposé aux chocs climatiques et aux catastrophes naturelles. Pour faire face au problème, le pays accorde une grande importance à la préservation des forêts et à la biodiversité. Il espère que le fonds mondial convenu lors de la 27e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27) sera mis en place pour soutenir les pays vulnérables. Il est impératif de s'attaquer aux pertes et dommages liés aux changements climatiques.

M. F.K.L. Fakafanua, Président de l'Assemblée législative des Tonga, prend la présidence.

Mme H. Jarvinen (Finlande) affirme que la lutte contre les changements climatiques est au cœur de la politique finlandaise. La Finlande s'est fixée pour objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2035, ce qui constitue l'objectif le plus ambitieux au monde, et a largement contribué à la réalisation de cet objectif. Par exemple, le Gouvernement soutient le développement des véhicules électriques et investit dans les énergies renouvelables. Il a accordé des subventions pour l'exploitation de systèmes de chauffage utilisant des énergies renouvelables au lieu du pétrole et a mis en place des procédures rapides pour les entreprises souhaitant investir dans les énergies renouvelables. Les stations-service sont également tenues d'inclure des carburants renouvelables dans leur mélange de produits pétroliers.

Les gouvernements ne disposent pas des fonds suffisants pour atteindre seuls leurs objectifs en matière de changements climatiques et doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour attirer les investisseurs privés. Dans ce contexte, la Finlande a adopté une loi sur le climat qui oblige le gouvernement à respecter ses objectifs en matière de changements climatiques. Des évaluateurs externes sont chargés de contrôler la conformité sur une base annuelle. Les familles et les individus doivent également s'engager dans la lutte contre les changements climatiques. Les gouvernements doivent faire en sorte que les citoyens ordinaires puissent faire des choix respectueux du climat – sur l'alimentation et les transports, par exemple – en les rendant abordables et faciles d'accès.

La Finlande est heureuse de soutenir d'autres pays dans de nombreux domaines, notamment l'éducation au recyclage, la numérisation des soins de santé et les systèmes de purification de l'eau. La coopération permet d'atteindre les objectifs climatiques.

M. R. Lozano (Uruguay) explique que l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements constituent une priorité nationale pour l'Uruguay et un élément clé de son plan de lutte contre les changements climatiques. L'Uruguay ne contribue que pour 0,04 % aux émissions mondiales, mais est néanmoins vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques. Afin de réduire les gaz à effet de serre, le pays a établi une série d'objectifs concernant l'utilisation des terres, dont la reforestation. L'objectif est de préserver tous les territoires forestiers dont certains sont considérés comme des zones protégées. Le Parlement a en outre instauré une journée des milieux naturels célébrée le 11 novembre et discute actuellement d'un projet de loi sur les crimes contre l'environnement.

Dans le cadre de la politique énergétique nationale, près de 98 % de l'énergie produite en Uruguay provient de sources renouvelables, en particulier de l'énergie solaire et éolienne. Aujourd'hui, le pays s'oriente vers une deuxième transition énergétique en incorporant de l'hydrogène vert. Des plans de sécurité de l'eau et d'assainissement sont également en place. Il existe une loi sur la gestion des déchets visant à promouvoir l'économie circulaire, ainsi qu'une loi interdisant l'utilisation d'emballages non recyclables.

En 2022, le Parlement s'est employé à réduire la pollution plastique. Il a également organisé un séminaire régional sur les changements climatiques pour les parlements d'Amérique latine et des Caraïbes, en collaboration avec l'UIP. Aujourd'hui, des mesures sont prises pour réduire la vulnérabilité sociale et économique aux changements climatiques. Globalement, la vision sur les changements climatiques doit être ambitieuse mais aussi réaliste.

Mme M. Al Suwaidi (Émirats arabes unis) déclare que les Émirats arabes unis ont proclamé 2023 Année de la durabilité. Ils ont été le premier pays de la région à signer l'Accord de Paris et à mettre en œuvre une stratégie sur la neutralité carbone. Un certain nombre de lois nationales ont été mises en place afin de trouver un équilibre entre la croissance économique et la protection de l'environnement. Des mesures ont par ailleurs été prises pour assurer l'accès aux technologies les plus pertinentes pour la production d'énergie ainsi que la dématérialisation complète des activités parlementaires. Le Gouvernement investit dans l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), elle-même basée à Abou Dhabi.

Enfin, en novembre 2023, les Émirats arabes unis accueilleront la 28e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28), qui sera l'occasion d'examiner les efforts déployés pour mettre en œuvre l'Accord de Paris et de trouver des solutions pratiques en matière de durabilité. Il est important de renforcer les contributions parlementaires à la COP28. Une réunion de l'UIP se tiendra en marge de la Conférence.

Une courte vidéo sur la COP28 est projetée.

M. V.D. Ram (Inde) dit que l'Inde n'a contribué qu'à environ 4 % des émissions cumulées de gaz à effet de serre dans le monde entre 1850 et 2019. Cela dit, le pays a fait plus que sa juste part de travail pour lutter contre les changements climatiques. En août 2022, les contributions déterminées au niveau national de l'Inde ont été mises à jour avec des objectifs de lutte contre les changements climatiques encore plus élevés qu'auparavant. L'objectif est désormais de réduire l'intensité des émissions du PIB de 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici à 2030 et d'atteindre environ 50 % de la capacité électrique installée cumulée à partir de sources d'énergie autres que les combustibles fossiles d'ici à 2030 également. L'Inde a par ailleurs présenté sa stratégie de développement à long terme à faible émission de carbone, qui définit sa vision et son approche en vue d'atteindre la carboneutralité d'ici à 2070. Même si le pays a des besoins énergétiques importants, il dispose d'un plan ambitieux pour promouvoir une mobilité propre et fondée sur les combustibles non fossiles, par exemple par l'utilisation de véhicules électriques. Les chemins de fer indiens s'efforcent également de réduire à zéro leurs émissions de carbone d'ici à 2030.

Outre ses efforts au niveau national, l'Inde est proactive en matière de changements climatiques au niveau international. Elle a lancé plusieurs coalitions mondiales, telles que l'Alliance solaire internationale et la Coalition pour des infrastructures résilientes aux catastrophes, et fondé de nombreuses autres initiatives mondiales, notamment Infrastructures pour des États insulaires résilients et Green Grids Initiative.

Le Parlement indien a adopté toutes les mesures possibles pour l'aider à passer au vert. Il a transféré ses travaux sur des plateformes numériques au lieu d'utiliser du papier, attribué des véhicules électriques aux parlementaires et réduit l'utilisation de bouteilles en plastique. L'Inde est un exemple à suivre dans le cadre de la campagne *Parlements pour la planète*.

M. V. Belski (Bélarus) annonce qu'une réunion-débat spéciale sur le programme international de lutte contre les changements climatiques a été organisée dans le cadre du neuvième Forum des régions biélorusses et russes. L'objectif principal de la réunion-débat est de formuler des propositions pour renforcer la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques. Les participants ont adopté plusieurs recommandations et échangé des bonnes pratiques. Parmi les mesures proposées figure la mise en place d'un système de surveillance des gaz à effet de serre. Pendant la réunion, une exposition a été mise en place pour présenter les réalisations scientifiques dans les domaines du développement à faible émission de carbone, de la surveillance des émissions, des technologies vertes et de l'économie circulaire. De nombreux jeunes ont participé à la conférence.

Il soutient les efforts de l'UIP en matière de changements climatiques, mais souligne que les sanctions constituent un obstacle sérieux à la mise en œuvre des engagements internationaux en matière de changements climatiques, notamment l'Accord de Paris.

Mme F. Payman (Australie) dit qu'elle souhaite reconnaître les Aborigènes et les insulaires du détroit de Torres comme les gardiens traditionnels des terres et des cours d'eau australiens. L'Australie a beaucoup à apprendre des peuples des Premières nations, en particulier de leur gestion de l'environnement naturel.

Après son élection en mai 2022, le Gouvernement a adopté la loi sur les changements climatiques qui définit les objectifs de l'Australie en matière d'émissions de gaz à effet de serre, notamment une réduction de 43 % des émissions par rapport aux niveaux de 2005 d'ici à 2030 et la carboneutralité à l'horizon 2050. En outre, les mesures suivantes sont prévues dans le budget d'octobre 2022 : 1) investissement pour assurer la transparence des progrès réalisés par l'Australie ; 2) une plus grande transparence des dépenses liées au climat ; 3) soutien aux peuples des Premières nations dans la lutte contre les changements climatiques ; et 4) permettre aux communautés d'influencer et d'accéder aux avantages de la transformation de l'Australie en matière d'énergies renouvelables.

Les efforts susmentionnés ne sont qu'un début. Le Parlement espère introduire un mécanisme de sauvegarde obligeant les plus grandes installations industrielles australiennes à réduire leurs émissions de manière progressive et prévisible, conformément aux objectifs nationaux. Le mécanisme incitera également les entreprises à réduire leurs émissions plus rapidement grâce à des possibilités de réduction à faible coût, mettant ainsi l'Australie sur la voie de la carboneutralité tout en aidant les entreprises à demeurer compétitives. L'idée qui sous-tend ce mécanisme est de responsabiliser l'ensemble des parties.

Elle encourage les parlements à travailler ensemble sur les changements climatiques, qui ne respectent pas les frontières nationales.

Mme S. Sobia (Pakistan) fait remarquer que le Pakistan a récemment subi une terrible catastrophe climatique sous la forme d'inondations sans précédent. Les inondations ont entraîné la perte de milliers de vies, le déplacement de millions de personnes, la perte d'infrastructures essentielles et des pertes économiques s'élevant à des milliards de dollars.

Le Parlement du Pakistan a été le premier parlement au monde à prendre le virage vert en répondant à tous ses besoins énergétiques grâce à l'énergie solaire. Il a mis en place des groupes de travail au sein des assemblées nationales et provinciales afin de superviser étroitement les progrès accomplis vers l'atteinte des ODD. Il existe également une nouvelle politique en matière de changements climatiques qui vise à orienter le Pakistan vers la résilience climatique et un développement à faible intensité de carbone. La politique a été conçue conformément à l'Accord de Paris, aux ODD et au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Des objectifs ambitieux ont également été fixés afin de réduire davantage les émissions de carbone. À l'horizon 2030, le Pakistan a pour objectif de produire 60 % de son énergie à partir de sources renouvelables, de porter la part de marché des véhicules électriques à 30 % et de réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre. Grâce au projet baptisé *Ten Billion Trees Tsunami Programme* et à l'Initiative pour les zones protégées, des efforts considérables sont déployés dans le domaine du reboisement et de la conservation de la biodiversité. Enfin, grâce aux ressources apportées par le Fonds vert pour le climat, le Pakistan s'efforce de transformer le bassin de l'Indus grâce à une agriculture et une gestion de l'eau résistantes au climat.

Les changements climatiques sont un défi mondial qui ne peut être relevé que par des efforts combinés et coopératifs. Les pays industrialisés sont donc appelés à fournir un financement climatique prévisible supplémentaire, un soutien au renforcement des capacités et un transfert de technologie aux pays en développement.

M. M. Bouva (Suriname) dit que le Suriname est considéré comme le pays le plus vert du monde, avec une couverture forestière d'au moins 93 %. Il contribue massivement à l'absorption des émissions, en particulier celles des pays industrialisés. Le Suriname, toutefois, reçoit peu d'aide pour protéger ses forêts et ne connaît aucun mécanisme efficace permettant de compenser la capacité de carbone de ses forêts. Il appelle la communauté internationale, en particulier les pays développés et industrialisés, à assumer son rôle. Le Suriname est l'un des rares pays à avoir un bilan carbone négatif, mais aussi l'un des pays les plus vulnérables aux changements climatiques. Il reste déterminé à soutenir l'action en faveur du climat.

Les parlements ont un rôle et une responsabilité essentiels pour atteindre les objectifs suivants : 1) renforcer la législation sur les changements climatiques afin de réduire les émissions et de soutenir une transition propre ; 2) garantir un budget approprié pour l'action climatique en collaboration avec le gouvernement, mais aussi avec les organisations non gouvernementales et le secteur privé ; 3) tenir les gouvernements responsables de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, notamment des contributions déterminées au niveau national ; 4) soutenir les populations marginalisées et vulnérables ; 5) promouvoir des mesures d'adaptation inclusives ; et 6) créer des parlements verts.

Le Parlement du Suriname reconnaît l'importance de l'action climatique. Les mesures prises comprennent l'organisation de programmes de renforcement des capacités et d'ateliers à l'Assemblée nationale, l'introduction d'une tarification du carbone et l'organisation de réunions nationales et internationales sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets.

Les changements climatiques nécessitent une stratégie de développement durable. Les pays doivent s'entraider. Il est essentiel de tenir compte du fait que ceux qui polluent le moins seront les plus touchés. Chacun doit agir.

Mme M.I. Delgado Rocha (Cabo Verde) fait remarquer que selon l'Organisation météorologique mondiale (OMM), il y a 20 % de risque que l'augmentation de la température mondiale dépasse 1,5 °C dès 2024, ce qui placerait le monde à un point de non-retour. Cela dit, il est important de continuer à croire que la lutte contre les changements climatiques peut être gagnée.

Les changements climatiques sont un phénomène mondial. Toutefois, ses effets dévastateurs sont particulièrement ressentis dans les petits États insulaires en développement aux ressources limitées, tels que Cabo Verde. En six ans, Cabo Verde a connu trois crises majeures : les inondations, la sécheresse et la pandémie de COVID-19. Les inondations ont frappé Cabo Verde en 2016, tandis que la sécheresse actuelle a commencé en 2017. Il s'agit de la pire sécheresse depuis 40 ans, certaines îles de Cabo Verde n'ayant même pas reçu une goutte de pluie pendant une année entière. Par ailleurs, en 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, on estime que l'activité économique de Cabo Verde a reculé de 14,8 %, soit la plus forte baisse jamais enregistrée.

Malgré ces crises, Cabo Verde a maintenu son engagement en faveur de la protection de la nature, de la gestion durable des océans et de l'action climatique. L'un de ses principaux objectifs est d'assurer le développement économique grâce à l'utilisation durable des ressources maritimes et côtières. Le pays espère organiser d'importants événements internationaux liés à la préservation des océans et a déjà accueilli l'Ocean Race. L'objectif de ces manifestations est de lutter pour un océan plus sain.

Les petits États insulaires en développement doivent avoir accès au financement mondial pour parvenir à une gouvernance climatique efficace et mettre en œuvre leurs contributions déterminées au niveau national.

M. N. Lalabalavu (Fidji) déclare que les petits États insulaires en développement du Pacifique figurent parmi les pays les plus vulnérables et les plus touchés par les changements climatiques. Ils sont menacés par la montée du niveau des mers, le réchauffement des océans, l'acidification, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des cyclones, la modification des conditions météorologiques, en particulier les précipitations qui provoquent de graves inondations, et les tremblements de terre dévastateurs.

Les Fidji ont récemment déployé une aide humanitaire en Nouvelle-Zélande et à Vanuatu en réponse aux cyclones Gabrielle, Judy et Kevin. Des cyclones comme ceux-là sont la nouvelle norme dans le Pacifique. Les Fidji ont subi 16 cyclones au cours de la dernière décennie, qui ont causé des pertes humaines inutiles, endommagé les moyens de subsistance, compromis la sécurité alimentaire et sanitaire, détruit les infrastructures et entraîné d'énormes pertes économiques. Le cyclone Winston de 2016 a été la tempête la plus violente à avoir jamais touché terre dans un pays de la région Asie-Pacifique. Il a coûté la vie à 44 personnes, anéanti un tiers du PIB des Fidji et causé des dégâts considérables aux infrastructures, ce qui a fait reculer des années de progrès et de développement humain. En 2020, au plus fort de la pandémie de COVID-19, les Fidji ont été frappées par quatre cyclones.

Les Fidji se sont fermement engagées à respecter la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). En 2016, leur Parlement a approuvé à l'unanimité l'Accord de Paris. Elles sont également le seul petit État insulaire en développement à avoir présidé la Conférence des Parties, en particulier la COP23. Les Fidji s'engagent également en faveur du Cadre de Sendai sur la réduction des risques de catastrophe et des ODD. En 2017, compte tenu des liens entre le climat et les océans, les Fidji ont accueilli conjointement la toute première Conférence des Nations Unies sur les océans. Une législation nationale a également été adoptée, notamment la loi sur les changements climatiques qui institutionnalise les obligations des Fidji au titre de l'Accord de Paris.

M. P.M. Santos (Portugal) explique que l'agression russe contre l'Ukraine a entraîné d'énormes souffrances et destructions. Depuis le début de la guerre, des milliers de personnes sont mortes et des millions de femmes et d'enfants vivent dans des conditions désastreuses, sans électricité, sans soins de santé, sans nourriture ou sans éducation. Rien ne justifie l'anéantissement d'une population entière.

Le Portugal compte une importante communauté ukrainienne, dont de nombreux réfugiés, qui s'est intégrée à la société et fait désormais partie de la culture, du patrimoine et de l'identité portugaise. Les Ukrainiens travaillent avec les Portugais et fréquentent les mêmes écoles. Le Portugal a également envoyé des chars, du matériel militaire, une assistance médicale et de l'aide humanitaire à l'Ukraine. Les Ukrainiens peuvent toujours compter sur le soutien du Portugal. La Fédération de Russie ne doit pas gagner la guerre. Il est essentiel de convenir d'un cessez-le-feu immédiat.

M. C. Pereira (Portugal) dit que le Parlement portugais a approuvé une nouvelle loi-cadre sur le climat en 2022 qui définit des objectifs et des mesures visant à réduire les gaz à effet de serre et à accroître la résilience climatique. La loi prévoit une réduction des émissions d'au moins 55 % d'ici 2030, de 65 % à 75 % d'ici 2040 et d'au moins 90 % d'ici 2050. Elle exige également la mise en place d'une stratégie nationale pour les marchés publics écologiques et d'un programme sur l'utilisation efficace des ressources dans l'administration publique. Les droits et devoirs liés au climat sont inscrits dans la loi, notamment le droit des citoyens d'intervenir et de participer aux procédures administratives concernant la politique climatique. Enfin, la loi établit un conseil d'action pour le climat, appelle à des politiques climatiques régionales et locales et définit des procédures de suivi et d'évaluation. Dans l'ensemble, la loi jette les bases d'une stratégie cohérente en matière de climat, avec des objectifs concrets et une supervision permettant d'assurer l'atteinte résultats.

Le Portugal est également en passe de mettre fin à la production d'électricité à partir du charbon d'ici 2023, à la production d'électricité à partir du gaz d'ici 2024 et à la production de voitures particulières alimentées par des combustibles fossiles d'ici 2035.

M. K. Tontisirin (Thaïlande) dit que, par le biais de ses différentes commissions, le Parlement thaïlandais exerce un contrôle sur les résultats obtenus par le Gouvernement dans les domaines liés au climat, tels que les crédits carbone, la foresterie communautaire, la recherche et le développement, l'énergie propre et l'efficacité énergétique. La législation sur le climat sera bientôt révisée afin d'aligner toutes les activités des entreprises sur les objectifs climatiques actuels. Lors d'une récente réunion du Forum parlementaire Asie-Pacifique, la Thaïlande a plaidé en faveur du modèle économique bio-circulaire-vert. Ce forum a adopté deux résolutions connexes, l'une sur la promotion de la biodiversité et de l'économie propre pour un développement inclusif, et l'autre sur l'utilisation des énergies renouvelables et des technologies énergétiques propres pour parvenir à la neutralité carbone et à zéro émission nette. Il appelle à une approche plurilatérale, multi-stratégique et multi-niveaux des changements climatiques.

Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie) affirme que, compte tenu de sa situation géographique, l'Algérie est très exposée aux effets néfastes des changements climatiques. Elle a donc ratifié un certain nombre de conventions internationales sur les changements climatiques, notamment les conventions de Rio et l'Accord de Paris. En réponse à la Déclaration de Nusa Dua, son parlement a créé une commission nationale sur les changements climatiques composée de 10 parlementaires représentant différentes factions politiques. La commission est chargée de proposer des projets de loi et de lancer des initiatives. Les parlementaires algériens ont fait entendre leur voix lors des réunions nationales et internationales sur les changements climatiques, notamment lors de la réunion parlementaire organisée dans le cadre de la COP27. Conformément à son engagement en faveur de l'économie circulaire, l'Algérie élabore actuellement une loi sur le recyclage des déchets ménagers. Elle soutient la campagne *Parlements pour la planète*.

M. A. Gryffroy (Belgique) fait remarquer que les changements climatiques sont un sujet très important, mais regrette le manque d'attention accordée à la résolution sur le point d'urgence adoptée lors de la 145e Assemblée de l'UIP, intitulée *Condamnation de l'invasion de l'Ukraine et de l'annexion ultérieure de territoires au nom de la défense de l'intégrité territoriale de tout État*. La délégation russe doit indiquer les mesures prises par son gouvernement et son parlement pour mettre en œuvre ladite résolution. Il doit également préciser comment son gouvernement prévoit d'intégrer les coûts de reconstruction dans son budget. Les coûts de reconstruction sont actuellement estimés entre 7 et 1 000 milliards d'USD, dont la Fédération de Russie est entièrement responsable. Il appelle l'UIP et tous les parlements à faire davantage pour mettre en œuvre la résolution.

M. K.M.A. Salam (Bangladesh) estime que le Bangladesh a régulièrement progressé dans ses efforts pour faire face aux retombées climatiques. Il a mis en place un plan de prospérité climatique dont l'objectif est de parvenir à l'indépendance énergétique, de maximiser les énergies renouvelables et de promouvoir les technologies à haut rendement énergétique. L'idée générale du plan est de placer le Bangladesh sur une trajectoire allant de la vulnérabilité climatique à la résilience et à la prospérité, et d'assurer une transition juste, par exemple en créant de nouveaux emplois verts. En outre, le Gouvernement a mis en place un fonds fiduciaire pour les changements climatiques en utilisant ses propres fonds et adopté le Plan Delta 2100 du Bangladesh. Ce dernier est un plan stratégique global sur 100 ans visant à assurer un développement durable progressif par le biais d'un processus de gestion adaptative du delta. En 2023, le Bangladesh a par ailleurs adopté son Plan national d'adaptation 2023-2050. Enfin, le Parlement a modifié la Constitution pour y inclure une référence à la nécessité de protéger l'environnement et de préserver les ressources naturelles, la biodiversité, les zones humides, les forêts et la faune.

Il appelle les parlements à s'unir contre la menace que représentent les changements climatiques. Les pays développés doivent respecter leur engagement de fournir 100 milliards d'USD par an pour l'adaptation et l'atténuation.

M. D. Pacheco, Président de l'UIP, prend la présidence.

Mme C.I. López Castro (Mexique) précise, en tant que Présidente nouvellement élue du Bureau des femmes parlementaires, qu'elle travaillera sans relâche à l'autonomisation des femmes dans le monde entier dans le contexte des changements climatiques.

Le Mexique a élaboré une stratégie nationale globale de lutte contre les changements climatiques qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à accroître l'utilisation d'énergies propres et à renforcer la résilience aux effets des changements climatiques. Il s'est fixé pour objectif de produire 35 % de son énergie à partir de sources renouvelables d'ici à 2024, ce qui doit permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'accroître la sécurité énergétique. Le pays dispose d'un système fédéral de gestion de l'eau visant à garantir une utilisation durable et équitable des ressources en eau, à améliorer la sécurité hydrique et à réduire les effets de la pénurie d'eau. Le système comprend des politiques et réglementations relatives à la répartition, à la qualité et à la conservation de l'eau. Des programmes et des incitations sont également en place pour encourager l'utilisation de technologies permettant d'économiser l'eau, telles que l'irrigation au goutte-à-goutte et les appareils électroménagers économes en eau. Enfin, il est prévu de créer un groupe parlementaire vert qui travaillera sur les lois relatives à la durabilité.

M. M.A. Rakotomalala (Madagascar) fait remarquer que Madagascar est l'un des pays les moins polluants, mais souffre beaucoup des changements climatiques. Le pays est particulièrement touché par l'insécurité alimentaire et de nombreuses personnes souffrent de malnutrition chronique.

Les effets désastreux des changements climatiques comprennent l'élévation du niveau des mers et les phénomènes météorologiques extrêmes qui ont un impact considérable sur les populations. Celles-ci sont obligées de faire face à des récoltes endommagées, à la destruction des terres agricoles et à la réduction de l'accès à l'eau potable, entre autres. Aucun pays n'est épargné par ces effets. Les pays développés sont historiquement responsables des changements climatiques et disposent de moyens financiers et technologiques plus importants. Ils doivent donc contribuer de manière significative aux projets de lutte contre les changements climatiques d'autres pays. Les parlements ont la lourde responsabilité de répondre aux besoins des citoyens, tant au niveau national qu'international. Ils doivent utiliser leur vote en conséquence et allouer des ressources financières à la lutte contre les changements climatiques.

La communauté internationale doit agir de concert pour lutter contre les changements climatiques. La solidarité et la collaboration doivent être un pilier central de toutes les politiques de lutte contre les changements climatiques.

M. H.K.S. Kamboni (Zambie) dit que le président du Parlement zambien a lancé une initiative de plantation d'arbres encourageant les parlementaires à planter des arbres dans leur circonscription et à sensibiliser les citoyens à l'importance de le faire. Trois commissions parlementaires différentes sont impliquées dans le processus budgétaire et examinent comment le budget peut réduire les émissions de carbone. Des initiatives ont également été prises pour réduire l'utilisation du charbon de bois pour la cuisine, et ainsi contribuer à réduire la déforestation. Enfin, son Parlement fonctionne en mode dématérialisé, ayant mis en ligne toutes ses activités, telles que l'établissement du budget et des rapports.

Sa circonscription a connu des crues soudaines dues aux changements climatiques. Les parlements doivent travailler ensemble pour relever le défi.

Mme L. Vasylenko (Ukraine) déclare que, suite aux nombreuses recommandations de l'UIP, le Parlement ukrainien a créé une sous-commission spéciale sur les changements climatiques. Aujourd'hui, presque toutes les activités se font par voie numérique. Même en ces temps difficiles, le Parlement a été en mesure d'adopter des dizaines d'actes législatifs consacrés aux changements climatiques. En fait, toutes les lois sont filtrées à travers le prisme des changements climatiques.

Elle attire l'attention sur les résolutions de point d'urgence adoptées lors des 144e et 145e Assemblées de l'UIP, qui demandent à la Fédération de Russie de mettre fin à son agression contre l'Ukraine. Malheureusement, la Fédération de Russie n'a pas assumé la responsabilité de ses graves violations du droit international et continue au contraire à participer aux Assemblées de l'UIP comme si de rien n'était. Le travail de l'UIP ne doit pas se limiter à condamner l'agression par des mots. Les paroles doivent être suivies d'actes. Lors de la prochaine Assemblée, elle invite les délégués à rendre compte de ce qu'ils ont fait dans leurs pays respectifs pour mettre fin à l'agression russe contre l'Ukraine. Elle souhaite savoir combien de pays ont adhéré au plan de paix en dix points proposé par le Président Zelensky, combien de pays ont introduit des sanctions à l'encontre de la Fédération de Russie et combien de pays ont approuvé la création d'un tribunal spécial.

Elle félicite le Président de l'UIP pour son rôle de chef de file dans la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et des sociétés justes, et invite les délégués à suivre son exemple.

M. G.A.R. Mendoza Leigue (État plurinational de Bolivie) invite l'UIP à appuyer la convocation d'une Assemblée de la Terre sous les auspices des Nations Unies, comme indiqué dans le rapport de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulé *Développement durable : harmonie avec la nature*. L'Assemblée de la Terre aura lieu le 22 avril 2024, à l'occasion de la Journée internationale de la Terre nourricière, et consistera en de nombreux dialogues interactifs. Étant donné que le monde n'est pas sur la bonne voie pour atteindre les ODD, il est nécessaire de revitaliser les objectifs, voire de les réorienter afin qu'ils adoptent une approche plus centrée sur la Terre. L'Assemblée de la Terre sera un espace où les pays pourront élaborer des propositions dont la préoccupation principale n'est pas la croissance économique, mais la Terre nourricière elle-même. L'idée est de parvenir à l'équilibre et à l'harmonie entre tous les systèmes vivants sur Terre et de restaurer les cycles vitaux de la nature.

Le Président demande au représentant de l'État plurinational de Bolivie de formuler ses observations dans une proposition formelle à soumettre à l'examen du Comité exécutif.

La séance est levée à 17 h 35.

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

SÉANCE DU DIMANCHE 12 MARS 2023

(matin)

La séance est ouverte à 9 heures, sous la conduite de M. Al-Ahbabi (Qatar), Président de la Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour
(C-I/146/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 145e Assemblée de l'UIP à Kigali (octobre 2022)

Le compte rendu est approuvé.

Le Président fait plusieurs annonces. L'UIP a tout récemment lancé une nouvelle campagne intitulée *Parlements pour la planète* qui vise à mobiliser l'action face à l'urgence climatique. L'action climatique commençant chez soi, les parlementaires doivent montrer l'exemple. Les parlements seront encouragés à réduire leur empreinte carbone et à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Les mesures prises par les parlements pour donner effet à la résolution relative aux *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences*, adoptée lors de la 142e Assemblée de l'UIP, devront être communiquées au secrétariat de la Commission.

L'UIP continue également de promouvoir sa campagne *Oui à plus de jeunes au Parlement*, lancée en 2022. Les participants sont encouragés à y adhérer, à l'instar des 500 parlementaires et 45 présidents de parlement qui l'ont déjà fait.

Il ajoute que 146 parlements ont déjà approuvé les Principes communs en matière d'assistance aux parlements et demande instamment aux parlementaires de prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que leur représentation nationale y souscrive.

Il invite les parlementaires à répondre à un bref questionnaire qui aidera l'UIP à dresser un inventaire des outils dont disposent les parlements et les parlementaires pour dialoguer, légiférer, exercer leur pouvoir de contrôle et mener des actions de prévention en faveur de la paix, comme l'organisation en a été chargée par la résolution intitulée *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable*, adoptée lors de la 144e Assemblée de l'UIP.

Enfin, il invite l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU et d'autres organisations internationales à Vienne à faire le point sur l'état d'avancement de la convention internationale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) à des fins criminelles, en cours d'élaboration par l'ONU, avec le concours de l'UIP.

Mme B. Brenner (Cheffe du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU et d'autres organisations internationales à Vienne) dit que l'ONU s'emploie actuellement à élaborer le texte d'une convention internationale sur la lutte contre l'utilisation des TIC à des fins criminelles. L'UIP a été invitée d'emblée à contribuer à ce processus, y compris par le biais d'un webinaire tenu en décembre 2022 auquel le Président des négociations a participé et qui a permis aux parlementaires d'identifier les différents éléments que la future convention devrait prendre en compte. Il est fondamental que les organisations internationales, la société civile, le secteur privé et les milieux universitaires prennent part à ce processus, expriment leurs points de vue et apportent leur expertise pour qu'une convention générale voie le jour. Les fortes déclarations de soutien des co-rapporteurs de la résolution de l'UIP méritent d'être saluées.

Le champ d'application du projet de résolution de la Commission permanente est plus vaste que celui du projet de convention des Nations Unies sur la cybercriminalité et si le premier veut faire allusion au second, le propos doit se limiter à la question de la cybercriminalité. Les négociations à l'ONU prendront fin début 2024. La nouvelle convention sera ouverte à la signature et à la ratification des États membres après son adoption par l'Assemblée générale.

Le grand nombre d'amendements à la résolution de l'UIP montre que la question incarne des préoccupations fondamentales pour les parlements et que ces derniers sont prêts à s'attaquer aux nouvelles menaces mondiales qui pèsent sur la paix et la sécurité.

Cyberattaques et cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale

a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteurs
(C-I/146/DR et C-I/146/M)

Le Président observe que 317 amendements au projet de résolution ont été reçus dans les délais prescrits et que 3 amendements additionnels ont été soumis par le Forum des femmes parlementaires.

M. J. Cepeda (Espagne), co-rapporteur, remercie le Bureau de la Commission permanente pour son soutien. Il indique qu'il s'est rendu dans différents pays au cours de l'année antérieure dans le cadre du processus d'élaboration du projet de résolution, dont certains visés par des cyberattaques, et qu'il s'est enquis auprès des autorités et des services nationaux de sécurité des protocoles prescrits dans de tels cas. Il fait observer que le projet de résolution est de nature plus technique que politique et se félicite des nombreux amendements reçus, qui permettront d'en renforcer la teneur. L'objectif de ce texte n'est pas de remplacer les travaux menés par les gouvernements dans le cadre des débats sur cette question à l'ONU et dans d'autres instances, mais d'amorcer une discussion technique sur la cybersécurité et de sensibiliser tous les pays à cette question, en particulier ceux dont les ressources et les capacités dans ce domaine sont les plus faibles.

La cybersécurité est un problème collectif et mondial qui ne pourra pas être résolu de façon fragmentée. Les États ne peuvent certes pas partager des informations secrètes, mais ils peuvent en revanche échanger des idées sur les moyens d'empêcher les groupes criminels de porter atteinte aux infrastructures essentielles et d'affecter des millions de personnes. Vu que la transformation numérique accrue du monde crée de nouveaux risques, les gouvernements doivent reconnaître l'importance de la cybersécurité en tant que concept clef des nouveaux projets.

Le projet de résolution vise à encourager les discussions au sujet d'une nouvelle culture mondiale de la cybersécurité pour tous les pays. Il a également pour objet de mettre en lumière l'importance de la coopération internationale, de la confiance dans la capacité à lutter contre des groupes susceptibles de passer à l'attaque à tout moment, ainsi que des ressources requises et du renforcement des capacités au moyen de l'éducation. Les parlements doivent être considérés comme des infrastructures critiques et être particulièrement protégés contre les cyberattaques. Il est également essentiel d'éviter les attaques pendant les processus électoraux afin de protéger les droits de l'homme et les systèmes démocratiques.

Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis), co-rapporteure, dit qu'un nombre sans précédent d'amendements au projet de résolution a été présenté et remercie les parlementaires pour leurs contributions. Le projet de résolution traite d'un sujet crucial qui touche tous les citoyens du monde. Indiquant que le texte est sans parti pris, elle demande instamment aux parlementaires de ne pas le politiser. Il incombe à l'ONU de définir des termes tels que la cybersécurité et la cybercriminalité.

Le Président remercie les rapporteurs pour leur travail sur une question importante qui a eu des répercussions considérables sur tous les membres de la société ainsi que des implications vitales en termes de sécurité.

b) Débat

M. Oh Gi Young (République de Corée) juge important que l'UIP discute, parallèlement au projet de convention des Nations Unies sur la cybercriminalité, de la question des cyberattaques et de la cybercriminalité afin de parvenir à un consensus. Il réaffirme l'importance d'une réponse commune et de l'échange d'informations. Les cyberattaques sont des infractions graves qui ont affecté la vie quotidienne des citoyens en République de Corée. La liberté d'expression est certes importante en démocratie, mais la mésinformation, la désinformation et les informations fallacieuses constituent des sujets de préoccupation. Les fournisseurs de services transfrontaliers doivent coopérer et des normes spécifiques doivent être élaborées. L'intervenant espère que le projet de résolution demandera aux entreprises multinationales de mener une action commune et concertée.

M. Z. Mojskerc (Slovénie) dit que les pays sont devenus les cibles de cyberattaques de plus en plus sophistiquées, comme les cyberactivités malveillantes cautionnées par des États visant des infrastructures critiques. La Slovénie, qui est en train de renforcer son système national de cybersécurité, reconnaît l'importance d'une coopération active au sein de l'Union européenne et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Le pays prône également un cyberespace ouvert, libre, stable, sûr, et fondé sur le droit international, qui favorise la croissance économique, garantit la sécurité nationale et promeut la stabilité internationale. La Slovénie condamne fermement l'utilisation malveillante des TIC, de même que toute tentative de porter atteinte aux institutions internationales et de saper le droit international, dont les dispositions devraient s'appliquer au cyberespace. En ce qui concerne la nouvelle convention des Nations Unies sur la lutte contre l'utilisation des TIC à des fins criminelles, la Slovénie plaide en faveur d'un instrument international apportant de la valeur ajoutée aux forces de l'ordre et aux autorités judiciaires, qui soit conforme aux instruments internationaux pertinents et qui garantisse la protection appropriée des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Les parlementaires ont un rôle important à jouer en ce sens.

M. V. Belski (Bélarus) accueille avec satisfaction le projet de résolution, qui aborde tous les points essentiels. L'élaboration de législations nationales et de cadres réglementaires internationaux de lutte contre la cybercriminalité est devenue de plus en plus urgente. Soulignant l'importance du respect du principe de souveraineté numérique, l'intervenant soutient les efforts déployés pour renforcer la coopération internationale afin de faire face aux cyberattaques ciblant des infrastructures médicales, voire nucléaires, et de les combattre. La sécurité régionale et internationale est également menacée par la diffusion d'informations falsifiées, trompeuses ou incomplètes. Les technologies fondées sur l'intelligence artificielle (IA), qui sont tellement réalistes qu'elles ont même été utilisées et admises comme preuves pour enquêter sur des actes illicites, y compris au niveau international, et la prolifération des cyber-escroqueries sont également préoccupantes. Le Bélarus appelle la communauté internationale et les parlements à unir leurs efforts pour lutter contre les cyberattaques et la cybercriminalité et est disposé à partager les pratiques qu'il suit pour créer un espace d'information sûr.

M. S. Yuhara (Japon) dit que les cyberattaques ont commencé à poser un sérieux problème de sécurité nationale au Japon et que les États doivent agir de concert pour protéger leurs infrastructures critiques contre de telles attaques. Tout en soulignant l'importance de la liberté d'expression, il considère que les pouvoirs publics doivent envisager avec prudence l'adoption de réglementations sous le prétexte de la cybersécurité. Au lieu de les imposer, les pouvoirs publics devraient veiller à ce que les citoyens maîtrisent l'usage d'Internet et soient en mesure de se protéger contre les cybermenaces. De telles contre-mesures sont essentielles pour prévenir les cyberattaques et la cybercriminalité tout en sauvegardant la liberté dans le cyberespace.

M. M. Moushouttas (Chypre) observe que la dépendance accrue des pays à l'égard des nouvelles technologies a entraîné une hausse de la cybercriminalité et des cyberattaques contre les personnes, les institutions et les gouvernements. En outre, la pandémie de COVID-19 s'est traduite par une exposition numérique accrue. Les parlements ont un rôle crucial à jouer pour assurer la sécurité des citoyens dans le cyberespace. Ils doivent mener une action de sensibilisation à la nécessité de combattre les cyberattaques et la cybercriminalité et élaborer des lois et un nouveau cadre international de prévention et de lutte contre ces phénomènes. Les parlementaires doivent donc soutenir l'ONU dans les efforts qu'elle déploie pour élaborer une convention internationale globale sur la lutte contre l'utilisation des TIC à des fins criminelles, qui pourrait servir de base au renforcement des législations nationales existantes. Ce nouvel instrument permettra également de renforcer la coopération internationale, qui est fondamentale pour lutter contre la cybercriminalité.

M. O. Amutike (Zambie) indique que le Parlement zambien élabore actuellement une loi de lutte contre la cybercriminalité, qui constitue une nouvelle menace pour la paix et la sécurité. Les autorités zambiennes reconnaissent que le Parlement demeure une instance unique d'information des citoyens sur la façon de combattre et de prévenir de tels crimes et de promouvoir la paix, la sécurité et l'état de droit. L'éducation est un outil fondamental pour sensibiliser à la cybercriminalité et à la menace qu'elle constitue pour la sécurité mondiale. Le Gouvernement zambien a récemment instauré la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire dans tout le pays.

M. T. Hurter (Suisse) juge que la question à l'examen est importante puisqu'elle touche les États, les personnes et les économies. Trois questions essentielles devront cependant encore être éclaircies pour que la Suisse puisse soutenir le projet de résolution. Premièrement, bien que la définition des cyberattaques et celle de la cybercriminalité diffèrent, le texte utilise ces deux termes concomitamment. Deuxièmement, le cyberespace étant couvert par le droit international, les passages qui semblent remettre en question le droit international doivent être supprimés, de même que les références aux cadres et instruments juridiques aux alinéas 1, 9 et 12. Troisièmement, la proposition visant à créer une nouvelle entité mondiale de cybersécurité, comme indiqué aux paragraphes 12 et 13 du texte, risque de conduire à une perte de souveraineté et une autre solution devrait être trouvée.

M. B. Mahtab (Inde) juge nécessaire de suivre une approche multidimensionnelle pour promouvoir la cyberhygiène et la cybersécurité. Il rappelle que son pays s'est porté co-auteur de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies établissant le Comité intergouvernemental spécial d'experts chargé d'élaborer une convention internationale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles. Notant que le droit international ne permet pas en l'état de lutter contre la cybercriminalité, il considère que le projet de résolution offre une occasion unique de s'attaquer à celle-ci et que les parlementaires doivent encourager leur gouvernement à en discuter et à la combattre partout dans le monde. Des lois devraient être adoptées pour poursuivre et sanctionner les cybercriminels et protéger les droits des citoyens. Les données personnelles, en particulier, qui sont au cœur de l'économie numérique en plein essor, doivent être protégées. Le projet de loi de 2022 du Parlement indien sur la protection des données numériques à caractère personnel vise à définir les droits et les devoirs des citoyens, d'une part, et les obligations liées à l'utilisation légale des données collectées, d'autre part.
Les cybercriminels jouissent d'un degré substantiel d'impunité quasiment partout dans le monde et sont souvent très difficiles à localiser. La cybersécurité est donc un défi mondial. La coopération internationale est nécessaire pour lutter contre les infractions commises à l'aide des TIC, les cyberattaques, et les campagnes de mésinformation et de désinformation.

Mme J. Ramadan (Koweït) se félicite que les co-rapporteurs aient mis l'accent sur le caractère technique du projet de résolution, mais considère qu'il convient de trouver un équilibre entre la prévention des cyberattaques et la protection de la sécurité nationale, tout en garantissant la liberté d'expression. Les lois ainsi que les décisions et résolutions internationales doivent traiter de faits nouveaux tels que l'ingérence électronique dans les processus électoraux et les informations fallacieuses , qui constituent une menace pour les intérêts nationaux et doivent être considérées comme des formes de cybercriminalité. La coopération de la communauté internationale est également nécessaire pour s'attaquer à ces importants problèmes.

M. S. Ty (Cambodge) dit que le projet de résolution met en lumière les préoccupations communes face à la menace mondiale de la cybersécurité et la nécessité d'une solidarité internationale pour lutter contre toutes les formes de cybercriminalité. La transformation numérique croissante du monde accroît les risques de cyberattaques et d'actes de cybercriminalité, qui peuvent être dévastateurs pour les pays. Le Cambodge est déterminé à se joindre aux efforts mondiaux de prévention. Rappelant un certain nombre d'initiatives prises en matière de cybercriminalité sur les plans international et régional, l'intervenant indique que le gouvernement de son pays a adopté le cadre de politique sociale et d'économie numérique pour la période 2021-2035, qui vise à promouvoir l'adaptation et la transformation numériques dans tous les secteurs afin de créer une croissance économique durable et d'assurer l'inclusion sociale. Un projet de loi prospectif sur la cybersécurité a également été élaboré en novembre 2022, tandis qu'un autre texte relatif à la protection des données personnelles est en passe d'être établi. La communauté internationale devrait redoubler d'efforts pour mettre au point une solution coordonnée. Le Cambodge soutiendra une organisation de la cybersécurité renforcée et l'établissement d'une plate-forme solide permettant aux secteurs public et privé d'œuvrer conjointement en faveur de la cybersécurité.

M. L.J. De Nicolaÿ (France) émet plusieurs réserves concernant le projet de résolution. Bien que les cyberattaques et la cybercriminalité soient des questions étroitement liées, elles sont examinées dans des processus internationaux différents, en particulier dans le cadre de l'ONU. Le texte ne devrait donc pas aborder le concept de cyberattaques. Il est préoccupant que l'initiative

actuellement menée par l'ONU puisse être exploitée par certains États qui veulent renforcer le contrôle étatique sur le cyberespace, portant ainsi atteinte aux libertés fondamentales. Les instruments juridiques existants en matière de cybersécurité, tels que la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité (Convention de Bucarest) et le cadre normatif de l'ONU relatif au comportement responsable des États dans le cyberespace, doivent être mis en œuvre et élargis. L'intervenant émet des doutes quant à la création d'un centre mondial d'opérations de sécurité du fait des approches différentes suivies par les États. Il faut veiller à ne pas adopter de définitions trop restrictives dans un domaine à évolution aussi rapide.

Mme M. Kiener Nellen (Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaire) dit que le Manuel parlementaire intitulé *Défendre notre avenir commun* publié par plusieurs organisations, y compris l'UIP, contient des exemples de mesures pouvant être prises par les pays et les parlements pour assurer la mise en œuvre du droit international et prévenir les cyberattaques. Il contient également des liens vers des ressources détaillées sur la façon de faire face à de telles attaques, notamment le Manuel de Tallinn sur le droit international applicable à la cyberguerre et les Principes du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) sur l'application du droit international humanitaire. Dans la foulée de la publication du Manuel, l'UIP a organisé une rencontre parlementaire en ligne, dont le rapport peut être consulté sur le site web de l'UIP ainsi que sur celui des Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaire.

M. I.M. Vela (Roumanie) dit que les amendements proposés par la Roumanie ont pour but de renforcer le projet de résolution. Dans l'attente de l'adoption de la convention des Nations Unies, les parlementaires devraient mettre davantage l'accent sur le cadre international et régional existant. La Roumanie accueille le Bureau du programme du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité, qui facilite le suivi de la mise en œuvre des projets menés dans le cadre de la Convention de Budapest. Le modèle suivi par la Roumanie en matière de développement et de mise en œuvre des TIC est fondé sur le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La Roumanie s'engage pleinement à promouvoir un cadre international favorisant un comportement responsable des États dans le cyberespace, sur la base du droit international.

Mme A. Anstrell (Suède) dit qu'il y a une zone grise entre la guerre et la paix que les pays qui veulent établir un nouvel ordre mondial exploitent pour saper et déstabiliser l'ordre établi par le biais de pressions politiques, psychologiques et économiques. Un équilibre doit être trouvé entre la défense des infrastructures importantes et la protection des droits de l'homme et de la liberté d'expression. L'évocation dans le projet de résolution des cyberattaques et de la cybercriminalité risque de légitimer les mesures visant à contrôler Internet plutôt que la lutte contre la cybercriminalité elle-même. Le terme "cyberattaques" devrait donc être supprimé. Un glossaire pourrait également être élaboré pour expliquer les différentes notions évoquées.

Mme R. Saint-Germain (Canada) remercie les co-rapporteurs pour leurs travaux et dit que le sujet à l'examen est une question d'intérêt planétaire. Étant donné que tous les pays dépendent de technologies numériques à risques, ils sont tous tenus d'agir. Le droit international doit cependant être respecté. Les normes internationales doivent s'appliquer au cyberespace et les cybercriminels doivent rendre compte de leurs actes. La délégation canadienne a proposé plusieurs amendements au projet de résolution pour veiller à ce que l'accent soit mis sur la cybersécurité et à ce que l'ONU puisse se concentrer sur les questions relevant de la cybercriminalité. Par conséquent, sa délégation souhaite que soient supprimées les références à la négociation d'une convention internationale sur la cybercriminalité ainsi que les allusions à des questions controversées toujours en discussion à l'ONU. Un nouveau paragraphe devrait être élaboré pour encourager les pays à adhérer aux mesures internationales existantes, y compris celles visant à promouvoir un comportement responsable des États dans le cyberespace, tout en garantissant l'autonomie gouvernementale. L'importance du respect des droits de la personne par le biais de l'action législative des parlementaires doit être soulignée, en particulier en ce qui a trait à la cybersécurité, et le projet de résolution devrait mettre davantage l'accent sur les personnes vulnérables, telles que les femmes, les enfants et les communautés victimes de crimes motivés par la haine.

M. A. Suwanmongkol (Thaïlande) estime que le projet de résolution est opportun au vu des cyberattaques et des cybermenaces de grande ampleur dont la communauté internationale a fait l'objet pendant la pandémie de COVID-19. Il se félicite que le texte souligne le lien étroit qui existe

entre la coopération internationale et la coopération nationale pour l'élaboration d'une stratégie de cybersécurité efficace et qu'il mette l'accent sur l'importance de l'action parlementaire pour la promotion d'un cyberespace plus sûr et d'un écosystème du cyberespace plus résilient. Une politique de la cybersécurité proactive, qui pourrait être renforcée par une solide législation nationale solide, devrait être établie, de même que des réglementations permettant de gérer ou de détecter les risques de cybersécurité avant leur survenue, compte tenu en particulier de l'absence d'accord international contraignant dans ce domaine. La Thaïlande, qui a créé un organisme national de la cybersécurité, encourage les autres pays à en faire de même. L'UIP devrait lancer un projet de renforcement des capacités parlementaires afin de forger une culture de la cybersécurité et de la responsabilité dans l'intérêt de la protection des citoyens, en particulier les groupes vulnérables, contre les effets néfastes des cyberattaques et de la cybercriminalité. Des connaissances numériques actualisées et un savoir-faire technologique devraient également être apportés afin de garantir un environnement en ligne sûr et une cybersécurité durable.

M. A.A. Andican (Türkiye) exprime la gratitude de son pays pour la solidarité dont la communauté internationale a fait preuve à son égard et pour sa contribution aux opérations de recherche, de sauvetage et de secours menées après les puissants tremblements de terre qui l'ont récemment frappé.

La transformation numérique du monde entraîne une hausse du nombre de cybermenaces et de leur gravité, qui peut avoir de lourdes conséquences pour les personnes, les entreprises et les gouvernements. Un effort concerté de toutes les parties prenantes est nécessaire pour lutter contre les cyberattaques et la cybercriminalité qui menacent sérieusement la sécurité mondiale. Les gouvernements doivent travailler de concert pour élaborer et mettre en œuvre des lois et des réglementations internationales de lutte contre la cybercriminalité, investir dans le développement de mesures de cybersécurité, encourager les entreprises à adopter les meilleures pratiques dans ce domaine, et former les particuliers aux risques liés aux cybermenaces.

Mme D. Dlakude (Afrique du Sud) dit que les préjudices causés par toutes les formes de cybercriminalité atteindront 10 500 milliards d'USD par an d'ici 2025. Les cyberattaques et la cybercriminalité représentent également une menace importante pour les individus, les entreprises et les institutions étatiques, sapent la confiance des internautes et portent atteinte à la réputation des fournisseurs de services. L'Afrique du Sud se félicite que le projet de résolution en appelle à la coopération internationale pour résoudre ces problèmes au moyen d'instruments législatifs appropriés dans l'attente de la finalisation de la première convention juridiquement contraignante en la matière. La lutte contre la cybercriminalité ne doit cependant pas servir de prétexte pour démanteler les droits de l'homme et les libertés fondamentales, y compris le droit à la vie privée, et les pays doivent trouver un juste équilibre entre leurs préoccupations en matière de sécurité et le respect des droits de l'homme. L'escalade de la cybercriminalité en Afrique du Sud a conduit les autorités à se doter d'une loi sur la cybercriminalité et d'une autre sur la protection des données personnelles, qui ont permis d'harmoniser la législation nationale relative à la protection des données et à la cybersécurité avec les normes mondiales. L'Afrique du Sud soutient le projet de résolution.

M. S. Al-Kareem (Parlement arabe) salue les efforts déployés par les co-rapporteurs pour élaborer le projet de résolution, qui encourage les parlements à coopérer avec les organisations de la société civile et les milieux universitaires et recommande la création de centres nationaux de cybersécurité. Les parlementaires ont un rôle important à jouer pour encourager l'établissement rapide d'une convention des Nations Unies sur cette question. Une base de données devrait être établie pour recenser toutes les cyberattaques dont les pays ont fait l'objet, qui pourrait ensuite être analysée afin de permettre une réponse rapide aux attaques futures. Le Parlement arabe attache une importance particulière à la sécurité électronique et encourage les parlements nationaux à élaborer un cadre global de lutte contre la cybercriminalité afin de protéger les infrastructures dans les pays arabes.

M. C. Lacroix (Belgique) considère que les définitions utilisées ne doivent pas être trop restrictives, afin de pouvoir prendre en compte les évolutions technologiques, ni trop larges, ce qui pourrait conduire à des abus et au non-respect des droits de l'homme et des libertés. Par conséquent, les définitions existantes, qui sont conformes au droit international, sont celles qui doivent être employées. Il importe également, dans le contexte de la cybercriminalité, de faire référence à la Convention de Budapest. De nouveaux mécanismes internationaux seraient certes

utiles, mais les dispositifs existants doivent d'abord être mis en œuvre sur la base de la confiance mutuelle et d'une manière propre à éviter toute politisation. Il faut veiller à ce que le projet de résolution ne soit pas contraire à la Convention de Budapest et éviter de créer des normes internationales divergentes. Il est important de protéger un multilatéralisme ouvert et efficace, ainsi que l'égalité des sexes. Le projet de résolution devrait chercher à garantir que les droits de l'homme et la liberté d'expression sur Internet seront dûment respectés.

M. V. Vojtko (République tchèque) remercie les co-rapporteurs pour leurs efforts. Des mesures doivent certes être prises pour lutter contre l'augmentation des actes de cybercriminalité commis par des organisations criminelles, des individus et certains États, mais les libertés et les droits de l'homme doivent être protégés dans un cyberespace libre et ouvert. Le projet de résolution devrait également inclure les personnes âgées dans sa définition des personnes les plus vulnérables. La cybercriminalité est un terme large qui devrait englober les cyberattaques.

M. G. Craughwell (Irlande), notant le très grand nombre de propositions soumises, demande instamment aux participants de ne pas insister sur les amendements qu'ils ont présentés et de garder à l'esprit l'objectif commun à tous, à savoir l'adoption d'une résolution. La communauté internationale devrait agir de concert pour isoler les cybercriminels et les États-nations qui les soutiennent.

M. J.K. Waweru (Kenya) dit que son pays est fier de jouer un rôle de chef de file dans le domaine de l'espace numérique. Le Kenya s'attelle à la transition numérique et à l'automatisation des services publics ainsi qu'au développement de l'infrastructure numérique, y compris dans les zones rurales. Plusieurs lois relatives au cyberespace et aux TIC ont également été adoptées au cours des cinq années antérieures. La perpétuation des inégalités économiques au niveau mondial constitue cependant une forme de terrorisme économique et il faut tenir compte de la nécessité de promouvoir l'égalité. Si les grandes entreprises technologiques n'ajustent pas le régime de taxation numérique aux fins d'équité, les inégalités perpétuées par la géocartographie perdureront, exacerbant ainsi la fracture numérique. Les pays qui n'ont pas accès aux avantages économiques n'ont pas non plus la possibilité de tirer parti de l'espace numérique et risquent d'être privés de leurs droits. L'égalité doit être un principe au cœur du processus d'élaboration des instruments internationaux pertinents.

M. M. Alhelalat (Jordanie) remercie les co-rapporteurs du projet de résolution et souligne l'importance de la coopération internationale dans la lutte contre les cyberattaques et la cybercriminalité, qui sont souvent de nature transfrontalière. Indiquant que son pays s'est doté d'un institut de la cybersécurité et d'une législation sanctionnant les cybercriminels, il demande aux pays de veiller à ce que leur législation soit conforme aux conventions et normes internationales pertinentes.

M. M.A. Bouchouit (Algérie) exprime ses condoléances aux peuples de la République arabe syrienne et de la Türkiye à la suite des tremblements de terre dans la région.

Il remercie les co-rapporteurs d'avoir élaboré un projet de résolution sur un problème important très difficile à combattre. Une définition globale, acceptable par tous les États, est nécessaire car ce qui est considéré par certains comme relevant de la liberté d'expression peut être considéré par d'autres comme un délit. Les législations nationales et les conventions internationales doivent être harmonisées pour lutter contre les cyberattaques.

M. F. Ollisco Barrero (État plurinational de Bolivie) dit que le projet de résolution semble placer tous les pays sur le même plan. Or, tandis que certains ont du mal à exercer leurs droits en matière d'accès et d'utilisation des technologies pour leur développement, d'autres les utilisent à des fins délétères. Dans tous les pays, en particulier en Amérique latine, le système éducatif devrait commencer à préparer les enfants à l'utilisation de ces technologies dès l'école primaire et les organisations non gouvernementales pourraient jouer un rôle important dans ce domaine. Les États qui sont plus expérimentés en matière de TIC devraient aider ceux qui le sont moins et faire preuve de solidarité à leur égard. L'intervenant accueille favorablement le projet de résolution, mais souhaiterait qu'il soit davantage tourné vers l'action.

Mme A. Shkrum (Ukraine) remercie les co-rapporteurs pour leur travail sur une question très difficile. Elle indique que la plupart des amendements au projet de résolution proposés par son pays ont trait aux cyberattaques indiscriminées visant des civils, des femmes, des enfants, et des

infrastructures civiles et nationales critiques. Les Conventions de Genève réglementent la conduite des conflits armés, mais les cyberarmes et la cyberguerre, qui peuvent également provoquer des destructions, le chaos et la panique, ne sont, elles, toujours pas réglementées.

Depuis l'agression non provoquée de l'Ukraine par la Fédération de Russie l'année antérieure, plus de 5 000 actes de cybercriminalité et cyberattaques ont visé des infrastructures ukrainiennes essentielles dans les domaines civil, énergétique, public et financier ainsi que des infrastructures de transport. Le Comité international de la Croix-Rouge en Ukraine ainsi que des parlementaires ont également fait l'objet de cyberattaques. Les autorités ukrainiennes transmettent actuellement les preuves qu'elles détiennent à la Cour pénale internationale de La Haye, étant donné que ces actes constituent des crimes de guerre.

Le cyberespace doit être réglementé afin d'éviter que les cyberconflits et la cyberguerre ne visent des civils.

M. N. Ammar (République arabe syrienne) remercie les co-rapporteurs pour leurs efforts. La liberté d'expression et la liberté des médias, auxquelles Internet a donné une forte dynamique, sont extrêmement importantes. La République arabe syrienne, qui reconnaît la menace que la cybercriminalité fait peser sur les personnes, les institutions et la sécurité, s'est dotée d'une législation en matière de communications électroniques. Elle soutient le projet de résolution et accueille favorablement les mesures législatives prises pour lutter contre la cybercriminalité à travers le monde. L'intervenant exprime la gratitude de son pays pour l'assistance et la solidarité dont la communauté internationale a fait preuve à son égard à la suite des récents tremblements de terre.

M. J. Tsundu Tsundu (République démocratique du Congo) considère qu'il ne peut y avoir de développement sans paix et qu'il faut lutter contre les facteurs qui sont à l'origine de la cybercriminalité. Le Parlement congolais est en train d'élaborer une législation de lutte contre la cybercriminalité et d'établir un mécanisme visant à prévenir l'utilisation détournée des minerais destinés aux appareils électroniques et qui facilitent la cybercriminalité. Indiquant que l'exploitation des minerais est à l'origine de la guerre qui fait rage dans son pays, l'intervenant dit que le projet de résolution devrait prévoir des sanctions contre les pays qui encouragent l'extraction illicite de ces minerais de sang. Les parlementaires devraient également élaborer une résolution appelant à mettre un terme à la guerre, qui n'est pas une guerre de libération mais est alimentée par les minerais provenant de zones de conflits.

M. A. Amouei (République islamique d'Iran) dit que les parlementaires ont le devoir de combler la fracture numérique et de permettre aux pays en développement de parvenir au même niveau que les pays développés. Il est important d'assurer la sécurité et la sûreté de la cyberinfrastructure et de ne pas permettre que les plates-formes des réseaux sociaux soient utilisées pour promouvoir les discours de haine, l'insécurité ou l'instabilité, ou pour accroître le terrorisme. Bien que la liberté d'expression doive être respectée, celle-ci peut être soumise à certaines restrictions, comme le prévoit l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, pour assurer la protection et la sécurité de la société.

Bien que de nombreuses plateformes de médias sociaux aient été créées dans des pays occidentaux, elles sont utilisées partout dans le monde. En conséquence, leur utilisation ne devrait pas être régie par les seules règles et réglementations nationales, mais aussi par le droit international, et un instrument international devrait être élaboré pour garantir les principes d'obligation redditionnelle et de responsabilité. Enfin, l'imposition de mesures coercitives unilatérales rendra plus difficile la réduction de la fracture numérique.

Mme M. Gonzalez (Espagne) remercie les co-rapporteurs pour les efforts qu'ils ont déployés afin de traiter des questions de la cybersécurité et de la cybercriminalité, qui constituent l'un des principaux défis auxquels les sociétés et les démocraties sont confrontées. Appelant en particulier l'attention sur les paragraphes 20 et 21 du projet de résolution, elle souligne la nécessité de protéger tous les parlements à l'échelle mondiale, en particulier pendant les processus électoraux, lorsque les citoyens exercent leur droit démocratique d'exprimer leur opinion politique. Le grand nombre d'amendements présentés témoigne de l'importance du sujet. Les co-rapporteurs s'emploient à incorporer dans le texte autant de nuances que possible, en évitant les définitions strictes et en encourageant la création d'un organisme commun de coopération internationale qui soit acceptable pour tous. L'intervenante appuie l'approche préconisée par la représentante de l'Irlande et exhorte les parlementaires à adopter cette résolution tant attendue.

Mme S. Amero (Ouganda) accueille favorablement le projet de résolution et considère que l'utilisation abusive des plateformes des réseaux sociaux aux fins de diffusion d'informations fausses, malveillantes et nuisibles a eu une incidence négative sur la jouissance du droit à la vie privée et a même affecté les mineurs. Le Parlement ougandais a adopté une loi pour répondre aux problèmes liés à l'utilisation abusive d'Internet qui interdit le partage illégal de toute information relative aux enfants et d'informations non sollicitées ou malveillantes, ainsi que les discours de haine. Toute personne condamnée en vertu de la loi sur l'utilisation des moyens informatiques à des fins abusives est privée de l'exercice d'une charge pendant dix ans. L'intervenante demande aux pays de prendre les dispositions budgétaires appropriées pour soutenir des initiatives similaires dans d'autres pays.

M. A. Alharbi (Arabie saoudite) salue le travail effectué par les co-rapporteurs pour élaborer le projet de résolution. Le Gouvernement saoudien soutient les efforts déployés par la communauté internationale au sein des Nations Unies pour élaborer une convention internationale sur la lutte contre l'utilisation des TIC à des fins criminelles. Le Gouvernement a ratifié une loi contre le vol de données et invite les pays à adopter une législation pour protéger la vie privée des personnes, contribuer à la lutte contre la cybercriminalité et veiller à ce que les auteurs de tels actes soient poursuivis. Étant donné que les activités en ligne font partie de la vie quotidienne, il est indispensable d'adopter des mesures pour identifier les cybercriminels et garantir une utilisation sûre des technologies. Reconnaissant le grand nombre d'amendement intéressants proposés, l'intervenant dit que la Commission devrait faire tout son possible pour adopter le projet de résolution.

M. G. Mohindra (Royaume-Uni) observe que le passage au monde virtuel a créé de nouveaux défis. Les organisations cybercriminelles internationales ont recours à des cyberopérations pour cibler tout le monde, depuis les grandes infrastructures civiles jusqu'aux petites entreprises en passant par les enfants, phénomène qui appelle une sécurité accrue. En 2022, le coût de la cybercriminalité s'est élevé à 7 000 milliards d'USD, chiffre qui ne fera qu'augmenter dans les années à venir. En outre, on estime à 2,7 milliards le nombre d'heures perdues pour résoudre les problèmes de cybercriminalité. Remerciant les co-rapporteurs pour leur excellent travail, l'intervenant souligne qu'il importe de faire preuve de précision lorsque l'on parle de cybercriminalité. Seules les infractions nécessitant un support informatique ou une connexion Internet devraient être considérées comme relevant de la cybercriminalité dans les accords internationaux. Le Royaume-Uni continue de collaborer avec la communauté internationale pour réduire les crimes contre la paix et la sécurité internationales en promouvant et en mettant en œuvre les normes existantes relatives au comportement responsable des États dans le cyberespace.

M. C. Madrazo Limón (Mexique) dit que le projet de résolution traite de la coopération, de la prévention, du partage d'informations, de la réglementation, de la gouvernance, et de la résilience. Cependant, à l'image de l'atmosphère, Internet passe d'un pays à l'autre et méconnaît le principe de souveraineté. Il est donc important d'aller plus loin en créant un organisme international bénéficiant de la coopération de tous les pays. Des normes très techniques, des orientations et des enquêtes beaucoup plus approfondies sont nécessaires, de même qu'un canal central de collecte d'informations. Les mesures prises par les États doivent également être normalisées. Un organisme international de ce type devrait être en contact étroit avec INTERPOL et les autres organisations internationales engagées dans la lutte contre la cybercriminalité.

Mme S. Sobia (Pakistan) souhaite remplacer le terme "cybercriminalité" dans le projet de résolution, par l'expression "utilisation abusive des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles" afin de couvrir les infractions qui ne relèvent pas de la définition de la "cybercriminalité", tels que les discours de haine, la xénophobie, l'islamophobie et d'autres infractions liées à la religion. Elle préconise en revanche le maintien des références aux conventions sur la cybercriminalité.

Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis), co-rapporteure, remercie les participants pour leurs interventions et leur sait gré de mesurer l'importance du sujet. La communauté internationale doit coopérer sur cette question et les parlements ont un rôle important à jouer pour sensibiliser les populations, élaborer des lois ou établir un cadre. Les droits de l'homme et la liberté d'expression sont des questions essentielles relatives au cyberespace.

M. J. Cepeda (Espagne), co-rapporteur, accueille avec satisfaction les propositions intéressantes formulées concernant la dualité sécurité/liberté ainsi que les questions soulevées au sujet des définitions et de différents concepts. Soulignant l'importance du respect des cadres internationaux existants, il dit que l'UIP ne peut pas reproduire en deux ou trois jours le débat vaste et ouvert qui a lieu à l'ONU depuis un certain temps. Pour parvenir à un texte acceptable, les participants devront mettre de côté leurs différences et se rassembler autour d'un sujet qui les unit, c'est-à-dire la lutte contre ceux qui tentent de détruire leur pays. Le co-rapporteur espère qu'un texte final acceptable pour tous pourra être élaboré.

Le Président indique que la Commission rédigera le projet de résolution à sa réunion de l'après-midi. Il rappelle également aux participants que le délai pour la présentation des propositions relatives au thème de la résolution suivante est fixé à la fin de la présente journée.

La séance est levée à 11 h 40.

SÉANCE DU MARDI 14 MARS 2023

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la conduite de M. M. Al-Ahbabi (Qatar), Président de la Commission permanente.

c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière
(C-I/146/DR)

Le Président, notant que les délégations de l'Inde et de la Fédération de Russie ont exprimé des réserves à l'égard du texte, propose à la Commission d'adopter le projet de résolution par consensus.

M. A. Larem (Allemagne) indique qu'il peut accepter cette proposition.

La résolution est adoptée par consensus.

M. A. Denisov (Fédération de Russie) dit soutenir dans l'ensemble le texte, mais tient à exprimer une réserve au sujet de ce qui est dit à l'alinéa 11 et au paragraphe 1 du projet de résolution au sujet de la Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe.

M. T. Hurter (Suisse), se référant au paragraphe 25, fait valoir que les tâches qui seront confiées à un groupe de travail sur la cybercriminalité pourraient être accomplies par le Groupe de travail sur la science et la technologie.

Le Président propose de présenter la résolution, en sa qualité de président de la Commission, à l'Assemblée pour adoption formelle.

Il en est ainsi décidé.

Préparatifs pour les Assemblées suivantes

Le Président indique que le Maroc, l'Argentine et la Belgique ont présenté des propositions concernant le thème d'étude de la prochaine résolution. Il rappelle que le quorum n'a pas été atteint lors de la réunion du Bureau au cours de laquelle ces deux propositions ont fait l'objet d'un débat. Le Bureau a donc décidé d'inviter la Commission à choisir l'une d'elle à sa place. Il invite les délégations à présenter leurs propositions.

M. A. Touizi (Maroc) dit que sa délégation propose pour la prochaine résolution le thème *Apporter une contribution parlementaire aux efforts internationaux visant à mettre un terme à l'enrôlement militaire des enfants*. Malgré l'objectif international de mettre fin à ce phénomène, des millions d'enfants dans le monde sont recrutés et enrôlés par des groupes rebelles, terroristes ou séparatistes. Ces enfants sont contraints de participer à des conflits armés et souvent victimes

d'abus sexuels, d'exploitation et d'actes de violence. Diverses actions, menées en particulier par l'UNICEF et ses partenaires, ont permis la libération et la réinsertion de quelque 100 000 enfants soldats, mais il reste encore beaucoup à faire pour mettre un terme au recrutement d'enfants à des fins militaires. Les parlements nationaux et les parlementaires doivent s'employer sans relâche à atteindre cet objectif. L'UIP, en collaboration avec l'UNICEF et d'autres partenaires, doit mener un intense plaidoyer au niveau international pour encourager les États qui ne l'ont pas encore fait à approuver les Principes de Paris et à harmoniser leur législation nationale avec la Convention relative aux droits de l'enfant et les protocoles facultatifs s'y rapportant. L'intervenant espère que le choix de ce thème d'étude conduira à l'élaboration d'une résolution qui permettra aux parlements de contribuer aux efforts déployés par la communauté internationale pour que cesse le recrutement d'enfants à des fins militaires et de veiller à ce qu'ils soient mieux protégés en temps de conflit armé.

Mme M. Stolbizer (Argentine) indique que sa délégation, ainsi que celle de la Belgique, propose comme thème d'étude de la prochaine résolution *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle*. Si l'apport de la science, de la technologie et de l'intelligence artificielle (IA) aux sociétés et au développement est considérable, un point de vue éthique doit néanmoins être élaboré. Les systèmes d'armes autonomes, qui sélectionnent les cibles à atteindre sans intervention humaine, constituent une préoccupation grave et urgente, en particulier compte tenu du rythme rapide de l'évolution de l'IA. Trois domaines importants doivent être abordés : l'incidence humanitaire, la responsabilité et l'obligation redditionnelle, et la dimension éthique. Comme l'a déclaré le Secrétaire général de l'ONU, les machines ayant le pouvoir et la capacité d'ôter la vie sans intervention humaine sont politiquement inacceptables, moralement répugnantes et devraient être interdites par le droit international. La communauté internationale devrait négocier un instrument réglementant et interdisant l'utilisation de telles armes. L'UIP devrait jouer un rôle de chef de file à cet égard par le truchement des recommandations qu'elle élabore.

M. C. Lacroix (Belgique) dit que l'IA est une arme à double tranchant. Elle peut faire beaucoup de bien, mais si on la laisse croître de façon incontrôlée, elle pourrait conduire à la destruction de la civilisation. Outre les points liés à la responsabilité et à l'obligation redditionnelle qui devront être abordés, le fait est que donner à une machine le pouvoir de prendre pour cibles des personnes hors de toute intervention humaine et sur la base d'un algorithme déshumanisé pose des questions d'ordre éthique et moral. Il est fort peu probable que les parlementaires confient à une machine leur rôle législatif fondamental et ils ne devraient pas donner aux machines le pouvoir suprême d'ôter la vie. L'intervenant demande par conséquent à la Commission de retenir cette proposition comme thème d'étude de la prochaine résolution.

Le Président propose que la Commission procède à un vote pour décider laquelle des deux propositions sera étudiée au cours du prochain cycle.

Il est procédé à un vote à main levée.

La proposition présentée par la délégation du Maroc recueille 10 voix et la proposition présentée par les délégations de l'Argentine et de la Belgique 14.

Le Président croit comprendre que la Commission souhaite approuver comme thème de la prochaine résolution *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle*, et de désigner Mme M. Stolbizer (Argentine) et M. C. Lacroix (Belgique) co-rapporteurs du texte.

Il en est ainsi décidé.

M. A. Touizi (Maroc) dit qu'il respecte le processus démocratique. Sa délégation continuera néanmoins de présenter le thème proposé aux Assemblées suivantes, compte tenu de l'importance et des conséquences du recrutement d'enfants à des fins militaires. La délégation marocaine aimerait avoir l'assurance que ce sujet sera adopté.

M. T. Hurter (Suisse) suggère à la délégation marocaine de présenter sa proposition à la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, qui pourrait être une instance plus appropriée pour discuter de la question du recrutement d'enfants à des fins militaires.

M. A. Alharbi (Arabie saoudite) considère qu'il est certes important de respecter le processus démocratique, mais que la proposition présentée par le Maroc est très importante. Il espère qu'elle sera présentée pour examen à une Assemblée ultérieure.

M. J. Cepeda (Espagne) convient qu'il serait préférable que le sujet important proposé par la délégation marocaine soit examiné par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme.

La Secrétaire de la Commission indique que, conformément à l'article 21 du Règlement des commissions permanentes, le Bureau d'une Commission permanente peut transmettre au Bureau d'une autre Commission permanente des suggestions de thèmes d'étude à examiner par ladite Commission aux Assemblées suivantes. La délégation marocaine pourra donc, avec le soutien du Bureau, présenter sa proposition à la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme en octobre 2023.

M. J.M. Castro (Chili) remercie la délégation marocaine d'avoir soulevé cette importante question et souligne que l'Assemblée de l'UIP doit l'examiner, dans le cadre d'une autre Commission le cas échéant.

Mme A. Larouche (Canada) considère que le thème proposé par la délégation marocaine est important et pertinent pour la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale. Étant donné que rien ne garantit qu'il sera étudié par une autre commission, elle suggère d'organiser une table ronde sur le recrutement d'enfants à des fins militaires dans le cadre de l'Assemblée suivante.

M. A. Touizi (Maroc) remercie les parlementaires pour leur soutien. Il espère que le Bureau transmettra le thème d'étude proposé à une autre Commission permanente pour discussion.

Le Président indique que, selon la pratique habituelle, le Bureau a proposé qu'une audition d'experts sur le thème choisi pour la prochaine résolution soit organisée en octobre 2023. D'autres consultations auront lieu afin qu'un programme complet des points à examiner lors de la 147e Assemblée puisse être établi en amont de celle-ci.

Élections au Bureau de la Commission

Le Président annonce que le Groupe africain a désigné M. V. Musowa (Malawi) et Mme S. Amero (Ouganda). Le Groupe arabe a désigné Mme W. Fahad (Iraq). Le Groupe Eurasie a désigné M. A. Albu (République de Moldova), et le Groupe des Douze Plus a désigné Mme D. Bergamini (Italie) et M. L. Wehrli (Suisse). Il croit comprendre que la Commission souhaite approuver ces candidatures ainsi que le second mandat des représentants de l'Algérie, de l'Argentine, du Chili, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d') et du Maroc.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 15 h 20.

Commission permanente du développement durable

SÉANCE DU DIMANCHE 12 MARS 2023

(matin)

La séance est ouverte à 9 h 30 sous la conduite de Mme A. Mulder (Pays-Bas), Présidente de la Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour
(C-II/146/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 145e Assemblée de l'UIP à Kigali (octobre 2022)

Le compte rendu est approuvé.

L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts

La Présidente attire l'attention sur la campagne *Parlements pour la planète*, que vient de lancer l'UIP à Manama (Bahreïn), et qui vise à mobiliser les parlements et les parlementaires afin qu'ils montrent l'exemple et agissent en faveur de l'urgence climatique avant de prôner une attitude responsable en la matière. Cette campagne comporte deux volets : le premier encourage les parlements et les parlementaires à se montrer plus respectueux de l'environnement et à s'orienter vers la décarbonation, le second aide les parlements à intensifier la mise en œuvre de l'Accord de Paris par le biais de la législation, des budgets et du contrôle des mesures gouvernementales. La Présidente encourage les personnes présentes à calculer leur propre empreinte carbone, à prendre un exemplaire du document *10 actions pour des parlements plus écologiques (et pour les personnes qui y travaillent)* et à indiquer comment leur parlement agit en faveur de la planète.

a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteurs
(C-II/146/DR et C-II/146/M)

La Présidente précise que le projet de résolution intitulé *L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts* a été distribué aux Membres. Au total, 150 amendements issus de 23 parlements ont été soumis.

M. C. Hoffman (Allemagne), co-rapporteur, déclare que les forêts doivent stocker davantage de dioxyde de carbone. En 2019, l'appel du Secrétaire général de l'ONU demandant d'intensifier l'action pour "inverser le cours de la déforestation" ne devait pas être considéré comme une suggestion, mais comme une obligation pour la communauté internationale. La déforestation et la dégradation des forêts provoquées par l'humanité, l'économie et le développement menacent l'avenir. Même en faisant de gros efforts de réduction des émissions, il est peu probable que l'objectif de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement à 1,5 °C puisse être atteint.

Il faut réduire les émissions et piéger le carbone. À cet égard, les arbres jouent un rôle primordial, car ce sont de véritables moteurs à énergie solaire pour le captage du carbone. Ils couvrent 31 % des terres dans le monde, mais contiennent presque la moitié de tout le carbone stocké au sol. Planter et protéger les forêts est faisable, durable, relativement facile et peu coûteux. Elles préservent la biodiversité, les ressources naturelles cultivées neutres en carbone et permettent un développement économique durable, en particulier dans les pays en développement. Elles offrent des moyens de subsistance, des emplois et des revenus aux communautés sylvicoles, aux personnes qui dépendent des forêts et aux populations autochtones. Elles régulent également les climats régionaux, influent sur les régimes des pluies, refroidissent les zones urbaines, fournissent de l'eau potable et protègent les terrains de l'érosion, des avalanches et des inondations. Ces dernières années, des inondations se sont produites dans des zones précédemment déboisées, comme en Europe méditerranéenne. L'Éthiopie a abattu nombre de ses forêts et connaît maintenant des sécheresses.

Entre 1990 et 2020, 420 millions d'hectares ont été déboisés et ce sont encore 10 à 15 millions d'hectares qui sont perdus chaque année. Si aucune mesure n'est prise, on estime que 290 millions d'hectares seront déboisés entre 2016 et 2050, rien que dans les zones tropicales. Le projet de résolution précise donc que la déforestation et ses conséquences sur l'humanité représentent un combat que doit mener l'ensemble de la communauté internationale. Les fondements naturels de la vie doivent être défendus pour garantir de bonnes conditions de vie, protéger la planète et parvenir à la paix, la stabilité et la prospérité.

Mme H.V. Gavit (Inde), co-rapporteure, constate que les changements climatiques représentent l'une des plus grandes menaces pesant sur le monde et qu'il est primordial d'élaborer une résolution sur le reboisement, l'agroforesterie et la prévention des changements climatiques. Les forêts sont essentielles au climat mondial, car elles captent et stockent le carbone, préservent et libèrent l'humidité, et offrent des ressources durables et renouvelables. À cet égard, les produits récoltés de façon durable peuvent se substituer aux alternatives préjudiciables et éviter des émissions supplémentaires. Les capacités annuelles de stockage par hectare se chiffrent à 0,4-1,2 tonnes de carbone dans les forêts boréales, 1,5-4,5 tonnes dans les forêts tempérées et 4-8 tonnes dans les forêts tropicales, ce qui est essentiel pour la régulation de l'équilibre hydrique régional. Elles protègent les sols de l'érosion, préservent la biodiversité et évitent les sécheresses, les inondations et la désertification.

La protection active et la gestion durable des forêts contribuent au développement économique et au maintien des moyens de subsistance des populations rurales. On estime que 33 millions de personnes environ travaillent dans les secteurs forestiers formels et informels, ce qui représente 1 % de l'emploi dans le monde. Par conséquent, plus de la moitié du produit intérieur brut mondial repose sur les services liés aux écosystèmes, notamment ceux que permettent les forêts.

La déforestation induit des conséquences sans cesse plus graves sur les conditions de vie, la sécurité et le développement. Elle aggrave également les changements climatiques, en contribuant à hauteur de 15 % des émissions mondiales de CO_2, et réduit la biodiversité et les ressources génétiques. Les forêts offrent un habitat à 80 % des amphibiens, 75 % des oiseaux et 68 % des mammifères. Les forêts tropicales sont l'habitat d'environ 50 % de toutes les espèces animales et végétales. En outre, la déforestation menace la sécurité alimentaire et l'agriculture, surtout en Amazonie et dans les régions tropicales africaines, où elle influe sur les précipitations et l'agriculture non irriguée.

Selon le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), *La situation des forêts du monde 2022,* 420 millions d'hectares de forêt ont été perdus entre 1990 et 2020, un chiffre préoccupant. La perte de ces arbres a entraîné des changements climatiques, des sécheresses et une désertification sur le plan local. Les graves conséquences de la déforestation sur les conditions de vie et le développement, ainsi que l'effet cumulatif de la déforestation sur les crises en cours, sont également inquiétants.

b) Débat

Mme M. Tamura (Japon), rappelant l'anniversaire du séisme sur la côte Pacifique du Tōhoku, en mars 2011, adresse ses condoléances à toutes les personnes touchées par le tremblement de terre en Türkiye. Elle explique que des efforts de reboisement ont été faits au Japon pour éviter un exode de la population et promouvoir le secteur forestier. Ces efforts sont essentiels pour la protection de l'environnement et le développement économique. Avec le concours de la population locale, des initiatives ont été lancées dans le secteur du commerce de détail pour planter des arbres près des magasins et faire pousser des forêts esthétiquement plaisantes dans certaines communautés. Le gouvernement s'est tourné vers des entreprises pour œuvrer en faveur de la neutralité carbone. L'application de la technologie de recyclage du carbone a été débattue en insistant sur sa capacité à faire évoluer la décarbonation et l'urbanisme local, dont il faut tenir compte.

M. Y. Zaki (Égypte) déplore que la gestion non durable ait appauvri les ressources mondiales et que les changements climatiques aient un impact sur notre capacité à stocker le carbone. Bien que de nombreux pays luttent contre les changements climatiques et que l'Accord de Paris limite le réchauffement de la planète à 1,5 °C, le monde est sur la voie d'une augmentation de 2 ou 3 °C par rapport à l'ère pré-industrielle. Des politiques sont nécessaires pour atténuer les effets des changements climatiques et l'Égypte a lancé une stratégie nationale multidimensionnelle en la matière. Bien qu'il n'y ait pas de forêts en Égypte, des campagnes de

boisement seront organisées. La diplomatie et le Parlement œuvrent en faveur de l'amélioration des programmes nationaux et internationaux, et du vote de lois pour assurer la sécurité et la stabilité.

Mme S. Raskovic Ivic (Serbie) estime que la résolution est nécessaire pour encourager les parlements nationaux à agir. En 2018, le Parlement serbe a créé un groupe spécialisé sur le développement durable et, dans les mois qui viennent, il va organiser une série d'auditions publiques sur la déforestation et ses conséquences sur le climat. Un déclin du boisement a été constaté en Serbie. Les forêts couvrent environ 30,7 % du territoire serbe, dont la moitié relève de la propriété privée. Ce pourcentage est inférieur à la moyenne européenne, mais proche de la moyenne mondiale et, on l'espère, il passera à 41 % en Serbie d'ici à 2035. De petites forêts seront plantées dans les zones urbaines. Des femmes parlementaires travaillent sur ces questions avec des groupes locaux de femmes et de jeunes. Il est essentiel de mieux sensibiliser et de voter une législation.

M. P.G. Assirvaden (Maurice) explique que le phénomène des crues soudaines a progressivement érodé le paysage de Maurice et que son gouvernement est intervenu pour éviter la destruction d'une zone de la Vallée de Ferney. Un navire japonais, le Wakashio, s'est échoué en déversant 1 000 tonnes de pétrole sur les côtes mauriciennes, provoquant un désastre écologique qui a nécessité l'intervention des parlementaires et de la société civile. Parlementaires et législateurs doivent être formés et il faut organiser une conférence sur le développement durable ou bien des documents très clairs sur le bilan carbone doivent exister afin que les parlementaires puissent les soumettre à leur gouvernement. Ces documents doivent souligner la nécessité pour les parlementaires de faire pression sur leur gouvernement. Le débat suivant doit porter sur les changements climatiques, la sécurité énergétique et la transition énergétique, car ces trois sujets sont liés.

M. P. Baković (Slovénie) déclare qu'il est essentiel d'atteindre un bilan carbone négatif dans les forêts pour réaliser les objectifs de l'Accord de Paris et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Grâce au Pacte vert européen, l'Union européenne s'est engagée à intensifier ses efforts de lutte contre les changements climatiques, de protection de la biodiversité et de préservation des forêts. À cet égard, l'Union européenne a réduit la déforestation et la dégradation des forêts provoquées par la consommation de bois et l'agriculture. L'intervenant soutient les efforts visant à changer le rôle et la valeur des forêts, qui couvrent presque 60 % du territoire slovène, et il s'engage en faveur de la résilience et de la stabilité des forêts de sorte qu'elles puissent continuer de servir de puits de carbone. Pour moitié, les forêts slovènes ont été incluses dans le réseau Natura 2000 et la coupe à blanc a été interdite.

Les progrès technologiques ont entraîné une hausse mondiale de l'usage des ressources naturelles et de l'énergie, et les augmentations de population et de consommation ont aggravé les pressions sur l'environnement. Il est donc du devoir de chacun d'œuvrer en faveur des Objectifs de développement durable (ODD) et, dans cette optique, les parlementaires jouent un rôle important. L'intervenant soutient l'adoption de la résolution.

Mme C. Erotokritou (Chypre), félicitant les co-rapporteurs de la pertinence et de l'exhaustivité de la résolution, constate que les changements climatiques provoquent déjà des conditions météorologiques extrêmes dans le monde, une montée du niveau des mers, une acidification des océans et une perte en biodiversité. Il est urgent de réaliser la neutralité carbone d'ici à 2050 et de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. Les forêts jouent un rôle crucial dans la stabilisation du climat étant donné leur capacité à capter et stocker le carbone, préserver et libérer l'humidité, et offrir des ressources durables et renouvelables. Elles peuvent également préserver la biodiversité, créer des ressources neutres en carbone et stimuler un développement économique durable. Toutefois, le monde subit actuellement les conséquences négatives de la déforestation, avec notamment les changements climatiques, une perte en biodiversité, des menaces sur la sécurité alimentaire et l'agriculture, et la destruction de sociétés et d'économies. Il incombe aux parlementaires d'établir la nécessité de politiques nationales et internationales permettant de répondre aux risques climatiques provoqués par la déforestation et de mettre en œuvre l'Accord de Paris ainsi que le Programme 2030. Ils doivent également s'assurer que le système des Nations Unies, les États et les institutions régionales et multilatérales sont prêts en matière de menaces climatiques, de sécurité alimentaire et de développement économique durable. La législation visant à arrêter la déforestation et la dégradation des forêts doit être

encouragée, et les efforts de protection des paysages, des forêts et de l'agroforesterie doivent être intensifiés. Le temps presse et il faut agir rapidement pour en finir avec la déforestation et la dégradation des forêts, préserver le climat de la planète et la vie.

Mme Yang Yi Wonyoung (République de Corée) précise qu'en 2021, son gouvernement a voté la Loi d'orientation sur la croissance verte et la neutralité carbone afin de faire face à la crise climatique, ce qui fait de la République de Corée le quatorzième pays à voter une telle loi. Après la guerre du Pacifique, l'occupation japonaise et la guerre de Corée, le pays de l'intervenante dispose d'une expérience sans précédent en matière de réhabilitation des forêts. Par la suite, le développement économique a entraîné trop de coupes d'arbres, car la vaste majorité des familles se servait du bois pour le chauffage. Toutefois, des campagnes ont permis un reboisement et cette expérience a contribué à des projets internationaux de reboisement.

Mme S.-M. Dinică (Roumanie) explique que la politique roumaine des forêts est basée sur une longue tradition de définition et de mise en œuvre d'une gestion durable. Une stratégie nationale des forêts pour 2030 a été adoptée et elle établit un cadre de développement, de régénération et d'exploitation durable. La Roumanie souhaite renforcer la productivité, la stabilité et la biodiversité des forêts, conformément aux objectifs et cibles mondiaux du Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts 2017-2030, et elle s'engage en faveur des ambitieux objectifs de l'Union européenne en matière de climat, d'énergie et d'environnement. La Nouvelle stratégie pour les forêts à l'horizon 2030 souligne le rôle central et multifonctionnel des forêts et l'utilité des sylviculteurs pour atteindre les cibles des émissions de l'Union européenne. Le projet de résolution invite les Parlements membres à créer des programmes sur les forêts dans les cursus scolaires et, début 2023, le gouvernement roumain a approuvé une stratégie nationale d'éducation aux changements climatiques pour la période 2023–2030. Cela va permettre de mieux sensibiliser les jeunes aux causes et conséquences de la crise climatique, et va encourager la mobilisation et la responsabilité vis-à-vis de l'environnement. L'intervenante soutient totalement cette initiative.

M. R. Motafakerazad (République islamique d'Iran) précise que l'amélioration des capacités d'absorption du carbone par les forêts nécessite des ressources financières nationales et internationales. Des déficits de financement sont de plus en plus fréquents dans les pays en développement et les ressources générées localement ont diminué, en particulier pendant la période de reprise post-pandémie de COVID-19. Des ressources financières publiques internationales doivent donc être mises à disposition pour accroître les capacités locales et surmonter les problèmes.

Le gouvernement de l'intervenant soutient systématiquement les efforts internationaux de réduction des émissions et d'adaptation aux changements climatiques, et estime que les pays ont des responsabilités communes, mais différentes. Au cours des quatre précédentes décennies, son gouvernement a mis en œuvre des programmes de développement durable en dépit des sanctions et du déclenchement de la guerre Iran-Iraq. Il souhaite passer à une économie sobre en carbone, mais les sanctions actuelles et les contraintes économiques, technologiques et financières imposées au pays doivent être levées.

M. K. Tontisirin (Thaïlande) estime qu'un cadre juridique national et un examen systématique de la gestion des forêts doivent être mis en place. Une stratégie multiniveau et multipartite est également nécessaire pour mobiliser le secteur éducatif et la population locale en matière de reboisement et de boisement afin d'encourager un développement inclusif et une économie verte davantage axée sur les gens. En octobre 2022, le parlement de l'intervenant et un membre du Forum parlementaire Asie-Pacifique ont travaillé à deux résolutions : la première visant à promouvoir la biodiversité et l'économie verte pour un développement inclusif, la seconde afin d'encourager l'utilisation des énergies renouvelables, des technologies énergétiques propres et des technologies à faible émission en vue de réaliser la neutralité carbone et d'atteindre l'objectif zéro émission nette. Ces résolutions démontrent un engagement en faveur d'une meilleure coopération pour une croissance durable, une action climatique et la biodiversité.

M. A. Maiorov (Fédération de Russie) assure que son gouvernement accorde une grande importance à l'action climatique et la Fédération de Russie est l'un des principaux acteurs dans les efforts mondiaux de réduction des émissions et de promotion d'une action universelle. Dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), un équilibre doit être atteint entre la nécessité de développer les secteurs de l'énergie et de la

fabrication, et celle de préserver l'action climatique. Bien que l'intervenant soutienne le projet de résolution, des amendements mineurs ont été soumis au Secrétariat, dont certains sont politiques. Aucun amendement ne doit changer l'esprit de la résolution d'origine.

M. D. Naughten (Irlande) fait valoir que les forêts ont historiquement été considérées comme des obstacles au développement économique, notamment dans le secteur agricole. Si cette perception par les communautés locales n'évolue pas, il sera impossible de réaliser un bilan carbone négatif.

L'intervenant fait trois suggestions. Tout d'abord, le secteur de la recherche doit œuvrer en faveur d'un usage et d'une gestion innovants des forêts en vue de créer des emplois à long terme dans les communautés locales. Les agriculteurs doivent avoir accès aux recherches. En Irlande, des chercheurs ont collaboré avec des agriculteurs chargés d'expliquer les recherches à 99 de leurs voisins. Ensuite, les parlementaires doivent faire en sorte que les marchés publics privilégient l'usage du bois durable. Enfin, bien qu'un financement soit disponible pour les pays en développement afin qu'ils plantent et replantent des arbres, par exemple l'initiative Grande muraille verte, des mécanismes sont nécessaires pour créer des liens avec les communautés locales et leur attribuer directement des financements.

La Présidente, invitant les intervenants de la Zambie et de la République arabe syrienne à prendre la parole, remercie Mme Tamura d'avoir mentionné le séisme qui a frappé la Türkiye et la République arabe syrienne. Ses pensées vont aux personnes qui ont été touchées.

Mme J. Sabao (Zambie) constate que, bien que la Zambie n'ait contribué aux émissions mondiales de gaz à effet de serre qu'à hauteur de 0,19 % et que la plupart de ses terres étaient boisées, les changements climatiques impactent le pays. Ces dernières décennies, des zones ont été déboisées pour brûler du charbon et le Gouvernement a pris des mesures visant à encourager une gestion durable des forêts en vue de parvenir à une économie sobre en carbone. La Zambie est signataire de l'Accord de Paris, de la Convention sur la diversité biologique et de la CCNUCC. Eu égard à cette Convention, le gouvernement de l'intervenante honorera ses engagements en réduisant les émissions. Il y parviendra en mettant en œuvre trois programmes encadrés par la stratégie de réponse aux changements climatiques et soutenus par des politiques de développement national pour l'énergie, les forêts, l'agriculture, l'eau, les installations sanitaires, le transport et l'aménagement du territoire. L'un de ces programmes, le Projet de paysage forestier intégré de la Zambie, vise à réduire les émissions et la vulnérabilité des communautés aux changements climatiques en luttant contre l'expansion de l'agriculture non durable et en renforçant les atouts des forêts. La création du Ministère de l'économie verte et de l'environnement, qui inclut le service chargé de la gestion, de la protection et de la préservation des forêts, démontre l'engagement du gouvernement envers les changements climatiques.

M. M. Akkad (République arabe syrienne) précise que 528 000 hectares environ du territoire syrien sont des forêts, dont 40 % ont poussé naturellement et 60 % ont été artificiellement plantées. Toutefois, la guerre civile syrienne a entraîné la destruction d'un grand nombre de ces forêts au cours des 12 années précédentes. Des efforts sont faits pour les protéger et les replanter en amendant les lois qui existent depuis les années 1950. Parmi les mesures, on peut citer le reboisement et l'interdiction de vendre ou de louer les territoires boisés. Même les forêts ayant été brûlées doivent être replantées. D'autres mesures portent sur la protection des forêts en mobilisant les populations locales. L'intervenant soutient le projet de résolution et son gouvernement promulguera des lois en conformité avec le projet.

M. K. Alamirah (Koweït) estime qu'en dépit des réunions au fil des ans pour débattre des émissions de carbone et de leur impact négatif sur la planète, le monde ne s'intéresse pas à cette question. Les températures mondiales et le déboisement s'accroissent, au détriment de la planète et de l'humanité, et génèrent des environnements néfastes pour la santé. Les changements climatiques affectent notamment l'agriculture, et menacent la sécurité alimentaire et celle des ressources en eau. Il convient donc de mettre en œuvre des procédures prenant les forêts en compte. La cupidité empêche la transition vers une économie verte et entrave l'émergence de nouvelles technologies vertes et durables. Il incombe aux parlementaires de définir des politiques nationales et internationales préservant les forêts et réduisant les émissions.

M. O. Merezhko (Ukraine) déclare que la guerre est l'une des causes de destruction des forêts. L'agression russe contre l'Ukraine a provoqué la libération dans l'atmosphère de plus de 33 millions de tonnes de CO_2. Plus de 22 millions d'hectares de forêts ukrainiennes ont été

partiellement détruits et 60 000 hectares ont été brûlés. En outre, la Fédération de Russie a délibérément miné 7 000 hectares de forêts. La Fédération de Russie est un État terroriste qui met en œuvre une politique génocidaire contre l'Ukraine. L'écocide, sujet devant être traité par la résolution, fait partie de cette politique.

M. A.B.H. Al-Hitmi (Qatar), présentant ses condoléances aux victimes du séisme en République arabe syrienne et en Türkiye, précise que le Qatar s'est efforcé de réaliser la neutralité carbone lors de la Coupe du monde de la FIFA 2022. Des transports publics électriques ont été mis à disposition et des espaces verts ont été créés autour des stades. Une centrale solaire a été mise en place et elle répond actuellement à 10 % des besoins en électricité du Qatar. On espère pouvoir accroître la production à 50 % de la demande. De l'ammoniac vert a servi à produire des engrais et à améliorer l'agriculture. De l'ammoniac bleu permet le transport de l'hydrogène, lequel peut servir à produire de l'électricité pour les pays recherchant des sources d'énergie propres. Le Qatar a fourni 100 millions d'USD d'aide et, en particulier, a donné 25 millions d'USD au Pakistan.

M. N. Şatiroglu (Türkiye) remercie tous les pays qui ont apporté leur soutien au lendemain des deux séismes successifs. Selon les dernières statistiques, 22,9 millions d'hectares en Türkiye sont des forêts et, conformément au projet de résolution, la Direction générale des forêts dispose de programmes de reboisement, de réhabilitation et de boisement. Elle participe également à des programmes internationaux de reboisement, comme le Défi de Bonn, qui vise à reboiser 350 millions d'hectares d'ici à 2030. La Türkiye s'est engagée à reboiser 2,3 millions d'hectares d'ici à 2030 et elle a déjà terminé 2 millions d'hectares. Cet engagement comprend la réhabilitation après incendie et la réhabilitation artificielle et sylvicole. La Türkiye est l'un des quelques pays pouvant accroître ses massifs forestiers et, à cet égard, le reboisement, le boisement et la préservation des sols ont été effectués au niveau district pour étendre les forêts, éviter l'érosion et limiter le transport des sédiments. Cela a permis de créer de nouvelles zones de loisir et d'écotourisme, des puits de carbone et des sources d'oxygène.

M. H. Hasan (Bahreïn) explique que les changements climatiques représentent un défi mondial nécessitant une coopération internationale conjointe et un échange d'expériences afin de garantir la sécurité climatique, réduire les émissions de carbone et améliorer le rendement énergétique. Ainsi, on contribuera à la mise en place du développement durable, à la création d'une économie verte et à la limitation de l'accroissement des températures dans le monde à 1,5 °C. Des mesures ont été prises à Bahreïn en faveur du climat et le Roi de Bahreïn n'a cessé de soutenir la réalisation des ODD et l'amélioration de la coopération. Bahreïn a mis en place des directives pour quadrupler la couverture des mangroves et doubler celle des arbres. Il a réalisé 100 % de ses objectifs de boisement pour 2022 en plantant 110 000 jeunes pousses de mangroves avec l'aide du secteur privé et 140 000 arbres dans tout le pays. Des lois ont également été votées pour protéger l'environnement.

M. K. Kandodo (Malawi) déplore que des sources d'énergie non durables, de mauvaises pratiques agricoles et d'occupation des sols et des choix économiques limités aient conduit à un rapide déclin de la couverture forestière et de la qualité des sols au Malawi. La perte des écosystèmes forestiers compromet l'accès à des ressources vitales et contribue à la dégradation environnementale, ce qui nuit à l'avenir de l'économie locale et régionale. Le Ministère des forêts et le Parlement réexaminent la législation sur les forêts depuis 2017 par le biais du Groupe parlementaire malawien de protection de la nature. Un amendement a été voté en 2020, ce qui atteste du sérieux du Malawi en matière de protection des ressources naturelles. Conformément à l'ODD 15, le Gouvernement va rendre opérationnel le marché du crédit carbone et il a déjà reçu des demandes de la part d'investisseurs éventuels. Le Malawi dispose d'un gros potentiel de stockage du carbone et on estime que les crédits carbone de ses forêts représentent 20 millions de tonnes de carbone par an. Il a un million d'hectares en réserves forestières et plus d'un million d'hectares en parcs pour la préservation des terres et de la faune. Le gouvernement encourage l'usage des véhicules électriques et il a levé les taxes d'importation sur les véhicules à moteur électrique et leurs systèmes de charge. Les parlementaires doivent s'assurer que le gouvernement privilégie les questions relatives au reboisement, à la gestion durable des forêts et à la législation sur l'occupation des sols.

M. S.A.M. Gilani (Pakistan) explique que l'urbanisation et le déboisement rapides ont rendu la planète plus vulnérable que jamais. Il est assez ironique de constater que les premières victimes des changements climatiques ne font pas partie des principaux contributeurs à l'empreinte carbone

mondiale. Le Pakistan génère 0,8 % des émissions de carbone dans le monde, mais compte parmi les 10 pays les plus vulnérables, selon l'Indice mondial des risques climatiques. En 2021, le Pakistan a subi des inondations sans précédent qui ont fait des milliers de victimes, ont laissé des millions de personnes sans logement et ont détruit des infrastructures critiques. Les politiques du Gouvernement en matière d'action climatique sont conformes à l'Accord de Paris et des infrastructures respectueuses du climat sont reconstruites. Les autorités dans les provinces proposent des bus électriques pour réduire les émissions. Au lieu de nous battre entre nous, il faut investir dans la nature et mettre en œuvre des résolutions dans nos pays afin de sauver la génération suivante, qui, sinon, ne pourra pas profiter de la vie au même niveau que nous.

Mme A. Lotriet (Afrique du Sud) constate que l'Afrique du Sud est l'un des pays qui subit les pires conséquences du réchauffement de la planète. Il faut agir sans délai. Les secteurs les plus pauvres et vulnérables de la société sont les plus désavantagés. L'insécurité alimentaire et la malnutrition s'accroissent partout, notamment dans les pays subsahariens, où les cas de malnutrition ont augmenté en raison des déficits pluviométriques. En Afrique du Sud, on assiste à une hausse du nombre de fortes crues. Elles font des victimes, entraînent des déplacements et de lourdes conséquences sur les cultures, le bétail et les infrastructures critiques. Il est urgent de rendre les économies durables, de créer des emplois et de renforcer le bien-être sans détruire l'environnement. Les forêts sont essentielles à cet égard. Conformément au projet de résolution, il faut mettre en œuvre des politiques et une réglementation visant à protéger les forêts et la biodiversité. Cela entraîne un renforcement des cadres juridiques, l'adoption de mesures pour lutter contre l'exploitation forestière illégale et la création d'incitations économiques pour protéger les forêts. Les pays développés doivent honorer leurs obligations financières en vue de soutenir la préservation des forêts tropicales et la réhabilitation des terres dégradées. Les parlementaires de ces pays doivent demander des comptes à leur gouvernement. L'intervenante soutient l'adoption du projet de résolution.

M. A. Alsalamah (Arabie saoudite) déclare que son pays s'est engagé dans une démarche de fournisseur d'énergie écoresponsable et il espère atteindre l'objectif zéro émission nette d'ici à 2060, grâce à son programme d'économie carbone circulaire. L'Arabie saoudite a présidé la réunion du G20 et une semaine du climat se tiendra plus tard cette année dans ce même pays. L'Arabie saoudite est l'un des plus gros producteurs d'engrais à base d'urée et le gouvernement améliore le rendement énergétique en stockant 140 millions de tonnes de carbone et en produisant 4 millions de tonnes d'hydrogène chaque année. Le pôle de connaissances sur l'économie carbone circulaire facilitera la dissémination des technologies en Asie occidentale.

M. V.D. Ram (Inde) constate que les changements climatiques font peser une sérieuse menace sur l'environnement et la qualité de vie dans le monde entier. Les Parties à la CCNUCC sont convenues de répondre aux questions d'adaptation et de limitation des changements climatiques. À cet égard, les forêts jouent un rôle crucial, car elles stockent davantage de carbone que les autres écosystèmes terrestres et ralentissent les changements climatiques. L'Inde est vulnérable à l'impact des changements climatiques et le Gouvernement a lancé des initiatives, comme la Mission nationale pour une Inde verte, en vue de créer des puits de carbone pouvant absorber, d'ici à 2030, jusqu'à 3 milliards de tonnes de CO_2. Les parlements sont essentiels pour parvenir à des bilans carbone négatifs par le biais de la législation, de la sensibilisation et de l'élaboration des lois.

Mme H.V. Gavit (Inde), co-rapporteure, estime que toutes les personnes présentes conviennent de l'importance de la sylviculture et que tous les pays travaillent à des politiques en la matière. Il est essentiel de disposer d'un programme commun et de voter une résolution.

M. C. Hoffman (Allemagne), co-rapporteur, se félicite que des pays n'ayant presque aucune forêt, comme l'Arabie saoudite, Bahreïn et l'Égypte, soutiennent les initiatives sur les forêts, car les pays doivent collaborer. Le monde a divers types de forêts et le soutien doit être personnalisé en fonction du type. Les forêts du Sahel sont rares, mais elles influent sur le climat local et permettent l'agriculture, alors que les forêts tropicales humides sont les plus importantes pour le stockage du carbone.

c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière
(C-II/146/DR)

La séance de rédaction est suspendue et reprendra le lendemain. La Présidente invite M. M. Al Mheiri (Émirats arabes unis), qui n'a pas pu s'exprimer en début de séance, à prendre la parole.

M. M. Al Mheiri (Émirats arabes unis) rappelle que, ultérieurement cette année, son pays organisera la 28e Conférence des Parties (COP28) à la CCNUCC, et le monde évaluera les progrès réalisés pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Les Émirats arabes unis prendront l'initiative pour parvenir à des résultats concluants et susciter une action climatique mondiale. Le pays de l'intervenant, entre autres, est vulnérable aux conséquences des changements climatiques et de gros efforts sont nécessaires pour passer à une énergie plus verte et diversifier l'économie.

Deux aspects doivent être privilégiés : mieux sensibiliser à l'action climatique et assurer un financement durable. En ce qui concerne le premier aspect, les parlementaires, qu'ils soient nouveaux ou expérimentés, jouent un rôle important pour éveiller les consciences et l'UIP doit les réunir afin d'organiser des campagnes et des ateliers de sensibilisation. Cette tâche peut également être effectuée en marge de la COP28. L'inclusion des changements climatiques dans les cursus scolaires aidera les jeunes et les futures générations à y faire face. En ce qui concerne les financements durables, les changements climatiques nécessitent de gros investissements dans les sources d'énergies renouvelables. Les pays développés et sous-développés ne disposent pas des technologies de réduction des émissions et d'une infrastructure pouvant résister aux changements climatiques. La COP28 sera l'occasion de lever des fonds, proposer des prêts, trouver d'autres options de financement dans le secteur privé et être créatif en matière d'opportunités d'investissement. Le pays de l'intervenant a pris des mesures pour soutenir un investissement de 140 millions d'USD dans des projets d'énergie renouvelable.

Les parlementaires doivent adopter une législation réduisant les émissions de CO_2 et permettant aux parlements d'être plus respectueux de l'environnement. Le Parlement émirien ne propose plus d'exemplaires papier de ses documents et a adopté des systèmes intelligents d'énergie. On espère que d'importants progrès seront réalisés aux Émirats arabes unis avant la COP28. La Conférence réunira des personnes aux vues similaires et elle constituera une opportunité de solidarité entre les pays.

Une vidéo de promotion de la COP28 est projetée.

La séance est levée à 12 h 40.

SÉANCE DU MARDI 14 MARS 2023

(après-midi)

La séance est ouverte à 17 heures sous la conduite de Mme A. Mulder (Pays-Bas), Présidente de la Commission permanente.

La Présidente déclare que, le débat sur les amendements à la résolution étant terminé, elle considère que la Commission permanente souhaite adopter la résolution.

La résolution est adoptée par acclamation.

Un représentant de la Fédération de Russie précise que sa délégation a préféré adopter la version d'origine de la résolution en raison de sa grande pertinence. Toutefois, à l'alinéa 19, la référence à la guerre d'agression russe contre l'Ukraine est inacceptable. Elle viole l'article 23 des Statuts et Règlements de l'UIP, car elle altère le cadre et la nature du texte et politise la résolution. Bien que les conflits aient un effet négatif sur la nature et le climat, la délégation de l'intervenant s'oppose aux références à un État particulier sans prendre les autres en compte. La délégation russe demande que sa réserve soit incluse dans la version finale de la résolution adoptée par la Commission permanente du développement durable et dans le document final adopté par la 146e Assemblée de l'UIP. Après la défaite du nazisme, les Nations Unies ont réhabilité les forêts et remédié aux atteintes à l'environnement en Europe et en Iraq.

La Présidente déclare qu'il sera fait mention de la réserve de l'intervenant.

Préparatifs des Assemblées suivantes

La Présidente explique que les programmes de travail des 147e et 148e Assemblées doivent être fixés et que la Commission permanente du développement durable soumettra, à la dernière plénière de l'Assemblée, une proposition de thème pour la résolution suivante. La Commission permanente a étudié cinq propositions et le thème soumis à examen, *Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité,* s'inspire de la proposition de la délégation ukrainienne et combine les propositions soumises par les délégations de l'Inde et des Émirats arabes unis.

Le sujet de la résolution est approuvé.

La Présidente précise que M. S. Patra (Inde) et Mme M. Al Suwaidi (Émirats arabes unis) ont été nommés co-rapporteurs par leur pays. M. P. Julian (Canada) a également été proposé comme troisième co-rapporteur.

M. P. Julian (Canada) regrette que sa délégation ne dispose pas d'assez de ressources pour assumer toutes ses responsabilités et l'intervenant n'est donc pas en mesure d'exercer la fonction de co-rapporteur. Toutefois, il est judicieux d'avoir trois rapporteurs pour prendre en charge les trois parties de la motion et il propose Mme L. Vasylenko (Ukraine) pour le remplacer.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente explique que, en ce qui concerne le programme de travail de la 147e Assemblée de l'UIP, le Bureau propose de consacrer une séance des débats au thème de la résolution à venir, une séance à la préparation de la réunion parlementaire organisée à la 28e Conférence des Parties (COP28) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et une troisième séance à une audition d'experts sur la sécurité alimentaire.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente invite une représentante des Émirats arabes unis à s'exprimer sur la COP28 à venir.

Une représentante des Émirats arabes unis déclare vouloir assurer une représentation de l'équipe de la COP28 à l'UIP. Au cours de l'été, le travail s'effectuera en parallèle à cette équipe en collaboration avec l'UIP en vue d'organiser une réunion parlementaire à la COP28. Généralement, les réunions de l'UIP se tiennent en marge. Toutefois, à la COP28, l'intervenante espère que la réunion parlementaire se fera en zone verte, avec la participation de décideurs, afin de s'assurer que les parlements prennent des mesures.

Un représentant des Seychelles demande si la réunion parlementaire sera organisée avant ou pendant la COP28, comment le document de synthèse issu de cette réunion sera porté à la connaissance des personnes participant aux réunions exécutives et si l'on aura suffisamment de temps pour examiner ce document.

Une représentante des Émirats arabes unis déclare qu'elle agira en tant que rapporteuse au cours de la réunion parlementaire à la COP28. Après la réunion, elle espère que le Président de l'UIP, éventuellement en collaboration avec le Président du Conseil national de la Fédération des Émirats arabes unis, s'exprimera devant les décideurs pour mettre l'accent sur les conclusions et s'assurer qu'elles soient prises en compte. Le travail sera effectué parallèlement à l'équipe de l'UIP et des mises à jour seront proposées.

Élections au Bureau de la Commission

La Présidente annonce que les nominations suivantes ont été reçues : du Groupe arabe, Mme M. Al Suwaidi (Émirats arabes unis) et M. K. Alamirah (Koweït)[1], pour compléter le premier mandat du Koweït ; du Groupe Asie-Pacifique, M. P.S. Rudana (Indonésie) et Mme M.R. Arenas (Philippines) ; du GRULAC, Mme E. Cuesta (Équateur), pour un second mandat ; du Groupe des Douze Plus, Mme G. Burokiene (Lituanie). La Présidente considère que la Commission souhaite approuver ces nominations.

Il en est ainsi décidé.

Une représentante du Kenya déclare que son pays est rééligible. Elle s'est entretenue avec Mme T. Ackson (République-Unie de Tanzanie), qui évoquera ce sujet avec le Secrétariat.

Un représentant de l'Inde émet des réserves quant à certains paragraphes de la résolution, qu'il soumettra par écrit d'ici le lendemain après-midi.

La Présidente précise que le vote a déjà eu lieu, mais que le représentant de l'Inde peut exprimer ses réserves à l'Assemblée le lendemain après-midi.

La séance est levée à 17 h 20.

[1] Le 26 mars 2023, l'UIP a reçu un message officiel du Parlement du Koweït précisant que la Cour constitutionnelle avait annulé les élections organisées dans le pays en 2022 et que M. K. Alamirah n'était plus parlementaire. Le précédent membre du Koweït, M. H. Al Matar, conserve donc son poste au Bureau.

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

SÉANCE DU LUNDI 13 MARS 2023

(matin)

La séance est ouverte à 9 h 15 sous la conduite de Mme J. Mahmood (Maldives), membre du Bureau de la Commission.

Adoption de l'ordre du jour
(C-III/146/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 145e Assemblée de l'UIP à Kigali (octobre 2022)

Le compte rendu est approuvé.

La Présidente rappelle l'atelier sur les changements climatiques organisé avec succès par la Commission conjointement avec la Commission permanente du développement durable lors de la 145e Assemblée de l'UIP, et annonce que l'Organisation lance actuellement une nouvelle campagne pour le climat, intitulée *Parlements pour la planète*.

Elle invite les groupes géopolitiques à désigner des candidats pour les postes vacants au sein du Bureau de la Commission d'ici la fin de la journée afin que celle-ci puisse élire les nouveaux membres lors de sa prochaine réunion.

Débat préparatoire sur la prochaine résolution de la Commission permanente : *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats*

La Présidente rappelle que Mme L. Reynolds (Australie) a été désignée co-rapporteure de la résolution lors de la 145e Assemblée. Elle ajoute que le Président de l'UIP a mené des consultations pour trouver un deuxième co-rapporteur et a désigné M. E. Bustamante (Pérou). Elle considère que la Commission soutient cette désignation.

Il en est ainsi décidé.

Mme L. Reynolds (Australie), co-rapporteure, remercie les parlementaires pour l'intérêt qu'ils portent à la question très importante au cœur du débat, à savoir ce que les parlements peuvent faire pour lutter contre la traite et l'asservissement de millions d'enfants issus de familles vulnérables et placés dans de prétendus orphelinats. La triste réalité est que la grande majorité de ces enfants ne sont pas orphelins : jusqu'à 90 % d'entre eux ont au moins un parent en vie et sont retirés de leur famille pour être placés dans des foyers. Après avoir reçu de nouveaux papiers d'identité, ces "orphelins de papier" sont formés pour faire vivre aux bénévoles, aux donateurs et aux touristes l'expérience d'une visite d'un orphelinat. Si l'existence même de ce type d'orphelins, de tourisme et de traite est horrifiante, il est encore plus choquant de constater comment ce nouveau type de traite et d'esclavage des enfants s'est développé et prospère, sans aucun contrôle. L'intervenante déplore que très peu de donateurs prennent le temps de se demander si l'organisation caritative qu'ils soutiennent est reconnue et respectueuse des principes d'éthique, et si elle est bien ou mal intentionnée.

Elle fait remarquer que pour prévenir et combattre la traite de millions d'enfants, il faut d'abord comprendre comment ce phénomène est apparu. Elle explique que le désir de millions de personnes à travers le monde d'aider ceux qui ont moins de chance qu'elles a donné naissance à une combinaison de volontariat et de tourisme, le "volontourisme". Toutefois, de nombreux bénévoles ne font pas preuve de diligence raisonnable à l'égard des organisations caritatives qu'ils soutiennent. Les criminels et les trafiquants sont devenus experts pour faire vivre une expérience unique aux personnes qui se rendent dans un orphelinat et mettre à disposition des enfants afin de répondre à la demande des visiteurs désireux d'aider des orphelins. Alors qu'ils pensent soutenir

les orphelinats, les donateurs financent sans le savoir une entreprise criminelle. Elle affirme que l'un des moyens de combattre ce phénomène consiste à amener les donateurs et les bénévoles à faire preuve d'une plus grande diligence à l'égard des organisations caritatives qu'ils souhaitent soutenir, en gardant à l'esprit la manière dont ils voudraient que leurs propres enfants soient traités.

Outre la prévention, les poursuites et la protection, les partenariats constituent un autre élément de la lutte contre la traite et l'esclavage. À la suite du débat, les co-rapporteurs prépareront un projet de résolution sur la manière dont les parlementaires peuvent travailler avec les citoyens, les gouvernements et les Nations Unies pour mettre fin à la traite d'enfants dans les orphelinats – une forme de traite des enfants apparue au 21e siècle – et pour garantir que les enfants sont mieux pris en charge, indépendamment de leurs lieu et conditions de vie. Le projet de résolution sera examiné à la 147e Assemblée de l'UIP.

M. E. Bustamante (Pérou), co-rapporteur, se réjouit de participer en tant que co-rapporteur à l'élaboration d'un projet de résolution sur le tourisme d'orphelinat et la traite d'enfants dans les orphelinats, une pratique qui constitue une forme contemporaine d'esclavage à travers laquelle les enfants peuvent être exploités. Il déclare que les enfants doivent être protégés et que les parlementaires doivent encourager les gouvernements à prendre des mesures efficaces et à agir au niveau législatif pour mettre fin à cette pratique néfaste.

La Présidente présente les experts.

Mme K. Van Doore (Directrice adjointe de la *Griffith Law School*), experte, dit que les gens font des dons, se portent volontaires et visitent des orphelinats en pensant qu'ils aident des enfants qui ont perdu leurs parents. Malheureusement, des individus sans scrupules ont créé des orphelinats pour profiter de cette générosité et recrutent des enfants à des fins d'exploitation et de profit. Les familles reçoivent des propositions d'aide et des promesses d'une vie et d'une éducation meilleures pour leurs enfants. Elle précise que ce phénomène se produit en période de crise et dans des pays où les normes de contrôle sont souvent mal appliquées et où les orphelinats ne sont pas enregistrés. Les orphelinats impliqués affirment souvent que les enfants n'ont pas été cédés, mais qu'ils ont été abandonnés ou sont devenus orphelins, et ces affirmations sont souvent étayées par des documents frauduleux. Ces enfants sont connus sous le nom d'orphelins de papier, c'est-à-dire des orphelins créés de toutes pièces sur la base de faux papiers attestant de ce statut. Il arrive que les orphelinats ne leur donnent pas la nourriture et les soins médicaux dont ils ont besoin, ce afin d'obtenir plus de sympathie et donc d'argent de la part des bénévoles et des visiteurs. L'intervenante ajoute que ces enfants sont parfois victimes d'autres formes d'exploitation, notamment d'abus sexuels, et d'autres actes liés à la traite.

Elle explique que de nombreuses personnes participent au tourisme d'orphelinat en vue d'apporter des fonds et de l'affection à des enfants qu'elles croient orphelins. Cependant, la recherche sur le développement de l'enfant a montré que même lorsqu'ils sont correctement pris en charge, les enfants grandissant dans un orphelinat se développent moins bien. Le risque de troubles de l'attachement est fortement amplifié par le tourisme d'orphelinat et par la rotation continuelle des bénévoles qui entrent et sortent de la vie d'enfants très vulnérables.

L'édition 2018 du rapport des États-Unis sur la traite des personnes relève, dans une section spéciale s'intéressant au lien entre le placement en institution et la traite des enfants, que le tourisme d'orphelinat contribue pour beaucoup à créer une demande pour la traite d'enfants dans les orphelinats. En 2017, le Gouvernement australien s'est penché sur cette pratique. Des mesures prometteuses ont été prises, visant notamment à décourager les citoyens de faire du bénévolat ou de visiter des orphelinats à l'étranger et à mettre en garde les personnes se rendant dans les pays où ce phénomène sévit. La résolution A/RES/74/133 (2019) de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les droits de l'enfant exhorte les États à prendre des dispositions pour protéger les enfants qui sont victimes de la traite et sont privés de protection parentale, à adopter et faire appliquer des lois visant à prévenir et combattre la traite et l'exploitation d'enfants placés dans des centres d'accueil, et à prendre les mesures voulues pour prévenir et combattre les dangers liés aux programmes de bénévolat dans les orphelinats, notamment dans le contexte du tourisme, qui peuvent mener à la traite et à l'exploitation.

L'intervenante constate que dans de nombreux pays, le placement en institution des enfants ne se fait plus de manière régulière depuis plusieurs décennies. Jusqu'à 80 % des quelque 5,5 millions d'enfants qui grandissent dans des orphelinats dans le monde ont un parent qui pourrait les élever, avec un soutien externe. Elle souligne qu'il est essentiel que les

gouvernements prennent des mesures globales pour lutter contre la traite d'enfants dans les orphelinats. Les pays doivent réfléchir aux moyens de dissuader leurs citoyens de participer au tourisme d'orphelinat et de soutenir les orphelinats, notamment en veillant à ce que les fonds reçus servent à aider les enfants et les familles plutôt que les enfants placés dans ces institutions. Dans les pays où les orphelinats sont en grande partie financés par des fonds privés, les autorités doivent examiner, adopter et faire appliquer des mesures de contrôle strictes et prévenir ce phénomène. Elles doivent également rendre obligatoire l'obtention d'un visa pour les bénévoles et les visiteurs.

L'intervenante ajoute qu'il est choquant d'imaginer que les orphelinats peuvent être le théâtre de la traite d'enfants. De nombreux bénévoles pensent qu'ils aident réellement les enfants orphelins et il peut être ardu de remettre en cause cette conviction. Les gouvernements doivent intervenir avec fermeté pour mettre un terme à cette pratique et faire en sorte que les enfants grandissent dans les familles auxquelles ils appartiennent.

Mme R. Nhep (Conseillère technique principale du réseau *Better Care*), experte, déplore que même s'il est de plus en plus largement admis que la traite d'enfants dans les orphelinats est une forme de traite des enfants, il existe des lacunes et des obstacles systémiques dans les pays qui empêchent la mise au jour et la poursuite efficaces de ce trafic criminel. Elle précise que le droit pénal présente des lacunes, notamment en ce qui concerne les infractions nationales et transnationales liées à la traite des enfants, la législation relative à la protection de l'enfance et la réglementation en matière de protection de remplacement. Dans les pays où ce phénomène a cours, la mise en œuvre et l'application laxistes de la législation ont réduit non seulement la protection des enfants placés en institution, mais aussi la probabilité qu'il soit mis au jour ou que des mesures soient prises pour le prévenir. Il est par ailleurs difficilement détecté par les agents de première ligne, notamment les services répressifs et les autorités chargées de la protection de l'enfance, car il est encore méconnu, tout comme ses indicateurs. En conséquence, des enfants sont abandonnés dans des orphelinats où ils sont exploités, sous le contrôle de leurs trafiquants qui continuent, en toute impunité, à s'en prendre à des familles vulnérables.

Elle explique que la réglementation des activités bénévoles et à but non lucratif comporte des lacunes qui sont souvent à l'origine du financement involontaire d'orphelinats impliqués dans la traite et l'exploitation d'enfants, et qui contribuent au recrutement actif d'enfants dans les orphelinats afin de solliciter des dons. Les sentiments altruistes que les gens nourrissent à l'égard des orphelinats ainsi qu'une absence de contrôle des institutions de placement permettent aux malfaiteurs de pratiquer la traite sous le couvert d'une initiative visant à protéger les enfants.

Afin de remédier à ces lacunes et obstacles et de soutenir les pays et les gouvernements concernés, des engagements ont été pris pour lutter contre la traite d'enfants dans les orphelinats et le tourisme d'orphelinat. En 2022, un groupe d'experts a été constitué au niveau mondial avec pour mission d'élaborer une note thématique sur le tourisme d'orphelinat, le volontourisme, le bénévolat et la traite. Ce document contient un ensemble de déclarations de politiques à suivre, d'actions concrètes ainsi que d'exemples de mesures législatives et réglementaires, et de stratégies de sensibilisation et de collaboration émanant de différents pays. Il préconise une approche pangouvernementale et souligne la nécessité d'une coopération internationale pour lutter contre la traite d'enfants dans les orphelinats. Il appelle en outre à une interdiction mondiale du tourisme d'orphelinat et exhorte les pays à veiller à ce que les auteurs d'infractions liées à la traite d'enfants dans les orphelinats soient poursuivis, notamment dans l'exercice d'une compétence extraterritoriale. Les gouvernements sont encouragés à émettre des conseils aux voyageurs, à veiller à ce que le secteur des organisations à but non lucratif et les institutions de placement soient dûment réglementés, et à assurer le respect des lois et normes internationales relatives aux droits de l'enfant. Ils doivent également lutter contre les activités illégales des orphelinats et contre la soustraction d'enfants à leur famille pour les placer dans des orphelinats, et interdire le bénévolat dans ces institutions.

L'intervenante exhorte les parlements à examiner le bénévolat dans les orphelinats, le volontourisme non réglementé et la traite d'enfants dans les orphelinats sous l'angle des droits de l'enfant et de l'esclavage moderne, en vue d'élaborer des réglementations adaptées au contexte national. Soulignant que les parlementaires ont déjà réussi à sensibiliser l'opinion et à susciter des changements pour lutter contre la traite d'enfants dans les orphelinats dans plusieurs pays, elle estime que le projet de résolution peut contribuer à la mise en place de la coopération internationale nécessaire pour mettre un terme à ce trafic criminel.

Mme M. Bon Klanjscek (Slovénie) fait savoir qu'il n'y a pas d'orphelinats ou de foyers pour enfants en Slovénie. Lorsque les parents n'exercent pas correctement leurs droits et obligations, les tribunaux prennent des mesures pour protéger les droits et les intérêts des enfants, notamment le placement en famille d'accueil, l'adoption, l'attribution des responsabilités en matière d'éducation à un autre membre de la famille et la tutelle des mineurs. Si la Slovénie compte des victimes de la traite exploitées à des fins de prostitution, elle ne connaît pas le phénomène de la traite d'enfants dans les orphelinats. Cependant, le pays a conscience des risques engendrés par un manque de contrôle ou de protection et reconnaît la nécessité d'accorder une attention spéciale aux adoptions, en particulier aux adoptions à l'étranger. L'intervenante précise que la Slovénie a accueilli 20 orphelins ukrainiens, qui resteront dans le pays jusqu'à la fin des hostilités et qui ne pourront pas être adoptés, le pays ayant signé une lettre de garantie en ce sens.

Elle conclut son intervention en déclarant que la Slovénie soutient toutes les mesures visant à prévenir et éradiquer la traite d'enfants dans les orphelinats et qu'elle attend avec intérêt le débat à ce sujet, qui permettra de progresser sur cette voie.

Mme A. Al Shaman (Arabie saoudite) rappelle que de nombreux enfants devenus orphelins à la suite d'une catastrophe naturelle, d'un conflit ou de la pauvreté sont exposés à la traite, à l'exploitation sexuelle et au travail forcé. Elle appelle à la formulation d'une définition de la traite d'enfants dans les orphelinats et à la coopération internationale pour mettre en œuvre des mécanismes permettant de prévenir ce phénomène. Elle estime que les gouvernements doivent renforcer les dispositifs de surveillance et de contrôle, les mesures financières et les activités de sensibilisation à cette forme de traite.

Elle explique que l'Arabie saoudite, qui est prête à partager son expérience avec d'autres pays, dispose de divers mécanismes juridiques, entre autres, pour protéger les enfants. De nombreux réseaux sociaux étrangers appellent à des collectes de fonds afin d'apporter une aide humanitaire à des enfants dans le besoin. De telles initiatives ne sont pas autorisées dans son pays. Seules les institutions du Roi Salman sont habilitées à organiser de telles collectes de fonds.

Mme A. Ayyoub Awadallah (Égypte) dit que la traite d'enfants dans les orphelinats englobe tout un cycle d'activités, notamment l'enlèvement, le déplacement et l'exploitation d'enfants. Elle déclare que des mesures doivent être prises pour combattre ces activités, y compris une coopération humanitaire et judiciaire internationale, et que l'Égypte est partie à de nombreux accords et protocoles internationaux visant à lutter contre l'exploitation des enfants et des femmes. Le Gouvernement égyptien met en œuvre la législation pertinente et en a fait une priorité en lançant plusieurs programmes et initiatives dans ce domaine. Il existe plus de 500 institutions qui accueillent des orphelins dans son pays, dont le Président s'attache à renforcer le soutien apporté aux orphelins.

Elle demande que les organisations internationales, l'UIP et les parlements nationaux prennent des mesures énergiques pour s'attaquer à ce problème et veillent à ce que les enfants soient protégés par des législations appropriées. Des sanctions doivent être imposées aux organisations et entités qui facilitent les visites touristiques dans des orphelinats ne respectant pas les normes et valeurs des Nations Unies. Elle ajoute qu'il faut prévoir des fonds pour des campagnes nationales de sensibilisation visant à faire connaître l'importance des orphelinats et la contribution des organisations non gouvernementales aux efforts de protection des enfants.

Mme A. Attalides (Chypre) déclare que la traite d'enfants dans les orphelinats, une pratique qui utilise l'image de l'orphelin et la notion de vulnérabilité qui lui est associée pour attirer la sympathie des touristes, des bénévoles et d'autres personnes, est un crime aux multiples facettes qui mérite l'attention de la communauté internationale. Il n'y a pas d'orphelinat à Chypre, mais le pays dispose d'un vaste système public de protection de remplacement pour les enfants et reconnaît le rôle crucial des parlements dans la lutte contre cette forme de traite.

Au niveau national, elle souligne l'importance de la législation applicable, notamment des politiques de lutte contre la pauvreté et de soutien à la structure familiale. Elle propose que les parlements lancent, en coopération avec des organismes publics, des programmes visant à réintégrer les enfants dans leurs familles avec d'importantes mesures de soutien et de supervision et prévoyant des ressources pour garantir la mise en place d'une meilleure prise en charge. Il convient également de prévoir des fonds pour renforcer les services aux familles et de proximité, pour améliorer la collecte de données et pour élaborer de nouvelles lois types. Enfin, il est essentiel de sensibiliser les touristes, les donateurs et les bénévoles.

Au niveau international, elle mentionne la nécessité d'adopter une approche globale et ajoute que la coopération entre les parlements et les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et la société civile est primordiale. La Convention relative aux droits de l'enfant doit prévoir des dispositions concernant la traite d'enfants dans les orphelinats, une pratique qui doit être reconnue comme une forme de traite. Elle souligne enfin que les pays doivent agir de concert pour prévenir ce type d'exploitation, en poursuivre les auteurs et protéger les enfants.

M. S. Ty (Cambodge) relève que les enfants vivant dans des orphelinats sont davantage exposés au risque de traite, et que les gouvernements, les parlements et les organisations de la société civile doivent faire de cette question une priorité. Lors de la dernière évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, la nécessité d'une action mondiale plus énergique contre la traite des personnes a été soulignée, ce phénomène s'étant aggravé en raison des difficultés économiques causées par la pandémie de COVID-19.

L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a mené diverses initiatives pour prévenir la traite des êtres humains. Elle a notamment élaboré un plan d'action contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui vise à renforcer l'état de droit et le contrôle des frontières entre les États membres de l'ASEAN, à intensifier les efforts pour poursuivre les criminels, et à renforcer la coopération régionale sur la base d'une responsabilité partagée dans la lutte contre ce phénomène. L'intervenant explique que son pays, pour sa part, a pris des mesures énergiques pour combattre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants. Le Cambodge a réalisé de grandes avancées dans ce domaine avec le renforcement d'un mécanisme juridique de poursuite, et notamment en distinguant les interventions légales de protection des enfants de la traite, étant entendu que la traite et l'exploitation sexuelle ont un but lucratif. Le pays a également adopté une législation en matière de protection de l'enfance et mis en place des mécanismes de contrôle, de détection et de prévention.

L'intervenant est d'avis que les pays doivent s'attacher à réviser le droit pénal et les réglementations relatives à la protection de l'enfance afin de garantir que les auteurs d'infractions soient dûment poursuivis. Les acteurs locaux doivent recevoir des directives claires et une formation. En outre, des programmes doivent être mis sur pied pour sensibiliser la population, rendre les enfants à leur famille et veiller à ce que les parents disposent des compétences et des moyens nécessaires pour prendre en charge leurs enfants de manière adéquate.

M. M. De Maegd (Belgique) félicite la Commission d'avoir fait figurer cette importante question parmi les préoccupations politiques et souligne que tout doit être mis en œuvre pour protéger les droits des enfants dans le monde entier. Il relève que le phénomène de la traite d'enfants dans les orphelinats couvre deux aspects : d'une part, le placement d'enfants dans des orphelinats pour que ceux-ci en retirent des bénéfices, notamment par le biais des dons qui leur sont adressés et, d'autre part, les adoptions internationales illégales lors desquelles des enfants sont vendus à des familles adoptives à l'étranger ignorant que ces enfants sont des victimes de la traite. Il constate que de plus en plus de pays prennent conscience du phénomène, certains d'entre eux ayant déjà pris des mesures pour empêcher de telles pratiques. D'autres, dont la Belgique, se penchent sur la question. Lors de sa session de septembre 2022, le Comité des disparitions forcées des Nations Unies a déclaré que ces pratiques, qui constituent un crime contre l'humanité, doivent être éliminées et a appelé les États à agir en ce sens. L'intervenant conclut son propos en soulignant que le projet de résolution permettra de sensibiliser les parlements à ce phénomène et de les inciter à promouvoir et à défendre les droits de l'enfant.

Mme A. Sarangi (Inde) se félicite du choix de ce thème très pertinent et rappelle que tous les pays ont le devoir de veiller à ce que les enfants vivent dans un environnement sûr et favorable à leur croissance, leur santé et leur éducation. En complément des dispositions de la Constitution indienne visant à prévenir la traite des enfants, le Gouvernement a élaboré une législation destinée à protéger les enfants qui ont besoin d'une prise en charge ou qui sont en conflit avec la loi. En Inde, en vertu d'une loi relative à la justice appliquée aux mineurs, tous les orphelinats sont enregistrés, et des normes strictes ont été établies pour garantir le respect des dispositions pertinentes.

En ce qui concerne la prévention de la traite des enfants au niveau international, l'Inde a ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) sur la prévention et l'élimination de la traite des femmes et des enfants aux fins de prostitution. Le pays a également

signé des protocoles d'accord de coopération bilatérale pour la prévention de la traite des enfants avec le Bangladesh, le Cambodge, les Émirats arabes unis et le Myanmar. Quelque 78 unités de lutte contre la traite des êtres humains ont été créées à travers les districts de l'Inde et une ligne d'assistance téléphonique pour les enfants a également été mise en place.

L'intervenante rappelle que les parlementaires ont un rôle majeur à jouer pour assurer que les objectifs de la législation soient concrétisés et pour sensibiliser le public. Elle est convaincue que les discussions sur ce sujet très important contribueront à la formulation de politiques et de stratégies de lutte contre la traite des êtres humains, en particulier la traite des enfants.

Mme A. Mulder (Pays-Bas), rappelant qu'un modèle commercial qui exploite les enfants est inacceptable, exprime son appui à l'élaboration d'un projet de résolution sur la traite d'enfants dans les orphelinats. Les gouvernements doivent soutenir les victimes de cette pratique et veiller à ce que les enfants puissent demander de l'aide. Elle déclare qu'il est inadmissible, dans le monde d'aujourd'hui, que des enfants soient enlevés à leur famille, et attire l'attention sur la situation en Ukraine, où des enfants sont transférés en Fédération de Russie à des fins d'adoption. Les responsables de tels actes doivent être traduits en justice.

Mme D. Al Zayed (Bahreïn) dit que la traite d'enfants dans les orphelinats est une violation flagrante des droits de l'homme et des droits de l'enfant. Elle exprime son soutien à l'élaboration d'un projet de résolution sur cette question importante tant pour les gouvernements que pour les parlements. Elle estime que cette pratique doit être reconnue comme une forme de traite des êtres humains. Les responsables doivent être traduits en justice et soumis à des procédures de poursuite accélérées et à des sanctions plus sévères. Les parents aussi doivent être sanctionnés. Elle souligne par ailleurs la nécessité d'adopter des législations efficaces et de dégager des fonds suffisants pour répondre aux besoins de tous les orphelins, notamment en matière d'assistance juridique. Il faut également s'employer à sensibiliser les orphelins à ce phénomène et veiller à ce qu'ils aient accès à des moyens de communication.

Évoquant les efforts déployés par son pays pour protéger les quelque 15 800 orphelins qu'il accueille, elle indique qu'un institut et une commission de contrôle des associations caritatives ont été créés sous les auspices du Roi. De plus, Bahreïn met en place des programmes d'éducation pour les orphelins, lesquels sont financés par le budget général.

M. K. Sittheeamorn (Thaïlande) remercie la co-rapporteure australienne d'avoir attiré l'attention de l'UIP sur la question de la traite d'enfants dans les orphelinats. Si les preuves de la présence de ce phénomène et de celui du volontourisme en Thaïlande sont limitées, on sait que plus de 50 000 enfants vivent dans des institutions d'accueil gérées par le Gouvernement, la société civile et des organisations religieuses. La Thaïlande a travaillé en étroite collaboration avec l'UNICEF et d'autres parties prenantes sur un plan d'action national quadriennal relatif à la protection de remplacement pour les enfants. Afin que les enfants puissent bénéficier d'une prise en charge familiale et de services de proximité, il est nécessaire d'améliorer les services d'aide aux familles et d'empêcher que les enfants ne soient séparés de leur famille de façon injustifiée.

L'intervenant invite les parlements à assurer la protection des enfants non seulement en adoptant des lois relatives à la traite dans les orphelinats, mais aussi en encourageant les gouvernements à mettre en place un organisme de surveillance de ces institutions, à assurer un contrôle plus strict des foyers pour enfants et le respect des lignes directrices internationales, et à poursuivre avec véhémence les personnes qui facilitent la traite ou y participent. Les parlements doivent également veiller à ce que les organismes compétents disposent de ressources suffisantes et recommander aux gouvernements de travailler en étroite collaboration avec le secteur privé et la société civile pour promouvoir des politiques favorables à la famille et améliorer les possibilités de prise en charge familiale, notamment par la mise en place de systèmes d'assistance et de protection sociale. Les parlementaires doivent par ailleurs sensibiliser le public aux possibles conséquences néfastes du bénévolat et du tourisme dans les orphelinats et améliorer la législation afin de renforcer la protection des enfants privés de la garde de leurs parents et de privilégier la prise en charge en milieu familial, lorsque cela est possible.

Mme S.E. Lucas (Afrique du Sud) déclare que l'exploitation et la maltraitance des enfants n'ont pas leur place dans la société. Tous les enfants, en particulier ceux qui ont perdu leurs deux parents ou ceux qui sont exposés à la traite, ont le droit de grandir dans un environnement sûr et sécurisé. Des recherches ont montré que la perte du soutien parental pendant l'enfance peut avoir un impact durable sur le bien-être mental et physique. Elle affirme que les parlementaires doivent

renforcer la capacité des systèmes de prise en charge en milieu familial et de protection sociale à accroître la résilience et à prévenir le placement injustifié d'enfants en institution en améliorant les options disponibles, telles que le placement en famille d'accueil. Il faut également renforcer les structures de responsabilisation en place, notamment les procédures de dépôt et d'examen des plaintes pour mauvais traitements infligés par les personnes qui s'occupent d'enfants.

Elle relève que l'Afrique du Sud est consciente que des défis persistent en ce qui concerne les droits de l'enfant. En 2020 et 2022, le Parlement a approuvé deux projets de loi s'appliquant à tous les enfants dans le pays, y compris les non-ressortissants. Ces projets de loi visent à renforcer la protection des enfants placés ou en danger, donnent la primauté aux intérêts de l'enfant, soulignent la nécessité d'une stabilité et d'un placement en famille d'accueil de qualité pour les enfants, et protègent les droits des pères biologiques non mariés. De plus, une allocation en espèces est octroyée aux membres de la famille s'occupant d'un enfant orphelin afin de leur fournir un soutien de base et de les aider à répondre aux besoins essentiels de l'enfant, et d'éviter ainsi que ce dernier ne doive être retiré de sa famille élargie.

Mme M. Alameri (Émirats arabes unis) souligne que le projet de résolution doit rendre compte du fait que les orphelins sont exposés aux formes contemporaines d'esclavage et que plusieurs facteurs, notamment les conflits internationaux, sont à l'origine d'une hausse de la traite d'enfants dans les orphelinats. Les parlements et les gouvernements doivent élaborer de nouvelles lois et renforcer les lois existantes pour combattre ce phénomène, notamment dans le cadre de la lutte contre la traite des personnes. Elle déclare qu'il faut s'attaquer aux causes profondes de ces abus afin d'y mettre un terme.

M. N. Ammar (République arabe syrienne) souligne à son tour la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de la traite d'enfants dans les orphelinats, en particulier au sein d'une commission permanente qui se consacre à la démocratie et aux droits de l'homme. Si la perte d'un parent peut être due à une cause naturelle, de nombreux enfants deviennent orphelins à la suite d'un conflit, de sanctions, de la pauvreté et de catastrophes naturelles. Il explique que les sanctions et les embargos auxquels son pays a été soumis durant les 12 dernières années ont rendu de nombreux enfants orphelins. Il appelle donc les parlementaires à faire pression sur les gouvernements pour que ces sanctions et embargos soient levés. Il demande également qu'il soit mis fin au mauvais traitement et à la politisation des réfugiés syriens et que ceux-ci puissent retourner dans leur pays.

Une législation a été adoptée en République arabe syrienne pour lutter contre la traite des personnes, en particulier des enfants. Il dit qu'il faudra agir dans la durée pour venir à bout de la traite d'enfants dans les orphelinats et ajoute qu'il soutiendra le projet de résolution sur cette question.

Il conclut son intervention en exprimant la gratitude du peuple syrien pour le soutien et la solidarité manifestés par la communauté internationale à la suite des récents tremblements de terre.

M. V. Sánchez (Espagne) relève le fait que la pratique de plus en plus répandue de la gestation pour autrui à des fins commerciales alimente la traite d'enfants dans les orphelinats, car les enfants qui sont nés dans ce contexte et ne sont pas adoptés sont souvent placés dans des orphelinats qui pratiquent cette forme de traite.

Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie) se félicite de ce débat sur la question importante de la traite des êtres humains, en particulier la traite d'enfants dans les orphelinats – un phénomène qui constitue une grave violation des droits de l'homme et qui a de lourdes conséquences, notamment pour les femmes et les enfants. La communauté internationale a mis au point des législations pour lutter contre ce crime transnational. Elle indique que le Parlement algérien a approuvé une législation relative à la traite des personnes afin de fournir une protection juridique, sociale, sanitaire et psychologique aux victimes. De plus, une stratégie nationale de mise en œuvre a été élaborée en partenariat avec des organisations de la société civile afin de recenser les différentes formes de traite des personnes, de créer des centres d'accueil pour les femmes et les enfants les plus vulnérables et de faciliter le rapatriement des étrangers. L'intervenante explique que les auteurs de ces crimes encourent des peines renforcées et qu'une législation complémentaire alignée sur la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée a été élaborée en vue de promouvoir les droits de l'homme. Elle ajoute qu'une stratégie nationale est mise en œuvre pour protéger les orphelins et éviter qu'ils ne deviennent des victimes de la traite.

M. C.C. Mlombwa (Malawi) relève qu'au niveau mondial, quatre enfants placés en orphelinat sur cinq ne sont pas orphelins : il s'agit d'enfants issus de familles pauvres que des institutions dénuées de scrupules ont contraint à abandonner en échange d'argent et qui ont été transférés dans des orphelinats à des fins d'exploitation. Ce n'est que depuis peu que cette pratique est considérée comme une forme de traite des enfants. L'intervenant insiste sur le rôle majeur des parlementaires dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats. En effet, les parlementaires peuvent rédiger des lois et faire de la prévention en travaillant avec des experts, la société civile et d'autres parties prenantes pour sensibiliser le public à cette pratique. Ils peuvent également enquêter sur les violations présumées des droits de l'homme, organiser des auditions publiques sur la traite d'enfants dans les orphelinats et effectuer des visites d'inspection. Les parlements jouent également un rôle essentiel en ce qu'ils élaborent des cadres législatifs et politiques, veillent au respect des normes internationales et régionales relatives aux droits de l'homme et ratifient les instruments internationaux et nationaux en la matière. Ils ont aussi une fonction de contrôle et, à ce titre, font en sorte que l'exécutif rende des comptes et respecte les droits de l'homme.

L'intervenant déclare que le Malawi est l'un des pays les plus touchés par le problème des orphelins en Afrique australe. Le Gouvernement s'appuie sur plusieurs instruments pour lutter contre la traite des enfants, notamment le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, la Constitution – qui dispose que nul ne peut être tenu en esclavage ou en servitude –, la loi sur la traite des personnes – qui prévoit une approche et un cadre globaux axés sur les droits de l'homme pour prévenir et combattre la traite des personnes –, et la loi sur la cybersécurité. Il espère que le partage d'expériences sur cette question à l'UIP renforcera la volonté politique des parlementaires de lutter contre la traite d'enfants dans les orphelinats dans leurs pays respectifs.

M. S. O'Connor (Nouvelle-Zélande), soulignant l'importance du droit à la vie, en particulier pour les enfants, approuve l'examen de cette problématique majeure. Il rappelle, comme d'autres intervenants avant lui, que le monde d'aujourd'hui est dangereux pour certains enfants, qui sont confrontés à des famines, des catastrophes naturelles et des conflits et sont délibérément séparés de leurs familles et placés dans des camps d'internement pour leur faire perdre leur identité nationale. Il convient également qu'il existe un revers de la médaille en ce qui concerne la pratique de la gestation pour autrui.

Il fait remarquer que les parlements ont l'autorité et les capacités pour distinguer les pratiques altruistes des pratiques abusives s'agissant de la prise en charge des enfants, en particulier des orphelins, et qu'ils doivent demander davantage d'informations aux personnes qui dirigent des orphelinats. Il souligne l'importance des partenariats pour prévenir la traite d'enfants dans les orphelinats, en poursuivre les responsables et protéger les enfants face à ce phénomène, qui est de nature extraterritoriale. Il conclut son propos en reconnaissant que la Nouvelle-Zélande peut encore s'améliorer sur plusieurs fronts. Le pays doit notamment mettre en œuvre une législation relative aux formes contemporaines d'esclavage. La Nouvelle-Zélande soutient le débat sur cette question, parce qu'il est nécessaire et aussi parce qu'il l'aidera à poursuivre ses efforts dans ce domaine.

M. H. Alobaid (Koweït) dit que la communauté internationale doit agir de toute urgence pour lutter contre la traite d'enfants dans les orphelinats. Il est inquiétant de constater que certains orphelinats dans les pays en développement maltraitent les enfants et abusent de la générosité des donateurs. Il déplore l'absence, au niveau international, non seulement d'une dynamique pour lutter contre le phénomène transnational de la traite d'enfants dans les orphelinats, mais aussi d'une législation stricte en la matière, ce qui permet aux organisations criminelles de profiter de la situation. Les pays doivent s'attacher à promulguer des lois qui garantissent la prise en charge des orphelins et protègent les enfants contre la traite au 21e siècle, avec des dispositions qui interdisent les visites d'orphelinats dans les pays en développement.

Il indique à cet égard que son pays a adopté une législation visant à protéger les donateurs et à empêcher que les dons de bienfaisance ne tombent entre les mains de criminels. Le Koweït a également ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant. L'intervenant conclut son propos en relevant que les parlementaires ont un rôle important à jouer dans l'action menée pour résoudre le problème multiforme et transnational de la traite d'enfants dans les orphelinats et pour protéger les orphelins, qui sont particulièrement vulnérables.

Mme M.L. Carvajal Ambiado (Chili) déclare que les droits des enfants doivent être protégés. Le volontourisme a un impact très négatif sur les mineurs placés en institution et ce phénomène doit être combattu. Elle affirme que le projet de résolution doit être cohérent, direct et précis. Elle indique plusieurs mesures devant être prises pour protéger les droits des enfants : il faut faire en sorte que les enfants placés en institution soient dûment et systématiquement recensés partout dans le monde ; des définitions uniformes des notions de communauté et de famille doivent être élaborées ; les secteurs public et privé doivent être sensibilisés aux procédures à suivre et aux bonnes pratiques ; les critères élaborés par l'ONU et d'autres organisations internationales doivent être diffusés ; le placement en famille d'accueil doit être mieux réglementé ; les responsables des orphelinats doivent être formés et contrôlés ; les bénévoles doivent être correctement informés. Il convient en outre d'inciter les gens à renoncer au volontourisme. Elle termine en soulignant qu'une coopération internationale est nécessaire pour garantir la mise en œuvre immédiate et efficace de ces mesures.

Soulignant les initiatives prises par son parlement, elle appelle à la création de commissions spécifiques pour défendre les droits des enfants. Les parlementaires doivent s'acquitter de leur responsabilité à cet égard.

M. G.G.G. Acien (Soudan du Sud) fait remarquer que les cas de traite des êtres humains en général, et de traite d'enfants dans les orphelinats en particulier, sont en augmentation. Ces crimes odieux sont punis par la loi au Soudan du Sud, notamment par la loi sur l'enfance de 2008, et les trafiquants d'enfants reconnus coupables sont passibles d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 10 ans, d'une amende, voire de ces deux sanctions. En 2019, le Ministre de l'intérieur a constitué un groupe de travail technique chargé de mener une étude approfondie sur la traite des êtres humains dans le pays. L'intervenant rappelle que les enfants sont particulièrement exposés à la traite en raison des conflits, de l'instabilité politique, des déplacements dus aux catastrophes naturelles et de la pauvreté, ajoutant qu'il arrive, dans certaines institutions, qu'ils soient privés de leurs droits fondamentaux et exploités.

Il déclare que les parlements doivent redoubler d'efforts pour protéger les enfants dans les orphelinats. Ils doivent exhorter les gouvernements à adhérer à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux Protocoles s'y rapportant, et mener des campagnes de sensibilisation sur la nature et la dangerosité de la traite des enfants dans les orphelinats. Ils doivent également élaborer des lois visant à faire cesser et à punir la traite et renforcer les cadres juridiques nationaux afin que toutes les formes de traite des êtres humains soient érigées en infractions pénales. Enfin, les parlements doivent diffuser des informations sur la traite d'enfants dans les orphelinats et renforcer la capacité des agents des services répressifs à dépister les victimes de la traite et à dispenser des formations sur les méthodes d'enquête et la prise en charge de ces personnes.

Mme T. Atukorale (Sri Lanka) dit que l'UNICEF joue un rôle important dans la protection des droits de l'enfant et attire l'attention sur quelques points fondamentaux de la Convention relative aux droits de l'enfant. Soulignant que le phénomène de la traite d'enfants dans les orphelinats suscite une inquiétude croissante, elle affirme que les parlements contribuent de manière décisive à la mise en place d'un environnement juridique et politique approprié pour éradiquer des problèmes tels que le travail des enfants, l'esclavage, la traite et la violence à l'encontre des enfants. Les parlementaires ont la responsabilité collective d'appliquer et de renforcer la législation nationale à cet égard et de veiller au respect des normes relatives aux droits de l'homme. Ils doivent s'assurer que des ressources financières suffisantes sont dégagées pour prévenir le travail, l'esclavage et la traite des enfants et en atténuer les effets, et demander des comptes sur les engagements pris pour lutter contre ces phénomènes.

Elle indique que des cas de travail des enfants, de traite et de violence à l'encontre des enfants dans des orphelinats à Sri Lanka ont été signalés. Elle précise que ces abus ne relèvent pas de la traite d'enfants dans les orphelinats, qui n'est d'ailleurs pas considérée comme un délit dans son pays. Cela dit, la traite d'enfants dans les orphelinats en vue de leur exploitation à des fins lucratives est punie par le code pénal. En outre, le Parlement sri-lankais a adopté divers instruments et mesures pour prévenir la traite des enfants, notamment la politique nationale de protection de l'enfance de 2019 et la loi de 1998 sur l'autorité nationale de protection de l'enfance. Elle ajoute que les ministères, les bureaux et les organes des pouvoirs locaux concernés se coordonnent avec les organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile afin de promouvoir un avenir meilleur pour les enfants de Sri Lanka.

Elle conclut son propos en soulignant la nécessité de mettre en place des services de conseil ainsi qu'un système judiciaire adapté aux enfants. Une législation sévère doit être adoptée sans délai pour éradiquer le travail des enfants, la traite, la prostitution et la violence à l'encontre des enfants. La pratique de la traite d'enfants dans les orphelinats doit être définie en droit comme une infraction à part entière.

M. F.H. Naek (Pakistan) relève que la traite des enfants, qui se produit parallèlement à la migration irrégulière, n'a pas les mêmes conséquences sur toutes les nations, sociétés et économies. Particulièrement actifs dans les sociétés disposant de ressources limitées, des groupes criminels arrachent des enfants à leurs parents en leur faisant miroiter un avenir meilleur. Il explique que si certains programmes de protection sociale sont bien intentionnés, d'autres pratiques, comme la prolifération des orphelinats dans les zones touristiques, ont des objectifs cachés, notamment celui d'attirer la sympathie du public pour des enfants qui sont exploités à des fins lucratives. Il fait remarquer que les pays en développement deviennent des pays d'origine et de transit, et qu'une convergence internationale est nécessaire pour freiner l'aggravation de la traite. L'institutionnalisation des orphelinats et la collaboration internationale sont essentielles à cet égard.

L'intervenant indique que le Gouvernement pakistanais continue de collaborer avec ses partenaires internationaux et d'autres gouvernements pour prévenir la traite. Il souligne qu'il faut aider les pays en développement à améliorer la qualité de vie des personnes pauvres et à conserver les ressources humaines nécessaires pour enrayer le phénomène irrégulier et illégal de la traite des enfants. En raison des coûts élevés et des politiques complexes associés à la migration régulière, la migration irrégulière est en hausse et les possibilités pour les criminels de se livrer à la traite des enfants sont plus nombreuses. L'intervenant conclut son propos en donnant un aperçu de la législation promulguée par son parlement pour prévenir la traite des êtres humains et protéger les enfants. Il souligne qu'il est essentiel que les parlements adoptent des lois visant à endiguer le phénomène de la traite d'enfants dans les orphelinats et met en avant le rôle de plateforme de l'UIP à cet égard.

M. A. Amouei (République islamique d'Iran) indique que les jeunes de moins de 18 ans représentent près de 30 % de la population de son pays et donne un aperçu de la législation adoptée pour protéger ces personnes. Le Gouvernement iranien a également adopté en 2004 une législation visant à lutter contre la traite des êtres humains, y compris la traite des enfants, et s'efforce d'aligner sa législation nationale sur les engagements internationaux. Il ajoute qu'un projet de loi complémentaire est actuellement à l'étude pour combler les lacunes juridiques et s'attaquer aux problèmes connexes, tels que le trafic d'organes et de migrants. La République islamique d'Iran a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et a adopté le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants en 2007. Le pays a par ailleurs présenté son premier rapport au Comité des droits de l'enfant en 2020. L'intervenant fait savoir qu'un certain nombre de mesures sont prises pour prévenir la traite des enfants, notamment la mise en place d'une ligne d'assistance téléphonique, d'autorités judiciaires spéciales pour les enfants et les adolescents et de centres d'aide juridique pour les enfants. Les questions relatives aux enfants sont soulevées au niveau du gouvernement, les jardins d'enfants sont de plus en plus nombreux, des logements sont mis à la disposition des filles vulnérables, notamment des réfugiées, et un plan global de protection sociale est mis en œuvre pour garantir les droits de l'enfant.

Mme S. Nane (Uruguay) déclare que l'existence même des orphelinats témoigne de l'incapacité des adultes à protéger les enfants et les adolescents. Des études menées par l'UNICEF en 2017 avaient fait état de quelque 2,7 millions d'enfants placés en institution dans le monde. On estime toutefois que le phénomène est en hausse et que ces enfants étaient déjà entre 4 et 8 millions en 2020, bien que l'on ne dispose pas de statistiques précises. L'intervenante souligne que ce nombre ne représente probablement que la partie émergée de l'iceberg après la pandémie. En outre, la pauvreté, les inégalités, la violence et les conflits aggravent la situation des enfants placés et des orphelinats eux-mêmes. Elle espère que le projet de résolution ouvrira le débat au sein des parlements sur la nécessité d'élaborer des politiques relatives aux soins de proximité et d'éviter le placement des enfants en institution, sachant que ces enfants courent six à huit fois plus de risques d'être victimes d'abus.

Mme W. Fahad (Iraq) dit que des enfants ont perdu leurs parents ou leur logement à la suite des nombreux conflits qui ont secoué l'Iraq et que la corruption qui sévit dans le pays ne fait qu'aggraver leur situation. On dénombre seulement 20 orphelinats pour quelque 5 millions d'orphelins en Iraq, un nombre qui ne cesse d'augmenter en dépit des mesures prises par le Gouvernement et de la législation élaborée par le Parlement. L'intervenante déclare que le pays a besoin d'un soutien international pour faire face à ce problème. Elle explique aussi qu'un certain nombre d'enfants étrangers ont perdu leurs parents en Iraq et que les efforts déployés par les autorités pour communiquer avec les ambassades concernées à ce sujet ont été vains. Ces enfants sont aujourd'hui hébergés dans des prisons. Elle informe que le Gouvernement iraquien appelle les pays à rapatrier leurs citoyens et qu'il élabore par ailleurs une législation visant à protéger les droits des enfants, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, qu'il a ratifiée en 1994.

Mme Krisdayanti (Indonésie) fait remarquer que les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer en mettant en place des instruments juridiques solides ainsi qu'un contrôle rigoureux afin de garantir que les enfants placés en orphelinat sont protégés contre toutes les formes de violence, y compris l'exploitation et la traite. Elle affirme que les directeurs et le personnel des orphelinats ainsi que les donateurs doivent être dûment contrôlés, et que les orphelinats doivent être responsables et transparents. Le droit de chaque enfant à la survie, à la croissance et au développement, ainsi qu'à la protection contre la violence et la discrimination, est inscrit dans la Constitution de son pays et dans la législation nationale sur la protection de l'enfance. Elle indique qu'une stratégie nationale pour l'élimination de la violence à l'encontre des enfants a été lancée en juillet 2022. Cette stratégie vise à garantir la mise en œuvre de toutes les lois et politiques pertinentes, à combattre les facteurs socioculturels qui sous-tendent le recours à la violence, à créer des environnements sûrs pour les enfants, à améliorer la qualité de la prise en charge des enfants, à offrir une autonomie économique aux familles vulnérables, à permettre aux enfants en danger d'accéder à des services intégrés et à faire en sorte que les enfants puissent se protéger eux-mêmes contre la violence et être des agents du changement.

Mme C. Muge (Kenya) informe que son pays s'est doté d'un vaste plan visant à mettre en place un système de protection sociale pour les enfants. En 2004, le Kenya a lancé un programme de transferts en espèces pour les orphelins et les enfants devenus vulnérables en raison de la pauvreté et du VIH/sida. Elle donne un aperçu de la législation mise en place pour protéger les enfants, ériger en infractions pénales toutes les formes de traite des personnes et éradiquer le travail des enfants. Toutefois, ne disposant pas d'une législation qui définit et incrimine spécifiquement la traite d'enfants dans les orphelinats, le Kenya ne s'est pas penché de près sur ce phénomène. Elle déclare que les parlements du monde entier ont le devoir de renforcer les mesures existantes concernant la traite d'enfants dans les orphelinats, de combler les éventuelles lacunes en matière de protection de l'enfance et de soutenir la prise en charge familiale et les services de proximité afin de garantir que les enfants restent dans leur famille au lieu d'être recrutés et transférés dans des orphelinats. Les parlements doivent également ériger en infraction pénale la pratique de la traite d'enfants dans les orphelinats et sensibiliser le public aux conséquences possibles du bénévolat dans les orphelinats. Il faut en outre dissuader les touristes et les bénévoles de soutenir financièrement ces institutions.

Elle conclut son propos en indiquant que le Kenya a mis en place un service spécialement chargé des questions relatives à la traite des enfants, ainsi qu'une ligne téléphonique par laquelle tout cas présumé de traite d'enfants dans les orphelinats peut être signalé. Relevant que l'Australie est le premier pays à considérer officiellement la traite d'enfants dans les orphelinats comme une forme d'esclavage, elle invite les parlements à partager leurs bonnes pratiques en vue d'assurer un environnement sûr pour les enfants, partout dans le monde.

M. S. Al-Saadi (Parlement arabe) se félicite du choix du thème à l'étude, étant entendu que la traite des êtres humains, et en particulier la traite d'enfants dans les orphelinats, est un phénomène très dangereux. Il estime que les organes chargés de l'application de la loi ne doivent pas être seuls responsables de la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats et que les parlementaires doivent s'acquitter de leur rôle à cet égard. Il souligne la nécessité d'adopter une vision globale pour lutter contre ce phénomène dans tous les pays, en particulier pour les questions relatives à l'exploitation sexuelle, au travail forcé, à la malnutrition et à l'absence de services d'éducation de base. Il invite tous les parlements nationaux à examiner la résolution de l'UIP sur ce thème et à adapter la législation de leur pays en conséquence. Des programmes et

projets associant des organisations de la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes doivent être élaborés pour répondre aux besoins des orphelinats et des orphelins. Une attention particulière doit être accordée aux orphelinats accueillant des enfants réfugiés et des enfants victimes de catastrophes naturelles et de conflits, lesquels sont particulièrement vulnérables et susceptibles de tomber dans les filets des trafiquants. Il conclut son propos en déclarant qu'une coopération internationale est nécessaire pour prendre en charge ces enfants.

M. R.A.M. Ershad (Bangladesh) fait remarquer que ce sont généralement des familles pauvres qui confient leurs enfants à un orphelinat, après avoir été séduites par de fausses promesses d'une prise en charge et d'une éducation meilleures pour ces derniers. Or ces enfants sont souvent transférés vers d'autres orphelinats, dans lesquels ils sont exploités, maltraités, insuffisamment nourris et forcés de travailler. Selon l'organisation non gouvernementale Lumos, 5,4 millions d'enfants dans le monde vivent dans des institutions. Lumos a sondé 84 organisations dans 45 pays pour établir son rapport intitulé *Invisible children, visible harms* (Enfants invisibles, souffrances visibles), qui présente pour la première fois les tendances mondiales en matière de traite d'enfants en institution. Ce rapport attire également l'attention sur les emplois indécents auxquels certains enfants sont soumis, les cas d'exploitation sexuelle et les spectacles que des enfants sont forcés de donner pour récolter des fonds auprès des donateurs, des visiteurs et des bénévoles. Ces enfants reçoivent souvent de faux papiers attestant qu'ils ont été abandonnés et sont ensuite retirés des institutions pour faire l'objet d'autres types d'exploitation.

L'intervenant souligne la nécessité de veiller à ce que les familles aient des relations saines, d'établir une communication régulière avec les parents et de sensibiliser au maximum la population pour réduire le risque de traite des êtres humains. Les parlementaires doivent prendre des mesures pour que les orphelinats soient surveillés et imposer une tolérance zéro à l'égard de ces abus.

Mme L. Reynolds (Australie), co-rapporteure, se félicite de ce débat très riche, qui a mis en lumière la volonté des parlementaires de redoubler d'efforts pour protéger les enfants vulnérables partout dans le monde et pour sévir contre les personnes qui se livrent à la traite et à l'exploitation des enfants. Elle relève que le débat a également fait ressortir le pouvoir fédérateur de l'UIP, qui a rassemblé les parlementaires autour d'une même cause. L'intervenante se réjouit à la perspective d'élaborer un projet de résolution que tous les parlements seront invités à mettre en œuvre. Elle précise que le texte contiendra en effet des exemples de mesures et de pratiques efficaces, telles que la mise en place d'une coopération avec l'UNICEF et le Comité international de la Croix-Rouge, en vue d'améliorer la vie de millions d'enfants.

La Présidente rappelle que les parlements ont jusqu'au 3 avril 2023 pour soumettre leurs contributions écrites aux travaux des co-rapporteurs. Un projet de texte sera transmis à tous les Membres de l'UIP en juillet en vue de son examen lors de la 147e Assemblée en octobre 2023.

Elle conclut en indiquant que le Bureau a réfléchi aux manières dont la Commission permanente pourrait contribuer à la réalisation de la Stratégie de l'UIP 2022-2026 et s'est attaché en particulier à définir des domaines prioritaires que la Commission étudiera de manière plus approfondie pendant la période couverte par la Stratégie. Le Bureau recommande que la Commission se concentre sur trois domaines, à savoir les améliorations pouvant être apportées au fonctionnement des parlements, la démocratie et les droits de l'homme à l'ère numérique, et l'édification d'un monde plus inclusif et plus équitable. Les Membres de l'UIP seront encouragés à proposer des thèmes en lien avec ces trois domaines pour les prochains débats et résolutions dont la Commission sera chargée.

La séance est levée à 12 h 30.

SÉANCE DU MARDI 14 MARS 2023

(matin)

La séance est ouverte à 9 h 30, sous la conduite de M. A. Gajadien (Suriname), Président de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme.

Élections au Bureau de la Commission

Le Président indique que les candidatures suivantes ont été reçues : Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie) pour un premier mandat, pour le Groupe africain ; Mme T. Alriyati (Jordanie) pour un premier mandat, M. S. Al Doosari (Qatar) pour un second mandat et M. H.A. Al-Ahmar

(Yémen) pour un premier mandat, pour le Groupe arabe ; M. F.H. Naek (Pakistan) pour un premier mandat, pour le Groupe Asie-Pacifique ; Mme M.d.C. Alva Prieto (Pérou) pour un premier mandat, pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes ; et M. V. Sánchez del Real (Espagne), M. C. Lohr (Suisse) et Mme L. Vasylenko (Ukraine), pour un premier mandat chacun, pour le Groupe des Douze Plus. Un poste demeure vacant pour un représentant du Groupe Eurasie. Le Président considère que la Commission permanente souhaite approuver ces nominations.

Il en est ainsi décidé.

Réunion-débat sur le thème *L'impulsion parlementaire en faveur de la lutte contre la désinformation et les contenus haineux et discriminatoires dans le cyberespace*

Le Président présente l'expert invité.

M. G. Canela (Chef de la section Liberté d'expression et sécurité des journalistes à l'UNESCO), expert invité, s'exprimant par visioconférence, se félicite que le partenariat entre l'UNESCO et l'UIP progresse grâce à l'échange d'idées communes inscrites dans le mandat respectif de chacune des deux Organisations. Il explique qu'avec les changements climatiques, la question débattue à la présente séance est l'une des plus épineuses de ce siècle. Il ajoute qu'il est absolument essentiel de débattre de la lutte contre les phénomènes néfastes que sont la désinformation, les discours de haine, les théories du complot et d'autres problèmes qui peuvent survenir dans l'écosystème numérique. Il note néanmoins qu'Internet constitue probablement la plus grande révolution pour la liberté d'expression depuis Gutenberg. Il souligne que le principal enjeu est de déterminer la façon d'élaborer des politiques pour protéger les possibilités offertes par Internet, atténuer les risques potentiels liés à son utilisation et à son développement et poursuivre les auteurs des éventuels actes malveillants, conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme.

Il précise que si les phénomènes néfastes liés à Internet sont souvent débattus conjointement, il est important de comprendre qu'il s'agit de problèmes différents qui nécessitent des réponses spécifiques. Il dit que les mensonges et la haine ne sont pas des nouveautés, mais que le phénomène des "3 V" (volume, vitesse et viralité) constitue bien un phénomène nouveau. Il indique qu'il s'agit d'une question complexe qui ne peut être résolue par des solutions simples. Sur le plan des politiques, trois grands facteurs doivent être pris en compte : premièrement, la nécessité de mieux répondre à la demande d'informations précises et fiables par l'éducation, les médias et les politiques d'éducation à l'information ; deuxièmement, la nécessité de garantir l'exactitude et la fiabilité de l'information et des contenus par la mise en place de politiques destinées à protéger et à soutenir les journalistes, les scientifiques et les personnes chargées de vérifier l'information ; et troisièmement, la nécessité de gérer la chaîne de transmission tout en qualifiant la demande et en favorisant la fourniture d'informations fiables. L'intervenant fait remarquer que, dans la plupart des cas, les nouvelles lois élaborées par les parlements dans ce domaine ne sont pas conformes au droit international des droits de l'homme.

Il explique que l'UNESCO estime qu'il est possible de remédier à ces problèmes tout en protégeant et même en renforçant la liberté d'expression et l'accès à l'information. Pour ce faire, il faut absolument que les plateformes de réseaux sociaux soient davantage transparentes et responsables. Elles doivent également faire preuve de diligence raisonnable et évaluer les risques lorsqu'elles développent de nouveaux produits ou prennent des décisions susceptibles d'affecter l'écosystème numérique et d'avoir un impact sur les droits de l'homme et la liberté d'expression. M. Canela indique qu'au lieu de se focaliser sur les contenus, il faut se concentrer sur les processus, notamment la modération des contenus et la collecte et la conservation des données. Il précise que l'UNESCO propose un débat sur les principes qui permettent de réguler l'espace numérique tout en protégeant la liberté d'expression et que l'Organisation a récemment présenté l'avant-projet de ces principes de régulation, qui seront examinés lors d'une conférence mondiale intitulée *Pour un Internet de confiance*. Il conclut son propos en soulignant que les observations et les suggestions de toutes les parties prenantes, y compris les parlementaires, sont les bienvenues.

Mme M. Bon Klanjscek (Slovénie) déclare qu'Internet, conçu à l'origine comme un espace de liberté et d'émancipation, a évolué pour devenir un espace où l'on trouve des contenus haineux, discriminatoires et trompeurs. Elle explique que les autorités du monde entier doivent respecter pleinement la liberté d'expression et établir des cadres réglementaires solides destinés à protéger les personnes et les institutions, notamment contre la diffusion systématique et croissante de

fausses informations visant à susciter la méfiance à l'égard de l'état de droit, des institutions élues et des médias, qui font peser une menace sur la sécurité et qui fragilisent la démocratie. Elle indique que son pays met en œuvre divers projets pour permettre à ses citoyens, notamment aux jeunes, de reconnaître les discours de haine, la désinformation et les fausses nouvelles. Elle attire l'attention sur la législation de la Commission européenne relative aux services numériques, qui propose un ensemble complet de nouvelles règles pour tous les services numériques, contribuant ainsi à créer un environnement numérique plus sûr et à lutter contre les contenus illégaux en ligne. Elle conclut son intervention en affirmant que les plateformes en ligne doivent être réglementées afin d'améliorer les mécanismes de suppression des contenus haineux et discriminatoires en ligne et de protéger les droits de l'homme et la liberté d'expression.

M. V. Sánchez del Real (Espagne) déclare que les textes réglementaires relatifs aux contenus en ligne devraient s'appliquer aux autres formes de médias. Il précise qu'il faut trouver un équilibre entre la liberté d'expression et la sécurité et que les législateurs doivent prendre en compte le fait que tous les aspects de la vie ne peuvent être réglementés. Il ajoute qu'il existe également une différence entre la désinformation spontanée, lorsqu'un groupe d'individus partage le même point de vue sur une question, et la désinformation organisée, lorsque des organisations, y compris des organisations supranationales, manipulent intentionnellement des informations en vue d'influer sur le contexte, les comportements et les décisions. Il met en garde sur le fait qu'imposer des limites strictes aurait pour effet de restreindre le droit de la société civile d'analyser la situation du pays et d'exprimer de nouvelles opinions. Il indique que les législateurs doivent permettre aux citoyens de contester ce qui est présenté comme étant la vérité, de remettre en question leurs propres opinions, de remettre en cause l'information et le cadre en vigueur et de défendre les libertés individuelles et le droit de partager des opinions. Il conclut son propos en indiquant que les citoyens doivent avoir le droit de se tromper et ne doivent pas être accusés de désinformation lorsqu'ils ne font qu'exprimer leur point de vue en exerçant leur droit à la liberté d'expression.

Mme S. Ataullahjan (Canada) demande où se situe la limite entre la protection de la liberté d'expression et la protection des personnes et des groupes vulnérables contre les discours de haine.

Mme D. Alzayed (Bahreïn) dit que la frontière entre la liberté d'expression et l'exercice abusif de ce droit est ténue. Elle explique que les discours de haine peuvent provoquer de l'instabilité et fragiliser le principe de coexistence pacifique, et que les réseaux sociaux et les régies publicitaires ne respectent pas les principes de base visant à empêcher la diffusion des discours de haine. Elle déclare qu'il faut adopter des lois qui érigent en infraction pénale les discours de haine et prévoient des sanctions appropriées. Elle conclut son intervention en soulignant que des études ont montré que la désinformation émane parfois de journalistes et qu'une attention particulière doit être accordée au secteur du journalisme afin de garantir la diffusion d'informations correctes.

Mme S.E. Lucas (Afrique du Sud) dit qu'il est nécessaire que les Membres de l'UIP adoptent une approche et des lignes directrices communes pour lutter contre la diffusion de fausses nouvelles et la désinformation. Elle fait remarquer que, bien que la Constitution sud-africaine prévoie, entre autres, une protection contre la discrimination, les préjudices ou les mauvais traitements, l'information circule beaucoup plus rapidement qu'auparavant et les fausses nouvelles peuvent se propager très facilement. Elle conclut son propos en indiquant qu'il faut adopter des lois spécifiques et en attirant aussi l'attention sur la loi sud-africaine de 2020 relative à la cybercriminalité qui, bien que relativement récente, commence à produire des effets dans la lutte contre la diffusion de fausses informations.

Un représentant du Pakistan déclare que plusieurs études ont montré que les réseaux sociaux sont très utiles pour le débat politique et social, mais que certaines personnes les utilisent pour diffuser des propos haineux et discriminatoires, ce qui est particulièrement problématique dans les pays où le taux d'alphabétisation est faible. Il souligne qu'il est absolument nécessaire d'éduquer les citoyens aux médias et à l'information et de lutter contre la propagation des discours de haine en ligne en adoptant une approche multidimensionnelle. Il ajoute que des mesures doivent être prises pour sensibiliser, lutter contre la haine et l'intolérance et ériger en infraction pénale les discours de haine, tout en préservant le droit fondamental à la liberté d'expression. Il

précise que diverses parties prenantes doivent être mises à contribution, notamment pour veiller à ce que les discours de haine en ligne ne soient pas utilisés pour promouvoir des programmes politiques, renforcer la censure ou cibler et discriminer les populations immigrées vulnérables. Il présente certains éléments du cadre juridique mis en place par le Pakistan pour lutter contre les discours de haine et la diffusion de fausses nouvelles sur les réseaux sociaux, en attirant notamment l'attention sur les règles de protection des citoyens (contre les préjudices en ligne) adoptées en 2020. Il conclut son intervention en indiquant que la législation relative à la cyberdéfense, à la cybersécurité et à la cybercriminalité ne doit pas porter atteinte aux droits de l'homme, notamment à la liberté d'expression.

M. Jung Hun Cho (République de Corée) déclare que la liberté d'expression est considérée comme l'une des valeurs les plus importantes dans son pays, mais que les fausses nouvelles et les médias en ligne peuvent avoir des effets préjudiciables. Il demande si les normes et réglementations en matière de déontologie appliquées par les médias dans les secteurs de la télévision et de la radio devraient s'appliquer également aux opérateurs et aux utilisateurs de réseaux sociaux. Il demande également si une personne qui diffuse des fausses nouvelles sur les réseaux sociaux ou l'entreprise qui gère la plateforme en question doit être tenue pour responsable, et ajoute qu'un débat est en cours dans son pays pour déterminer s'il faut imposer une réglementation aux entreprises de réseaux sociaux ou aux utilisateurs. Il conclut son propos en indiquant que des orientations générales sur cette question seraient les bienvenues.

Mme A. Al Shaman (Arabie saoudite) déclare que les fausses informations, les rumeurs et les théories du complot diffusées sur les réseaux sociaux au sujet de la pandémie de COVID-19 et de la vaccination ont eu des répercussions négatives sur certaines personnes. Elle estime que la communauté internationale doit se mobiliser et que les gouvernements doivent adopter des politiques et des lois efficaces pour lutter contre la désinformation et les discours d'incitation à la haine. Elle ajoute que les pouvoirs publics et les établissements d'enseignement doivent promouvoir une culture de coexistence pacifique, de tolérance et d'acceptation, en tenant compte du fait que la diversité favorise la prospérité. Elle conclut son intervention en soulignant que les instituts de recherche doivent également jouer un rôle plus important dans la surveillance et la détection des fausses informations afin d'éviter leur propagation, et indique également qu'une commission a récemment été créée en Arabie saoudite à cet effet.

Mme J. Simanovska (Lettonie) affirme que les cyberattaques sont utilisées pour museler les opposants. Elle explique avoir été elle-même victime d'attaques et de trolls pour l'empêcher d'exprimer ses opinions et la faire passer pour une personne toxique. Elle précise que la désinformation est utilisée comme un moyen pour élaborer des programmes politiques, y compris depuis l'étranger, et que cette pratique constitue une menace pour la démocratie. Elle ajoute que la Lettonie accorde une grande importance à la liberté d'expression, mais que le pays ne dispose pas des outils nécessaires pour garantir la sécurité dans le cyberespace. Elle conclut son propos en soulignant que les parlements ont un rôle à jouer dans l'élaboration de solutions législatives et administratives destinées à garantir la liberté d'expression et à protéger les citoyens contre l'usage abusif du cyberespace.

M. S. Patra (Inde) explique que l'Inde s'est engagée à faire d'Internet un environnement ouvert, sûr, fiable et responsable pour tous grâce à son programme *Digital India*. Il fait remarquer que le Parlement indien joue un rôle essentiel en adoptant diverses lois, notamment pour interdire et supprimer les contenus haineux et illicites en ligne, et pour sanctionner la diffusion de contenus haineux et de nature à semer la discorde. Il ajoute que le Parlement agit pour renforcer les politiques nationales et les mesures législatives en s'appuyant sur un plan d'action solide destiné à lutter contre les contenus haineux et discriminatoires dans le cyberespace. Il rappelle que l'Inde a coparrainé la résolution 74/247 de l'Assemblée générale des Nations Unies qui établit un comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles. Il souligne que les parlementaires disposent d'une formidable opportunité de s'unir pour encourager leurs gouvernements respectifs à négocier une convention internationale générale offrant un cadre juridique qui permettrait de prévenir et de combattre la cybercriminalité à l'échelle mondiale. Il conclut son intervention en indiquant que, bien que les pays disposent de lois et d'accords pour garantir une liberté d'expression responsable, ils doivent s'efforcer de créer une société numérique ouverte et respectueuse des valeurs démocratiques et des citoyens.

M. G. Almeland (Norvège) affirme que l'évolution technologique est l'un des nombreux changements profonds que la société a connus au fil du temps. Il explique qu'il faut procéder avec discernement pour éviter que les textes réglementaires ne soient trop stricts au point de supprimer les droits et les libertés que les pays cherchent à protéger, et invite les parlementaires à trouver le bon équilibre. Il souligne que l'une des particularités de cet exercice réside dans sa dimension internationale et que nombre de changements survenus dans la société ont été pris en compte par les pays en légiférant au niveau national. Il fait néanmoins remarquer que les problèmes de la désinformation et de l'incitation à la haine doivent être traités au niveau mondial et qu'il serait utile de disposer d'un ensemble de lignes directrices pour réglementer l'espace numérique.

Il conclut son propos en indiquant que la Norvège a elle aussi été confrontée au problème de la désinformation pendant la pandémie de COVID-19, mais que le niveau élevé de liberté de la presse dans le pays a aidé à contrer ce phénomène.

M. Y. Kameoka (Japon) explique que les réfugiés du violent séisme qui a frappé l'est du Japon en mars 2011 ont subi des discriminations et que les produits fabriqués dans la région de Fukushima font toujours l'objet de restrictions, et ce malgré les tests de sécurité rigoureux qui sont pratiqués. Il dit que la désinformation et les discours de haine en ligne se propagent rapidement et accroissent l'anxiété des personnes qui traversent des crises et subissent des bouleversements à la suite de catastrophes naturelles. Il souligne que la confiance et la réputation se construisent sur la durée, mais qu'elles peuvent s'effondrer en un rien de temps. Il ajoute que des mesures doivent être prises, notamment au niveau international, pour empêcher la diffusion de discours de haine et d'informations discriminatoires et erronées, et pour établir un cadre qui permette de réparer les dommages causés par la désinformation. Il conclut son intervention en rappelant l'importance d'assurer l'éducation des enfants partout dans le monde.

M. A. Amouei (République islamique d'Iran) fait remarquer que le droit à la liberté d'expression, prévu à l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, comporte des devoirs spéciaux et des responsabilités spéciales et peut être soumis à certaines restrictions afin de respecter les droits et la réputation d'autrui et de protéger la sécurité nationale. L'intervenant indique que le cyberespace constitue un formidable outil pour favoriser la liberté d'expression et le dialogue. Il souligne néanmoins que la diffusion de la désinformation et des discours de haine pose problème, et attire l'attention sur la propagation de fausses nouvelles concernant la pandémie de COVID-19. Il explique que pour lutter contre ce problème dans son pays, les jeunes sont formés à l'utilisation des médias et qu'une loi destinée à responsabiliser les personnes qui diffusent des fausses nouvelles est en cours d'élaboration. Il conclut son propos en indiquant que les plateformes de réseaux sociaux doivent aussi coopérer.

Mme A.N. Ayyoub Awadallah (Égypte) déclare que les discours de haine et la désinformation nuisent à la cohésion de la société et constituent les quatrième et cinquième générations de conflits. Elle fait remarquer que les avancées scientifiques et technologiques sont importantes pour le progrès social et l'amélioration des moyens de subsistance, mais qu'elles peuvent aussi entraîner des problèmes sociaux susceptibles de compromettre les libertés et droits fondamentaux de l'homme. Elle ajoute que la communauté internationale doit parler d'une seule voix pour promouvoir l'acceptation et le respect des autres cultures.

Elle précise que l'Égypte a élaboré une loi visant à poursuivre et à sanctionner les personnes qui diffusent des fausses informations. Elle conclut son intervention en attirant l'attention sur la Stratégie de développement durable Vision 2030 de l'Égypte, qui vise à promouvoir la justice sociale et l'intégration, et en appelant à l'élaboration d'une stratégie internationale équivalente.

Mme M. Alameri (Émirats arabes unis) déclare qu'il ne fait aucun doute que les parlements ont un rôle à jouer pour éradiquer la discrimination, les discours de haine et la désinformation dans le cyberespace en élaborant des lois appropriées. Elle explique que les Émirats arabes unis s'efforcent de mettre en place un arsenal législatif qui permette de lutter contre les discours de haine et la discrimination et de favoriser la coexistence entre les cultures. Elle conclut son propos en soulignant que des lois ont été adoptées pour interdire et ériger en infraction pénale la discrimination et le racisme et qu'un programme national en faveur de la tolérance a été lancé.

M. G. Canela (Chef de la section Liberté d'expression et sécurité des journalistes à l'UNESCO), expert invité, s'exprimant par visioconférence, remercie les participants pour leurs observations et leurs questions. Il indique que l'UNESCO a produit plusieurs ressources qui peuvent être utiles pour les parlementaires. Par exemple, le site web de la conférence mondiale *Pour un Internet de confiance* contient de nombreuses informations utiles en lien avec le présent débat, notamment le projet des Principes de régulation des plateformes numériques et des documents de travail qui analysent plusieurs études publiées et fournissent des informations intéressantes sur la façon dont le problème est traité dans différents pays ainsi que sur la conformité des mesures avec le droit international des droits de l'homme. Il ajoute que l'UNESCO a aussi publié un manuel de formation mondial sur les actions judiciaires concernant les normes juridiques internationales relatives à la liberté d'expression, l'accès à l'information et la sécurité des journalistes. Il précise que l'Organisation propose également des vidéos et ressources en ligne sur les moyens de lutter contre les discours de haine en s'appuyant sur la législation internationale.

Il rappelle que tout texte réglementaire doit prendre en compte la définition complète de la liberté d'expression, qui, comme indiqué à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, comprend le droit de rechercher, de recevoir et de répandre des informations. Il dit que les articles 19 et 20 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques doivent être examinés conjointement avec la jurisprudence et les outils élaborés par le Comité des droits de l'homme des Nations Unies, les tribunaux internationaux compétents dans le domaine des droits de l'homme et le Plan d'action de Rabat.

Il souligne que, lorsque l'on élabore un texte réglementaire, il est important d'examiner l'évolution des normes existantes en matière de droits de l'homme et d'entreprendre un examen approfondi des différents droits que l'on souhaite protéger. Il explique qu'il faut prendre soin de prévoir les garanties nécessaires pour protéger la liberté d'expression et créer un organisme de régulation indépendant qui veille à appliquer la logique du droit international des droits de l'homme. Il ajoute que le processus d'élaboration des lois devrait être transparent et rassembler diverses parties prenantes, notamment les entreprises technologiques, la société civile et le monde universitaire. Il conclut son intervention en soulignant que, plus que les contenus eux-mêmes, il faut veiller à ce que les processus soient réglementés, car les connaissances évoluent en permanence.

Audition d'experts

Le Président présente les experts invités.

Mme R. Vázquez Llorente (Cheffe du service Droit et politiques, menaces technologiques et opportunités à l'organisation WITNESS), s'exprimant par visioconférence, indique que dans les situations où les droits de l'homme et les valeurs démocratiques sont menacés, les citoyens ont recours à la vidéo pour lutter contre les injustices. Elle convient que la vidéo constitue un puissant outil pour faire connaître la vérité et que partout dans le monde des pays essaient de restreindre l'utilisation des caméras sur les téléphones portables ou l'accès à Internet lorsque les autorités sont contestées. Elle explique que lorsque de telles vidéos sont diffusées sur les réseaux sociaux, une large part des contenus est supprimée par des algorithmes basés sur l'apprentissage automatique et que 32 à 36 % des contenus supprimés par YouTube n'ont jamais été visionnés par quiconque avant leur suppression. En outre, quelque 48 pays disposent de lois relatives à la responsabilité des intermédiaires, qui, pour la plupart, obligent les entreprises à supprimer les contenus litigieux lorsqu'une telle demande leur est adressée. Elle précise néanmoins que, même lorsqu'un contenu a été supprimé pour des raisons valables, il est important de le conserver. Elle encourage les parlementaires à réfléchir à la manière dont la loi pourrait contribuer à préserver et à faciliter l'accès aux contenus essentiels relatifs aux droits de l'homme et à prévoir des mesures de protection pour les personnes qui ont pris le risque de tourner des vidéos pour faire connaître la vérité.

Elle fait observer qu'avec l'explosion des outils d'intelligence artificielle générative et l'augmentation du nombre de contenus en ligne créés ou transformés à d'aide de l'intelligence artificielle, les méthodes actuellement utilisées pour la modération des contenus ne sont plus adaptées. Elle note néanmoins que l'intelligence artificielle a du mal à comprendre le contexte et qu'elle n'est donc pas très efficace pour modérer les contenus haineux et discriminatoires. L'intervenante estime ainsi qu'il serait utile de se pencher davantage sur l'authenticité et la provenance des informations. Elle ajoute qu'avec la production croissante de contenus de synthèse, il deviendra de plus en plus nécessaire de préciser, en application de la loi, le mode de

création de ces contenus en indiquant qu'ils ont été générés à l'aide de l'intelligence artificielle. Elle souligne que les parlementaires doivent faire en sorte que le respect de la vie privée et des droits de l'homme soit pris en compte lors de l'élaboration des mesures techniques, notamment dans les textes réglementaires relatifs à l'intelligence artificielle générative. Elle conclut son propos en indiquant que cela permettra de lutter contre les images trompeuses et la désinformation, notamment lors de l'élaboration des textes réglementaires relatifs à l'intelligence artificielle générative, de rendre compte du potentiel de l'intelligence artificielle en matière d'expression créative et de prévenir les risques potentiels pour les populations à risque.

Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie) attire l'attention sur les efforts déployés par son pays pour promouvoir la coexistence pacifique, la tolérance et le respect mutuel, lutter contre la discrimination et favoriser la réconciliation. Elle conclut son intervention en ajoutant que la coexistence pacifique favorise le développement de la société civile et en saluant les mesures prises par les autorités algériennes pour protéger les droits de l'homme en s'appuyant sur les textes réglementaires adoptés.

M. A. Suwanmongkol (Thaïlande) dit qu'il faut trouver un juste équilibre entre la protection du droit fondamental à la liberté d'expression et la lutte contre l'augmentation des discours de haine et de la désinformation dans l'espace numérique. Il fait remarquer que pendant la pandémie de COVID-19, on a observé une tendance alarmante à l'élargissement des pouvoirs gouvernementaux pour lutter contre les fausses nouvelles et la désinformation sans tenir compte de la législation et des normes internationales en matière de droits de l'homme, au motif que la sécurité nationale était menacée. Il affirme que la propagande d'État et les tentatives de restreindre les droits numériques et les libertés fondamentales figurent parmi les principales causes de la désinformation et de la diffusion d'informations erronées. Il explique qu'il est préférable d'apprendre aux citoyens à se servir des outils numériques et à recouper les informations afin de pouvoir disposer de tous les éléments nécessaires et se forger leur propre opinion.

Il convient de la nécessité de légiférer contre l'incitation à la haine en ligne. Il estime néanmoins que les discours de haine ne doivent pas nécessairement être combattus par des lois supplémentaires, mais plutôt par des approches non juridiques, notamment les obligations contractuelles avec les fournisseurs d'accès à Internet, l'autorégulation et des directives claires. Il conclut son propos en indiquant qu'il est également nécessaire de prendre des mesures destinées à promouvoir la tolérance et à mieux faire comprendre les instruments internationaux pertinents.

M. Z. Amanullah (Associé principal résident au sein de la Division Réseaux et sensibilisation à l'Institut pour le dialogue stratégique), expert invité, s'exprimant par visioconférence, dit que pour lutter contre les discours de haine, il est important de comprendre comment ils sont produits, diffusés et relayés, ainsi que leur impact sur les citoyens. Il affirme que le cadre réglementaire relatif aux discours de haine en ligne évolue très rapidement. Il explique que les plateformes de réseaux sociaux contrôlent les contenus en s'appuyant sur les conditions d'utilisation des services qu'ils proposent, mais que l'application de ces conditions s'avère incohérente et insuffisante. Il ajoute que la réglementation relative aux discours de haine est nécessaire, mais qu'elle n'en est qu'à ses balbutiements et que des questions telles que la liberté d'expression et la censure font l'objet de débats. Il souligne que la recrudescence des discours de haine et de la désinformation en période électorale est préoccupante et que des réglementations doivent être mises en place pour protéger la démocratie et la capacité des citoyens à participer aux élections sans craindre d'être perturbés ou pris pour cible. Il indique que le logiciel d'alerte précoce de son institut est utilisé dans le monde entier pour détecter les discours de haine qui ciblent certaines catégories de population. Par ailleurs, l'Institut met à disposition des ressources pour permettre aux citoyens d'accroître leur résilience et de mieux comprendre le comportement des auteurs de discours de haine, ainsi que les moyens de cibler et de désorganiser leurs réseaux.

L'intervenant rappelle que la modération des contenus par les plateformes de réseaux sociaux constitue le principal rempart contre la propagation des discours de haine. Il précise toutefois que, bien que les grandes plateformes appliquent les mêmes politiques sur la plupart des questions, le niveau de modération varie selon les pays et qu'il est plus faible dans les pays en développement et dans les langues autres que l'anglais. Il déclare qu'il serait intéressant d'étudier l'impact des nouvelles lois, notamment la législation de la Commission européenne relative aux services numériques, sur les grandes entreprises de réseaux sociaux. Il fait néanmoins remarquer que ce type de loi est difficile à définir, adopter et appliquer aux niveaux national et international, étant donné les différences de points de vue et de législation entre pays sur la question des discours de haine.

Il souligne que les discours de haine visent en premier lieu les citoyens et qu'il est donc important de donner à ces derniers les moyens d'agir. Il rappelle également qu'une approche multipartite est nécessaire pour atténuer l'impact négatif des discours de haine et que son institut propose des formations, aide à créer des réseaux locaux de prévention et fournit des renseignements à l'ensemble des parties prenantes concernées. Il conclut son intervention en indiquant que le Réseau des villes fortes facilite également la diffusion des bonnes pratiques.

Mme L. Zommer (Cofondatrice de Factchequeado), experte invitée, s'exprimant par visioconférence, explique qu'en avril 2022, son organisation a lancé, en collaboration avec une organisation espagnole spécialisée dans la vérification de l'information, un projet pilote visant à lutter contre la désinformation au sein des communautés hispanophones aux États-Unis d'Amérique. Elle indique que plusieurs travaux ont montré qu'il est important que les citoyens des différentes communautés puissent avoir accès à l'information dans leur langue maternelle. Elle note néanmoins qu'une grande partie des contenus diffusés auprès de certaines communautés proviennent de réseaux sociaux, notamment WhatsApp et Telegram, et qu'il s'agit souvent d'informations fallacieuses. Elle souligne la nécessité de mener des recherches plus approfondies sur l'information dans d'autres langues que l'anglais, en particulier dans les pays où la démocratie est menacée. Elle conclut son propos en rappelant qu'il est également important de prendre en compte le fait que tous les systèmes judiciaires n'ont pas la même qualité ou légitimité et que les réglementations générales, qui ne s'appliquent pas nécessairement de la même manière dans tous les pays, peuvent poser problème.

M. S. Ouedraogo (Burkina Faso) déclare que le cyberespace offre un forum qui permet de promouvoir l'éducation, les droits de l'homme et la démocratie auprès des jeunes, mais note que la montée du terrorisme a entraîné une recrudescence des discours de haine et de la désinformation dans le cyberespace. Il explique que le gouvernement de son pays a adopté une loi pour lutter contre la cybercriminalité et qu'il organise des campagnes de sensibilisation dans les écoles et les universités. Il juge préoccupant que des groupes terroristes filment des scènes de crime et en diffusent les images sur les réseaux sociaux afin de créer un climat de terreur et de provoquer des soulèvements, et ajoute qu'il est important de mettre en œuvre davantage de moyens pour empêcher la diffusion de tels contenus. Il souligne que l'utilisation des médias à des fins de propagande terroriste constitue également un phénomène préoccupant qui doit être combattu. Il conclut son intervention en indiquant que les parlementaires doivent prendre des mesures pour empêcher que les médias ne soient utilisés à de telles fins.

Mme S. Sapag (Argentine) déclare que tous les pays sont confrontés au problème de la désinformation et des discours de haine dans le cyberespace et qu'il est nécessaire de légiférer au niveau mondial pour lutter contre ce phénomène. Elle note que les serveurs des réseaux sociaux sont souvent implantés à l'extérieur des pays ciblés et que parfois les discours de haine débouchent sur des tentatives d'assassinat contre des responsables publics. Elle explique que la désinformation sur des questions telles que les changements climatiques et la pandémie de COVID-19 crée un climat d'anxiété au sein de la population, ce qui amène les citoyens à s'exprimer par la violence et à former des groupes fascistes. Elle estime que la communauté internationale doit agir de concert en vue d'élaborer une législation uniforme et universelle destinée à lutter contre la désinformation et les discours de haine. Elle conclut son propos en convenant que le pouvoir judiciaire n'agit pas toujours comme il faudrait.

Mme W. Fahad (Iraq) déclare que, dans les pays où les musulmans sont minoritaires, ils sont plus souvent exposés à la discrimination, privés de services, d'éducation et d'opportunités d'emploi, et éprouvent davantage de difficultés à obtenir la citoyenneté ou la nationalité. Elle précise que les femmes musulmanes rencontrent des difficultés spécifiques. Elle conclut son intervention en indiquant que les gouvernements doivent élaborer des lois pour lutter contre l'islamophobie et éradiquer les discours de haine à l'encontre des musulmans, notamment lors des campagnes électorales.

Mme M.d.C. Alva Prieto (Pérou) fait observer que tous les pays sont touchés par les discours de haine, la discrimination, la désinformation et d'autres injustices, et qu'elle-même a subi des attaques dans le cadre de son mandat d'élue au Congrès. Elle explique que si des progrès tangibles sont effectivement nécessaires, il est difficile pour les parlements de légiférer sur la question, car la frontière entre la liberté d'expression et la désinformation est floue. Elle conclut son propos en indiquant qu'il serait utile que les experts fassent des propositions concrètes, mais qu'il faut aussi tenir compte du fait que les budgets disponibles sont souvent limités.

Mme J. Mahmood (Maldives) affirme qu'il est difficile de légiférer pour lutter contre la désinformation et les contenus discriminatoires et malhonnêtes. Elle dit qu'en 2021, les Maldives ont adopté un amendement au code pénal qui érige en infraction pénale les discours de haine et que les restrictions imposées ont fait l'objet de critiques.

Elle indique que les réseaux sociaux sont de plus en plus utilisés pour harceler les femmes et les enfants, intimider les femmes politiques et discréditer les femmes qui réussissent. Elle ajoute que les femmes hésitent de plus en plus à se porter candidates aux mandats électifs et que cela a des conséquences néfastes en matière d'égalité des sexes. Elle demande comment faire pour remédier à cette situation par la voie législative ou par l'application de contrôles. Elle note également que les partisans du mouvement anti-vaccination utilisent les réseaux sociaux pour diffuser leurs messages et que cela porte atteinte au droit des enfants à la santé. Elle conclut son intervention en demandant comment les parlementaires pourraient légiférer sans que certaines activités ne soient érigées en infraction pénale et sans restreindre le droit à la liberté d'expression, tout en promouvant et en protégeant les droits des groupes vulnérables.

Mme S. Nane (Uruguay) dit qu'il faut être clair sur ce que l'on entend par "information". Elle explique que l'on ne peut comparer la décision de diffuser des discours de haine ou de la désinformation avec le partage de données réelles qui, une fois analysées, permettent de produire d'autres informations.

Elle rappelle qu'Internet n'est qu'un réseau et que les problèmes viennent de ses utilisateurs. Elle fait donc observer que la solution réside en chacun et conclut son propos en soulignant que les femmes, en particulier les féministes, sont des cibles et que chacun doit agir dans le respect de l'état de droit et assumer la responsabilité de ses actes.

M. C. Madrazo Limón (Mexique) dit qu'Internet est un espace sans frontières. Il demande comment faire pour empêcher la diffusion de discours de haine sur les plateformes de réseaux sociaux et si les parlements peuvent réglementer ce type de comportement et légiférer en la matière. Il demande également comment amener les entreprises de réseaux sociaux à rendre des comptes ou si la communauté internationale doit attendre que les entreprises décident d'agir par elles-mêmes. Il conclut son intervention en rappelant les discriminations dont sont victimes les Ouïghours.

M. V. Sánchez del Real (Espagne) se dit très préoccupé par les propos de certains intervenants qui demandent qui peut déterminer où se situe la vérité et mettre en place des mesures juridiques de contrôle sans consulter les parlements, les juges et les forces de l'ordre. Il indique que certains intervenants ont déclaré que les plateformes devraient bloquer certains types de contenus. Or, une plateforme de réseau social ne doit pas limiter la liberté d'expression de quiconque et ne peut pas se substituer à un État ou à une démocratie parlementaire. Il fait observer que les personnes chargées de vérifier l'information font partie de la société civile, mais qu'elles se sont autoproclamées juges, jurés et bourreaux. Il rappelle que les parlementaires sont élus pour légiférer et qu'il est surprenant qu'ils puissent autoriser des tiers et des institutions externes, comme les plateformes de réseaux sociaux, à appliquer des normes qui n'ont pas été approuvées par le parlement. Il conclut son propos en soulignant que la démocratie parlementaire doit prévaloir.

M. K.K.P. Kouassi (Côte d'Ivoire) dit qu'à l'instar d'autres pays, le sien est confronté au problème de la désinformation et des discours de haine dans le cyberespace et que la Côte d'Ivoire s'efforce d'élaborer une législation appropriée. Il indique que l'éducation joue un rôle essentiel pour apprendre aux enfants à utiliser correctement le cyberespace et insiste sur l'importance de prendre les devants. Il conclut son intervention en faisant remarquer que les personnes qui diffusent des discours de haine ne sont pas toutes basées en Afrique, mais aussi dans d'autres pays, comme les États-Unis d'Amérique, et qu'il est donc nécessaire d'élaborer une législation mondiale pour réglementer l'utilisation du cyberespace.

Mme J. Simannovska (Lettonie) explique que les journaux sélectionnent les informations qu'ils souhaitent publier et que les plateformes de réseaux sociaux devraient adopter une démarche similaire afin d'assurer la modération des contenus. Elle fait remarquer que, puisqu'il s'agit pour la plupart de plateformes internationales, il existe un vaste champ de coopération internationale pour réfléchir à la manière de réglementer la responsabilité des plateformes de réseaux sociaux.

Mme A. Al Shaman (Arabie saoudite) déclare que pour lutter contre les discours de haine, il faut prendre des mesures énergiques et que l'on ne peut pas se contenter de simples discours, et appelle à l'élaboration d'une législation internationale qui érigerait en infraction pénale tout outrage à la religion.

Mme R. Vázquez Llorente (Cheffe du service Droit et politiques, menaces technologiques et opportunités à l'organisation WITNESS), experte invitée, s'exprimant par visioconférence, explique qu'il est important de comprendre comment fonctionnent les plateformes. Les plateformes utilisent des algorithmes pour modérer les contenus, mais elles utilisent également des algorithmes qui servent à relayer ces mêmes contenus et qui obéissent aux lois du marché. Or, bien que ces contenus puissent être haineux et discriminatoires, ils génèrent plus de vues et donc plus de revenus et de profits. En ce qui concerne la réglementation des plateformes de réseaux sociaux et leur responsabilité, l'intervenante souligne qu'il est essentiel de comprendre comment les plateformes sont administrées et quels types d'algorithmes sont nécessaires à leur fonctionnement. Elle ajoute qu'il faut aussi réfléchir aux moyens de réglementer les processus plutôt que les contenus.

Elle indique qu'il n'existe pas de solution miracle, mais qu'il est néanmoins important d'apprendre aux utilisateurs comment utiliser les réseaux sociaux. Il importe également de mettre au point des solutions techniques, comme les algorithmes qui permettent de détecter la désinformation et la diffusion d'informations erronées en ligne, et des technologies qui permettent de retracer la provenance des informations et les modifications qui y ont été apportées. Elle précise que ces technologies sont développées essentiellement aux États-Unis d'Amérique et qu'elles ne prennent pas en compte de nombreuses populations parmi les plus vulnérables. Elle fait aussi remarquer que les solutions techniques mises en œuvre pour donner suite aux initiatives législatives ne tiennent pas compte des considérations liées aux droits de l'homme. Elle affirme également que si les parlementaires décident d'adopter des lois destinées à lutter contre les discours de haine, la désinformation et la diffusion d'informations erronées, les plateformes de réseaux sociaux se contenteront de développer de nouveaux outils techniques qui ne seront pas adaptés. Elle conclut son propos en soulignant que les solutions doivent tenir compte de la question des droits de l'homme et anticiper les éventuels préjudices.

M. Z. Amanullah (Associé principal résident au sein de la Division Réseaux et sensibilisation à l'Institut pour le dialogue stratégique), expert invité, s'exprimant par visioconférence, dit que l'évolution de la culture et la volonté d'influencer font peser une très forte pression sur les entreprises de réseaux sociaux, les législateurs et le public en général. Il explique que les initiatives menées jusqu'à présent pour amener les entreprises de réseaux sociaux à s'autoréguler n'ont pas eu l'effet escompté et que l'effort législatif en la matière progresse très lentement, même dans les pays les mieux dotés en ressources, comme le Royaume-Uni et ceux de l'Union européenne. Il souligne que l'examen des initiatives en matière d'éducation et de formation est essentiel pour comprendre la situation, mais que des études indépendantes menées par des organisations non gouvernementales permettraient d'obtenir des informations précieuses en vue d'élaborer des lois efficaces.

S'agissant de l'utilisation des réseaux sociaux à des fins de propagande terroriste et de diffusion des activités criminelles en Afrique subsaharienne, il affirme que les acteurs locaux sont les mieux placés pour sensibiliser les personnes vulnérables et enrayer le recrutement par les groupes extrémistes. Il estime donc que la coopération avec ces acteurs est essentielle et qu'elle s'avère particulièrement efficace lorsqu'elle est menée en partenariat avec des entreprises de réseaux sociaux. Il fait néanmoins remarquer que ce type de démarche est souvent écarté en raison du manque de ressources. Il indique que les entreprises de réseaux sociaux investissent beaucoup moins de ressources dans les pays en développement et qu'elles devraient être incitées à proposer leurs services dans d'autres langues que l'anglais.

Il souligne à l'instar d'autres intervenants que les discours de haine et la désinformation constituent une menace pour la démocratie, y compris dans le pays le plus puissant du monde, et ajoute que beaucoup reste à faire pour préserver la démocratie et l'équité des élections. Il explique qu'il faut continuer à faire pression sur les entreprises de réseaux sociaux pour éviter que la désinformation perturbe les élections, empêche les citoyens de voter ou cible des catégories de population spécifiques. Il conclut son intervention en affirmant que la dimension de genre de la désinformation et des discours de haine passe souvent inaperçue et qu'il convient d'y accorder une plus grande attention, car les femmes en sont souvent les premières victimes.

Mme L. Zommer (Cofondatrice de Factchequeado), experte invitée, s'exprimant par visioconférence, souligne qu'il s'agit d'un phénomène mondial complexe qui touche à la fois les sphères économique, sociétale et politique, et qu'il est peu probable que l'on puisse trouver rapidement une solution simple. Elle ajoute que, bien que l'information transcende les frontières, elle comporte une importante dimension locale qui fait que certains contenus peuvent parfois devenir viraux. Elle indique que la plupart des solutions proposées par les grandes entreprises technologiques sont de nature technique et ne tiennent pas nécessairement compte des considérations liées aux droits de l'homme.

S'agissant des moyens d'action concrets susceptibles d'apporter des solutions, elle indique que les parlements peuvent certes faire pression sur les grandes entreprises technologiques pour qu'elles soient plus transparentes ou qu'elles adoptent des politiques de modération qui tiennent compte des considérations liées aux droits de l'homme. Elle estime néanmoins que l'adoption de lois axées sur l'éducation aux médias à l'école permet de sensibiliser directement les élèves à des questions telles que les biais et le manque de transparence des algorithmes. Elle se dit par conséquent favorable à l'élaboration de principes que tous les pays pourraient appliquer dans leur système éducatif. Elle ajoute que davantage de moyens financiers doivent être consacrés à la recherche sur la désinformation et les discours de haine dans d'autres langues que l'anglais et dans les pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie.

Réagissant à l'intervention du représentant de l'Espagne, elle déclare que l'on attribue souvent à tort aux personnes chargées de vérifier l'information des rôles qui ne leur appartiennent pas. Elle précise que ces personnes ne portent pas de jugements et n'entravent pas la liberté d'expression, et que leur travail consiste à garantir la véracité de l'information en utilisant une méthodologie claire et transparente afin de mieux informer les citoyens.

M. S.B.H. Aldosari (Qatar) indique que son pays a demandé l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de la présente Assemblée intitulé *Criminaliser le mépris des religions et la propagation de la haine, et promouvoir la coexistence, la tolérance, la paix et la sécurité internationale*. Il souligne que le projet de résolution a reçu le soutien du Groupe Asie-Pacifique et du Groupe arabe, de certains membres du Groupe africain, ainsi que du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), mais que le texte n'a pas reçu le soutien du Groupe des Douze Plus. Il explique que le Qatar pourrait envisager de présenter une proposition semblable à la prochaine Assemblée de l'UIP.

Mme W. Fahad (Iraq) se dit favorable à l'adoption d'une résolution sur la lutte contre la diffusion des discours de haine et discriminatoires lors d'une prochaine Assemblée.

Le Président remercie toutes les personnes, en particulier les experts invités, qui ont participé à ce débat intéressant sur un sujet aussi important. Il rappelle que les parlementaires se doivent d'assurer un dialogue permanent avec le gouvernement, le secteur privé et la société civile en ce qui concerne la lutte contre la désinformation et les discours de haine. Il conclut son propos en indiquant que tous les parlementaires intéressés pourront poursuivre la discussion dans le cadre du volet parlementaire à l'occasion du Forum sur la gouvernance de l'Internet 2023, qui se tiendra au Japon en octobre.

La séance est levée à 12 h 10.

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

SÉANCE DU MARDI 14 MARS 2023

(matin)

La séance est ouverte à 9 h 05 sous la conduite de M. L. Wehrli (Suisse), Président par intérim de la Commission.

Adoption de l'ordre du jour
(C-I/146/A.1-rev)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 145e Assemblée de l'UIP (octobre 2022)

Le compte rendu est approuvé.

Proposition de nouvelles modalités et méthodes de travail de la Commission

Le Président, présentant ce point à l'ordre du jour, rappelle que le projet politique de l'UIP aux Nations Unies fait l'objet de discussions depuis un certain temps et que les conclusions d'une expertise externe ont été communiquées au Comité exécutif en juin 2022, avec des propositions de réformes, notamment la manière dont la Commission peut améliorer ses méthodes de travail. À Kigali en octobre 2022, le Comité exécutif a décidé de charger le Bureau d'élaborer une proposition finale en la matière, qui sera soumise à l'examen de la Commission permanente, en tenant compte des conclusions des experts et des délibérations du Comité exécutif.

Le Bureau s'est réuni en ligne en janvier 2023 pour examiner une proposition élaborée par un groupe de travail restreint au cours du dernier trimestre 2022 et a ensuite approuvé à l'unanimité, lors de sa réunion de la veille, la proposition contenue dans le document de synthèse soumis à la Commission. Si elle est également approuvée par la Commission, la proposition sera transmise au Comité exécutif pour approbation. Dans ce cas, la Commission fonctionnera ensuite selon les nouvelles modalités et méthodes de travail proposées.

Outre une description du mandat de la Commission, le document de synthèse comprend des méthodes de travail proposées sur la base de l'expérience de la pandémie. Les webinaires organisés avec des représentants des Membres de l'UIP et des institutions de l'ONU, qui ont été intéressants et productifs et méritent d'être poursuivis, en sont un exemple. Les priorités identifiées comprennent l'établissement de liens avec des organes de l'ONU, comme la Deuxième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, chargée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), afin de coordonner les activités et les positions sur les domaines d'intérêt commun dans un souci de complémentarité.

M. H. Aoyagi (Japon) fait remarquer qu'à la suite de la crise qui sévit depuis un an en Ukraine, le cadre mondial pour la paix et la sécurité mis en place à la fin de la Seconde Guerre mondiale s'ébranle dans ses fondements, principalement en raison d'un Conseil de sécurité de l'ONU dysfonctionnel, dont la structure pose un problème inhérent. En bref, il n'y a aucun moyen de stopper des actes qui violent le droit international s'ils sont commis par l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité disposant d'un droit de veto. Tant que le Conseil de sécurité sera seul habilité à adopter des résolutions contraignantes, sa structure restera inchangée. Entre-temps, des résolutions non contraignantes de l'Assemblée générale relatives à la réforme du Conseil de sécurité continuent d'être adoptées dans l'espoir de galvaniser l'opinion publique et d'unir la communauté internationale en vue d'encourager un changement au sein du Conseil de sécurité. Il propose que l'UIP exerce une fonction consultative visant à encourager davantage ce résultat.

Le Président déclare qu'il a pris note de cette proposition pour examen ultérieur le cas échéant. Pour l'heure, toutefois, la proposition soumise à la Commission ne concerne qu'une réforme de ses propres méthodes de travail.

M. D. Naughten (Irlande) estime que, pour que la réforme proposée aboutisse, il est primordial d'établir un niveau d'engagement avec les Nations Unies qui corresponde aux défis et besoins concrets des parlementaires. Les contributions fréquemment entendues lors des réunions parlementaires, dont les Assemblées de l'UIP, ont tendance à être abstraites plutôt que de se concentrer sur les mesures pratiques que les parlements eux-mêmes peuvent prendre. Sa vive recommandation, par conséquent, est de veiller à ce que les modalités et les méthodes de travail décrites dans le document de synthèse soient appliquées afin de réunir les parlementaires et les Nations Unies dans des forums où ils peuvent s'engager avec leurs pairs sur des mécanismes pratiques de mise en œuvre des résolutions des Nations Unies. S'ils peuvent citer des exemples de succès obtenus ailleurs, il leur sera plus facile de prôner au parlement des changements politiques spécifiques. Toutefois, à l'heure actuelle, il n'existe pas de forum de ce type, alors que les parlementaires nécessitent l'intervention d'experts, des Nations Unies et de la communauté scientifique, compte tenu des défis uniques posés par les problèmes liés, entre autres, aux changements climatiques, à l'énergie, à la transition numérique et écologique et à l'intelligence artificielle.

Mme S. Attia (Égypte) dit que l'initiative de modifier les méthodes de travail de la Commission est bienvenue et nécessaire au vu de l'évolution de la sphère internationale. Il convient de renforcer les liens entre la Commission et les organismes des Nations Unies afin d'impliquer davantage les parlementaires dans les activités de l'ONU. Actuellement, il est souvent difficile pour les parlementaires de se réunir lors d'événements organisés par l'ONU pour discuter des sujets abordés, à moins que des réunions parlementaires ne soient spécifiquement organisées en parallèle. Une coordination et une communication accrues entre l'UIP et les Nations Unies sur une série de questions sont vitales pour les intérêts des électeurs. Les nouvelles modalités et méthodes de travail proposées permettront aux parlementaires de répondre plus rapidement et plus efficacement aux situations en constante évolution dans le monde, afin de promouvoir davantage la démocratie, la justice et l'inclusion. Elle espère que la voix des parlementaires sera entendue haut et fort lors du prochain forum politique de haut niveau sur le développement durable à New York.

M. M. Al Mheri (Émirats arabes unis) estime que les priorités de la Commission en termes de thématiques doivent refléter les principaux processus en cours aux Nations Unies, les exemples actuels étant les négociations du traité international sur la cybercriminalité et l'action sur les changements climatiques. La Commission doit par ailleurs être chargée d'assurer le suivi des activités et des résultats des Nations Unies, et de la mise en œuvre de ses conventions, tout en encourageant les parlements nationaux à apporter leur contribution. Elle doit à cette fin organiser des débats et adopter des résolutions au même titre que les autres commissions permanentes. Enfin, pour assurer la participation effective des parlementaires aux activités de l'ONU, ce qui est essentiel pour faire passer le point de vue du Parlement, la réunion parlementaire annuelle aux Nations Unies doit se tenir en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre de chaque année pour débattre des thèmes identifiés par la Commission parmi ceux qui figurent à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

M. A. Golroo (République islamique d'Iran), après avoir souligné l'engagement du Parlement iranien à mettre en œuvre méticuleusement les recommandations contenues dans le rapport intitulé *Notre programme commun* du Secrétaire général de l'ONU, déclare que toute réforme des Nations Unies doit être fondée sur les objectifs et les principes de la Charte des Nations Unies. Compte tenu de ses faiblesses actuelles, le Conseil de sécurité est un outil aux mains des pays développés pour faire pression sur les autres. Les Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, doivent fonctionner sur la base d'une approche fondée sur des règles et non sélective, au nom et dans le respect des intérêts communs de ses États membres. La discrimination existante et le manque de transparence dans la représentation géographique aux Nations Unies sont très préoccupants. Tous deux doivent être éliminés au profit du modèle des parlements nationaux, où la représentation géographique est équitable et où tous les parlementaires participent pleinement à l'élaboration des normes. La révision du droit de veto est la priorité.

M. C. Frolick (Afrique du Sud) estime que les nouvelles méthodes de travail proposées à la Commission aideront les parlementaires à se tenir informés des faits nouveaux et à promouvoir leur engagement dans le travail des agences des Nations Unies à travers le monde. Au sujet de la réforme des Nations Unies, en particulier du Conseil de sécurité, la position de l'Afrique du Sud est claire. S'agissant de l'UIP, les parlementaires doivent soumettre à la discussion au sein de leurs parlements respectifs les principales questions à aborder lors des réunions de l'UIP auxquelles ils doivent participer afin qu'ils puissent arriver avec un mandat sur ces questions, ce qui imprimera un nouvel élan aux travaux entrepris.

Le Président, notant la pertinence de bon nombre des remarques faites quant à l'objectif qui sous-tend la réorganisation des méthodes de travail de la Commission, explique que les auditions parlementaires annuelles aux Nations Unies sont bien suivies mais qu'elles peuvent toujours accueillir plus de participants. Les auditions sont le seul moment de l'année où les parlementaires ont l'occasion de prendre la parole aux Nations Unies. Toute nouvelle modalité ou méthode de travail convenue par la Commission doit être cohérente avec celles des autres commissions permanentes et renforcer la pertinence de l'UIP – et donc celle des parlementaires – dans le contexte de l'ONU. Les commentaires et les propositions sur des questions plus larges seront notés pour être utilisés dans d'éventuelles discussions futures.

M. M.T. Bani Yassin (Jordanie) dit que la Commission joue un rôle crucial dans les activités de l'UIP et est directement liée au travail des parlements avec les organisations internationales. Les réunions telles que celles de l'UIP diffèrent toutefois de celles qui ont lieu entre les parlements nationaux et les agences de l'ONU présentes dans les pays. Les liens entre ces derniers doivent être mieux définis afin de promouvoir la collaboration pour s'assurer que les théories adoptées lors des réunions sont mises en pratique sur le terrain.

Le Président, soulignant qu'aucun amendement à la proposition présentée dans le document de synthèse n'a été demandé, invite la Commission à procéder à un vote à main levée sur la proposition.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Le Président, se félicitant de ce résultat et remerciant ses collègues du Bureau et le Secrétariat de l'UIP pour leur travail de préparation du document de synthèse, déclare que les nouvelles modalités et méthodes de travail permettront à la Commission, en collaboration avec les parlements nationaux et l'UIP, de renforcer la contribution des parlements aux travaux des Nations Unies ainsi que leur propre suivi de ces travaux.

Porter l'égalité des sexes à l'Assemblée générale des Nations Unies

Mme P. Torsney (Cheffe du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies à New York), présentant ce point à l'ordre du jour, affirme que l'UIP s'emploie invariablement depuis plus de 30 ans à accroître le nombre de femmes parlementaires partout dans le monde. Actuellement, tous les parlements en exercice comptent au moins une femme parmi leurs membres. L'UIP souhaite à présent inciter les parlementaires à opérer des changements similaires au sein des Nations Unies. La Commission entendra d'abord Mme S. Malcorra, ancienne Cheffe de cabinet de l'ancien Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon et Présidente de Global Women Leaders (GWL) Voices for Change and Inclusion.

Mme S. Malcorra (Présidente de GWL Voices for Change and Inclusion), s'exprimant par liaison vidéo, affirme que GWL Voices déploie beaucoup d'efforts dans le domaine des droits et de l'autonomisation des femmes au sein du système multilatéral, en mettant l'accent sur leur représentation aux postes de direction. Face au niveau manifestement faible de la participation des femmes aux mécanismes institutionnels et aux organes directeurs des Nations Unies, les parlementaires doivent exhorter leurs gouvernements à présenter davantage de candidatures féminines aux postes de l'ONU. Seule une représentation équitable des femmes au sein des organes directeurs des Nations Unies permettra de modifier les politiques et de placer les femmes au premier plan dans le processus décisionnel multilatéral.

Mme P. Torsney (Cheffe du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies à New York), présentant les résultats d'une enquête de l'UIP sur les femmes à l'Assemblée générale des Nations Unies et accompagnant ses propos d'un diaporama numérique, indique qu'au 1er janvier 2023, seulement 46 des 193 représentants permanents, ou ambassadeurs, auprès des Nations Unies étaient des femmes, dont beaucoup plus sont originaires des pays du Sud que ceux du Nord. Seules 157 missions permanentes ont des représentants permanents adjoints, dont 34 % de femmes. Dans les pays où les femmes représentent plus de 30 % des parlementaires, on note une faible corrélation avec le nombre de femmes qu'ils nomment comme représentantes permanentes. Seuls 28 % des parlements exercent un contrôle sur la nomination des représentants permanents, alors que 42 % des pays ont nommé une femme à ce poste à l'une des 5 dernières occasions. Sur les 43 parlements ayant participé à l'enquête, 54 % ont mis en place des programmes visant à recruter davantage de femmes dans le corps diplomatique et à les préparer au poste d'ambassadeur. L'UIP souhaite trouver les moyens de travailler avec les parlements pour faire progresser la représentation des femmes à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Président, notant que le poste de représentant permanent de son pays, la Suisse, auprès des Nations Unies est occupé par une femme, déclare que tous les parlements doivent s'efforcer de veiller à ce que les processus diplomatiques dans leur pays soient tels que le plus grand nombre possible de femmes soient nommées à des postes influents aux Nations Unies, notamment en qualité d'ambassadeur auprès de l'Organisation.

M. M.M. Kapichila (Malawi) estime qu'il convient d'accélérer les progrès vers l'autonomisation des femmes et des filles pour mener à bien la transformation sociale impulsée par les femmes et nécessaire pour permettre aux pays de mettre en œuvre le Programme 2030. Les femmes doivent avoir l'assurance de pouvoir jouer un rôle à part entière sur la voie de l'égalité des sexes, que l'Assemblée générale des Nations Unies doit continuer à poursuivre en favorisant les changements profonds nécessaires pour garantir l'égalité d'accès à la vie économique, politique et sociale. Malgré ses acquis historiques en matière de représentation et de participation des femmes, l'Assemblée générale des Nations Unies n'a jamais élu que quatre femmes pour la présider. En outre, seuls 24 des 193 États membres des Nations Unies ont une femme chef d'État ou de gouvernement, alors que les Nations Unies elles-mêmes n'ont jamais eu de femme Secrétaire général. L'ancienne présidente du Malawi a assisté à l'Assemblée générale des Nations Unies, mais n'a pas encore nommé une autre ambassadrice chargée de promouvoir l'égalité des sexes à l'ONU. Les parlements doivent approuver les initiatives et renforcer les mesures en faveur de l'égalité de traitement et des chances afin de garantir une véritable égalité de fond et la justice sociale au sein de l'ONU et doit également plaider en faveur d'un débat inclusif sur l'égalité des sexes à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Mme D. Kumari (Inde) dit que les femmes prennent part à tous les processus décisionnels, ce qui, avec l'autonomisation des femmes, est le moyen le plus efficace d'assurer un développement équitable et durable dans le monde entier. L'égalité des sexes est toutefois loin d'être une réalité dans les instances de haut niveau telles que l'Assemblée générale des Nations Unies, dont la première femme présidente est originaire de l'Inde. Le poste de représentant permanent de l'Inde est également occupé par une femme. Il est essentiel de changer les attitudes, les mentalités et les cadres institutionnels et juridiques pour parvenir à l'égalité des sexes. Les parlementaires doivent par conséquent encourager les gouvernements à développer la mixité professionnelle et à envoyer davantage de femmes ambassadeurs à l'Assemblée générale des Nations Unies et à d'autres réunions multilatérales.

Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis), mettant l'accent sur les efforts collectifs, estime que les objectifs souhaités peuvent être atteints en investissant dans la formation afin de former davantage de femmes diplomates et d'accroître la représentation des femmes aux Nations Unies. Il convient de faire davantage confiance à la capacité des femmes à prendre part à la vie politique, compte tenu notamment de leur rôle fondamental dans la promotion de la paix et de la sécurité. Dans le cadre de leurs fonctions législatives et de contrôle, les parlements doivent également s'efforcer de promouvoir l'égalité des sexes et l'égalité des chances, et de lever les obstacles à la participation des femmes aux élections et à la vie politique. Des indicateurs et des objectifs doivent être définis pour permettre à l'UIP de suivre les progrès accomplis, en coopération avec les Nations Unies. Son pays se classe au premier rang des pays arabes pour ce qui est de l'égalité

des sexes et de la représentation des femmes au parlement, où les femmes représentent actuellement 50 % des membres. Les Émirats arabes unis ont une ambassadrice auprès des Nations Unies et 12 autres femmes émiriennes sont ambassadrices ailleurs. Les femmes représentent en outre 41 % du personnel du Ministère des affaires étrangères et 60 % des diplômés de l'académie de formation diplomatique du pays.

M. M. Moushouttas (Chypre) explique que son pays n'a malheureusement jamais nommé de femme au poste de représentant permanent auprès des Nations Unies. La valeur ajoutée apportée par les femmes à l'Assemblée générale des Nations Unies découle de leur autonomisation, qui doit être renforcée pour réaliser la transformation nécessaire. De son côté, l'Assemblée doit encourager, faciliter et soutenir des changements sociaux profonds à cette fin, en s'inspirant de *Notre programme commun*, qui fait de l'égalité entre les femmes et les hommes une condition préalable au rééquilibrage des pouvoirs et des ressources. La participation des femmes à la résolution des conflits et aux processus de paix, qui pourrait changer la donne, bénéficie d'un soutien mondial, mais doit être concrétisée. L'égalité des sexes doit donc commencer avec l'Assemblée générale des Nations Unies, qui doit refléter la participation des femmes sur un pied d'égalité à l'ensemble de la vie publique et à la prise de décisions politiques essentielles. L'élimination des structures existantes de patriarcat et d'exclusion fait partie intégrante de l'action collective en faveur de l'égalité des sexes, qui tracera la voie à suivre à long terme.

M. C. Frolick (Afrique du Sud) estime que, malgré son rôle pionnier en matière de droits des femmes depuis 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies a eu peu de femmes présidentes et aucune femme secrétaire générale, alors que seuls 23 des 190 orateurs de sa dernière réunion en septembre 2022 étaient des femmes – un triste bilan qui devrait préoccuper tout le monde. L'Afrique du Sud a nommé sa première ambassadrice auprès des Nations Unies en 1994 et son ambassadrice actuelle a reçu ses lettres de créance en 2021. Les pays dirigés par des femmes sont généralement davantage axés sur l'égalité des sexes dans leur législation et leur politique, et obtiennent de meilleurs résultats dans l'action qu'ils mènent pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD), ce qui doit inciter les parlementaires à promouvoir la parité entre les sexes, surtout dans les partis politiques, dans leur pays d'origine. Sachant qu'en 2016, aucune des sept femmes en lice n'a été élue au poste de Secrétaire général des Nations Unies, la Commission doit faire entendre sa voix pour faire en sorte que le prochain titulaire soit une femme. En bref, il faut redoubler d'efforts pour accroître le leadership des femmes dans toutes les institutions multilatérales, en particulier les Nations Unies.

M. M.T. Bani Yassin (Jordanie) dit que son pays a modifié sa Constitution afin de promouvoir l'égalité des sexes et fixé des quotas obligatoires pour la participation des femmes aux élections législatives et leur représentation dans les partis politiques. Les femmes jordaniennes sont par ailleurs très instruites et occupent des postes à responsabilité dans tous les secteurs de la société. L'une des deux anciennes Représentantes permanentes auprès des Nations Unies est aujourd'hui ambassadrice de Jordanie à Washington et l'autre est Directrice exécutive d'ONU Femmes. Huit des dix diplomates nouvellement nommés sont des femmes. Les parlementaires doivent s'adresser à leurs gouvernements pour s'assurer que les parlements jouent le rôle qui leur incombe dans l'importante question de porter l'égalité des sexes à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Mme P. Cayetano (Philippines) estime que les femmes devraient être plus nombreuses dans les organes de prise de décisions, mais elles sont confrontées à des difficultés liées à leur double rôle à la maison et sur leur lieu de travail. Même les pays développés qui sont à l'avant-garde du combat pour l'autonomisation des femmes peinent à fournir le soutien nécessaire pour que les femmes réalisent pleinement leur potentiel. Les mères sont souvent obligées de quitter leur emploi pour s'occuper de leurs enfants à plein temps, alors que d'autres choisissent de renoncer à l'opportunité d'une vie de famille en faveur du travail. Dans son pays, de nombreuses mères sacrifient cette vie en acceptant des emplois à l'étranger pour répondre aux besoins économiques de leur famille. Les politiques et programmes doivent donc être continuellement revus pour veiller à ce que les enfants grandissent avec leur mère et que celle-ci puisse continuer à travailler. Avec plus de femmes sur le devant de la scène, ces situations sont plus susceptibles d'être traitées pour permettre aux femmes de donner le meilleur d'elles-mêmes à leur famille parallèlement à leur carrière.

Mme S. Attia (Égypte), notant le bon exemple donné par l'UIP dans ses efforts destinés à accroître la représentation des femmes dans tous les domaines, déclare que l'objectif de l'égalité des sexes aux Nations Unies est discutable en l'absence de réglementation visant à accroître la présence des femmes dans ce cadre.

M. A. Golroo (République islamique d'Iran), soulignant le travail remarquable accompli par les femmes iraniennes dans tous les domaines, fait remarquer que la décision unilatérale des États intimidateurs de retirer son pays de la Commission de la condition de la femme, dont il est membre officiel, est révélatrice de la tendance profondément regrettable à la politisation de l'égalité entre hommes et femmes.

Le Président dit, pour conclure, que la question de savoir comment accroître la représentation et la présence des femmes dans les instances onusiennes restera un sujet possible de futures discussions au sein de la Commission, en attendant que le Comité exécutif approuve ses nouvelles modalités et méthodes de travail.

Mme P. Torsney (Cheffe du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies à New York), en guise de conclusion, déclare que la discussion a reflété la détermination ferme et opportune à changer les choses et que l'introduction de l'égalité entre hommes et femmes à l'Assemblée générale des Nations Unies est appelée à devenir un point récurrent de l'ordre du jour de la Commission, conformément à son mandat. Il s'agit d'organiser une ou plusieurs réunions en ligne sur le sujet avant la 147e Assemblée et de mettre à jour les données existantes. Il est essentiel d'améliorer le taux de réponse à l'enquête et que les parlementaires se penchent sur le processus de leur pays en matière de nomination des ambassadeurs auprès des Nations Unies. Ils doivent également encourager le recrutement d'un plus grand nombre de femmes dans le corps diplomatique, notamment en tant que représentantes permanentes à New York et dans d'autres agences de l'ONU.

Examens nationaux volontaires 2023 du forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable

Le Président, présentant ce point à l'ordre du jour, rappelle que le forum politique de haut niveau se réunit chaque année en juillet afin d'étudier les examens nationaux volontaires (ENV) présentés par une quarantaine de pays en ce qui concerne leur mise en œuvre du Programme 2030. Chaque année, l'UIP interroge les parlements qui contribuent à ces ENV afin d'évaluer l'ampleur de leur engagement dans le processus. Au titre du point de l'ordre du jour, la Commission sera informée des résultats de l'enquête 2022 de l'UIP et de son enquête 2023.

M. A. Motter (Conseiller principal aux Affaires économiques et sociales, Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies à New York), accompagnant ses remarques sur l'enquête 2022 d'un diaporama numérique, fait remarquer que l'enquête vise à suivre le processus de responsabilisation du forum politique de haut niveau, conformément au mandat de la Commission. Les ENV sont propres à chaque pays, et les parlements parmi les parties concernées contribuent à l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des ODD.

Avec seulement 13 des 42 parlements ayant répondu à l'enquête 2022, la base de l'engagement parlementaire dans le processus est malheureusement très faible, bien que la plupart des personnes interrogées aient quelque peu connaissance des ENV. Huit de ces treize parlements ont été informés à l'avance du plan de consultation de l'ensemble des parties prenantes, un paramètre important dans la préparation, et six de ces huit parlements ont indiqué que le plan comprend un engagement direct avec le parlement. Bien que la plupart des 13 parlements aient participé au processus de consultation des ENV, cela ne représentent que 19 % des 42 parlements sollicités. Une revue des 42 ENV présentés par la suite a révélé que 38 % d'entre eux font référence à l'engagement parlementaire dans le processus, mais seulement de façon éphémère. Les contradictions qui parfois surgissent entre ce que les gouvernements et les parlements rapportent font partie des problèmes à surmonter dans le cadre de l'exercice.

Depuis la première enquête de l'UIP en 2020, l'engagement parlementaire dans le processus de consultation des ENV a affiché une légère tendance à la hausse. Le fait que le forum politique de haut niveau se réunisse chaque année depuis 2016 signifie que certains pays ont déjà présenté plus d'un ENV, et tout semble indiquer que l'engagement parlementaire dans le processus s'accroît au fil des rapports. L'enquête a permis de déterminer si les parlements étaient impliqués avant, pendant ou après l'élaboration des ENV – généralement un exercice global de six

mois – et révèle que seuls 2 répondants sur 13 y ont pris part dès le début. Les gouvernements semblent penser que le moyen le plus efficace d'y associer les parlements serait d'organiser des ateliers, considérant que les auditions parlementaires, qui n'ont été organisées qu'à une seule reprise, favoriseront une participation beaucoup plus significative et importante. Quelques-uns de ces 13 parlements ont pris part à des événements extérieurs organisés par les gouvernements, ce qui conduit à une mobilisation moins effective puisqu'ils détournent le processus de l'institution qu'est le Parlement. Sept des treize parlements se sont appuyés sur des rapports soumis par les gouvernements pour évaluer les progrès accomplis et aucun n'a consulté de rapports indépendants, ce qui témoigne d'un contrôle insuffisant. Davantage de parlements partagent l'analyse gouvernementale et estiment que leur contribution est prise en compte dans l'ENV concerné. Là encore, le niveau de référence est très bas. On peut donc conclure que les parlements en général ne sont pas très proactifs ou motivés pour s'engager dans le processus de consultation des ENV, en dépit des efforts de l'UIP, et que la qualité de tout engagement implicite laisse à désirer.

Afin de résoudre ce problème, l'UIP a organisé une réunion en ligne en octobre 2022 avec les membres du Secrétariat de l'UIP et les présidents des groupes géopolitiques dans le but de promouvoir un engagement parlementaire plus actif dans le processus. Le questionnaire d'enquête 2023 sera communiqué à la fin du mois de mai. Les parlements des 40 pays qui présenteront leurs ENV lors du prochain forum politique de haut niveau disposent d'un mois pour le compléter. Ces parlements sont invités à communiquer bien à l'avance avec les ministres qui dirigent le processus dans leur pays afin de s'assurer qu'eux-mêmes et leurs membres sont pleinement impliqués. Il est essentiel d'obtenir davantage de réponses à l'enquête, ce qui attestera d'un engagement accru dans les ENV.

Le Président, souscrivant à ces observations, estime qu'il est essentiel pour les parlements de remplir en priorité le questionnaire d'enquête de sorte que les réponses contribuent à améliorer le travail des Nations Unies, notamment dans le cadre de ses résolutions et décisions. Une présence parlementaire accrue aux Nations Unies commence par ces réponses, à partir desquelles une position commune au nom des parlements peut être construite et exprimée.

M. D. McGuinty (Canada) dit qu'il a été rassurant d'entendre un haut fonctionnaire de l'ONU déclarer avec une honnêteté louable, lors de la récente audition parlementaire annuelle à New York, qu'il est vraiment nécessaire de revoir les ODD, qu'il a été chargé de sortir de l'ornière afin d'éviter l'échec. Puisque la meilleure façon de traiter les problèmes est d'abord de les admettre, il est essentiel que l'UIP fasse savoir aux Nations Unies qu'il est extrêmement difficile pour les parlements de rendre pleinement compte des progrès accomplis dans la réalisation de 17 ODD très ambitieux, inclusifs et exhaustifs, assortis de 169 cibles connexes. Les Nations Unies ont reconnu l'existence d'un problème à cet égard, qu'il considère comme le fossé toujours grandissant entre les promesses et les performances. Les parlementaires reçoivent des objectifs extraordinairement ambitieux à vendre à leurs parlements et à leurs peuples. L'UIP doit donc informer les Nations Unies qu'elles doivent être plus réalistes et conscientes de la nécessité d'aider les parlements à relever le défi sans cesse plus difficile d'élaborer des feuilles de route applicables. La préoccupation majeure concerne les jeunes du monde entier qui se sentent désespérés et impuissants face à des objectifs si contraignants qu'ils sont impossibles à atteindre. Les parlements peuvent remédier à cette situation en attirant l'attention des Nations Unies afin que des progrès mesurables puissent être accomplis.

M. M.T. Bani Yassin (Jordanie) fait remarquer que son pays souligne l'importance des liens entre le législatif et l'exécutif et que le contrôle parlementaire des ENV doit être vivement encouragé. En 2022, la Jordanie a présenté ce qu'il considère comme un ENV très satisfaisant, élaboré à la suite d'un processus de consultation approprié. Il suggère toutefois que les questionnaires d'enquête soient accompagnés d'instructions pour pouvoir les compléter, que tous les Membres de l'UIP soient informés de l'enquête, et que cette dernière contienne des questions plus détaillées et plus spécifiques.

Mme D. Kumari (Inde) demande comment éviter tout chevauchement entre l'exécutif et le législatif dans le processus de soumission des ENV et suggère également qu'il serait utile que les parlements partagent leurs meilleures pratiques afin de guider les autres.

Mme G. Hooper (Royaume-Uni), déplorant que seuls 13 parlements aient répondu à l'enquête, dit que les parlements doivent être encouragés à réagir en nommant et en dénonçant ceux qui ne le font pas. Au Royaume-Uni, les groupes parlementaires multipartites sont d'une

grande utilité, assistant à des séances d'information et auditionnant des intervenants, notamment d'organisations non gouvernementales (ONG), dans le cadre de leur tâche consistant à examiner les domaines d'intérêt des responsables politiques. Nombre de parlementaires sont régulièrement contactés par leurs électeurs sur des questions relatives aux ODD, les ONG jouant un rôle important en demandant à leurs représentants de suivre la question. Elle veillera à l'avenir à ce que les parlementaires de son pays s'acquittent de la responsabilité qui leur incombe de répondre aux demandes des Nations Unies relatives à ce qu'est un problème mondial auquel il faut trouver une solution mondiale.

Mme P. Torsney (Cheffe du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies à New York), répondant aux observations, fait remarquer que l'UIP a produit plusieurs documents accessibles à tous sur la manière dont les parlements peuvent promouvoir la mise en œuvre des ODD. Des informations sur l'accès aux sessions de formation en ligne et autres peuvent être obtenues auprès du Président de la Commission permanente du développement durable de l'UIP. L'enquête elle-même est envoyée aux personnes-ressources figurant dans le répertoire des 179 Membres de l'UIP. Les membres de la Commission doivent demander à la personne-ressource de leur parlement de les faire participer à toute enquête de l'UIP reçue dorénavant.

M. A. Motter (Conseiller principal aux Affaires économiques et sociales, Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies à New York) déclare, en réponse à la question sur le chevauchement, qu'il n'en existe aucun entre l'exécutif et le législatif. Chacun se contente de soutenir l'autre dans le cadre des ENV.

Le Président, remerciant tous les participants pour leurs contributions, fait remarquer que l'UIP attend avec impatience que tous les répondants remplissent les questionnaires afin de pouvoir travailler sur les données collectées.

Élections au Bureau de la Commission

Le Président dit que les candidats proposés pour occuper les postes actuellement vacants au sein du Bureau sont M. A. Talbi (Algérie) pour le Groupe africain, M. M. Alajmi (Koweït)[2] pour le Groupe arabe, M. H. Aoyagi (Japon) et Mme P. Cayetano (Philippines) pour le Groupe Asie-Pacifique, et M. D. McGuinty (Canada) et Mme A. Shkrum (Ukraine) pour le Groupe des Douze Plus. Il considère que la Commission souhaite élire ces candidats au Bureau.

Il en est ainsi décidé.

M. A. Gryffroy (Belgique), remerciant le Président pour le travail considérable qu'il a accompli au cours des derniers mois, déclare que le Groupe des Douze Plus a proposé qu'il assure la vice-présidence du Bureau lors de la 147e Assemblée étant donné que le poste demeure vacant.

M. D. McGuinty (Canada) suggère que, pour assurer la continuité, M. Gryffroy doit également exercer les fonctions de Président du Bureau à partir de ce jour et jusqu'à la fin de la 147e Assemblée, parce qu'il possède l'expérience, la mémoire institutionnelle et les compétences nécessaires pour poursuivre les travaux de la Commission.

Le Président dit que le Bureau a en effet convenu que M. Gryffroy assure la présidence du Bureau jusqu'à la 147e Assemblée en Angola, lorsqu'un candidat du Groupe des Douze Plus sera proposé pour ce poste. Il remercie tous ceux qui ont travaillé avec lui et l'ont soutenu tout au long de son mandat de quatre ans en tant que Vice-Président du Bureau et, plus récemment, en sa qualité de Président par intérim.

Divers

Le Président invite tous les collègues présents à se rassembler pour la photo traditionnelle et, après un échange de politesses, clôt la séance.

La séance est levée à 11 h 05.

---

2 Le 26 mars 2023, l'UIP a reçu une communication officielle du Parlement du Koweït précisant que la Cour constitutionnelle avait annulé les élections qui avaient eu lieu dans le pays en 2022 et que M. M. Alajmi n'était plus parlementaire. En conséquence, le précédent membre du Koweït, M. A. Almutairi, a été reconduit pour un second mandat au sein du Bureau.

Forum des femmes parlementaires

SÉANCE DU SAMEDI 11 MARS 2023

(matin)

La séance est ouverte à 10 h 30, sous la conduite de Mme L. Vasylenko (Ukraine), Présidente du Bureau des femmes parlementaires.

Ouverture de la séance

La Présidente du Bureau des femmes parlementaires souhaite la bienvenue aux participants à la 35e session du Forum des femmes parlementaires. Elle indique que la 146e Assemblée de l'UIP compte un nombre record de participants, mais que les femmes y sont faiblement représentées (33 % seulement). Elle se dit néanmoins convaincue que les travaux du Forum seront fructueux et efficaces.

Au cours de la session, les femmes parlementaires présenteront le point de vue des femmes sur le projet de résolution intitulé *Cyberattaques et cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale*. La Présidente explique que, si les avancées technologiques procurent de nombreux avantages, elles créent également de nouveaux outils susceptibles d'accroître les actes de harcèlement et de violence à l'égard des femmes et des filles. Elle souligne que les violences en ligne se poursuivent souvent dans le monde physique, entraînant des traumatismes psychologiques et parfois des préjudices corporels. Les violences en ligne dissuadent également les femmes et les jeunes filles de participer à la vie de la société ou de briguer des postes à responsabilité. L'intervenante espère que les points de vue qui seront exprimés lors de la session du Forum permettront d'améliorer le projet de résolution, mais aussi de présenter de nouvelles idées que les participants pourront communiquer à leurs parlements nationaux. Elle indique que le Forum débattra ensuite du thème suivant : *Le rôle primordial des parlements dans la lutte contre l'insécurité et les crises : faire de l'égalité des sexes un élément central de la sécurité hydrique, de la résilience climatique et de la durabilité de la paix*. Elle dit qu'il est important que le débat soit mené par des femmes et d'encourager aussi les hommes à y participer.

Elle fait observer que plusieurs des mesures d'urgence proposées visent à remédier à la détérioration des droits des femmes. Les femmes souffrent partout dans le monde. En Afghanistan, par exemple, les Talibans les ont complètement exclues de la société. En Ukraine, les femmes sont victimes de violences sexuelles commises par les soldats russes. Elle déclare qu'il est primordial de faire la lumière sur ces agissements, de les traiter au plus haut niveau politique et de traduire les auteurs en justice. Elle exhorte les parlementaires à se montrer solidaires des femmes et à soutenir les deux points d'urgence.

Élection de la Présidente de la 35e session du Forum des femmes parlementaires

(FEM/35/1-Inf.1)

Sur recommandation de la Vice-Présidente du Sénat rwandais et membre du Bureau des femmes parlementaires, Mme E. Nyirasafari, et de la Présidente de l'Assemblée générale et Présidente du Sénat de l'Uruguay et membre du Bureau des femmes parlementaires, Mme B. Argimón (Uruguay), Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn), première Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires, est élue par acclamation Présidente de la 35e session du Forum des femmes parlementaires.

Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn), Présidente de la 35e session du Forum des femmes parlementaires, prend la présidence.

La Présidente déclare que c'est un honneur pour elle de présider le Forum. Elle souhaite la bienvenue aux participants à Bahreïn, qui est une oasis de coexistence pacifique et de respect mutuel.

Elle indique que les femmes sont affectées de manière disproportionnée par les problèmes mondiaux tels que les conflits et les changements climatiques et qu'elles sont souvent les premières victimes d'injustices telles que les violences sexuelles et le manque d'accès à des soins de santé adéquats. Pour remédier à ces problèmes, les femmes doivent être associées à

l'élaboration de l'ensemble des politiques et des programmes concernés. Il importe également de promouvoir la participation des femmes à la société, notamment au marché du travail. Elle rappelle que l'autonomisation financière des femmes est une condition essentielle de leur autonomisation politique et invite les parlementaires des deux sexes à échanger leurs bonnes pratiques.

Elle souligne que le Bahreïn est fier de son bilan en matière de droits des femmes, précisant que les femmes participent à tous les aspects de la société, en particulier à la vie politique, et sont largement soutenues par le Parlement. Enfin, elle se dit très attachée aux travaux du Forum et se réjouit d'entendre les diverses propositions qui seront faites en vue d'améliorer la situation des femmes.

M. J. Fakhro (premier Vice-Président du Conseil consultatif (Bahreïn)) déclare que l'égalité des sexes est un pilier essentiel de la paix, de la démocratie et du développement durable. Il dit que le Bahreïn s'efforce de promouvoir l'égalité des sexes par le biais de la législation, des politiques qu'il met en œuvre et d'une budgétisation adaptée. Il souligne qu'à Bahreïn, les femmes participent activement à la vie de la société et assument d'importantes responsabilités ainsi que des rôles de direction. Elles occupent 25 % des sièges au Conseil consultatif et participent souvent à des réunions internationales. Il souhaite la bienvenue aux participants à Bahreïn et leur adresse tous ses vœux de réussite pour la 35e session du Forum.

M. D. Pacheco (Président de l'UIP) rappelle que l'UIP a pour mission de promouvoir la démocratie pour tous et que cela ne peut être réalisé sans la participation pleine et entière des femmes à la vie politique et parlementaire. Il ajoute que la participation des femmes est importante non seulement pour les femmes elles-mêmes, mais aussi pour l'ensemble de l'humanité. Les hommes et les femmes ont des approches différentes mais complémentaires et, ensemble, ils peuvent élaborer des solutions plus complètes pour relever les défis mondiaux. Il précise que l'UIP s'efforcera toujours de favoriser l'accès des femmes à la vie politique.

Il indique qu'il a participé quelques jours auparavant à la réunion parlementaire organisée conjointement par l'UIP et ONU Femmes à l'occasion de la 67e session de la Commission de la condition de la femme à New York. Les participants ont discuté de la façon dont les parlements peuvent tirer parti de la technologie pour faire progresser l'égalité des sexes et empêcher que la technologie ne devienne un outil d'oppression contre les femmes et les filles. Il ajoute que toutes les avancées technologiques doivent tenir compte de la dimension de genre et favoriser l'égalité des sexes.

M. Pacheco explique que les entreprises de médias numériques ne sont pas à l'origine de l'inégalité entre les sexes, mais qu'elles permettent que leurs plateformes soient utilisées comme des outils pour attaquer leurs utilisateurs et fragiliser la démocratie. Bien que ces plateformes soient des espaces privés, l'État a le droit de les réglementer afin de protéger ses citoyens. En effet, l'accélération de la transition vers le numérique pendant la pandémie de COVID-19 a accentué la violence sexiste en ligne, notamment l'exploitation sexuelle et la traite des êtres humains. Les femmes politiques, les femmes journalistes et les militantes des droits de l'homme sont tout particulièrement visées par la violence sexiste en ligne. Il se félicite que cette question soit au cœur des discussions du Forum.

Il attire l'attention sur un certain nombre de situations tragiques qui ont cours dans le monde, comme la guerre en Ukraine et la sécheresse historique qui sévit dans la Corne de l'Afrique. Ces tragédies touchent davantage les femmes et les filles, lesquelles sont souvent exposées à la violence et à d'autres violations des droits humains. Il dit avoir hâte de participer aux discussions sur les moyens de placer l'égalité des sexes au cœur de l'action relative à la gestion des ressources en eau, à la protection du climat et à la consolidation de la paix.

Le Président déclare que le développement durable et la paix ne seront réalisables qu'avec la pleine participation des femmes et leur accession aux postes de direction. Néanmoins, les femmes ne représentent que 26,5 % des parlementaires à travers le monde. La bonne nouvelle est que, pour la première fois dans l'histoire, tous les parlements du monde comptent au moins une femme parlementaire. En revanche, la représentation des femmes dans les parlements n'a augmenté que de 0,4 % entre 2021 et 2022 et il faut donc poursuivre les efforts. Il encourage les participants à prendre exemple sur les pays qui ont atteint la parité au parlement, comme Cuba, la Nouvelle-Zélande et le Rwanda.

Il rappelle que la communauté internationale ne doit pas oublier les femmes et les filles qui sont privées de certains droits et libertés, comme le droit à l'éducation et le droit au travail, et condamne toutes les formes de violence sexiste, soulignant que rien ne peut justifier de telles pratiques. Les parlements doivent œuvrer de concert pour favoriser l'autonomisation des femmes

et des filles car le monde a absolument besoin de leur contribution. Il conclut son propos en indiquant que l'UIP ne relâchera pas ses efforts tant que l'égalité des droits entre les hommes et les femmes ne sera pas acquise.

Mme Z. Hilal (Secrétaire du Forum, UIP) annonce que 68 délégations sont présentes et que le quorum requis pour la séance est par conséquent atteint. Au total, 185 femmes et 43 hommes sont présents dans la salle.

Adoption de l'ordre du jour
(FEM/35/A.1-rev)

L'ordre du jour est adopté.

Activités pour faire progresser l'égalité des sexes

a) Travaux du Bureau des femmes parlementaires et ses délibérations lors des sessions tenues à Kigali le 11 octobre 2022 et à Manama le 11 mars 2023

Mme C. Muyeka Mumma (Kenya), membre du Bureau des femmes parlementaires, déclare que le Bureau demeure préoccupé par les obstacles auxquels se heurtent les femmes en politique, en particulier les jeunes femmes. Elle rappelle que l'une des priorités du Bureau des femmes parlementaires est l'éradication de la violence à l'égard des femmes en politique. Grâce à la participation et au rôle prépondérant de l'UIP au sein de la Coalition d'action du Forum Génération Égalité sur les mouvements et le leadership féministes, le Bureau s'efforce également de faire en sorte que les voix des nouvelles générations soient non seulement entendues, mais aussi largement prises en compte dans l'élaboration des politiques. L'intervenante explique que promouvoir le leadership civique et politique des jeunes femmes et des filles permet de créer des institutions démocratiques davantage inclusives et de renforcer la démocratie. Pour ce faire, il est essentiel de veiller à ce qu'Internet cesse d'être une arme qui réduit les femmes au silence.

Elle ajoute que les diverses formes de discrimination dont sont victimes les femmes âgées suscitent également des inquiétudes. Elle conclut son intervention en indiquant que le Bureau a décidé d'examiner cette question lors d'une prochaine discussion.

b) Travaux et recommandations du Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal), Vice-Présidente du Comité exécutif de l'UIP et membre du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, dit que le Groupe s'est réuni la veille pour examiner la composition des délégations présentes à la 146e Assemblée sur la base des informations reçues au 9 mars. Plusieurs records ont été battus, certains attestant d'évolutions positives et d'autres d'évolutions négatives. Au total, 239 femmes parlementaires devraient participer à l'Assemblée, soit le nombre le plus élevé jamais atteint lors d'une Assemblée en présentiel. Cependant, pas moins de 25 délégations comptant deux membres ou plus ne sont pas mixtes, un chiffre jamais atteint auparavant. Au total, 35 délégations sont paritaires, avec une proportion de femmes comprise entre 40 et 60 %. Ce chiffre est légèrement inférieur à celui de la précédente Assemblée et concerne 26 % de l'ensemble des délégations. L'intervenante encourage les parlements à continuer d'œuvrer pour atteindre la parité lors des Assemblées.

Enfin, le Groupe du partenariat entre hommes et femmes a reçu le feu vert pour élaborer une politique de prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP, en prenant pour modèle le Code de conduite des Nations Unies. Elle précise que le texte devrait être finalisé d'ici la prochaine Assemblée.

c) Activités de l'UIP en matière de promotion de l'égalité des sexes

Mme V. Riotton (France), membre du Bureau des femmes parlementaires, rendant compte de la réunion organisée conjointement par l'UIP et ONU Femmes à l'occasion de la 67e session de la Commission de la condition de la femme qui s'est tenue le 7 mars à New York, dit que la réunion a rassemblé 75 parlementaires de 23 pays ainsi que d'autres parties prenantes. Elle explique que la réunion avait pour thème *Le rôle des parlements dans la promotion de l'égalité des sexes grâce*

à la technologie et que trois grands points ont été dégagés. Premièrement, les femmes doivent participer activement à l'innovation technologique et cette dernière doit contribuer à l'autonomisation des femmes. Des mesures concrètes doivent être prises en ce sens, par exemple en allouant des fonds suffisants et en encourageant les femmes à étudier les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques (STIM). Deuxièmement, davantage d'efforts doivent être déployés pour lutter contre la violence perpétrée à l'encontre des femmes et des filles via les outils technologiques. Il est important d'adopter des lois et des mécanismes de mise en œuvre efficaces pour lutter contre toutes les formes de violence sexiste en ligne, notamment l'exploitation sexuelle, la sextorsion et la vengeance pornographique. La lutte contre la violence en ligne à l'encontre des femmes parlementaires nécessite l'adoption de dispositions juridiques et de procédures parlementaires spécifiques. Troisièmement, les parlementaires doivent se familiariser davantage avec la technologie car celle-ci peut leur permettre de se rapprocher des citoyens et de trouver un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Mme C. Mix (Chili), se référant à la Déclaration de Kigali adoptée lors de la 145e Assemblée, qui appelle les parlements à renforcer leur action pour devenir des institutions sensibles au genre, indique que son Parlement a publié un livre sur son expérience en matière de sensibilité au genre. Intitulé *Parlamentos sensibles al género - El caso de Chile*, l'ouvrage rend compte des activités menées au cours des dix dernières années. Il s'articule autour de deux grands axes : 1) les progrès accomplis en Amérique latine, en particulier au Chili ; et 2) les initiatives législatives entreprises par le Parlement chilien. Le livre présente notamment les avancées réalisées en ce qui concerne le niveau de représentation. L'intervenante précise que les femmes occupent actuellement 35 % des sièges à la Chambre des députés du Chili et 24 % des sièges au Sénat, et que des efforts sont en cours pour accroître encore ces chiffres. Elle conclut son propos en indiquant que le livre est à la disposition des délégués pour qu'ils puissent en prendre connaissance, et qu'il il est important de mutualiser les expériences afin que les parlements puissent apprendre les uns des autres.

Mme Z. Hilal (Secrétaire du Forum, UIP) attire l'attention sur deux publications récentes de l'UIP. La première, le rapport *Les femmes au parlement en 2022*, examine les progrès accomplis concernant la représentation des femmes dans les parlements nationaux. La seconde, la carte *Femmes en politique : 2023* élaborée conjointement par l'UIP et ONU Femmes, présente la situation de chaque pays en ce qui concerne la participation des femmes à la vie politique.

Ces deux publications montrent qu'en 2022, seuls 26,5 % des parlementaires dans le monde étaient des femmes, et que le taux de progression (+0,4 %) a été inférieur à celui des années précédentes. En outre, moins d'un tiers des chambres basses ou uniques ont atteint le seuil minimum de 30 % de femmes. L'intervenante déclare que la parité est donc encore très loin d'être acquise et qu'au rythme actuel, il faudra encore 80 ans pour y parvenir. Des progrès ont néanmoins été observés. Par exemple, tous les parlements du monde comptent aujourd'hui au moins une femme parlementaire et six parlements comptent au moins 50 % de femmes dans leurs rangs (Cuba, Émirats arabes unis, Mexique, Nicaragua, Nouvelle-Zélande et Rwanda). Le profil des femmes entrées au parlement s'est également diversifié.

Mme Hilal fait remarquer que le taux de progression le plus significatif a été enregistré dans les Amériques, où la proportion de femmes parlementaires a augmenté de 1,1 % par rapport à 2021. La proportion de femmes parlementaires a stagné en Europe et en Asie et la moyenne régionale est demeurée inchangée en Afrique subsaharienne par rapport à 2021. Enfin, la situation s'est améliorée dans le Pacifique, mais s'est dégradée au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Pour ce qui est des postes de direction, les femmes représentaient 22,7 % des présidents de parlement et 65,9 % des présidents des commissions sur l'égalité des sexes, mais seulement 12,5 % des présidents des commissions de la défense. En outre, la proportion de femmes chefs d'État ou de gouvernement était faible (11,3 % et 9,8 % respectivement).

L'intervenante explique que l'un des enseignements de l'année 2022 est que les quotas demeurent des outils essentiels. Les études menées montrent une fois de plus que les quotas permettent d'accroître l'accès des femmes au parlement. Mme Hilal indique que des élections ont eu lieu dans 47 pays et que 25,8 % des sièges parlementaires ont été remportés par des femmes. Les femmes représentaient 30,9 % des parlementaires élus en 2022 dans les pays dotés de quotas et 21 % dans les pays dépourvus de quotas. L'intervenante rappelle que, pour être efficaces, les quotas doivent être clairs, bien conçus et ambitieux.

Elle ajoute que huit femmes parlementaires sur dix ont déjà subi des violences psychologiques dans l'enceinte du parlement et qu'atteindre la parité dans la vie politique permettrait de remédier à ce problème. Face à cette situation, des réponses appropriées ont été observées en 2022, par exemple au Sénégal, où deux parlementaires ont été condamnés à une peine de six mois d'emprisonnement pour avoir agressé l'une de leurs collègues enceinte.

Pour parvenir à la parité, il faut ouvrir la politique à des femmes aux profils plus diversifiés et créer un environnement davantage propice à la participation des femmes. Mme Hilal conclut son intervention en soulignant qu'Il faut également élaborer des plans nationaux, instaurer des quotas, abroger les lois discriminatoires et lutter contre la violence à l'égard des femmes en politique et dans la société.

Contribution aux travaux de la 146e Assemblée dans une perspective de genre

La Présidente attire l'attention sur le projet de résolution intitulé *Cyberattaques et cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale* présenté par la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, et invite les participants à fournir des contributions afin de refléter le point de vue des femmes. Une liste d'amendements sera ensuite établie afin que le projet de résolution soit davantage axé sur l'égalité des sexes et qu'il tienne davantage compte des besoins et des intérêts des femmes. Le Bureau a nommé Mme R. Kavakci Kan (Türkiye) pour présider le débat et Mme M. Al Suwaidi (Émirats arabes unis) pour en être la rapporteure.

Les nominations sont approuvées.

La Présidente invite les co-rapporteurs à présenter le projet de résolution.

Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis), co-rapporteure, indique que le projet de résolution vise à examiner les défis liés à la lutte contre les cyberattaques et la cybercriminalité ainsi qu'à formuler des recommandations. Ces défis comprennent notamment l'évolution rapide de la cybercriminalité induite par la pandémie de COVID-19. L'intervenante explique qu'il est essentiel de renforcer la coopération internationale et d'actualiser les législations nationales obsolètes, et que le texte ne fournit pas de définition des cyberattaques et de la cybercriminalité. Elle précise néanmoins qu'une définition de la cybercriminalité sera inscrite dans la nouvelle convention de l'ONU sur la cybercriminalité, qui doit être adoptée en 2024. Elle ajoute que des efforts internationaux ont déjà été entrepris pour lutter contre la cybercriminalité, notamment l'adoption de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité (2001), le Programme mondial contre la cybercriminalité et la résolution de l'UIP intitulée *La cyber-guerre : une grave menace pour la paix et la sécurité mondiale* (2015).

La co-rapporteure conclut son propos en faisant remarquer que les alinéas 15 et 17 ainsi que le paragraphe 19 du projet de résolution évoquent les groupes vulnérables, notamment les femmes.

M. J. Cepeda (Espagne), co-rapporteur, explique que le nombre de cyberattaques, comme l'hameçonnage et le vol de mots de passe, a augmenté de plus de 100 % depuis la pandémie et que le projet de résolution vise à protéger les personnes contre ce type d'attaques. Il souligne que la cybersécurité n'est pas une question technique mais politique et qu'elle doit être au cœur de tous les travaux parlementaires.

Il ajoute que, compte tenu du fait que les groupes marginalisés, comme les femmes, sont les plus touchés par les cyberattaques, le projet de résolution doit comporter une perspective de genre. Davantage de femmes doivent être associées aux efforts en matière de cybersécurité, notamment par la mise en place de programmes d'enseignement inclusifs. Les femmes doivent être encouragées à étudier dans les filières STIM et les travaux sur la cybersécurité doivent être dirigés à parité par des hommes et des femmes.

L'intervenant attire l'attention sur trois objectifs contenus dans le projet de résolution. Premièrement, il est important d'instaurer la confiance au sein de la communauté internationale, car les auteurs de cyberattaques opèrent par-delà les frontières et s'attaquent aux infrastructures stratégiques, comme les systèmes de santé et d'énergie. Les pays seront mieux à même de déjouer ces attaques s'ils échangent des informations et les bonnes pratiques en matière de protection contre les cyberattaques. Deuxièmement, il est nécessaire de mettre en place une coopération internationale. Il souligne la nécessité de collaborer dans l'intérêt de la sécurité et pour le bien-être des générations futures. Troisièmement, davantage de ressources doivent être mobilisées, notamment des ressources technologiques et du personnel qualifié.

Il appelle les participants au Forum à faire en sorte que la résolution soit utile à tous, indépendamment des divergences politiques, et précise que les efforts en matière de sécurité ne doivent pas viser à restreindre les droits des citoyens, mais au contraire à les défendre. Il conclut son intervention en indiquant espérer que la résolution viendra compléter le travail effectué par l'ONU et qu'elle permettra de rallier l'ensemble des Parlements membres de l'UIP en vue de réaliser la paix dans le monde.

Mme R. Kavakci Kan (Türkiye) prend la présidence.

La Présidente invite les délégués à faire part de leur point de vue sur le projet de résolution afin de préparer une série d'amendements relatifs à la dimension de genre. Elle leur propose d'articuler leur réflexion autour des points suivants : 1) dans quelle mesure les cyberattaques et la cybercriminalité affectent différemment les femmes, les filles, les hommes et les garçons ; 2) comment faire pour que les lois et les politiques permettent de mieux lutter contre les cyberattaques et la cybercriminalité à l'encontre des femmes et des filles ; 3) quelles sont les bonnes pratiques qui permettent de lutter contre la cybercriminalité à l'encontre des femmes et des filles ; et 4) que peuvent faire les parlements et les parlementaires pour promouvoir le rôle des femmes dans la lutte contre les cyberattaques et la cybercriminalité, notamment le rôle des chercheuses qui travaillent sur les systèmes de cyberdéfense.

La Présidente conclut son propos en expliquant que le Parlement de Türkiye a récemment créé une commission consacrée aux plateformes numériques, qui est chargée d'examiner les questions liées à la cybercriminalité et que ladite commission a constaté que ce phénomène touche davantage les femmes, en particulier dans la sphère politique.

Mme P. Krairiksh (Thaïlande) dit partager pleinement l'avis selon lequel les femmes et les filles sont touchées de façon disproportionnée par les actes de violence perpétrés via les outils technologiques, comme les escroqueries sentimentales. Elle indique que le Parlement thaïlandais a adopté en 2019 une loi sur la cybersécurité afin d'encadrer la croissance rapide de l'économie numérique et de définir des mesures permettant de lutter contre les cybermenaces. Cette loi définit les cybermenaces comme des "activités illégales menées à l'aide de la technologie dans le but de s'attaquer aux systèmes informatiques".

L'intervenante ajoute que le Forum parlementaire Asie-Pacifique a adopté récemment une résolution sur la cybersécurité et le droit au respect de la vie privée. La résolution invite les parlements à mutualiser leurs bonnes pratiques en vue d'élaborer un cadre législatif régional sur la question de la cybersécurité. Elle vise également à sensibiliser les parlements à la nécessité de tirer parti des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD).

Mme A. Al Shaman (Arabie Saoudite) déclare que la cybercriminalité constitue une violation des droits et de la dignité des personnes et que les femmes en sont les premières victimes. Elle indique que ce phénomène est malheureusement en augmentation et que ses préjudices devraient atteindre 10 500 milliards d'USD d'ici à 2025. Les actes de cybercriminalité comprennent notamment le vol de données personnelles, comme les coordonnées bancaires, et l'utilisation des réseaux sociaux à des fins de traite des femmes. L'intervenante souligne le fait que les femmes ne dénoncent pas toujours les actes dont elles sont victimes, si bien que leurs auteurs demeurent impunis, et ajoute que pour lutter contre ce phénomène il faut mener des actions aux niveaux international, régional et local et faciliter l'échange d'informations. Elle invite les parlements à ratifier la législation internationale en matière de cybercriminalité et à adopter des lois au niveau local, et préconise que les femmes soient associées aux activités de sensibilisation à la cybercriminalité.

Elle conclut son propos en indiquant le Parlement saoudien a adopté plusieurs lois relatives à la cybersécurité et a mis en place un système pour lutter contre la fraude financière. En outre, tous les sites web impliqués dans des activités illégales sont supprimés.

Mme A.N. Nassif Ayyoub (Égypte) dit que la cybercriminalité constitue une menace pour la stabilité économique et les droits de l'homme et qu'elle compromet les efforts déployés pour promouvoir le développement, la durabilité et la démocratie.

Elle rappelle que l'Égypte a été l'un des premiers pays à instaurer des contrôles en matière de cybersécurité. Le Parlement a adopté des lois visant à protéger les réseaux nationaux, la propriété intellectuelle et les signatures électroniques, ainsi qu'à lutter contre l'usage illicite du cyberespace.

Elle déclare que les gouvernements et les parlements doivent promouvoir la coopération internationale en vue d'élaborer une stratégie mondiale complète en matière de cybersécurité. Elle ajoute qu'il faut renforcer la protection des femmes et des filles dans le cyberespace, notamment la protection des femmes qui se portent candidates aux élections, et que l'ONU doit établir une définition des cyberattaques et de la cybercriminalité. Compte tenu de leurs perspectives innovantes et de leur capacité à rapprocher le parlement des citoyens, les femmes parlementaires peuvent jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre la cybercriminalité. L'intervenante conclut son propos en invitant les participants au Forum à organiser des conférences et des réunions sur cette question.

Mme E. Azad (République islamique d'Iran) souligne l'importance de protéger les femmes contre les dangers du cyberespace. Elle explique que, faute de réglementation suffisante, la technologie constitue un outil de choix pour les criminels et que ces derniers prennent souvent pour cible les femmes. Elle déclare que les parlements doivent sensibiliser les femmes aux cybermenaces et les aider à mieux maîtriser les réseaux sociaux. Cela permettra de créer un environnement permettant de protéger les droits des femmes en ligne. Elle ajoute qu'il faut punir les cybercriminels en conséquence, développer des réseaux nationaux de surveillance du cyberespace et adopter des dispositions juridiques pour lutter contre la violence en ligne à l'encontre des femmes. Elle conclut son propos en indiquant que la République islamique d'Iran lutte efficacement contre les cyberattaques et la cybercriminalité, en particulier celles commises à l'encontre des femmes.

Mme M. Tamura (Japon) dit que les cyberattaques commises par les groupes criminels se multiplient à travers le monde. Il n'est pas rare que ces groupes volent des données aux entreprises et demandent une rançon en échange de leur non-divulgation. Elle souligne qu'il est important d'aider les entreprises à lutter contre la cybercriminalité et que les femmes et les jeunes sont les plus exposés à ce type d'attaques. Il convient donc d'adopter une perspective de genre. Elle ajoute qu'il est important non seulement de veiller à la sécurité nationale et internationale, mais aussi de surveiller les plateformes en ligne.

L'intervenante attire l'attention sur plusieurs cyberincidents survenus au Japon. Premièrement, les noms et les visages de nombreux commerçants ont été publiés en ligne, les exposant ainsi à un risque de harcèlement. Le Gouvernement examine actuellement l'ensemble des réglementations et usages qui ont contribué à cet incident, et l'on a pu observer que des difficultés se posent en raison de l'existence de certains droits et libertés constitutionnels. Deuxièmement, une catcheuse s'est récemment suicidée après avoir été victime de harcèlement en ligne. À la suite de ce drame, des sanctions plus sévères ont été adoptées pour les actes de harcèlement en ligne. L'intervenante souligne que les échanges en ligne peuvent facilement dégénérer en raison de l'anonymat dont jouissent les utilisateurs et de la facilité de propagation des messages.

Elle conclut son propos en indiquant qu'une action mondiale est nécessaire étant donné la nature transfrontalière de la cybercriminalité, et encourage les parlements à continuer de partager leurs idées.

Mme F. Masiko (Afrique du Sud) déclare que, partout dans le monde, les femmes et les filles sont souvent victimes de violences en ligne qui les empêchent de participer véritablement et équitablement à la vie publique. Elle précise qu'ONU Femmes a mené une étude qui montre que la violence en ligne peut conduire les femmes et les filles à restreindre leur activité en ligne, ce qui a pour effet de limiter leur accès à Internet et de renforcer la fracture numérique entre les sexes. L'étude révèle également qu'en 2022, 51 % des femmes ont été victimes d'agressions en ligne dans le cadre de leur travail.

Il apparaît clairement que certains pays ne sanctionnent pas la diffusion non consentie d'images intimes et sexuellement explicites en ligne. Par conséquent, l'intervenante indique que son Parlement souhaite modifier le paragraphe 6 comme suit : "*encourage* les parlements à faire pleinement usage de leur fonction de contrôle afin de s'assurer que les gouvernements disposent des outils nécessaires, notamment un soutien complet aux victimes sous la forme d'un appui technologique à la suppression des contenus numériques, pour lutter contre l'augmentation rapide de la cybercriminalité et des cyberattaques et protéger la sécurité numérique, l'identité, la vie privée et les données des citoyens, notamment des personnes les plus vulnérables."

Mme A. Polat Düzgün (Türkiye) dit que les femmes sont souvent les premières victimes de la violence en ligne. On estime qu'une femme sur dix dans le monde a déjà été victime de harcèlement en ligne avant l'âge de 15 ans. De même, 51 % des femmes âgées de 15 à 24 ans évitent les discussions en ligne par crainte d'être victimes de discours de haine. L'intervenante souligne que la sécurité des femmes dans le cyberespace doit être renforcée.

Elle ajoute qu'un récent rapport a montré qu'une personne sur cinq en Türkiye a déjà été victime de violence en ligne et que les femmes sont davantage exposées à ce risque. Par exemple, 51 % des femmes turques ont déjà été victimes de harcèlement par texto ou message vocal ou vidéo, et 46 % déclarent avoir été suivies de façon insistante au moins une fois. Elle précise qu'en Türkiye, la violence en ligne est sanctionnée par le code pénal turc, et conclut son propos en soulignant que la violence en ligne évolue avec la technologie et qu'elle peut facilement déboucher sur des violences hors ligne.

Mme W.P. Andrade Muñoz (Équateur) explique que son Parlement étudie actuellement deux projets de loi sur la cybersécurité, mais que les textes n'ont pas encore été examinés dans une perspective de genre. Elle estime que la résolution de l'UIP contribuera aux travaux de son Parlement en ce sens. Elle indique qu'au cours des premiers mois de 2022, les cyberattaques ont augmenté de 24 % en Amérique latine, et que l'Équateur est l'un des pays de la région les plus vulnérables, avec 13,3 % d'utilisateurs touchés.

Elle fait part d'une cyberattaque dont elle a elle-même été victime. En juin 2022, le Président de l'Équateur a fait l'objet d'une procédure de destitution au Parlement, au cours de laquelle les votes électroniques de quatre parlementaires, dont le sien, ont été manipulés. Au lieu de s'opposer à la procédure de destitution, les votes s'y sont révélés favorables. Cette attaque a porté atteinte à la démocratie.

L'intervenante conclut son propos en indiquant qu'environ quatre femmes sur dix ont accès à Internet en Équateur, que nombre d'entre elles sont confrontées à des actes de violence sexiste en ligne et que les personnes les plus touchées sont les femmes actives sur les réseaux sociaux, notamment les journalistes et les femmes politiques.

Mme E.J. Jolobala (Malawi) déclare qu'au Malawi, le secteur financier est l'un des plus ciblés par les cybercriminels. On recense aussi bien des escroqueries par courriel que des diffusions illégales d'images, des piratages ou des attaques contre des systèmes informatiques, et les femmes sont largement visées par ces crimes.

Elle explique que le Parlement du Malawi a adopté en 2016 une loi sur les transactions électroniques et la cybersécurité qui recense différentes formes de cybercriminalité, et que le Parlement cherche à harmoniser les stratégies en matière de cybersécurité au niveau régional.

L'intervenante encourage les parlements à adopter une législation appropriée qui permette de lutter contre la cybercriminalité, de sensibiliser la population et de proposer des formations et des stages de perfectionnement. Elle insiste sur l'importance de la coopération internationale, en particulier entre les organismes chargés de l'application de la loi, car les actes de cybercriminalité comportent souvent la circulation des données au-delà des frontières. Elle conclut son propos en soulignant la nécessité de prévoir des sanctions contre les auteurs d'actes de cybercriminalité.

Mme R. Saint-Germain (Canada) dit que les femmes sont sous-représentées dans les professions liées à la cybersécurité. D'après la Banque mondiale, les femmes ne représentent que 20 % des effectifs dans ce secteur. L'intervenante estime qu'il est important d'accroître le nombre de femmes qui travaillent dans le domaine de la cybersécurité, mais aussi de renforcer leur présence dans les processus décisionnels. Les femmes ont beaucoup à dire sur la cybercriminalité car elles en sont les premières victimes, notamment de violence et de harcèlement en ligne. Il est donc nécessaire d'intégrer la dimension de genre dans les politiques relatives à la cybersécurité.

Elle indique qu'il faut agir pour faire du cyberespace un lieu sûr, en particulier pour les femmes, et précise que la haine en ligne peut exacerber la violence à l'égard des femmes. Elle souligne que ce problème est en grande partie lié aux autres problèmes que sont l'inégalité entre les sexes et l'intolérance.

Elle dit souhaiter que le projet de résolution aborde la question de la sous-représentation des femmes dans les processus décisionnels dans des domaines tels que la cybersécurité, le développement technologique et la consolidation de la paix en général. L'intervenante conclut son propos en indiquant que les parlements devront collaborer pour mettre en œuvre la résolution une fois qu'elle aura été adoptée.

Mme M. Mohammad Saleh (République arabe syrienne) dit que le Parlement de son pays a adopté plusieurs lois sur la cybersécurité et la protection des données, créé un département spécialement dédié à la cybercriminalité et formé des juges pour traiter les affaires dans ce domaine, mais que la République arabe syrienne manque de spécialistes qualifiés en cybersécurité.

Mme V. Braz (Portugal) déclare que les femmes sont sous-représentées dans le secteur de la cybersécurité, dans lequel les hommes demeurent largement majoritaires. En Europe, par exemple, ce secteur n'emploie que 11 % de femmes. Elle dit que les parlementaires doivent promouvoir et soutenir la participation des femmes au secteur de la cybersécurité, notamment par le biais de l'éducation. Elle estime qu'il faut faire évoluer les mentalités dans l'enseignement afin que les filles et les garçons puissent bénéficier des mêmes opportunités professionnelles. Elle ajoute que le moment est venu de lever les obstacles liés au genre, de déconstruire les stéréotypes et de promouvoir l'égalité d'accès au secteur de la cybersécurité. Cela permettra non seulement d'améliorer la justice sociale, mais aussi de créer une société plus productive. L'intervenante conclut son propos en soulignant que si les femmes ont davantage accès au secteur de la cybersécurité, cela permettra aux pays de mettre en place plus facilement des structures dynamiques et durables pour lutter contre les cyberattaques et la cybercriminalité.

Mme C. Kafantari (Grèce) déclare qu'intégrer les femmes dans le secteur de la technologie permettra de lutter contre le problème de la violence en ligne, car 38 % des femmes ont déjà été confrontées à ce type de violence. Elle explique que la violence à l'encontre des femmes et des enfants, en particulier des filles, est un problème mondial et que cette question a directement trait aux droits humains fondamentaux. D'après l'Organisation mondiale de la Santé, la violence domestique a augmenté de 60 % en Europe au cours des dernières années, et les victimes sont essentiellement des femmes et des enfants. Quant aux auteurs, il s'agit généralement de proches des victimes. En effet, 56 % des femmes assassinées dans le monde en 2022 l'ont été par un membre de leur famille. L'intervenante conclut son propos en appelant tous les pays à ouvrir un débat public sur l'inégalité entre les sexes et à œuvrer à l'élimination de toutes les formes de violence sexiste, notamment les féminicides.

Mme R.S. Al Manthari (Oman) encourage les parlements à adopter une législation sur la cybersécurité, comme cela est le cas à Oman, à sensibiliser à la cybercriminalité et à s'adapter aux évolutions technologiques. Elle se dit favorable à l'adoption du projet de résolution, mais estime que la création d'un centre mondial d'opérations de sécurité placé sous l'égide de l'ONU, tel que décrit dans les paragraphes 12 et 13, n'est pas un projet réaliste. Elle pense que la création d'un tel centre ne fera qu'accentuer la polarisation entre les grandes puissances et engendrera des problèmes compte tenu de l'inégal accès des pays à la technologie, et ajoute que les paragraphes susmentionnés doivent être supprimés ou modifiés. Elle conclut son propos en déclarant qu'il serait plus productif de renforcer la coopération au niveau régional.

Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie) dit se féliciter du fait que les femmes soient aujourd'hui présentes dans tous les parlements du monde, tout en soulignant qu'il faut poursuivre les efforts en vue d'accroître leur représentation.

Elle explique que l'utilisation de plus en plus répandue de la technologie entraîne une augmentation des cybermenaces, et ajoute que les guerres ne sont pas seulement menées avec des armes physiques, mais aussi avec des cyberarmes. Elle indique que la cybercriminalité comprend différents crimes comme le harcèlement en ligne, les discours de haine en ligne et la diffusion de la désinformation, et que la communauté internationale doit faire de la lutte contre la cybercriminalité une priorité.

L'intervenante dit que plus de 10 000 victimes d'actes de cybercriminalité, en majorité des femmes, ont été recensées en Algérie en 2020 et 2021. Face à cette situation, les autorités ont adopté une loi et une résolution sur la lutte contre la cybercriminalité et ont créé un comité national de lutte contre la cybercriminalité. Elle conclut son intervention en précisant qu'il s'agit d'une entité indépendante chargée de collecter des informations en vue d'identifier les auteurs des crimes.

Mme P. Komarudin (Indonésie) déclare que le projet de résolution devrait adopter une approche davantage axée sur les victimes et que mettre l'accent sur la prévention ne suffit pas.

Elle attire l'attention sur le fait que de nombreuses femmes sont victimes de violences en ligne, précisant que l'on estime qu'une femme sur dix dans le monde subit une forme de violence en ligne avant l'âge de 15 ans. Elle explique qu'en Indonésie, les cas de violence en ligne à

l'encontre des femmes et des filles ont récemment augmenté de 80 %, mais que ce chiffre pourrait être plus élevé, étant donné que de nombreux cas ne sont pas signalés. Elle ajoute que le nombre croissant de cas témoigne du fait que de nombreuses formes de cybercriminalité sont désormais prises en compte dans la législation indonésienne, mais aussi de la lenteur des efforts de prévention et de répression. L'intervenante dit que les lois relatives à la cybersécurité doivent être exhaustives et prévoir des dispositions qui couvrent l'ensemble du cycle d'une affaire, de la prévention au soutien et au rétablissement des victimes, en passant par les sanctions à l'encontre des auteurs des crimes.

Elle indique qu'en 2022, le Parlement indonésien a adopté une nouvelle loi sur les violences sexuelles qui englobe les crimes commis à l'aide des outils technologiques, et que ce texte prévoit une approche centrée sur les victimes. Par exemple, il contient un article qui établit un lien avec d'autres textes juridiques relatifs aux violences sexuelles, comme le code pénal et la loi relative aux violences domestiques. Cet article prévoit que les crimes qui ne sont pas cités dans la loi peuvent néanmoins être sanctionnés en vertu de celle-ci, ce qui garantit une meilleure protection et davantage de voies de recours pour les victimes. En outre, cette loi habilite le Gouvernement à supprimer ou à interrompre l'accès à tout contenu sexuel litigieux. Elle conclut son propos en indiquant que l'idée est d'empêcher la diffusion de contenus et de protéger ainsi les victimes.

Mme K. Slassi (Maroc) déclare que la violence en ligne compromet les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes, par exemple en éloignant les femmes du cyberespace. Elle rappelle que les femmes ne signalent pas toujours les violences dont elles sont victimes, ce qui signifie que les statistiques officielles ne reflètent pas nécessairement la réalité.

L'intervenante dit que le Parlement marocain a adopté une loi qui réprime toutes les formes de violence à l'égard des femmes, y compris la violence en ligne. Elle précise néanmoins qu'il faut aller plus loin et que les parlementaires hommes et femmes doivent collaborer pour lutter contre la violence en ligne à l'égard des femmes. Elle ajoute qu'il faut actualiser la législation, revoir les sanctions prévues à l'encontre des auteurs et fixer une définition de la violence en ligne dans la loi. En outre, des plateformes de signalement sûres et sécurisées doivent être mises en place. Elle conclut son intervention en soulignant que les parlements doivent veiller à ce que le cyberespace serve à lutter contre la violence à l'égard des femmes et non à perpétuer ce type de violence.

Mme V. Persaud (Guyana) déclare que si la technologie numérique peut servir à promouvoir l'égalité, elle a également créé un nouveau moyen par lequel les femmes et les filles peuvent être victimes de violences. Elle ajoute que pour éradiquer la violence en ligne, il est primordial d'élaborer des cadres nationaux complets et d'harmoniser la législation au niveau régional.

L'intervenante précise que l'égalité des sexes dans la vie économique, politique et sociale est inscrite dans la Constitution du Guyana et qu'elle est reflétée dans la législation nationale. Elle explique que le Parlement de son pays procède actuellement à l'alignement de sa législation en matière de cybersécurité sur la loi type établie par la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et qu'il prépare également une nouvelle loi destinée à lutter contre la violence et le harcèlement, y compris la violence en ligne. Elle dit qu'au Guyana, une application équipée d'un bouton d'alarme et contenant des ressources sur la violence sexiste est mise à la disposition des femmes et que le pays travaille à la création d'une nouvelle carte d'identité qui contiendra plusieurs informations sur le porteur de la carte. Cette nouvelle carte réduira les possibilités d'anonymat sur Internet et contribuera ainsi à réduire la violence en ligne à l'encontre des femmes et des filles.

L'intervenante ajoute que le projet de résolution doit mettre l'accent sur l'éducation. Elle conclut son intervention en indiquant que le Gouvernement du Guyana a mis en place un programme intitulé *Guyanese Girls Code*, qui permet aux jeunes filles d'acquérir les compétences nécessaires pour intégrer ensuite le secteur de la cybersécurité.

Mme F. Cham (Gambie) déclare que les femmes sont largement visées par la cybercriminalité, notamment le harcèlement en ligne, les discours de haine et le harcèlement sexuel, et que les recours en justice mettent du temps à aboutir. Elle estime qu'il faut absolument mener des actions de sensibilisation pour mettre fin à la cybercriminalité, en particulier à la violence en ligne à l'encontre des femmes et des filles, et que les femmes parlementaires doivent prendre l'initiative dans ce domaine. Elle dit souhaiter que le projet de résolution soit mis en œuvre par tous les Parlements membres de l'UIP. Elle conclut son propos en indiquant que le Parlement gambien examine actuellement un projet de loi sur la cybercriminalité.

Mme J.M. Ramadan (Koweït) explique que le Parlement de son pays a créé en 2022 un centre national de cybersécurité chargé d'élaborer une stratégie nationale en la matière et de répondre à tous les risques et menaces dans ce domaine. Elle précise qu'il est très important que les filles et les garçons soient correctement formés à l'utilisation des TIC. Elle ajoute qu'il faut élaborer une convention internationale sur la cybercriminalité afin de favoriser la coopération entre les pays, notamment le partage des connaissances scientifiques. Elle conclut son propos en déclarant que l'absence d'une telle convention crée un vide qui fragilise les systèmes de sécurité partout dans le monde.

Mme M. Al-Khalili (Parlement arabe) invite l'UIP à élaborer un programme complet visant à promouvoir la participation des femmes à la lutte contre la cybercriminalité. Elle explique que le Parlement arabe est chargé de rédiger et de réviser des lois destinées à atténuer le risque de cyberattaques, en particulier celles qui visent les femmes, et que les gouvernements des pays de la région sont ensuite invités à harmoniser leur législation nationale avec la législation régionale. Elle conclut son intervention en déclarant qu'il est important de fixer une définition commune de la cybersécurité et de sensibiliser les femmes à cette question.

Mme H. Fogstad (Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH)) explique que la probabilité d'être victime de fraude est 26 % plus élevée chez les femmes et que 53 % des victimes d'usurpation d'identité sont des femmes. Ces dernières représentent également la majorité des victimes de harcèlement en ligne, ce qui pose un grave problème de santé publique. En effet, 60 % des filles et des adolescentes qui utilisent Internet ont déjà été au moins une fois victimes de violences en ligne.

L'intervenante dit que la violence sexiste en ligne creuse le fossé numérique entre les sexes car elle oblige les femmes et les filles à s'autocensurer ou à faire profil bas par crainte que leur vie privée ou leur sécurité ne soit violée. Elle ajoute que les parlements doivent veiller à ce que la législation relative à la cybercriminalité soit davantage sensible au genre. La législation doit se fonder sur des analyses qui examinent les conditions dans lesquelles les femmes et les filles accèdent à Internet. Les inégalités entre les sexes doivent également être prises en compte en ce qui concerne l'infrastructure d'Internet, et les lois existantes relatives à la violence sexiste doivent être complétées pour y inclure la violence en ligne.

Elle ajoute que les parlements doivent répondre davantage aux besoins des adolescentes et qu'il faut créer un cadre pour le bien-être des adolescents, de manière à promouvoir des valeurs positives, comme les liens et les relations saines, et à créer un environnement sûr et favorable qui favorise la capacité d'action et la résilience. Elle précise qu'il a été démontré que ce type de cadre protège les jeunes contre le harcèlement en ligne, et souligne l'importance de modifier les systèmes juridiques afin de mieux protéger les droits des adolescentes. L'intervenante conclut son propos en appelant les parlementaires à soutenir la campagne *1,8 milliard de jeunes pour le changement* et à envisager la rédaction d'une résolution spécifiquement axée sur les besoins des adolescents.

La séance est levée à 13 h 20.

SÉANCE DU SAMEDI 11 MARS 2023
(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la conduite de Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn), Présidente de la 35e session du Forum des femmes parlementaires.

Réunion-débat sur le thème *Le rôle primordial des parlements dans la lutte contre l'insécurité et les crises : faire de l'égalité des sexes un élément central de la sécurité hydrique, de la résilience climatique et de la durabilité de la paix*

La Présidente souhaite la bienvenue aux délégués venus participer à la réunion-débat. Elle explique que le débat portera sur le rôle des parlements et des parlementaires – hommes et femmes – en ce qui concerne la gestion des ressources en eau, la protection du climat et la consolidation de la paix, afin d'examiner la façon dont ces activités prennent en compte les droits, les besoins et les intérêts des femmes et des filles, tiennent compte des expériences des femmes et des filles et permettent d'assurer la participation et le leadership des femmes et des filles.

L'objectif est de présenter les bonnes pratiques et les solutions mises en place dans la législation et les politiques pour promouvoir l'égalité des sexes en matière de sécurité hydrique, d'action climatique, de paix et de sécurité. La Présidente présente les intervenantes.

Mme N. Haidar, membre du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDEF), a dirigé la rédaction de la recommandation générale n° 37 du Comité CEDEF relative aux aspects liés au genre de la réduction des risques de catastrophe dans le contexte des changements climatiques. Elle expliquera comment la recommandation pourrait orienter les travaux des parlementaires destinés à prévenir, atténuer et combattre les effets de l'insécurité hydrique, des changements climatiques et des conflits sur les femmes.

Mme N. Haidar (Comité CEDEF), intervenante, déclare que parvenir à l'égalité des sexes est essentiel pour pouvoir lutter contre les pandémies, les conflits, la récession économique et les changements climatiques. Et pourtant, les femmes et les filles continuent d'être exclues des processus décisionnels. Elles constituaient moins de 3 à 4 % des effectifs des équipes de négociation des pays et ne représentaient que 7 des 110 chefs d'État à la 27e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27).

En outre, les femmes et les filles sont davantage susceptibles de moins avoir accès aux ressources, de subir les effets négatifs des catastrophes climatiques et de voir leurs droits bafoués en raison des pertes et des préjudices liés au climat. L'intervenante dit que ce sont principalement les femmes et les filles des pays du Sud qui seront confrontées aux pénuries d'eau dues aux changements climatiques et qui seront déplacées en raison des événements liés au climat. Elle souligne que les catastrophes accentuent également la violence à l'égard des femmes.

Elle indique par ailleurs que même si les femmes et les filles constituent la plus grande partie de la population touchée par les changements climatiques, elles ne sont pas intrinsèquement vulnérables. Le problème est qu'on leur attribue des vulnérabilités, mais la vulnérabilité est une construction sociale, économique et culturelle qui trouve ses fondements dans la répartition du pouvoir, des richesses et des ressources. La vulnérabilité que l'on attribue aux femmes les prive de leur statut de titulaires de droits, laisse croire qu'elles sont incapables de contribuer à la société et les exclut des discussions sur les changements climatiques. Or, la faible participation des femmes à la vie politique accentue les difficultés qu'elles rencontrent en période de crise et vice versa. Pourtant, les femmes détiennent de nombreuses connaissances essentielles à la gestion des crises.

L'intervenante rappelle que les États parties à la convention CEDEF sont tenus de prendre des mesures pour réduire la disparité des effets des catastrophes et des changements climatiques selon le sexe en adoptant une législation adaptée au contexte de chaque pays. Elle dit que les parlementaires peuvent jouer un rôle important à cet égard, ainsi que dans l'élaboration des politiques, des stratégies et des budgets.

Elle indique que l'UIP et le Comité CEDEF ont commencé à élaborer ensemble une nouvelle recommandation générale sur la représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes décisionnels, et que cette recommandation sera présentée à l'occasion du 40e anniversaire du Comité.

Enfin, l'intervenante insiste sur la nécessité de placer les inégalités entre les sexes et l'autonomisation des femmes au cœur de l'analyse et des mesures relatives aux changements climatiques, en veillant notamment à ce que les femmes et les filles soient pleinement représentées à tous les niveaux de prise de décision. Elle ajoute que l'Accord de Paris, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier les ODD 1, 2, 5, 6, 13 et 16, sont autant d'outils qui permettent d'agir pour améliorer les conditions de vie des générations futures. Elle conclut son intervention en déclarant que les parlementaires seront appelés à jouer un rôle clé dans ce processus.

La Présidente invite Mme G. Triggs, Sous-Secrétaire générale des Nations Unies et Haut-Commissaire assistante chargée de la protection internationale au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), à présenter le point de vue du HCR. Elle précisera comment le HCR s'assure que les mesures prises pour prévenir, atténuer et combattre les effets des crises tiennent compte de la dimension de genre et contribuent à préserver les droits des femmes et des filles, notamment de celles qui sont déplacées.

Mme G. Triggs (HCR), intervenante, explique que l'influence des parlementaires est essentielle pour obtenir les changements législatifs et politiques nécessaires à la protection des femmes gravement touchées par les changements climatiques.

Elle attire l'attention sur le lien entre égalité des sexes, climat, paix et sécurité. Elle dit que le HCR a constaté des niveaux de déplacement sans précédent à travers le monde, avec 103 millions de personnes déplacées soit dans leur propre pays, soit à l'étranger, et que ces déplacements sont principalement dus à des conflits. Elle souligne que, compte tenu de leur impact considérable sur l'accès à l'eau et aux terres arables, les changements climatiques sont souvent à l'origine de conflits. Par exemple, la cause première du conflit survenu récemment au Cameroun est la diminution des pâturages pour les troupeaux. Cette situation a contraint les éleveurs à s'installer dans les zones traditionnellement vouées à l'agriculture ou à la pêche, ce qui a provoqué des heurts avec les populations locales. En l'espace d'une semaine, 30 000 personnes ont fui le conflit pour se réfugier au Tchad voisin. L'intervenante ajoute que l'une des préoccupations majeures concernant les déplacements est que 40 % des réfugiés dans le monde trouvent refuge dans des pays vulnérables sur le plan climatique. En outre, 80 % des personnes déplacées sont des femmes et des enfants.

Les femmes sont plus durement touchées par les crises et la probabilité qu'elles perdent la vie lors de catastrophes ou de conflits liés au climat est 14 fois plus élevée que pour les hommes. Elles sont donc des actrices incontournables du changement. Le fait de ne pas prendre en compte le point de vue des femmes constitue un véritable gâchis en termes de ressources humaines. L'intervenante explique que pour contribuer à la réduction des risques, développer leur autonomie et lutter contre les changements climatiques et les pénuries d'eau, les femmes ont besoin d'être autonomes sur le plan économique et d'être présentes à la table des négociations.

Elle rappelle que plusieurs instruments juridiques internationaux ont été adoptés pour gérer les déplacements de population, notamment la déclaration de Carthagène sur les réfugiés et la Convention de l'Organisation de l'Unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. Le Pacte mondial sur les réfugiés est un exemple de document ambitieux et non juridique qui appelle à un partage équitable des responsabilités pour aider les pays - souvent des pays à revenu faible ou intermédiaire - qui accueillent des femmes et des enfants réfugiés. Tout l'enjeu consiste à présent à mettre en œuvre ces instruments. En effet, la communauté internationale a parfaitement su décrire le problème, mais peine à trouver des solutions. L'intervenante note toutefois que l'une des solutions consiste à financer la lutte contre les changements climatiques. L'idée de la finance climatique est d'utiliser les ressources financières disponibles au niveau mondial pour soutenir les pays hôtes particulièrement vulnérables aux aléas climatiques, et d'aider les femmes à accéder plus facilement au financement et donc à gagner en influence. Actuellement, les femmes pauvres ont rarement accès au financement au niveau local. Elle déclare qu'il faut adopter de nouvelles méthodes pour accroître le financement de la lutte contre les changements climatiques et veiller à ce qu'il soit mis à disposition sans discrimination.

En conclusion, les parlementaires doivent mettre en œuvre des mesures concrètes pour aider le nombre croissant de personnes déplacées en raison des conflits et des problèmes liés au climat, notamment par le biais de lois et de politiques. Ils ne doivent pas se contenter des pratiques habituelles et doivent au contraire rechercher de nouvelles solutions au problème des personnes déplacées. L'intervenante conclut son propos en indiquant que les femmes doivent être dûment représentées et pouvoir agir par elles-mêmes.

La Présidente invite Mme J.N. Kumba, Présidente de l'Assemblée législative nationale de transition du Soudan du Sud, à informer les participants sur la sécheresse historique qui sévit dans la Corne de l'Afrique, où des millions de personnes se retrouvent plongées dans une situation d'insécurité alimentaire et hydrique. Elle demande comment faire face à cette catastrophe de manière à instaurer une paix durable, une gouvernance de l'eau et une action climatique en tenant compte de la dimension de genre.

Mme J.N. Kumba (Soudan du Sud), intervenante, explique que la Corne de l'Afrique est en proie à une sécheresse dévastatrice, puisque la région traverse sa sixième saison des pluies consécutive sans précipitations. En Somalie, en Éthiopie et au Kenya, la sécheresse, exacerbée par l'instabilité et les conflits persistants, a plongé 11 millions de personnes dans l'insécurité alimentaire et causé la mort de plus de 250 000 personnes, dont 130 000 enfants. Cette situation a entraîné une hausse des besoins humanitaires, une grave pénurie d'eau, la mort du bétail, une inflation et des épidémies. Elle salue les mesures prises pour lutter contre la famine qui a frappé la Somalie en 2017 et souligne que la communauté nationale et internationale, y compris les

communautés locales, la société civile et les organisations internationales, a montré sa détermination à ne plus jamais laisser une telle famine se développer, ce qui a conduit à une augmentation massive de l'aide destinée à sauver des vies.

Contrairement à d'autres pays de la Corne de l'Afrique, le Soudan du Sud connaît des précipitations et des inondations record pour la quatrième année consécutive. Plus d'un million de personnes ont été directement touchées par les inondations qui ont emporté leur maison et leur bétail, aggravé l'urgence alimentaire et les ont contraintes à fuir.

Les femmes et les filles, notamment celles qui vivent dans des zones de conflit prolongé, demeurent les premières victimes des effets des changements climatiques, tels que les déplacements de population, l'insécurité alimentaire et la perte des moyens de subsistance. Elle ajoute que l'augmentation de la violence sexiste et des mariages d'enfants est symptomatique des effets des changements climatiques puisque de nombreuses familles en viennent à marier leurs filles pour pouvoir survivre.

Elle rappelle que la question du lien entre changements climatiques et égalité des sexes a été l'une des priorités de la Conférence internationale sur les femmes qui s'est tenue récemment à Djouba (Soudan du Sud). L'un des principaux messages qui ressort de la conférence concerne la nécessité pour les gouvernements de placer au cœur de leur action les systèmes de protection sociale et l'accès aux services de base tels que l'eau et l'assainissement, les soins de santé, l'éducation et les ressources énergétiques renouvelables, afin de renforcer la résilience des femmes face aux crises. Elle indique que pour sauver des vies et enrayer l'effondrement des populations, le système doit prendre en compte les besoins différents et spécifiques des femmes et des filles handicapées, des femmes migrantes et déplacées à l'intérieur de leur pays, ainsi que des femmes vivant dans les zones rurales, et ajoute que la communauté internationale doit montrer l'exemple en agissant sans délai.

Elle dit avoir conscience des crises tragiques qui se jouent en Ukraine, en Türkiye, en République arabe syrienne et en Afghanistan, mais souligne qu'il est essentiel d'accorder une plus grande attention à la crise qui sévit dans la Corne de l'Afrique. L'intervenante souligne que la Déclaration ministérielle de Kampala sur les migrations, l'environnement et les changements climatiques, signée par 15 États africains en juillet 2022, témoigne de la vision éclairée et du volontarisme des gouvernements de la région. Elle indique néanmoins que la réponse régionale doit être mieux coordonnée, notamment en raison des mouvements transfrontaliers qui se produisent dans ce type de situation.

Elle ajoute que la présente session du Forum est l'occasion de proposer des mesures concrètes pour aider et protéger à tous les niveaux les populations touchées par la sécheresse et les inondations. Elle estime que de précieux enseignements peuvent être tirés de l'action de pays tels que l'Inde, qui a brillamment agi en canalisant l'eau des crues pour irriguer les rizières.

De même, le Soudan du Sud a fait preuve de volontarisme lors de l'élaboration de sa politique nationale sur l'eau et de sa politique nationale sur l'environnement, et ce malgré sa capacité limitée à évaluer les vulnérabilités. Le pays continue de poursuivre l'ensemble des ODD, notamment l'ODD 13 sur l'action climatique, et souhaite tout particulièrement éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles liée aux effets des changements climatiques. Le pays a récemment adhéré à plusieurs conventions internationales, comme le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique et la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

L'intervenante déclare qu'il est désormais temps d'agir et non plus de débattre et que les moyens mis en œuvre jusqu'à présent ne suffisent plus. Les parlements doivent plutôt se concentrer sur les mesures d'atténuation, car elles s'avèrent plus durables. Elle dit qu'il faut mettre en œuvre des programmes de gestion communautaire des bassins versants axés sur la collecte et la rétention de l'eau en veillant à préserver la qualité de l'eau et à en assurer la disponibilité en quantité suffisante.

Les femmes et les filles doivent être placées au cœur des décisions relatives au climat, à l'environnement et aux risques de catastrophe. Des mécanismes doivent être instaurés pour s'assurer que les femmes disposent des informations nécessaires sur la préparation aux catastrophes, ce qui leur permettra, le cas échéant, de se procurer de nouveaux moyens de subsistance. En outre, les parlements doivent appliquer une tolérance zéro en matière de violence sexuelle et sexiste. L'intervenante conclut son propos en déclarant qu'avec un engagement collectif et une véritable volonté politique, il est possible d'améliorer les conditions de vie des habitants de la Corne de l'Afrique et d'ailleurs, en particulier celles des femmes et des filles.

La Présidente donne la parole à M. P. Supadma Rudana, membre de la Chambre des représentants d'Indonésie, qui travaille sur l'atténuation des effets des aléas climatiques auprès des populations concernées.

M. P. Supadma Rudana (Indonésie), intervenant, explique que l'eau et l'assainissement sont indispensables à la vie humaine et qu'ils contribuent à stimuler le développement économique, mais que la mauvaise gestion des ressources constitue souvent un obstacle. Il souligne que la participation des femmes et des filles et leur autonomisation sont essentielles pour assurer la résilience et la durabilité du secteur de l'eau et de l'assainissement.

Il déclare vouloir partager la sagesse et les expériences de l'Indonésie et de Bali. L'Indonésie a commencé en 2017 à mettre en œuvre des plans de gestion de la salubrité de l'eau afin d'améliorer la qualité de l'eau potable et de protéger la population contre les risques de contamination. Le pays s'est fixé pour objectif de mettre en œuvre ces plans dans 190 districts et municipalités à l'horizon 2024. Il précise que des mesures destinées à lutter contre la discrimination et les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sont également prévues.

L'intervenant explique que plusieurs difficultés persistent pour ce qui est de combler le fossé entre les zones rurales et les zones urbaines en matière de sécurité hydrique. En 2020, seuls 82 % des ménages ruraux indonésiens avaient accès aux services de base liés à l'eau, contre 95 % des ménages urbains. Pour remédier à ce problème, l'Indonésie a lancé un programme à assise communautaire pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural appelé PAMSIMAS. Il s'agit d'un programme participatif ascendant qui vise à garantir à l'ensemble de la population l'égalité d'accès à l'eau potable. En 2022, près de 22 millions de personnes dans 32 000 villages d'Indonésie ont bénéficié de ce programme. L'intervenant dit que l'égalité des sexes est une composante essentielle du programme car elle permet aux femmes et aux hommes de participer sur un pied d'égalité à la gestion des installations d'approvisionnement, que ce soit en prenant les décisions qui s'imposent ou en assumant diverses responsabilités.

Il souligne que, dans le cadre de son engagement en faveur de l'égalité des sexes, le Gouvernement indonésien s'efforce également de promouvoir une budgétisation sensible au genre dans le domaine climatique. Ces efforts sont étayés par toute une série de réglementations sur la synchronisation de la planification budgétaire via une plateforme d'information sur la collaboration en matière de planification du travail et de performance budgétaire appelée KRISNA et par la mise en place d'un mécanisme appelé *Anugerah Parahita Ekapraya*, qui récompense les initiatives de planification et de budgétisation sensibles au genre.

M. Supadma souligne qu'à Bali, la population est très attachée à la nature et vit selon les principes du *Tri Hita Karana*, une philosophie qui prône l'harmonie entre l'homme, la nature et Dieu, et précise que la politique du Gouvernement balinais repose sur cette philosophie. Il explique que l'eau est considérée comme sacrée et que les hommes et les femmes sont tenus de la protéger et de la préserver. Les sources d'eau sont particulièrement sacrées. C'est à ces endroits que de nombreux temples ont été construits et que se déroulent de nombreuses cérémonies spirituelles. Il ajoute que Bali a également la chance de disposer de nombreuses ressources hydriques naturelles, notamment des lacs et des rivières, mais que l'île a du mal à gérer ses ressources. Il précise néanmoins que le système d'approvisionnement en eau est parfaitement durable puisque l'eau s'écoule naturellement des montagnes sans qu'il y ait besoin d'utiliser l'électricité. Il est heureux d'annoncer que Bali accueillera le 10e Forum mondial de l'eau en mai 2024.

L'intervenant dit que l'inclusion et l'autonomisation des femmes permettront de renforcer la résilience et la durabilité de la gestion des ressources hydriques et la protection du climat. Il encourage donc les parlements à travailler avec les groupes de femmes et les organisations de la société civile qui sont en première ligne dans ce domaine. Il conclut son propos en formant le souhait que la communauté internationale œuvre de concert pour résoudre le problème de l'insécurité hydrique et celui des changements climatiques.

La Présidente invite Mme M. Kiener Nellen, ancienne membre du Conseil national suisse et membre du Conseil international de Femmes de paix autour du monde, à présenter les initiatives entreprises par son organisation aux niveaux local et national pour collaborer avec les organisations communautaires de femmes dans le domaine de la consolidation de la paix.

Mme M. Kiener Nellen (Conseil international de Femmes de paix autour du monde), intervenante, déclare qu'en 2005, son organisation a publié un livre intitulé *1 000 femmes de paix autour du monde*, qui présente 1 000 femmes nominées pour le prix Nobel de la paix cette même

année. Elle encourage les parlementaires à mener des projets similaires afin de documenter le travail des femmes de paix dans leur propre pays ou région. Elle les encourage également à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, et rappelle que ces initiatives s'inscrivent dans le cadre de l'ODD 16, qui porte sur la paix, la justice et la mise en place d'institutions efficaces pour tous.

Elle attire l'attention sur une publication récente de Femmes de paix autour du monde intitulée *De la transition à la transformation*, qui met en évidence l'importance d'inclure les femmes et les jeunes dans les processus de paix. La publication s'appuie sur les résultats de programmes menés en Colombie, au Népal et aux Philippines, et constitue un guide utile pour les efforts de prévention et de résolution des conflits, ainsi que pour la reconstruction post-conflit.

L'intervenante explique que l'accord de paix colombien de 2016 est le premier accord de paix au monde à tenir compte de la dimension de genre. Il mentionne explicitement le droit des femmes à posséder des terres, ce qui constitue une étape importante dans l'amélioration de la sécurité hydrique, étant donné que la propriété foncière est souvent le seul moyen d'accéder à l'eau. En outre, l'accord ne prévoit aucune amnistie pour les auteurs de violences sexuelles, ce qui a ouvert la voie à la création d'un groupe de travail sur l'égalité des sexes au sein de la Commission Vérité de Colombie.

L'expérience des femmes et des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexuées et queers (LGBTIQ+) a été prise en compte dans les négociations de paix et leurs contributions ont fait l'objet d'un chapitre à part entière dans le rapport final de la Commission.

Elle conclut son intervention en indiquant que le Gouvernement colombien s'est engagé à mettre en œuvre les recommandations de la Commission et organise des consultations avec des représentants du mouvement des femmes en vue d'élaborer un plan d'action national permettant de mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU.

Mme A. Attalides (Chypre) déclare que les crises n'ont jamais les mêmes répercussions sur les hommes et sur les femmes et que ces dernières sont sous-représentées dans la résolution des crises et le renforcement de la résilience. Il est donc essentiel d'accroître la participation et le leadership des femmes dans les processus décisionnels.

Elle dit que les changements climatiques aggravent les pénuries d'eau. Les variations de pluviométrie et de température perturbent l'approvisionnement en eau, ce qui a des conséquences néfastes sur l'agriculture, les récoltes et les moyens de subsistance et aggrave la faim dans le monde. En outre, les pénuries d'eau et d'autres menaces climatiques compromettent la paix et la sécurité aux niveaux national et régional et entraînent des migrations forcées. L'intervenante fait remarquer que, bien que les femmes et les filles soient davantage touchées par ces phénomènes, les politiques et les stratégies nationales tiennent rarement compte de la dimension de genre. Elle ajoute que des mécanismes doivent être mis en place pour permettre aux femmes de participer sur un pied d'égalité avec les hommes à la bonne gouvernance, à l'action climatique et aux processus de paix, et de jouer un rôle moteur dans ces processus. Les femmes parlementaires doivent être associées aux activités visant à évaluer l'incidence sexospécifique sur l'insécurité hydrique, les changements climatiques et les conflits, ainsi qu'à l'élaboration des lois et des politiques dans ces domaines. L'intervenante conclut son propos en soulignant qu'il faut veiller à ce que les mesures visant à prévenir, atténuer et traiter les effets de l'insécurité hydrique, des changements climatiques et des conflits tiennent compte de la dimension de genre.

Mme R. Mirza (République arabe syrienne) déclare que les femmes syriennes jouent un rôle très important dans la société, notamment dans les sphères économique, sociale et politique. Elle rappelle que son pays a traversé de nombreuses crises ces dernières années, notamment une guerre, un embargo et un tremblement de terre, et affirme qu'il est temps pour les Syriens, notamment les femmes et les enfants, de retrouver une vie normale. Elle appelle par conséquent la communauté internationale à lever les sanctions à l'encontre de la République arabe syrienne.

Mme A.N. Ayyoub Awadallah (Égypte) dit que le monde est en proie à de nombreuses crises interdépendantes qui affectent particulièrement les femmes et les enfants. Elle souligne néanmoins qu'il est important de ne pas considérer les femmes uniquement comme des victimes, mais aussi comme des acteurs du changement dotés d'un grand potentiel. Elle rappelle que l'égalité des sexes joue un rôle essentiel dans la résolution des crises et la réalisation du développement durable et que les parlements dans lesquels les femmes jouent un rôle prépondérant ont tendance à investir davantage dans la justice sociale. Elle fait aussi remarquer que lorsque les femmes participent aux négociations de paix, cela permet souvent d'aboutir à davantage de justice sociale et à des accords plus durables. Elle conclut son intervention en indiquant qu'il est essentiel de donner aux femmes les moyens d'agir en temps de crise.

M. O. Zhmerenetskyi (Ukraine) déclare qu'en temps de crise, les parlementaires doivent assumer un rôle plus large que celui qui leur incombe habituellement, et ce quels que soient leur sexe, leur âge, leur statut ou leur profession. Il souligne que depuis le début de l'agression russe, les parlementaires ukrainiens - hommes et femmes - ont endossé de nombreux rôles, par exemple ceux de diplomate, bénévole, psychologue ou encore chauffeur. Il explique que plusieurs de ses collègues hommes s'occupent d'enfants de réfugiés et que plusieurs de ses collègues femmes participent à la reconstruction des habitations. Tous se battent en utilisant des armes. Dans ce contexte, il ressort clairement que les parlementaires des deux sexes exercent leurs fonctions sur un pied d'égalité et au péril de leur vie. Il conclut son propos en affirmant que le Parlement ukrainien fait figure de modèle pour les autres pays.

Mme M. Al Amri (Émirats arabes unis) déclare que les parlements doivent donner aux femmes les moyens de participer à la société et de jouer un rôle plus important dans les négociations de paix, et ajoute qu'il est particulièrement important de légiférer à cet effet.

Elle souligne que les Émirats arabes unis sont très attachés à la question de l'autonomisation des femmes et que le pays a été classé premier de la région en matière d'égalité des sexes en 2020. Entre autres initiatives, les Émirats arabes unis ont mis en place un programme de neuf semaines visant à former les femmes aux opérations militaires et de maintien de la paix, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU. Elle conclut son intervention en déclarant que le rôle des femmes doit être abordé dans les discussions internationales sur la paix et la sécurité.

Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan) dit qu'après le conflit de 30 ans qui a opposé l'Azerbaïdjan à l'Arménie et qui s'est achevé en 2020, l'objectif de son pays est désormais de laisser la haine derrière et de construire la paix. Elle fait néanmoins remarquer que plusieurs problèmes sont apparus pendant la période post-conflit, notamment la présence de mines antipersonnel et les difficultés de réinsertion. Elle ajoute que la meilleure façon de procéder est d'instaurer le dialogue entre les populations et d'assurer une forte participation des femmes aux dialogues de paix, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU.

Mme V. Riotton (France) déclare que l'égalité des sexes est un élément essentiel pour assurer une paix durable. C'est la raison pour laquelle son Parlement plaide en faveur d'une diplomatie féministe dans les instances internationales. Elle explique que les droits des femmes et leur participation aux processus décisionnels sont essentiels pour prévenir les conflits et instaurer une culture de la paix. Elle indique que, selon ONU Femmes, les accords de paix ont 20 à 25 % plus de chances de durer lorsque les femmes y sont associées, et encourage donc l'UIP à préparer une résolution sur le rôle des femmes dans la diplomatie et l'armée. Elle précise qu'il ne s'agit pas simplement de cocher des cases, mais d'assurer la participation effective des femmes. L'intervenante souligne que les tensions sont de plus en plus vives, notamment en Europe et en Afrique, et qu'il est urgent d'accroître la participation des femmes aux processus décisionnels. Elle conclut son propos en appelant les parlementaires à prendre en compte l'égalité des sexes dans les efforts de lutte contre les changements climatiques, conformément à l'Accord de Paris.

Mme G. Karelova (Fédération de Russie) déclare que son pays est soumis à des restrictions destinées à porter atteinte à sa souveraineté et que ces mesures ont un effet négatif sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD). Elle ajoute que les femmes du Donbass et des régions russes voisines ont subi des pertes importantes et ont besoin du soutien de la communauté internationale. Elle appelle les femmes parlementaires à promouvoir le dialogue pendant les périodes d'instabilité.

Mme P. Cayetano (Philippines) souligne que l'inclusion des femmes dans les processus décisionnels et la prise en compte de leurs voix et de leurs points de vue au niveau local sont essentielles. Elle précise que dans son pays, une disposition légale oblige le Gouvernement à réserver 5 % de son budget aux activités relatives à l'égalité des sexes et au développement. Elle ajoute qu'il est néanmoins important de réfléchir à la manière dont le budget est utilisé, notamment en période de crise. En outre, une commission sur les ODD, l'innovation et la réflexion sur l'avenir a été créée au sein du Sénat. Elle est chargée d'examiner les lois et les politiques en tenant compte des enjeux futurs, notamment de la problématique hommes-femmes. Le pays dispose également d'un budget consacré à la réflexion prospective qui permet aux universités publiques de

financer des travaux de recherche sur des sujets qui touchent les femmes, comme la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau potable et les changements climatiques. L'intervenante conclut son propos en soulignant l'importance d'examiner ces questions sous l'angle de la dimension de genre.

Mme A. Lotriet (Afrique du Sud) déclare que davantage de femmes doivent être présentes à la table des négociations pour bâtir des sociétés plus inclusives et plus équitables. Plusieurs études montrent que les sociétés prospèrent lorsque les femmes participent à la société, que ce soit en tant que dirigeantes, travailleuses, décideuses ou responsables de la mise en œuvre des politiques. Elle explique que pendant la pandémie, l'action des femmes aux postes à responsabilité a été plus efficace que celle de leurs homologues masculins. En outre, la base de données *COVID-19 Global Gender Response Tracker* montre que les parlements où les femmes sont le plus représentées ont adopté davantage de mesures tenant compte de la dimension de genre pour lutter contre la pandémie. Elle note qu'en général, les politiques adoptées sont davantage équilibrées, sensibles au genre et écologiques lorsque le nombre de femmes au parlement et au sein de l'exécutif est élevé.

Elle ajoute qu'il faut briser les cycles de la sous-représentation, de la faim, des mauvais traitements, de l'exploitation et de la négligence en accordant davantage de moyens et la priorité aux droits des femmes et des filles. Cela commence par le renforcement de leur autonomisation et de leur éducation. L'intervenante dit qu'une étude menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) montre que chaque année de scolarité qu'une fille achève dans le primaire et le secondaire se traduit plus tard dans la vie active par une augmentation de son salaire de 20 et 25 % respectivement. En outre, il importe d'assurer la fourniture de repas scolaires afin qu'aucun enfant ne souffre de la faim. Dans le cadre de son programme scolaire national, l'Afrique du Sud fournit tous les jours des repas nutritifs à plus de neuf millions d'élèves.

Mme Lotriet déclare que le manque de protection juridique pour les femmes à travers le monde continue d'alimenter la violence et la discrimination sexistes. Elle ajoute que les parlementaires doivent mettre en place des cadres législatifs complets assortis de ressources appropriées et de programmes de sensibilisation pour non seulement mettre fin à l'impunité, mais aussi faire comprendre clairement que la violence à l'égard des femmes ne saurait être tolérée. Elle conclut son intervention en indiquant que l'Afrique du Sud est déterminée à éliminer la violence sexiste et les féminicides, deux phénomènes largement répandus dans son pays.

Mme P. Krairiksh (Thaïlande) attire l'attention sur la situation des femmes qui s'occupent de réunir les ressources nécessaires à la vie quotidienne, comme l'eau douce, le bois de chauffage et la nourriture. Elle souligne que ces tâches ont des effets néfastes en matière de santé et d'hygiène. Par exemple, ces femmes doivent souvent porter de lourds jerrycans d'eau sur plusieurs kilomètres et sont susceptibles de contracter des maladies à cause de la contamination de l'eau.

Elle explique que le Parlement thaïlandais a adopté en 2018 une loi sur les ressources hydriques, la première du genre qui couvre tous les aspects de la gestion de l'eau, et que l'Office national des ressources en eau coordonne la gestion et la planification des ressources hydriques en cas de sécheresse ou d'inondation. En outre, un nouveau département consacré à la question des changements climatiques est en train d'être créé au sein du Ministère des ressources naturelles et de l'environnement.

Mme C. López Castro (Mexique) souhaite attirer l'attention sur plusieurs statistiques alarmantes : les femmes sont rémunérées 20 % de moins que les hommes, ne représentent que 25 % des parlementaires dans le monde et continuent d'être victimes de violences physiques et sexuelles. Elle dit qu'il reste donc beaucoup à faire pour parvenir à l'égalité, mais souligne néanmoins que l'adoption de plusieurs lois atteste d'évolutions positives : la loi australienne sur l'égalité des sexes sur le lieu de travail, la loi irlandaise sur la reconnaissance du genre, la loi britannique sur les violences domestiques et la loi néo-zélandaise sur le congé parental et la protection de l'emploi. Elle propose que l'UIP crée une plateforme recensant les expériences fructueuses en matière d'égalité des sexes à travers le monde, et précise qu'un tel outil permettrait aux parlementaires d'obtenir les informations dont ils ont besoin pour faire avancer leurs travaux dans ce domaine.

Mme P. Stienen (Pays-Bas) explique que son pays est situé en dessous du niveau de la mer et que, couplée aux changements climatiques, cette situation met la population en danger. Elle dit que les parlementaires doivent tenir compte dans leurs politiques des voix de toutes les

personnes et de toutes les identités de genre. Elle rappelle que, lors de la COP27, les femmes n'ont bénéficié que de 30 % du temps de parole, alors que plusieurs études montrent que plus le nombre de femmes à la table des négociations est élevé, plus les politiques climatiques sont inclusives.

L'intervenante indique que les Pays-Bas ont mis en place une politique étrangère féministe et appellent les autres pays à faire de même. Cette politique étrangère féministe a permis d'améliorer l'inclusivité au sein du Parlement. Elle conclut son propos en soulignant que la politique, notamment dans le domaine de la justice climatique, est trop importante pour être laissée aux seuls hommes et que les femmes doivent pouvoir y contribuer sur un pied d'égalité avec ces derniers.

Mme S. Ataullahjan (Canada) déclare que les pénuries d'eau dues aux changements climatiques détruisent les moyens de subsistance, provoquent des déplacements de population, creusent les inégalités économiques et les inégalités entre les hommes et les femmes et compromettent le développement durable. Elle rappelle que sur les 28 millions de personnes déplacées en 2021, 23,7 millions l'ont été en raison de catastrophes liées aux aléas climatiques, et que la plupart de ces personnes étaient des femmes et des enfants.

Elle fait remarquer que les changements climatiques ont des répercussions importantes sur la disponibilité d'eau douce et que cette situation a des conséquences sur la santé des femmes. Les changements climatiques ont aussi un impact sur la production agricole, les soins au bétail et le travail. Ils ont également une incidence sur l'éducation des filles, qui sont les premières à abandonner l'école pour participer aux tâches ménagères. L'intervenante souligne que l'impact différencié des pénuries d'eau sur les hommes et les femmes constitue un problème mondial.

Elle dit qu'en dépit du fait que les femmes sont particulièrement affectées par les changements climatiques, elles ne sont pas suffisamment associées à la résolution des crises et au renforcement de la résilience. Elle déclare que les femmes doivent être présentes à la table des décisions car leur point de vue permet une compréhension plus large des conflits et peut aider à renforcer la légitimité des processus de paix. Il a également été démontré que la participation des femmes à la résolution des crises et au renforcement de la résilience contribue à l'instauration d'une paix durable.

L'intervenante rappelle que la coopération interparlementaire est essentielle pour améliorer la représentation et la participation des femmes à l'élaboration des politiques et à la prise de décision, notamment dans le domaine des changements climatiques. Elle conclut son propos en déclarant que les parlementaires doivent définir des stratégies sensibles au genre afin de répondre à la crise environnementale et humanitaire provoquée par les changements climatiques.

Mme S. Dinică (Roumanie) dit que les femmes sont nombreuses à exercer des responsabilités pendant et après les conflits, en période de crise économique ainsi que dans les zones gravement touchées par les changements climatiques. En Roumanie, par exemple, la coordination stratégique de l'action nationale face à la crise des réfugiés ukrainiens a été confiée à une femme qui occupe le poste de conseillère d'État au sein du Gouvernement roumain. L'intervenante rappelle qu'il est important de faire connaître les témoignages, les réussites et les difficultés des femmes dirigeantes. Elle souligne que la guerre en cours en Ukraine a démontré à maintes reprises que les femmes ne sont pas que des victimes et qu'elles participent activement à l'élaboration des réponses politiques, militaires et humanitaires. Elle exprime son entière solidarité avec les femmes ukrainiennes ainsi qu'avec toutes les femmes qui vivent des situations de conflit à travers le monde.

Mme E. Bias (Mozambique) déclare que les femmes sont les plus touchées par les changements climatiques et que les parlementaires doivent élaborer des solutions durables et globales qui permettent d'atteindre l'égalité des sexes et la justice sociale.

Elle indique que le Parlement du Mozambique a adopté des lois qui garantissent le respect des femmes, notamment des lois sur l'élimination des mariages forcés et des mariages d'enfants. Mais la majorité de la population vit dans des zones rurales où les femmes et les filles passent beaucoup de temps à parcourir de longues distances à la recherche d'eau et de bois pour la consommation domestique, si bien que les femmes et les filles ont rarement accès à l'éducation formelle. L'intervenante conclut son propos en soulignant que le Mozambique s'efforce d'améliorer l'accès à l'eau et à l'énergie afin d'offrir aux femmes et aux filles de meilleures possibilités de s'instruire et de s'autonomiser.

Mme R. Garvey (Irlande) estime que le seul espoir pour sauver la planète est d'avoir davantage de femmes au pouvoir, mais que cela ne se fera pas sans le soutien des hommes. Elle déclare que les hommes présents dans la salle devraient se demander s'ils sont heureux de voir leurs propres filles, sœurs et nièces traitées comme des citoyennes de seconde zone. Si ce n'est pas le cas, ils doivent dénoncer les comportements discriminatoires et l'oppression, céder leur place et permettre à davantage de femmes de s'asseoir à la table des négociations. Elle se dit convaincue que l'égalité des sexes contribuera à restaurer la biodiversité et à inverser la tendance de l'urgence climatique.

Elle explique avoir présenté une proposition de loi qui vise à encourager l'utilisation des panneaux solaires et que l'Irlande connaît actuellement une révolution photovoltaïque, avec l'installation gratuite de panneaux solaires dans toutes les écoles du pays.

Elle précise qu'elle essaie de prendre l'avion le moins souvent possible, compte tenu de l'impact sur l'environnement, mais qu'elle a décidé d'assister à l'Assemblée pour faire entendre la voix des femmes. Elle conclut son intervention en déclarant que les femmes qui peuvent exercer leur liberté d'expression doivent saisir toutes les opportunités pour parler au nom de toutes les femmes qui ne peuvent le faire.

Mme K. Slassi (Maroc) dit que les femmes sont plus durement touchées par les crises, notamment par les guerres, les pandémies et les catastrophes climatiques. Elle ajoute que les parlementaires doivent collaborer pour aider les femmes à passer du statut de victimes à celui de participantes actives aux processus décisionnels. Elle explique qu'il est impossible d'assurer une coexistence pacifique et de bâtir des sociétés inclusives si l'égalité des sexes n'est pas inscrite dans la législation et appliquée dans les faits. L'intervenante conclut son propos en rappelant que l'égalité des sexes ne concerne pas uniquement les femmes, mais aussi les hommes, car elle favorise la paix et le développement économique.

Mme A.D. Gomashie (Ghana) déclare que les changements climatiques et leurs effets sur les femmes constituent une préoccupation majeure et, qu'en tant qu'élue dans une circonscription côtière, elle peut constater les dégâts causés par les raz-de-marée et d'autres effets des changements climatiques. Elle explique que les moyens de subsistance des femmes sont particulièrement menacés et que cela a une incidence sur la scolarisation de leurs enfants. Elle ajoute que dans son pays, les revenus des femmes sont aussi affectés par la présence des éleveurs nomades qui migrent souvent vers les régions agricoles en période de sécheresse. Leur présence dans ces régions augmente la concurrence pour les terres, ce qui est source de conflits. Elle conclut son intervention en soulignant que les femmes parlementaires de la région doivent collaborer pour faire évoluer les politiques sur cette question.

Mme E. Azad (République islamique d'Iran) dit qu'il n'est pas possible de garantir la sécurité environnementale si les femmes ne sont pas associées aux processus décisionnels. Elle indique que la République islamique d'Iran a renforcé la participation des femmes à la vie politique, notamment sur les questions liées à l'environnement. Par exemple, le Président adjoint du Ministère de l'environnement est une femme. Par ailleurs, un quart des postes à responsabilité dans le domaine de l'environnement sont occupés par des femmes.

Elle explique que les sanctions économiques imposées à la République islamique d'Iran constituent un obstacle majeur au développement durable, à la paix et à la résilience climatique et qu'elles ont d'importantes répercussions sur la vie des femmes et des filles. Elle conclut son intervention en indiquant que ces sanctions limitent l'accès de la République islamique d'Iran aux technologies environnementales et entraînent une contraction de l'économie, ce qui a pour effet d'accroître la pauvreté, les inégalités et les violations des droits de l'homme.

Mme C. Muyeka Mumma (Kenya) déclare que les zones arides et semi-arides de son pays sont frappées par une sécheresse qui décime le bétail, entraîne des problèmes de malnutrition et provoque la famine. Elle souligne que, comme toujours, ce sont les femmes et les enfants qui sont les plus durement touchés par la sécheresse.

Elle explique que le Gouvernement kényan a fait adopter plusieurs textes de loi sur les changements climatiques, notamment la loi sur les changements climatiques (2016) et la loi sur la conservation et la gestion des forêts (2016), ainsi qu'un plan d'action national sur les changements climatiques. Par ailleurs, l'utilisation de sacs plastiques à usage unique est interdite depuis 2017. L'intervenante dit que le Kenya met également en œuvre son Plan national d'adaptation 2015-2030, qui vise à renforcer les synergies entre les mesures d'adaptation et d'atténuation et à promouvoir une économie à faible émission de carbone et résiliente face aux changements climatiques.

Mais le pays demeure confronté à de nombreux défis, notamment en matière de financement, de sensibilisation du public et d'accès aux technologies d'assistance. Le manque de données et de travaux de recherche pose aussi problème. Mme Muyeka dit que le pays a notamment besoin de données sur les effets des changements climatiques sur les conditions de vie des femmes et les moyens de subsistance. Toutes ces contraintes créent un obstacle supplémentaire qui empêche les femmes d'être au cœur des stratégies de lutte contre les changements climatiques.

L'intervenante conclut son propos en indiquant que plusieurs parlementaires kényans ont récemment formé un groupe parlementaire sur les changements climatiques qui mettra en place des politiques et des mesures législatives destinées à améliorer les programmes de lutte contre les changements climatiques.

Mme J. Sabao (Zambie) dit que, dans son pays, les pénuries d'eau poussent les femmes et les filles à parcourir de longues distances pour s'approvisionner en eau et que cette situation les expose à des risques d'agression, de viol, voire d'assassinat.

Elle explique que le Parlement zambien utilise ses attributions législatives, de contrôle, budgétaires et de représentation pour lutter contre les changements climatiques. L'une des principales préoccupations est l'abattage d'arbres pour la production d'énergie dans les régions qui ne sont pas raccordées au réseau électrique. Cette pratique entraîne des déplacements internes de populations et des mouvements de réfugiés. L'intervenante indique que pour remédier à ce problème, un programme de plantation d'arbres a été lancé dans les 156 circonscriptions du pays et que cette initiative a été prise à la suite de la Déclaration de Nusa Dua intitulée *Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques* adoptée à la 144e Assemblée de l'UIP. En outre, son Parlement continue de soutenir plusieurs projets innovants qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre émises par le Parlement et en dehors de l'institution elle-même. Ces projets comprennent la mise en place d'un système d'e-parlement qui encourage l'utilisation des TIC dans les travaux parlementaires afin de transmettre les documents par voie électronique au lieu de les imprimer. L'intervenante conclut son propos en indiquant que des usines à papier collectent le papier usagé pour le recycler.

Mme W.N. Makwinja (Botswana) explique que son pays a réalisé en 2019 une étude pour évaluer l'impact des changements climatiques, notamment de la sécheresse, sur les femmes et les hommes. L'étude a examiné le rôle des femmes et des hommes au sein du ménage, leur capacité à accéder aux ressources et à en disposer, ainsi que leur capacité à prendre des décisions au sein du ménage et de la communauté.

Il est ressorti de l'étude que les femmes sont davantage vulnérables aux changements climatiques que les hommes du fait qu'elles s'occupent des enfants et dépendent de l'agriculture de subsistance pour subvenir aux besoins de leur famille. Par ailleurs, les femmes dépendent plus que les hommes des programmes gouvernementaux de protection sociale en cas d'insécurité alimentaire provoquée par la sécheresse. Elles doivent souvent faire face seules aux effets des changements climatiques, lorsque la perte des moyens de subsistance oblige les hommes à quitter le foyer à la recherche d'un emploi. Certaines femmes migrent également pour trouver du travail, tandis que d'autres se livrent au commerce du sexe. De manière générale, la structure patriarcale de la société botswanaise limite la capacité des femmes à influer sur les décisions, à posséder et à contrôler des terres et des biens et les expose à la violence sexiste. L'intervenante conclut son propos en indiquant qu'après la publication des résultats de l'étude, tous les secteurs ont été encouragés à revoir leurs politiques et leurs programmes.

Mme E.D. Anyakun (Ouganda) déclare que son pays accueille plus de 1,5 million de réfugiés, mais qu'il peine à leur venir en aide en raison de problèmes liés au climat, notamment l'insécurité hydrique. Elle explique que les politiques climatiques doivent être plus inclusives et qu'il faut accroître le financement de l'action climatique, notamment pour les régions qui accueillent des réfugiés. Elle ajoute qu'une grande partie du financement disponible a été affectée à l'Ukraine et que cela réduit d'autant l'aide disponible pour le reste du monde. Elle dit qu'il est difficile de promouvoir la coexistence pacifique dans un contexte de réduction des services sociaux, d'insécurité alimentaire et de dégradation de l'environnement. Elle conclut son intervention en rappelant que la résolution de la crise des réfugiés constitue un enjeu international et qu'elle ne relève pas de la seule responsabilité des pays d'accueil.

Mme M. Al-Khalili (Parlement arabe) déclare que, bien que la situation des femmes se soit améliorée, de nombreux défis subsistent, notamment en matière de réponse aux crises. Elle explique en effet que les plans d'intervention en cas de crise ne sont pas toujours sensibles au genre. Elle ajoute qu'il est important de prendre conscience que les femmes sont plus durement touchées par certains problèmes comme les changements climatiques, l'insécurité hydrique et la guerre. Elle conclut son propos en indiquant que les femmes représentent également 80 % des réfugiés climatiques.

M. M. Pramanik (Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH)) affirme que les changements climatiques n'ont pas les mêmes répercussions sur les hommes et sur les femmes et qu'ils aggravent la vulnérabilité des femmes et des filles dans le monde entier, notamment dans le domaine de la santé et du bien-être. Or, on constate que la santé des femmes, des enfants et des adolescents est rarement prise en compte dans les politiques relatives au climat. Par exemple, sur les 50 plans climatiques ou contributions déterminées au niveau national analysés par le Fonds des Nations Unies pour la population, seuls six mentionnent explicitement la santé et les droits sexuels et reproductifs.

L'intervenant dit que les femmes parlementaires doivent mettre en œuvre les mesures suivantes pour accorder une place prépondérante à la santé et au bien-être des femmes, des enfants et des adolescents dans les plans d'action climatique : 1) favoriser le financement climatique axé sur la santé et le bien-être des femmes, des enfants et des adolescents ; 2) accroître les investissements dans le domaine des changements climatiques et dans d'autres secteurs liés aux déterminants sociaux et environnementaux de la santé et du bien-être économique ; 3) réduire la vulnérabilité des femmes, des enfants et des adolescents face aux risques liés au climat, notamment en prenant des engagements et en réalisant des investissements qui tiennent compte des besoins des femmes et des jeunes dans divers secteurs ; 4) adopter des approches intersectionnelles qui prennent en compte les diverses formes de discrimination à l'égard des femmes, des enfants et des adolescents, notamment en ce qui concerne le genre et la sexualité ; 5) effectuer des évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation au niveau de la population, notamment en ce qui concerne les besoins des femmes, des enfants, des nouveau-nés et des adolescents ; et 6) définir des objectifs pour mettre en place des infrastructures et des systèmes de santé résilients face aux changements climatiques, notamment des systèmes de surveillance intégrés permettant la diffusion de messages de santé publique ciblés.

Mme V. Govender (Organisation mondiale de la Santé (OMS)) déclare que la lenteur des progrès en matière de santé et de droits des femmes s'explique par plusieurs raisons : le manque de volonté et d'action politiques, le manque de financement, le caractère restrictif de certaines lois et politiques, les normes de genre néfastes et les contraintes liées aux systèmes de santé, notamment le manque d'intégration de la santé sexuelle et reproductive et de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent dans les systèmes de santé nationaux. L'intervenante ajoute que les conflits et les politiques nationalistes favorisent souvent le patriarcat et que les stéréotypes sexistes exposent les femmes à des risques sanitaires et réduisent leur accès aux services de santé.

Par ailleurs, les femmes et les filles sont plus durement touchées par les pénuries d'eau, les changements climatiques et les conflits. Dans ce type de situation, elles éprouvent des difficultés à accéder aux services de santé et à des installations sanitaires et d'assainissement appropriées. En outre, ces difficultés sont exacerbées par divers facteurs comme les normes et pratiques sexistes néfastes qui entourent la menstruation, le risque accru de violence sexiste ainsi que le risque accru de maladie et de décès pendant la grossesse et l'accouchement, entre autres.

Mme Govender indique que l'OMS reconnaît l'importance du partenariat avec les parlementaires pour promouvoir le droit à la santé de tous les êtres humains, notamment des femmes. Elle précise que l'Organisation est disposée à soutenir les parlementaires en leur communiquant les meilleures données scientifiques disponibles afin qu'ils puissent élaborer de nouvelles lois et politiques.

M. O. Zhmerenetskyi (Ukraine), exerçant son droit de réponse, appelle les parlements à appliquer les dispositions contenues dans les deux points d'urgence adoptés lors des précédentes Assemblées, qui condamnent l'agression russe contre l'Ukraine.

Mme M. Kiener Nellen (Conseil international de Femmes de paix autour du monde) déclare que la prochaine étape importante pour protéger la paix et le climat consiste à accroître le nombre de femmes chefs d'État qui ne s'engagent pas dans des guerres, mais au contraire les résolvent par le biais d'accords sensibles au genre et d'actions en faveur du climat. Elle dit soutenir la proposition de la France, qui invite l'UIP à adopter une résolution sur la diplomatie féminine.

L'intervenante déplore qu'aucune femme n'ait participé aux négociations de paix entre la Fédération de Russie et l'Ukraine à Istanbul en 2022. Elle convient également de la nécessité d'éradiquer les féminicides et les autres formes de violence à l'égard des femmes. Elle indique que la Suisse a mené une importante campagne de sensibilisation contre les féminicides et que l'Espagne dispose d'une loi intéressante sur le consentement sexuel surnommée "Seul un oui est un oui". Elle ajoute que les femmes doivent être associées aux prises de décision et encouragées à devenir des actrices du changement. Elle conclut son intervention en indiquant que les Philippines font figure d'exemple après qu'une négociatrice en chef, Mme Miriam Coronel-Ferrer, a été la première femme au monde à signer un accord de paix majeur en 2014.

Mme N. Haidar (Comité CEDEF) déclare qu'un pays qui choisit l'amnésie n'obtiendra jamais une paix durable et qu'il faut sans cesse explorer le passé pour ne pas replonger dans un conflit. Elle ajoute qu'il est important de ne pas dépeindre les femmes comme des victimes, qu'elles ne sont pas intrinsèquement vulnérables et qu'elles sont au contraire porteuses d'un potentiel et d'un pouvoir considérables. Elle dit que la communauté internationale ne doit pas baisser les bras et continuer à renforcer la solidarité et à partager les bonnes pratiques.

Elle tient à souligner la complémentarité entre les travaux du Forum des femmes parlementaires de l'UIP et ceux du Comité CEDEF en rappelant que les parlementaires jouent un rôle très important dans l'application de la Convention CEDEF. Elle précise que ce rôle ne consiste pas seulement à traduire la Convention en droit interne, mais aussi à en contrôler l'application. Elle conclut son intervention en indiquant qu'en plus de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU, il existe d'autres résolutions tout aussi importantes sur les femmes, la paix et la sécurité qui peuvent constituer des outils utiles.

M. P. Supadma Rudana (Indonésie) déclare que les hommes et les femmes doivent collaborer pour parvenir à l'égalité des sexes et que cette question ne concerne pas seulement les femmes, mais l'ensemble de l'humanité. En tant qu'homme, il remercie les femmes parlementaires de lui avoir accordé leur confiance en lui permettant de participer aux discussions du Forum.

Il attire l'attention sur la philosophie du *Tri Hita Karana* et sur l'importance du respect, à savoir le respect des êtres humains, de la nature et de Dieu, et ajoute que la nature ne doit pas être traitée comme un bien matériel, mais comme un être vivant doté d'une âme.

Il précise que c'est en coopérant et en vivant en harmonie que les hommes et les femmes peuvent instaurer une paix durable, préserver la nourriture et l'eau et atténuer les changements climatiques. Il conclut son propos en soulignant que pour pouvoir bâtir un avenir meilleur, il faut cultiver l'unité dans la diversité.

Mme J.N. Kumba (Soudan du Sud) déclare que les parlements du monde entier ont adopté de nombreuses politiques et lois sur la lutte contre les changements climatiques et l'égalité des sexes, mais qu'ils peinent à les mettre en œuvre, notamment en raison du manque de financement. Elle dit partager l'avis de la représentante des Pays-Bas selon lequel la politique est trop importante pour être laissée aux seuls hommes. Les femmes comme les hommes doivent participer à la vie politique afin de garantir une répartition équitable des ressources.

Elle félicite les pays qui sont parvenus à instaurer la parité au parlement, mais souligne que dans la plupart des cas, la parité est encore loin d'être acquise. Elle ajoute que pour atteindre la parité, les parlements doivent rester cohérents et poursuivre leurs efforts. Elle conclut son intervention en indiquant qu'il faut continuer à collaborer en se montrant solidaires et à partager les données d'expérience et les bonnes pratiques.

Mme G. Triggs (Haut-Commissaire assistante du HCR chargée de la protection internationale) se félicite du dynamisme qui règne dans la salle et de la volonté de trouver des solutions. Elle dit qu'il est désormais temps d'élaborer un plan d'action qui permette de mettre à profit ce dynamisme pour obtenir des résultats concrets.

Elle rappelle que les parlementaires bénéficient d'une position de pouvoir et d'influence et qu'ils sont donc bien placés pour élaborer des lois et des politiques efficaces. Elle ajoute que plus les femmes seront nombreuses au parlement, plus les résultats seront positifs. Elle souligne que bien souvent, des lois et des politiques existent déjà et que le moment est venu de passer à leur mise en œuvre.

Elle dit qu'il faut mettre en place des mécanismes financiers pour aider les femmes à gagner leur vie, à s'engager de manière plus significative dans la société et à devenir autosuffisantes. Elle conclut son propos en déclarant qu'il est préoccupant de constater que certaines femmes n'ont pas accès au financement et que la communauté internationale doit se mobiliser pour remédier à cette situation.

Rapport du débat sur un projet de résolution à l'ordre du jour de la 146e Assemblée

Mme M. Al Suwaidi (Émirats arabes unis) rappelle que le matin même, le Forum a débattu du projet de résolution intitulé *Cyberattaques et cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale*. Le débat a été présidé par Mme R. Kavakci Kan (Türkiye) et 22 délégués ont pris la parole. Les discussions ont mis en évidence le fait que les femmes et les filles sont exposées à certaines formes de cybercriminalité, notamment à la violence sexiste facilitée par la technologie. Elles sont par exemple exposées au harcèlement sexuel, aux menaces, au harcèlement, aux intimidations, aux discours de haine sexiste, ainsi qu'à la traite des êtres humains et à l'exploitation sexuelle. L'intervenante explique que les adolescentes et les femmes actives dans l'espace numérique, notamment les femmes politiques, sont davantage exposées à ce type de violence. Les femmes sont également victimes d'usurpation d'identité et de vol de données personnelles.

Elle indique que les délégués ont discuté de la nécessité de mettre en place des mesures de prévention sensibles au genre, notamment pour sensibiliser les femmes et les filles. Les parlementaires ont été encouragés à prévenir et à traiter les attaques et les crimes contre les femmes et les filles facilités par les technologies en adoptant une législation ferme et en veillant à son application. La législation doit être sensible au genre et complète en prévoyant des dispositions destinées à faciliter la prévention, la protection juridique, le soutien et les voies de recours pour les victimes, et à punir sévèrement les auteurs. De manière générale, la législation et les politiques doivent être centrées sur les victimes. L'intervenante souligne qu'il faut absolument responsabiliser les plateformes numériques pour qu'elles mettent en place des dispositifs permettant de protéger les femmes contre la violence en ligne, notamment des plateformes de signalement sûres et sécurisées.

En outre, les délégués ont fait part de leur inquiétude quant à la sous-représentation des femmes dans le secteur de la cybersécurité et dans l'élaboration des politiques. Elle dit qu'il faut promouvoir l'égalité d'accès à ce secteur et que cela commence dès l'école, où les filles et les jeunes femmes doivent être encouragées à étudier les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques pour ensuite trouver un emploi dans ces domaines. Mme Al Suwaidi précise que pour atteindre ces objectifs, il faut allouer des ressources et des financements suffisants. Enfin, les parlements doivent collaborer pour promouvoir la coopération régionale et internationale en matière de cybersécurité et continuer à partager les bonnes pratiques.

L'intervenante conclut son propos en indiquant que le Forum présentera une liste d'amendements au projet de résolution en s'appuyant sur les points qu'elle vient d'évoquer.

L'ordre du jour est adopté.

Lieu et date de la 36e session du Forum des femmes parlementaires

La Présidente dit que la 36e session du Forum des femmes parlementaires se tiendra à Luanda (Angola) en octobre 2023.

Mme C. Cerqueira (Présidente du Parlement angolais) invite les femmes parlementaires à se rendre en Angola pour la 36e session du Forum des femmes parlementaires qui aura lieu en octobre 2023 pendant la 147e Assemblée de l'UIP. Elle explique que l'on trouve en Angola de nombreuses militantes politiques et que le pays dispose d'une jeunesse dynamique. Elle dit avoir hâte de poursuivre les discussions en Angola sur le thème de la consolidation de la paix, du dialogue et de la démocratie.

La séance est levée à 17 h 05.

SÉANCE DU MARDI 14 MARS 2023
(matin et après-midi)

La séance est ouverte à 11 h 30, sous la conduite de Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn), Présidente de la 35e session du Forum des femmes parlementaires.

Élections au Bureau des femmes parlementaires

La Présidente indique qu'il est demandé au Forum de renouveler la moitié des membres du Bureau des femmes parlementaires dont le mandat arrive à échéance. Elle précise que cela revient à élire deux représentantes régionales pour chacun des six groupes géopolitiques. Le Forum doit également approuver la nomination d'une membre du Groupe des Douze Plus et d'une membre du Groupe africain pour achever le mandat de deux représentantes régionales qui ne sont plus membres du Bureau. Elle rappelle que, conformément au règlement, les représentantes sont élues pour un mandat de quatre ans, et que les membres dont le mandat est arrivé à échéance ne sont pas rééligibles avant deux ans.

Après l'élection des nouvelles membres, la séance sera suspendue pour permettre au Bureau des femmes parlementaires nouvellement constitué de se réunir à huis clos afin d'approuver les candidatures aux postes de présidente, de première vice-présidente et de deuxième vice-présidente du Bureau, dont le mandat est de deux ans. Le Forum se réunira ensuite pour confirmer les nominations.

Mme Z. Hilal (Secrétaire du Forum) indique que 38 délégations sont présentes dans la salle, ce qui signifie que le quorum nécessaire de 35 délégations a été atteint pour procéder aux élections.

Le Groupe africain a présenté les candidatures suivantes pour un mandat de quatre ans se terminant en mars 2027 : Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie) et Mme J. Kavira Mapera (République démocratique du Congo). Mme J.A.A. Taban (Soudan du Sud) a été désignée pour achever le mandat d'une ancienne membre du Bureau, dont le mandat s'achève en mars 2025.

Les candidatures sont approuvées.

Mme Z. Hilal (Secrétaire du Forum) dit que le Groupe arabe a présenté les candidatures suivantes pour un mandat de quatre ans se terminant en mars 2027 : Mme S. Hammood (Iraq) et Mme J.M. Ramadan (Koweït).

Les candidatures sont approuvées.

Mme Z. Hilal (Secrétaire du Forum) dit que le Groupe Asie-Pacifique a présenté les candidatures suivantes pour un mandat de quatre ans se terminant en mars 2027 : Mme L. Reynolds (Australie) et Mme S. Sirivejchapun (Thaïlande).

Les candidatures sont approuvées.

Mme Z. Hilal (Secrétaire du Forum) précise que l'UIP n'a reçu aucune candidature du Groupe Eurasie. Les sièges correspondants resteront donc vacants jusqu'à la 147e Assemblée de l'UIP.

Il en est ainsi décidé.

Mme Z. Hilal (Secrétaire du Forum) dit que le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes a présenté les candidatures suivantes pour un mandat de quatre ans se terminant en mars 2027 : Mme V. Persaud (Guyana) et Mme C. López Castro (Mexique).

Les candidatures sont approuvées.

Mme Z. Hilal (Secrétaire du Forum) dit que le Groupe des Douze Plus a présenté les candidatures suivantes pour un mandat de quatre ans se terminant en mars 2027 : Mme M. Rempel Garner (Canada) et Mme D. Bergamini (Italie). Mme S. Paunovic (Serbie) a été désignée pour achever le mandat d'une ancienne membre du Bureau, dont le mandat s'achève en mars 2025.

Les candidatures sont approuvées.

La Présidente félicite les nouvelles membres et les invite à se présenter.

Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie) dit qu'elle est professeure d'université, chirurgienne généraliste et parlementaire. Elle précise que tout au long de sa carrière elle a travaillé en étroite collaboration avec plusieurs associations médicales, qu'elle est membre du Front de libération nationale et qu'elle participe aux travaux du Réseau des parlementaires africains contre la corruption. Elle a été élue pour la première fois au Parlement algérien en 2002 et est également membre du Parlement panafricain. Elle a notamment mis en place un réseau de femmes parlementaires africaines qu'elle préside depuis deux ans.

Mme J. Kavira Mapera (République démocratique du Congo) déclare qu'elle est économiste et qu'elle effectue actuellement son deuxième mandat de parlementaire. Elle est membre de la Commission parlementaire sur l'environnement, le tourisme, les ressources naturelles et le développement durable ainsi que du Réseau des parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Elle a été Ministre de la culture, des arts et du patrimoine, Ministre de l'égalité des sexes, de l'enfance et de la famille, Directrice générale de la Société nationale des hydrocarbures et Cheffe de cabinet. Elle est actuellement Directrice de la Direction des impôts et membre du Réseau africain des femmes ministres et parlementaires et du Cadre permanent de concertation des femmes congolaises (CAFCO). Elle possède également une expertise en gestion des conflits et en coexistence pacifique.

Elle dit que le Forum peut compter sur son soutien et espère que de grands progrès seront réalisés en matière de droits des femmes et d'égalité des sexes d'ici la fin de son mandat.

Mme J.A.A. Taban (Soudan du Sud) indique qu'elle est parlementaire depuis 2010. Elle a été Vice-Présidente de la Commission parlementaire des affaires étrangères et Secrétaire générale du Groupe de femmes parlementaires. Avant d'être élue parlementaire, elle a travaillé dans le secteur humanitaire et a milité en faveur des droits des femmes. Elle dit avoir hâte de coopérer avec le Forum.

Mme M. Rempel Garner (Canada) explique qu'elle est économiste de formation et qu'elle est parlementaire depuis 12 ans. Depuis son élection, elle a été ministre et a siégé dans six commissions parlementaires différentes en tant que vice-présidente.

Elle se dit fermement convaincue que les femmes doivent être davantage représentées au parlement pour parvenir à l'égalité des sexes et explique qu'elle a beaucoup œuvré pour promouvoir l'élection des femmes. Elle s'est particulièrement intéressée aux femmes issues des communautés autochtones et d'autres groupes marginalisés qui éprouvent encore plus de difficultés à participer à la vie politique.

Elle dit que le Forum a permis d'accomplir au fil des ans des progrès remarquables en matière d'égalité des sexes et qu'elle est honorée d'avoir l'opportunité de siéger au Bureau.

Mme S. Paunovic (Serbie) remercie les délégués pour leur soutien et les assure qu'elle donnera le meilleur d'elle-même dans ses nouvelles fonctions.

Mme S. Hammood (Iraq) dit qu'elle est titulaire d'une licence en sciences agricoles et d'une maîtrise en gestion agricole. Elle a d'abord été élue municipale, avant d'être élue parlementaire en 2014, 2018 et 2021 alors qu'aucun quota de femmes n'était en vigueur. Elle explique consacrer une grande partie de son travail à la collaboration avec des organisations internationales et locales. Elle est également membre de la Commission parlementaire des femmes.

Mme J.M. Ramadan (Koweït) remercie le Forum de l'avoir élue au Bureau. Elle indique qu'elle est ingénieure, mais qu'elle consacre actuellement son temps à son mandat parlementaire. Elle précise par ailleurs qu'elle a déjà aussi exercé les fonctions de ministre.

Elle encourage le Bureau à travailler de manière approfondie et inclusive et conclut sa présentation en soulignant que partout dans le monde les femmes rencontrent de nombreuses difficultés d'ordre socio-économique et qu'il est important de prendre en compte le point de vue des femmes dans tous les domaines.

Mme V. Persaud (Guyana) dit qu'elle est médecin de profession et qu'elle est actuellement Vice-Présidente de la Commission des services sociaux de son Parlement. Elle siège également à la Commission des nominations et a siégé par le passé à la Commission des privilèges.

Elle explique qu'elle sera heureuse de communiquer au Forum l'expérience du Guyana en matière de participation des femmes au marché du travail et de lutte contre la violence sexiste. Elle conclut sa présentation en indiquant qu'elle espère pouvoir attirer l'attention sur certaines difficultés rencontrées par d'autres populations vulnérables, comme les enfants et les personnes en situation de handicap.

Mme C. López Castro (Mexique) indique qu'elle est titulaire d'un doctorat en administration publique et de trois diplômes en leadership à l'Université de Harvard. Elle précise qu'elle effectue actuellement son quatrième mandat en tant que membre du Congrès mexicain. Pendant ses différents mandats, elle a beaucoup plaidé en faveur de la parité au Parlement mexicain, un objectif désormais atteint aussi bien à la chambre haute qu'à la chambre basse du Mexique. Elle dit qu'elle a également été membre de la Commission pour l'égalité des sexes et qu'elle essaie aujourd'hui de faire reconnaître la violence en ligne comme un crime.

Elle rappelle qu'elle participe aux travaux de l'UIP depuis de nombreuses années et qu'elle a été Vice-Présidente du Forum des jeunes parlementaires et a aussi reçu le Prix Cremer-Passy l'année précédente pour son travail sur les quotas de jeunes.

Mme L. Reynolds (Australie) déclare qu'elle est admirative du travail accompli par le Forum et qu'elle est honorée de faire partie du Bureau. Elle explique avoir servi dans l'armée australienne pendant 25 ans avant de devenir sénatrice. Au cours de sa carrière politique, elle a siégé dans de nombreuses commissions et a beaucoup travaillé avec les femmes à l'étranger pour leur permettre de se faire élire. Elle conclut sa présentation en indiquant qu'avant d'être élue sénatrice de l'opposition, elle a été ministre et a travaillé sur de nombreux dossiers comme la défense, les services publics et la protection sociale, entre autres.

La Présidente dit que la séance va maintenant être suspendue pour permettre au Bureau des femmes parlementaires nouvellement élu de se réunir à huis clos afin de décider des nominations de la présidente et des vice-présidentes.

La séance est suspendue à 12 h 00 et reprend à 14 h 30.

Élections au Bureau des femmes parlementaires (suite) : présidence du Bureau

La Présidente déclare qu'après s'être réuni à huis clos, le Bureau a décidé de nommer Mme C. López-Castro (Mexique), Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie) et Mme A.N. Ayyoub Awadallah (Égypte) respectivement Présidente, première Vice-Présidente et deuxième Vice-Présidente du Bureau.

Mme C. López-Castro (Mexique), Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie) et Mme A.N. Ayyoub Awadallah (Égypte) sont élues par acclamation respectivement Présidente, première Vice-Présidente et deuxième Vice-Présidente du Bureau.

La Présidente souhaite rendre hommage à la Présidente sortante du Bureau, Mme L. Vasylenko (Ukraine), dont la présidence s'est déroulée dans un contexte particulièrement triste. Elle explique que Mme Vasylenko s'est toujours acquittée de ses fonctions en faisant preuve d'un grand courage et d'une grande détermination dans la lutte pour la protection et l'autonomisation des femmes.

Mme L. Vasylenko (Ukraine), Présidente sortante du Bureau, déclare qu'elle a pris ses fonctions de Présidente du Bureau pendant la période difficile de la pandémie de COVID-19 et qu'elle a poursuivi son mandat pendant l'agression russe contre son propre pays. Elle explique que malgré ces difficultés le Bureau a continué à faire entendre la voix des femmes et des filles à travers le monde et à lutter pour l'égalité des sexes. Elle remercie les membres du Bureau, en particulier les première et deuxième Vice-Présidentes, pour la confiance et le soutien constants qu'elles lui ont témoignés, et exprime sa confiance et son soutien à la Présidente et aux Vice-Présidentes nouvellement élues. Elle conclut son propos en déclarant que le nouveau Bureau doit continuer à défendre les femmes et les filles, notamment les femmes ukrainiennes.

La Présidente remercie les membres sortantes du Bureau qui ont œuvré sans relâche à la défense des droits des femmes et adresse aux nouvelles membres ses meilleurs vœux de succès dans leurs nouvelles fonctions.

Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau, se dit honorée d'avoir été élue à la présidence du Bureau et remercie toutes les personnes qui ont placé leur confiance en elle et en sa vision. Elle dit qu'elle travaillera sans relâche pour améliorer la situation des femmes au parlement et faire entendre la voix des personnes qui ne sont pas représentées. Elle ajoute qu'il est essentiel de combler l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, de garantir l'égalité d'accès à des soins de santé de qualité, d'éliminer la violence sexiste et d'accroître la représentation des femmes dans la vie politique. Elle conclut son propos en indiquant qu'il est possible d'améliorer la situation des femmes partout et de bâtir un monde plus équitable et plus juste.

Mme W. Andrade Muñoz (Équateur), deuxième Vice-Présidente sortante du Bureau, rend hommage à la Présidente sortante en déclarant qu'elle s'est beaucoup investie dans les travaux du Forum, malgré la période difficile actuelle, et adresse ses meilleurs vœux de succès à la Présidente et aux Vice-Présidentes nouvellement élues. Elle conclut son intervention en disant que cela a été un honneur pour elle de siéger au sein du Bureau.

La séance est levée à 14 h 50.

Forum des jeunes parlementaires

SÉANCE DU DIMANCHE 12 MARS 2023

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h sous la conduite de Mme S. Alcazar (Égypte), Présidente du Conseil du Forum des jeunes parlementaires.

Adoption de l'ordre du jour
FYP/146/A.1 rev

L'ordre du jour est adopté.

Remarques liminaires

La Présidente déclare que depuis son élection à la présidence du Conseil du Forum, elle a pu constater que l'UIP avait à cœur de défendre les causes et les intérêts des jeunes parlementaires. Elle marque sa satisfaction quant au travail accompli par les membres du Conseil du Forum élus pendant la pandémie de COVID-19. Elle observe que leur volonté d'apporter un changement et d'être utiles aux jeunes parlementaires leur a permis de surmonter bien des problèmes et elle salue leurs efforts. Parmi les accomplissements, elle cite la tenue de la huitième Conférence mondiale des jeunes parlementaires, qui a permis de faire entendre les voix des jeunes parlementaires en amont de la 27e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27), ainsi que la série de webinaires en ligne sur l'autonomisation à l'intention des jeunes parlementaires, organisés tous les trois mois avec des experts pour traiter de questions urgentes d'intérêt mondial.

Dernières informations en matière de participation des jeunes

Mme F. Masiko (Afrique du Sud) déclare que l'Assemblée nationale de son pays a voté une loi d'amendement électoral et a adopté le rapport de la Commission des Affaires intérieures ainsi que les amendements proposés par le Conseil national des Provinces. Cette loi permet à des personnes indépendantes, notamment des jeunes, de se porter candidats aux niveaux national et provincial et définit les conditions pour le faire. Elle précise qu'il est trop tôt pour dire si cette loi encouragera effectivement des jeunes à entrer en politique et souligne la nécessité d'organiser des campagnes pour aider les jeunes à présenter des candidatures indépendantes. Pour le moment, au niveau national, 5 % seulement des parlementaires des deux chambres du Parlement ont moins de 30 ans. Trente pour cent des parlementaires ont entre 31 et 45 ans, et seulement quatre commissions parlementaires sont présidées par une personne de moins de 45 ans. Il y a plus d'hommes que de femmes parlementaires dans toutes les tranches d'âge. Elle rappelle qu'en l'absence de quotas constitutionnels ou législatifs en la matière, la responsabilité de nommer des jeunes incombe aux partis politiques et que toute personne ayant le droit de vote aux élections nationales est habilitée à devenir membre du parlement. Elle ajoute que, suivant les préconisations de l'UIP, un forum de jeunes parlementaires a été créé au parlement. Un document d'orientation a été transmis aux partis politiques.

La Présidente félicite la représentante de l'Afrique du Sud et rappelle que la création de forums de jeunes fait partie des engagements de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*

Un représentant du Burkina Faso déclare que dans son pays l'Assemblée législative de transition compte 71 membres, dont 30 % de jeunes, et que deux ministres du gouvernement ont moins de 40 ans. Il existe une politique nationale des jeunes qui vise à leur donner davantage de responsabilités. Les jeunes s'impliquent et sont déterminés à apporter du changement. Au Burkina Faso, les jeunes, qui constituent 52 % de la population, sont aussi représentés par le Conseil national des jeunes et sont actifs à tous les niveaux, y compris au niveau local. Ils s'impliquent dans la politique et dans la société civile pour contribuer aux efforts de développement. Le Ministère de la jeunesse et de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes intervient dans la politique publique de développement local par le biais des organisations de jeunes.

Le point sur la participation des jeunes est momentanément interrompu pour l'intervention du Président de l'UIP.

M. D. Pacheco, Président de l'UIP, salue le travail du Conseil et de sa présidente et déclare que l'avenir, y compris celui de l'UIP, sera déterminé par les jeunes. Il reconnaît que les questions qui préoccupent les générations plus âgées ne revêtent pas nécessairement la même importance aux yeux des jeunes. Il estime donc qu'il incombe aux jeunes parlementaires de cerner les questions qui préoccupent les jeunes dans le monde pour que l'UIP les mette à son ordre du jour. Il déclare que leur contribution garantira l'avenir de l'UIP et que l'engagement des jeunes en politique permettra d'accroître leur représentation dans les parlements.

La Présidente présente ses remerciements personnels au Président de l'UIP et dit que le soutien manifeste qu'il apporte à la cause des jeunes est un moteur de changement. Elle le remercie de permettre aux jeunes parlementaires d'utiliser le canal de l'UIP pour faire entendre leur voix.

Le point sur la participation des jeunes reprend.

M. K. Ait Mik (Maroc) déclare qu'en 2005, son gouvernement a mis en place une liste spéciale pour favoriser l'élection des jeunes et des femmes. Après plusieurs législatures, il s'est néanmoins avéré que les jeunes ne disposaient pas de l'expérience nécessaire. Il explique qu'aux élections de 2021, le parlement a pris contact avec les responsables des partis politiques pour obtenir que les candidats investis travaillent sur le terrain, échangent avec les citoyens et acquièrent l'expérience nécessaire pour assurer les fonctions de parlementaires. Une réunion a été organisée à la Chambre des conseillers avec les jeunes représentants des conseils régionaux, d'organes parlementaires et de diverses associations. À cette occasion, les participants ont exprimé leur besoin d'être impliqués dans la politique et d'avoir confiance dans les procédures politiques de leur pays. Il estime qu'il est important que les jeunes aient toute confiance dans leurs responsables politiques et soient convaincus de pouvoir apporter un changement.

La Présidente fait référence à une conversation qu'elle a eue avec M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'UIP. À cette occasion, le Secrétaire général de l'UIP a souligné l'importance d'une participation effective des jeunes parlementaires, allant au-delà d'une simple représentation, et il a ajouté que pour que les jeunes puissent vraiment participer, il fallait qu'on leur en donne les moyens.

M. E. Aglae (Seychelles) déclare qu'une nouvelle commission des médias, de la jeunesse, des sports et de la culture a été créée à l'Assemblée nationale de son pays. Il explique que, deux semaines auparavant, l'Assemblée nationale des jeunes a été élue. Pour la première fois, les jeunes inscrits dans des établissements scolaires secondaires et tertiaires et dans des écoles privées ont eu la possibilité d'élire leurs représentants. Il déclare que le Parlement des Seychelles se préoccupe d'autonomiser les jeunes, de s'assurer que les jeunes comprennent les ressorts de l'économie et sont rapidement en mesure de gérer leurs propres finances, et que le Parlement travaille aussi à favoriser la contraception et à établir l'âge du consentement, en particulier pour les jeunes filles. Dans cette optique, des modifications ont été faites pour permettre aux jeunes d'avoir de l'influence sur leur propre programme sanitaire. En mai 2023, la Commission des médias, de la jeunesse, des sports et de la culture organisera une tournée dans différentes régions des Seychelles pour encourager les jeunes à réfléchir à la politique pour la jeunesse, qui a besoin d'être révisée. Cette tournée, qui devrait durer six mois, donnera ensuite lieu à un rapport qui sera soumis au Ministre de la jeunesse, des sports et de la famille et la loi sera modifiée en tant que de besoin.

La Présidente salue les travaux accomplis, en particulier en ce qui concerne la santé des femmes et des filles.

M. W. Soto Palacios (Pérou) indique que la démocratie et son gouvernement font constamment l'objet d'attaques. Il explique que le parti politique dont il fait partie a pris des mesures pour permettre aux parlementaires d'interagir avec d'autres et de se tenir informés des différents points de vue à l'œuvre dans un monde globalisé. Il exprime l'avis que les parlements, partout dans le monde, devraient mettre en place des quotas pour faciliter l'entrée des jeunes en politique et mobiliser leurs désirs et leur enthousiasme au service du bien commun. Depuis 10 mois qu'il est parlementaire, il a supervisé 43 initiatives législatives qui ont débouché sur 10 lois au service des Péruviens. Il évoque en particulier l'appui qu'il a apporté à la loi sur l'eau.

M. V. Tsvangiri (Zimbabwe) déclare que les forêts du Zimbabwe font l'objet de pressions en raison des besoins de terres agricoles et de carburant dans les zones urbaines et rurales. Il précise qu'en 2021, la loi sur la sylviculture a été modifiée pour tenir compte des changements climatiques qui ont des répercussions différenciées sur la population, les jeunes et les femmes étant particulièrement exposés aux risques. La modification a porté sur la protection des forêts d'État, des forêts privées, des produits de la forêt et des ressources en bois, et a rendu obligatoire le reboisement des terrains privés et la prévention des incendies. En outre, des règles communautaires de gestion des forêts obligent toute personne désireuse de couper du bois à en solliciter l'autorisation auprès des chefs traditionnels. Chaque collectivité établit les limites des forêts et des zones humides qui sont de son ressort et seul le ramassage des branches et du bois mort est autorisé pour servir de combustible. Il explique que les jeunes ont fait preuve d'un grand dynamisme, en particulier dans les établissements scolaires, à l'occasion de la journée nationale de plantation d'arbres qui a eu lieu le premier samedi de décembre, pendant la saison des pluies, à un moment où les jeunes pousses ont toutes les chances de prendre racine. Cet événement a incité les jeunes à planter des arbres et à les entretenir dans un souci de développement durable et de bonne gestion des ressources forestières. Ainsi, il rappelle que les jeunes ne sont pas seulement les leaders de demain, mais aussi ceux d'aujourd'hui.

Mme N.O. Acora (Ouganda) affirme qu'il y a environ 160 jeunes impliqués en politique en Ouganda et que le Conseil national des jeunes se réunit chaque année pour débattre des questions relatives aux jeunes parlementaires et aux jeunes Ougandais. Elle ajoute que le Gouvernement ougandais a mis en place un programme de promotion des moyens de subsistance pour les jeunes dans un souci d'autonomisation et d'égalité d'accès à l'emploi, et cite également le projet "Emyooga" et le modèle de développement des paroisses. Elle explique que ces initiatives visent particulièrement les jeunes, qui constituent 75 % de la population, et qu'elles portent sur l'accès à des postes de direction dans les districts, les sous-districts, les paroisses et les villages, le but étant d'assurer la représentation des jeunes dans l'ensemble des 146 districts ougandais. En outre la Ministre d'État des affaires des jeunes et des enfants est chargée des questions relatives aux jeunes.

Mme Acora rappelle que les pandémies de COVID-19 et de virus Ebola ont posé de graves problèmes en Ouganda et que le Gouvernement s'efforce de sensibiliser la population et de changer les mentalités. Elle déclare que les personnes les plus défavorisées ne seront pas laissées de côté et que le Gouvernement prend des mesures d'aide aux jeunes. Elle rend hommage au Président Yoweri Kaguta Museveni pour le nombre de jeunes, hommes et femmes, qui ont été nommés ministres et ministres d'État et ajoute qu'il est prévu que les jeunes parlementaires effectuent une tournée du territoire ougandais.

Mme H.V. Gavit (Inde) indique que la population de l'Inde est l'une des plus jeunes du monde avec une proportion de 27,5 % de personnes âgées de 15 à 29 ans. Elle précise que le Gouvernement s'emploie à assurer des services d'éducation, de formation et de santé et à créer des infrastructures sportives pour autonomiser les jeunes et leur permettre de contribuer à l'économie de l'Inde et à la consolidation de la nation. Ainsi, 99,6 millions d'enfants âgés de 12 à 18 ans ont eu leur première dose de vaccin contre la COVID-19 et, en juillet 2022, 7,9 millions d'entre eux avaient eu la seconde dose.

Elle déclare que le Gouvernement aligne sa politique nationale pour la jeunesse sur les Objectifs de développement durable (ODD) pour mieux développer le potentiel des jeunes, et qu'il prévoit de prendre des mesures dans cinq domaines : le développement des jeunes ; l'éducation, l'emploi et l'entrepreneuriat ; le leadership des jeunes et le développement ; la santé, la bonne forme et le sport ; l'inclusion sociale. Elle souligne l'augmentation des initiatives et des campagnes menées par des jeunes dans le domaine des changements climatiques, de l'égalité des sexes et de la réforme de l'éducation.

Il existe en Inde des parlements des jeunes, ce qui a pour effet de renforcer la démocratie, d'introduire le sens d'une saine discipline, d'assurer la tolérance vis-à-vis des avis d'autrui, d'expliquer aux jeunes les procédures parlementaires, de promouvoir les qualités de leadership, d'aider les jeunes à réaliser leur plein potentiel et de contribuer à l'édification de la nation. Le Ministère des affaires de la jeunesse organise chaque année un festival national des parlements des jeunes dont le but est de promouvoir l'intégration nationale, de donner aux jeunes un esprit d'harmonie mutuelle, de fraternité et de courage et le sens de l'aventure. Pendant ce festival, les jeunes ont la possibilité de montrer leurs talents culturels et de prendre part à des activités

empreintes d'un esprit d'amitié, de paix et de développement. Elle termine en signalant que l'Inde célèbre ses 75 ans d'indépendance en mettant la jeunesse à l'honneur, car celle-ci est l'élément clé du progrès national.

M. D.L. Keorapetse (Botswana) indique que sur les 65 parlementaires botswanais, cinq ont moins de 45 ans, dont une seule femme. Tous les partis politiques ont des sections de jeunes dont les présidents siègent à leur comité central ou exécutif. Il relève néanmoins que les jeunes restent sous-représentés dans tous les grands organes de décision à cause du système électoral (scrutin majoritaire uninominal à un tour) et du manque de financements des partis politiques.

Il annonce que la Cour d'appel a rendu un jugement de dépénalisation des relations entre personnes de même sexe, mais reconnaît que les jeunes continuent de souffrir du chômage et du sous-emploi, et d'avoir du mal à accéder au monde économique et commercial ainsi qu'aux services de santé sexuelle et génésique. L'avortement reste illégal sauf en cas de danger de mort.

Mme A. Larouche (Canada) dit que l'implication du Canada et l'engagement politique des jeunes ont un effet positif sur le développement. Elle indique que des études récentes ont montré que les jeunes sont nombreux à estimer qu'il est important de participer activement à la société, ce qu'ils font déjà de bien des façons. Même si la participation électorale des jeunes est en repli par rapport aux générations précédentes, 67 % des jeunes ont déclaré avoir effectué des recherches sur des sujets politiques ; 48 % ont signé une pétition en ligne et 37 % ont décidé d'un achat pour des raisons éthiques. Ils participent à des activités de groupes sportives, ludiques, culturelles, scolaires ou communautaires. Elle précise qu'il est néanmoins préoccupant que beaucoup d'entre eux appartiennent à une génération qui se trouve prise entre les soins à apporter aux parents et ceux à apporter aux enfants, soulignant qu'un Canadien sur cinq accomplit des tâches invisibles et qu'il est important de trouver le moyen de reconnaître ce travail. Elle estime qu'il conviendrait d'étudier de plus près la question du financement. Elle ajoute que les partis politiques sont nombreux à avoir des conseils de jeunes, ce qui devrait contribuer à mieux faire connaître leurs problèmes. Elle cite l'organisation "À voix égales" qui aide les femmes à faire carrière en politique et a lancé l'initiative "Héritières du suffrage". "À voix égales" a organisé des événements en décembre à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et en mars pour la Journée internationale des femmes. Mme Larouche précise qu'elle a elle-même profité de ces activités puisqu'elle a bénéficié d'un accompagnement au moment où elle a commencé sa carrière politique.

M. W. Cervini (Uruguay) déclare que les parlementaires et les membres de l'exécutif de son pays, y compris le Président et la Vice-Présidente ont soutenu la campagne de l'UIP *Oui à plus de jeunes au parlement !* afin de promouvoir la participation des jeunes à la vie politique, et que cette action a été soutenue par tous les partis. Il précise que c'est un point important puisque c'est le moyen d'éveiller l'intérêt des jeunes pour la politique tout en incitant les partis à les inclure dans leurs rangs et à favoriser leur représentation. Il souligne que la forte proportion de jeunes dans la population mondiale n'est pas reflétée par la composition des parlements et ajoute que la campagne se poursuit, avec l'appui de nombreux parlementaires. Enfin, il annonce que, du 11 au 14 octobre 2023, l'Uruguay accueillera le deuxième Sommet mondial des Commissions du futur qui donnera lieu à de nombreuses activités à l'intention des jeunes dans le cadre de la promotion de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*

M. A. Abderamane Koko (Tchad) indique qu'un mécanisme spécial a été prévu dans son pays pour assurer la représentation directe des jeunes dans le Conseil national de transition, sous la forme d'un quota de près de 10 %. Il précise que les jeunes sont représentés dans d'autres organes et que, globalement, leur niveau de représentation atteint près de 30 %. Il rappelle que le Président du Tchad, qui a lui-même moins de 40 ans, est parfaitement au fait des problèmes des jeunes. Une délégation de jeunes parlementaires a été constituée. Elle est chargée d'étudier la diplomatie parlementaire et de tenir le Conseil national de transition informé des questions relatives aux jeunes. Il déclare qu'il est important de familiariser les jeunes leaders des partis et des organisations avec les procédures législatives. Il estime que le Tchad a montré l'exemple en créant des sections de jeunes dans tous les partis politiques ainsi qu'un conseil national des jeunes pour faciliter les échanges dans les organisations et dans la sphère politique. Il appelle à la suppression des barrières entre générations et à l'acceptation mutuelle afin de favoriser l'avènement de parlements nouveaux. Il déclare qu'il faut veiller à ce que la législation ne fasse aucune discrimination à l'égard des jeunes et mettre en œuvre la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*

Mme P.A. Komarudin (Indonésie) dit que la Chambre des représentants indonésienne fait des efforts constants pour stimuler la participation des jeunes. Elle indique que le forum des jeunes indonésiens, qui existe depuis trois ans, regroupe 72 membres du parlement, âgés de 21 à 40 ans, appartenant à 8 partis politiques et 11 commissions. Ce forum appuie pleinement les efforts de promotion de l'engagement des jeunes. Depuis sa création, il encourage les aspirations des jeunes en organisant des auditions, des débats et des événements publics en collaboration avec des associations de jeunes, dans un but de formation à la politique. Mme Komarudin explique que les élections présidentielle et législatives de 2024 seront l'occasion d'augmenter la participation des jeunes à la prise de décision. Les jeunes représentent plus de la moitié des électeurs en Indonésie et pour s'adresser à eux les partis politiques ont commencé à utiliser les réseaux sociaux. Ils ont créé des associations avec de jeunes personnalités publiques et mené des actions sur des sujets d'actualité. Elle regrette toutefois l'absence d'efforts pour créer des conditions favorables à l'entrée des jeunes en politique. Elle constate le défaut de soutien politique et l'absence de quota visant à accroître la représentation des jeunes en politique et dans l'administration publique, alors qu'un quota a été mis en place pour les femmes depuis déjà 15 ans. Lors du sommet des jeunes Y20, elle a présenté l'idée d'un quota statutaire de jeunes dans l'administration publique. Cette proposition a été reprise dans le communiqué de l'Y20 et, en Indonésie, les efforts se poursuivent en faveur de la mise en place d'un quota national de jeunes.

Contribution aux travaux de la 146e Assemblée

La Présidente invite le Forum à réfléchir au thème du débat général, *Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance,* ainsi qu'aux projets de résolution, *Cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale* et *L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts.* Avant de donner la parole à l'assistance, elle salue le travail de M. U. Lechte (Allemagne), rapporteur du projet de résolution sur la cybercriminalité, qui est absent, et invite le rapporteur du projet de résolution sur la recherche d'un bilan carbone négatif des forêts à présenter son rapport.

M. M.A. Rakotomalala (Madagascar), rapporteur du projet de résolution sur la recherche d'un bilan carbone négatif des forêts, déclare que les effets des changements climatiques s'aggravent et que c'est la jeunesse d'aujourd'hui et de demain qui devra en supporter les conséquences. Des mesures sont prises pour juguler les changements climatiques, dont la cause principale est la déforestation menée dans certaines parties du monde. Si certaines forêts jouent le rôle de puits de carbone, d'autres produisent du CO_2, le flux net de CO_2 étant fonction de facteurs naturels. Les activités humaines, comme le déboisement et la dégradation des forêts, dégagent du CO_2. Il précise que l'humanité pourrait néanmoins accroître les stocks de carbone dans les régions tropicales en protégeant et en étendant les surfaces forestières. Il mentionne le fait que le CO_2 dégagé par les activités humaines pourrait avoir un effet de fertilisation.

Il déclare que la résolution aidera les parlements à mettre l'accent sur la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts. Il estime en effet qu'il est nécessaire de disposer d'un cadre juridique répertoriant les mesures générales à prendre pour lutter contre les causes du déboisement. Ce cadre doit définir l'action à mener contre certains acteurs, les mécanismes à mettre en œuvre et les activités à effectuer. Il doit répondre à l'objectif de réduction des émissions de carbone dans des délais donnés, en promouvant la mise en œuvre de programmes clairement définis.

Il ajoute que les parlements doivent décider de la mise en place aux niveaux national, régional et local d'organes chargés de coordonner cette action. L'instauration de plateformes nationales et régionales facilitera la consultation et l'orientation stratégique des représentants des parties prenantes au niveau des collectivités locales et du secteur privé ainsi que des partenaires techniques et financiers. De telles consultations aideront à tirer le meilleur parti des ressources disponibles dans le cadre d'un processus inclusif et participatif.

Il souligne que les parlements doivent servir de laboratoires pour assurer une gestion efficace des forêts ainsi que la réduction des niveaux de carbone dans tous les pays. Il insiste en outre sur la nécessité de lancer un programme sécurisé de technologie de l'information afin de superviser les initiatives de réduction des émissions de carbone et de sauvegarder les informations relatives à la gestion, au contrôle et à l'extension des activités.

Il est d'avis que les parlements se doivent de promouvoir la formation des jeunes aux questions environnementales, aux problèmes de feux de forêt et aux activités humaines préjudiciables à l'environnement. Il rappelle que la raréfaction de l'eau entraîne une crise de la

production alimentaire, et que les jeunes doivent prendre conscience du rôle des forêts dans la rétention de l'eau. Enfin, il souligne le souci d'inclusion qui doit présider au financement de la mise en œuvre de la résolution.

Mme A.A. Rodríguez Montero (État plurinational de Bolivie) déclare que la Bolivie traverse l'une des périodes les plus sombres de sa démocratie. Le même parti politique étant au pouvoir depuis plus de 15 ans, elle ne voit aucune marge de manœuvre pour changer la situation des jeunes. Elle explique que le parti en question promeut désormais un régime totalitaire dont les opposants, en particulier les jeunes et les personnes professant des opinions politiques différentes, sont menacés d'emprisonnement. Elle explique que la Bolivie compte environ 200 prisonniers politiques et qu'une campagne a commencé pour écarter les opposants des charges publiques. Elle qualifie de préoccupante la tendance à l'idéologisation de l'action publique tant au niveau international que national et observe que, les Boliviens étant divisés, des grèves éclatent dans tout le pays. Les jeunes ont peur de ce qui peut arriver et sont prévenus de l'existence de groupes violents qui agissent au nom du Gouvernement, au mépris de la liberté d'expression et du droit de manifester. Différents groupes de population, comme les autochtones, les jeunes ou les femmes, exigent des réformes démocratiques substantielles et s'inquiètent de la corruption qui règne jusqu'au plus haut niveau de la société bolivienne.

M. M. Khumalo (Eswatini) indique que la politique étrangère de l'Eswatini vise à favoriser de bonnes relations avec tous les pays. La culture de l'Eswatini est favorable à la participation des jeunes, à la coexistence pacifique et à la tolérance. Il explique que les problèmes sont traités sous l'angle social et économique et que l'inclusion politique est une priorité. L'éducation étant le fondement de la coexistence sociale, d'importants efforts ont été faits pour garantir à tous l'accès à un enseignement primaire et secondaire gratuit, indépendamment de la religion, de la culture ou du sexe, et des bourses d'études sont proposées aux étudiants d'université. Les différences économiques pouvant être des sources de conflit, le Gouvernement de l'Eswatini s'efforce de déployer des fonds de développement régionaux et de mettre en place des programmes à l'intérieur et à l'extérieur des écoles. La structure des chefferies, de nature inclusive, compte surtout des jeunes. Il termine en remarquant que la pandémie de COVID-19, les cyclones et la faiblesse de la croissance économique ont été de graves facteurs d'instabilité et ont créé des problèmes sur le plan national.

M. T. Ganzorig (Mongolie) déclare que les politiques nationales de la Mongolie sont la clé de la réussite du pays. La Mongolie est dotée d'une loi sur le développement des jeunes et une stratégie nationale à long terme, promulguée en 2017, vise à résoudre des problèmes tels que le chômage, le développement, la santé et l'autonomisation des jeunes. S'agissant de l'autonomisation des jeunes, il explique que la loi prévoit que 10 % des sièges parlementaires et des postes gouvernementaux doivent être occupés par des jeunes de moins de 35 ans. Cette loi a, par ailleurs, permis un accroissement de la participation politique des jeunes, qui est passée de 10 à 40 %. Il remarque qu'il incombe aux organes concernés, notamment les partis politiques et le gouvernement, d'affecter des ressources suffisantes pour assurer l'efficacité de la mise en œuvre et de la reddition des comptes et faire preuve de détermination. Au niveau régional et infranational, des mesures doivent être prises s'agissant du devoir collectif d'atteindre les objectifs, de tenir les engagements de changement et d'inciter les nations et les institutions politiques à accueillir favorablement les jeunes.

M. M. Al Mheri (Émirats arabes unis) dit que le monde continue à connaître des attaques contre les lieux de culte, tandis que les minorités sont la proie des discours de haine et de la violence en ligne. Il évoque les travaux en cours pour voter des lois interdisant tout type de discrimination. Il estime que les parlements, au vu de leur rôle essentiel dans la promulgation des lois et leur application, devraient débattre des mécanismes et des mesures législatives nécessaires pour prévenir les discours de haine, dans le but de promouvoir la coexistence pacifique et la tolérance. Dans cette optique, les Émirats arabes unis ont créé le Ministère de la tolérance et de la coexistence et le programme national de tolérance. Il rapporte que l'ouverture d'un centre œcuménique, la Maison familiale abrahamique, a mis en lumière la valeur de la coexistence, indépendamment de la religion ou de la nationalité. En matière de coopération régionale, il fait part de la signature d'un accord avec Israël visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient.

M. M. Bouva (Suriname) se dit solidaire du travail de la Présidente et du Conseil du Forum des jeunes parlementaires. Il déclare que les jeunes parlementaires et les jeunes leaders doivent promouvoir la paix et la tolérance au sein du Forum des jeunes parlementaires comme dans les programmes nationaux et parlementaires. Il remarque qu'il faut associer les jeunes à la gestion des questions qui les concernent et souligne que des efforts ont été faits au Suriname pour promouvoir la participation des jeunes. Il estime qu'en la matière l'usage que font les jeunes des réseaux sociaux est une arme à double tranchant. Il affirme qu'il est important de trouver des moyens de les impliquer davantage.

Il déclare qu'il incombe aux parlementaires de faire en sorte que la question de la jeunesse reste une priorité quand les gouvernements ont tendance à se focaliser sur l'économie, les changements climatiques, les catastrophes, les guerres et les attaques terroristes. Il faut mettre en place des lois et des politiques allant au-delà de la simple participation des jeunes et ayant des effets tangibles. Il ajoute qu'il convient de favoriser l'emploi des jeunes pour qu'ils puissent envisager sereinement l'avenir en toute sécurité et en bonne santé.

La Présidente déclare qu'il incombe aux parlementaires de faire en sorte que les jeunes jouissent de l'avenir pacifique auquel ils ont droit.

M. K.U. Ritter Ocampo (Mexique) souligne que, pour de jeunes parlementaires, le fait de traiter de questions dans le cadre d'une assemblée internationale est l'occasion d'effectuer des travaux parlementaires de manière collaborative. Ce type d'espace favorise la collaboration internationale et l'échange de connaissances relatives à des problèmes mondiaux, comme les changements climatiques, et facilite la mise en œuvre de politiques nationales pour relever les défis locaux. Il déclare que le Mexique est déterminé à améliorer la vie des populations et à faire en sorte que l'Assemblée soit aussi fructueuse que possible.

Mme T. Jutton (Maurice) dit que les jeunes passent un temps considérable sur les réseaux sociaux, ce qu'elle juge préoccupant parce que ce sont des lieux propices à la désinformation, aux fausses nouvelles, aux discours de haine et aux abus. De plus, cette pratique est à l'origine de problèmes sociétaux puisque les statistiques montrent que, toutes les 30 secondes, une jeune personne envisage le suicide. Mme Jutton déclare que les jeunes parlementaires, en particulier les femmes, étant souvent victimes d'attaques, de harcèlement, de comportements répréhensibles et de violences dans le cyberespace, il est important de se demander si ces attaques ne représentent pas un frein à leur liberté d'expression. Elle estime que les jeunes qui sont témoins de ces attaques, en particulier dans les pays où les soutiens font défaut, risquent d'être dissuadés de faire de la politique. Elle déclare que l'UIP doit promouvoir l'adoption de lois visant à prévenir le harcèlement et la violence à l'égard des femmes parlementaires, comme on a pu le voir en Bolivie, au Mexique ou en Tunisie. Elle suggère que les organisations internationales, comme l'Union européenne, l'UIP, l'ONU et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) unissent leurs efforts pour accroître les pressions en la matière, soulignant que les propriétaires de plateformes de réseaux sociaux n'en assument pas la responsabilité et que, dans certains pays, il n'existe même pas de modérateurs Facebook, ce qui de son point de vue représente une menace nationale.

Mme S. Rafiei (République islamique d'Iran) déclare que le déséquilibre du cycle du carbone est l'un des plus graves défis que l'humanité n'ait jamais eu à relever. C'est un problème qui perturbe la vie, nuit à la santé et cause la mort. L'intervention humaine, les mentalités expansionnistes et capitalistes ont perturbé l'équilibre de la nature, détruit l'environnement et les ressources naturelles, pollué les rivières et les océans et affaibli la biodiversité. La logique de consommation provoque toujours plus de destruction, accroît la pollution et augmente la production de carbone. Elle ajoute qu'Internet incite les jeunes à gaspiller les ressources naturelles.

Mme H.V. Gavit (Inde) dit qu'Internet est l'un des plus importants moyens de communication et de diffusion d'informations pour les citoyens, la société civile, les entreprises et les gouvernements. Elle remarque que la pandémie de COVID-19 a accéléré la tendance à la numérisation des activités. En Inde, pays qui compte la plus importante population d'adolescents au monde, les utilisateurs d'Internet sont plus de 850 millions et appartiennent majoritairement aux jeunes générations.

Elle souligne que le cyberespace présente à la fois des opportunités et des problèmes de sécurité pour les jeunes utilisateurs et qu'il est impératif de leur expliquer comment se protéger de la cybercriminalité. De ce point de vue, elle explique que, dans son pays, le Ministère de

l'électronique et de l'informatique a lancé un projet d'éducation et de sensibilisation à la sécurité de l'information, afin de promouvoir une certaine "hygiène numérique". De son côté, le Ministère des affaires intérieures a publié un guide sur la cybersécurité à l'intention des adolescents. Elle explique que le Conseil central de l'enseignement secondaire et la Fondation pour la cyberpaix ont élaboré un manuel de cybersécurité pour les élèves du secondaire.

Les jeunes peuvent aussi contribuer au renforcement des systèmes de cybersécurité : elle fait référence à l'initiative conjointe du Conseil indien de l'enseignement technique, du Ministère de l'éducation et de la Fondation pour la cyberpaix qui ont lancé un projet intitulé eSaksham, afin de répondre à la pénurie de spécialistes de la cybersécurité et d'aider les jeunes à créer un écosystème de cybersécurité. Le Ministère de l'électronique et de l'informatique de l'Inde a également lancé l'initiative Cyber Surakshit Bharat qui vise à renforcer cet écosystème dans le pays. Le gouvernement a, en outre, créé le Centre indien de coordination de la lutte contre la cybercriminalité qui dépend du Ministère des affaires intérieures et a mis en place un portail national de signalement de la cybercriminalité doté d'un numéro vert pour encourager ces signalements. Les postes de police, les institutions financières et les entreprises de télécommunication collaborent à une plateforme qui permet d'intervenir rapidement pour lutter contre la cybercriminalité et diffuser l'information.

Elle ajoute que le Gouvernement indien a affecté des moyens à la formation des jeunes et déclare qu'il est impératif de sensibiliser les jeunes à la cybersécurité pour mettre un frein à la cybercriminalité.

Mme P.A. Komarudin (Indonésie) déclare que le thème du débat général est d'actualité, au vu de l'augmentation des cas de discrimination et d'intolérance. Elle explique qu'en 2020, une organisation non gouvernementale indonésienne avait enregistré quelque 180 violations de la liberté de religion, notamment la destruction de lieux de culte. En 2022, la même organisation a constaté une plus grande liberté de religion, fruit de la politique de modération religieuse promue par les administrations locales et centrales. Elle dit qu'il faut continuer à promouvoir la liberté de religion.

De son point de vue, les jeunes ont un rôle essentiel à jouer à l'appui de la tolérance dans le monde. Ils sont à l'origine d'innovations qui contribuent à l'édification et au maintien de la paix. Elle cite des études menées dans les établissements scolaires indonésiens qui montrent que 70 % des élèves sont favorables à la création de lieux de culte pour les religions minoritaires, 80 % souhaitent s'informer sur les autres religions et 99 % sont pour la promotion de la diversité. Elle déclare que le système éducatif doit veiller à ce que les écoles et enseignants promeuvent la tolérance, l'empathie, l'unité, la diversité et le dialogue entre les personnes, indépendamment de leur race, de leur groupe ethnique, de leur sexe ou de leur religion. De même, il incombe aux parlementaires de veiller à ce qu'à l'avenir les jeunes ne perpétuent pas l'intolérance, la discrimination, la violence et l'injustice. Elle préconise un soutien institutionnel à l'édification d'une société pacifique, inclusive et tolérante, soulignant la nécessité de favoriser le leadership des jeunes pour que ceux-ci soient associés aux prises de décision et aux négociations.

Mme F. Masiko (Afrique du Sud) déclare que, malgré une transition pacifique et négociée qui a mené son pays de l'apartheid à la démocratie, malgré la révocation des lois et dispositions d'apartheid, le racisme, les discriminations et les préjugés raciaux perdurent. Elle rapporte que le projet de loi sur la prévention et la lutte contre les crimes et les discours de haine présenté en 2018 est toujours à l'étude. Ce projet de loi vise à ériger en infraction pénale les crimes motivés par la haine et les discours de haine, à permettre de poursuivre les personnes qui commettent ce genre d'infractions, et à fixer des peines. En phase avec la Déclaration et le Programme d'action de Durban, le Gouvernement sud-africain a adopté un plan d'action national pour combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Il a impliqué tous les secteurs de la société dans la promotion et la protection des droits de l'homme et fait des efforts de sensibilisation aux questions d'égalité, de lutte contre le racisme et contre les discriminations. Elle souligne la nécessité que les jeunes parlementaires restent déterminés à défendre les droits humains de tous, en particulier ceux des femmes, lesquelles sont plus exposées à l'inégalité, à la discrimination et à la violence. Elle estime que les jeunes parlementaires doivent inciter les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ou à y adhérer. Ils doivent aussi s'assurer que les gouvernements ont des plans de mise en œuvre et des mécanismes de suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban ainsi que de tous leurs autres engagements relatifs aux droits de l'homme.

Mme H. Fogstad (Directrice exécutive du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, PMNCH) observe que, bien que les jeunes de moins de 30 ans constituent 52 % de la population mondiale, seulement 2,6 % des parlementaires appartiennent à cette tranche d'âge. De son point de vue, l'autonomisation des jeunes et des adolescents est impérative et il faut veiller à ce que les actes d'intimidation dans le cyberespace ne freinent pas leur engagement. Elle indique que le PMNCH a lancé une campagne pour mettre en lumière la façon dont les données et les interventions intersectorielles peuvent contribuer à autonomiser les jeunes.

Une courte vidéo est diffusée. Elle porte sur la campagne "1,8 milliard de jeunes pour le changement" organisée dans le cadre du Forum mondial des adolescents.

Mme P. Aguirre (Équateur) se déclare favorable à l'accès des jeunes au parlement et à tous les postes de responsabilité dans les municipalités, les régions et les gouvernements. Elle dit que le dixième anniversaire du Forum des jeunes parlementaires est l'occasion de réfléchir à la façon dont les jeunes peuvent changer la société. Ils ont la possibilité de contribuer à la 146e Assemblée par la promotion de la coexistence pacifique et de sociétés inclusives.

Elle explique que la Constitution équatorienne protège les droits de la nature et déclare que les autres pays devraient faire de même. Elle s'inquiète de ce que sa génération se trouve confrontée à la catastrophe des changements climatiques et déclare que les personnes présentes à la 146e Assemblée de l'UIP ont la responsabilité d'agir pour atténuer les dommages. Les pays en développement disposent de plus grandes ressources naturelles, mais connaissent de plus hauts taux de pauvreté. En particulier, les pays d'Amérique latine ont besoin d'aide pour protéger les forêts vierges amazoniennes. Elle se demande comment il peut y avoir des tribunaux pour protéger les investissements et recouvrer les dettes financières, mais pas pour recouvrer les dettes environnementales.

Elle remarque que l'inégalité est source de violence, de famine, de malnutrition et de pauvreté. Elle cite les données du Forum économique mondial montrant qu'il existe dans le monde huit personnes qui détiennent à elles seules autant de richesses que les 3,6 milliards de personnes les plus pauvres et que 7 600 milliards de dollars sont cachés dans des paradis fiscaux. Elle conclut que des mesures doivent être prises d'urgence pour supprimer les paradis fiscaux, lutter contre la pauvreté et garantir un libre accès aux soins de santé et à l'éducation à tous les niveaux de la société.

Élections au Conseil du Forum des jeunes parlementaires

La Présidente rappelle que le mandat des membres du Conseil arrive à expiration à la fin de la présente Assemblée et que de nouveaux membres doivent donc être élus pour deux ans, à raison d'une femme et d'un homme pour représenter chacun des groupes géopolitiques. Elle attire l'attention sur la présentation des travaux accomplis par le Conseil actuel au cours des deux années écoulées et remercie les membres sortants et le Secrétariat de leurs efforts et de leur soutien.

Mme Z. Hilal (Secrétaire du Forum des jeunes parlementaires) énonce les noms des candidats au Conseil proposés par les différents groupes géopolitiques, à savoir : pour le Groupe africain, Mme E.T. Muteka (Namibie) et M. M.A. Bouchouit (Algérie) ; pour le Groupe arabe, Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis) et M. K. Ait Mik (Maroc) ; pour le Groupe Asie-Pacifique, Mme D.R. Esti (Indonésie) et M. F.K.L. Fakafanua (Tonga) ; pour le Groupe Eurasie, une seule candidate, en la personne de Mme H. Hakobyan (Arménie), le deuxième poste restant vacant ; pour le Groupe Amérique latine et Caraïbes, Mme P. Aguirre Zambonino (Équateur) et M. W. Soto Palacios (Pérou) ; pour le Groupe des Douze Plus, Mme O. Rudenko (Ukraine) et M. D. Carden (Royaume-Uni).

La Présidente considère que le Forum est disposé à élire ces candidats pour un mandat de deux ans au sein du Conseil, de 2023 à 2025, et invite lesdits candidats à se présenter brièvement en précisant leurs principaux domaines d'intérêt.

Il en est ainsi décidé.

M. M.A. Bouchouit (Maroc) rappelle que l'élection du précédent Conseil avait eu lieu pendant la pandémie de COVID-19, ce qui a permis aux élus de montrer ce que les jeunes sont capables d'accomplir dans des circonstances difficiles.

Mme H. Hakobyan (Arménie) indique que 72 % des députés de l'Assemblée nationale arménienne sont des jeunes.

Mme P. Aguirre (Équateur) déclare que les forêts vierges amazoniennes ont besoin d'être protégées et qu'elle défend les droits de la nature. Elle ajoute qu'il faut aussi se battre pour le droit à la justice et à l'égalité, ainsi que pour le droit à une éducation et à une médecine gratuites, universelles et de haute qualité. Elle souligne que nul ne devrait mourir faute d'avoir eu accès à des soins médicaux. Elle termine en affirmant que les jeunes d'Amérique latine ont le droit de participer à la politique et de vivre dans la dignité et qu'elle se propose de défendre leurs droits et d'améliorer leur situation.

M. D. Carden (Royaume-Uni) se déclare déterminé à faire changer les choses. Il estime que les parlementaires ont la responsabilité de se faire entendre pour défendre ceux qui n'ont pas la possibilité de s'exprimer dans d'autres pays.

Mme O. Rudenko (Ukraine) déclare qu'elle entame son second mandat au sein du Conseil et qu'elle espère pouvoir ainsi faire le lien entre le Conseil sortant et le Conseil entrant. Elle indique que l'âge moyen des membres du Parlement de l'Ukraine est inférieur à 41 ans, ce qui en fait l'un des plus jeunes parlements du monde.

Le Conseil, réuni à huis clos, élit M. D. Carden au poste de président.

Présentation du nouveau Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires

La réunion reprend sous la conduite de M. D. Carden.

Le Président se dit honoré d'avoir été élu à la présidence du Conseil et se déclare prêt à assumer ses fonctions. Il exprime sa volonté de défendre les droits de l'homme, les droits des minorités ainsi que les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT), et de combattre le racisme. Il exprime le souhait que tous les membres du Forum s'engagent à protéger et à maintenir la réputation de l'UIP et à mettre les questions qui touchent les jeunes à l'ordre du jour des politiques nationales. Parmi ces questions, il cite l'environnement, les changements climatiques, le coût de la vie et les conflits. Il se dit prêt à apporter son soutien et à recevoir des conseils.

Préparatifs de la 147e Assemblée (octobre 2023)

Le Président, sur la base de la proposition formulée par le Conseil du Forum, suggère que Mme O. Rudenko (Ukraine) soit nommée rapporteure du rapport des jeunes sur la résolution qui sera débattue par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme lors de la prochaine Assemblée de l'UIP. Cette nomination est validée par le Forum.

Divers

Mme Z. Hilal (Secrétaire du Forum des jeunes parlementaires) déclare que la neuvième édition de la Conférence mondiale UIP des jeunes parlementaires se déroulera à Hanoï (Viet Nam) du 15 au 17 septembre 2023. Parmi les autres activités prévues, elle cite l'aide apportée aux parlements pour mener la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* et la poursuite de la série d'activités sur l'autonomisation des jeunes parlementaires.

La séance est levée à 17 h 15.

Réunion-débat
L'action parlementaire en faveur de la biodiversité : traduire les engagements mondiaux en mesures nationales

LUNDI 13 MARS 2023

(matin)

La réunion-débat est ouverte à 9 h 30 par Mme A. Blagojevic, Responsable du programme de développement international de l'UIP, en qualité de modératrice.

La modératrice fait remarquer qu'au fil des ans, l'UIP a mené des travaux sur les changements climatiques de manière plus générale. La dégradation de l'environnement aggrave la crise de la biodiversité, qui empirera si aucune mesure d'urgence n'est prise.

La campagne *Parlements pour la planète*, lancée par l'UIP à l'occasion de sa 146e Assemblée, vise à mobiliser l'action parlementaire et repose sur le concept simple selon lequel l'action climatique commence à la maison, et les parlements et parlementaires doivent montrer l'exemple. Le premier volet de la campagne, *Mon parlement*, encourage les parlements à devenir plus écologiques. Le second volet, *Ma planète*, aide les parlements à intensifier l'action par le biais de la législation, des budgets et de l'examen des mesures gouvernementales pour mettre en œuvre l'Accord de Paris.

Une vidéo promotionnelle de la campagne Parlements pour la planète *est projetée.*

M. B. Pisupati (Responsable de l'Unité biodiversité, droit foncier et gouvernance du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)), intervenant, s'exprimant par liaison vidéo et accompagnant ses propos d'un diaporama numérique, explique qu'il est rare que les personnes travaillant dans le secteur de l'environnement aient l'occasion de s'adresser aux parlementaires, qui façonnent les politiques publiques et les processus décisionnels aux niveaux national et mondial. Les principaux défis à relever consistent à se rapprocher des gens, à expliquer les enjeux des changements climatiques, de la biodiversité et de la pollution, et à apporter une preuve sociale. Les parlementaires sont des experts dans ce domaine et il se réjouit de prendre part aux discussions, notamment parce qu'il s'agit du premier débat sur la biodiversité organisé dans le cadre d'une Assemblée de l'UIP.

En octobre 2021, la première partie de la 15e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP15) s'est tenue à Kunming (Chine). En décembre 2022, la deuxième partie a eu lieu à Montréal, au Canada, où le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMB) a été adopté. Le CMB s'aligne sur le programme de développement durable. Il définit des actions, des priorités et des engagements pour protéger la vie sur Terre jusqu'en 2030 et au-delà. La COP15 était axée sur le thème général *Civilisation écologique : construire un avenir partagé pour toutes les formes de vie sur Terre*, et il est important de noter que la « vie » inclut les organismes microscopiques, les vers de terre et les abeilles, qui sont essentiels à la vie et aux moyens de subsistance de l'homme.

La COP15 a débouché sur cinq résultats clés. Premièrement, le CMB, adopté après quatre ans de négociations, qui garantit la protection, l'utilisation durable et le partage équitable des avantages de la biodiversité. Deuxièmement, les 23 cibles pour la protection de la biodiversité mondiale, qui font partie du CMB. Troisièmement, le plan de mise en œuvre, qui inclut des options de financement. Quatrièmement, le plan de renforcement des capacités à long terme qui reconnaît les différences dans la manière dont les pays peuvent répondre aux défis à l'échelle nationale et locale. Cinquièmement, le plan d'action sur l'égalité des sexes. Les troisième et quatrième résultats sont particulièrement importants parce qu'ils mettent l'accent sur la mise en œuvre à l'échelle nationale. Le CMB concrétise l'ambition de vivre en harmonie avec la nature en protégeant les écosystèmes, les espèces et la diversité au niveau génétique, et vise à réduire la consommation, à mettre en valeur les contributions de la nature, à trouver les moyens de mettre en œuvre le CMB et à partager les avantages de la biodiversité.

Le CMB se décline en quatre objectifs. L'objectif A consiste à protéger durablement la biodiversité sur terre et dans les océans, ce qui est conforme aux objectifs de développement durable (ODD) 14 et 15. Il s'agit d'accroître les écosystèmes naturels, de diminuer le risque d'extinction et de perte de biodiversité, et de maintenir la diversité génétique afin de réduire les menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire dans le monde. L'objectif B met l'accent sur les contributions réciproques entre la nature et l'homme, et sur la manière dont l'homme valorise, préserve, renforce cette diversité et s'y adapte. La biodiversité est tout autour de nous, si omniprésente que nous ne la remarquons pas toujours, mais nous en dépendons. L'objectif C consiste à partager les bienfaits de la nature et d'utiliser les connaissances traditionnelles ancestrales des femmes, des communautés locales et des peuples autochtones pour assurer, préserver et maintenir la biodiversité. L'objectif D vise à examiner les moyens dont disposent les pays, les différents acteurs, les gouvernements et le grand public pour mettre en œuvre le CMB.

Sur les 23 cibles pour la protection de la biodiversité mondiale, 8 visent à réduire les menaces qui pèsent sur la biodiversité en préservant les écosystèmes, à assurer une gestion durable de la biodiversité, à lutter contre le commerce des espèces sauvages, à réduire la pollution et à lutter contre les changements climatiques. Cinq sont axées sur la valorisation, la reconnaissance, la préservation et la protection de la biodiversité. Les dix autres portent sur la mise en œuvre et l'intégration du CMB, notamment en réduisant les subventions qui nuisent à l'environnement, en augmentant les financements, en tenant compte des connaissances traditionnelles et en garantissant une participation efficace des différents acteurs.

Le CMB introduit par ailleurs un certain nombre de conditions propices, qui comprennent un cadre de gouvernance intégré permettant des approches englobant la totalité du gouvernement et de la société. Les parlementaires sont les principaux acteurs et soutiens de ces deux approches parce qu'ils sont liés aux communautés locales et aux processus décisionnels gouvernementaux. Il convient d'adopter une approche holistique de l'environnement parce qu'il est impossible d'atteindre les objectifs en matière de changements climatiques sans protéger la biodiversité, en partager les bénéfices, prévenir la dégradation des terres et lutter contre la pollution. Le CMB fait également référence à l'égalité des sexes, aux approches fondées sur les droits de l'homme et aux conditions qui garantiront la responsabilité, la transparence du processus décisionnel et de la mise en œuvre, ainsi que le suivi et l'établissement de rapports sur les progrès accomplis.

Les autres éléments qui viennent s'ajouter aux résultats de la COP15 incluent : l'approche multidimensionnelle renforcée de la planification, du suivi, de l'établissement des rapports et de l'évaluation ; un plan d'action pour les gouvernements sous-nationaux, les villes et les autorités locales en faveur de la biodiversité ; et une stratégie de mobilisation des ressources. Les résultats indiquent qu'en moyenne, il faut réduire de 500 milliards d'USD les aides qui nuisent à la biodiversité et augmenter de 200 milliards d'USD par an le budget consacré à la protection de la biodiversité. À titre de comparaison, la consommation mondiale moyenne de glaces pour 2022 s'élève à 73,6 milliards d'USD et, cinq ans auparavant, les États-Unis d'Amérique avaient dépensé 193 milliards d'USD pour lutter contre l'obésité. Bien qu'ils n'aient aucun lien entre eux, ces chiffres montrent qu'il est réaliste de mobiliser 200 milliards d'USD pour protéger la vie sur Terre si l'on bénéficie d'un soutien politique. Le CMB soutient également les priorités définies au niveau national par le biais de stratégies et de plans d'action nationaux en matière de biodiversité, et dispose d'une stratégie de communication afin de soutenir ces actions.

Un quart des parlementaires sont des femmes et un tiers sont des jeunes. Ces groupes joueront un rôle important dans la protection de l'avenir de la planète. Les jeunes ont notamment une influence croissante. Un engagement parlementaire cohérent avec ces profils démographiques sera extrêmement précieux. Les parlementaires doivent contribuer à l'intégration des mesures relatives aux changements climatiques et à la biodiversité aux niveaux local, national et mondial. Ils doivent également promouvoir les approches englobant la totalité de la société et du gouvernement pour soutenir ces activités et proposer des innovations pour le financement des actions. La mobilisation de 200 milliards d'USD est une exigence globale et progressive à laquelle les pays devront répondre.

La modératrice, remerciant M. B. Pisupati pour sa présentation, indique que la veille, au cours de la séance de préparation d'une résolution sur les efforts des parlementaires pour parvenir à un bilan carbone négatif des forêts, deux amendements faisant référence au CMB ont été adoptés.

M. Wang Yi, (Membre de la Commission de la protection de l'environnement et de la conservation des ressources de l'Assemblée nationale populaire de Chine), orateur invité, déclare dans un message vidéo pré-enregistré que la biodiversité est un élément important de la survie et du développement de l'humanité. Le Forum économique mondial a fait savoir que plus de la moitié du produit intérieur brut mondial, équivalent à 44 000 milliards d'USD, dépend de la nature et de ses services. Plus de trois milliards de personnes tirent leur subsistance des océans et de la biodiversité, tandis que plus de 1,6 milliard de personnes dépendent des forêts. Près de 70 % des personnes en situation de pauvreté dépendent de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture. Ces chiffres montrent que l'humanité et la nature partagent un avenir commun. La perte de biodiversité menace le bien-être humain et l'accès à l'alimentation, aux soins de santé, à l'énergie et à la sécurité. Elle a également eu une incidence sur la réalisation des ODD.

La Chine s'est efforcée de faire de la COP15 un succès. Elle a accueilli le Sommet des dirigeants à Kunming et encouragé l'adoption de la Déclaration de Kunming, qui oriente les consultations sur le CMB. Le Président Xi Jinping a annoncé que le Gouvernement chinois fournira 1,5 milliard de yuans afin de créer le Fonds pour la biodiversité de Kunming et a établi le premier groupe de cinq parcs nationaux qui créeront le plus grand réseau de parcs nationaux du monde en Chine. Des efforts doivent être déployés pour parvenir à un consensus et, à la COP15, la Chine a coordonné son action avec d'autres parties et facilité l'adoption du CMB. Elle aidera les autres parties à mettre en œuvre le CMB tout en restant impartiale, neutre, pragmatique, coopérative et ouverte afin de jouer un rôle accru dans la mise en place d'un système mondial de gouvernance de la biodiversité plus équitable et plus responsable, auquel chaque membre contribue.

En tant que Partie à la Convention sur la diversité biologique, la Chine intégrera la préservation de la biodiversité dans les plans à moyen et long terme de toutes les régions. Elle mettra à jour sa stratégie et son plan d'action nationaux pour la conservation de la biodiversité (2011-2030) pour y inclure des projets de conservation qui traduiront le CMB en actions concrètes. Elle a introduit des mesures visant à promouvoir la restauration écologique et la conservation de la biodiversité, qui se révèlent déjà efficaces : un troupeau d'éléphants sauvages a été repéré dans la province du Yunnan et il est à nouveau possible de voir des dizaines de milliers d'antilopes du Tibet galopant sur le plateau Qinghai-Tibet.

Au cours de la dernière décennie, l'Assemblée nationale populaire a promu et révisé plus de 20 lois et règlements sur la foresterie, les pâturages et les zones humides et la protection des animaux sauvages, et est prête à renforcer la coopération avec d'autres parlements. Cette législation offre un cadre juridique qui garantit la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable des bioressources. Plus particulièrement, la loi sur la protection du fleuve Yangtsé assure une mise en œuvre stricte et efficace des lois relatives à la conservation écologique et à la protection de l'environnement. Nous devrions vivre selon la philosophie de la civilisation écologique, assumer notre responsabilité à l'égard des générations futures et coopérer afin d'édifier une communauté pour toutes les formes de vie.

M. P. Julian (Canada), intervenant, dit qu'il représente une zone particulièrement multiculturelle du Grand Vancouver qui se trouve sur le territoire traditionnel de la Première nation Qayqayt et des peuples Salish de la côte. Les enjeux liés à la biodiversité qui sont particulièrement importants pour les populations autochtones touchent tout le monde, partout. Selon le rapport intitulé *Faire la paix avec la nature : un plan scientifique pour faire face aux urgences en matière de climat, de biodiversité et de pollution*, un million des huit millions d'espèces végétales et animales estimées dans le monde sont menacées d'extinction et de nombreux services écosystémiques essentiels au bien-être de l'homme se détériorent. Le *Rapport Planète Vivante 2022* indique qu'entre 1970 et 2018, l'abondance relative des populations d'espèces sauvages surveillées a diminué de 69 % en moyenne dans le monde entier et qu'en Colombie britannique, les étoiles de mer et les arbousiers sont menacés. Cette perte de biodiversité, les changements climatiques et la pollution de l'air constituent la triple crise planétaire.

Les parlementaires sont essentiels pour faire face à cette crise et bâtir un avenir plus durable. Montréal a accueilli la deuxième partie de la COP15, au cours de laquelle le CMB et ses quatre cibles ont été adoptés. Il convient de prendre des mesures immédiates. Le CMB compte 23 cibles, dont la troisième consiste à désigner 30 % des terres et des océans de la planète comme zones protégées d'ici à 2030. Cet engagement est particulièrement important et les parlementaires doivent amener les gouvernements à rendre des comptes.

On estime que le Canada compte 80 000 espèces d'animaux, de plantes et d'insectes, dont 300 ne peuvent être trouvées ailleurs. Quelque 1 200 espèces sont toutefois menacées d'extinction et ce chiffre devrait augmenter. Il n'existe aucun acte législatif pour protéger la

biodiversité mais, au fil des ans, le Parlement a adopté des lois visant à préserver et à améliorer la biodiversité, comme la loi sur les espèces en péril, la loi sur les espèces sauvages du Canada et la loi sur les pêches. La responsabilité de l'environnement et des ressources naturelles doit être assumée au niveau des provinces et des territoires. Le Parlement fédéral et le gouvernement fédéral doivent collaborer avec ces niveaux afin de protéger la biodiversité.

La modératrice invite les personnes présentes à partager leurs expériences, à poser des questions et à examiner la manière dont les parlements peuvent soutenir les activités et les actions sur la biodiversité afin d'appuyer la mise en œuvre du CMB.

Un représentant de l'Inde déclare que son pays fait partie des 17 pays présentant la plus forte diversité biologique reconnus. Il compte 4 réserves de biodiversité et abrite 7,8 % des espèces recensées. Des mesures capitales ont été prises pour protéger cette biodiversité et ses ressources, comme la création de zones protégées, de parcs nationaux, de sanctuaires de faune et de flore, de réserves de conservation et de réserves communautaires. Des évaluations des menaces pesant sur la flore et la faune ont été réalisées, ainsi que des évaluations de la couverture forestière et des programmes pour des espèces spécifiques, comme le Projet Tigre. En termes de gain net annuel moyen de surface forestière entre 2010 et 2020, l'Inde se classe au troisième rang mondial grâce à ses actions engagées, à son implication auprès des communautés locales et à ses interventions comme la Mission nationale pour une Inde verte. Les efforts sont également concentrés sur la restauration et le développement écologiques, notamment dans des zones dégradées et fragiles. Les mangroves et les habitats marins sont protégés de manière globale et l'Inde compte 75 sites de zones humides Ramsar, le nombre le plus élevé en Asie du Sud. Le Gouvernement lutte contre la pollution plastique et a interdit les articles en plastique à usage unique, a étendu la responsabilité des producteurs, a mis en place un portail pour les emballages plastiques et a lancé le Tableau de bord national sur l'élimination des plastiques à usage unique et la gestion des déchets plastiques. En 2022, le Parlement a adopté le projet de loi sur la diversité biologique pour préserver la diversité biologique, veiller à ce que la biodiversité soit utilisée de manière durable, et partager équitablement les avantages découlant de l'utilisation des ressources biologiques. La loi sur les droits forestiers a été importante parce qu'elle a créé un équilibre entre les droits des communautés indigènes et la conservation. En 2022, le Parlement a adopté la loi portant modification de la loi sur la protection des espèces sauvages afin de protéger légalement davantage d'espèces et de mettre en œuvre la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. La population de tigres a doublé en 2018, soit quatre ans en avance sur l'objectif, et des guépards ont été réintroduits dans leur milieu naturel dans le cadre du premier projet intercontinental de translocation de grands carnivores sauvages. La population de lions d'Asie augmente également. L'Inde s'est engagée à mettre en œuvre le CMB. Les actions nationales en faveur de la biodiversité doivent prendre en considération les circonstances, les priorités et les capacités nationales. Les principes d'équité, de respect des capacités et de responsabilités communes mais différenciées doivent s'appliquer à la biodiversité. La conservation et la restauration nécessitent une approche globale et intégrée qui tienne compte des changements climatiques et de la croissance durable. À cet égard, le Premier Ministre indien a lancé l'initiative *Mode de vie en faveur de l'environnement* afin d'encourager des choix de consommation durable. L'Inde a pris la présidence du G20 sous le thème *Une Terre, une famille, un avenir*.

Les parlementaires doivent partager les meilleures pratiques en matière de préservation de la biodiversité et amener les gouvernements à rendre des comptes en posant des questions, en organisant des débats et en examinant minutieusement les budgets. Il convient de sensibiliser à l'importance de la biodiversité et à son impact sur les vies et les moyens de subsistance. La perte de biodiversité ne peut être combattue et enrayée que par des efforts collectifs et l'inclusion de différents acteurs.

M. R. Mancienne (Seychelles) affirme que le programme éco-école, qui a introduit l'éducation à l'environnement dans les programmes scolaires, a été la mesure la plus bénéfique pour la protection de la biodiversité. Les jeunes craquent pour l'environnement dès leur plus jeune âge et défendent sa cause. Ils modèrent souvent le comportement de leurs parents, en les encourageant par exemple à envisager des alternatives aux plats traditionnels qui utilisent la viande de dauphin ou de tortue.

Les Seychelles ont assuré que 30 % de leurs aires marines seront protégées à des fins de conservation, ce qui n'a posé aucun problème et a profité à la pêche. Toutefois, l'utilisation des terres est un problème, car il est difficile de construire sur des reliefs montagneux, ce qui conduit à l'utilisation intensive d'étroites bandes de terre. L'absence de développement dans les montagnes garantit qu'elles sont protégées et restent inchangées.

La modératrice reconnaît que les Seychelles ont des défis spécifiques à relever et invite les représentants de pays montagneux à faire part de leurs points de vue.

M. A. Ramdhany (Maurice) explique que, sans biodiversité, le système de soutien à la vie animale et humaine s'effondrera. La conservation est importante pour notre avenir et, à cet égard, il est impératif d'éduquer les enfants. Les changements climatiques ont un impact sur les 150 kilomètres de récifs coralliens autour de Maurice et, pour y faire face, une initiative de transplantation de coraux a été lancée avec l'aide des pêcheurs. Un projet de loi sur les zones humides devrait être présenté au Parlement. Maurice a depuis des années mis en œuvre une politique zéro plastique et s'est également engagée à réduire les émissions de carbone. Il invite la Commission à accorder une attention particulière à la préservation des récifs coralliens et des zones humides dans l'intérêt de notre biodiversité, de nos enfants et de notre avenir.

M. R. Nowrouzi (République islamique d'Iran) estime que la biodiversité est essentielle à la vie et ne peut être rétablie si elle est perdue. Compte tenu de l'importance de la biodiversité pour la culture, l'emploi et la vie des Iraniens, des efforts ont été déployés pour aider les communautés locales à contribuer à la biodiversité et pour encourager les investissements du secteur privé dans l'écotourisme. Son pays est l'un des 20 pays les plus riches en ressources biologiques et présente une grande diversité culturelle et ethnique, ce qui montre qu'il existe un potentiel pour une industrie florissante de l'écotourisme. Il est important d'assurer une planification et une gestion scientifiques adéquates, et de reconnaître la compatibilité entre la préservation de la biodiversité et le développement durable.

Au cours des quatre dernières décennies, les difficultés ont été surmontées pour établir un réseau de zones de protection des espèces menacées. Il existe 19 parcs nationaux, 93 aires protégées, 34 réserves naturelles, neuf réserves de biosphère répertoriées dans le Réseau mondial des réserves de biosphère du programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère, et 22 zones humides d'importance internationale.

En 1996, l'Assemblée consultative islamique et le Conseil des gardiens ont adopté une loi permettant à la République islamique d'Iran d'adhérer à la Convention sur la diversité biologique. L'Assemblée consultative islamique a par ailleurs ratifié le Protocole pour la conservation de la diversité biologique à la Convention-cadre pour la protection du milieu marin de la mer Caspienne parce que de nombreux moyens de subsistance dépendent de cette ressource naturelle. Le Centre de recherche de l'Assemblée consultative islamique a examiné la loi sur la protection et l'exploitation durable de la faune et de la flore sauvages et l'a soutenue. Des efforts ont été déployés pour faciliter l'entrée et la sortie des échantillons biologiques, promouvoir la base juridique de l'écotourisme, effectuer un recensement de la faune et de la flore et adopter plus de 80 plans de gestion pour les zones protégées sous la supervision du Ministère de l'environnement.

Les sanctions cruelles et unilatérales imposées à la République islamique d'Iran entravent l'accès aux technologies modernes et affectent l'environnement. Dans les pays développés, des balises de localisation par satellite sont utilisées pour surveiller la faune sauvage et celles-ci seront particulièrement utiles pour surveiller les guépards asiatiques, qui sont uniques à son pays. De même, les pays développés utilisent des technologies qui limitent la destruction lors de l'exploration de zones pour les métaux, le pétrole et le gaz, alors que la République islamique d'Iran doit se développer en creusant des terres et en construisant des routes. Il n'y a pas d'hélicoptères pour éteindre les incendies, alors que d'autres pays les utilisent à cette fin et pour étudier la faune sauvage.

La modératrice encourage les femmes parlementaires à prendre la parole et invite le Vice-Président de la Commission permanente du développement durable, M. W. William, à partager son point de vue.

M. W. William (Seychelles), déclare que la Commission permanente élabore actuellement une résolution sur les efforts parlementaires pour parvenir à un bilan carbone négatif des forêts, ce qui coïncide avec le thème du débat. Il reconnaît que la sensibilisation passe par l'éducation,

notamment chez les enfants. Les parlementaires doivent contrôler les mesures prises par leurs gouvernements s'agissant des plans de développement nationaux et des groupes d'action communautaires peuvent être mis en place pour suivre l'évolution de la situation. La réduction des risques est essentielle pour minimiser les effets des changements climatiques et les institutions chargées de la gestion des risques de catastrophe doivent disposer de ressources suffisantes.

Les mangroves et les herbiers marins seront bientôt totalement protégés aux Seychelles.

Mme A. Larouche (Canada) précise qu'elle a travaillé auprès de M. P. Julian au Parlement canadien, malgré leurs divergences de vues politiques. La coopération non partisane est essentielle à la protection de l'environnement. Un tiers des parlementaires sont des jeunes et un quart des femmes, ce qui est insuffisant étant donné que les femmes sont les plus vulnérables aux effets des changements climatiques et à la perte de biodiversité. La question de la foresterie durable est pressante, notamment au Canada, et directement liée à la préservation de la biodiversité. Dans sa circonscription, il y a aussi la question des forêts privées et publiques. Des efforts collectifs sont nécessaires pour améliorer les forêts parce que le bois peut être un matériau durable, notamment dans la construction.

Il est important que les gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux travaillent ensemble, mais les municipalités lancent également des initiatives locales qui ne doivent pas être négligées. Dans sa circonscription, le gouvernement du Québec collabore avec les municipalités pour prévenir l'érosion des berges, qui affecte la qualité de l'eau et la biodiversité. Bien qu'une campagne de sensibilisation ait été lancée, le gouvernement pourrait adopter une loi afin de renforcer la protection. Il existe également des organisations qui protègent les zones humides et les tourbières, dont la biodiversité est très riche. Le Gouvernement soutient les initiatives locales, tout en reconnaissant que différents niveaux de l'État interviennent à des moments différents. La protection de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques sont indissociables.

Mme P. Appiagyei (Ghana) indique que le Ghana jouit d'une économie en développement et que la plupart des Ghanéens dépendent des ressources et de la diversité biologiques pour assurer leur subsistance. Il incombe à sa génération de protéger et de gérer ces ressources afin que les générations futures puissent également en bénéficier. Il est important de renforcer les capacités des parlementaires pour qu'ils puissent expliquer aux électeurs, notamment les petits exploitants agricoles, comment certaines pratiques nuisent à la biodiversité. Cette prise de conscience incitera également les parlementaires à allouer des fonds à la lutte contre les problèmes climatiques.

Il est essentiel de recueillir des données sur la biodiversité, qui donneront lieu à des collaborations avec des universités, des groupes de réflexion et des organisations de la société civile. Elles permettront en retour de sensibiliser le grand public. Les parlementaires peuvent apporter leur contribution en prenant la parole au parlement, en interrogeant les ministres, en lançant des débats et en publiant des déclarations. Concrètement, une commission peut être constituée pour créer un cadre législatif. Celui-ci fera l'objet d'un examen et des rapports d'étape annuels pourront être publiés. Il conviendra d'obtenir un financement.

Mme A.D. Gomashie (Ghana) dit que durant son mandat de Vice-Ministre du tourisme, des arts et de la culture, elle a travaillé avec les communautés locales et constaté que les communautés pratiquant les religions autochtones traditionnelles laissent les espaces naturels intacts. Par contre, l'État est souvent à l'origine d'initiatives visant à exploiter l'or et les terres agricoles. Cela l'amène à se demander si l'environnement n'est pas sacrifié au nom du développement, et à quel moment nous allons nous arrêter et préserver l'environnement pour les générations futures. Bien qu'elle souhaite un développement qui profite à ses administrés, elle est opposée à la construction sur les zones humides et à la destruction de l'environnement. Elle doit également se demander si elle est censée représenter les générations à venir. Les pays ayant signé des déclarations doivent déterminer quelles parties soutiennent réellement leurs populations. Elle demande aux intervenants de la conseiller sur la manière de concilier développement et conservation.

Mme D. Bühler-Nigsch (Liechtenstein) fait remarquer que le Liechtenstein s'efforce de protéger l'environnement, de préserver la biodiversité et de réduire les émissions. Toutefois, le Liechtenstein est un petit pays, ce qui limite leur impact, et le Gouvernement a donc décidé d'investir dans des projets environnementaux à l'étranger. Le pays utilise des énergies renouvelables et des systèmes de chauffage écologiques, mais la circulation pose problème, car 20 000 personnes se rendent chaque jour au Liechtenstein pour travailler. Il est important de protéger les forêts dans les pays montagneux et il est impératif d'éduquer les enfants.

La modératrice invite les intervenants à partager leurs dernières réflexions.

M. B. Pisupati (Responsable de l'Unité biodiversité, droit foncier et gouvernance du PNUE), intervenant, déclare qu'un soutien politique aux idées qui ont été discutées sera important. L'Inde devrait bénéficier d'un soutien supplémentaire grâce à sa présidence du G20. Il est toutefois important de traiter les questions relatives aux changements climatiques et à la biodiversité sur un pied d'égalité, car elles sont étroitement liées.

M. R. Mancienne a soulevé un point important concernant la sensibilisation à l'environnement. Peu de gens sont conscients des opportunités professionnelles et économiques que la biodiversité offre aux jeunes. L'Union internationale pour la conservation de la nature a publié un document qui explique comment la biodiversité contribue à différents domaines éducatifs. Le biomimétisme est devenu une industrie de plusieurs milliards de dollars et il est important que ceux qui travaillent dans le domaine de la conservation se rendent compte que celle-ci contribue à leur bien-être.

Les mangroves, les récifs coralliens, les zones humides et les herbiers marins atténuent les changements climatiques et capturent le carbone. La Coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples a contribué à fixer l'objectif de la Convention sur la diversité biologique, qui est de veiller à ce qu'au moins 30 % des zones d'écosystèmes terrestres, aquatiques intérieurs, côtiers et marins dégradés fassent l'objet d'une restauration effective d'ici à 2030.

Il est d'accord avec Mme P. Appiagyei sur la nécessité d'une prise de conscience. Des discussions ou présentations occasionnelles ne suffisent pas ; en réalité, la préservation de la biodiversité doit être au cœur des travaux parlementaires. Il juge intéressante l'observation de Mme A. Larouche au sujet de l'approche gouvernementale globale au Canada parce qu'un soutien est nécessaire à tous les niveaux pour s'attaquer aux problèmes de biodiversité, de changements climatiques et d'environnement. Elle veillera à ce que la prise de décision soit harmonieuse, opportune, prévisible et transparente.

Eu égard à l'intervention de Mme A.D. Gomashie, le PNUE a lancé l'Initiative Faith for Earth parce que les organisations confessionnelles offrent des possibilités d'action et que les chefs religieux peuvent influencer leurs congrégations. La protection et le développement de l'environnement doivent être considérés comme des objectifs complémentaires et non comme des forces opposées. Il existe des possibilités de croissance durable, par exemple par le biais de compensations de la biodiversité, et nous devrions y être ouverts. La question de l'équité intergénérationnelle a été soulevée pour la première fois lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain en 1972. Les ressources naturelles nous ont été confiées et il est de notre devoir de les entretenir et de les léguer à la prochaine génération. Ce principe doit guider nos actions.

M. P. Julian (Canada), intervenant, dit que les échanges qui ont eu lieu sont importants et précieux. Ils sont essentiels pour améliorer la protection de la biodiversité. Il prend note des interventions des représentants du Ghana et des Seychelles, qui mettent l'accent sur notre responsabilité de protéger la planète pour la prochaine génération. Le défi consiste à faire en sorte qu'un million des huit millions d'espèces que compte la planète ne soient pas menacées d'extinction. Il rappelle les mots de Marc Garneau, le premier Canadien à être allé dans l'espace, et sa description de la façon de regarder la Terre de haut a changé sa vision des choses. Le débat actuel a également changé son propre point de vue sur le travail de l'UIP et son importance pour faciliter les échanges et motiver ses Membres sur la nécessité de protéger l'environnement et de veiller à ce que la prochaine génération en hérite dans de bonnes conditions.

La réunion-débat prend fin à 11 heures.

Réunion-débat sur l'action de contrôle climatique

LUNDI 13 MARS 2023

(matin)

La réunion-débat est ouverte à 11 h 40 par Mme R. Garvey, parlementaire irlandaise, en qualité de modératrice.

La modératrice déclare que les changements climatiques constituent une menace existentielle mondiale pour l'humanité, la prospérité et le développement, et les populations défavorisées et vulnérables en subissent déjà les conséquences. La proactivité est économiquement judicieuse parce que les réparations sont plus coûteuses, et de nombreux gouvernements investissent dans des mesures nationales et internationales visant à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter. La première partie des discussions portera sur le contrôle des performances nationales et la seconde sur le contrôle des dépenses. Elle invite les intervenants à prendre la parole.

M. H. Aoyagi (Japon), intervenant, affirme que l'action du gouvernement pour lutter contre les changements climatiques est menée à trois niveaux : 1) contrôle des politiques et suivi des dépenses ; 2) contrôle de l'action gouvernementale ; et 3) contrôle de l'écosystème favorisant l'action contre les changements climatiques.

Concernant le premier niveau, le Parlement japonais, notamment les Commissions permanentes de l'environnement et de l'économie, du commerce et de l'industrie, et le Conseil de vérification des comptes, contrôle les politiques et les dépenses. Toutefois, le Conseil de vérification des comptes ne contrôle pas régulièrement les dépenses liées au climat parce qu'il n'existe pas de comptes spéciaux pour les changements climatiques, donc elle examine minutieusement les dépenses liées au climat de chaque ministère et organisme public. En ce qui concerne le second niveau, le gouvernement local supervise l'action gouvernementale, et Tokyo et Saitama ont mis en place des systèmes d'échange de quotas d'émission. S'agissant du troisième niveau, des efforts supplémentaires sont requis. En 2015, on s'est accordé à reconnaître que les mesures gouvernementales étaient insuffisantes pour résoudre les problèmes liés aux Objectifs de développement durable (ODD), y compris les changements climatiques. Il convient de créer un écosystème ou un mécanisme de marché pour inciter le secteur privé à participer à la lutte contre les changements climatiques.

M. H. Niyazy (Vérificateur général des comptes des Maldives), intervenant, dit que le Bureau du Vérificateur général est un organisme indépendant. Les Maldives sont vulnérables à l'élévation du niveau des mers et aux changements climatiques, et se concentrent sur des projets de résilience et d'atténuation. Le Parlement a demandé des audits des dépenses et de la performance, et le Bureau du Vérificateur général a produit des rapports pour la Commission des comptes publics. Une Commission de l'environnement et des changements climatiques a été créée. Il faut espérer que les relations entre le Bureau du Vérificateur général et le Parlement améliorent le contrôle et la transparence. Le Bureau du Vérificateur général travaille avec l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) et l'Initiative de développement de l'INTOSAI. Il réalise également des audits financiers de comptes spéciaux, tels que ceux qui reçoivent des financements du Fonds vert pour le climat. Il espère que davantage d'audits de performance seront réalisés.

M. S. Simpson (Nouvelle-Zélande), intervenant, précise qu'en tant qu'île du Pacifique, son pays est vulnérable à l'élévation du niveau des mers et aux changements climatiques. En 2017, Le Parlement a adopté une législation par laquelle il s'engage à atteindre zéro émission nette d'ici à 2050 et des initiatives visant à atteindre cet objectif sont mises en œuvre. La Commission indépendante sur les changements climatiques supervise les initiatives, prépare cinq budgets annuels et veille à ce que les objectifs à l'horizon 2050 puissent être atteints, alors que le Bureau du Vérificateur général supervise les investissements financiers du gouvernement. L'agence nationale des données et le Ministère de l'environnement recueillent des informations, rédigent des rapports et contrôlent l'efficacité de ces initiatives.

Les discussions sur la politique climatique portent souvent sur des actions qui semblent intéressantes mais qui sont relativement inefficaces. En 2022, le Gouvernement a publié le Plan de réduction des émissions, qui compte plus de 300 initiatives. Des organismes indépendants et crédibles doivent contrôler la pertinence de ces initiatives et, dans certains cas, les initiatives moins attrayantes pour les électeurs peuvent s'avérer plus efficaces.

La modératrice explique qu'en Irlande, un plan d'action pour le climat juridiquement contraignant fixant des objectifs annuels de réduction des émissions pour chaque ministère a été mis en place. Le Gouvernement finance des climatologues pour aider chaque ministère à atteindre ces objectifs. Bien qu'il existe des cas d'écoblanchiment dans le secteur privé, certaines entreprises ont réduit leurs émissions parce qu'il existe des incitations financières à économiser l'énergie et à réduire les transports. Elle ouvre le débat sur la question.

M. R.M. Das Agrawala (Inde) dit que le contrôle de l'efficacité de l'action du gouvernement est le fondement de la démocratie parlementaire. Au Parlement indien, la Commission des comptes publics contrôle l'utilisation des fonds publics et examine le rapport du Contrôleur et Vérificateur général de l'Inde. En décembre 2022, elle a présenté un rapport intitulé *État de préparation pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable*. La Commission permanente de la science et de la technologie, de l'environnement et des forêts supervise l'action parlementaire et les dépenses liées aux questions climatiques, et examine les demandes de subventions du Ministère de l'environnement, des forêts et des changements climatiques. Elle a examiné des questions telles que l'état des forêts, la pollution atmosphérique, les cultures génétiquement modifiées, les incendies de forêt, la biodiversité, la faune et la flore sauvages, ainsi que les mesures correctives et préventives. Un comité d'éthique supervise les actions relatives aux contributions déterminées au niveau national (CDN) de l'Inde prévues par l'Accord de Paris. Le Fonds national d'adaptation aux changements climatiques soutient des activités dans les États et les territoires de l'Union vulnérables aux changements climatiques. Selon l'Indice de performance en matière de changements climatiques 2023, l'Inde figure parmi les dix pays les plus performants. Malgré sa faible contribution aux changements climatiques, l'Inde s'efforce de lutter contre ce fléau en se fondant sur le principe des responsabilités communes mais différenciées. Elle a mis à jour ses CDN et déclaré qu'elle atteindra zéro émission nette d'ici 2070, mais que les pays développés doivent fournir des fonds et des technologies supplémentaires afin de mettre en œuvre les mesures en faveur du climat.

M. S. Simpson (Nouvelle-Zélande), intervenant, estime que chaque pays suivra une trajectoire différente pour atteindre les objectifs climatiques. Les parlementaires doivent garder l'esprit ouvert, être compréhensifs et patients, et accepter le fait que les juridictions fonctionnent différemment. Il est important de rappeler que les émissions diminuent rapidement et de manière rentable.

La modératrice fait remarquer qu'il est facile d'imputer la responsabilité des changements climatiques.

Un représentant du Chili explique que si les émissions de carbone ne sont pas réduites, il sera impossible de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C. Le niveau des mers s'élève à son rythme le plus rapide depuis 3 000 ans et plus d'un million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction.

Face au problème, il est nécessaire de promouvoir une énergie abordable, durable et renouvelable ainsi que l'économie circulaire. Le Chili a signé le Protocole de Kyoto, ainsi que l'Accord de Paris, avant l'adoption lors de la 141e Assemblée de l'UIP de la résolution exhortant toutes les parties à le mettre en œuvre. En 2020, un cadre juridique a été mis en place pour réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Lors de la 27e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27) et conformément à l'Accord de Nusa Dua, le Chili a mis à jour ses CDN et assurera la protection d'un million d'hectares d'écosystèmes terrestres et marins d'ici 2030. Les océans doivent être reconnus comme essentiels pour faire face aux changements climatiques et le Chili a mis en place une politique nationale de protection du milieu marin dans le but de protéger la plus grande aire marine de la région, qui comprend 43 % de sa zone économique exclusive. Le système de contrôle est en cours de modernisation. À l'instar du Canada, le Chili proposera la création de corridors bleus protégés dans le Pacifique afin de protéger les organismes marins et de respecter les frontières nationales. Le Sénat examine actuellement une loi visant à protéger les glaciers et les tourbières.

Le Congrès national a adopté des lois visant à créer le Ministère de l'environnement, à instaurer le droit à la protection de l'environnement et à interdire les sacs en plastique dans tout le pays. Le Chili espère être un leader mondial dans l'utilisation de l'hydrogène vert, en favorisant son utilisation dans l'exploitation minière et le transport de marchandises, et le Congrès national examine actuellement un projet de loi pour encourager sa production. Ces efforts nécessitent la collaboration des secteurs public et privé et de la société civile. Dans ses bureaux, le Congrès national a interdit les plastiques à usage unique, utilise des copies numériques des documents et produit sa propre énergie solaire.

Mme E.J. Jolobala (Malawi) rapporte que le Parlement du Malawi assumera sa responsabilité d'allouer des ressources pour lutter contre les changements climatiques. Les fonctionnaires des ministères et des services de l'État sont invités à se présenter devant les commissions parlementaires pour expliquer les progrès qu'ils ont accomplis dans la lutte contre les changements climatiques. Le Caucus parlementaire pour la conservation au Malawi qui a été formé reçoit des fonds de la Fondation du Caucus international pour la conservation. Le Caucus pourra veiller à ce que les ministères et les services de l'État soient tenus responsables de leurs actions en faveur du climat.

La loi forestière et la loi sur les ressources en eau ont été modifiées pour s'assurer que le Parlement contrôle l'action de l'exécutif. Il n'existe pas de comptes spécifiques pour les fonds destinés à la lutte contre les changements climatiques et elle souhaite savoir comment les autres parlements ont traité cette question.

M. H. Aoyagi (Japon), intervenant, dit qu'il est important que les commissions parlementaires fassent appel à des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) indépendantes pour vérifier les comptes, formuler des recommandations et assurer un contrôle.

Il est nécessaire que les conseils de vérification des comptes examinent les comptes spécifiques et que les parlements disposent de commissions compétentes. Il importe également d'examiner dans quelle mesure ces conseils peuvent intervenir dans les parlements. Par exemple, le prix des droits d'émission a été augmenté au Canada suite aux activités de contrôle. Le Bureau du Vérificateur général du Canada relève du Parlement, ce qui peut infléchir la politique de dépenses liées aux changements climatiques.

La modératrice explique qu'il est bon de rendre compte aux parlements, mais ceux-ci doivent prendre les changements climatiques au sérieux.

Un représentant de la République arabe syrienne déclare que son pays jouit de climats continentaux, côtiers et forestiers. Ils doivent tous être protégés, en particulier les forêts, qui constituent une ressource importante couvrant 35 000 hectares. La moitié de cette zone a été consacrée à l'industrie et certaines parties ont été brûlées pendant la guerre civile. La loi sur les forêts va être modifiée pour les protéger et les développer.

Au sein de l'Assemblée du peuple syrien, la Commission de l'agriculture et des ressources hydriques et la Commission du budget général mènent des activités de contrôle. Cette dernière détermine les prérogatives financières des instances publiques, adopte le budget général et supervise les activités gouvernementales, notamment celles liées au climat.

La modératrice dit que l'élan nécessaire à l'élaboration d'un plan d'action climat juridiquement contraignant en Irlande a été donné par l'Assemblée citoyenne pour le climat, qui est apolitique et se compose d'un groupe de personnes choisies au hasard dans tout le pays. Une autre assemblée citoyenne a été créée pour la biodiversité et il faut souhaiter qu'elle débouche sur des lois pour la restauration de la nature. Les élus sont tenus de rendre des comptes au peuple.

M. W. William (Seychelles) fait remarquer que son Parlement compte quatre commissions qui se recoupent sur les changements climatiques : la Commission des finances et des comptes publics, qui supervise le budget ; la Commission des affaires internationales, qui supervise les accords ; la Commission des assurances gouvernementales, qui contrôle la mise en œuvre des projets ; et la Commission de la sécurité alimentaire et du développement durable récemment créée, qui est intersectorielle et examinera les enjeux liés aux changements climatiques. Les ministres et les hauts fonctionnaires de l'État sont appelés à répondre à des questions devant les commissions lors de séances diffusées publiquement. Des résolutions ont été adoptées afin de favoriser le reboisement et d'améliorer la gestion des forêts.

À la COP27, les discussions ont porté sur un fonds d'indemnisation pour couvrir les pertes et dommages, et un comité transitoire a été mis en place pour rendre ce fonds opérationnel d'ici à la COP28, mais l'origine des fonds n'est pas claire. Il demande aux intervenants s'ils pensent que le fonds est réaliste, surtout après le rejet de la proposition d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée actuelle un point d'urgence sur un fonds pour les pertes et dommages. Le financement de projets locaux pour le climat est un sérieux problème pour les petits États insulaires.

Mme A. Larouche (Canada) indique que le Québec dispose d'un responsable du budget qui rend compte au Parlement, ce qui est important pour suivre l'évolution de la situation et fixer des objectifs pour des événements tels que les conférences des Parties. Le Québec a collaboré avec la Californie pour créer un marché du carbone et dirige les efforts visant à alimenter les transports électriques sans émissions grâce à l'hydro-électricité.

Le développement durable dans le secteur forestier est possible et il est important de suivre les travaux, de fixer des objectifs et d'assurer le suivi des investissements publics. L'exploitation forestière durable représente 34,8 milliards de CAD de produit intérieur brut et employait plus de 200 000 Canadiens en 2020. Le Gouvernement du Québec doit donc investir dans ce secteur et utiliser du bois durable pour construire les bâtiments publics. L'énergie solaire, éolienne et géothermique doit également être utilisée dans ces bâtiments. Les exploitants agricoles veulent faire partie de la solution et être indemnisés pour les efforts qu'ils déploient afin de réduire les émissions de carbone.

La modératrice, orientant la discussion vers le contrôle des dépenses liées au climat, dit qu'en Irlande, il y a un Ministre de l'économie circulaire et un Ministre de l'aménagement du territoire et de la biodiversité, et que chaque ministère a des objectifs clairs, ce qui garantit un contrôle adéquat. Les campagnes, comme la campagne *Origin Green*, semblent respectueuses de l'environnement mais sont moins efficaces.

M. S. Simpson (Nouvelle-Zélande), intervenant, estime que les réductions d'émissions sont la preuve de l'efficacité des dépenses publiques. Il faut contrôler la manière dont ces réductions sont calculées et parvenir à un consensus sur la définition des réductions d'émissions. Le plan de réduction des émissions de la Nouvelle-Zélande favorise une approche pangouvernementale. Les directeurs exécutifs de portefeuilles liés à des domaines d'action doivent rendre compte de leurs activités, de leurs initiatives et de leurs résultats aux ministères. Le Conseil des directeurs exécutifs pour les changements climatiques relève du Gouvernement dans son ensemble. Cette approche garantit la transparence, ce qui est important pour les électeurs qui souhaitent une utilisation efficace de l'argent des contribuables afin d'atténuer les changements climatiques.

M. H. Niyazy (Vérificateur général des comptes des Maldives), intervenant, accompagnant ses propos d'un diaporama numérique, fait remarquer que les Maldives sont composées de 1 % de terre et 99 % de mer. L'élévation du niveau des mers constitue donc une menace existentielle, puisque 80 % des 1 200 îles ne se trouvent qu'à 1,5 mètre au-dessus du niveau de la mer. Les Maldives ne produisent que 0,003 % des émissions mondiales, mais les changements climatiques provoquent une crise économique, car l'économie tourne autour du tourisme et des atouts naturels des îles.

Des audits de performance ont été réalisés sur les initiatives visant à faire face à la pénurie d'eau potable. Il n'est plus possible de puiser l'eau potable du sol et les îles ont recours à la récupération d'eau de pluie. Pendant la saison sèche, cette eau doit être distribuée, ce qui est coûteux. La sécheresse est la plus grave dans les îles septentrionales, mais la plupart des audits de performance ont été réalisés dans les îles méridionales, ce qui a faussé les données. Les parlementaires doivent donc examiner minutieusement les données étayant les projets d'atténuation.

Le blanchiment des coraux signifie que les récifs ne constituent plus une barrière contre l'élévation du niveau de la mer et que des projets d'atténuation doivent être mis en œuvre. De 2013 à 2017, les Maldives ont réalisé un audit sur la protection du littoral. Le Ministère de l'environnement, des changements climatiques et des technologies a classé les îles en fonction de la gravité de l'érosion côtière, mais les îles les plus touchées n'ont pas été classées par ordre de priorité pour les projets. Les parlementaires doivent veiller à ce que les aspects techniques soient pris en compte car les budgets sont limités et les zones vulnérables doivent être classées par ordre de priorité. Le Groupe de travail sur la vérification de l'INTOSAI a réalisé une enquête qui révèle que, sur les 69 pays participants, la plupart ont commencé à réaliser des audits de performance.

Les parlementaires peuvent utiliser ces enquêtes pour contribuer aux activités de contrôle. Les changements climatiques sont devenus l'un des volets prioritaires pour de nombreuses ISC, notamment pour répondre aux ODD 6 et 13.

Les Maldives comptent quelque 70 zones protégées, dont cinq seulement sont dotées de plans de gestion appropriés. Lors de l'adoption des budgets, il est important de s'assurer que les ministères disposent des ressources nécessaires pour veiller au respect de la législation et des règlements. Les municipalités doivent être impliquées pour garantir des ressources suffisantes, une bonne gouvernance et un suivi dans toutes les îles.

Afin de mettre en exergue les effets du réchauffement climatique, une réunion ministérielle sous-marine a été organisée en 2009 et, lors de la COP27, le président a annoncé qu'une hausse des températures mondiales supérieure à 1,5 °C constituerait une sentence capitale pour les Maldives. Bien que l'annonce de la création d'un fonds pour les pertes et dommages soit bien accueillie, on ne sait pas exactement d'où proviendront les fonds. Les Maldives doivent collaborer avec les autorités pour s'assurer qu'elles reçoivent ces fonds et mettre en place des mécanismes de vérification.

M. H. Aoyagi (Japon), intervenant, déclare que le Gouvernement japonais élaborera des stratégies, sur la base desquelles les ministères et les organismes publics élaboreront des plans individuels. Ces ministères et organismes demanderont des fonds au Ministère des finances et le Conseil de vérification des comptes supervisera l'utilisation de ces fonds. Le Parlement promeut ce système et supervise l'utilisation des fonds par l'intermédiaire de la Commission permanente du budget.

Il propose deux améliorations. Premièrement, le niveau d'intervention doit être accru et le Conseil de vérification des comptes doit rendre compte au Parlement et au Gouvernement. Deuxièmement, le contrôle des dépenses doit être renforcé. À la Conférence Rio+20, les discussions ont porté sur l'efficacité de l'aide et des dépenses pour le développement et la plupart des dirigeants sont convenus que les dépenses publiques étaient insuffisantes pour atteindre les objectifs climatiques. Le secteur privé doit apporter sa contribution, mais la réglementation fait défaut. Un mécanisme ou des normes garantissant de bonnes pratiques de marché et incluant des droits d'émission soutiendront de bonnes entreprises. Les incitations fiscales ou réglementaires sont également importantes. Les gouvernements doivent limiter leur intervention et peuvent introduire des mesures stratégiques visant à renforcer les activités du secteur privé. Les actions parlementaires et gouvernementales doivent s'attacher à renforcer un tel mécanisme.

La modératrice dit que les mécanismes du marché doivent jouer un rôle plus important face aux changements climatiques, car le secteur privé est particulièrement néfaste pour l'environnement.

M. S. Simpson (Nouvelle-Zélande), intervenant, estime qu'il n'est pas de la responsabilité du vérificateur général de contrôler l'utilisation des fonds publics dans le secteur privé. En Nouvelle-Zélande, les organisations du secteur financier dont les revenus sont supérieurs à 1 milliard de NZD sont légalement tenues de rendre compte de leurs initiatives, de leur efficacité et de la manière dont elles sont contrôlées et auditées. Ce régime prépare le terrain pour d'autres secteurs privés. Les législateurs doivent admettre que l'argent des contribuables ne doit pas toujours servir à financer des initiatives en faveur du climat. Dans certains pays, le secteur privé mène des initiatives, crée un véritable changement et devance la classe politique en termes de résultats.

La modératrice fait remarquer qu'en Irlande, la société Coca Cola parraine un programme d'écoles vertes et Meta finance une initiative de plantation d'arbres, mais il est important de tenir compte de ce que ces entreprises veulent en retour et de l'efficacité de leurs actions.

M. F.K.L. Fakafanua (Tonga) précise que la distribution de l'eau doit être fondée sur la science et non sur la politique. Les Tonga ont mis à jour deux de leurs CDN. La première consiste à produire 70 % de leur énergie à partir de sources renouvelables d'ici 2025 afin de réduire de 13 % ses émissions par rapport à ce qu'elle produisait en 2006. Ce plan audacieux s'appuiera sur le développement du secteur privé, le Gouvernement et le Fonds vert pour le climat. La deuxième est de planter un million d'arbres d'ici à 2023.

Le Parlement des Tonga dispose d'une Commission des finances et des comptes publics chargée du contrôle des dépenses publiques, et dont le Vérificateur général est membre de droit. La réforme de la gestion des finances publiques étudie la possibilité d'identifier des sous-programmes basés sur différents facteurs, dont l'un doit être l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets.

La COP27 a clairement fait savoir que le Gouvernement doit être tenu responsable de ses CDN. La Commission de l'environnement et des changements climatiques évaluera l'ensemble de la législation relative aux changements climatiques et à l'adaptation et fera des recommandations au Parlement sur l'amélioration de l'action sur les changements climatiques. On espère qu'elle pourra suivre les progrès accomplis dans le cadre des CDN et créer des programmes de renforcement des capacités et de sensibilisation à l'intention des parlementaires, par exemple sur les structures de gouvernance autour du Fonds vert pour le climat, le fonctionnement de l'Accord de Paris, le rôle crucial des conférences des Parties et la manière dont le Parlement peut demander des comptes au Gouvernement pour qu'il mette en œuvre les programmes dans les délais impartis.

Mme S. Sobia (Pakistan) explique que si les changements climatiques menacent l'humanité, ce sont les plus pauvres et les moins préparés qui en subissent de plein fouet ses effets. Selon l'Indice des risques climatiques, le Pakistan figure parmi les 10 pays les plus touchés, alors qu'il produit moins de 1 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Les inondations de 2022 ont endommagé et détruit des habitations et des infrastructures, touchant quelque 33 millions de personnes. Plus d'un million de têtes de bétail ont été tuées et 3,8 millions d'hectares de cultures ont été détruits, démontrant ainsi les risques associés aux effets des changements climatiques sur la sécurité alimentaire et l'économie. Les dégâts et les pertes économiques s'élèvent à 30 milliards d'USD, et le Pakistan aura besoin de plus de 16 milliards d'USD pour se reconstruire de manière résiliente. En 2021, le Pakistan a révisé ses CDN afin de réduire de 50 % ses émissions prévues à l'horizon 2030, malgré un manque de financement international.

Les différents acteurs sont invités à rendre les accords internationaux sur les changements climatiques efficaces et juridiquement applicables. Le Fonds vert pour le climat et le Fonds d'indemnisation pour couvrir les pertes et dommages sont essentiels pour atténuer les effets des changements climatiques. Les pays développés doivent honorer leurs engagements en matière de soutien aux pays en développement.

Depuis 1990, le Pakistan a restauré des forêts de mangroves, ce qui en fait le seul pays de la région dont la couverture de mangroves est en expansion. Le Ministère des changements climatiques ne peut toutefois mettre en œuvre de projets climatiques sans financement.

M. J.M. Castro (Chili) affirme que le système chilien d'audit et de contrôle des changements climatiques est solide et comprend le Ministère de l'environnement, les tribunaux chargés de la lutte contre les changements climatiques, la Direction de l'environnement, un système de surveillance de l'impact environnemental des projets dans différents secteurs et une force de police spécialisée. La société civile et les organisations non gouvernementales sont également présentes dans ces structures.

En 2022, le Chili a adopté la loi-cadre sur les changements climatiques, que chaque ministère doit mettre en œuvre. L'objectif est d'atteindre zéro émission nette à l'horizon 2050, ce qui est ambitieux mais possible puisque le Chili est un pays pionnier en matière d'énergies renouvelables. La loi définit l'atténuation, la résilience, l'équité et la justice climatique, et établit des budgets pour chaque ministère. Par conséquent, les législateurs vérifient et contrôlent en permanence ces plans dans le cadre de la loi budgétaire annuelle.

Mme S. Rafiei (République islamique d'Iran) dit que le Parlement iranien a deux fonctions : celle de légiférer, et celle de surveiller l'exécution de la loi, mais le financement pose problème. Bien qu'il y ait une loi sur la pureté de l'air, l'impossibilité d'importer des équipements spécifiques pose des problèmes. Des rapporteurs indépendants des Nations Unies ont souligné que les sanctions aggravent la pollution. Il est nécessaire d'examiner comment les positions politiques affectent les mesures nationales en faveur du climat, dans la mesure où les changements climatiques ignorent les frontières et il n'y a qu'une seule planète.

M. H. Niyazy (Vérificateur général des comptes des Maldives), intervenant, dit que les parlements et les ISC doivent collaborer. Bien qu'elles aient besoin de renforcer leurs capacités, les ISC peuvent fournir des statistiques et les parlementaires doivent utiliser les rapports d'audit pour lutter contre les changements climatiques. Il met l'accent sur la question de l'engagement des parties prenantes.

M. H. Aoyagi (Japon), intervenant, déclare que ces discussions sont importantes pour promouvoir les actions en faveur du climat, partager les expériences et parvenir à un certain degré de consensus à l'échelle mondiale. Chaque pays peut assurer un contrôle accru des dépenses liées au climat et de l'efficacité de l'action climatique.

M. S. Simpson (Nouvelle-Zélande), intervenant, estime que le présent débat est utile pour les forums, réunions-débat et discussions à venir. Les investissements de fonds publics doivent toujours être responsables et contrôlables, même pour les initiatives vertes.

La Nouvelle-Zélande a une économie similaire à celle de l'Irlande et un pourcentage élevé de ses émissions provient de l'agriculture. Il est important de résoudre le problème du méthane biogénique pour les deux pays, et des investissements dans la recherche et le développement seront réalisés. Les solutions peuvent consister à modifier l'alimentation des animaux, à élever des animaux qui produisent moins de méthane et à créer un vaccin anti-méthane et des suppléments qui réduisent les émissions de méthane.

La modératrice, pour conclure, déclare que l'UIP doit organiser davantage de réunions-débat sur le climat parce que les changements climatiques constituent un enjeu international des plus importants et que tous doivent conjuguer leurs efforts. Toute personne peut librement planter des arbres, lesquels atténuent efficacement les changements climatiques en stoppant les crues, en absorbant le carbone et en enrayant la désertification.

Une vidéo pour la campagne "Mon parlement, ma planète" est projetée.

La réunion-débat prend fin à 13 h 10.

Atelier de préparation au Sommet de l'avenir des Nations Unies

LUNDI 13 MARS 2023

(après-midi)

L'atelier est ouvert à 14 h 30 sous la conduite de Mme P. Torsney (Cheffe du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU à New York), modératrice.

La modératrice déclare que les Nations Unies tiendront en septembre 2024 le Sommet de l'avenir, qui vise à renforcer le multilatéralisme en tant qu'instrument permettant de répondre à une liste sans cesse croissante de défis mondiaux anciens et nouveaux. Le présent atelier vise à présenter aux participants le processus préparatoire du sommet.

Mme M.F. Espinosa (Présidente de la soixante-treizième Assemblée générale des Nations Unies), s'exprimant à distance par liaison vidéo, souligne que les parlements et les parlementaires sont indispensables pour assurer l'efficacité et la légitimité du système multilatéral. Ils sont les médiateurs, les traducteurs et la voix des populations qu'ils représentent. Le soutien et le contrôle des parlements sont cruciaux pour que la mécanique du système international ne se grippe pas.

Le monde est confronté à de multiples crises, notamment les changements climatiques, l'insécurité alimentaire, la pauvreté, le nationalisme, les conflits et les inégalités. Le système multilatéral est mal équipé pour s'emparer de façon déterminée et efficace de telles problématiques. Les Objectifs de développement durable (ODD) et les principes fondateurs de la Charte des Nations Unies sont loin d'être des réalités. Toutefois, les périodes de crises que connaît notre planète sont autant d'occasions de réoutiller, rajeunir et moderniser l'ONU et l'architecture internationale. Pour commémorer le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, les États membres ont adopté une déclaration politique ambitieuse chargeant le Secrétaire général de rédiger un rapport sur l'avenir de l'ONU. Intitulé *Notre programme commun*, ce rapport sert de fondement aux efforts visant à repenser, remodeler et recréer l'ONU. Il envisage également une série de sommets ultérieurs, parmi lesquels le Sommet sur les ODD de 2023, le Sommet de l'avenir de 2024 et le Sommet social mondial de 2025.

Tous les secteurs et les régions, notamment les parlements, la société civile, les pouvoirs locaux et les milieux universitaires doivent se mobiliser pour assurer une transformation en profondeur de l'ONU dans le cadre de la réforme de l'Organisation, qui ne saurait être laissée uniquement à la responsabilité des gouvernements. Il est essentiel de redéfinir et repenser l'articulation entre les intérêts nationaux et la nécessité d'œuvrer de concert sur des problématiques communes. En dépit d'une forte polarisation, de telles initiatives sont portées par une dynamique et une volonté politique. L'élan actuel en faveur de la réforme doit être mis à profit pour réunir tous les acteurs et le pouvoir collectif du parlement. Les systèmes politiques doivent mieux représenter les besoins et les aspirations des peuples pour redonner un nouveau souffle à la démocratie. Il est indispensable de traduire le rapport *Notre programme commun* et le programme de réforme en réalités nationales pour veiller à ce que toute réforme inclue la diversité des situations exigeant l'attention du système multilatéral. Les parlements ont un rôle particulier à jouer en favorisant l'appropriation sociale d'une réforme profonde et durable.

Le Sommet de l'avenir constituera une occasion incontournable de réfléchir à la crise du multilatéralisme et de mieux y répondre, ainsi que d'aborder plusieurs questions plus larges. En premier lieu, les parlements, les pouvoirs locaux et les organisations de la société civile doivent s'engager activement à renforcer la représentation et la légitimité du système multilatéral. Ensuite, la mise en œuvre et la redevabilité sont essentielles pour garantir le respect concret des décisions prises à l'échelon international. Les parlements ont un rôle fondamental à jouer pour remédier au déficit actuel de mise en œuvre et de redevabilité. Enfin, il est important d'examiner la question de la responsabilité intergénérationnelle et de tenir compte des déterminants clés d'un avenir collectif. Le Sommet de l'avenir offre l'occasion de façonner la voie de l'avenir et d'élaborer un nouveau contrat mondial visant à relever les défis nouveaux et anciens et à créer des sociétés plus égales, durables sur le plan environnemental et pacifiques.

M. R.M. Das Agrawala (Inde) signale que la structure actuelle de l'ONU, en particulier celle du Conseil de sécurité, ne permet plus de faire face aux changements actuels. Cette structure doit être réévaluée pour être adaptée à un monde en pleine évolution et aux problèmes qu'il engendre. Il est décevant que les cinq mêmes pays continuent à être les seuls États à exercer un droit de veto. L'heure est venue d'intégrer d'autres pays dans ce processus. Les négociations visant à modifier la structure de l'ONU doivent être transparentes et correctement enregistrées. La réforme est devenue un processus urgent, qui doit être accompagné d'un calendrier précis.

M. N. Ammar (République arabe syrienne) considère que l'ONU joue un rôle significatif à l'échelle internationale, en dépit de sa structure actuelle, mise en place au moment de la Seconde Guerre mondiale. Toutefois, elle ne joue qu'un rôle de second plan dans certains pays, dont la République arabe syrienne. La voix de nombreux pays est souvent assourdie et négligée en raison de l'influence exercée par d'autres pays membres de l'ONU. Le présent atelier devrait se donner comme objectif d'améliorer la condition humaine. Des millions de personnes dans le monde luttent pour survivre dans des conditions extrêmement difficiles. Les changements climatiques constituent une question urgente, mais il existe un grand nombre d'autres défis à relever, notamment la guerre, le terrorisme et les sanctions. Depuis plus de 12 ans, la crise des réfugiés s'est transformée en une question extrêmement politisée dans les enceintes internationales. Il est difficile d'envisager un avenir radieux dans de telles circonstances. L'intervenant demande quelles initiatives il serait possible de prendre pour donner la priorité à l'avenir collectif de l'humanité.

M. J. Kandie (Kenya) demande s'il est réalisable de réformer ou de transformer l'ONU, étant donné qu'un grand nombre de pays pourraient retirer leur financement si leurs intérêts n'étaient pas préservés.

M. V. Belski (Bélarus) attire l'attention sur les objectifs du Groupe des amis pour la défense de la Charte des Nations Unies, qui sont doubles. Il s'agit en premier lieu de s'opposer au recours à des mesures unilatérales coercitives attentant à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des États, protégeant ainsi les pays participants sur la base des principes du droit international. En second lieu, l'objectif consiste à promouvoir des initiatives conjointes destinées à protéger les dispositions de la Charte des Nations Unies et à leur donner davantage de poids. Le Groupe s'efforce également de mettre en valeur l'avis et la perspective des nations en développement dans le but de créer une architecture mondiale renouvelée reposant sur les principes de la confiance, du dialogue, de la compréhension mutuelle et de la non-intervention dans les questions intérieures.

Plusieurs États membres ont imposé des sanctions unilatérales au Bélarus. L'intervenant s'interroge sur la compatibilité de l'action unilatérale avec la Charte des Nations Unies.

Mme M.F. Espinosa (Présidente de la soixante-treizième Assemblée générale des Nations Unies) convient du fait que l'architecture de l'ONU et du système multilatéral correspondent à la réalité géopolitique spécifique de 1945. Il est essentiel de repenser ce système de façon plus structurelle. Le processus de réforme du Conseil de sécurité de l'ONU demeure une question non résolue particulièrement délicate, dépendant de la volonté politique des États membres de l'ONU. Il apparaît clairement que la structure du Conseil de sécurité ne lui permet pas de réagir rapidement en situation de crise et mène à la paralysie sur des points critiques lourds de conséquences pour la paix et la sécurité mondiales. Un grand nombre d'aspects devront être réexaminés, notamment le recours au droit de veto et les méthodes de travail globales. Les préparatifs du Sommet de l'avenir peuvent servir de cadre à de tels débats. Par contre, l'Assemblée générale a réussi à agir en matière de paix et de sécurité, notamment en adoptant la résolution proposée par le Liechtenstein, qui exige des pays exerçant leur droit de veto qu'ils en justifient l'emploi.

Le déploiement de l'aide humanitaire en situation de conflit ou de crise doit être repensé. L'ONU, qui a principalement agi par le biais du Conseil de sécurité et non de l'Assemblée générale, n'a pas été en mesure d'assurer le niveau de réaction requis par certaines situations.

Il faut réévaluer le recours aux sanctions afin de peser leur efficacité et de veiller à ce qu'elles ne nuisent pas à des groupes vulnérables. Mme Espinosa salue la création du Groupe des amis pour la défense de la Charte des Nations Unies. Défendre les principes du droit international et de la Charte des Nations Unies relève d'une responsabilité mondiale commune. Les parlements et les parlementaires doivent s'engager pleinement dans la conception et la rédaction du Pacte pour l'avenir.

Le budget annuel de l'ONU, qui est d'environ 3,4 milliards d'USD, aurait besoin d'être augmenté. Le problème vient de la distinction entre les contributions statutaires et les contributions volontaires. Le rapport entre ces deux types de contributions doit être modifié. Il est essentiel que le système des Nations Unies soit bien financé et pleinement soutenu afin de lui permettre de mener ses activités et de disposer de son budget dans un cadre prédéfini. Les parlements ont un rôle fondamental à jouer dans l'approbation des contributions versées à l'ONU et pour veiller à ce que l'Organisation ne dépende pas de financements volontaires fluctuants, ni de fonds consacrés à des problématiques précises concernant des pays à titre individuel. Il devient indispensable d'évaluer les contributions et de garantir à l'ONU une budgétisation prévisible lui permettant de fonctionner et de déployer ses capacités sur le terrain.

M. A. Motter (Conseiller principal pour les questions économiques et sociales du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU) annonce qu'un vote électronique informel sera organisé pour que les participants se familiarisent avec les champs d'action dont les Membres devront bientôt traiter à l'ordre du jour du Sommet de l'avenir.

Pour préciser la portée du Sommet et les points à aborder, les négociateurs du Sommet de l'avenir se verront, en dernière analyse, contraints de sélectionner des sujets de discussion. M. Motter demande aux participants si ces discussions devraient mettre l'accent sur des défis anciens ou nouveaux.

Le résultat du vote est le suivant :

Oui aux défis nouveaux : 10
Non aux défis nouveaux : 14
Sans opinion : 1

Mme A. Al Shaman (Arabie saoudite), expliquant le vote par l'affirmative de son pays, estime qu'il se pose presque quotidiennement de nouvelles questions et de nouveaux défis à relever. Il est important de ne pas donner la seule priorité aux idées débattues depuis longtemps déjà. Le Comité des droits de l'homme de l'ONU a récemment mis en avant la question de la traite des orphelins, qui est une question nouvelle pour certains États, un grand nombre d'entre eux n'ayant pas de lois traitant spécifiquement de cette question.

Mme H. Fayez (Bahreïn), expliquant le vote négatif de son pays, déclare qu'il reste de nombreuses questions à traiter avant de pouvoir consacrer de l'attention à d'autres thématiques.

M. A. Motter (UIP) rappelle que le Sommet pourra aborder un vaste éventail de questions du cadre multilatéral. Il demande aux participants de choisir deux sujets qu'ils voudraient voir prioritairement traités lors du Sommet.

Le résultat du vote est le suivant :

Nouvelles menaces pour la paix et la sécurité : 18
Gouvernance d'Internet/fossé numérique : 6
Gouvernance des biens communs mondiaux (p. ex. l'espace, l'Arctique) : 1
Économie moins centrée sur la croissance : 5
Multilatéralisme en réseau (réformes de l'ONU) : 8
Autre : 0

M. J. Kandie (Kenya), expliquant le vote de son pays en faveur de la thématique des nouvelles menaces pour la paix et la sécurité, considère que la plupart des problèmes actuels ont comme principale origine les questions en lien avec la paix et la sécurité. Si la paix régnait, il serait plus simple d'aborder d'autres questions et d'atteindre certains objectifs.

M. W.A. Nikiema (Burkina Faso), expliquant le vote de son pays en faveur de la thématique de la gouvernance d'Internet et du fossé numérique, déplore que la prévalence des réseaux sociaux entrave considérablement la lutte contre le terrorisme au Burkina Faso. La gouvernance d'Internet est essentielle pour combattre la cybercriminalité et les cyberattaques.

Mme S.E. Lucas (Afrique du Sud), expliquant le vote de son pays en faveur de la thématique de l'économie moins centrée sur la croissance, déclare que la question de la croissance économique est essentielle pour les pays les moins avancés étant donné la pauvreté, les inégalités et le sous-développement découlant d'une économie moins centrée sur la croissance. Il faut mettre au point des solutions préservant la croissance dans les économies en stagnation. Tous les sujets présentés dans les questions sont importants, mais pour ceux qui souffrent de la faible croissance de leur économie, la croissance économique est une question prioritaire.

Mme L. Marzal (Chargée de programme de l'UIP) rappelle les diverses menaces qui assombrissent l'horizon de la sécurité collective, notamment les armes nucléaires, biologiques et chimiques, l'escalade incontrôlable des conflits, l'émergence des risques biologiques, la militarisation de l'espace, la cyber-guerre, les armes légères, les drones et la criminalité transnationale. Les risques et les défis associés à ces menaces sont difficiles à anticiper et à contrer. Elle demande aux participants de sélectionner ce qui, selon eux, constituera les trois menaces les plus importantes pour la sécurité collective de demain.

Le résultat du vote est le suivant :

Armes nucléaires, biologiques et chimiques : 13
Utilisation abusive de l'intelligence artificielle : 10
Émergence des risques biologiques : 5
Militarisation de l'espace : 2
Attaques de cyberguerre : 11
Armes légères : 5
Drones/véhicules aériens de combat sans équipage : 2
Criminalité transnationale : 6
Autre : 1

Mme J.A.A. Taban (Soudan du Sud), expliquant le vote de son pays en faveur de la thématique des armes nucléaires, biologiques et chimiques, qualifie la guerre nucléaire de plus grande menace pour l'humanité. Des discussions à l'échelon international doivent être menées. Le sujet des attaques de cyber-guerre et celui des armes légères constituent ses deux autres choix.

Mme M. Kiener Nellen (Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires (PNND)), expliquant le vote de son réseau en faveur de la thématique des armes nucléaires, biologiques et chimiques, interprète le vote comme une confirmation claire que les armes nucléaires constituent la plus grande menace pesant sur la sécurité collective. Que leur utilisation soit délibérée ou accidentelle, les armes nucléaires peuvent servir à anéantir des pans entiers du monde. Elle rappelle un fait historique, qu'il convient de garder en mémoire, à savoir le consensus autour de l'objectif de l'élimination des armes nucléaires qui s'était dégagé lors de l'adoption de la toute première résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1946. Elle a en outre voté pour les thématiques de la militarisation de l'espace et des attaques de cyber-guerre. Ces dernières, plus particulièrement, peuvent viser des installations nucléaires situées sur des sites militaires ou civils.

Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn) annonce que son pays a sélectionné, par ordre décroissant d'importance, les thématiques des armes nucléaires, biologiques et chimiques, de l'utilisation abusive de l'intelligence artificielle et de la criminalité transnationale. Les armes nucléaires sont des armes de destruction massive. Il est indispensable que tous les États réfléchissent à cette question. La traite des êtres humains et les questions qui s'y rapportent constituent des sujets importants exigeant aussi plus ample réflexion.

M. A. Motter (UIP) déclare que les modèles économiques pour l'avenir figureront certainement à l'ordre du jour du Sommet. D'après un grand nombre d'économistes, les modèles actuels d'évaluation du progrès ne sont pas durables. Dans de nombreux pays, les seules possibilités de développement passent par un réajustement mondial, dans le cadre duquel les nations riches diminueront leur consommation et leur production pour dégager une empreinte écologique plus large aux pays en développement. Des propositions visant à ne plus uniquement fonder le progrès sur le produit intérieur brut (PIB) ont été formulées. M. Motter demande aux participants de sélectionner les deux indicateurs qui leur paraissent les plus importants comme indicateurs du développement durable.

Le résultat du vote est le suivant :

PIB : 6
Empreinte écologique : 11
Indicateur lié au bonheur : 2
Indice des inégalités : 11
Indice multidimensionnel de pauvreté : 11
Autre : 1

M. R. Leite (Réseau de parlementaires pour la santé mondiale, UNITE) rappelle que le PIB est souvent utilisé comme indicateur de base pour les mécanismes de financement de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international ; il ne se traduit toutefois pas nécessairement en égalité, accès aux services ni croissance inclusive. Les pays ayant le PIB le plus élevé souffrent souvent des niveaux d'inégalité les plus importants. À l'échelle mondiale, il n'existe pas de consensus autour d'indicateurs de rechange. Il est important de tirer profit du Sommet de l'avenir pour créer un nouvel indicateur susceptible de tenir correctement compte de thématiques telles que la croissance inclusive, la pauvreté, ainsi que l'égalité et la durabilité, qui pourraient jouer un rôle décisif pour l'humanité au cours du siècle à venir.

Mme P. Cayetano (Philippines) déclare que le bonheur n'est pas un bon indicateur pour mesurer le développement durable. Les Philippines obtiennent en général un bon score pour ce qui est des indicateurs du bonheur, alors même que de nombreux Philippins ont appris à dissimuler ou ignorer leurs problèmes en décidant d'être heureux dès qu'ils le peuvent.

M. A. Duforest (UIP) rappelle que, dans le contexte du Sommet, a été proposé un Pacte numérique mondial ébauchant les grandes lignes du principe commun que constitue un avenir numérique ouvert, libre et sécurisé, accessible à tous. Il demande aux participants de choisir trois questions dans le domaine numérique qu'ils voudraient voir prioritairement traitées dans le Pacte numérique mondial proposé.

Le résultat du vote est le suivant :

Inclusion et connectivité numériques : 14
Gouvernance d'Internet : 7
Protection des données : 15
Droits de l'homme en ligne : 9
Confiance et sécurité numériques : 11
Intelligence artificielle : 9
Autre : 1

Mme E.M. Ulenge (République-Unie de Tanzanie) considère que le Pacte numérique mondial devrait mettre l'accent sur l'infrastructure numérique afin de mettre en échec les cyberattaques et la cybercriminalité. Il ne sera pas possible d'assurer un avenir numérique sûr pour tous si les utilisateurs n'ont pas conscience des cybermenaces. Il est essentiel de veiller à ce que la technologie ne puisse pas se retourner contre l'humanité. Il incombe aux sociétés qui vendent des serveurs de veiller à assurer la sécurité des données des utilisateurs.

M. A. Motter (UIP) rappelle que plusieurs sujets supplémentaires peuvent être inscrits à l'ordre du jour du Sommet. En premier lieu, le rôle des multinationales dans la gouvernance mondiale. Dans chaque secteur économique du monde, un ou plusieurs conglomérats mondiaux exercent une influence économique et politique sur les gouvernements. Ensuite, l'influence du complexe militaro-industriel. Chaque année, le monde consacre plus de 2 000 milliards d'USD aux activités militaires, fonds qui sont soustraits à de potentielles activités en faveur du développement. Il existe une complicité active entre les acteurs militaires et industriels et les pouvoirs politiques, qui rend difficile aux gouvernements de réduire les dépenses militaires. Enfin, se pose la question de l'accaparement des terres. Ce phénomène concerne en général des multinationales de l'agro-alimentaire possédées par des fonds souverains, qui achètent la terre dans les pays en développement. Ces terres sont ensuite cultivées et les produits de ces cultures sont en général exportés dans les pays développés. Il demande aux participants de sélectionner les questions qu'il faudrait ajouter à l'ordre du jour du Sommet de l'avenir.

Le résultat du vote est le suivant :

Puissances multinationales : 3
Influence du complexe militaro-industriel : 2
Accaparement des terres : 2
Autre : 2

M. R. Leite (Réseau de parlementaires pour la santé mondiale, UNITE) estime que les défis géopolitiques évoqués dans la question ramènent à l'idée d'un modèle économique fondé sur le bien-être, ainsi qu'à la nécessité de transformer et réformer la gouvernance. Le monde post-capitaliste exigera une refonte de l'éducation, de la santé et des systèmes de sécurité sociale. Dans les décennies à venir, la thématique générale des moyens à adopter pour refondre les modèles de gouvernance prendra une importance fondamentale.

Mme M. Stolbizer (Argentine) considère essentiel d'examiner les questions éthiques que pose l'intelligence artificielle. Les avancées technologiques, la science et l'innovation sont importantes, mais il est nécessaire de veiller à l'instauration de limites juridiques et éthiques. La puissance des groupes économiques et militaires, ainsi que la militarisation de l'intelligence artificielle, constituent également une évolution inquiétante. Les États doivent débattre d'un nouvel outil visant à limiter l'utilisation des armes autonomes.

M. J. Kandie (Kenya), expliquant le vote de son pays en faveur de la thématique des puissances multinationales, affirme que presque tous les problèmes du monde sont déclenchés ou exacerbés par les puissances multinationales. Il faut que les choses changent sur ce plan.

M. V. Tsvangirai (Zimbabwe) signale que de nombreux pays africains ont exercé des pressions pour faire partie des pays ayant le droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU. De telles initiatives sont indispensables pour fractionner le pouvoir détenu par les pays de plus grande taille, tout particulièrement en ce qui concerne l'intelligence artificielle et la guerre de demain. Il faut des garde-fous et les petits pays doivent jouer le rôle de barrière permettant d'éviter les conséquences délétères qu'aurait l'utilisation de l'intelligence artificielle en tant que nouvelle frontière en matière d’armement.

Mme S. Nane (Uruguay) annonce que le deuxième Sommet mondial des commissions du futur se tiendra en Uruguay en octobre 2023. Elle invite les participants à assister à cet événement, qui leur offrira l'occasion de poursuivre la discussion sur des sujets précis dans l'optique du Sommet de l'avenir de 2024.

La modératrice déclare que les divers points soulevés lors de l'atelier feront l'objet d'un grand nombre de discussions pendant la période précédant le Sommet de l'avenir. Elle invite les participants à informer leurs collègues dans leurs parlements respectifs et dans les ministères gouvernementaux pour les mettre en position d'apporter une contribution aussi productive que possible au Sommet. Elle remercie tous les participants de leur contribution.

La séance est levée à 16 h 00.

Réunion-débat sur la solidarité parlementaire avec les parlementaires en danger

MARDI 14 MARS 2023

(Après-midi)

La réunion-débat est ouverte à 15 h 45 par M. S. Cogolati (Belgique), Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires, en qualité de modérateur.

Le modérateur indique que chaque année, de nombreux parlementaires à travers le monde sont victimes d'abus et de mauvais traitements, certains d'entre eux ayant perdu la vie pour avoir exercé leurs devoirs démocratiques. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP est le seul mécanisme international ayant pour mandat de protéger et de défendre les parlementaires. Le Comité a démontré sa capacité à fournir un soutien et une assistance concrets aux législateurs victimes d'agression.

En 2022, le Comité a reçu un nombre record de cas visant 739 parlementaires dans 44 pays. Les violations les plus courantes signalées au Comité demeurent les atteintes à la liberté d'expression, la révocation ou suspension abusive du mandat parlementaire, les menaces et les actes d'intimidation, ainsi que le non-respect des garanties au stade du procès autres procédures inéquitables. Le nombre de cas a augmenté d'année en année depuis 2014, avec un quadruplement alarmant du nombre d'affaires relatives à des femmes parlementaires. Au cours de la présente session, le Comité a traité 401 cas de parlementaires, dont 106 femmes, répartis dans 19 pays.

En dépit de ces chiffres records, de nombreuses réalisations notables ont été accomplies grâce au soutien de parlementaires engagés. Les succès remportés par le Comité sont essentiellement dus au principe de solidarité parlementaire, fondé sur la conviction que les parlements et les parlementaires peuvent avoir un impact en apportant une assistance concrète à leurs pairs. Le Comité s'emploie à obtenir la coopération des membres pour résoudre les cas qui ont été portés à son attention et à promouvoir l'action parlementaire pour trouver des solutions.

La présente réunion-débat donnera l'occasion d'en apprendre davantage sur les dernières initiatives prises par des collègues et d'échanger des exemples de stratégies fructueuses, ce qui permettra de promouvoir à l'avenir les actions visant à protéger les droits de parlementaires en danger.

Mme C. Padilla Solíz (État plurinational de Bolivie), s'exprimant dans un message vidéo enregistré en amont de la réunion-débat, dit que les parlementaires boliviens opposés au Gouvernement font l'objet d'importantes violations des droits de l'homme. Elle indique avoir personnellement subi plusieurs actes d'intimidation et d'agression physique.

Elle explique avoir tenté avec plusieurs collègues, en décembre 2022, de rendre visite à M. Luis Fernando Camacho, gouverneur de Santa Cruz et chef du parti d'opposition *Creemos*, kidnappé par des agents de l'État. Elle dit en avoir été empêchée et avoir été physiquement agressée, sous les yeux d'officiers de police.

En janvier 2023, alors qu'elle se promenait avec son mari à proximité du marché de La Ramada, dans la ville de Santa Cruz, elle a été victime d'une nouvelle agression. Elle s'est approchée de policiers qui étaient en train d'interpeller un individu et s'est présentée en tant que parlementaire en exercice pour leur demander des explications sur les motifs de l'arrestation de la personne en question. Ses questions sont demeurées sans réponse et aucune explication ne lui a été fournie quant auxdits motifs. Après avoir été interrogée sur son appartenance politique, elle a été victime de voies de fait et est parvenue à s'échapper avec l'aide de plusieurs vendeurs du marché.

L'intervenante demande à toutes les autorités et à tous les parlementaires à travers le monde d'exprimer leur solidarité et leur soutien à l'égard des parlementaires boliviennes qui vivent dans la crainte constante d'être attaquées en raison de leur divergence de vues avec le Gouvernement.

M. I.M. Ahmed, s'exprimant dans un message vidéo, dit que ses parents, Mme A. Fissehatsion et M. M.A. Sheriffo, sont des parlementaires érythréens qui sont détenus au secret depuis septembre 2001. Il demande à l'UIP de continuer de lutter pour leur libération.

M. A.S.J. Al-Alwani, s'exprimant dans un message vidéo enregistré en amont de la réunion-débat, indique être le frère de M. A.J.S. Al-Alwani, un parlementaire iraquien qui a été emprisonné en 2014 et condamné à mort en 2016. En tant que parlementaire, celui-ci bénéficie de l'immunité parlementaire, ce que les autorités iraquiennes ont continué d'ignorer. Il demande à l'UIP d'intervenir dans l'affaire visant son frère et de travailler avec les autorités compétentes iraquiennes afin d'obtenir sa libération.

Le modérateur donne lecture d'une lettre reçue de Mme L. De Lima, une ex-parlementaire des Philippines, dans laquelle elle sait gré au Comité d'avoir adopté une décision par laquelle il s'est dit préoccupé par sa détention injustifiée depuis six ans, a demandé sa libération immédiate et est convenu d'envoyer un observateur à son procès. Elle remercie l'Organisation pour le soutien constant qu'elle lui a témoigné et pour sa solidarité indéfectible.

Mme L. Crexell (Argentine), experte, rappelle que les Taliban ont pris le contrôle de la ville de Kaboul et de l'Afghanistan en août 2021 et mis en place un gouvernement autoritaire. Les décennies de progrès accomplis sur la voie de la démocratie ont été rapidement réduites à néant, y compris s'agissant de la participation des femmes à la vie politique. Le contrôle de l'Afghanistan par les Taliban a provoqué le déplacement de centaines de milliers d'Afghans à l'intérieur du pays. Plus de 1,3 million de personnes ont cherché refuge partout dans le monde, y compris dans des pays voisins comme le Pakistan. En 2022, les Taliban ont créé un service de renseignement chargé d'identifier et de persécuter d'anciens parlementaires, des fonctionnaires, des juges, des défenseurs des droits de l'homme, des membres d'organisations de la société civile, et des journalistes, qui ont pour mission de représenter et de protéger le peuple afghan. Un statut spécial de protection doit impérativement leur être accordé pour assurer leur sécurité.

Grâce à l'expertise et à l'aide de nombreux parlementaires en Argentine et ailleurs dans le monde, des Afghans, en particulier ceux qui étaient particulièrement en danger, ont trouvé refuge et reçu l'asile dans d'autres pays et ont bénéficié de visas. Même si de nombreuses actions positives ont été réalisées à ce jour, on peut faire plus. L'experte invite le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP à envisager toutes les mesures possibles pour soutenir les parlementaires afghans et les membres de leur personnel qui souhaitent quitter l'Afghanistan. La poursuite des activités diplomatiques peut contribuer à protéger la vie et l'intégrité physique des collègues parlementaires. Face à cette dure réalité, la coopération internationale est la seule option pour rétablir pleinement la démocratie en Afghanistan.

Dans le cadre du point d'urgence sur les graves crises humanitaires qui frappent les peuples de l'Afghanistan, de la République arabe syrienne, de l'Ukraine, du Yémen et d'autres pays, et sur la vulnérabilité spécifique des femmes et des enfants, Mme Crexell lance un appel aux parlementaires à travers le monde afin qu'ils dénoncent les personnes responsables de cette situation, qu'ils fassent pression sur elles et apportent des solutions concrètes sur le terrain pour aider les personnes affectées. Une coopération interrégionale est nécessaire pour mettre en place des couloirs humanitaires pour fournir une aide aux personnes en situation de vulnérabilité. Elle demande aux gouvernements de prendre des mesures pour réprimer les crimes internationaux et d'établir une coordination plus efficace avec les organismes des Nations Unies.

L'intervenante considère que l'Afghanistan est le pire pays du monde où élever un enfant et encourage les Parlements membres de l'UIP à ne jamais perdre espoir et à faire entendre leur voix pour protéger les droits des Afghans, en particulier des femmes. Il est impératif que les organisations internationales et les parlementaires prennent la parole pour défendre ceux qui sont dans le besoin et les droits fondamentaux de l'homme.

Mme L. Quartapelle (Italie), intervenante, dit qu'il est particulièrement dangereux d'être parlementaire dans certains pays. Il est de l'intérêt de tous que les parlements travaillent dans un cadre propice aux débats, où des points de vue divers peuvent être échangés et des positions différentes exprimées. À cet égard, le Comité des droits de l'homme des parlementaires est une instance particulièrement importante. Chaque pays peut jouer un rôle pour protéger les parlementaires en danger.

L'Italie s'est mobilisée en faveur de parlementaires en danger en Ouganda. De nombreuses allégations faisant état de fraude électorale et d'actes d'intimidation contre des parlementaires de l'opposition dont la liberté d'expression et le droit de vote ont été restreints, été formulées après les élections présidentielles ougandaises de janvier 2021. En janvier 2022, les représentants légaux de plusieurs parlementaires ougandais de l'opposition ont témoigné devant la Commission des

affaires étrangères italienne et décrit la situation dans laquelle se trouvent leurs clients. Il a été suggéré de soumettre une plainte au Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP. Depuis lors, celui-ci s'est officiellement saisi de l'affaire et a proposé de dépêcher une mission en Ouganda.

Il est essentiel de soutenir les parlementaires incarcérés ou qui font face à des circonstances difficiles pour exercer leur mandat et d'exercer des pressions en leur faveur. De telles actions permettent à ces parlementaires d'espérer que quelqu'un les défende et demande justice, même dans le cadre d'un système inique.

M. Win Myat Aye (Myanmar) dit que dans un système démocratique, les parlements incarnent la souveraineté et la volonté du peuple qu'ils représentent. La tentative de renversement du Parlement du Myanmar par la junte militaire n'est pas seulement un crime contre le peuple du Myanmar, mais est aussi un affront pour tous ceux qui sont attachés à la démocratie et aux droits de l'homme.

Depuis que l'armée du Myanmar a renversé le Parlement et pris le pouvoir par la force, plus de 20 000 personnes ont été arrêtées illégalement et nombre d'entre elles ont été victimes d'actes de torture ou de violence sexuelle. Plus de 3 000 civils ont été tués et plus d'1,5 million de personnes ont été déplacées vers les zones frontalières ou les pays voisins, tels que la Thaïlande et l'Inde. La junte militaire a arrêté et détenu arbitrairement de nombreux parlementaires, qui ont été maltraités et victimes de mauvais traitements, d'actes de torture et de violence sexuelle. Ils ont reçu peu ou pas de soins médicaux ou d'assistance juridique. De nombreux parlementaires ont fait l'objet de poursuites pénales pour incitation à la désobéissance civile ou d'autres chefs d'accusation passibles de lourdes peines. Des parents et des amis de ces parlementaires ont également été contraints de fuir en raison des menaces reçues.

Les disparitions forcées, l'emprisonnement, la torture, les agressions sexuelles, la violence et la famine sont utilisés comme tactiques de guerre. La junte militaire commet des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité dans tout le Myanmar. L'intervenant demande aux participants de faire pression sur la junte pour que les parlementaires emprisonnés puissent recevoir la visite des membres de leur famille, de leurs avocats et de représentants d'organisations internationales.

L'intervenant appelle la communauté internationale à exprimer son soutien au Gouvernement d'unité nationale du Myanmar et au Comité représentant la Pyidaungsu Hluttaw, qui sont les seuls organes légitimes représentant les fonctions législatives et représentatives du peuple du Myanmar. Il est impératif que les États Membres de l'ONU collaborent avec ces deux instances afin de garantir l'acheminement transfrontalier de l'aide humanitaire et d'interdire à tous les représentants de la junte militaire d'assister ou de participer à des réunions ou à des conférences internationales.

Le modérateur exprime la pleine solidarité du Comité des droits de l'homme des parlementaires à l'égard de toutes les victimes de la junte militaire.

Mme E. Cuesta (Équateur) juge important de discuter des vulnérabilités des parlementaires, en particulier en Équateur, où le système juridique est utilisé pour délégitimer et réduire au silence les membres de l'opposition. De nombreuses femmes membres de partis de l'opposition ont été prises pour cibles et certaines ont été contraintes à l'exil. Il ne peut y avoir de démocratie sans justice. Les institutions démocratiques et le système judiciaire équatoriens sont particulièrement fragiles. L'intervenante espère que de telles discussions sur la solidarité parlementaire aideront les jeunes parlementaires à mieux connaître ces questions dès le début de leur carrière.

M. H.A. Al-Ahmar (Yémen) indique que les parlementaires yéménites sont confrontés à de terribles difficultés du fait du coup d'État mené par les Houthis. Au moins 50 parlementaires ont été tués, tandis que de nombreux autres ont été contraints de fuir vers d'autres régions du pays, ceux qui vivent dans les zones libérées bénéficiant d'une protection spéciale. Il est de notoriété publique que de nombreux pays soutiennent les rebelles houthis et il est à espérer que la communauté internationale saisira cette occasion pour encourager l'Iran à retirer son soutien aux rebelles. La délégation du Yémen attend avec intérêt la poursuite du dialogue avec l'UIP afin de fournir une aide supplémentaire aux parlementaires en danger.

M. M. Hussain (Pakistan) dit que son pays, qui est voisin de l'Afghanistan, est celui qui a accueilli le plus grand nombre de réfugiés afghans au cours des 40 années antérieures. Après le départ soudain des forces des États-Unis d'Afghanistan en août 2021, 700 000 réfugiés

additionnels sont arrivés au Pakistan. Certains ont poursuivi leur route vers d'autres pays, mais la plupart sont restés au Pakistan. La situation en Afghanistan est non seulement une crise humanitaire, mais aussi une situation tragique au regard des droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne la liberté des femmes. Le Pakistan soutient pleinement les aspirations des femmes afghanes à la liberté.

M. M. Ali Sera (Indonésie) exprime la solidarité et le soutien de son pays au peuple du Myanmar et au Comité représentant la Pyidaungsu Hluttaw. Il espère que la démocratie sera pleinement et prochainement rétablie dans le pays. Il est essentiel qu'une action soit menée à l'avenir pour mettre en œuvre le consensus en cinq points convenu lors du sommet de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est qui s'est tenu à Jakarta, en Indonésie, en avril 2021, et pour appliquer pleinement la résolution 2669 (2022) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la situation au Myanmar.

Les parlementaires ont un rôle fondamental à jouer dans le renforcement et la consolidation de la démocratie. L'intervenant encourage tous les membres à exprimer leur solidarité à l'égard des parlementaires faisant l'objet de violences. Il demande à toutes les parties prenantes d'intensifier les efforts qu'elles déploient pour protéger les parlementaires en danger dans toute la région.

Mme P. Aguirre (Équateur) fait valoir qu'une composante essentielle de la solidarité est l'empathie envers les collègues parlementaires. Le rôle d'un parlementaire est de légiférer et d'exercer une fonction de contrôle. De nombreuses entreprises multinationales sont fermement opposées aux nouveaux textes législatifs, ce qui a valu à certains parlementaires d'être victimes d'actes de harcèlement ou de violence graves. En Amérique latine, des législateurs ont été tués parce qu'ils soutenaient une loi destinée à protéger l'environnement et à empêcher la progression du secteur pétrolier. Les autorités gouvernementales harcèlent aussi souvent les parlementaires, les empêchant d'exercer effectivement leurs devoirs législatifs. Les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire dans certains États ne sont pas véritablement indépendants, ce qui constitue une menace importante tant pour la vie des législateurs que des personnes qu'ils représentent. Les femmes parlementaires sont particulièrement en danger. Elles sont non seulement la cible d'agressions sexuelles et d'actes de violence, mais également attaquées sur les réseaux sociaux ou dans les médias dans le but d'entacher leur réputation. Les femmes font également l'objet de violences au sein du système parlementaire du fait de l'absence de congés de maternité et d'allaitement. Il est indispensable de manifester notre soutien et notre solidarité pour protéger les parlementaires et s'assurer que les générations futures n'auront pas à subir des expériences similaires. L'intervenante demande que des actions de solidarité parlementaire renforcées soient prises au sein de l'Assemblée de l'UIP.

M. S. Soendergaard (Danemark) considère que la défense des droits fondamentaux des parlementaires est le point de départ de toute discussion sur la solidarité parlementaire. La première des préoccupations doit être la sauvegarde des droits fondamentaux, quel que soit le pays concerné, et non une immixtion trop importante dans des questions de politique étrangère.

La solidarité à l'égard des collègues devrait toujours s'accompagner de mesures tangibles. Les parlementaires pourraient envisager d'organiser des actions au niveau régional afin d'y associer davantage de pays. De telles activités régionales pourraient être discutées lors d'événements futurs.

Mme L. Crexell (Argentine), intervenante, dit que les cas discutés au cours de la présente réunion-débat sont des exemples extrêmes. Il faut de toute urgence mettre au point des actions susceptibles d'aider tous les parlementaires en danger. Elle appelle l'attention sur un certain nombre de solutions possibles. Premièrement, des groupes de travail interparlementaires et géopolitiques régionaux pourraient être établis pour résoudre les problèmes rencontrés par les parlementaires qui ont été privés de l'exercice de leurs droits politiques. Deuxièmement, il importe de faire connaître les mesures qui pourraient être prises et d'échanger des données d'expérience pour promouvoir la collaboration. Troisièmement, les organismes des Nations Unies devraient participer davantage à l'élaboration de plans régionaux. Quatrièmement, un dialogue direct avec les victimes devrait être engagé pour qu'ils puissent faire entendre leur voix.

Mme L. Quartapelle (Italie), intervenante, dit que l'exercice de pressions fait une différence notable dans le soutien aux parlementaires en danger. Les groupements régionaux sont importants, mais l'action menée par l'intermédiaire des ambassades et des gouvernements peut s'avérer plus efficace. Il est essentiel d'exercer des pressions, mais aussi de veiller à ce que chacun aide de manière égale les parlementaires en détresse. L'action menée par les collègues qui se sont exprimés à la présente réunion-débat pour soutenir les parlementaires afghans est remarquable. Tous les pays devraient s'en inspirer et fournir une assistance aux parlementaires et au personnel parlementaire qui sont restés en Afghanistan.

Le modérateur remercie tous les participants pour leurs contributions et leurs actions au service de la protection des parlementaires en danger.

La réunion-débat prend fin à 17 h 15.

Atelier sur la santé sexuelle et reproductive
Préparer les jeunes à une vie sans danger, saine et épanouissante : le soutien des parlementaires à l'éducation complète à la sexualité (ECS) au niveau local

MARDI 14 MARS 2023

(après-midi)

L'événement est ouvert à 17 heures, sous la conduite de Mme L. Clifford-Lee (Irlande), en qualité de modératrice.

M. I. Ćelić (Croatie), membre du Groupe consultatif de l'UIP sur la santé, indique, dans son allocution de bienvenue au nom du Secrétaire général de l'UIP en l'absence de ce dernier, que l'objectif de l'atelier, organisé conjointement avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), est d'expliquer de façon plus approfondie la notion d'ECS et son importance pour la santé et le bien-être des jeunes, ainsi que les raisons pour lesquelles sa mise en œuvre nécessite une volonté politique certaine. Parce qu'elle transmet des connaissances et des compétences axées sur des attitudes et des valeurs spécifiques, l'ECS vise à donner aux jeunes les moyens d'accéder à la santé, au bien-être et à la dignité, d'avoir des relations sociales et sexuelles respectueuses et de réfléchir à la manière dont leurs choix affectent leur bien-être et celui des autres. L'UIP est fière de donner la possibilité aux parlements d'échanger des expériences et des exemples de bonnes pratiques et des enseignements à tirer des difficultés législatives rencontrées en matière d'accès à la santé. M. Ćelić espère que les discussions seront ouvertes, constructives et fructueuses.

La modératrice souhaite également la bienvenue aux participants et dit que l'atelier a pour but de créer un espace sûr et propice à un débat interactif, instructif et fluide qui apportera à tous une expérience enrichissante sur un sujet important. Elle invite le Dr Chandra-Mouli, spécialiste scientifique de l'OMS et premier intervenant, à évoquer les activités qu'il mène dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive des adolescents.

Dr V. Chandra-Mouli (scientifique, Département Santé sexuelle et reproductive et recherche de l'OMS), intervenant, illustrant ses propos par une série de diapositives numériques, souhaite commencer par évoquer ce dont les jeunes et les adolescents de la tranche d'âge 10-19 ans ont besoin au sens large pour grandir et se développer en bonne santé, une notion que la Constitution de l'OMS de 1946 définit comme un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas en une absence de maladie ou d'infirmité. Au niveau mondial, les accidents de la route sont la principale cause du décès d'environ 1,5 million d'adolescents. Des dizaines de millions de jeunes souffrent d'affections telles que l'anémie et les troubles anxieux, et des centaines de millions d'autres ont des comportements potentiellement mortels et invalidants. Un ensemble de mesures a été mis au point en 1995 pour prévenir les problèmes de santé des adolescents et y répondre en leur fournissant les informations et les compétences nécessaires, en créant un environnement sûr et favorable, et en fournissant des services de santé et des conseils. Toutefois, ne pas avoir de problème ne signifie pas pour autant être bien armé. Un jeune en bonne santé, productif et impliqué a besoin d'atouts tels que la réussite scolaire, l'autonomie, la capacité à accomplir des tâches et à contribuer au bien-être de sa famille et de sa communauté, ainsi que d'un environnement propice. Les jeunes ont également besoin d'un filet de sécurité sociale pour prévenir et inverser la tendance au décrochage scolaire.

L'objectif spécifique de l'ECS, comme cela a été indiqué dans les remarques liminaires antérieures, est de préparer les adolescents à une vie sexuelle et reproductive saine, heureuse et, de fait, agréable. Les adolescents doivent avoir accès à l'ECS pour diverses raisons, y compris la santé menstruelle, une question importante qui nécessite une approche particulière et une attention accrue, en particulier au regard du nombre de jeunes filles mal informées et non préparées à la menstruation. L'ECS permet également de donner aux adolescents – et surtout aux adolescentes en tant que principales victimes – les moyens de résister à la violence et aux abus sexuels et de demander de l'aide en cas de besoin. L'ECS donne aussi la possibilité aux adolescents de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) 3, 4 et 5 qui ont respectivement trait à la santé et au bien-être, à l'éducation de qualité, et à l'égalité des

sexes, l'accent étant mis en ce qui concerne ce dernier objectif sur le respect, la tolérance et l'inclusion, y compris à l'égard des personnes ayant une identité de genre ou une orientation sexuelle alternative.

Souvent perçue à tort comme une formation des jeunes aux relations sexuelles, l'ECS est fondée sur des concepts essentiels et des objectifs d'apprentissage définis dans les *Orientations techniques internationales sur l'éducation sexuelle* élaborées par cinq organismes des Nations Unies, dont l'OMS, relatifs à des notions telles que la prise de décision, la vie de famille et le développement physique. En 2021, ces organismes ont dressé un bilan mondial de l'ECS, que les pays nomment différemment selon leurs particularismes sociaux et culturels. Dans l'ensemble, 85 % des pays ont établi des politiques et des stratégies en matière d'ECS et un grand nombre d'entre eux l'ont incorporée dans les programmes nationaux officiels et s'emploient à améliorer les capacités d'enseignement dans ce domaine, à associer les parents et à nouer des liens avec les services de santé. L'ECS est tout aussi importante pour les enfants non scolarisés, qui comptent de nombreuses filles en âge de fréquenter l'école secondaire. L'explosion de l'éducation sexuelle en ligne provoquée par la pandémie de COVID-19 est un autre facteur dont il faut tenir compte.

Pour conclure, dans le cadre de l'action menée pour que nul ne soit laissé pour compte, l'intervenant cite l'exemple d'une organisation non gouvernementale jamaïcaine créée une quarantaine d'années plus tôt afin d'aider les jeunes filles enceintes à reprendre le chemin de l'école, via un programme primé proposant, notamment, une éducation à la sexualité et à la contraception. Les retombées positives de cette initiative ont mis en lumière l'importance de l'ECS en tant qu'outil aidant les enfants et les adolescents à prendre leur vie en main. L'intervenant dit soutenir avec fierté l'ECS auprès de ses enfants et en faire la promotion enthousiaste dans le cadre de ses fonctions de santé publique.

La modératrice remercie le Dr Chandra-Mouli pour son aperçu intéressant de la question et indique que son pays, l'Irlande, va actualiser son programme d'ECS pour les 12-15 ans afin de leur donner les outils nécessaires pour naviguer dans le monde moderne. Les jeunes enfants qui disposent d'un smartphone ont accès à la pornographie et à des contenus inappropriés compte tenu de leur âge, ce qui constitue une introduction dangereuse à l'éducation sexuelle et à la sexualité, en particulier du fait du lien évident entre pornographie, dysfonction et violence fondée sur le genre. La démarche de l'Irlande en matière d'ECS n'est pas exempte de controverses ou de difficultés, mais les parlementaires irlandais pourront contribuer à son succès en établissant un dialogue avec les familles et les établissements scolaires sur la question de l'ECS.

M. F.E. Ndugulile (République-Unie de Tanzanie), intervenant et membre du Groupe consultatif de l'UIP sur la santé, dit que son pays, dont plus de 60 % de la population a moins de 24 ans, est aux prises avec des problèmes tels que les grossesses précoces et le VIH chez les jeunes, en particulier les filles. Les moins de 18 ans bénéficient de la protection de la loi contre les abus sexuels et les délinquants encourent des sanctions sévères. Les cours d'éducation à la sexualité dispensés de l'école primaire à l'université sont généralement enseignés dans le cadre des compétences nécessaires à la vie courante ou d'autres matières au programme et ne s'apparentent donc pas à des cours complets sur la sexualité. Ces enseignements sont adaptés à l'âge des élèves et tendent à mettre l'accent sur la prévention du VIH/sida, y compris pendant la grossesse, et à dissuader les jeunes d'avoir des relations sexuelles à un âge précoce. L'ECS pose problème, car de nombreux parents et chefs religieux et traditionnels y voient une tentative d'apprendre aux jeunes les relations sexuelles, sans compter que, dans certaines communautés, les droits sexuels sont une question délicate. Pour s'informer, la jeune génération se tourne vers l'espace numérique, où les contenus ne sont ni encadrés, ni réglementés ou adaptés, induisant des idées fausses. Malgré tout, de nombreux jeunes s'échangent ces contenus.

La modératrice remarque que les difficultés que rencontrent les jeunes Tanzaniens, tels que l'accès à des contenus en ligne inappropriés et la réticence des parents et des chefs de communauté, sont étonnamment similaires à celles que rencontre l'Irlande, pour ne pas dire les autres pays.

Mme M. Brawer (Argentine), intervenante, dit que la loi argentine sur l'éducation à la sexualité n'a pu être adoptée que grâce à une forte volonté politique du fait de l'opposition des conservateurs. Les cours qui étaient dispensés par le passé dans les établissements scolaires favorisaient les stéréotypes de genre et évitaient les vrais sujets liés à la sexualité, ce qui envoyait un message dangereux et a justifié l'adoption de ladite loi. Celle-ci prévoit que l'éducation à la sexualité est un droit que l'État est tenu de garantir dès l'école maternelle. Les familles ont la

possibilité d'enseigner leurs croyances et valeurs à leurs enfants, mais il incombe à l'État d'éduquer ceux-ci sur des questions telles que la contraception, les maladies sexuellement transmissibles (MST) et les grossesses non désirées. Attendu que l'éducation à la sexualité est une question désormais transversale qui recoupe tous les programmes scolaires, la charge de travail des enseignants formés dans le cadre de l'ancien système est considérable, sans compter qu'ils doivent aussi composer avec leurs propres préjugés bien ancrés. Comme requis par la nouvelle loi, le contenu du programme d'éducation à la sexualité est expliqué aux parents afin de dissiper leurs craintes à cet égard. Les innombrables matériels pédagogiques distribués aux familles pour encourager les discussions sur cette question ont été essentiellement utilisés par les adultes pour leur propre information. L'Argentine, qui est un pays immense aux idéologies multiples, a du mal à mettre en œuvre cette nouvelle loi. L'ECS ne se résume pourtant pas à la santé sexuelle et reproductive. Elle contribue au changement d'attitudes à l'égard de l'égalité des sexes et de la diversité.

La modératrice se dit de nouveau frappée par les difficultés similaires rencontrées par tous les pays dans le monde, comme en témoigne l'importante question soulevée concernant la nécessité de familiariser les enseignants à l'ECS, ce à quoi certains sont certainement opposés parce qu'ils sont mal à l'aise avec ces questions et qu'ils ont été oubliés par l'ancien système.

Mme G. Katuta Mwelwa (Zambie), intervenante et membre du Groupe consultatif de l'UIP sur la santé, dit que la question de l'ECS est un sujet sensible et controversé, y compris notamment en Afrique, où les parlementaires ont le sentiment que ce concept leur a été imposé et ont eu du mal à le comprendre par manque d'information. Par le passé, en Zambie, l'ECS portait essentiellement sur l'utilisation de serviettes hygiéniques, alors qu'elle devrait aujourd'hui évoquer les MST et les infections au VIH, qui sont en augmentation chez les jeunes. Pour les très jeunes enfants qui s'informent sur la sexualité via les réseaux sociaux, la difficulté consiste à dissiper l'idée reçue selon laquelle l'ECS ne fait pas autre chose, alors qu'elle a pour objet d'apprendre aux enfants, en particulier aux filles, à se protéger contre le VIH et les grossesses précoces. La Zambie a récemment érigé en infraction pénale le mariage des adolescentes et est disposée à en faire de même pour les grossesses précoces. L'ECS doit également sensibiliser les enfants à leurs droits et être adaptée à l'environnement social du pays afin de mettre fin aux controverses qui l'entourent. Pour mieux faire connaître l'ECS et les bénéfices qui en découlent, les parlementaires doivent mener une campagne intensive surtout dans les zones rurales, en utilisant des moyens de communication directe et non la radio et la télévision qui, même si elles sont accessibles, ne diffusent pas de programmes dans les langues locales. La distribution de tracts doit aussi être évitée, car tous les jeunes ne savent pas lire et écrire. Dans les zones urbaines, l'abus de drogues chez les enfants créé un problème additionnel, car il conduit à l'abandon scolaire, ce qui constitue un obstacle à l'éducation à la sexualité.

La modératrice dit qu'il convient de féliciter la Zambie pour sa démarche positive en vue de l'interdiction du mariage des enfants, ce qui ne manquera pas d'avoir des retombées positives pour le pays dans les années à venir.

Mme P. Stienen (Pays-Bas), intervenante, dit que l'on éviterait bien des maux à nos sociétés si chacun était en mesure de faire des choix éclairés sur sa sexualité, de décider avec qui avoir des enfants ou non et combien, de jouir de son propre corps, et d'y trouver du plaisir. C'est un mythe que de croire que ces questions intimes n'ont rien à voir avec le thème de la présente Assemblée, à savoir combattre l'intolérance en promouvant la coexistence pacifique et des sociétés inclusives. Être considéré comme un pionnier des libertés sexuelles, comme c'est le cas des Pays-Bas, n'est pas aussi idéal qu'on l'imagine. D'une part, parce que l'ECS dans les établissements scolaires néerlandais a poussé les jeunes à reporter à plus tard l'âge des relations sexuelles plus qu'ailleurs. D'autre part, parce que 50 % des femmes dans le pays ont subi une forme ou une autre de violence sexuelle. Les parlementaires feraient bien de s'interroger les uns les autres sur l'éducation à la sexualité qu'ils ont reçue afin de découvrir ce qu'elle a impliqué.

Aux Pays-Bas, étant donné que cette éducation n'est dispensée qu'aux élèves suivant des cours de biologie, les jeunes cherchent à s'informer sur Internet, ce qui crée d'autres problèmes, telle que l'exposition potentielle à la pornographie, comme cela a été précédemment indiqué. Étant donné que tous les parlementaires ont reçu une éducation à la sexualité des décennies plus tôt, ils devraient s'informer sur les approches innovantes en matière de santé sexuelle et reproductive ainsi que sur les nouvelles avancées technologiques. Tous les parlements doivent disposer d'un lieu sûr pour discuter de la santé sexuelle et reproductive et des droits y relatifs et veiller à ce que

les systèmes juridiques prévoient l'enseignement de l'ECS avant que les partisans de l'idéologie des rôles attribués aux hommes et aux femmes ne contre-attaquent. Faire des choix éclairés en matière de sexualité est un droit fondamental que tous les parlementaires doivent défendre.

La modératrice remercie les participants pour ces éléments de réflexion et invite les intervenants à contribuer à la discussion.

Dr V. Chandra-Mouli (scientifique, Département Santé sexuelle et reproductive et recherche de l'OMS),intervenant, indique que certains pays semblent avoir plus progressé que d'autres en matière d'ECS, mais qu'ils souhaitent tous que leurs enfants deviennent des adultes sains, heureux, prosociaux et productifs. Bien que les chemins empruntés pour y parvenir diffèrent légèrement, les points communs sont plus nombreux que les différences. Il faut parler de sexe comme de n'importe quel autre aspect normal de la vie, afin de préparer les jeunes à la sexualité le moment venu. Les mesures prises en ce sens et l'étendue des expériences acquises sont de ce point de vue très satisfaisantes.

M. F.E. Ndugulile (République-Unie de Tanzanie), intervenant et membre du Groupe consultatif de l'UIP sur la santé, fait valoir qu'il reste manifestement beaucoup à faire en matière d'ECS dans la plupart des pays et qu'il faut poursuivre le dialogue pour parvenir à un consensus. L'ECS n'est cependant pas un sujet qui peut être enseigné partout de la même façon et doit être adaptée aux valeurs, normes, traditions et croyances religieuses de la zone ou de la région concernée. De leur côté, les parlementaires doivent œuvrer en faveur de services en matière de santé sexuelle et procréative adaptés aux jeunes, qui n'existent malheureusement pas dans de nombreux pays, y compris en Tanzanie, alors que la demande est là. L'utilisation de la technologie pour faire progresser l'éducation à la sexualité devrait également être explorée plus avant, comme en Tanzanie, en particulier afin de pouvoir atteindre les jeunes non scolarisés et d'autres ayant accès à des téléphones mobiles et à d'autres dispositifs

Mme P. Stienen (Pays-Bas), intervenante, se félicite que des hommes participent à l'atelier, car l'ECS a souvent tendance à mettre l'accent sur la protection des filles et des femmes, ce qui est tout à fait justifié, alors qu'il faut également s'attaquer aux normes patriarcales nuisibles aux jeunes garçons et, de fait, aux hommes. Ceux-ci font l'objet d'attentes effroyables en raison d'images pornographiques ou de stéréotypes populaires qui ne rendent pas justice à leurs droits en tant qu'êtres sexués capables de prendre leurs propres décisions. Les hommes et les garçons doivent donc être inclus dans tous les programmes d'ECS. Certaines séries disponibles sur les services de streaming, comme *Sex Education*, méritent d'être regardées avec les enfants, car elles permettent d'ouvrir le débat sur les différentes difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes et soulèvent des questions quant à la façon d'avoir une vie sexuelle satisfaisante.

Mme M. Brawer (Argentine), intervenante, dit qu'il faut lutter contre la montée de l'intolérance, la recrudescence des discours de haine et les restrictions des droits et libertés non seulement par une législation appropriée, mais aussi par le dialogue, y compris avec ceux qui s'opposent à la discussion de certains sujets. L'absence d'un tel débat dans les institutions démocratiques conduira à plus d'intolérance et finira en dystopie.

Mme G. Katuta Mwelwa (Zambie), intervenante et membre du Groupe consultatif de l'UIP sur la santé, dit que l'accent mis en priorité sur les filles est injuste pour les garçons qui, eux aussi, peuvent être victimes d'abus sexuels et avoir besoin d'aide, mais qui ont honte de parler du fait de leur conditionnement social, au point pour certains de s'ôter la vie. Les discussions autour de l'ECS doivent par conséquent tenir compte des situations auxquelles peuvent être confrontés aussi bien les garçons que les filles. Celles-ci, en particulier, doivent apprendre à devenir maîtres de leur corps afin d'éviter les grossesses précoces et les risques – parfois mortels – d'un avortement illégal. Les garçons de leur côté, doivent apprendre à respecter les filles et à ne pas les traiter comme des objets sexuels. Les parlementaires doivent s'intéresser à ces questions, entre autres, et rattraper leur retard dans les domaines où ils sont à la traîne.

La modératrice, après avoir appelé l'attention sur le rôle joué par la société civile dans la progression de l'ECS, invite la Directrice exécutive du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH) à indiquer ce que les différentes interventions lui inspirent.

Mme H. Fogstad (Directrice exécutive, PMNCH) juge important de continuer à démystifier l'ECS en indiquant très clairement qu'elle a pour but d'informer les enfants, non pas sur l'acte sexuel en tant que tel, mais sur la prise en charge de leur propre vie. Le principe "Mon corps, ma

décision, mon choix" doit être enseigné dès le jardin d'enfants et pris en considération par les parlementaires pour mieux comprendre l'ECS de manière à renforcer les lois connexes et à créer un environnement propice à un meilleur enseignement des programmes d'ECS. La difficulté consiste à trouver le moyen d'établir des partenariats avec les parties prenantes, y compris les chefs traditionnels et religieux, les parents, les enseignants et les professionnels de la santé, de façon à établir une approche communautaire. Outre le dialogue, il est essentiel de renforcer efficacement les capacités pour faire avancer l'ECS.

La modératrice souhaite la bienvenue au Secrétaire général de l'UIP et l'invite à prendre part à la discussion.

M. M. Chungong (Secrétaire général de l'UIP) dit que le thème de la santé sexuelle et procréative lui tient particulièrement à cœur et qu'il a particulièrement veillé, en sa qualité de membre du Conseil du PMNCH et de la Commission de haut niveau du Sommet de Nairobi sur le suivi de la CIPD25, à ce que l'atelier ait lieu. Lors du récent lancement du deuxième rapport de la Commission, l'accent a été mis sur la nécessité de promouvoir l'ECS dans le contexte de l'accès à la justice sexuelle et procréative, qui est un droit fondamental lié à la couverture sanitaire universelle. C'est donc avec plaisir qu'il a informé les autres membres de la Commission que l'UIP allait organiser le présent atelier. Vu que le sujet n'est pas sans controverse, une discussion aussi franche au sein d'une institution conservatrice comme l'UIP est louable. L'UIP s'emploiera en priorité à donner suite à cette discussion, conformément à la promesse qu'il a personnellement faite en sa qualité de Secrétaire général de débattre des questions fondamentales pour le bien-être des groupes marginalisés, y compris les jeunes filles. L'accès équitable à la santé et à l'ECS est un élément essentiel pour garantir la justice pour tous.

La modératrice remercie le Secrétaire général pour ses propos généreux et invite les participants à formuler des observations, notamment sur ce que les parlementaires pourraient faire pour veiller à ce que les enfants et les adolescents aient accès aux informations et à l'éducation nécessaires pour grandir et se développer en bonne santé.

Un représentant du Maroc considère que le thème du débat est effectivement difficile et touche à la responsabilité des établissements scolaires, des familles et du reste du monde. Cependant, aucun progrès tangible ne sera réalisé si l'on ne reconnaît pas que notre vie quotidienne est contrôlée par la technologie numérique, réalité qui doit être prise en compte dans toute discussion relative à l'ECS. Comme l'a fait observer la modératrice, les mêmes problèmes se posent dans tous les pays du monde et, par conséquent, les priorités sont les mêmes pour tous. Une nouvelle approche s'impose face à des phénomènes nouveaux tels que la violence en ligne à l'encontre des femmes et des enfants. Les enfants qui ne bénéficient pas d'une ECS dès leur plus jeune âge se fieront aux informations glanées sur les réseaux sociaux et d'autres sources, ce que les parents ne peuvent pas empêcher dans un monde incapable de fonctionner sans smartphone ni ordinateur. Étant donné que tous les enfants ne sont pas élevés selon les mêmes traditions ou valeurs, il n'y a pas de solution unique. Cela étant dit, le monde a changé et ses habitants doivent changer avec lui.

Un représentant de la Norvège fait observer que bon nombre des difficultés évoquées se posent aussi dans son pays et qu'il s'est inspiré, en sa qualité d'ancien ministre de l'éducation, des *Orientations techniques internationales sur l'éducation sexuelle* pour faire de l'ECS un thème général de la réforme de l'ensemble des programmes scolaires norvégiens. La mise en pratique de l'ECS est néanmoins un défi. Cette notion semble intéressante sur le papier, mais les élèves la jugent non pertinente ou inappropriée et considèrent que les enseignants ne tiennent pas compte de la façon dont ils vivent aujourd'hui leur vie. Le représentant aimerait connaître les mesures prises par d'autres pays pour adapter l'éducation à la sexualité à notre époque et assurer sa pertinence, attendu que la Norvège s'appuie fortement sur les organisations non gouvernementales (ONG) pour dispenser les cours en matière d'ECS, ce qui n'est pas entièrement de leur ressort. Il conseille aux parlementaires de créer un groupe parlementaire informel regroupant tous les partis sur l'éducation à la sexualité, à l'instar du Parlement norvégien. Ce dernier organise chaque année un cours d'éducation à la sexualité à l'intention de tous les parlementaires norvégiens, qui est à la fois instructif et amusant.

Mme A. Larouche (Canada) dit qu'une des commissions parlementaires de son pays a récemment braqué les projecteurs sur les droits sexuels et reproductifs des femmes, domaine d'activité auquel le Canada a beaucoup contribué dans le monde, y compris par le truchement du

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et d'ONG telles qu'Oxfam International. Il faudrait investir davantage dans ce domaine et redoubler d'efforts pour coopérer avec les organisations locales sur le terrain afin d'améliorer les droit des femmes à la santé, tant physique que mentale, dans les pays où, par exemple, les avortements illégaux potentiellement mortels sont monnaie courante et où les femmes et les jeunes filles victimes de mariages forcés risquent de contracter le sida. Les conséquences sont énormes pour les femmes et les jeunes filles dans ces situations. Au Québec, la masculinité toxique qui imprègne la culture du hockey est combattue par le biais de l'éducation, ce qui est un exemple d'initiatives qui pourraient et devraient continuer à être reproduites.

Un représentant de l'Inde rappelle que son pays a été l'un des premiers à se doter d'un cadre juridique et politique garantissant l'accès à l'avortement et à la contraception. En ce qui concerne l'image de l'homme dans la société, il indique avoir fait l'objet de critiques après avoir pris position au Parlement en faveur de la suppression de la taxe sur les serviettes hygiéniques. Le message inquiétant ainsi adressé aux hommes est qu'ils ne devraient pas s'occuper des questions qui concernent les femmes, alors qu'il estime, à titre personnel, que ce sont les vrais hommes qui s'en occupent. Il est évident que l'ECS ne vise pas à apprendre aux jeunes comment avoir des relations sexuelles, mais à aborder la question importante de savoir quand avoir des rapports sexuels et avec qui, ce qui est tout aussi pertinent pour les garçons que pour les filles. L'ECS à l'école permettra de protéger les filles contre l'exploitation sexuelle, mais il est primordial en premier lieu d'interdire purement et simplement le mariage des enfants, comme l'Inde l'a fait, ce qui contribuera à réduire les autres problèmes liés aux mariages précoces.

Mme U.F.N. Begum (Bangladesh) considère que les enfants devraient recevoir une éducation à la sexualité dès leur plus jeune âge dans le milieu familial. Les garçons comme les filles peuvent être victimes de harcèlement sexuel ou rencontrer d'autres difficultés liées à la sexualité, mais comme ces sujets sont tabous, les garçons n'ont pas accès au soutien nécessaire, ce qui risque de les transformer en délinquants sexuels. Les filles doivent également bénéficier d'un soutien et d'un enseignement pour éviter les grossesses non désirées et les mariages précoces, avec les problèmes de santé qui en découlent, y compris les fausses couches. Il importe également de sensibiliser les jeunes à l'importance de la contraception, y compris pour des raisons sanitaires.

M. S. Ouedraogo (Burkina Faso) dit que les parlements doivent adopter des lois de haute qualité appropriées pour réprimer sévèrement les violations des droits des femmes en général. Vu que le Burkina Faso manque de ressources, il est important que les partenaires se mobilisent pour soutenir les efforts qu'il déploie pour promouvoir la santé sexuelle et reproductive. Les jeunes femmes et jeunes filles du pays sont victimes d'attaques terroristes dans les villages d'où elles sont enlevées et systématiquement violées, poussant certaines à envisager le suicide. L'insécurité provoque également des déplacements internes, qui exposent les filles aux risques d'abus sexuels, un autre problème auquel le public doit être sensibilisé. L'intervenant appelle la communauté internationale et ses partenaires à accorder une attention particulière à toutes ces questions.

Dr V. Chandra-Mouli (scientifique, Département Santé sexuelle et reproductive et recherche de l'OMS), intervenant, indique dans ses remarques de conclusion que l'atelier a suscité l'intérêt considérable des parlementaires. Les discussions ont mis en lumière l'importance de l'éducation tout au long de la vie, mais il reste encore beaucoup à faire et à approfondir. Même si, comme cela a été reconnu, certaines questions sont sensibles, il faut aller de l'avant dans l'intérêt de la santé publique, des droits de l'homme et de l'humanité elle-même. À cette fin, l'OMS s'est engagée à travailler avec le PMNCH, ONUSIDA et les membres de l'UIP afin d'identifier les moyens de mobiliser les parlementaires sur ce sujet au cours de la décennie à venir, sujet qui requiert non pas une campagne mais un engagement à long terme.

La modératrice indique qu'il incombe maintenant à tous les participants de rentrer dans leur pays avec ces échanges en tête et d'en discuter avec leurs pairs, même si les discussions ne seront pas très aisées. C'est une tâche essentielle si l'on veut offrir le meilleur aux jeunes.

L'atelier prend fin à 18 h 40.

L'Appel du Sahel : une réponse mondiale – Série de réunions sur la lutte contre le terrorisme

Atténuer l'impact de la menace sécuritaire en renforçant la résilience au Sahel

SAMEDI 11 MARS 2023

(après-midi)

La réunion est ouverte à 14 h 45 par Mme Á. Vadai (Hongrie), modératrice.

La modératrice accueille les participants à la troisième réunion thématique de la série sur la lutte contre le terrorisme dans la région du Sahel, réunion portant sur le thème *Atténuer l'impact de la menace sécuritaire en renforçant la résilience*.

M. M.S. Maki (Tchad), intervenant, constate que, depuis le premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme, qui s'est tenu à Vienne en septembre 2021, des efforts concertés ont été réalisés par les gouvernements, les parlements et d'autres partenaires en vue de lutter contre le fléau du terrorisme, et des parlementaires débattent de cette question 10 jours seulement après la deuxième réunion thématique organisée en Algérie. Bien que la tendance partout ailleurs dans le monde soit à une baisse du terrorisme, la région du Sahel connaît un regain de violence. Depuis plus d'une décennie, elle se trouve au cœur de défis environnementaux et économiques, et subit des menaces sécuritaires, qu'il s'agisse d'immigration illégale, de trafic de stupéfiants, de commerce d'armes, d'extrémisme violent ou de chômage. Une plus grande solidarité et une mutualisation des efforts s'imposent pour éliminer ces problèmes ou, du moins, limiter leur impact sur la société. Il ne faut pas perdre de vue le rôle central que peuvent jouer les parlements dans la lutte contre le terrorisme et en matière de développement économique, culturel et social, notamment en approuvant la législation, ainsi que dans le financement des programmes et des projets.

Le Comité interparlementaire du G5-Sahel (CIP G5-Sahel) s'est très tôt penché sur les questions du terrorisme et de l'extrémisme violent, et il a élaboré un plan sur trois ans, qui comprend divers projets et stratégies visant à éliminer les principales causes du terrorisme, et qui met l'accent sur la région du Sahel. Le CIP G5-Sahel soutient les efforts visant à surmonter les obstacles géographiques et à garantir la sécurité, et il collabore avec des experts et des partenaires afin que le terrorisme soit considéré comme un problème d'envergure mondiale.

Pour répondre au fléau du terrorisme, la coopération et la solidarité entre les États doivent prévaloir sur le micronationalisme et les actions individuelles des États. La communauté internationale doit unir ses efforts, créer des synergies entre les communautés sous-régionales et faire en sorte que les actions soient d'ampleur mondiale. D'importantes ressources financières ont dû être mobilisées pour faire avancer la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Les parlementaires et leurs conseillers disposent du pouvoir institutionnel permettant d'exercer une influence au niveau stratégique afin de faire évoluer la situation. L'intervenant espère que la collaboration avec les divers pays et les partenaires techniques et financiers va se renforcer et que les efforts déboucheront sur la stabilité et la sécurité dans la région du Sahel.

La modératrice convient qu'il incombe à la communauté internationale de trouver une solution permettant de garantir la sécurité des populations de la région du Sahel.

Une courte vidéo est projetée sur les conclusions de la deuxième réunion thématique de L'Appel du Sahel, intitulée "L'engagement des communautés dans la prévention de l'extrémisme violent et dans la lutte contre les conditions propices au terrorisme", qui s'est tenue à Alger (Algérie) les 26 et 27 février 2023.

Le Secrétaire général estime que le sujet débattu est capital pour l'Union interparlementaire (UIP). L'initiative *L'Appel du Sahel* est l'un des volets les plus importants, si ce n'est le plus important, du programme de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme, et il se réjouit qu'un groupe de parlementaires travaille activement à éliminer le fléau de l'extrémisme violent et du terrorisme.

La région du Sahel est devenue le centre mondial du terrorisme et, s'agissant surtout d'un territoire désertique, c'est un environnement propice au déploiement des groupes terroristes. La superficie des pays du G5 Sahel étant d'environ 5 millions de km^2, soit à peu près 50 % de celle de l'Europe ou des États-Unis d'Amérique, la lutte contre le terrorisme dans la région du Sahel représente un défi redoutable. Au cours de la décennie précédente, cette région a connu la plus forte augmentation au monde du nombre de victimes liées au terrorisme. Selon l'Indice mondial du terrorisme 2022, le nombre de décès provoqués par le terrorisme a doublé au Niger et un accroissement similaire a été constaté dans les pays voisins, par exemple au Burkina Faso et au Mali. Le terrorisme n'est pas un phénomène abstrait. Il menace sérieusement la paix, la stabilité et le développement dans la région du Sahel, comme l'ont souligné les autorités des pays du G5 Sahel.

On ne pourra pas prévenir le terrorisme et lutter efficacement contre ce fléau sans en traiter les causes profondes. Pour la plupart, ceux qui commettent des actes terroristes le font par frustration, étant donné le peu de possibilités qui s'offrent à eux. Il convient donc de proposer des opportunités économiques aux plus vulnérables et un espoir à ceux qui n'en ont pas. *L'Appel du Sahel* ne doit pas être une nouvelle série de réunions interminables, mais il doit avoir un impact positif et tangible sur les populations concernées, grâce à des actions plus fortes, cohérentes et appropriées de lutte contre le terrorisme.

Les parlementaires sont très bien placés pour créer des conditions favorables à la paix puisqu'ils détiennent les leviers des crédits budgétaires et sont au cœur de la fonction de contrôle de la branche exécutive de l'État. Ils sont tenus d'envoyer un signal fort à la communauté internationale par le biais d'actions et de mesures concrètes sur le terrain, et le Secrétaire général donne aux parlementaires l'assurance du soutien total de l'UIP en vue d'actions résolues de lutte contre le terrorisme. Cette lutte suppose toutefois un effort collectif et les parlementaires doivent travailler avec divers acteurs, notamment des leaders religieux et la société civile.

Pour terminer, le Secrétaire général lance un appel particulier aux parlementaires de la région du Sahel en vue de promouvoir activement l'initiative *L'Appel du Sahel* et de guider les travaux de l'UIP afin qu'ils accompagnent les efforts de lutte contre le terrorisme dans cette région. Ils doivent faire connaître leurs préoccupations et les attentes de la communauté parlementaire mondiale de sorte que le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent puisse intégrer ces attentes dans des programmes d'action.

M. M. Bouden (Algérie), intervenant, précise que la deuxième réunion thématique de *L'Appel du Sahel*, qui s'est tenue à Alger, a porté sur la mobilisation des communautés locales. De nombreux acteurs, notamment des représentants et des chefs tribaux, des leaders élus localement, des scientifiques religieux et des parlementaires de la région du Sahel ont participé à cet événement. Tous les participants ont pu exprimer leurs opinions à la réunion, qui a débouché sur la préparation d'un document final. L'intervenant remercie le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour sa contribution et l'UIP pour le soutien apporté à la réunion.

Une nouvelle vision s'impose pour relever les défis de la région du Sahel, où le terrorisme a provoqué diverses sous-crises. Il a également induit des migrations illégales, fléau tout aussi dangereux, et des centaines de personnes de la région sont parties en Europe en quête d'opportunités et de sécurité. Pour lutter contre le terrorisme, la communauté internationale doit garantir la sécurité des citoyens dans leur propre pays. L'UIP doit faire plus d'efforts à cet égard et tous les parlements doivent l'accompagner dans cette démarche. Il faut que la communauté internationale agisse rapidement pour lutter contre le terrorisme dans la région du Sahel et éviter qu'il ne se propage à d'autres régions du monde.

M. M. Omar (Conseiller principal auprès du Secrétaire général de l'UIP), intervenant, rappelant que plus de 735 réunions et 125 conférences ont été organisées sur la région du Sahel, estime qu'il est grand temps d'arrêter les discours et de passer aux actes. Des efforts doivent être faits pour harmoniser et coordonner toutes les initiatives internationales pertinentes en vue d'assurer un meilleur usage des ressources. Les solutions aux problèmes du Sahel ne doivent pas être imposées par d'autres pays, mais être pilotées par les Africains eux-mêmes. L'UIP doit s'efforcer de recréer un lien de confiance entre l'Afrique et l'Europe, les partenaires régionaux et les organisations internationales. Des entreprises privées de sécurité sont présentes au Sahel pour lutter contre le terrorisme, mais elles ne sont plus en mesure de s'acquitter de leur tâche en raison du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine. Une autre question concerne la manière d'envisager l'avenir du Sahel étant donné la prolifération des idéologies terroristes. La sécurité ne

doit pas être du ressort d'une armée, mais être assurée par le biais du développement, de l'éducation et de la confiance. Les parlementaires doivent accorder une plus grande priorité à la situation au Sahel.

La modératrice précise que les parlementaires sur tous les continents se préoccupent réellement des populations du Sahel et elle souligne le rôle des parlements pour garantir des environnements sûrs aux citoyens.

M. S. Stroobants (Directeur pour la région Europe et MENA, Institut pour l'économie et la paix (IEP)), intervenant, constate que sur les cinq réunions thématiques de l'initiative *L'Appel du Sahel*, celles sur l'environnement et la sécurité mesurent l'impact et les trois autres sur la communauté, l'éducation et le développement traitent de l'amélioration de la résilience. Des communautés fortes et résilientes peuvent s'attaquer aux causes profondes de l'extrémisme violent, du terrorisme et de la déstabilisation. Toutefois, la région du Sahel est classée zone à risque en matière d'insécurité environnementale. Parmi les personnes en insécurité alimentaire, 89 % vivent en Afrique subsaharienne, où la population doit s'accroître de 95 % au cours des 30 prochaines années. En outre, cette région comprend 6 des 10 pays les moins pacifiques au monde et 7 des 8 pays présentant le plus important risque écologique.

L'impact du terrorisme au Sahel s'est régulièrement renforcé au cours des 15 dernières années. Selon l'Indice mondial du terrorisme 2023, l'impact mondial du terrorisme s'est accru de 4 % bien que les Talibans soient maintenant constitués en État et ne soient plus inclus dans l'Indice. L'État islamique et ses groupes affiliés restent l'organisation terroriste la plus meurtrière. L'État islamique et al-Shabaab sont toujours les deux principaux acteurs du terrorisme au Sahel et le taux de mortalité s'est accru de 26 %. Les gouvernements sont de moins en moins en mesure de répondre aux conditions de sécurité et de s'attaquer au terrorisme.

L'épicentre du terrorisme se trouve maintenant en Afrique subsaharienne, principalement dans la région du Sahel. En 2022, 43 % des attaques terroristes et des morts dans le monde ont eu lieu au Sahel, soit une augmentation de 7 % par rapport à l'année précédente. Les interactions entre les facteurs stratégiques conditionnant la paix et la sécurité, par exemple la déstabilisation, la violence, le terrorisme et l'impact écologique, aggravent la situation dans certaines zones du Sahel et génèrent plus de déstabilisation, d'insécurité et moins de résilience. Par rapport à l'année précédente, un nombre croissant d'attaques dans cette région n'a été revendiqué par aucune organisation terroriste. Le terrorisme devient un modèle économique pour toute la région étant donné les faibles niveaux de résilience.

En outre, de nombreux moyens envoyés au Sahel par d'autres pays sont réorientés vers l'Ukraine et les populations du Sahel sont moins réceptives à l'intervention étrangère. Étant donné la concentration des ressources matérielles et financières en Ukraine, d'autres parties du monde ne reçoivent plus l'attention qu'elles méritent et des groupes terroristes internationaux en profitent pour sévir dans ces régions. Cinq des 10 pays les plus impactés par le terrorisme se trouvent dans la région du Sahel. Au cours de l'année précédente, le Burkina Faso et le Mali ont respectivement enregistré la plus forte et la troisième plus forte augmentation quant aux effets du terrorisme. Les décès non liés au terrorisme, mais à d'autres formes de violence et de conflit se sont considérablement accrus au Sahel pendant les cinq à six années précédentes, ce qui atteste d'un manque de préparation et de résilience, et de la faiblesse des autorités locales.

Les recherches menées par l'IEP montrent que des facteurs stratégiques, comme les menaces écologiques, la violence, la déstabilisation, le manque de résilience et le terrorisme sont tous à l'œuvre dans certaines zones géographiques du Sahel, ce qui déstabilise l'ensemble de la région. Ces recherches ont également permis aux autorités d'identifier des priorités par le biais d'une analyse systémique du problème. L'IEP prend également en compte les attitudes et les structures institutionnelles à développer pour créer et pérenniser des sociétés plus pacifiques, équitables et résilientes (la paix positive). Cette approche systémique contribue à une formation descendante jusqu'au niveau local et elle a été proposée dans divers pays, notamment en Libye. Un projet de formation à la paix positive est actuellement mis en œuvre dans certaines zones des Philippines et plusieurs jeunes ont décidé de quitter les groupes terroristes et d'abandonner leurs opinions radicalisées après 6 à 12 mois de formation à la paix positive. Cette formation doit être déployée dans l'ensemble des Philippines.

L'approche consistant à mener des recherches pour identifier des priorités et à limiter l'impact, accroître la résilience par la paix positive, le suivi continu et l'évaluation peut présenter un potentiel dans la région du Sahel. Les approches et les solutions locales sont capitales en matière de formation à la paix positive et un cadre doit être proposé aux communautés pour qu'elles

définissent leurs propres solutions. Des communautés et une résilience fortes sont également essentielles. Remarquant que l'Europe reste la région la plus pacifique et résiliente au monde, et la moins impactée par la dégradation écologique et le terrorisme, l'intervenant estime que les acteurs, les partenaires et les pays occidentaux doivent s'efforcer de soutenir des solutions locales au Sahel. Il incombe aux leaders d'aider les autres pour qu'ils atteignent les mêmes niveaux de résilience et de préparation.

La modératrice préconise que tous les acteurs assument leurs responsabilités. Les pays du Sahel doivent être honnêtes et admettre qu'une assistance leur est nécessaire, et la communauté internationale doit également reconnaître ses erreurs. Aucune région en difficulté ne doit être livrée à elle-même.

Mme M. Guerra Castillo (Mexique) déplore le développement du trafic de stupéfiants, ce qui génère d'autres problèmes, par exemple les extorsions, les enlèvements et les assassinats. Étant donné ses conséquences violentes, notamment dans la région du Sahel, le trafic de stupéfiants peut donc être considéré comme une forme de terrorisme.

M. M.F. Baldé (Guinée) pose la question de l'impact du terrorisme dans les zones inhabitées du Sahel. Faisant le constat que l'exclusion peut encourager une personne à adopter des positions radicales et à se livrer au terrorisme, la question est de savoir si des facteurs comme la fraude électorale et les tentatives de chefs d'État de rester en fonction, y compris hors de la région du Sahel, sont pris en compte. Les autorités doivent éviter de générer des frustrations au sein de la population et l'intervenant attire l'attention sur le fait que certains pays ont récemment rapatrié leurs citoyens de Tunisie.

M. B. Balbone (Burkina Faso) déclare qu'une action forte et conjointe contre l'extrémisme violent doit être lancée et qu'un soutien doit être apporté aux pays touchés, notamment le sien. Un grand nombre de ces pays a des frontières poreuses et n'a pas les moyens de lutter contre un fléau aussi complexe que le terrorisme. Ce problème ne fera que s'aggraver si une action rapide n'est pas entreprise. L'UIP doit collaborer avec des organisations sœurs en vue de proposer un soutien technique et financier aux pays concernés. L'intervenant demande comment l'initiative mise en œuvre aux Philippines peut être déclinée dans les pays du Sahel qui rencontrent des difficultés en matière de lutte contre le terrorisme.

M. B.N. Tankoano (Secrétaire exécutif, CIP G5-Sahel) salue les travaux de l'IEP et demande quelles actions identifiées dans les activités de recherche peuvent apporter un avantage concret aux pays concernés.

M. G. Craughwell (Irlande) estime que les migrations, qui sont maintenant organisées par des groupes criminels, sont très préoccupantes. Les migrants étant souvent contraints par les passeurs de se départir de leurs documents, il est très difficile de connaître leur identité et leur nationalité. Des cellules terroristes peuvent donc être importées dans des pays du monde entier, ce qui génère une vive inquiétude. Le monde occidental, qui a volé les ressources des pays dont il est question ici, doit corriger cette situation, non pas en fournissant des ressources financières, qui tombent souvent entre de mauvaises mains, mais en proposant une éducation et une formation permettant d'émanciper les citoyens. Le déploiement de sociétés privées de sécurité, apparemment chargées de sécuriser ces pays, est scandaleux et la communauté internationale doit faire preuve de plus d'honnêteté, en particulier envers les pays africains. L'intervenant demande quelles mesures simples les participants peuvent proposer à leur parlement en vue de promouvoir le développement des pays du Sahel.

Mme C. Soucy (Assemblée parlementaire de la Francophonie) souligne l'importance des femmes dans le processus de négociation et de reconstruction.

M. H. Traoré (Mali) déplore que la question du terrorisme soit débattue depuis des décennies par la communauté internationale sans que ce fléau soit éradiqué. Son pays a été contraint de prendre les choses en main pour lutter contre le terrorisme et souhaite choisir ses partenaires de manière souveraine. La communauté internationale n'a pas aidé à lutter contre le terrorisme dans le pays. Les ressources considérables à la disposition des groupes terroristes, notamment au Mali, proviennent de quelque part, et des entités représentées à l'UIP financent le terrorisme. Une action efficace, pas seulement un dialogue, s'avère nécessaire. Les pays

développés doivent jouer un rôle pour aider les pays en développement et trouver une solution, notamment dans la région du Sahel. Le développement et la prospérité sont essentiels pour éviter les migrations. L'intervenant demande que soit organisée une réunion avec des pays développés.

M. M. Reddad (Maroc) constate que la situation au Sahel est extrêmement grave, non seulement pour les pays eux-mêmes, mais aussi pour l'ensemble du continent africain et l'Europe. Les menaces à la sécurité et les activités des groupes terroristes armés sont soutenues par certaines entités et des solutions différentes doivent être trouvées pour lutter contre le fléau du terrorisme. Des efforts doivent être accomplis pour mobiliser les forces de sécurité des pays du Sahel et le pays de l'intervenant continuera de former, dans ses centres au Maroc, le personnel militaire de ces pays. Le développement humain, économique et social est essentiel et le Maroc se tient prêt à partager son expérience et ses connaissances avec d'autres. Mettre des armes à disposition des enfants et des jeunes est un problème grave qui doit être traité et a été érigé en infraction pénale au Maroc. Rappelant une récente interview à la télévision, l'intervenant espère que les médias européens ne montrent pas trop d'indulgence vis-à-vis des terroristes responsables de certains actes au Sahel.

M. S. Stroobants (Directeur pour la région Europe et MENA, IEP), intervenant, explique que le trafic de stupéfiants est considéré comme une forme de violence et de déstabilisation, et qu'il est mesuré dans l'Indice mondial de la paix et l'Indice mexicain de la paix. Bien qu'un lien existe entre criminalité et terrorisme et que les revenus issus de la traite des êtres humains, des trafics de matériels, de stupéfiants et d'armes puissent servir à financer les activités terroristes, le trafic de stupéfiants ne répond pas à la définition du narcoterrorisme.

La géolocalisation a montré que les lieux de violence et de déstabilisation au Sahel sont souvent proches des zones riches en ressources minières. Toutefois, il ne faut pas oublier que le terrorisme est un phénomène mondial. Des structures fortes sont nécessaires pour une paix positive et les comportements doivent évoluer.

Les groupes djihadistes se sont étendus du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord jusqu'à la région du Sahel, non pas en raison de la religion, mais des suites des conflits en Iraq et en République arabe syrienne. Les groupes terroristes internationaux se sont tournés vers des régions moins résilientes, où leurs idéologies sont mieux à même de s'implanter. Une concentration de services dans la capitale et une gouvernance faible dans les zones reculées de pays comme le Mali et le Niger sont également problématiques. Le plan de paix positive initialement mis en œuvre dans une partie des Philippines a eu un effet bénéfique à tous les niveaux, a renforcé les institutions et les structures, et a permis une évolution systémique de l'état d'esprit des gens. Les communautés locales ont dû être accompagnées pour trouver leurs propres solutions.

L'IEP est un organisme indépendant, non partisan et non gouvernemental qui œuvre en faveur de la paix, de la résilience et des conditions sociales en vue de permettre à tous les citoyens de s'épanouir pleinement. L'Union européenne prend conscience des appels lancés pour que les pays du Sud reçoivent le respect et la dignité qu'ils méritent, et il faut espérer qu'une évolution se fasse dans l'approche des pays européens vis-à-vis des pays du Sud. En grande partie, la formation proposée par l'Institut concerne les femmes, qui sont essentielles à la consolidation de la paix dans les communautés. Une approche basée sur le genre est également importante pour certains des piliers de la paix positive, à savoir la répartition équitable des ressources, l'acceptation des droits d'autrui et des niveaux élevés de capital humain. En outre, comme il est prévu que la population africaine s'accroisse, une attention particulière doit également être accordée aux jeunes.

Dans les pays touchés par l'extrême violence et les conflits, environ 40 % du produit intérieur brut (PIB) sert à la gestion de la violence. Les fonds pour d'autres secteurs, comme le développement et la résilience, sont donc limités et un soutien externe est nécessaire. Une analyse effectuée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a montré l'impact économique très négatif de la violence extrême et du terrorisme, fléaux auxquels il faudra répondre avant que d'autres priorités comme le développement ou la gouvernance puissent être traitées.

Le rôle des médias est capital. La couverture médiatique mondiale du terrorisme est de 89 % dans les pays occidentaux, mais ceux-ci ne subissent que 1 % de l'impact mondial du terrorisme. Bien que les attaques terroristes au Pakistan aient été beaucoup plus meurtrières que celles de Paris et de Bruxelles, elles n'ont pas eu une diffusion aussi large dans les médias occidentaux. Les principaux moteurs du terrorisme, à savoir les conflits, la déstabilisation politique et le manque de respect des droits de l'homme, doivent également être soulignés.

Rappelant certaines des initiatives entreprises par le Bureau du programme, à Rabat, du Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (BLT), l'intervenant explique que certains pays passent d'une approche purement centrée sur la sécurité à une autre de renforcement des capacités. Des initiatives similaires sont mises en place par la France et les Émirats arabes unis en Côte d'Ivoire, ce qui améliorera la résilience et la prévention.

En conclusion, l'intervenant estime que les leaders doivent montrer l'exemple. Toutefois, aucune politique ou législation claire n'existe et une approche au cas par cas est adoptée par certains pays. De plus, aucun effort de développement international n'est fait pour créer les conditions permettant d'encourager les citoyens à rester dans leur pays afin d'éviter toute violence et déstabilisation.

M. M. Omar (Conseiller principal auprès du Secrétaire général de l'UIP), intervenant, précise que la manière de rétablir la confiance est très importante et qu'il est essentiel que des parlementaires européens défendent la cause du Sahel. Le flux d'immigration de l'Afrique vers l'Europe est une question grave dans le contexte d'une forte croissance de la population en Afrique. L'intervenant remercie le Maroc pour son travail sur la région du Sahel.

La modératrice, soulignant l'importance de la confiance mutuelle, de la dignité et du respect, estime que les femmes doivent faire partie du processus de paix. Bien que les médias soient parfois problématiques, une presse et des médias libres sont essentiels et peuvent mettre en évidence des points d'amélioration.

Réunion-débat : *Défis des conditions de sécurité au Sahel et solutions pour sortir de la crise : difficultés rencontrées par les États du Sahel et la communauté internationale*

M. B.N. Tankoano (Secrétaire exécutif, CIP G5-Sahel), intervenant, fait valoir que, si le terrorisme n'a épargné aucune région du monde, le Sahel est devenu un foyer géostratégique et géopolitique. Il est cependant regrettable que les pays soient réticents à venir en aide à cette région. Il existe une forte présence de groupes terroristes au Sahel et le terrorisme se propage à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. Divers facteurs ont entraîné le terrorisme, notamment l'instabilité politique résultant, en partie, du bombardement et de la déstabilisation de la Libye sans consultation préalable des pays africains, la faiblesse des institutions militaires, la porosité des frontières, les conflits non résolus, l'injustice sociale, le sous-développement, la misère et le chômage des jeunes. L'implication des communautés est essentielle pour lutter contre le terrorisme et, bien qu'elle se renforce au Burkina Faso, au Mali et au Niger, elle reste insuffisante dans certains pays. L'existence de groupes criminels organisés a fait de cette région un terrain propice aux activités terroristes.

Le terrorisme et l'extrémisme violent se manifestent dans la région du Sahel par le biais de conflits politiques et militaires. Le nombre de groupes terroristes et celui des morts s'accroissent. Les groupes terroristes ont de grandes facultés d'adaptation. Ils disposent de leurs propres chaînes d'approvisionnement et ont accès à des technologies et des outils plus avancés que les armées nationales, ce qui rend la lutte contre eux de plus en plus difficile. Leurs objectifs sont notamment de décrédibiliser les autorités et de saper la légitimité de l'État aux yeux de la population, de prendre le pouvoir, de créer un couloir de trafic vers le reste du monde et d'imposer la charia. Les modalités d'action varient, qu'il s'agisse d'attaques complexes contre le gouvernement, les autorités religieuses et communautaires ou d'embuscades, bien qu'une tendance émerge et que l'on passe des attaques dans les capitales à des attaques dans des zones plus périphériques. Les conséquences humanitaires des activités terroristes au Sahel sont considérables. Environ cinq millions de personnes ont été déplacées dans leur propre pays et 20 000 sont décédées.

Cette région est particulièrement vulnérable aux activités terroristes en raison de facteurs incluant des problèmes de gouvernance, des difficultés pour organiser une réponse régionale et contrôler le secteur de la sécurité. Si certaines interventions militaires internationales ont eu lieu pour améliorer la sécurité au Sahel, les parlementaires de cette région n'ont pas pu piloter les actions des forces armées étrangères. Un tel scénario est impensable pour les parlementaires européens et l'UIP ainsi que d'autres acteurs doivent intervenir pour que les parlementaires puissent contrôler les actions des forces armées étrangères au Sahel.

La communauté internationale a échoué au Sahel. Malgré la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, qui comprend 64 nationalités, les activités terroristes se sont accrues. La communauté internationale doit donc repenser ses actions dans la

région du Sahel. Elle a refusé d'intervenir sur la base du chapitre VII de la Charte des Nations Unies et n'a que peu soutenu le G5 Sahel. Les investissements dans les projets sociaux ont également été limités, mais une mobilisation rapide et continue de ressources a été possible pour le conflit en Ukraine. La communication de la communauté internationale avec les pays du Sahel et la stratégie des Nations Unies de communication directe avec les terroristes doivent être réexaminées et une nouvelle approche diplomatique doit être adoptée.

M. S. Al-Kareem (Parlement arabe) remercie l'UIP de ses efforts pour renforcer la paix et la sécurité dans la région du Sahel, notamment en organisant des réunions thématiques sur *L'Appel du Sahel*. Malgré de nombreuses tentatives internationales visant à renforcer la sécurité et la stabilité de la région, plusieurs problèmes persistent. Tout d'abord, le terrorisme au Sahel reste la priorité parmi les difficultés que rencontre cette région en matière de sécurité. Les efforts de lutte contre le terrorisme n'ont pas abouti. De nouvelles politiques et approches efficaces sont nécessaires. Deuxièmement, la faiblesse du rôle de l'État dans certaines zones représente une autre difficulté. Certains groupes armés disposant de ressources financières considérables se sont positionnés en tant que prestataires de services sociaux et d'assistance économique. En outre, l'instabilité dans la région est propice au renforcement des capacités des groupes armés au détriment de l'État. Troisièmement, le renforcement des relations entre les organisations terroristes et le crime organisé dans la région du Sahel entraîne de nombreux problèmes, et le crime organisé constitue une source importante de financement pour les activités terroristes. Quatrièmement, l'intérêt international considérable pour la région du Sahel est basé sur les intérêts politiques égoïstes des grandes puissances. Au lieu de renforcer la sécurité, la stabilité et la lutte contre le terrorisme, cela a entraîné un manque de complémentarité des politiques de lutte contre le terrorisme dans la région et une crise de confiance entre les forces nationales et les acteurs internationaux. Cinquièmement, la faiblesse du financement et le manque de ressources logistiques pour les forces militaires et de sécurité ont un impact direct sur les conditions de sécurité au Sahel.

Il est urgent d'évaluer globalement toutes les politiques nationales et internationales afin de préserver la sécurité et la stabilité au Sahel.

M. M. Fouda (Service de prévention du terrorisme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)), intervenant, s'exprimant par liaison vidéo, explique que l'ONUDC et l'UIP collaborent de manière fructueuse en vue de garantir le plein respect des principes de l'état de droit, de la légalité et de la régularité des procédures dans tous les efforts nationaux et internationaux de lutte contre le terrorisme. Reconnaissant la nécessité d'actions concrètes, l'intervenant déclare que, grâce à son Service de prévention du terrorisme, l'ONUDC est une entité essentielle des Nations Unies dont le but est de proposer une assistance technique en matière de lutte contre le terrorisme axée sur la promotion d'une réponse pénale.

D'importants développements ont eu lieu en matière de terrorisme au Sahel ces dernières années. Des organisations terroristes internationales majeures se sont implantées en Afrique grâce à leurs affiliés : deux des trois affiliés les plus dynamiques de l'État islamique en Iraq et au Levant, à savoir l'État islamique dans le Grand Sahara et l'État islamique en Afrique de l'Ouest, se trouvent en Afrique et l'affilié d'Al-Qaida le plus performant a pu développer ses activités au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Les groupes terroristes et extrémistes violents exploitent des griefs locaux pour s'implanter solidement dans les communautés locales. La perception qu'ont certains groupes et communautés vulnérables d'être laissés pour compte a été systématiquement exploitée par les groupes terroristes dans un but de radicalisation et de recrutement. Parmi les autres ferments des activités terroristes dans la région, on peut citer : les longues et poreuses frontières entre les pays africains et la diffusion de messages radicaux par le biais des institutions culturelles, éducatives et religieuses, les médias et Internet.

Plusieurs zones de conflit et champs de bataille ont été établis, en particulier là où les acteurs civils de la justice pénale ne peuvent pas agir en intervenants de première ligne. Des acteurs militaires sont donc devenus de facto les premiers intervenants et ils ont soutenu la réponse de la justice pénale aux incidents terroristes. En dépit de la nature sécuritaire et militaire de ces réponses, leur but est de servir les objectifs de la justice et des poursuites pénales. Toutefois, une augmentation du nombre de poursuites couronnées de succès ou de procès de terroristes capturés pendant ces opérations n'a pas été observée, ce qui représente un revers majeur pour les efforts de lutte contre le terrorisme. Parmi les défis identifiés, on peut citer : manque de coordination inter-agence entre les premiers intervenants, manque d'acteurs pour la justice pénale et la police, pas de cadre juridique adéquat pour une telle collaboration et connaissances insuffisantes des premiers intervenants quant aux exigences techniques et juridiques de base pour recueillir et conserver les preuves.

Pour aider les États membres à répondre à ces défis, l'ONUDC, en collaboration avec d'autres organismes onusiens et des partenaires internationaux incluant l'Allemagne, la Belgique, les États-Unis d'Amérique et l'Italie, a élaboré et proposé des programmes d'assistance technique à plusieurs pays africains. L'objectif, dans son principe, est de mettre en place une réforme institutionnelle en intensifiant la coopération et la coordination inter-agence, et d'améliorer la compréhension des premiers intervenants quant aux aspects techniques et juridiques relatifs au respect de la chaîne de responsabilité. Un protocole d'accord et des procédures opératoires standard ont été élaborés, et un programme global de formation a été mis en œuvre. L'ONUDC a également lancé d'autres initiatives pour répondre à certains défis dans la région, notamment un mécanisme intégré de stabilité des frontières en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), ainsi qu'une stratégie de filtrage, de poursuite, de réhabilitation et de réinsertion des personnes associées aux groupes terroristes. L'ONUDC a élaboré un programme autonome de lutte contre le lien entre le terrorisme et le crime organisé, notamment les trafics de stupéfiants et d'armes, pour plusieurs pays devant affronter ces problèmes sur leurs côtes en Afrique du Nord. L'ONUDC travaille également à la lutte contre les menaces terroristes émergentes et propose une assistance technique pour accompagner les victimes du terrorisme et les initiatives de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme, notamment en encourageant le rôle des femmes leaders dans les secteurs de la justice et de la sécurité. L'ONUDC s'implique également dans plusieurs initiatives régionales et sous-régionales.

Bien que le terrorisme et l'extrémisme violent menacent l'état de droit et les libertés fondamentales des citoyens et de la société, des réponses inappropriées en matière de lutte contre le terrorisme peuvent aggraver encore la situation. Les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies ont réaffirmé que les mesures de lutte contre le terrorisme devaient respecter le droit international et elles ont envoyé un message fort selon lequel le respect des droits de l'homme était non seulement une obligation légale, mais qu'il était également essentiel pour la réussite des mesures de lutte contre le terrorisme. Pour une réponse efficace en matière de lutte contre le terrorisme, les procédures légales des États doivent opérer efficacement et pouvoir traiter des affaires pénales potentiellement complexes.

Une prévention et une réponse efficaces au terrorisme doivent inclure une composante forte de justice pénale basée sur un cadre juridique normatif respectant les principes au cœur de l'état de droit, la régularité des procédures et les droits de l'homme. Les parlementaires jouent un rôle central dans l'élaboration d'un régime juridique global de lutte contre le terrorisme qui renforce l'état de droit et la justice, sur les plans national et local. Les stratégies nationales de lutte contre le terrorisme doivent être régulièrement réexaminées pour répondre de manière adéquate à l'évolution des menaces.

L'intervenant salue les efforts déployés par l'UIP pour mobiliser et encourager un soutien très utile à l'Afrique, en particulier au Sahel, en vue de traiter la menace croissante du terrorisme. L'Afrique représente également une priorité pour l'organisation de l'intervenant et la Vision stratégique de l'ONUDC pour l'Afrique 2030 vise à répondre aux besoins et priorités spécifiques des pays africains. L'ONUDC a également élaboré un nouveau programme mondial sur le renforcement du régime juridique de lutte contre le terrorisme, plus axé sur la prévention et qui inclura des recherches sur les diverses menaces terroristes et sur la mobilisation des femmes et de la société civile en vue de lutter contre l'extrémisme violent et de le prévenir.

Étant donné la montée des défis liés au terrorisme en Afrique, il est urgent d'intensifier le soutien et l'assistance aux pays en première ligne de la guerre contre le terrorisme. La menace terroriste dans la région du Sahel compromet la sécurité et la stabilité dans d'autres parties du monde. L'ONUDC se tient prêt à accompagner les États africains membres dans leur lutte contre le terrorisme et compte sur le soutien de ses partenaires internationaux.

Mme M.F. Sulem Yong (Mouvement Afrogiveness) préconise une approche holistique descendante et montante pour lutter contre le terrorisme. Les solutions ne doivent pas être imposées et il faut donner les moyens aux citoyens de créer des solutions. Les législateurs doivent contraindre tous les leaders à montrer l'exemple et les femmes doivent être incluses au processus de consolidation de la paix.

La modératrice remercie tous ceux qui ont contribué à cet important débat, notamment le Roi de Bahreïn et le Secrétariat de l'UIP, en particulier Mme C. Castillo, qui, malgré des problèmes de santé, a participé aux travaux du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

L'événement prend fin à 17 h 30.

Adoption des résolutions, documents finaux et rapports

SÉANCE DU MERCREDI 15 MARS 2023

(après-midi)

La séance est ouverte à 16 h 50 sous la direction de M. A.B.S. Almusalam, Président de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour

Déclaration de Manama sur le thème *Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance*
(A/146/3-DR)

Le Président, notant les discussions approfondies et rigoureuses qui ont eu lieu au cours des trois derniers jours de débat général, durant lesquels quelque 160 interventions ont été faites par près de 120 parlements nationaux et de nombreuses organisations partenaires, invite Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn) et M. M. Bouva (Suriname) à présenter la Déclaration de Manama, issue de ces discussions et intitulée *Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance*, telle qu'elle figure dans le document A/146/3-DR.

Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn) et **M. M. Bouva** (Suriname) présentent la Déclaration de Manama, qui commence par mettre en évidence les dangers que représentent la haine, l'intolérance, l'exclusion et la violence pour les fondements de la démocratie et le contrat social qui unit les sociétés. Le monde est confronté à des inégalités sociales et économiques d'une ampleur sans précédent, qui suscitent souvent colère et frustration. La dignité humaine est mise à mal par la pauvreté, le déni de droits, l'affaiblissement de l'état de droit, la discrimination à l'égard des femmes et l'exclusion des jeunes, des vulnérables et des marginalisés.

Le malaise profond qui en résulte dans la société prend de nombreuses formes et touche de nombreuses catégories de personnes. Les parlements doivent reconnaître la diversité au sein de leurs collectivités comme une source de richesse et réaffirmer les droits et libertés fondamentaux de chacun. Malheureusement, certaines personnes en position d'influence cherchent à exploiter les vulnérabilités des autres, en semant la haine et la discorde, y compris par des moyens numériques, et en inspirant la violence et l'intolérance au sens large.

Pour relever ces défis, les parlements doivent promouvoir la collaboration, le dialogue, la prévention et la résolution des conflits, y compris sur la scène internationale grâce à la diplomatie parlementaire, à la médiation, à la modération, à l'éducation et à l'implication des chefs religieux et communautaires. Les parlementaires ont la responsabilité unique d'interagir avec tous, même ceux qui ne sont pas d'accord avec eux, en rassemblant les parties prenantes aux fins du bien commun. Les sociétés inclusives et justes ont plus de chances d'être solidaires, pacifiques et démocratiques. Les parlements doivent mener des politiques visant à lutter contre les inégalités et à défendre la dignité de chaque personne, principalement par la mise en œuvre des objectifs de développement durable, qui restent le meilleur espoir de paix, de démocratie et de développement durable pour tous.

La Déclaration engage les parlementaires à utiliser leurs fonctions législatives, représentatives et de contrôle pour atteindre dix objectifs : 1) ériger les actes de haine et de violence en infraction ; 2) investir dans "l'enseignement à la démocratie" pour tous ; 3) ouvrir les travaux parlementaires à la contribution de la société civile et des groupes communautaires ; 4) engager un dialogue constructif et respectueux qui transcende les clivages politiques ; 5) utiliser les données pour formuler des politiques économiques et sociales inclusives ; 6) évaluer le degré d'inclusivité des parlements et prendre des mesures pour l'améliorer ; 7) défendre les droits des personnes vulnérables ; 8) réglementer les plateformes numériques et les médias pour éliminer les discours de haine ; 9) protéger les sites culturels et religieux ; et 10) promouvoir l'interaction avec les institutions des Nations Unies qui œuvrent en faveur du dialogue interconfessionnel et interculturel, ainsi que du maintien de la paix et de la médiation.

En approuvant la Déclaration, les parlementaires du monde entier réunis à la 146e Assemblée s'engagent à faire progresser ces actions concrètes conformément aux valeurs fondamentales de l'UIP.

Le Président considère que l'Assemblée souhaite faire sienne la Déclaration de Manama.

Il en est ainsi décidé.

Point 5 de l'ordre du jour

Cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale
(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)
(C-I/146/DR)

M. M.B.M Al-Ahbabi (Qatar), Président de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, présentant le projet de résolution révisé intitulé *Cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale*, tel qu'il figure dans le document C-I/146/DR, indique que l'examen par la Commission du projet initial soumis par les deux co-rapporteurs, Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis) et M. J. Cepeda (Espagne), a été précédé par des remarques introductives de Mme B. Brenner, Cheffe du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU et d'autres organisations internationales à Vienne, dans lesquelles elle a souligné que la protection en ligne est essentielle dans un monde de plus en plus tributaire des technologies numériques. Les deux co-rapporteurs ont ensuite présenté leur projet initial, minutieusement élaboré, ainsi que le mémoire explicatif correspondant, résultant d'une année de travail passée à recueillir les avis de leurs collègues parlementaires et à discuter avec les principales parties prenantes, notamment dans le cadre des négociations au sein de l'ONU concernant un traité relatif à la cybercriminalité.

Au cours du débat qui a suivi, plus de 40 participants se sont exprimés de manière constructive et respectueuse sur une série de questions qui témoignent de l'inquiétude suscitée par l'ampleur de la cybercriminalité. Le nombre sans précédent de propositions d'amendements reçues, soit plus de 320, est tout aussi révélateur de cette préoccupation. Avec un titre modifié considéré comme reflétant de manière plus appropriée l'accent mis par le texte sur la cybercriminalité, le projet de résolution tel que révisé reflète de nombreux points de vue et est donc bien équilibré. Il met l'accent sur le rôle que jouent les parlements pour garantir la protection des citoyens tant en ligne que dans le monde réel et souligne la nécessité d'une coopération internationale pour contrer la grave menace que représente la cybercriminalité pour les processus démocratiques, la paix et la sécurité internationales et la stabilité économique mondiale, tout en défendant les principes fondamentaux des droits de l'homme, y compris la liberté d'expression. La Commission a approuvé par consensus le projet de résolution pour transmission à l'Assemblée, bien que des réserves aient été exprimées par la délégation de l'Inde sur le paragraphe 25 et par la délégation de la Fédération de Russie sur l'alinéa 11 et le paragraphe 1.

Enfin, en ce qui concerne les préparatifs des futures Assemblées, la Commission a proposé le thème *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle* pour son nouveau projet de résolution et le thème *Le recrutement d'enfants soldats* comme sujet de débat.

Le Président considère que l'Assemblée souhaite adopter par consensus la résolution.

Il en est ainsi décidé.

Un représentant de l'Inde déclare que sa délégation se dissocie du paragraphe 25 de la résolution et demande que sa réserve soit consignée dans le texte final.

Point 6 de l'ordre du jour

L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts
(Commission permanente du développement durable)
(C-II/146/DR)

Mme A. Mulder (Pays-Bas), Présidente de la Commission permanente du développement durable, rappelant que la Commission a été chargée de débattre et de préparer un projet de résolution intitulé *L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts*, indique que les co-rapporteurs désignés, M. C. Hoffman (Allemagne) et Mme H.V. Gavit (Inde), ont préparé avec diligence un premier projet, accompagné d'un mémoire explicatif, qu'ils ont présenté à la Commission.

Ensuite, au cours d'un débat fructueux et stimulant, la Commission a examiné le texte à la lumière des nombreux amendements présentés, avant d'examiner et d'approuver par acclamation, pour transmission à l'Assemblée, le projet de résolution révisé figurant dans le document C-II/146/DR. Des réserves ont été exprimées par la délégation de l'Inde sur les alinéas 2, 5 et 8 et sur les paragraphes 1, 3, 5, 6, 9, 11, 12, 13, 17 et 21, et par la délégation de la Fédération de Russie sur l'alinéa 19 du préambule. Comme l'indique ce texte, les parlementaires doivent s'unir dans la lutte commune contre la déforestation et son impact sur l'ensemble de l'humanité en préservant les fondements naturels de la vie, essentiels au bien-être et déterminants pour le climat, la paix, la stabilité et le développement durable. Il ne peut y avoir d'économie saine sur une planète en mauvaise santé.

Enfin, la Commission a approuvé un plan de travail pour la 147e Assemblée, qui comprend un débat sur le sujet de son nouveau projet de résolution proposé *Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité*, une audition sur la sécurité alimentaire et un volet consacré aux préparatifs de la Réunion parlementaire à l'occasion de la vingt-huitième session de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28), en novembre 2023. En résumé, les parlements ont encore beaucoup de travail à accomplir - et sans tarder, car la planète ne peut plus attendre.

Le Président considère que l'Assemblée souhaite adopter par consensus la résolution.

Il en est ainsi décidé.

Un représentant de l'Inde déclare que sa délégation se dissocie des alinéas 2, 5 et 8 et des paragraphes 1, 3, 5, 6, 9, 11, 12, 13, 17 et 21, et demande que sa réserve soit consignée dans le texte final de la résolution.

Point 7 de l'ordre du jour

Rapports des commissions permanentes

M. A. Gajadien (Suriname), Président de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, rendant compte des travaux de la Commission pendant l'Assemblée, indique que, le 13 mars 2023, la Commission a tenu un débat préparatoire sur son prochain projet de résolution *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats*, pour lequel elle a désigné comme co-rapporteurs Mme L. Reynolds (Australie) et M. E. Bustamante (Pérou). Plus de 30 délégués ont apporté leur contribution, notamment en ce qui concerne l'évolution de la traite dans les orphelinats, qui est une question d'offre et de demande. Le fait est que les pays et les particuliers font souvent des dons bien intentionnés aux orphelinats après avoir été trompés par des criminels et des trafiquants chevronnés qui leur ont fait croire que leurs dons serviraient à soutenir les enfants dans le besoin. Or, le plus souvent, les enfants ne sont pas orphelins et ont au moins un parent en vie. La Commission a fait part de son intention de préparer un projet de résolution définissant les meilleures pratiques pour lutter contre la traite dans les orphelinats, qui constitue une nouvelle forme de traite des enfants et d'esclavage moderne.

Lors de sa deuxième réunion, le 14 mars 2023, la Commission a tenu un nouveau débat intitulé *L'impulsion parlementaire en faveur de la lutte contre la désinformation et les contenus haineux et discriminatoires dans le cyberespace*, au cours duquel un représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a présenté une vue d'ensemble des principales questions, suivie d'une audition d'experts et d'une discussion animée. Le point de départ du débat a été la nécessité de protéger les opportunités extraordinaires offertes par internet tout en créant les moyens de poursuivre les méfaits commis en ligne conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme. La violence en ligne contre les parlementaires, les discours de haine visant des groupes spécifiques et la désinformation émanant de l'extérieur de l'Europe et de l'Amérique du Nord sont autant de sujets de préoccupation qui ont été mis en exergue. Dans l'environnement numérique actuel, qui évolue rapidement, les parlements doivent élaborer une législation appropriée dans le cadre d'un processus transparent et inclusif qui tienne compte des points de vue des secteurs public et privé.

L'Assemblée prend note du rapport.

Un représentant de l'Iraq fait savoir que, lors de la réunion de la Commission de la veille, sa délégation a exprimé sa position sur la question relative aux discours de haine et à la discrimination en ligne, y compris en ce qui concerne l'islamophobie et les préjugés anti-musulmans. Elle a demandé à tous les gouvernements de veiller aux intérêts de tous les

habitants musulmans de leur pays et a exhorté la Commission à rappeler à tous les parlementaires la nécessité de dénoncer la haine dirigée contre les musulmans et de punir toute discrimination en ligne à leur encontre.

M. L. Wehrli (Suisse), Président de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, rendant compte de la réunion de la Commission du 14 mars 2023, annonce que les propositions de modalités et de méthodes de travail élaborées pour examen à la présente Assemblée par le Bureau, conformément au processus convenu à Kigali en octobre 2022 et en collaboration avec le Secrétariat de l'UIP, ont été approuvées à l'unanimité. Grâce aux efforts inlassables de toutes les parties concernées, les travaux de la Commission deviendront plus pertinents, plus satisfaisants et plus actuels.

La première autre question abordée par la Commission concernait l'égalité des sexes à l'Assemblée générale des Nations Unies, où les femmes ne comptent que pour 25 % des représentants. Les participants ont fait un certain nombre de propositions pour améliorer ce chiffre, conformément aux priorités de l'UIP, notamment grâce à l'action des parlements pour faire comprendre aux gouvernements la nécessité de nommer davantage de femmes en tant que représentantes permanentes auprès de l'ONU. La Commission poursuivra ce débat lors de la 147e Assemblée à Luanda.

La deuxième question concerne les examens nationaux volontaires de 2023 en vue du forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable, qui sont d'une importance fondamentale, en particulier compte tenu des difficultés liées à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). À cet égard, une action coordonnée de l'UIP est nécessaire, ainsi qu'une action parlementaire consolidée pour appuyer les efforts déployés par les gouvernements en vue de mettre en œuvre les ODD. Le forum politique de haut niveau étant prévu pour juillet 2023, il est essentiel que les parlements veillent, le cas échéant, à ce que leur pays soumette son examen national volontaire, notamment en prenant des mesures pour s'assurer que les questionnaires pertinents ont été remplis et dûment déposés avant la date limite. Ce n'est qu'ainsi que des progrès suffisants pourront être réalisés en vue d'atteindre les ODD, qui revêtent une importance capitale.

Enfin, la Commission a élu plusieurs nouveaux membres du Bureau sur la base des candidatures transmises par les groupes géopolitiques : M. A. Talbi (Algérie) ; M. D. McGuinty (Canada) ; M. A. Almutairi (Koweït) ; M. H. Aoyagi (Japon) ; Mme P. Cayetano (Philippines) ; M. D. Laouhingamaye (Tchad) ; et Mme A. Shkrum (Ukraine). M. L. Wehrli dit qu'il approche de la fin de son propre mandat et que c'est un honneur et un plaisir d'avoir travaillé pour le Bureau. Il restera pleinement investi dans son travail au sein de l'UIP.

L'Assemblée prend note du rapport.

Point 8 de l'ordre du jour

Approbation des thèmes d'étude pour la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et pour la Commission permanente du développement durable à la 148e Assemblée de l'UIP et désignation des co-rapporteurs
(A/146/8-R.1)

Le Président annonce que la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a proposé, pour le prochain cycle d'un an, le thème d'étude *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle*, avec Mme M. Stolbizer (Argentine) et M. L. Lacroix (Belgique) comme co-rapporteurs désignés. Il considère que l'Assemblée souhaite approuver la proposition.

Il en est ainsi décidé.

Le Président annonce que la Commission permanente du développement durable a proposé, pour le prochain cycle d'un an, le thème d'étude *Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité*, avec Mme M. Al Suwaidi (Émirats arabes unis), M. S. Patra (Inde) et Mme L. Vasylenko (Ukraine) comme co-rapporteurs désignés. Il considère que l'Assemblée souhaite approuver la proposition.

Il en est ainsi décidé.

Une vidéo présentant des informations générales sur l'Angola est diffusée en vue de la 147e Assemblée, qui se tiendra à Luanda.

Clôture de l'Assemblée

Mme T. Ackson (République-Unie de Tanzanie), s'exprimant au nom du Groupe africain, déclare dans ses observations finales que, comme cela a été suggéré lors de la 145e Assemblée à Kigali, les Statuts et Règlements de l'UIP devraient être modifiés afin de fixer une date limite pour la présentation des demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée, de manière à laisser suffisamment de temps aux groupes géopolitiques pour faire le point sur les demandes avant qu'elles ne soient examinées. Deuxièmement, le fait de ne devoir choisir qu'un seul point d'urgence représente un défi de taille pour les parlementaires du monde entier, qui ne partagent probablement pas les mêmes points de vue quant à la question qui mérite un débat d'urgence. En outre, certaines questions peuvent être jugées d'égale importance, mais les parlementaires sont contraints de voter pour l'une plutôt que pour l'autre. Les Statuts et Règlements devraient donc également être modifiés pour permettre d'inscrire plus d'un point d'urgence à l'ordre du jour, car un seul n'est pas suffisant pour répondre aux besoins de tous les participants d'un monde aussi diversifié, avec autant de sous-régions géographiques.

M. A. Al-Salihi (Iraq), s'exprimant au nom du Groupe arabe, rappelle que, durant l'Assemblée, les participants ont échangé leurs points de vue concernant un large éventail de sujets liés à de nombreuses crises mondiales. Parmi les sujets abordés : les mécanismes de lutte contre le terrorisme ; l'appui aux groupes touchés par les crises et aux peuples vulnérables ; l'action contre les changements climatiques ; la promotion d'une vie de liberté et de dignité pour tous, sans distinction ; l'élimination de l'extrémisme, du terrorisme, de la haine et de la discrimination raciale ; et les efforts visant à amplifier la compassion et la tolérance entre les peuples. Tous ces sujets s'inscrivent dans le cadre du thème de l'Assemblée, qui a fédéré les Membres de l'UIP, *Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance*.

M. M. Dick (Australie), s'exprimant au nom du Groupe Asie-Pacifique et félicitant l'UIP pour son principe d'inclusion de toutes les nations, déclare qu'il prend très au sérieux la responsabilité qui lui incombe en tant que Président du Groupe et qu'il s'efforcera, en 2023, de veiller à ce que tous ses membres s'engagent pleinement à œuvrer à la réalisation de l'objectif d'universalité de l'UIP, auquel il est profondément attaché. Il félicite les neuf membres du Groupe élus dans les organes de l'UIP, en particulier le Président du Parlement des Tonga, désormais membre de l'important Conseil du Forum des jeunes parlementaires. Il entend travailler en étroite collaboration avec tous les membres du Groupe pour veiller à ce que les parlements de tous les pays, quelle que soit leur taille, aient des chances égales de participer aux activités de l'UIP et de représenter pleinement les défis importants auxquels leurs régions sont confrontées. Cet engagement étant plus important que jamais, le fait qu'une délégation de Kiribati ait assisté à l'Assemblée en vue d'une éventuelle affiliation à l'UIP est très satisfaisant. Il a l'intention de se rendre dans les îles du Pacifique au cours des prochains mois et se réjouit de travailler avec tous les membres du Groupe en vue de la 147e Assemblée.

M. Y. Bolgert (Kazakhstan), s'exprimant au nom du Groupe Eurasie, affirme qu'il convient d'insister sur l'importance des thèmes choisis pour être examinés par l'Assemblée, notamment dans le cadre du débat général, ainsi que sur l'élaboration précise de rapports pertinents sur les travaux entrepris. Les résolutions adoptées sur la cybercriminalité et le bilan carbone négatif des forêts sont, en outre, très importantes et extrêmement opportunes. Il remercie le personnel du Parlement bahreïnien et le Secrétariat de l'UIP pour leur attention et leur amabilité à l'égard des délégués et dit avoir apprécié l'atmosphère chaleureuse et conviviale qui a largement contribué à l'accomplissement des tâches assignées aux participants.

M. B. Llano (Paraguay), s'exprimant au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, déclare que le peuple et les autorités de Bahreïn sont à la mesure de la grandeur du pays, comme en témoigne leur rôle dans le succès de l'Assemblée, auquel tous les fonctionnaires et le personnel de l'UIP, y compris ceux qui travaillent dans l'ombre, ont également contribué, ce qui mérite également des applaudissements. Devant bientôt quitter le Parlement, il dit qu'il regrettera les Assemblées de l'UIP, dont il a beaucoup appris au fil des ans, notamment sur la véritable essence de l'UIP et sur l'universalité des questions qui touchent tout le monde sans exception, indépendamment de l'identité, de l'appartenance ou du statut, comme dans le cas de la

pandémie et des changements climatiques. Plus forte, plus ferme dans ses convictions et plus concentrée dans la poursuite de ses principes de liberté, de justice sociale et d'égalité, l'UIP continuera de servir de point de repère pour l'ensemble des Membres. Le Président de l'UIP a tracé, par son travail remarquable, la voie à suivre pour les activités futures de l'UIP, et l'Assemblée actuelle représente un jalon sur cette voie.

M. A. Gryffroy (Belgique), s'exprimant au nom du Groupe des Douze Plus, après avoir mis en lumière le rôle actif joué par le Groupe et ses membres dans la contribution aux travaux de l'Assemblée, affirme que les résolutions adoptées sur la guerre d'agression inhumaine en Ukraine n'ont eu que très peu d'effet sur le terrain et qu'un seul pays en est responsable. En ce qui concerne la situation désastreuse des droits humains en Afghanistan, une délégation du Groupe a rencontré une délégation de parlementaires afghans en exil, dont 125 collègues qui sont encore en Afghanistan figurent sur la liste des personnes à abattre établie par les Talibans. Le Groupe demande aux pays occidentaux d'assumer leur responsabilité et d'aider à l'évacuation de ces personnes, en particulier des 10 femmes, qui sont en danger imminent – comme le prouve le meurtre de l'ancienne parlementaire afghane Mursal Nabizada en janvier 2023 – et qui sont contraintes de vivre dans la clandestinité.

Quant au regrettable incident concernant les visas qui ont été délivrés à deux membres de Human Rights Watch prévoyant d'assister à l'Assemblée et qui ont été révoqués par les autorités bahreïniennes, le Groupe des Douze Plus n'est pas disposé à simplement en prendre note et à faire comme si de rien n'était. Il ne s'agit pas d'une affaire à prendre à la légère : Human Rights Watch défend des valeurs fondamentales de l'UIP sur lesquelles le Groupe ne transigera jamais.

Enfin, lors de la 147e Assemblée à Luanda, le Conseil directeur élira un nouveau président de l'UIP, un poste pour lequel il n'y a pas d'exigences officielles pour les candidats. Cependant, par le passé, les présidents de l'UIP ont été des dirigeants politiques remarquables et respectés, fermement attachés aux valeurs et principes fondamentaux de l'UIP, en particulier la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit. Le Groupe des Douze Plus tient donc à ce que les candidats à ce poste satisfassent à ces critères élevés.

Le Président de l'UIP dit qu'il convient de remercier les hôtes bahreïniens, pour leur aimable hospitalité et leur travail considérable, le peuple bahreïnien, pour son accueil chaleureux, et le personnel du Secrétariat de l'UIP, les bénévoles, les interprètes et de nombreuses autres personnes dont les contributions combinées ont rendu possible une Assemblée réussie au cours de laquelle beaucoup de choses ont été accomplies. Outre les réunions statutaires et connexes, des centaines de réunions bilatérales ont eu lieu, la Déclaration de Manama a été adoptée, ainsi qu'un certain nombre de résolutions, et l'Organisation a reçu le feu vert pour travailler avec les autorités égyptiennes et uruguayennes en vue d'ouvrir des bureaux régionaux de l'UIP au Caire et à Montevideo dès que possible. Les amendements proposés au Règlement du Prix Cremer-Passy ont été approuvés, de même que le futur hymne de l'UIP, ce qui restera dans les mémoires comme l'une des décisions les plus importantes de l'Assemblée. En ce qui concerne les collègues élus aux organes de l'UIP, le nouveau Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires et la nouvelle Présidente du Bureau des femmes parlementaires insuffleront une énergie et une vitalité nouvelles aux débats dans les deux cas.

S'agissant des suggestions pertinentes du Groupe africain concernant les modifications à apporter aux Statuts et Règlements de l'UIP, il a été décidé que le Président et le Secrétariat de l'UIP se réuniraient avec les présidents des groupes géopolitiques afin de convenir d'une feuille de route pour la présentation des propositions correspondantes à Luanda. Un groupe de travail pourrait alors être mis en place pour analyser les propositions soumises et formuler, pour examen, un ensemble final de propositions d'amendements aux Statuts, qu'il est en effet nécessaire d'actualiser périodiquement à la lumière des nouvelles réalités.

Les progrès réalisés dans des domaines tels que le développement économique, la démocratie, la tolérance et le respect des droits de l'homme sont clairement visibles à Bahreïn. Les parlementaires doivent poursuivre leur travail pour résoudre les problèmes de ceux qu'ils représentent, non par obligation mais par conviction. Leur statut de parlementaires dépend à son tour du choix des électeurs. Les Membres de l'UIP comprennent que ces problèmes sont mieux et plus facilement résolus ensemble.

L'UIP se penche également sur des questions telles que la situation au Myanmar, dont elle condamne les atrocités, l'usage de la force contre les citoyens et l'assassinat de parlementaires. Elle traite de la situation en Afghanistan, en défendant tous les citoyens – en particulier les femmes, injustement traitées au mépris de leurs droits fondamentaux – et en condamnant

l'assassinat de l'ancienne parlementaire Mursal Nabizada à son domicile de Kaboul. Déjà gravement touchée par de multiples crises, la région du Sahel est encore plus déstabilisée par des groupes terroristes meurtriers et des criminels organisés qui s'y enracinent. Les Membres de l'UIP sont donc invités à répondre à l'*Appel du Sahel* et à apporter leur aide. En Ukraine, l'agression russe doit cesser pour que les populations puissent vivre en paix, tandis qu'en Palestine, l'UIP dénonce les événements en estimant que le besoin compréhensible de sécurité d'Israël ne justifie pas les attaques contre ses voisins.

L'UIP a prié pour les victimes du tremblement de terre en Türkiye et en République arabe syrienne, mais depuis, des milliers de personnes ont été tuées au Malawi par un puissant cyclone, qui a démontré la réalité des changements climatiques. Un autre problème est celui des migrations, que ce soit de l'Amérique latine vers les États-Unis d'Amérique ou autour de la Méditerranée, où de nombreuses personnes fuyant la pauvreté ou la guerre meurent lors de tentatives de traversée à bord de petites embarcations, tandis que des hommes politiques se couchent le soir sans se soucier de leur sort. Les parlementaires ne représentent pas seulement leurs électeurs, ils servent également l'ensemble de la communauté mondiale et doivent constamment œuvrer à cet effet.

Pour terminer, sa première conclusion fondamentale est que les parlementaires doivent montrer l'exemple et se rappeler que les démocraties saines laissent une place à la différence. À ce titre, ils doivent lutter contre l'intolérance jour après jour, y compris au sein des parlements, par un désaccord et un dialogue respectueux, conformément au thème principal de l'Assemblée sur la promotion de la coexistence pacifique et des sociétés inclusives. Deuxièmement, les parlements doivent être inclusifs et représentatifs de la diversité de leurs communautés, avec davantage de femmes et de jeunes, et mener un travail de dialogue avec leurs électeurs. Troisièmement, les parlements doivent s'efforcer d'élaborer des lois qui respectent les droits et la dignité de tous. Les parlementaires tiendront compte de l'esprit de Manama lorsqu'ils œuvreront tout au long de l'année à la concrétisation du changement.

Le Président, remerciant tous ceux qui ont assisté à l'Assemblée et participé si activement aux dialogues, aux discussions et aux délibérations, dit que le désir d'atteindre des objectifs et des aspirations communs grâce à l'action parlementaire mondiale s'est manifesté dans les paroles prononcées. Dès le début, les pères fondateurs de l'UIP se sont engagés à promouvoir la paix et le dialogue, rappelant les appels de Sa Majesté le Roi de Bahreïn dans le discours fait en son nom lors de la cérémonie inaugurale. Celui-ci a notamment appelé à un nouvel ordre mondial économique et politique plus équitable, y compris en matière de sécurité, à une coopération législative accrue et à l'élaboration d'un traité international criminalisant toutes les formes d'incitation à la haine religieuse, sectaire et raciste, ainsi que les actions de ceux qui abusent des libertés et des plateformes médiatiques et numériques pour discréditer la religion.

Il est urgent de répondre à ces appels, compte tenu des conséquences connues de la haine, de l'inimitié, de la guerre et des conflits, ainsi que des défis posés à la sécurité et à la stabilité. Ces questions sont liées à l'accent mis sur la promotion de la coexistence pacifique et des sociétés inclusives parallèlement à la lutte contre l'intolérance, ce qui nécessite une coopération multilatérale sous les auspices de l'UIP visant à formuler une vision commune qui pourrait être dûment reflétée dans la législation et les positions adoptées par les Parlements membres. Il s'agit essentiellement d'une question de partenariat mondial impliquant un dialogue respectueux et une discussion civilisée basée sur des faits et des informations fiables. Il s'agit également de respecter l'état de droit et la souveraineté nationale, sans ingérence dans les affaires intérieures d'autrui.

L'UIP a été fondée sur ces principes, qui sont par ailleurs considérés comme essentiels dans les relations internationales. Dans ce contexte, des réunions et des dialogues en cours mettent en évidence le rôle fondamentalement important des parlements dans la réalisation des ODD et dans la résolution de problèmes complexes liés plus que jamais aux intérêts de l'humanité tout entière. Face à un avenir commun qui dépend d'une action commune, les Membres doivent œuvrer en étroite harmonie à la réalisation d'un avenir meilleur pour tous les peuples et toutes les communautés.

Bahreïn a été honoré d'accueillir la 146e Assemblée et les réunions connexes et s'est engagé à soutenir l'UIP dans la réalisation de ses nobles objectifs. Remerciant tous ceux qui ont contribué au succès retentissant de l'événement, il déclare la 146e Assemblée close.

La séance est levée à 18 h 35.

Déclaration de Manama

Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance

que la 146e Assemblée de l'UIP a faite sienne
(Manama, 15 mars 2023)

Nous, parlementaires du monde entier, réunis à l'occasion de la 146e Assemblée de l'UIP à Manama (Bahreïn), sommes pleinement conscients des dangers que la haine, l'intolérance, l'exclusion et la violence sous toutes leurs formes représentent pour les fondements mêmes de la démocratie et pour le contrat social qui assure la cohésion de nos sociétés.

Ravagé par la convoitise et la concurrence, notre monde est confronté à des inégalités sociales et économiques sans précédent. L'accroissement de l'insécurité économique entraîne des fractures au sein de la société et un isolement social croissant, où les personnes se retrouvent seules et démunies, et ont souvent un accès limité aux services publics et aux dispositifs de sécurité sociale.

Les inégalités et l'insécurité économique peuvent alimenter la colère et la frustration partout dans le monde. La dignité humaine peut être affectée par divers facteurs tels que la pauvreté, le déni des droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques inaliénables, les violations de l'état de droit, la discrimination à l'égard des femmes, la faible intégration des jeunes et l'exclusion *de facto* de la vie politique des personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées.

La xénophobie, le racisme, l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination et la rhétorique extrémiste sont autant de symptômes du profond malaise qui traverse nos sociétés. Ces symptômes se manifestent par des discours de haine ou différentes formes de violence à l'encontre des migrants, des personnes en situation de handicap et des communautés nationales, ethniques, religieuses, linguistiques et autres groupes marginalisés perçus comme une menace pour l'ordre établi. Ils peuvent également se manifester par la profanation de sites et symboles religieux, un acte profondément offensant pour les fidèles. Nous considérons au contraire que la diversité au sein de nos populations constitue une richesse et nous réaffirmons les libertés et droits fondamentaux de tous les individus, tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Malheureusement, certaines personnes veulent abuser de leur position dominante dans la société pour exploiter les vulnérabilités d'autrui, en semant la haine et la division pour servir leurs propres intérêts. Les plateformes numériques conçues pour faciliter les interactions sociales et la communication sont utilisées à mauvais escient pour micro-cibler les utilisateurs, et amplifier et diffuser des fausses informations et des propos malveillants à l'encontre de tiers. La facilité avec laquelle certaines personnes s'expriment au mépris total de la vérité constitue une véritable menace pour la démocratie. Plus inquiétant encore, leurs propos peuvent être la cause directe de violences et de manifestations d'intolérance au sein de la population et entre les pays.

Nous pouvons relever ces défis en promouvant les réseaux de collaboration, le dialogue et les projets communs au service de la collectivité, en créant des canaux de prévention des conflits et de médiation, en promouvant la modération, en renforçant l'éducation et la sensibilisation et en encourageant les responsables locaux et religieux à contribuer à la réalisation de ces objectifs. Nous nous engageons à dénoncer l'intolérance et en particulier tout appel à la haine qui constitue une incitation à la discrimination, à des comportements hostiles ou à la violence. Nous apporterons également notre contribution à la résolution des conflits par le biais de la diplomatie parlementaire.

Dans ce contexte, nous considérons qu'il est de notre devoir, en tant que parlementaires, de dialoguer et d'agir de manière responsable avec tout le monde, en particulier avec les personnes qui ne partagent pas notre avis, et de faire en sorte que tous les êtres humains collaborent pacifiquement dans l'intérêt du bien commun. Nous affirmons que les sociétés inclusives et équitables, dans lesquelles les droits sont respectés, sont davantage susceptibles de vivre en cohésion, en paix et dans le respect de la démocratie. Nous nous engageons à lutter contre les

inégalités en adoptant des politiques économiques et sociales fondées sur les droits, qui placent les personnes avant le profit, les faibles avant les forts, et qui défendent l'égalité et la dignité de chaque personne. Nous réaffirmons l'urgence de mettre en œuvre les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 en ne laissant personne de côté, car ils constituent le gage le plus sûr de paix, de démocratie et de développement durable pour tous.

Plus concrètement, nous nous engageons à utiliser nos fonctions législative, de représentation et de contrôle pour atteindre les objectifs suivants :

- Ériger en infraction les actes de haine et toute forme de violence liée à la religion ou aux convictions, à la xénophobie, au racisme et à l'intolérance à l'égard des groupes marginalisés.
- Investir dans l'éducation pour tous et à tous les niveaux, notamment dans l'éducation à la paix et l'"enseignement de la démocratie", conformément aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi intitulées.
- Associer systématiquement aux travaux parlementaires les organisations de la société civile et les associations pertinentes qui reflètent la diversité de la société.
- Engager un dialogue constructif et respectueux avec les parlementaires de toute tendance politique, tant au niveau national qu'international.
- Veiller à ce que les instituts nationaux de statistiques et de recherche produisent des données ventilées et actualisées afin de contribuer à l'élaboration de politiques économiques et sociales inclusives.
- Réaliser des auto-évaluations de l’inclusivité de nos parlements et prendre des mesures concrètes pour accroître, au sein de nos parlements, la représentation des femmes et des jeunes, ainsi que des communautés nationales, ethniques, religieuses, linguistiques et autres groupes marginalisés et vulnérables sous-représentés.
- Défendre les droits des migrants, des réfugiés et des apatrides, en tant que groupes particulièrement vulnérables, conformément aux conventions internationales.
- Réglementer les plateformes et les médias numériques pour réduire le risque de propagation de discours de haine et de diverses formes de désinformation, tout en protégeant le droit fondamental à la liberté d'expression, qui est l'un des piliers de la démocratie.
- Protéger les sites culturels en tant qu'expressions de notre patrimoine commun, ainsi que les lieux saints, les lieux de culte et les symboles religieux en tant qu'expressions des différentes religions et convictions.
- Promouvoir les échanges avec les institutions compétentes des Nations Unies qui œuvrent en faveur du dialogue interconfessionnel et interculturel et soutenir les efforts de maintien de la paix et de médiation de l'ONU.

Nous nous engageons à promouvoir la présente Déclaration par des mesures concrètes et conformément aux valeurs fondamentales de l'UIP, telles qu'elles sont énoncées dans l'actuelle Stratégie de l'Organisation.

.

Cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale

Résolution adoptée par consensus* par la 146e Assemblée de l'UIP
(Manama, 15 mars 2023)

La 146e Assemblée de l'Union interparlementaire,

condamnant toutes les formes de cybercriminalité et *réaffirmant* la nécessité de lutter contre ces actes par la coopération internationale,

réaffirmant le cadre de l'ONU relatif au comportement responsable des États dans l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) et la nécessité de mettre en œuvre ce cadre,

considérant qu'il faut instaurer la confiance et la compréhension mutuelle entre les pays face à l'utilisation malveillante des TIC par des acteurs étatiques et non étatiques, lesquels ne connaissent ni frontières ni limites,

constatant le recours et la dépendance croissants aux TIC à travers le monde,

consciente de l'augmentation des activités de cybercriminalité liée à l'accélération de la transformation numérique, accentuée par la pandémie de COVID-19,

prenant note de la responsabilité des parlements de mettre en place un cadre réglementaire qui protège les citoyens dans le cyberespace à l'aide de nouvelles infrastructures et ressources, de la même manière que dans le monde physique,

rappelant les résolutions suivantes de l'Assemblée générale des Nations Unies : 31/72 du 10 décembre 1976 intitulée *Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles*, 55/63 du 4 décembre 2000 et 56/121 du 19 décembre 2001 intitulées *Lutte contre l'exploitation des technologies de l'information à des fins criminelles*, 57/239 du 31 janvier 2003 intitulée *Création d'une culture mondiale de la cybersécurité*,

rappelant également les résolutions annuelles de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le thème *Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale*, et en particulier la résolution 69/28 du 2 décembre 2014, la résolution 73/266 du 22 décembre 2018 établissant le Groupe d'experts gouvernementaux chargé de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale, ainsi que la résolution 75/240 du 31 décembre 2020 établissant le Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), et *soulignant* les normes volontaires et non contraignantes concernant le comportement responsable des États dans l'utilisation des TIC dans le contexte de la sécurité internationale, élaborées par le groupe d'experts gouvernementaux et approuvées par la résolution 70/237 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 23 décembre 2015, qui demande aux États membres de l'ONU de s'inspirer de ces normes, ainsi que l'établissement, par la résolution 77/37 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 7 décembre 2022, d'un programme d'action des Nations Unies visant à examiner les menaces existantes et potentielles et à soutenir les capacités et les efforts des États pour mettre en œuvre et faire progresser les engagements,

rappelant en outre la *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée* du 15 novembre 2000 et la *Convention des Nations Unies contre la corruption* du 31 octobre 2003,

soulignant l'importance des conventions régionales sur la cybercriminalité, la criminalité transnationale organisée, l'échange d'informations et l'assistance administrative, notamment la *Convention sur la cybercriminalité* du Conseil de l'Europe du 23 novembre 2001 et son *Protocole*

* La délégation de l'Inde a exprimé des réserves sur le paragraphe 25.
La délégation de la Fédération de Russie a exprimé des réserves sur l'alinéa 11 et le paragraphe 1.

additionnel relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques du 28 janvier 2003, l'*Accord de coopération visant à assurer la sécurité internationale de l'information entre les États membres de l'Organisation de coopération de Shanghai* du 16 juin 2009, et la *Convention arabe sur la lutte contre les infractions liées aux technologies de l'information* du 21 décembre 2010, ainsi que les lois types du Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO) sur la cybercriminalité (novembre 2013) et ses versions mises à jour, la prévention sociale de la violence et de la criminalité (novembre 2015), la criminalité informatique (février 2021) et la lutte contre le commerce illicite et la criminalité transnationale (février 2021), l'*Accord de coopération entre les États membres de la Communauté d'États indépendants concernant la garantie de la sécurité de l'information* du 20 novembre 2013, et l'*Accord de coopération entre les États membres de la Communauté d'États indépendants relatif à la lutte contre la criminalité dans le domaine des technologies de l'information* du 28 septembre 2018, et la *Convention sur la cybersécurité et la protection des données personnelles* de l'Union africaine du 27 juin 2014,

soulignant également que la *Convention sur la cybercriminalité* du Conseil de l'Europe, qui est ouverte à l'adhésion de tous les pays, est devenue un instrument d'importance mondiale qui compte des États parties de toutes les régions du monde et a un impact sur ces derniers,

rappelant les travaux de l'UIP sur les différents nouveaux risques auxquels sont exposées nos sociétés de plus en plus numérisées, notamment les résolutions de l'UIP intitulées *La cyber-guerre : une grave menace pour la paix et la sécurité mondiale* (adoptée le 1er avril 2015 lors de la 132e Assemblée, à Hanoï) et *Législation dans le monde pour la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants* (adoptée le 30 novembre 2021 lors de la 143e Assemblée, à Madrid), laquelle rappelle également la Convention du Conseil de l'Europe intitulée *La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels* (Convention de Lanzarote) du 25 octobre 2007,

se félicitant des travaux menés par l'ONU pour promouvoir le comportement responsable des États dans le cyberespace,

saluant les efforts déployés par l'ONU pour adopter, par le biais de la résolution 74/247 de l'Assemblée générale du 27 décembre 2019, une convention internationale sur la cybercriminalité, et *saluant également* la création d'un comité spécial chargé d'élaborer cette convention,

se félicitant du fait que l'UIP participe au processus de consultation multipartite de ce comité spécial pour faire entendre la voix des parlements,

prenant note de la nécessité d'appliquer une approche mondiale au problème de la cybercriminalité et de ses graves conséquences pour les citoyens, ainsi que de la nécessité de protéger la paix, la sécurité et la stabilité économique mondiales, tout en défendant les principes fondamentaux des droits de l'homme, notamment la liberté d'expression,

considérant que les législateurs, les gouvernements et l'ensemble des parties prenantes doivent prendre d'urgence des mesures plus énergiques au niveau national pour lutter contre la cybercriminalité, compte tenu de sa multiplication et de son évolution rapide,

considérant également que toutes les mesures prises dans ce domaine doivent garantir le respect des droits de l'homme et des droits fondamentaux,

notant l'évolution inégale des capacités des pays dans le domaine des TIC et de leur aptitude à protéger l'infrastructure des TIC, et *soulignant* la nécessité d'accroître l'assistance et la collaboration techniques, notamment en faveur des pays en développement,

notant également que les États doivent agir conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international des droits de l'homme, notamment le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, la *Convention relative aux droits de l'enfant*, la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*, la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, ainsi que leurs protocoles additionnels et les autres instruments internationaux pertinents relatifs aux droits de l'homme,

considérant qu'une action parlementaire commune de portée internationale est nécessaire pour faire connaître et mettre en œuvre les normes volontaires et non contraignantes de comportement responsable des États en matière d'utilisation des TIC,

notant que la cybercriminalité peut constituer une grave menace pour les processus démocratiques, notamment en ce qui concerne l'ingérence dans les élections en utilisant les failles de cybersécurité ou de faux comptes sur les réseaux sociaux,

reconnaissant que les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les populations racisées sont particulièrement vulnérables à la cybercriminalité,

reconnaissant également la nécessité de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans toute leur diversité, notamment par l'intégration de la dimension de genre et lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'application des politiques, des programmes et de la législation sur ces questions,

prenant note de la nature des menaces et des risques de la cybercriminalité transnationale pour la paix et la sécurité internationale, ainsi que du développement fulgurant du cyberespace, qui fait que les méthodes utilisées par les cybercriminels sont de plus en plus sophistiquées,

prenant note également que la cybercriminalité comprend, sans s'y limiter, les attaques contre les systèmes informatiques, les atteintes à la vie privée, la création et le déploiement de logiciels malveillants et, de plus en plus, des attaques contre les infrastructures civiles stratégiques, ainsi que d'autres actes qui peuvent se produire hors ligne et être facilités par les systèmes informatiques, notamment la fraude en ligne, le commerce de drogue, le blanchiment d'argent, les crimes de haine, la traite des êtres humains et la violence sexiste facilitée par la technologie, telle que le harcèlement sexuel, les menaces, la prédation, l'intimidation, les discours de haine sexistes et l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants via Internet, autant d'actes qui ont une incidence négative sur la sécurité mondiale et la stabilité économique,

considérant que la plupart des lois nationales ont été promulguées avant l'apparition de la cybercriminalité et ne permettent donc pas toujours de répondre efficacement à ces menaces,

1. *encourage* les parlements à prendre les mesures nécessaires pour que leur pays adhère, s'il ne l'a pas encore fait, aux instruments internationaux existants qui portent sur l'utilisation des TIC à des fins criminelles, notamment la *Convention sur la cybercriminalité* du Conseil de l'Europe, qui constitue le traité multilatéral sur la cybercriminalité le plus complet actuellement en vigueur et qui est ouverte à l'adhésion de tous les États ;

2. *demande* aux parlements de s'assurer que la législation sur la cybercriminalité est à jour et pertinente, conformément au droit international, notamment aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, d'y affecter les moyens nécessaires et de mobiliser l'ensemble des parties prenantes, notamment le secteur privé, le monde universitaire, la société civile et les milieux techniques, compte tenu de l'augmentation constante de l'ampleur, de la portée, de la rapidité, de la complexité et de la fréquence de ces activités et de leurs conséquences pour la sécurité nationale, la paix et la sécurité internationale et la stabilité économique mondiale, ainsi que de prévoir dans ces lois une compétence extraterritoriale pour permettre la poursuite des auteurs d'actes criminels, indépendamment du lieu où ces actes ont été commis et du fait qu'ils constituent ou non une infraction dans la juridiction étrangère concernée ;

3. *exhorte* les parlements à veiller à ce que des évaluations d'impact sur les droits de l'homme soient intégrées dans l'ensemble des processus législatifs relatifs à la cybercriminalité ;

4. *demande* aux parlements de renforcer les capacités des agents de la force publique, notamment les services d'enquête, les procureurs et les juges, dans le domaine de la cybercriminalité, et de leur donner les moyens d'enquêter, de poursuivre les auteurs et de juger efficacement les affaires de cybercriminalité ;

5. *encourage* les parlements à faire pleinement usage de leur fonction de contrôle afin de s'assurer que les gouvernements disposent des outils nécessaires, notamment les ressources et les capacités appropriées, pour prévenir et combattre l'augmentation rapide de la cybercriminalité et protéger la cybersécurité, l'identité, la vie privée et les données des citoyens, tout en assurant le respect des droits de l'homme et des libertés ;

6. *recommande vivement* aux parlements de veiller à ce que les cadres législatifs nationaux relatifs à la protection des infrastructures nationales essentielles, notamment l'infrastructure d'Internet, soient à jour, ou d'établir ces cadres si nécessaire ;

7. *encourage* les parlements à promouvoir un cyberespace ouvert, libre et sûr en demandant à l'exécutif de se conformer aux normes de l'ONU relatives au comportement responsable des États dans le cyberespace, de coopérer pour lutter contre la cybercriminalité et empêcher les cybercriminels et les acteurs malveillants d'agir, de donner suite aux demandes d'assistance et de renforcement des capacités, si possible en temps réel, en conformité avec l'état de droit et en respectant pleinement le droit international des droits de l'homme et les libertés fondamentales, de sécuriser la chaîne d'approvisionnement des entreprises de leur pays, de signaler spontanément les vulnérabilités potentielles à des tiers pour les aider à prévenir de futurs incidents, et en particulier de soutenir et de protéger toutes les équipes d'intervention en cas de cyberincident à l'intérieur et à l'extérieur des frontières de leur pays ;

8. *encourage également* les parlements à élaborer des lois sensibles au genre qui promeuvent les services transversaux de cybersécurité axés sur la prévention (sensibilisation, audit et formation) et la détection des incidents (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7) et qui permettent de réagir immédiatement et efficacement aux cybermenaces, par une approche centrée sur les victimes ;

9. *recommande* aux parlements de promouvoir la création d'institutions et d'organes adaptés – par exemple, des centres nationaux de cybersécurité, des équipes d'intervention rapide dans le domaine informatique, des équipes d'intervention en cas d'incident de sécurité informatique et des centres d'opérations de sécurité –, lorsque ceux-ci n'existent pas encore dans leur pays ;

10. *recommande également* que tous les parlements veillent à ce que ces institutions et organes disposent de ressources budgétaires suffisantes et de personnel spécialisé, y compris de femmes expertes en cybersécurité, pour pouvoir réagir de façon souple, rapide et efficace à la cybercriminalité et protéger les infrastructures civiles stratégiques, les institutions publiques, les entreprises et les citoyens sans porter atteinte à la vie privée, en tenant compte du fait que la numérisation croissante des services publics et des services collectifs peut entraîner une exposition importante aux risques numériques ;

11. *exhorte* les parlements à promouvoir la coordination internationale entre ces institutions et organismes afin de surveiller, de prévenir et de détecter les cybermenaces, d'enquêter à leur sujet et de les combattre ;

12. *invite* les parlements à encourager l'exécutif à proposer des formations spécifiques en matière de cybersécurité afin d'accroître le nombre de spécialistes de la cybersécurité et de renforcer leurs capacités ;

13. *réaffirme* qu'un environnement des TIC ouvert, sûr, stable, accessible et pacifique est essentiel pour tous et nécessite une coopération efficace entre les États afin de réduire les risques pour la paix et la sécurité internationale, et *appelle* la communauté internationale à promouvoir le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;

14. *demande* aux parlements d'encourager l'investissement dans la recherche et le développement, en intégrant dans les projets et propositions de loi des dispositions spécifiques en matière de cybersécurité et en prévoyant des crédits budgétaires suffisants, afin d'anticiper les éventuelles cybermenaces émergentes et de s'en protéger ;

15. *encourage* les parlements à établir des partenariats avec les entreprises, le monde universitaire et toutes les autres parties prenantes, y compris la société civile, en chargeant l'exécutif de jouer le rôle de facilitateur, afin de développer un écosystème de cybersécurité solide et collaboratif qui respecte pleinement les principes des droits de l'homme et les obligations internationales en la matière ;

16. *demande* aux parlements et aux parlementaires de s'employer activement à faire émerger, au niveau national, une compréhension commune et actualisée de la nature de la cybercriminalité telle qu'elle est vécue par les citoyens, les organisations et les institutions ;

17. *exhorte* les parlements à contribuer à développer une véritable "culture de la cybersécurité" en élaborant des programmes d'enseignement destinés à former, dès l'enfance, les générations futures à l'apprentissage numérique et au savoir-faire technologique, aussi bien en ce qui concerne les vastes possibilités offertes par les technologies que les risques importants qui y sont associés ;

18. *recommande* aux parlements de renforcer la protection des femmes, des jeunes, des enfants, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des populations racisées dans le cyberespace, en veillant au respect des droits de l'homme et en prévoyant dans les politiques pédagogiques relatives à l'utilisation des réseaux sociaux des dispositifs permettant de prévenir la violence sexiste ;

19. *exhorte* les parlements à prendre les mesures nécessaires pour protéger les moments cruciaux de la démocratie, notamment les périodes où les citoyens exercent leur droit de vote, afin d'éviter les attaques et les interférences qui visent à influencer, modifier ou violer la libre formation de l'opinion des citoyens pendant les processus électoraux ;

20. *demande* à la communauté internationale de prendre des mesures pour protéger la démocratie en veillant à ce que tous les parlements du monde, en tant qu'institutions représentant la volonté du peuple, bénéficient d'une protection particulière du fait de leur inscription sur les listes d'infrastructures nationales civiles critiques et de services essentiels ;

21. *souligne* la nécessité de renforcer encore la coopération et l'assistance internationales dans le domaine de la sécurité des TIC et du renforcement des capacités, afin de réduire la fracture numérique et de renforcer la lutte contre les cybermenaces à travers le monde ;

22. *demande* aux parlements d'appréhender plus en profondeur la nature complexe et l'évolution rapide de la cybercriminalité en facilitant le libre partage des connaissances, des données d'expérience et des compétences, et en tenant des séminaires, des ateliers et des conférences spécialisés sur cette question ;

23. *invite* le Secrétariat de l'UIP, de concert avec les organisations concernées, à promouvoir cette nouvelle vision de la cybersécurité en soutenant les parlements dans leurs efforts de renforcement des capacités ;

24. *recommande* que l'UIP, en tant qu'organisation mondiale des parlements, joue un rôle prépondérant dans la prévention et la lutte contre la cybercriminalité et la promotion de la cyber-résilience en participant à tous les forums internationaux pertinents, notamment ceux organisés par les Nations Unies, pour faire entendre la voix des parlements ;

25. *préconise* de créer un groupe de travail sur la cybercriminalité, subsidiaire du Conseil directeur de l'UIP, avec pour mission de se conformer aux mandats et objectifs établis dans la présente résolution, et qui sera chargé de soutenir le processus de promotion d'une convention internationale sur la cybercriminalité dans le cadre du système des Nations Unies et de renforcer les capacités des Parlements membres de l'UIP en matière d'élaboration des lois, de contrôle et de budgétisation.

26. *recommande* que l'UIP sensibilise les parlements à la réalisation des Objectifs de développement durable en faisant valoir, en premier lieu, leurs engagements universels en matière de sécurité numérique.

L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts

Résolution adoptée par consensus* par la 146e Assemblée de l'UIP
(Manama, 15 mars 2023)

La 146e Assemblée de l'Union interparlementaire,

rappelant la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et l'Accord de Paris de 2015, notamment son objectif de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et en particulier son Article 5, qui appelle les Parties à prendre des mesures pour conserver et renforcer les puits et réservoirs de gaz à effet de serre, notamment les forêts, et les invite à élaborer des démarches générales en vue de réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, à établir des mesures d'incitation positive pour favoriser la gestion durable des forêts, ainsi qu'à accroître la séquestration du carbone et à réduire les émissions dans les forêts,

ayant présentes à l'esprit les conclusions des Conférences des Nations Unies sur les changements climatiques qui se sont tenues à Glasgow (COP26) et à Charm el-Cheikh (COP27), et *prenant note* de la contribution à l'action en faveur des forêts apportée par la *Déclaration des dirigeants réunis à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres*, dans laquelle plus de 140 pays se sont engagés à travailler de concert pour faire cesser et inverser la déforestation et la dégradation des terres d'ici à 2030 tout en œuvrant en faveur du développement durable et en promouvant une transformation rurale et des chaînes de valeur inclusives, et ont réaffirmé les engagements financiers internationaux, la promotion des financements privés et de l'investissement en faveur de la conservation et de la restauration des forêts, et l'appui aux peuples autochtones et aux populations locales, ainsi que des conclusions du Groupe de travail III du GIEC sur l'atténuation et de ses recommandations en vue de réduire la déforestation et d'accroître le reboisement,

se réjouissant de l'adoption, en décembre 2022, du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal et de ses 4 objectifs et 23 cibles, en particulier de la cible 2 "Faire en sorte que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones d'écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures, côtiers et marins dégradés fassent l'objet d'une restauration effective, afin de renforcer la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, l'intégrité écologique et la connectivité",

attendant avec intérêt la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Dubaï (COP28), qui fera le point sur les conclusions des COP26 et COP27 en ce qui concerne la protection des forêts,

rappelant les résolutions de l'UIP intitulées *Changements climatiques, modèles de développement durable et énergies renouvelables* (120e Assemblée de l'UIP, Addis-Abeba, avril 2009), *Lutte contre les changements climatiques* (141e Assemblée de l'UIP, Belgrade, octobre 2019) et *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences* (142e Assemblée de l'UIP, session en ligne, mai 2021), la Déclaration de Nusa Dua intitulée *Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques* (144e Assemblée de l'UIP, Nusa Dua, mars 2022), ainsi que la Déclaration du Président de l'Assemblée sur les changements climatiques (116e Assemblée de l'UIP, Nusa Dua, mai 2007),

guidée par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et les Objectifs de développement durable (ODD), qui soulignent que la politique relative au climat, la réduction de la pauvreté et la paix universelle sont inextricablement liées dans la réalisation du développement durable, et en particulier par l'ODD 15, qui vise à "préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts,

* La délégation de l'Inde a exprimé des réserves sur les alinéas 2, 5 et 8, et les paragraphes 1, 3, 5, 6, 9, 11, 12, 13, 17 et 21.
La délégation de la Fédération de Russie a exprimé des réserves sur l'alinéa 19.

lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité", par l'ODD 13, qui appelle à "prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions", et par l'ODD 17, qui vise à "renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser",

déterminée à mettre en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal, adopté par la 15e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique en décembre 2022, en particulier la cible 2, qui vise la restauration d'au moins 30 % des écosystèmes dégradés d'ici à 2030, et la cible 3, qui demande que d'ici à 2030, au moins 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones côtières et marines soient effectivement conservées et gérées par le biais de systèmes d'aires protégées écologiquement représentatifs, bien reliés et gérés de manière équitable, et d'autres mesures efficaces de conservation par zone,

réaffirmant la résolution 76/300 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui considère que le droit à un environnement propre, sain et durable fait partie des droits humains, la résolution 71/285, par laquelle le *plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)* a été adopté, ainsi que la résolution 73/284 relative à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030),

s'engageant à réaliser la vision commune énoncée dans le *plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)* "d'un monde dans lequel tous les types de forêts et d'arbres en général sont gérés de manière durable, contribuent au développement durable et offrent des avantages économiques, sociaux, environnementaux et culturels pour les générations présentes et futures",

réaffirmant l'importance des six objectifs définis dans le *plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)* et en particulier l'objectif 1, qui vise à "mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et à des efforts accrus en vue de prévenir la dégradation des forêts et de contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques" et qui contribuera ainsi, entre autres, à la réalisation des cibles suivantes des ODD : 6.6, qui vise à "protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment […] les forêts", 12.2, qui vise à "parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles", 15.1, qui vise à "garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts", et en particulier 15.2, qui vise à "promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial",

soulignant la cible 1.2 de l'objectif 1 du *plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)*, laquelle appelle à "stabiliser ou renforcer les stocks de carbone forestiers de la planète",

approuvant l'objectif 2 du *plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)*, lequel vise à "renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts, y compris en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts", et en particulier ses cibles 2.2 "Améliorer l'accès des petites entreprises forestières, en particulier dans les pays en développement, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés" et 2.3 "Faire en sorte que les forêts et les arbres contribuent pour une plus large part à la sécurité alimentaire des populations locales",

se félicitant de la participation constante de la communauté internationale à de nombreuses initiatives mondiales visant à faire valoir la contribution des forêts à la protection du climat, notamment le Partenariat des dirigeants pour les forêts et le climat, le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, le XVe Congrès forestier mondial, qui a eu lieu à Séoul en mai 2022, l'initiative verte de l'ASEAN, qui vise à intensifier les efforts de restauration, à planter au moins 10 millions d'arbres indigènes entre 2021 et 2031 dans les 10 États membres de l'ASEAN, et à établir des normes pour la valorisation d'activités et de programmes de plantation d'arbres dans la région, lesquels non seulement font repousser les forêts, mais contribuent également au bien-être des populations, à l'amélioration des moyens de subsistance et au renforcement de la résilience, le Défi

de Bonn – un engagement mondial à restaurer 150 millions d'hectares de terres déboisées et dégradées dans le monde avant 2020 et 350 millions d'hectares avant 2030 –, l'initiative du Forum économique mondial visant à conserver, restaurer et faire pousser mille milliards d'arbres dans le monde d'ici à 2030, l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, et le *plan d'action stratégique pour la coopération de l'ASEAN dans le secteur forestier*, et reconnaissant que toutes ces initiatives ont aidé les États à affirmer des objectifs en matière de protection des forêts et de réduction des émissions et ont mis en évidence les nombreuses possibilités de prévention, d'atténuation, de renforcement de la résilience et d'adaptation, par le biais des contributions de gouvernements nationaux, de provinces, de villes et villages, d'entreprises, d'institutions financières et de la société civile,

reconnaissant le rôle primordial des femmes et des jeunes dans la conservation et la restauration des écosystèmes forestiers, et *soulignant* la nécessité d'assurer leur pleine participation, à tous les niveaux, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de conservation et de restauration des écosystèmes forestiers,

notant que les forêts sont des ressources d'importance mondiale, car elles couvrent 31 % de la surface terrestre de la planète tout en stockant près de la moitié du carbone terrestre, que les forêts contribuent à réguler le climat régional en influençant le régime des précipitations et en rafraîchissant les zones urbaines, que les arbres et les forêts régulent le bilan hydrique, servent de réservoirs d'eau potable et protègent de l'érosion, des glissements de terrain, des éboulements, des avalanches, des inondations, de la désertification, de la dégradation des sols et de l'insécurité alimentaire, que les forêts gérées de manière durable fournissent des ressources naturelles et climatiquement neutres pour diverses chaînes de valeur, et que les forêts bien gérées sont source de moyens de subsistance, de médicaments, d'activités récréatives et culturelles, d'emplois et de revenus pour les habitants de la forêt, les populations tributaires des forêts et les peuples autochtones, et constituent un bouclier naturel contre la transmission des zoonoses,

vivement préoccupée par la disparition, selon l'édition 2022 du rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur la situation des forêts dans le monde, de 420 millions d'hectares de forêts entre 1990 et 2020 en raison de la déforestation – c'est-à-dire environ 10,34 % de la superficie totale des forêts dans le monde au cours des 30 dernières années – du fait de la déforestation, avec ses dommages connexes prenant la forme de sécheresses, de désertifications et de changements aux conditions météorologiques, par les graves répercussions de la disparition des forêts sur certains aspects de la vie humaine ainsi que sur le développement humain, et par le fait que la déforestation a un effet multiplicateur sur les crises existantes à bien des égards,

notant avec une vive préoccupation que la déforestation et la dégradation des forêts ont un impact croissant et profond sur les changements climatiques, la destruction et la dégradation des forêts, y compris de leurs sols, étant responsables d'environ 15 % des émissions de carbone anthropiques,

c*onsciente* de l'impact négatif des conflits armés sur les écosystèmes forestiers et de la part de responsabilité de ces conflits dans les émissions de gaz à effet de serre,

regrettant que la guerre d'agression russe contre l'Ukraine – le plus grand conflit en cours, qui donne lieu à des incendies de forêt massifs et est responsable de la production d'au moins 33 millions de tonnes équivalent CO_2 – ait gravement compromis les efforts déployés au niveau mondial pour parvenir à un bilan carbone négatif des forêts et lutter contre les changements climatiques,

consciente que la progression de la déforestation et de la dégradation des forêts est l'une des principales causes de l'appauvrissement croissant de la biodiversité et de la perte des ressources génétiques, étant donné que les forêts fournissent un habitat à 80 % des espèces d'amphibiens, 75 % des espèces d'oiseaux et 68 % des espèces de mammifères, et que les forêts tropicales sont particulièrement importantes car elles abritent près de la moitié des espèces animales et végétales de la planète,

soulignant la menace concrète et existentielle que la déforestation et la dégradation des forêts font peser sur la sécurité alimentaire et l'agriculture, étant donné que la destruction des forêts a de très fortes répercussions sur les précipitations au niveau régional et, par conséquent, sur l'agriculture pluviale, en particulier en Amazonie et dans les régions tropicales d'Afrique,

rappelant les paragraphes 47 et 48 du *Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh,* adopté à la COP27 en novembre 2022, selon lesquels, dans le contexte de l'appui adéquat et prévisible à accorder aux pays en développement parties, les Parties doivent collectivement s'employer à ralentir, faire cesser et inverser la diminution du couvert et des stocks de carbone forestiers, en fonction de la situation nationale, conformément à l'objectif ultime de la CCNUCC, tout en prévoyant les garanties sociales et environnementales nécessaires,

exprimant sa profonde inquiétude face aux graves dommages causés par le recul des forêts aux sociétés et aux économies, sachant que, selon le *plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)*, "environ 1,6 milliard de personnes, soit 20 % de la population mondiale, dépendent des forêts, qui constituent un moyen de subsistance, un bassin d'emplois et une source de revenus",

1. *exhorte* les Parlements membres de l'UIP à élaborer, conformément à leurs fonctions parlementaires, des réglementations et des lois nationales qui concourent à l'objectif de "zéro déforestation nette", c'est-à-dire de garantir, en cas de défrichage de forêts ou d'arbres dans une région donnée, le reboisement ou le boisement d'une autre région, selon qu'il conviendra, en s'efforçant de maintenir le même niveau de stockage de CO_2 et en tenant compte des temps de croissance des différentes essences ;

2. *demande* aux Parlements membres de l'UIP et à leur gouvernement d'intensifier les actions urgentes visant à prévenir et à faire cesser la déforestation et la dégradation des forêts, à accroître les zones forestières et à renforcer la résilience des écosystèmes forestiers, ces actions faisant partie des plus rentables pour atténuer les changements climatiques et s'adapter à leurs effets, en soulignant que la réduction de la déforestation au minimum et la promotion du boisement axé sur le climat permettent d'éviter les émissions directes dues à la perte de biomasse et de préserver et renforcer les capacités d'absorption et de capture des gaz à effet de serre des forêts ;

3. *demande instamment* aux Parlements membres de l'UIP et à leur gouvernement d'étendre les zones protégées existantes et d'en créer de nouvelles pour protéger les écosystèmes forestiers, conformément aux engagements internationaux en la matière, de garantir la démilitarisation des zones protégées, en particulier en temps de guerre, d'établir un cadre législatif approprié pour la gestion des zones protégées et de prendre des mesures efficaces pour que ce cadre soit appliqué, et de coopérer, le cas échéant, avec les États voisins pour améliorer la gestion et le fonctionnement des zones protégées ;

4. *exhorte* les Parlements membres de l'UIP à redoubler d'efforts pour reboiser ou même restaurer les forêts dégradées en fonction du contexte national, en gardant à l'esprit que la restauration des forêts est une démarche active visant à ramener une zone à son état antérieur de forêt naturelle en utilisant des arbres indigènes, que les arbres non indigènes fournissent du bois qui peut stimuler les économies locales et réduire la pression de l'exploitation forestière dans les forêts naturelles, que le reboisement, le boisement et l'agroforesterie faisant appel à des arbres indigènes et non indigènes contribuent à diversifier les moyens de subsistance et les paysages pour accroître la productivité des terres, que le boisement et la restauration des forêts peut apporter des avantages environnementaux, climatiques, socioculturels et économiques considérables, et que les arbres fournissent de l'ombre aux terres agricoles, protègent le sol et les plantes cultivées d'une exposition extrême au soleil, refroidissent les températures au sol, influencent les précipitations et conduisent à de meilleures récoltes ;

5. *invite* les Parlements membres de l'UIP à promouvoir des systèmes agroalimentaires plus productifs, plus efficients et plus durables en continuant d'utiliser les terres arables existantes de manière à réduire la demande de nouvelles terres agricoles et à préserver les forêts et les multiples avantages qu'elles apportent aux systèmes agricoles, en gardant à l'esprit que l'expansion de l'agriculture est à l'origine de près de 90 % de la déforestation dans le monde, que de nombreuses terres arables ne sont pas exploitées de la manière la plus efficiente et la plus productive possible, et qu'une augmentation de la productivité dans des conditions durables réduira la pression exercée sur les forêts par la hausse de 35 à 56 % de la demande alimentaire d'ici à 2050 sous l'effet de la croissance de la population mondiale, qui devrait atteindre 9,7 milliards de personnes ;

6. *encourage* les Parlements membres de l'UIP à prendre des mesures immédiates pour que la gestion durable des forêts soit plus favorable à la génération de revenus que la déforestation et que ces revenus soient réguliers et suffisamment élevés pour permettre aux populations de subvenir à leurs besoins et pour concurrencer les revenus provenant d'autres utilisations des terres, en soulignant que la gestion durable des forêts et les chaînes de valeur vertes empêchent la conversion des forêts en terres agricoles et soutiennent une transition vers des économies neutres en carbone, et qu'une gestion responsable des forêts peut contrecarrer les facteurs sous-jacents de la déforestation, notamment la pauvreté et les pratiques de production et les modes de consommation non durables, et peut renforcer l'adaptabilité et la résilience des forêts face aux effets des changements climatiques, tout en créant des emplois verts, en particulier dans les pays en développement ;

7. *recommande* aux Parlements membres de l'UIP de créer, en tirant parti des efforts collectifs, une valeur partagée au moyen de l'échange d'expériences et du transfert de technologies, afin de promouvoir l'application des principes de l'économie circulaire dans l'utilisation du bois, le reboisement pour élargir l'utilisation du bois durable, le remplacement de matériaux non renouvelables ou générant d'importants volumes d'émissions, tels que le ciment ou le béton utilisés dans la construction, par des produits du bois exploité de manière durable, l'augmentation de la durée de vie des produits dérivés du bois afin de répondre à la demande croissante, la réduction du gaspillage par une amélioration des processus de fabrication et l'utilisation en cascade des produits issus de la forêt, l'utilisation des technologies vertes, la modification des habitudes de consommation, et la transition vers des économies plus circulaires et plus vertes ;

8. *invite* les Parlements membres de l'UIP à revoir et améliorer la législation relative aux forêts, à renforcer l'application de la législation forestière, et à promouvoir la bonne gouvernance à tous les niveaux afin de soutenir la gestion durable des forêts et de combattre et d'éradiquer les pratiques illégales dans les secteurs liés aux forêts ;

9. *appelle* les Parlements membres de l'UIP à adopter des stratégies et un mécanisme d'examen et d'auto-contrôle systématiques qui permettront aux gouvernements d'accroître la valeur de la conservation et de la restauration des forêts, en particulier des forêts ombrophiles et des forêts boréales, à mettre en valeur les services rendus par les écosystèmes et les ressources naturelles des forêts au niveau mondial, et à souligner que les mécanismes nationaux, régionaux ou internationaux d'échange de droits d'émission, tels que les systèmes d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne et du Protocole de Kyoto, sont des instruments efficaces pour mobiliser des capitaux privés afin de financer la protection des forêts et le boisement, notamment l'utilisation d'unités d'absorption sur la base d'activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UTCATF) telles que le reboisement, en mettant l'accent sur le maintien de la plus haute intégrité environnementale et climatique de ces mécanismes ;

10. *invite* les Parlements membres de l'UIP à demander à leur gouvernement d'envisager des réformes fiscales écologiques, de prendre des mesures politiques visant à promouvoir une consommation et une production responsables des biens liés à la forêt et de réorienter les subventions agricoles pour inclure l'agroforesterie et la foresterie durable, en gardant à l'esprit que les instruments de politique générale peuvent être utilisés de manière stratégique pour créer des incitations commerciales en faveur d'une gestion responsable et durable des forêts et pour réorienter les incitations afin de stimuler les marchés et le financement verts ;

11. *encourage* les Parlements membres de l'UIP à faire le nécessaire pour que l'objectif de zéro émission nette soit intégré dans les stratégies économiques, environnementales et climatiques nationales, en réaffirmant les objectifs de l'Accord de Paris visant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, en grande partie par le biais de mesures ambitieuses visant à : réduire le plus possible les émissions de gaz à effet de serre et éliminer les émissions résiduelles de l'atmosphère notamment en protégeant et en restaurant les puits naturels tels que les forêts, les sols et les tourbières, ou au moyen de technologies d'émissions négatives telles que l'extraction directe dans l'air et la bioénergie avec captage et stockage du carbone (BESCS) ;

12. *recommande* aux Parlements membres de l'UIP de renforcer les mesures visant à éliminer progressivement les centrales au charbon traditionnelles et les subventions inefficaces aux combustibles fossiles, en particulier pour le lignite et le charbon, qui nécessitent souvent une exploitation forestière intensive, de garder à l'esprit le principe défini dans la CCNUCC et réaffirmé dans l'Accord de Paris, des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives à la lumière des différentes circonstances nationales, et d'orienter la politique mondiale de développement vers un soutien aux pays en développement qui prévoient de construire des centrales électriques alimentées au charbon, afin qu'ils envisagent plutôt des centrales électriques à énergie renouvelable permettant la même production d'énergie tout en préservant l'énergie, la sécurité de l'emploi, le climat et les forêts ;

13. *invite* les Parlements membres de l'UIP à redoubler d'efforts pour réduire l'utilisation du charbon de bois en tant que source d'énergie et à promouvoir d'autres solutions qui soient durables, rentables, viables, renouvelables et neutres en carbone, telles que les poêles à énergie solaire, hydraulique, géothermique, éolienne et nucléaire, en gardant à l'esprit l'important recul des forêts et volume d'émissions de CO_2 résultant de l'utilisation du charbon de bois en tant que principale source d'énergie dans de nombreux pays en développement ayant un accès limité à l'énergie ;

14. *exhorte* les Parlements membres de l'UIP à tenir compte des besoins et des connaissances des populations locales, notamment des habitants de la forêt, des populations tributaires des forêts et des peuples autochtones, conformément aux normes nationales en matière de gestion durable des forêts, qui font partie intégrante de la lutte contre les changements climatiques ; à reconnaître que les peuples autochtones et les populations locales gèrent durablement les forêts depuis des millénaires, en appliquant des pratiques fondées sur les systèmes de savoirs autochtones et en satisfaisant leurs besoins sans pour autant compromettre les capacités des écosystèmes et des forêts dans lesquels ils vivent ; à réaffirmer que les droits fonciers des peuples autochtones et des populations locales doivent être protégés et appliqués comme il convient ; et à souligner que la restauration des forêts préserve les territoires et les ressources des peuples autochtones et réduit la pression exercée sur les forêts en déclin en termes d'extraction de bois de chauffage, d'exploitation forestière illégale et de production de charbon de bois ;

15. *exhorte également* les Parlements membres de l'UIP à s'assurer que les pratiques de conservation des forêts et d'autres solutions climatiques fondées sur la nature soutiennent et respectent les droits inhérents des peuples autochtones concernant leurs territoires traditionnels, y compris leur droit à la consultation et à l'accommodement lorsque des mesures ou des interventions risquent d'avoir des effets préjudiciables sur eux, sur leurs terres ou sur leurs ressources ;

16. *invite* les Parlements membres de l'UIP à : prendre des mesures pour renforcer leur compréhension commune des forêts, de la gestion durable des forêts et de la protection du climat, en tenant compte des circonstances nationales et régionales, notamment dans une optique d'équité et de solidarité intergénérationnelles, inciter le secteur de l'éducation et les populations locales, par le biais d'une stratégie à plusieurs niveaux et d'une approche multipartite, à s'engager sur la voie du reboisement, qui est essentiel pour parvenir à une croissance économique durable et inclusive, veiller à ce que des programmes éducatifs appropriés sur les forêts soient mis en œuvre et inclus dans les programmes scolaires, promouvoir des initiatives d'éducation auprès des jeunes et associer les futures générations aux mesures de protection du climat afin qu'elles soient conscientes de la nécessité de protéger les forêts et l'environnement et des moyens de le faire, en gardant à l'esprit que ce sont les enfants et les jeunes d'aujourd'hui et de demain qui supporteront les conséquences de l'intensification des changements climatiques et qu'ils souhaitent donc s'engager activement dans la lutte contre les changements climatiques, et faire en sorte que des approches et des outils sensibles au genre soient adoptés afin de donner aux hommes et aux femmes des chances égales de participer à la gestion durable des forêts et d'en tirer profit, tout en veillant à ce que les jeunes soient associés à la prise de décisions en lien avec les forêts ;

17. *exhorte* les Parlements membres de l'UIP à mettre en place des mécanismes pour la fourniture de services de vulgarisation agricole en tant qu'intermédiaires entre les chercheurs et les agriculteurs, afin de faire connaître les effets dévastateurs de la déforestation, de former les populations locales aux bonnes pratiques agricoles, d'encourager les agriculteurs à adopter des méthodes de culture nouvelles et améliorées, d'aider les agriculteurs dans leur prise de décisions et de veiller à ce que les connaissances pertinentes soient mises en pratique pour obtenir les meilleurs résultats possibles en matière de production durable et de développement rural, tout en soulignant la nécessité d'investir davantage dans l'agronomie dans les zones tropicales afin de pouvoir fournir des ressources telles que les semences et les nutriments, mais aussi des possibilités de formation et l'accès aux marchés ;

18. *recommande* aux Parlements membres de l'UIP d'user de leurs pouvoirs législatifs pour soutenir les mesures d'incitation à l'emploi et à l'investissement dans l'économie verte en faveur des populations locales et des entrepreneurs, ainsi que pour renforcer l'équilibre du développement économique à tous les niveaux, c'est-à-dire aux niveaux des individus, des familles, des collectivités et des sociétés, et pour tendre vers des stratégies de croissance verte et vers les avantages de l'économie du partage en tenant compte des contextes sociaux, culturels et environnementaux pour l'apprentissage tout au long de la vie, la résilience et la croissance inclusive ;

19. *enjoint* aux Parlements membres de l'UIP d'allouer un budget national suffisant pour l'investissement dans la recherche et le développement afin de tirer parti de techniques telles que l'hybridation d'arbres à haut rendement et à racines à croissance rapide, susceptibles de favoriser le rajeunissement et la régénération des forêts et, partant, la capacité de stockage du CO_2 et la résilience climatique, ou de la diversification et de la mixité des essences dans les plantations forestières afin de mettre à profit les complémentarités fonctionnelles existantes entre les différentes espèces ;

20. *encourage* les Parlements membres de l'UIP à prévoir un budget national suffisant pour intensifier les efforts visant à promouvoir le financement et l'utilisation des technologies numériques et des services à large bande, afin de permettre aux ménages situés en région rurale ou éloignée d'accéder à des informations en ligne sur l'utilisation durable des terres et les opportunités de revenus issus de l'exploitation forestière, en gardant à l'esprit l'importance de faire connaître la nécessité d'une gestion durable des forêts ;

21. *exhorte* les Parlements membres de l'UIP à maintenir des relations pacifiques entre eux et à respecter la souveraineté des États et leur territoire, et à mener une action concertée et unie, en dépit des disparités politiques, économiques et sociales, pour faire cesser rapidement les guerres d'agression à travers le monde, en gardant à l'esprit que les guerres et les conflits violents, ainsi que les mines, peuvent entraîner la destruction et la contamination d'écosystèmes tels que les forêts, qui sont importants non seulement pour les personnes qui y vivent, mais aussi pour l'humanité tout entière ;

22. *prie instamment* les Parlements membres de l'UIP de promouvoir une cohérence, une collaboration et des synergies accrues entre eux pour tendre vers la réalisation des objectifs communs énoncés dans la présente résolution, et de favoriser un soutien et des partenariats renforcés, notamment en ce qui concerne les ressources financières, le transfert de technologies et le renforcement des capacités, afin d'aider les pays en développement à promouvoir les écosystèmes forestiers, le boisement et l'agroforesterie durables, ainsi que le bien-être des populations ;

23. *demande* au Secrétaire général de l'UIP de transmettre la présente résolution aux Parlements membres de l'UIP, au Secrétaire général de l'ONU et à toutes les institutions concernées ;

24. *encourage* les Parlements membres de l'UIP à prendre des mesures appropriées, selon les circonstances nationales, en vue de l'application de la présente résolution.

Rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

dont la 146e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Manama, 15 mars 2023)

La Commission a tenu deux séances, les 13 et 14 mars respectivement.

La réunion-débat du 13 mars était présidée par Mme J. Mahmood (Maldives), membre du Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, en remplacement de M. A. Gajadien (Suriname), Président de la Commission. Quelque 80 personnes de 44 pays y ont assisté. L'objectif de la séance était de débattre de la prochaine résolution sur *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats*.

Mme L. Reynolds (Australie) et M. E. Bustamante (Pérou) ont contribué en tant que co-rapporteurs. Mme Reynolds a formulé des remarques liminaires et expliqué comment cette nouvelle forme de traite d'enfants et d'esclavage infantile s'était développée. Le phénomène répond à la logique de l'offre et de la demande. Des pays, des touristes et des bénévoles bien intentionnés envoient des fonds à des orphelinats sans faire preuve de diligence raisonnable et donc sans savoir s'ils contribuent ou non à un système caritatif respectueux des principes d'éthique (la demande). De leur côté des criminels et trafiquants patentés offrent aux donateurs une expérience "unique" et "sur mesure" de visite d'un orphelinat (l'offre). Pour mettre en place ces pratiques illégales, ils ont créé de toutes pièces des "orphelins de papier", c'est-à-dire des enfants qu'ils ont doté de faux papiers attestant qu'ils sont orphelins. Or, dans les faits, au moins un des deux parents de la très grande majorité des enfants dans ces orphelinats est en vie.

Mme K. Van Doore, Directrice adjointe de la *Griffith Law School* (Australie) et Mme R. Nhep, Conseillère technique principale du réseau *Better Care*, ont également participé à la discussion à titre d'expertes. Mme Van Doore a fait remarquer qu'au vu du nombre d'enfants impliqués, il incombait aux gouvernements de prendre en main cette question et que le recrutement et le transfert d'enfants dans des orphelinats à des fins lucratives prenaient encore plus d'ampleur en temps de crise.

Mme Nhep a cité "les trois P" – "prévention", "poursuites" et "protection" – et compte tenu de la nature transfrontalière de la question, en a ajouté un quatrième : "partenariats". Les principales difficultés sont notamment le manque d'exigences en matière de documentation (par exemple, l'enregistrement des infrastructures) et le manque de surveillance des orphelinats.

Les deux expertes ont évoqué plusieurs mesures de protection pouvant contribuer aux trois P et ont cité la campagne australienne *Smart Volunteer* (volontaires intelligents) comme exemple de bonne pratique. L'une de ces mesures consiste à enseigner aux donateurs à faire preuve de diligence raisonnable et à leur expliquer les conséquences néfastes que peuvent entraîner leurs bonnes intentions et leur générosité. Une autre mesure consiste à instaurer des obligations de visa pour les activités de bénévolat et à adopter des normes spécifiques dans le cadre du travail auprès d'enfants vulnérables. Comme la pauvreté est un facteur de cette forme de traite, elles ont préconisé qu'au lieu d'envoyer des bénévoles, des touristes et de l'argent aux orphelinats, des fonds soient débloqués pour maintenir les enfants au sein de leur famille.

Au cours du débat qui a suivi, 31 délégations ont fait part de l'expérience de leur pays. Plusieurs mesures concrètes ont été proposées, notamment réglementer les dons effectués par les particuliers et les pays (Koweït), examiner les liens entre la traite d'enfants dans les orphelinats et le travail forcé (Malawi), faciliter les transferts monétaires aux enfants/orphelins (Kenya), effectuer une analyse comparative de toutes les règles/lois en vigueur et dégager les meilleures pratiques (Kenya) et utiliser les enquêtes parlementaires et la législation sur l'esclavage moderne comme outils à des fins de prévention, de poursuites et de protection (Nouvelle-Zélande).

Il a été généralement admis qu'il existait différentes bonnes pratiques et que la traite d'enfants dans les orphelinats était un problème pouvant être résolu de manière concertée. Un consensus s'est dégagé pour préparer une résolution détaillée sur le sujet et pour que les pays œuvrent de concert et tirent parti de l'action parlementaire par l'intermédiaire de l'UIP, de l'ONU et d'autres instances internationales/régionales compétentes.

Les co-rapporteurs prépareraient un projet de résolution comprenant des recommandations applicables dans tous les parlements parallèlement aux recommandations et résolutions de l'ONU qui établissent un lien entre tourisme et traite d'enfants dans les orphelinats.

Les membres avaient jusqu'au 3 avril 2023 pour soumettre des contributions écrites pour examen et les co-rapporteurs diffuseraient un projet de résolution également pour examen en juillet. Les propositions d'amendements au projet seraient examinées lorsque la Commission se réunirait à la 147e Assemblée de l'UIP, en octobre 2023, pour parachever la résolution.

Le 14 mars, la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a tenu une réunion-débat sur le thème *L'impulsion parlementaire en faveur de la lutte contre la désinformation et les contenus haineux et discriminatoires dans le cyberespace.* L'objectif était de discuter de la propagation de la désinformation et des discours haineux sur Internet, de mettre en commun des informations sur la manière dont les parlements et les parlementaires traitaient ces problèmes et sur les mesures que les parlements pouvaient prendre pour mieux limiter la diffusion de contenus préjudiciables en ligne.

La séance s'est déroulée en deux temps : une présentation générale suivie d'interventions et de questions des délégués puis une audition d'experts au cours de laquelle les délégués pouvaient poser des questions. Dans la première partie, la Commission a reçu M. G. Canela, Chef au sein de la Section pour la liberté d'expression et la sécurité des journalistes de l'UNESCO. M. Canela a présenté les problèmes liés à la désinformation et aux contenus haineux en ligne ainsi que les travaux de l'UNESCO dans ce domaine[1]. Internet représente une avancée considérable en termes de liberté d'expression mais il convient d'élaborer des politiques pour protéger ses bienfaits tout en réduisant les risques de préjudices en ligne conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme. Ces phénomènes ne sont pas nouveaux mais ils prolifèrent extrêmement rapidement au point de devenir viraux. Parallèlement, les parlements s'emploient à élaborer des lois et à tester leur applicabilité. Les études menées par l'UNESCO montrent que dans la plupart des cas, ces lois ne sont pas pleinement conformes aux normes relatives aux droits de l'homme. M. Canela a en outre noté que si la désinformation et les contenus haineux étaient des phénomènes liés, ils avaient chacun leurs particularités et devaient être traités séparément.

Le débat a permis d'aborder plusieurs sujets communs, notamment la menace que constitue la désinformation pour la légitimité des institutions publiques, le rôle des réseaux sociaux, les politiques de modération de contenus et l'importance de l'éducation en général et de l'éducation aux médias en particulier dans la lutte contre la désinformation. De nombreux délégués ont émis l'idée que des lois devaient être élaborées pour réglementer et criminaliser certaines formes de discours en ligne et plusieurs d'entre eux ont donné des exemples de lois déjà élaborées dans leur pays. La pandémie de COVID-19 a été évoquée ainsi que la désinformation à laquelle avaient donné lieu les mesures sanitaires. Des délégués ont également mentionné les propos haineux qui ciblaient les parlementaires ainsi que les femmes et les communautés religieuses en ligne.

M. Canela a rappelé que les parlements devaient élaborer les lois et les règlements avec discernement et offrir les garanties nécessaires pour protéger la liberté d'expression. Il a suggéré que les lois visant à limiter les discours en ligne soient accompagnées d'un mécanisme de réglementation indépendant qui suive la logique des conventions et du droit international des droits de l'homme. Il a ajouté que les parlementaires devaient en premier lieu consulter les normes relatives aux droits de l'homme existantes, qui contiennent des outils efficaces pour traiter ces questions.

Dans la seconde partie de la réunion-débat, la Commission a reçu des experts de trois organisations. Mme R. Vazquez Llorente, Responsable du droit et des politiques à WITNESS, a parlé des problèmes liés à la responsabilité des réseaux sociaux et de l'importance de la protection des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes qui se battent contre la désinformation. M. Z. Amanullah, Associé principal résident, Réseaux et sensibilisation, à l'Institut pour le dialogue stratégique, a évoqué la modération des contenus dans d'autres langues que l'anglais et la nécessité d'effectuer davantage d'études sur la désinformation ailleurs qu'en Amérique du Nord et en Europe.

[1] Principales ressources de l'UNESCO : conférences sur les thèmes *Pour un Internet de confiance* (https://www.unesco.org/fr/internet-conference) et *La lutte contre les discours de haine* (https://www.unesco.org/fr/countering-hate-speech).

Mme L. Zommer, Cofondatrice de *Factchequeado*, Directrice et rédactrice en chef de *Chequeado*, et créatrice de *LatamChequea*, a présenté les activités de vérification des faits que mène son organisation en collaboration avec des communautés hispanophones aux États-Unis, en particulier s'agissant de la pandémie de COVID-19.

Une audition d'experts a ensuite eu lieu, au cours de laquelle les délégués ont été encouragés à poser des questions. Des délégués ont également fait part de l'expérience de leur pays. Ont également été abordés la nécessité d'adopter une approche mondiale face à la désinformation et aux contenus haineux, le problème des discours de haine fondés sur la religion et l'utilisation des réseaux sociaux aux fins d'intimidation des femmes, y compris des femmes parlementaires.

En guise de réponses, le groupe d'experts a évoqué d'autres mécanismes susceptibles de rompre le cycle des algorithmes des réseaux sociaux, qui favorisent la désinformation et la diffusion des informations mensongères et des discours de haine, et la nécessité de réaliser des études indépendantes en vue d'élaborer des lois efficaces, en particulier dans d'autres langues que l'anglais. Au total, 27 délégations ont contribué au débat.

Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

dont la 146e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Manama, 15 mars 2023)

Le Président, M. L. Wehrli (Suisse), a souhaité la bienvenue à tous les participants en sa qualité de président par intérim de la Commission, et a présenté les points à l'ordre du jour adopté en même temps que le compte rendu de la séance de la Commission qui s'est tenue pendant la 145e Assemblée, en octobre 2022.

Débat sur la proposition de nouvelles modalités et méthodes de travail de la Commission

Le Président a résumé le débat qui s'est tenu le jour précédent, dans le cadre de la réunion du Bureau de la Commission sur le nouveau mandat et les nouvelles méthodes de travail de la Commission, qui ont été adoptés à l'unanimité par le Bureau.

Le Président a invité les délégués à donner leur avis à propos du document qui a été distribué dans la salle.

Exprimant dans l'ensemble leur accord en faveur du nouveau mandat et des nouvelles méthodes de travail de la Commission, les délégués ont noté les points suivants :

- la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU devrait, à l'avenir, constituer un domaine de travail distinct pour la Commission.
- La Commission devrait contribuer à renforcer l'exercice du contrôle parlementaire sur l'ONU, en positionnant éventuellement l'UIP comme un conseil consultatif de l'ONU.
- La Commission devrait promouvoir des modalités pratiques d'interaction entre l'UIP et les Nations Unies, ainsi qu'entre les parlements nationaux et les organismes des Nations Unies sur le terrain.
- La Commission doit mettre l'accent sur le rôle des parlements dans la mise en œuvre des conventions des Nations Unies.

Le mandat et les méthodes de travail de la Commission ont été adoptés à l'unanimité par vote à main levée.

Débat sur la participation des représentantes permanentes à l'Assemblée générale des Nations Unies

La séance a débuté avec un message vidéo de Mme S. Malcorra, ancienne Ministre des affaires étrangères de l'Argentine et ancienne Chef de cabinet du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon. Mme Malcorra mène une campagne mondiale pour que l'ONU inclue davantage les femmes. Elle a notamment fait remarquer que la question de l'égalité des genres à l'ONU doit s'appliquer à la fois au Secrétariat et aux organes de décision de l'ONU, tels que l'Assemblée générale.

Mme P. Torsney (Chef du Bureau de l'Observateur permanent auprès de l'ONU à New York et Secrétaire de la Commission) a ouvert le débat en faisant référence au travail réalisé par l'UIP pour parvenir à l'égalité des sexes dans les parlements nationaux et en ajoutant qu'il était nécessaire d'étendre cela à l'Assemblé générale où la grande majorité des Observateurs permanents sont des hommes. Elle a présenté des données montrant l'écart actuel entre les hommes et les femmes à l'Assemblée générale ainsi que les résultats d'une enquête de l'UIP sur les processus de contrôle parlementaire pour la nomination des représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York.

Les membres de la Commission ont manifesté un fort intérêt à l'égard de la question et globalement exprimé leur appui pour que la Commission continue de se mobiliser. Les délégués ont notamment fait état des points suivants :

- il y a une forte corrélation entre l'égalité des sexes dans les parlements et les autres organes de décision, d'une part, et la mise en œuvre de politiques en faveur de l'émancipation des femmes et des filles, d'autre part.
- La réalisation de l'égalité des sexes à l'Assemblée générale des Nations Unies concourra aussi aux efforts menés à l'échelle mondiale en faveur de l'autonomisation des femmes et des filles et, par extension, à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD).
- L'inclusion des femmes aux Nations Unies doit aussi s'effectuer dans les dispositifs de paix et de sécurité sur le terrain, où s'effectue une grande partie du travail de l'Organisation en matière de consolidation de la paix et de résolution des conflits.
- Il est temps que l'ONU nomme une femme au poste de Secrétaire général.

À la conclusion du débat, Mme Torsney a annoncé que la question de l'égalité des sexes à l'Assemblée générale des Nations Unies serait un point récurrent à l'ordre du jour de la Commission qui sera abordé en mode campagne, non seulement aux séances officielles de la Commission mais aussi entre les séances. Dans un premier temps, une réunion en ligne des parlementaires intéressés sera organisée avant la prochaine Assemblée de l'UIP en Angola, en octobre 2023.

Débat sur la participation des parlementaires aux examens nationaux volontaires du forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable

M. A. Motter (Conseiller principal aux Affaires économiques et sociales, Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU) a expliqué comment les rapports nationaux que les gouvernements présentent volontairement tous les ans au forum politique de haut niveau constituent le principal processus d'obligation redditionnelle de l'ONU pour encourager la mise en œuvre des ODD au niveau national. Le processus de l'examen national volontaire a été conçu pour inclure toutes les parties prenantes au niveau national, y compris les parlements. L'enquête de l'UIP sur la participation des parlementaires dans les 42 pays qui ont volontairement présenté des rapports en 2022 a montré une faible participation des parlementaires au processus d'examen national volontaire. M. Motter a également noté un très faible taux de participation à l'enquête des Membres de l'UIP sur le sujet.

Les délégués qui ont pris la parole ont souligné les points suivants :

- la participation des parlementaires à l'examen national volontaire est effectivement une très bonne chose et elle doit être davantage renforcée, en particulier maintenant où les ODD ne sont plus du tout sur la bonne voie.
- Il est très difficile d'intégrer un cadre complexe comme les ODD dans les politiques et les plans nationaux et il faut des capacités et des mécanismes très évolués dont de nombreux gouvernements ne disposent pas. Les attentes de l'ONU à cet égard ne sont pas complètement réalistes.
- Afin de permettre une meilleure participation à l'enquête de l'UIP, il faut davantage de coordination entre les coordonnateurs de l'UIP qui reçoivent l'enquête de l'UIP et les organes parlementaires concernés responsables des ODD.

En concluant la séance, le Président a exhorté les parlements dont les gouvernements présenteront des rapports en 2023 à répondre au questionnaire de l'UIP de manière exhaustive et en temps utile.

Élections au Bureau de la Commission permanente

Le Président a annoncé les candidatures suivantes au Bureau de la Commission : M. A. Talbi (Algérie), M. D. McGuinty (Canada), M. M. Alajmi (Koweït), M. H. Aoyagi (Japon), Mme P. Cayetano (Philippines), Mme A. Shkrum (Ukraine). Toutes les candidatures ont été acceptées par acclamation.

Le Président a remercié les membres sortants du Bureau et informé que son propre mandat au Bureau prenait fin à la présente séance de la Commission. Il a été convenu que M. A. Gryffroy (Belgique) occuperait le poste de Président par intérim jusqu'à l'élection du nouveau président de la Commission à la prochaine séance, en Angola, en octobre 2023.

Remerciant les délégués pour leurs contributions, le Président a clôturé la réunion.

De l'urgence de lutter contre la violence à l'encontre des femmes en politique, notamment dans le contexte de la recrudescence des discours de haine, des fausses informations et des incidents violents

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de l'Argentine pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives	393	Total des voix positives et négatives	1 120
Voix négatives	727	Majorité des deux tiers	747
Abstentions	373		

Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud			17
Albanie	*Absent*		
Algérie		16	
Allemagne		19	
Angola		7	8
Arabie saoudite		15	
Argentine	7		7
Arménie	*Absent*		
Australie		14	
Autriche		12	
Azerbaïdjan			13
Bahreïn		11	
Bangladesh	*Absent*		
Bélarus		12	
Belgique		13	
Bolivie (État plurinational de)	13		
Botswana			11
Brésil	20		
Burkina Faso	7		7
Burundi			13
Cabo Verde	*Absent*		
Cambodge	5		5
Cameroun	*Absent*		
Canada		15	
Chili		6	7
Chypre			11
Comores			10
Côte d'Ivoire			14
Croatie	*Absent*		
Danemark		12	
Égypte		20	
Émirats arabes unis		12	
Équateur	13		
Espagne		16	
Estonie			11
Eswatini	*Absent*		
Éthiopie	20		
Fédération de Russie		20	
Fidji	10		
Finlande		10	
France		18	
Gabon	*Absent*		
Gambie			11
Géorgie			11
Ghana			15
Grèce	13		
Guinée	7		6
Guinée équatoriale	3		8
Guyana	*Absent*		
Hongrie		12	
Inde	23		
Indonésie		22	
Iran (Rép. islam. d')		19	
Iraq		16	
Irlande			12
Islande			10
Israël		12	
Italie		17	
Japon	20		
Jordanie		13	
Kazakhstan			13
Kenya	17		
Koweït		11	
Lettonie		11	
Libéria	*Absent*		
Libye		12	
Liechtenstein			10
Lituanie		10	
Madagascar	*Absent*		
Malaisie	10		
Malawi	13		
Maldives	10		
Mali			14
Malte		8	
Maroc		15	
Maurice	11		
Mexique	10		10
Monaco	*Absent*		
Mongolie	*Absent*		
Mozambique	5		10
Namibie			11
Népal	*Absent*		
Niger		14	
Nigéria	*Absent*		
Norvège		12	
Nouvelle-Zélande		12	
Oman		11	
Ouganda	16		
Ouzbékistan	*Absent*		
Pakistan	12		10
Palestine		12	
Paraguay		8	
Pays-Bas		13	
Pérou	4	11	
Philippines	20		
Pologne		15	
Portugal		13	
Qatar		11	
République arabe syrienne		14	
République de Corée	17		
République démocratique du Congo			19
République démocratique populaire lao	12		
République tchèque		13	
République-Unie de Tanzanie		18	
Roumanie		13	
Royaume-Uni		18	
Rwanda			13
Saint-Marin		10	
Sénégal	*Absent*		
Serbie	12		
Seychelles			8
Sierra Leone	*Absent*		
Singapour	*Absent*		
Slovaquie	*Absent*		
Slovénie		11	
Somalie	*Absent*		
Soudan du Sud	13		
Sri Lanka	*Absent*		
Suède		13	
Suisse		6	6
Suriname	5		5
Tchad			13
Thaïlande	18		
Timor-Leste			11
Tonga	8		
Türkiye	19		
Turkménistan	*Absent*		
Ukraine		16	
Uruguay		11	
Viet Nam	*Absent*		
Yémen		13	
Zambie		13	
Zimbabwe			13

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209e session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

Criminaliser le mépris des religions et la propagation de la haine, et promouvoir la coexistence, la tolérance, la paix et la sécurité internationale

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation du Qatar pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

Voix positives 756
Voix négatives 444
Abstentions 293

Total des voix positives et négatives 1 200
Majorité des deux tiers..... 800

Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud			17
Albanie	*Absent*		
Algérie	16		
Allemagne		19	
Angola	8		7
Arabie saoudite	15		
Argentine	7		7
Arménie	*Absent*		
Australie		14	
Autriche		12	
Azerbaïdjan	13		
Bahreïn	11		
Bangladesh	*Absent*		
Bélarus	12		
Belgique		13	
Bolivie (État plurinational de)	10		3
Botswana			11
Brésil			20
Burkina Faso	14		
Burundi	13		
Cabo Verde	*Absent*		
Cambodge	5		5
Cameroun	*Absent*		
Canada		15	
Chili		13	
Chypre			11
Comores	10		
Côte d'Ivoire	14		
Croatie	*Absent*		
Danemark		12	
Égypte	20		
Émirats arabes unis	12		
Équateur	4		9
Espagne		16	
Estonie		11	
Eswatini	*Absent*		
Éthiopie	20		
Fédération de Russie	20		
Fidji	10		
Finlande		10	
France		18	
Gabon	*Absent*		
Gambie			11
Géorgie			11
Ghana			15

Pays	Oui	Non	Abst.
Grèce			13
Guinée	13		
Guinée équatoriale	8		3
Guyana	*Absent*		
Hongrie		12	
Inde			23
Indonésie	22		
Iran (Rép. islam. d')	19		
Iraq	16		
Irlande		12	
Islande		10	
Israël		12	
Italie		17	
Japon			20
Jordanie	13		
Kazakhstan	13		
Kenya	17		
Koweït	11		
Lettonie		11	
Libéria	*Absent*		
Libye	12		
Liechtenstein		10	
Lituanie		10	
Madagascar	*Absent*		
Malaisie	10		
Malawi			13
Maldives	10		
Mali	14		
Malte		8	
Maroc	15		
Maurice	11		
Mexique	20		
Monaco	*Absent*		
Mongolie	*Absent*		
Mozambique	7		8
Namibie			11
Népal	*Absent*		
Niger	14		
Nigéria	*Absent*		
Norvège		12	
Nouvelle-Zélande		12	
Oman	11		
Ouganda	16		
Ouzbékistan	*Absent*		
Pakistan	22		
Palestine	12		
Paraguay		8	
Pays-Bas		13	

Pays	Oui	Non	Abst.
Pérou		15	
Philippines	20		
Pologne		15	
Portugal		13	
Qatar	11		
République arabe syrienne	14		
République de Corée			17
République démocratique du Congo			19
République démocratique populaire lao	12		
République tchèque		13	
République-Unie de Tanzanie	18		
Roumanie		13	
Royaume-Uni		18	
Rwanda	13		
Saint-Marin		10	
Sénégal	*Absent*		
Serbie	12		
Seychelles			8
Sierra Leone	*Absent*		
Singapour	*Absent*		
Slovaquie	*Absent*		
Slovénie		11	
Somalie	*Absent*		
Soudan du Sud			13
Sri Lanka	*Absent*		
Suède		13	
Suisse		12	
Suriname	5		5
Tchad	13		
Thaïlande	18		
Timor-Leste	11		
Tonga	8		
Türkiye	19		
Turkménistan	*Absent*		
Ukraine	3		13
Uruguay		11	
Viet Nam	*Absent*		
Yémen	13		
Zambie	13		
Zimbabwe	13		

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209e session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

Susciter une prise de conscience et appeler à l'action face aux graves crises humanitaires qui frappent les peuples de l'Afghanistan, de la République arabe syrienne, de l'Ukraine, du Yémen et d'autres pays, et face à la vulnérabilité spécifique des femmes et des enfants

Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations de l'Argentine, du Chili, de l'Allemagne, des Pays-Bas et de l'Ukraine avec l'appui du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) et du Groupe des Douze
Plus pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

Voix positives	817	Total des voix positives et négatives	1 134
Voix négatives	317	Majorité des deux tiers	756
Abstentions	358		

Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud			17
Albanie	*Absent*		
Algérie		16	
Allemagne	19		
Angola			14
Arabie saoudite		15	
Argentine	7		7
Arménie	*Absent*		
Australie	14		
Autriche	12		
Azerbaïdjan			13
Bahreïn		11	
Bangladesh	*Absent*		
Bélarus		12	
Belgique	13		
Bolivie (État plurinational de)	5	8	
Botswana			11
Brésil	20		
Burkina Faso			14
Burundi			13
Cabo Verde	*Absent*		
Cambodge	7		3
Cameroun	*Absent*		
Canada	15		
Chili	13		
Chypre	8		3
Comores			10
Côte d'Ivoire			14
Croatie	*Absent*		
Danemark	12		
Égypte		20	
Émirats arabes unis		12	
Équateur	6		7
Espagne	16		
Estonie	11		
Eswatini	*Absent*		
Éthiopie			20
Fédération de Russie		20	
Fidji			10
Finlande	10		
France	18		
Gabon	*Absent*		
Gambie	11		
Géorgie	11		
Ghana			15
Grèce	13		
Guinée	10		3
Guinée équatoriale	3	8	
Guyana	*Absent*		
Hongrie	12		
Inde			23
Indonésie		22	
Iran (Rép. islam. d')		19	
Iraq		16	
Irlande	12		
Islande	10		
Israël	12		
Italie	17		
Japon	20		
Jordanie		13	
Kazakhstan			13
Kenya	17		
Koweït		11	
Lettonie	11		
Libéria	*Absent*		
Libye		12	
Liechtenstein	10		
Lituanie	10		
Madagascar	*Absent*		
Malaisie	10		
Malawi	13		
Maldives	10		
Mali	6		8
Malte	8		
Maroc		15	
Maurice	11		
Mexique	20		
Monaco	*Absent*		
Mongolie	*Absent*		
Mozambique			15
Namibie			11
Népal	*Absent*		
Niger		14	
Nigéria	*Absent*		
Norvège	12		
Nouvelle-Zélande	12		
Oman		11	
Ouganda	16		
Ouzbékistan	*Absent*		
Pakistan			22
Palestine		12	
Paraguay	8		
Pays-Bas	13		
Pérou	15		
Philippines	20		
Pologne	15		
Portugal	13		
Qatar		11	
République arabe syrienne		14	
République de Corée	17		
République démocratique du Congo			19
République démocratique populaire lao		12	
République tchèque	13		
République-Unie de Tanzanie	18		
Roumanie	13		
Royaume-Uni	18		
Rwanda	13		
Saint-Marin	10		
Sénégal	*Absent*		
Serbie			12
Seychelles	8		
Sierra Leone	*Absent*		
Singapour	*Absent*		
Slovaquie	*Absent*		
Slovénie	11		
Somalie	*Absent*		
Soudan du Sud			13
Sri Lanka	*Absent*		
Suède	13		
Suisse	12		
Suriname	10		
Tchad			13
Thaïlande	18		
Timor-Leste	11		
Tonga	5		3
Türkiye			19
Turkménistan	*Absent*		
Ukraine	16		
Uruguay	11		
Viet Nam	*Absent*		
Yémen		13	
Zambie	13		
Zimbabwe			13

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209e session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

Création d'un fonds mondial pour les pays vulnérables aux catastrophes naturelles afin de remédier aux pertes et préjudices causés par les changements climatiques

Résultats du vote par appel nominal sur la demande du Groupe africain pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

Voix positives	535	Total des voix positives et négatives	1 175
Voix négatives	640	Majorité des deux tiers	783
Abstentions	318		

Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud	17		
Albanie	*Absent*		
Algérie	16		
Allemagne		19	
Angola	10		5
Arabie saoudite		15	
Argentine	7		7
Arménie	*Absent*		
Australie		14	
Autriche		12	
Azerbaïdjan			13
Bahreïn		11	
Bangladesh	*Absent*		
Bélarus		12	
Belgique		13	
Bolivie (État plurinational de)	13		
Botswana	11		
Brésil			20
Burkina Faso	14		
Burundi			13
Cabo Verde	*Absent*		
Cambodge	10		
Cameroun	*Absent*		
Canada		15	
Chili		7	6
Chypre	6		5
Comores	8		2
Côte d'Ivoire			14
Croatie	*Absent*		
Danemark		12	
Égypte		20	
Émirats arabes unis		12	
Équateur	13		
Espagne		16	
Estonie		11	
Eswatini	*Absent*		
Éthiopie	20		
Fédération de Russie			20
Fidji	10		
Finlande		10	
France			18
Gabon	*Absent*		
Gambie	11		
Géorgie			11
Ghana	15		
Grèce	9	4	
Guinée	12		1
Guinée équatoriale	11		
Guyana	*Absent*		
Hongrie		12	
Inde	23		
Indonésie		22	
Iran (Rép. islam. d')		19	
Iraq		16	
Irlande		12	
Islande		10	
Israël		12	
Italie			17
Japon			20
Jordanie		13	
Kazakhstan			13
Kenya	17		
Koweït		11	
Lettonie		11	
Libéria	*Absent*		
Libye			12
Liechtenstein			10
Lituanie		10	
Madagascar	*Absent*		
Malaisie	10		
Malawi	13		
Maldives	10		
Mali	14		
Malte		8	
Maroc		15	
Maurice	11		
Mexique	5		15
Monaco	*Absent*		
Mongolie	*Absent*		
Mozambique	15		
Namibie	11		
Népal	*Absent*		
Niger		14	
Nigéria	*Absent*		
Norvège		12	
Nouvelle-Zélande		12	
Oman		11	
Ouganda	16		
Ouzbékistan	*Absent*		
Pakistan	22		
Palestine		12	
Paraguay		8	
Pays-Bas		13	
Pérou		15	
Philippines	20		
Pologne		15	
Portugal		13	
Qatar		11	
République arabe syrienne		14	
République de Corée	17		
République démocratique du Congo			19
République démocratique populaire lao	12		
République tchèque		13	
République-Unie de Tanzanie	18		
Roumanie		13	
Royaume-Uni		18	
Rwanda	13		
Saint-Marin		10	
Sénégal	*Absent*		
Serbie			12
Seychelles	8		
Sierra Leone	*Absent*		
Singapour	*Absent*		
Slovaquie	*Absent*		
Slovénie		11	
Somalie	*Absent*		
Soudan du Sud	13		
Sri Lanka	*Absent*		
Suède		13	
Suisse		6	6
Suriname	10		
Tchad			13
Thaïlande	18		
Timor-Leste	2		9
Tonga			8
Türkiye		19	
Turkménistan	*Absent*		
Ukraine	11		5
Uruguay			11
Viet Nam	*Absent*		
Yémen		13	
Zambie	13		
Zimbabwe			13

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209e session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

Demande d'une action urgente pour mettre fin à l'agression, à l'occupation et aux violations massives des droits de l'homme en République démocratique du Congo aux fins de préserver sa souveraineté et son intégrité territorial

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de la République démocratique du Congo pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives	88	Total des voix positives et négatives	793
Voix négatives	705	Majorité des deux tiers	529
Abstentions	700		

Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud			17
Albanie	*Absent*		
Algérie			16
Allemagne		19	
Angola	15		
Arabie saoudite		15	
Argentine			14
Arménie	*Absent*		
Australie		14	
Autriche		12	
Azerbaïdjan			13
Bahreïn		11	
Bangladesh	*Absent*		
Bélarus		12	
Belgique			13
Bolivie (État plurinational de)	5		8
Botswana			11
Brésil			20
Burkina Faso			14
Burundi	13		
Cabo Verde	*Absent*		
Cambodge			10
Cameroun	*Absent*		
Canada		15	
Chili			13
Chypre		11	
Comores	7		3
Côte d'Ivoire			14
Croatie	*Absent*		
Danemark		12	
Égypte		20	
Émirats arabes unis		12	
Équateur			13
Espagne		16	
Estonie		11	
Eswatini	*Absent*		
Éthiopie			20
Fédération de Russie		20	
Fidji			10
Finlande		10	
France			18
Gabon	*Absent*		
Gambie			11
Géorgie			11
Ghana	10		5
Grèce			13
Guinée			13
Guinée équatoriale			11
Guyana	*Absent*		
Hongrie		12	
Inde			23
Indonésie		22	
Iran (Rép. islam. d')		19	
Iraq		16	
Irlande		12	
Islande		10	
Israël		12	
Italie			17
Japon			20
Jordanie		13	
Kazakhstan			13
Kenya			17
Koweït		11	
Lettonie		11	
Libéria	*Absent*		
Libye			12
Liechtenstein		10	
Lituanie		10	
Madagascar	*Absent*		
Malaisie			10
Malawi			13
Maldives			10
Mali	14		
Malte		8	
Maroc		15	
Maurice			11
Mexique			20
Monaco	*Absent*		
Mongolie	*Absent*		
Mozambique			15
Namibie			11
Népal	*Absent*		
Niger		14	
Nigéria	*Absent*		
Norvège		12	
Nouvelle-Zélande		12	
Oman		11	
Ouganda			16
Ouzbékistan	*Absent*		
Pakistan			22
Palestine		12	
Paraguay		8	
Pays-Bas		13	
Pérou		15	
Philippines		20	
Pologne		15	
Portugal		13	
Qatar		11	
République arabe syrienne		14	
République de Corée			17
République démocratique du Congo	19		
République démocratique populaire lao			12
République tchèque		13	
République-Unie de Tanzanie			18
Roumanie		13	
Royaume-Uni		18	
Rwanda		13	
Saint-Marin		10	
Sénégal	*Absent*		
Serbie		12	
Seychelles			8
Sierra Leone	*Absent*		
Singapour	*Absent*		
Slovaquie	*Absent*		
Slovénie		11	
Somalie	*Absent*		
Soudan du Sud			13
Sri Lanka	*Absent*		
Suède		13	
Suisse		12	
Suriname			10
Tchad			13
Thaïlande			18
Timor-Leste	5		6
Tonga			8
Türkiye			19
Turkménistan	*Absent*		
Ukraine		16	
Uruguay			11
Viet Nam	*Absent*		
Yémen		13	
Zambie			13
Zimbabwe			13

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209e session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

Susciter une prise de conscience et appeler à l'action face aux graves crises humanitaires qui frappent les peuples de l'Afghanistan, de la République arabe syrienne, de l'Ukraine, du Yémen et d'autres pays, et face à la vulnérabilité spécifique des femmes et des enfants

Résolution adoptée par consensus* par la 146e Assemblée de l'UIP
(Manama, 14 mars 2023)

La 146e Assemblée de l'Union interparlementaire,

considérant que les pays à revenu faible ou intermédiaire accueillent 74 % des réfugiés et autres personnes ayant besoin d'une protection internationale dans le monde, que les pays les moins avancés offrent l'asile à 22 % de ces personnes et que 90 % des besoins humanitaires mondiaux sont concentrés dans 20 pays qui, ensemble, ne représentent pas plus de 13 % de la population mondiale et 1,6 % du PIB mondial,

reconnaissant que les pays concernés ne sont pas en mesure de répondre aux besoins des populations en danger, ce qui rend indispensable la garantie par la communauté internationale d'une aide humanitaire comprenant la distribution de nourriture, les soins de santé et, dans de nombreux cas, la reconstruction des infrastructures, et qu'en 2023, quelque 340 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire,

rappelant que cette aide humanitaire internationale est protégée par le "droit à la vie, à la liberté et à la sûreté" de chacun, principe inaliénable et universel consacré par l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, et que ces droits ont été réaffirmés dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966, la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948, ainsi que les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels, entre autres, lesquels constituent ensemble le cadre juridique international qui, en vertu de l'article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, promeut et protège les droits de l'homme de chacun "sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation",

soulignant que l'Assemblée générale des Nations Unies a fait de la réalisation de l'égalité des sexes à l'horizon 2030 une cible des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier au titre de l'Objectif 5, qui comprend notamment la cible 5.2 : "Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation",

rappelant la résolution 2816 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 14 décembre 1971, qui a créé le poste de Coordonnateur des secours en cas de catastrophe pour apporter une assistance humanitaire aux victimes de catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence, ainsi que la résolution 46/182 du 19 décembre 1991, par laquelle le Coordonnateur a été remplacé par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), doté de pouvoirs élargis pour coordonner l'assistance humanitaire, faciliter l'accès aux zones d'urgence, mener les missions d'évaluation des besoins de l'organisation, préparer des appels conjoints et mobiliser des ressources,

saluant la création du Fonds central pour les interventions d'urgence, administré par l'OCHA et financé par des dons, qui permet de financer des interventions humanitaires dans le monde entier,

* La délégation du Yémen a exprimé une réserve sur l'ensemble de la résolution.
La délégation de l'Inde a exprimé son abstention sur l'ensemble de la résolution.

rappelant la Convention relative au statut des réfugiés de 1951, qui définit un réfugié comme toute personne qui, "craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays",

rappelant également la résolution 73/195 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 29 décembre 2018 intitulée *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*,

constatant avec une profonde préoccupation que les femmes et les filles sont toujours confrontées à la violence sexuelle, en particulier perpétrée par des combattants,

soulignant que le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, les grossesses forcées, la stérilisation forcée et toutes les autres formes de violence sexuelle de gravité comparable constituent des crimes contre l'humanité,

notant avec une profonde préoccupation la situation particulièrement dramatique en Afghanistan, où quelque 24 millions de personnes sont confrontées à la misère, à la faim et à des températures glaciales, y compris de nombreux enfants gravement menacés par la violence et la séparation familiale,

notant que des décennies de guerre ininterrompue, conjuguées à des années de sécheresse et de basses températures, ont entraîné un effondrement social et économique total, provoquant le déplacement de 3,5 millions de personnes et faisant des Afghans l'une des plus importantes communautés de réfugiés au monde,

rappelant que l'Union interparlementaire (UIP) œuvre en faveur de la paix et de la coopération entre les peuples et promeut la défense des droits de l'homme universels, et *soulignant* que le respect sans réserve de ces droits est un facteur essentiel de démocratie et de développement pour toutes les nations,

rappelant également la Déclaration conjointe sur l'Afghanistan du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire et du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP en date du 30 août 2021,

alarmée par la situation des femmes et des filles afghanes, et *notant* que la prise de pouvoir par les talibans a entraîné une répression immédiate des femmes en les excluant de l'enseignement secondaire et universitaire, et que sans "tuteur" masculin, nombre d'entre elles ne peuvent quitter leur domicile ou même accéder aux services essentiels, ce qui les amène à perdre leur emploi et le soutien économique qui en découle,

profondément préoccupée par les attaques perpétrées contre des femmes parlementaires, notamment par l'assassinat de Mme Mursal Nabizada le 15 janvier 2023 et la tentative d'assassinat de Mme Fawzia Koofi le 14 août 2020, et *rappelant* que le risque croissant qui pèse sur les femmes parlementaires en Afghanistan a motivé une décision du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP en date du 2 février 2023,

constatant l'aspect désastreux de la crise humanitaire en Ukraine, causée par une guerre d'agression, où les pertes civiles et la destruction d'infrastructures essentielles ont contraint des millions de personnes à franchir les frontières pour se réfugier dans les pays voisins, sans compter les personnes déplacées à l'intérieur du pays,

notant que selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), en février 2023, environ 17,6 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire d'urgence en Ukraine et environ 8 millions de réfugiés ukrainiens, dont 90 % de femmes et d'enfants, étaient dispersés en Europe, et que selon l'Organisation internationale pour les migrations, 5,3 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de l'Ukraine,

rappelant les résolutions sur des points d'urgence adoptées lors des 144e et 145e Assemblées de l'UIP, tenues respectivement à Nusa Dua et à Kigali, qui soulignent l'ampleur de la crise humanitaire en Ukraine et vont dans le même sens que les résolutions adoptées à ce sujet par l'ONU en 2022,

rappelant également la situation au Yémen, où une guerre civile sanglante dans l'un des pays qui abrite des populations parmi les plus vulnérables au Moyen-Orient s'est traduite par des violences qui ont touché des millions de personnes, causé des centaines de milliers de morts et entraîné des déplacements massifs,

notant que plus de 20 millions de Yéménites ont besoin d'une aide humanitaire, dont 4 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays,

reconnaissant la situation catastrophique et insoutenable dans laquelle se trouve la population de la République arabe syrienne, où le récent tremblement de terre qui a touché le nord du pays et le sud de la Türkiye a créé une crise humanitaire, aggravant ainsi les conséquences de la guerre civile en République arabe syrienne,

notant que quelque 6,6 millions de Syriens ont été forcés à prendre le chemin de l'exil et que 6,7 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de la République arabe syrienne,

considérant la situation actuelle au Soudan du Sud, pays ravagé depuis sa création par une guerre civile continue, dans lequel 4,3 millions de personnes ont actuellement besoin d'une aide humanitaire, notamment des réfugiés (dont 63 % sont des enfants), des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des demandeurs d'asile,

sachant que la crise qui secoue la République bolivarienne du Venezuela, où la violence, l'insécurité et le manque de nourriture, de médicaments et de services essentiels ont déclenché la plus grande migration de l'histoire de l'Amérique latine, avec 7 millions de réfugiés et de migrants vénézuéliens, et *notant* que ceux-ci sont souvent contraints d'emprunter des itinéraires non autorisés, devenant ainsi victimes de trafiquants et de groupes armés irréguliers,

consciente que les crises humanitaires ne sont pas causées uniquement par les conflits, les gouvernements corrompus, les guerres d'agression, les invasions et les guerres civiles, mais également par les changements climatiques, comme les inondations d'une ampleur exceptionnelle qui ont frappé le Pakistan en 2022 et fait 1 800 morts, plus de 2,1 millions de sans-abri et 33 millions de personnes sinistrées,

reconnaissant que les crises susmentionnées sont celles qui comptent le plus grand nombre de personnes déplacées et *soulignant* que d'autres crises humanitaires se déroulent également dans de nombreuses autres régions du monde, notamment au Burkina Faso, au Burundi, en Éthiopie, en Haïti, en Iraq, au Mali, au Myanmar, au Nicaragua, au Niger, au Nigéria, en Palestine, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en République populaire démocratique de Corée, en Somalie, au Soudan et au Tchad,

1. *considère* que les crises humanitaires sont la première cause des violations des droits de l'homme dans le monde ;

2. *estime* qu'il appartient à la communauté internationale de collaborer pour protéger les vies humaines, alléger les souffrances, préserver la dignité et garantir l'accès aux services de base tels que l'alimentation, les soins médicaux, l'eau et le logement pour toutes les personnes, indépendamment de leur origine, par des mesures juridiques et politiques au niveau national, et *encourage* les gouvernements à poursuivre les ODD, en particulier l'Objectif 5, par de telles mesures ;

3. *exprime sa solidarité* avec les populations de l'Afghanistan, de la République arabe syrienne, du Soudan du Sud, de l'Ukraine, du Venezuela (République bolivarienne du) et du Yémen, ainsi qu'avec les millions de personnes qui, sur tous les continents, souffrent de privations et de persécutions en raison de la guerre, de régimes oppressifs, du terrorisme, de la violence et de catastrophes naturelles ;

4. *invite* les parlements du monde entier à exprimer leur désapprobation et à exercer des pressions politiques et diplomatiques à l'égard de ceux qui portent la responsabilité de crises humanitaires, et à apporter leur soutien aux populations concernées ;

5. *demande* que les autorités nationales et la société civile des pays du monde entier soient sensibilisées afin qu'elles puissent contribuer, dans toute la mesure du possible, à la création de programmes d'assistance spéciaux pour les personnes en situation de crise humanitaire ;

6. *invite* tous les pays à renforcer le Groupe spécial de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU sur la prévention de la famine, en adoptant des protocoles simplifiés afin d'améliorer l'accès des enfants et des jeunes aux traitements contre la malnutrition ;

7. *appelle* au renforcement de la coopération régionale et interrégionale afin de faciliter l'ouverture de couloirs humanitaires qui garantissent le transit sûr des personnes vulnérables, notamment les femmes et les enfants qui vivent dans les zones touchées par les crises, tout en administrant ou en négociant des accords qui permettent l'acheminement sûr de l'aide humanitaire ;

8. *condamne vigoureusement* toute atteinte à la vie, à l'intégrité et au bien-être des populations civiles, et *demande* que les parlements et les gouvernements prennent des mesures pour lutter contre l'impunité s'agissant de crimes internationaux à l'origine de crises humanitaires et de persécutions, notamment en soutenant la Cour pénale internationale et, au niveau national, par des procédures de poursuite et des mécanismes juridiques adaptés à la répression du crime d'agression et des autres crimes à caractère international ;

9. *demande* un renforcement du soutien et de l'aide internationale aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays – hommes, femmes et enfants – qui sont privés de leurs droits fondamentaux et de conditions de vie raisonnables, ainsi qu'aux autres personnes ne bénéficiant pas du statut de réfugié ;

10. *constate* que les femmes sont, avec les enfants, les premières victimes des crises humanitaires ;

11. *appelle* à soutenir les initiatives menées par l'ONU et les autres organisations de défense et de promotion des droits des femmes ;

12. *somme* les gouvernements de s'abstenir d'employer des violences sexuelles et sexistes en tant que tactiques de guerre systématiques ;

13. *exhorte* les gouvernements à répondre aux besoins des personnes survivantes de violences sexuelles et sexistes ;

14. *défend fermement* l'autonomisation des femmes et des jeunes, et *affirme* son attachement à la défense des droits et des intérêts des femmes, en particulier en Afghanistan, en République arabe syrienne, en Ukraine et au Yémen, ainsi que de toutes les personnes vivant dans des situations de crise humanitaire ;

15. *requiert* un soutien mondial pour les pays d'accueil vulnérables qui ont des contraintes de capacités, afin de leur permettre de fournir des services d'éducation et de santé suffisants aux réfugiés et demandeurs d'asile, et *engage* les pays d'accueil à mettre en place et à appliquer des cadres garantissant l'accès des réfugiés et des demandeurs d'asile, en particulier des femmes et des filles, à ces services essentiels ;

16. *appelle* les gouvernements à appliquer systématiquement l'interdiction de la discrimination fondée sur le genre, à tous égards ;

17. *déplore* la pratique de déportation forcée, qui constitue un crime au regard du droit pénal international, du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme, et en particulier la déportation forcée d'enfants, et *appelle* les États Membres des Nations Unies à prendre des mesures d'urgence pour mettre fin à cette pratique et rendre les enfants à leurs familles ;

18. *se déclare particulièrement préoccupée* par les persécutions dont sont victimes les femmes et les filles en Afghanistan, et *appelle* les autorités de fait actuelles à respecter la Charte des Nations Unies, les conventions et traités internationaux, ainsi que la Déclaration universelle des droits de l'homme ;

19. *invite* tous les gouvernements et parlements à veiller à ce qu'il n'y ait pas d'obstacle, notamment au titre de dispositions d'immunité ou du droit procédural, qui empêche l'octroi d'une indemnisation aux victimes de crimes internationaux, par leur gouvernement ou directement ;

20. *appelle* au renforcement de la coordination entre les institutions des Nations Unies et la communauté internationale afin de garantir la mise en œuvre des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant et de ses Protocoles facultatifs, notamment dans des pays comme l'Afghanistan ;

21. *approuve* la décision du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP de condamner avec la plus grande fermeté le sauvage assassinat de Mme Mursal Nabizada, citoyenne et parlementaire afghane, et *affirme* que ce crime brutal est un affront aux droits, valeurs et principes défendus par l'UIP ;

22. *invite* le Comité exécutif de l'UIP à assurer le suivi du travail parlementaire sur les crises humanitaires en Afghanistan, en République arabe syrienne, en Ukraine, au Yémen, et dans d'autres pays, afin de soutenir les efforts de la communauté internationale, en particulier des parlements, visant à fournir une assistance aux populations et à promouvoir l'ordre, la stabilité et le rétablissement à long terme des institutions pour parvenir à un développement humain et durable dans le respect de la démocratie ;

23. *invite* la communauté internationale à fournir l'importante aide financière urgente nécessaire, en renforçant son soutien institutionnel et ses mécanismes de financement coopératif, notamment la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, le Fonds central pour les interventions d'urgence administré par l'OCHA, et le HCR, et *recommande* que l'aide financière susmentionnée soient affectée non seulement à une aide humanitaire immédiate et individuelle, comme la fourniture de nourriture et de médicaments, mais aussi à l'élaboration de programmes de reconstruction des infrastructures essentielles afin de maintenir les services sociaux de base en Afghanistan, en République arabe syrienne, en Ukraine et au Yémen ;

24. *appelle* au renforcement des mécanismes d'aide humanitaire afin de répondre à ces crises humanitaires.

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS

Mr./M. Duarte Pacheco
President of the Inter-Parliamentary Union
Président de l'Union interparlementaire

Mr./M. Ahmed Bin Salman Almusalam
Speaker of the Council of Representatives of Bahrain
Président du Conseil des représentants du Bahreïn

Mr./M. Martin Chungong
Secretary General of the Inter-Parliamentary Union
Secrétaire général de l'Union interparlementaire

I. MEMBERS - MEMBRES

ALBANIA

Mr. PALOKA, Edi Leader of the delegation	Member of Parliament (DP)
Ms. DODA, Mesila	Member of Parliament
Ms. KRYEMADHI, Monika	Member of Parliament (PL)
Mr. MZIU, Xhelal	Member of Parliament (DP)
Mr. NALLBATI, Bledjon	Member of Parliament (DP)
Mr. SALIANJI, Ervin	Member of Parliament (DP)
Mr. GOLI, Genci	Secretary of the delegation
Mr. SHIBA, Sami	Director for bilateral cooperation Ambassador/Permanent Representative

(DP: Democratic Party)
(PL: Freedom Party)

ALGERIA

Mr. BOUDEN, Monder Chef de la délégation Membre du Groupe consultative de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	Vice-Président de l'Assemblée populaire nationale (RND)
Mr. SAHLI, Abdelkader	Membre du Conseil de la Nation (FLN) Président de la Commission des affaires juridiques et administratifs
Ms. BENBADIS, Fawzia Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	Membre du Conseil de la Nation
Mr. BOUCHOUIT Mohamed Anouar Membre du Bureau de la Commission permanente sur la paix et la sécurité internationale	Membre de l'Assemblée populaire nationale
Ms. ILIMI HADDOUCHE, Farida	Membre du l'Assemblée populaire nationale (FLN)
Mr. KHARCHI, Ahmed Membre du Comité exécutif	Membre du Conseil de la Nation (FLN)
Mr. TALBI, Ali	Membre du Conseil de la Nation (RND)
Mr. BENSLIMANE, Fouad Membre de l'ASGP	Secrétaire Général
Mr. BARK, Mohamed Conseiller	Secrétaire general adjoint
Ms. CHIHEB, Mouna Ahlem Secrétaire de la délégation	
Mr. KHODJA, Abdelhamid	Ambassador
Mr. HARFOUCH, Omar	Conseiller Diplomatique

(RND: Rassemblement National Démocratique)
(FLN: Conseil de la Nation)

ANGOLA

Ms. CERQUEIRA, Carolina Leader of the delegation President of the Group	Speaker of the National Assembly
Ms. VALENTE, Maria	Member of the National Assembly (MPLA)
Mr. VAN-DÚNEM, Kilamba	Member of the National Assembly (MPLA)
Ms. CHIMBINDA, Arlete	Member of the National Assembly
Ms. FELISBERTO, Albertina	Member of the National Assembly
Mr. GASPAR, João	Member of the National Assembly (MPLA)
Mr. NERI, Pedro Member of the ASGP	Secretary General of the National Assembly
Ms. BARRICA, NIldeice Secretary of the delegation	
Mr. MUACHENDO, Neemias Adviser	Director
Ms. ANDRADE, Veronica	Adviser
Ms. BRAVO, Laureth	Adviser
Mr. QUINTA, Amílcar	Adviser

Ms. SILVA, Maria	Adviser
Mr. MALENGO, Albino	Ambassador

(MPLA: Popular Movement for the Liberation of Angola)

ARGENTINA

Ms. SAPAG, Silvia Leader of the delegation, Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Senator (FDT) Secretary of the Women's Commission, Secretary of the Science and Technology Commission
Ms. CREXELL, Carmen Lucila Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Senator (MPN)
Ms. BRAWER, Mara Member of the Committee to promote respect for international humanitarian law	Member of Parliament, Chamber of Deputies (FDT) First Vice President of the Science, Technology and Innovation Committee, Member of Foreign Affairs Committee, Member of the Committee to Promote Respect of International Humanitarian Law
Ms. STOLBIZER, Magarita	Member of the Chamber of Deputies (GEN)
Ms. TINI, Natalia	Secretary of the delegation

(FDT: Frente de Todos / Everybody's Front)
(GEN: Generation for a National Encounter
(MPN: Movimiento Popular Neuquino / Neuquén People's Movement)

ARMENIA

Mr. SIMONYAN, Alen Leader of the delegation President of the Armenian IPU Group	President of the National Assembly (CC)
Ms. HAKOBYAN, Hasmik Vice-President of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the National Assembly (CC) Member of the Standing Committee on Science, Education, Culture, Diaspora, Youth and Sport
Ms. VARDANYAN, Tsovinar Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the National Assembly (CC)
Mr. ARAKELYAN, Davit Adviser	Secretary General
Mr. SEIRANIAN, Tigran	Director of the Foreign Relations Department
Mr. MKHITARYAN, Aleksandr Adviser	Chief of Protocol
Mr. GEVORGIAN, Gamlet	Assistant to the President of the National Assembly
Ms. GHAZARYAN, Zabela Secretary of the delegation	Senior specialist of the Foreign Relations Department
Mr. MARGARYAN, Mamikon	Protocol Officer
Ms. KHACHATRYAN, Tsovinar	Press secretary of the President of Parliament
Mr. HAKOBYAN, Davit	Assistant to the President of the National Assembly

(CC: Civil Contract- Party)

AUSTRALIA

Mr. DICK, Milton Leader of the delegation President of the Group	Speaker of the House of Representatives (ALP)
Mr. ENTSCH, Warren	Member of the House of Representatives (LNP) Committee Member, Joint Select Committee on Northern Australia
Ms. PAYMAN, Fatima	Senator (ALP) Committee Member, Joint Standing Committee: Foreign Affairs, Defence and Trade, Committee Member, Senate Standing Committee: Environment and Communications: Legislation
Mr. REID, Gordon	Member of the House of Representatives (ALP) Committee Member, Joint Standing: Aboriginal and Torres Strait Islander Affairs, Committee Member, House of Representatives Standing: Health, Aged Care and Sport

Ms. REYNOLDS, Linda	Senator (LP) Committee Member, Joint Standing Committee on Foreign Affairs, Defence and Trade Committee Member, Joint Statutory Committee on Public Works
Ms. SURTEES, Claressa	Member of the ASGP Clerk of Parliament
Ms. THOMSON, Jane Secretary of the delegation	Committee Secretary
Ms. WILLIAMSON, Elise Assistant Delegation Secretary	Senior Research Officer
Mr. MOORE, Jason Diplomat	

(ALP: Australian Labour Party)
(LNP: Liberal National Party of Queensland)
(LP: Liberal Party of Australia)

AUSTRIA

Mr. LOPATKA, Reinhold Leader of the delegation Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the National Council (ÖVP)
Mr. MATZNETTER, Christoph	Member of the National Council (SPÖ)
Mr. KASSEGGER, Axel	Member of the National Council (FPÖ)
Ms. ERNST-DZIEDZIC, Ewa	Member of the National Council (Grüne)
Mr. SCHERAK, Nikolaus	Member of the National Council (NEOS)
Mr. WINTONIAK, Alexis Member of the ASGP	Deputy Secretary General
Mr. MATUSCHEK, Matthias Secretary of the delegation	Adviser
Ms. GABRON, Nadine	Adviser

(ÖVP: Austrian People's Party)
(SPÖ: Austrian Social Democratic Party)
(FPÖ: Austrian Freedom Party)
(Grüne The Greens)
(NEOS Austrian Liberal Party)

AZERBAIJAN

Ms. GAFAROVA, Sahiba Leader of the delegation President of the Group	Speaker of the National Assembly (YAP)
Mr. ALLAHVERDIYEV, Elnur	Member of the National Assembly
Mr. Mammadov, Ramin	Member of the National Assembly
Ms. MIKAYILOVA, Sevil	Member of the National Assembly, Member, Committee on Family, Woman and Child Affairs, Member, Committee on International Relations and Foreign Affairs
Mr. HAJIYEV, Farid Member of the ASGP	Secretary-General
Mr. MAHMUDOV, Rustam	Deputy Secretary General
Ms. CHALABIZADA, Lala Secretary of the Group	Head of the Division on Work with International Parliamentary Organizations
Mr. ALI-ZADA, Mir Kamal	Head of the Division
Mr. Mammadov, Ilkin	Head of the International Relations department
Mr. TAGHIYEV, Teymur	Head of the Secretariat of the Speaker
Mr. HAJIVEY, Firudin	Chief Administrator
Mr. HUSEYNOV, Elmar	Adviser
Mr. HUMMATOV, Agshin	Assistant to the Speaker on media
Mr. RAFIYEV, Yalchin	Adviser
Ms. NURAHMADOVA, Aynur	Assistant to the Speaker
Mr. ABDULLAYEV, Shahin	Ambassador
Mr. KHALILLI, Elvin	Diplomat

(YAP: New Azerbaijan Party)

BAHRAIN

Mr. AL-SALEH, Ali, Leader of the delegation	Speaker of the Shura Council
Mr. SALMAN, Abdulnabi	Deputy Speaker of the Council of Representatives
Mr. FAKHRO, Jamal	Deputy Speaker of the Shura Council
Mr. ALBINMOHAMMED, Bassam	Member of the Shura Council, Member of Committee on Financial and Economic Affairs
Ms. ALDHAIN, Mariam	Member of the Council of Representatives, Member of Committee on Foreign Affairs, Defense, and National Security
Ms. AL ZAYED, Dalal	Member of the Shura Council
Ms. RAMZY FAYEZ, Hala	Member of the Shura Council
Mr. IBRAHIM, Hasan	Member of the Council of Representatives
Mr. SUROOR, Muneer	Member of the Council of Representatives
Mr. ABUNAJMA, Rashed	Secretary-General of the Council of Representatives
Ms. ALABBASI, Kareema	Secretary-General of the Shura council
Dr. (Ms.) ALJEEB, Fouzia	Media and Relations Advisor
Mr. ABDULMOHSEN, Ghazi	Director of the Communications Department
Ms. GHAYYATH, Aysha	Head of Follow-up and Coordination Department, Council of Representatives
Ms. HASAN, Safa	Head of Public and International Relations Department, Shura Council
Mr. ALMAHMEED, Mahmeed	Media Advisor
Mr. ALJABRI, Mohammed	Presidential Affairs Director
Ms. ALQATTAF, Ameera	Parliamentary Group Director
Mr. HAMDI, Saleh	Protocol and PR Coordinator
Mr. MOHAMMED Sayed Ali	Media Senior Specialist
Ms. ALENEZI, Hanadi Secretary of the Group Secretary of the delegation	Senior Parliamentary Relations Development Specialist

BANGLADESH

Ms. CHAUDHURY, Shirin Sharmin Leader of the delegation, President of the Group	Speaker of Parliament (BAL) Chairman, Business Advisory Committee Chairman, Committee on Petitions
Mr. ALAM, Md Sham-E	Member of Parliament (BAL) Member, Standing Committee on Ministry of Local Government, Rural Development and Cooperatives
Ms. BEGUM, Umme Fatema Nazma	Member of Parliament (BAL) Member, Standing Committee on Ministry of Land
Mr. ERSHAD, Rahgir Al Mahe	Member of Parliament (BAL) Member, Standing Committee on Ministry of Health
Mr. FAKHRUL, Razee Mohammad	Member of Parliament (BAL) Member, Standing Committee on Ministry of Local Government, Rural Development and Cooperatives
Ms. SMRITY, Umme Kulsum	Member of Parliament (BAL) Member, Standing Committee on Ministry of Agriculture
Mr. SALAM, K M Abdus Secretary of the delegation Member of ASGP	Secretary General of Parliament
Mr. BILLAH, M A Kamal	Official, Parliament
Mr. CHOWDHURY, Mohammad Rashed Iqbal	Oofficial, Parliament
Mr. HAQUE, Md Enamul	Official, Parliament
Mr. HOSSAIN, Md Wares	Official, Parliament
Mr. ISLAM, Md Nazrul	Ambassador
Mr. KAYES, Mohuddini	Diplomat

(BAL: Bangladesh Awami League)
(JP: Jatiya Party)

BELARUS

Mr. BELSKI, Valery Leader of the delegation	Deputy Speaker of the Council of the Republic
Mr. SAVINYKH, Andrei Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Member of the House of Representatives Chairman, Standing Commission on International Affairs

Ms. LEONCHIK, Tamara	Deputy Head of the International relations Department
Delegation Secretary and Administrative Secretary of the Group	

BELGIUM

Ms. D'HOSE, Stephanie	President of the Senate
Leader of the delegation	(Open VLD)
	President, Committee on Institutional Matters
Mr. GRYFFROY, Andries	Vice-President of the Senate (N-VA)
Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Member, Democratic Renewal, Citizenship and International Affairs, Chairperson of the Twelve Plus Group
Mr. COGOLATI, Samuel	Senator, (Ecolo)
President of the Group	Vice-Chair, Committee on Foreign Relations,
President of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member, Committee on European Matters
Member of the Group of Facilitators for Cyprus	
Mr. LACROIX, Christophe	Member of the House of Representatives, (PS)
Member of the Committee to Promote Respect of International Humanitarian Law	Vice-President, Committee on Economy, Consumer Protection and Digital Agenda, Member, Committee on Foreign Relations
Mr. DE MAEGD, Michel	Member of the House of Representatives, (MR) Member, Committee on Foreign Relations, Member, Committee on European Matters
Mr. VERCAMMEN, Peter	Deputy Director
Secretary of the Group	
Mr. DANG-DUY, Liêm	Deputy Director
Deputy Secretary of the Group	
Mr. DE GHELLINCK, Thierry	Adviser

(N-VA: New Flemish Alliance)
(Ecolo: Green Party)
(PS: Socialist Party)
(MR: Mouvement Réformateur)

BOLIVIA

Mr. ZUÑIGA ROJAS, Luis Alberto	Member of the Chamber of Deputies
Leader of the delegation	
Mr. ARRIEN CRONEMBOLD, Carlos Hernán	Member of the Chamber of Deputies
Mr. MENDOZA LEIGUE, Gonzalo Adolfo Ramon	Member of the Chamber of Deputies
Mr. OLLISCO BARRERO, Faustino	Member of the Chamber of Deputies
Member of the Working Group on Science and Technology	
Mr. RIVAS MONJE, Jaime	Member of the Chamber of Deputies
Ms. RODRÍGUEZ MONTERO, Aleiza Alcira	Member of the Chamber of Deputies
Ms. RUIZ FLORES, Martha	Member of the Chamber of Deputies
Ms. TICONA QUISPE, Alicia Lisseth	Member of the Chamber of Deputies

BOTSWANA

Mr. MOATlHODI, Pono	Deputy Speaker of the National Assembly
Leader of the delegation	
Ms. MAKWINJA, Wilhemina N.	Member of the National Assembly (BDP)
Member of the Committee on Middle East Questions	Member, Parliamentary Caucus on Women
Mr. KEORAPETSE, Dithapelo L.	Member of the National Assembly
Mr. LETSHOLO, Thapelo	Member of the National Assembly
Ms. DITHAPO, Barbara N.	Clerk
Member of the ASGP	
Secretary of the Group	
Mr. KEEKAE, Lesedi	Adviser
Secretary of the delegation	

(BDP: Botswana Democratic Party)

BRAZIL

Mr. LINS, Atila Leader of the delegation, President of the Group Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Member of the Chamber of Deputies (PSD)
Mr. CAJADO SAMPAIO, Claudio	Member of the Chamber of Deputies (PP)
Mr. MOTTA, Hugo	Member of the Chamber of Deputies (PR)
Mr. SABINO DE OLIVEIRA, Celso	Member of the Chamber of Deputies (União)
Mr. SILVESTRE FILHO, Iraja	Senator (PSD)
Mr. BACELAR FILHO, Joao Carlos	Member of the Chamber of Deputies (PL)
Ms. ARAUJO, Silvia Secretary of the Group	Adviser
Mr. BARBOSA, Igor Diplomat	

(PL: Liberal Party)
(PP: Progressives)
(PR: Republican Party)
(PSD: Democratic Social Party)
(PT: Labour Party)
(União: The Brazil Union)

BURKINA FASO

Mr. LOMPO, Dafidi David	Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale
Mr. BALBONE, Boubacar	Membre de l'Assemblée nationale
Mr. KABRE, Kalifa	Membre de l'Assemblée nationale
Ms. KONSEIBO TIENDREBEOGO, Félicienne Marie Pélagie	Membre de l'Assemblée nationale
Mr. NIKIEMA, Wendyelle Ambroise	Membre de l'Assemblée nationale
Mr. SAVADOGO, Yacouba	Membre de l'Assemblée nationale
Mr. OUEDRAOGO, Souleymane	Membre de l'Assemblée nationale
Ms. SEMPORE SOUBEICA, Valerie	Secétaire Générale
Mr. KONATE, Abdoul Aimé Roland	Conseiller
Mr. ZONG-NABA, Wendmissida Antoine Elisée	Conseiller
Mr. BICABA, Paul Ismail	

BURUNDI

Mr. NDABIRABE, Gelase Daniel	Président de l'Assemblée nationale (CNDD-FDD)
Ms. NIYIBITANGA, Neema	Membre de l'Assemblée nationale (CNDD-FDD), Membre de la Commission de l'Agriculture, de l'élevage, de l'environnement, du développement communal et des travaux publics
Ms. NDUWIMANA, Patricie	Membre de l'Assemblée nationale (CNDD-FDD), Membre de la Commission des affaires sociales, du genre, du rapatriement, et de la lutte contre le sida
Mr. MISAGO, Zachée	Membre de l'Assemblée nationale (CNDD-FDD), Membre de la Commission de l'Agriculture, de l'élevage, de l'environnement, du développement communal et des travaux publics
Ms. MUNEZERO, Charlotte	Conseillère diplomatique et politique
Mr. SABUSHIMIKE, Gorgon	Conseiller

(CNDD-FDD: Conseil Natinale pour la Défense de la Démocratie – Force de Défense de la Démocratie)

CABO VERDE

Mr. JOÃO DA LUZ, Armindo	Deputy Speaker of the National Assembly
Ms. DELGADO ROCHA, Mircea Isidora	Member of the National Assembly
Mr. DA SILVA EVORA, Walter Emanuel	Member of the National Assembly
Mr. DA VEIGA SEMEDO, Jailson de Jesus	Adviser

CAMBODIA

Mr. YANG, Sem Leader of the delegation	Senator Chairman of the Commission on Human Rights, Complaint Reception and Investigation of the Senate
Mr. TY, Sokun	Member of the National Assembly Secretary of the Commission on Foreign Affairs, International Cooperation, Information and Median of the National Assembly

Mr. CHHIT, Kim Yeat	Senator Vice-Chair of the Commission on Foreign Affairs and International Cooperation, Information and Media of the Senate
Mr. KHUT, Chandara	Member of the National Assembly
Mr. OUM, Sarith Member of the ASGP Secretary of the Group	Secretary General
Mr. SRUN, Dara Member of the ASGP	Member of the ASGP
Mr. CHHENG, Mengkheang Secretary of the delegation	Official of International Relations Office
Mr. CHHEN, Kimlong G. Adviser	Adviser
Mr. KOY, Malayvireak Secretary of the Group	Director
Mr. KIM, Sochetra Secretary of the delegation	Deputy Director General of Research
Mr. SENG, Thy Secretary of the delegation	Chief of International Relations Office
Mr. HEANG, Thul Secretary of the delegation	Director General

CAMEROON

Mr. NIAT NJIFENJI, Marcel Président de la délégation Président du Groupe	Président du Sénat (RDPC)
Ms. HANGLOG EPOUSE TJOUES, Genevieve	Vice-Présidente du Sénat (RDPC)
Ms. ABOUI, Georziane Marlyse	Sénatrice (ANDP)
Mr. OLIVER BAMENJU, Agho	Membre de l'Assemblée nationale (CPDM) Membre, Pétition et résolutions Secrétaire, Mise en œuvre des Objectifs de développement durable
Mr. VINCENT DE PAUL, Emah Etoundi	Membre de l'Assemblé nationale
Ms. KOULTCHOUMI EPSE AHIDJO, Oumoul	Membre de l'Assemblée nationale (UNDP)
Ms. JOHANNA, Ebangha Epse Agbor	Membre de l'Assemblée nationale (RDPC)
Ms. ASAA EPOUSE AWASOM, Florence Fru	Secrétaire général adjoint du Sénat
Mr. WONGOLO, Bernard	Secrétaire général adjoint
Mr. NJOMATCHOUA, Justin	Directeur du Cabinet du Président du Sénat
Ms. MEDOUANE AWOLE EPOUSE ETOGA, Edwige Ursule Secretary of the delegation	Conseiller
Mr. MEDARD, Mvondo Secretary of the delegation	Directeur adjoint
Mr. NGANE, Gustave Leopold	Conseiller technique

(ANDP: Alliance Nationale pour la Démocratie et le Progrès)
(RDPC: Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais)
(SDF: Social Democratic Front)
(CPDM: Cameroon's People's Democratic Movement)
(UNDP: Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès)

CANADA

Mr. MCGUINTY, David Leader of the delegation President of the Group	Member of the House of Commons (LPC) Chair, National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians Member, Joint Interparliamentary Council
Ms. REMPEL GARNER, Michelle	Member of the House of Commons (CPC) Member, Standing Committee on Citizenship and Immigration
Mr. JULIAN, Peter	Member of the House of Commons (NDP) Member, Board of Internal Economy Member, Standing Committee on Canadian Heritage
Ms. SAINT-GERMAIN, Raymonde	Member of the Senate (ISG) Chair, Subcommittee on Human Resources Member, Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration

Ms. ATAULLAHJAN, Salma	Member of the Senate (CPC) Chair, Standing Senate Committee on Human Rights Member, Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans
Ms. LAROUCHE, Andréanne	Member of the House of Commons (BQ) Vice-Chair, Standing Committee on the Status of Women Member, Subcommittee on Agenda and Procedure of the Standing Committee on the Status of Women
Mr. JANSE, Eric	Member of the ASGP
Ms. MYCHAJLYSZYN, Natalie	Adviser
Ms. PETRY, Shannon	Secretary of the Group
Mr. LEBLANC-LAURENDEAU, Olivier	Adviser

(LPC: Liberal Party of Canada)
(CPC: Conservative Party of Canada)
(NDP New Democratic Party)
(ISG: Independent Senators Group)
(BQ: Bloc Québécois)

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC

Mme PATASSE, Marie-Christine	Membre de l'Assemblée nationale
M. NGAMANA, Evariste	Membre de l'Assemblée nationale
M. VELE FAIMINDI AD-NGUERET AROUN, Séverin	Directeur de la Coopération de l'Assemblée nationale Centrafricaine et point focal de l'UIP
M. MORDJIM, Ghislan Junior	Secrétaire général

CHAD

M. MAKI, Mahamat Saleh Chef de la délégation	Membre du Conseil National du Transition
M. ABDERAMANE KOKO, Abdelgader	Membre du Conseil National du Transition
M. DJIDD, Ahmed	Membre du Conseil National du Transition
M. LAOUHINGAMAYE, Dingaomaibe	Membre du Conseil National du Transition
M. NDJIBO, Nobo	Membre du Conseil National du Transition
M. BEYOM MALO, Adrien	Secrétaire général
M. HUSSEIN, Oumar Yaya	Conseiller
M. KHAMIS, Alghassim	Secrétaire administratif

CHILE

Mr. INSULZA SALINAS, José Miguel Leader of the delegation	Member of the Chamber of Deputies (PS) Member of the Foreign Affairs Committee, Member of the Public Budget Committee
Mr. CASTRO, José Miguel	Member of the Chamber of Deputies
Mr. JÜRGENSEN, Harry	Member of the Chamber of Deputies
Mr. EDWARDS SILVA, José Manuel Rojo	Member of the Senate (PLR) Member of the Government Affairs Committee
Mr. MATHESON, Christian	Member of the Chamber of Deputies
Ms. MIX, Claudia Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Chamber of Deputies
Ms. CARVAJAL AMBIADO, María Loreto	Member of the Senate (PPD) Member of the Economics Committee, President of the Mining and Energy Committee
Mr. TAPIA, Cristian	Member of the Chamber of Deputies
Mr. GUZMAN URIBE, Raúl Alfonso	Secretary General of the Senate
Mr. LANDEROS, Miguel	Secretary General
Ms. PEILLARD, Jacqueline	Director of International Affairs
Mr. OSES MOYA, Juan Anibal	Adviser, Director
Ms. QUEZADA, Gabriela	Diplomat

(PLR: Partido Republicano / Republican Party)
(PPD: Partido por la Democracia)
(PS: Socialist Party / Partie socialiste)

COMOROS

Mr. ABDOU, Moustadroine Leader of the delegation	Speaker of the Assembly of the Union (CRC)

Mr. ABDEREMANE, Mohamed Salim	Member of the Assembly of the Union (CRC)
Ms. ATHOUMANI BEDJA, Toiymina	Personal Secretary to the Speaker
Secretary of the delegation	
Mr. KAMBI, Sambi Soumali	

(CRC: Convention pour les renouveaux des Comores)

CÔTE D'IVOIRE

M. BICTOGO, Adama	Président de l'Assemblée nationale (RHDP)
Chef de la délégation	
M. CAMARA, Pogabaha Thomas	Membre de l'Assemblée nationale (RHDP) Président, Commission des Relations Extérieures
Mme DAO NEE MACOURA, Coulibaly	Membre de l'Assemblée nationale (RHDP) Membre, Commission de la Sécurité et de la Défense
M. KOUASSI, Koffi Kra Paulin	Membre de l'Assemblée nationale (RHDP) Président, Commission de l'Evaluation des politiques publiques
M. YOUTE, Wonsebeo Innocent	Membre de l'Assemblée nationale Membre, Commission des Relations Extérieures
M. DIOMANDE, Aboubacar Sidiki	
Mme DIABY NEE BARRY, Mouminatou	
M. TRAORE, Abdul Wahab	Conseiller
M. KOUASSI, Amani Sébastien	Chef du Service des Relations Interparlementaires,
Secrétaire de la délégation	
Secrétaire du Groupe	

(RHDP: Rassemblement des Houphouétistes pour la Démocratie et la Paix)

CROATIA

Ms. MARTINČEVIĆ, Natalija	Member of Parliament (NS-Reformists)
Leader of the delegation,	Member, Interparliamentary Co-operation Committee
President of the Group	
Mr. ĆELIĆ, Ivan	Member of Parliament (HDZ)
Member of the Health Advisory Group	Member, Health and Social Policy Committee, Member, Foreign Affairs Committee
Mr. VUKAS, Stjepan	Adviser
Secretary of the delegation	

(NS-Reformists: People's Party – Reformists)
(HDZ: Croatian Democratic Union)

CYPRUS

Mr. KYPRIANOU, Andreas	Member of the House of Representatives (AKEL)
Head of the delegation	
Ms. ATTALIDES, Alexandra	Member of the House of Representatives (KOSP) Member, House Standing Committee on Internal Affairs Member, House Standing Committee on Human Rights and on Equal Opportunities for Men and Women
Ms. EROTOKRITOU, Christiana	Member of the House of Representatives (DIKO) Chairperson, House Standing Committee on Financial and Budgetary Affairs Member, House Standing Committee on Foreign and European Affairs
Mr. MOUSHOUTTAS, Marinos	Member of the House of Representatives (DEPA) Chairperson, House Standing Committee on Transport, Communications and Works Member, Standing Committee on Internal Affairs
Ms. CHRISTOU, Avgousta	Senior International Relations Officer
Secretary of the delegation	
Mr. KOULLAPIS, Kostas	International Relations Officer
Secretary of the delegation	

(AKEL: AKEL-LEFT-NEW FORCES)
(DIKO: Democratic Party)
(KOSP: Cyprus Greens-Citizens' Cooperation)

CZECH REPUBLIC

Mr. VOJTKO. Viktor, Leader of the delegation President of the Group Member of the Working Group on Science and Technology	Member of the Chamber of Deputies (STAN) Member, Committee on Social Affairs Member, Committee on Public Administration and Regional Development
Mr. FIFKA, Petr	Member of the Chamber of Deputies (ODS) Vice-Chair, Committee on European Affairs, Member, Committee on Health Care
Ms. HORSKÁ, Miluše	Member of the Senate President, Committee on Social Policy
Mr. KOHOUTEK, Tomáš	Member of the Chamber of Deputies Member, Committee on Constitutional and Legal Affairs Member, Committee on Foreign Affairs, N/Y
Mr. NYTRA, Zdeněk	Member of the Senate Member, Committee on EU Affairs
Ms. ZEMANOVA, Radka Secretary of the delegation	Adviser
Ms. TUČKOVÁ, Alena Secretary of the Group	Adviser

(STAN: Mayors and Independents)
(ODS: Civic Democratic Party)
(ANO 211)

DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO

M. MUNDELA KANKU, Eddy Chef de la délégation	Vice-Président du Sénat (UDPS) Membre, Politique Administrative, juridique et Droits humains
M. MBATA BETUKUMESU MANGU, André	Vice-Président de l'Assemblée nationale
Mme KAMONJI NASSERWA, Ida	Sénatrice
Mme KAVIRA MAPERA, Jeannette	Membre de l'Assemblée nationale Comité de sages
M. MBUKU LAKA, Boris Membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires	Membre de l'Assemblée nationale
M. VUNABANDI KANYAMIHIGO, Célestin	Sénateur (ACN) Vice- Président de la Commission Economique, financière et de la bonne Gouvernance
M. TSUNDU TSUNDU, Jonas	Deputé national, Membre, Comité de l'Economie et finance
M. MABAYA, Juvens	Secrétaire du Cabinet du Président de l'Assemblée nationale
M. MUKWALA BATEKE, Jean	Secrétaire Général du Sénat
M. NGUVULU, Khojijean	Secrétaire Général de l'Assemblée nationale
M. CISHAMARHA MUGOMOKA, Emmanuel	Directeur, Sénat
M. MADJUBOLE MODRIKPE, Patrice	Directeur, Assemblée Nationale
M. KABANZI MABALA, Blaise	Secrétaire au Cabinet du Président de l'Assemblée nationale
Mme PASI VALU MAOAOL, Marie Suzanne	Conseillère, Coordonnatrice du Bureau d'études du Sénat
M. TRAORE, Abdoul Wahab	Conseiller
M. COULIBALY, Drissa	Conseillère diplomatique
Mme WANGATA ANTUL, Josée	Conseillère diplomatique

(UDPS: Union pour la démocratie et le progrès social)
(PALU: Parti Lumumbiste Unifié)
(ACN: Action pour un Congo nouveau)

DENMARK

Mr. SOENDERGAARD, Soeren Leader of the delegation President of the Group	Member of Parliament (EL) Member, Cultural Affairs Committee Member, Defence Committee
Mr. Karsten HOENGE	Deputy Speaker (SF) Member, Foreign Policy Committee, Member, Foreign Affairs Committee

Ms. DAUGAARD, Katrine	Member of Parliament (LA) Vice Chairman, Social Affairs Committee, Member, Cultural Affairs Committee
Mr. MEILVANG, Jens	Member of Parliament (LA) Vice Chairman, Transport Committee, Member, Domestic Affairs Committee
Mr. Thomas MONBERG	Member of Parliament (S) Member, Cultural Affairs Committee, Member, Climate, Energy and Utilities Committee
Mr. SKRIVER Kris Jensen	Member of Parliament (S) Vice Chairman, Rural Districts and Islands Committee, Member, Climate, Energy and Utilities Committee
Mr. Kim VALENTIN,	Member of Parliament (V), Member, European Affairs Committee, Member, Foreign Affairs Committee
Ms. DELEURAN, Pernille	Member of ASGP
Mr. RIIS, Peter	Secretary of the Group
Mr. LARSON, Claudius	Assistant Secretary of the Group

(L: The Red-Green Alliance)
(SF: The Green Left)
(LA: Liberal Alliance)
(S: The Social Democratic Party)
(V: The Liberal Party)

ECUADOR

Ms. CUESTA, Esther Leader of the delegation	Member of the National Assembly Member of the Committee on Children's and Adolescents Rights
Ms. AGUIRRE, Pamela	Member of the National Assembly
Ms. ANDRADE MUÑOZ, Wilma Piedad	Member of the National Assembly Second Vice-President Women Parliamentarians
Ms. CAMPAIN, Rina	Member of the National Assembly (CREO)
Mr. FRÍAS BORJA, Edwin Ramiro	Member of the National Assembly

EGYPT

Dr. GIBALY, Hanafy Leader of the delegation	Speaker of the House of Representatives
Ms. ATTIA, Sahar Member of the Working Group on Science and Technology	Member of the House of Representatives, Member, Tourism and Civil aviation committee
Mr. DARWISH, Karim Member of the Committee on Middle East Questions, Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the House of Representatives (Liberal) Chairman, Foreign Relations Committee
Ms. AYYOUB AWADALLAH, Aida Nassif Member, Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Senate (Liberal) Secretary of the Committee, Foreign, Arab and African Affairs Committee, Senate
Ms. ALBAZAR, Sahar President of the Board of the Forum of Young Parliamentarians	Member of the House of Representatives (Liberal) Vice-Chair, Foreign Relations
Mr. ZAKI, Yasser	Member of the Senate (Liberal) Vice - Chair, Economic and Financial Affairs Committee at the Egyptian Senate
Mr. ETMAN, Mahmoud Member of the ASGP	Secretary General
Mr. MANAA, Ahmed Member of the ASGP	Secretary General
Mr. KAMEL, Mahmoud	Senior Protocol Officer
Mr. NOURELDIN, Haytham	Director
Mr. FAROUK, Abdel Latif	Senior Political Researcher at the Egyptian House of Representatives
Mr. SHABAN, Yasser	Ambassador
Mr. EL SAEED, Ahmed	Diplomat

(Liberal: The Future of Nation Party Liberal)

EQUATORIAL GUINEA

Mr. NTUGU NSA, Atanasio-Ela Leader of the delegation	Member of the Senate (PDGE) Member, Committee on Economy, Finance and Budget, Member, Committee on Foreign Policy, Justice and Human Rights
Ms. MBA OBONO, Maria Flavia	Member of the Senate (PDGE) Member, Committee on Economy, Finance and Budget, Member, Committee on Foreign Policy, Justice and Human Rights
Ms. MELE COLIFA, Amparo	Member of the Chamber of Deputies (PDGE) Member, Committee on Justice and Human Rights, Member, Committee on Women in Parliament
Mr. OBIANG MAYE, Victorino-Nka Secretary of the delegation Member of the ASGP	Secretary General of the Senate
Mr. ESONO ABE, Bienvenido Ekna	Secretary General of the Chamber of Deputies

(PDGE: Partido Democrático de Guinea Ecuatorial)

ESTONIA

Mr. KIVIMÄGI, Toomas Leader of the delegation	Member of Parliament, (REF) Member, Constitutional Committee, Chairman, Security Authorities Surveillance Select Committee
Ms. HELME, Helle-Moonika	Member of Parliament, (C) Member, Cultural Affairs Committee
Ms. KÜTT, Helmen	Member of Parliament, (SOC) Chairman, Social Affairs Committee, Member, European Union Affairs Committee
Ms. TUUS-LAUL, Marika	Member of Parliament, (KESK) Member, Social Affairs Committee
Mr. HABICHT, Antero Member of the ASGP	Secretary General
Ms. FUNK. Kristina	Adviser
Mr. REINHOLD, Jaan	Ambassador/Permanent Representative

(REF: Group Estonian Reform Party)
(C: Conservative People's Party of Estonia)
(SOC: Social Democratic Party)
(KESK: Estonian Centre Party)

ESWATINI

Mr. MAVIMBELA, Petros Vusi Leader of the delegation President of the Group	Speaker of the House of Assembly
Ms. BUJELA, Nokunceda Member, Bureau of Women Parliamentarians	Member of the House of Assembly
Mr. DLAMINI, Mkhululi	Member of the Senate
Mr. KHUMALO, Marwick	Member of the House of Assembly
Mr. SHABANGU, Treasure Sabelo Secretary of the delegation	Adviser

ETHIOPIA

Mr. GESSESSE, Agegnehu Teshager Leader of the delegation President of the Group	Speaker of the House of the Federation
Mr. GAKA, Fikre Aman	Member of the House of the Federation
Mr. GOSHU, Banchyirga Melese	Member of the House of the Federation
Mr. SHOA, Kebede Kayima	Secretary General
Ms. YENENEH, Haymanot	Protocol

FIJI

Mr. LALABALAVU, Naiqama Leader of the delegation President of the Group	Speaker of Parliament
Ms. BAINIVALU, Alitia	Member of Parliament (PAP)
Mr SERUIRATU, Inia Fiji First	Member of Parliament

Ms. EMBERSON, Jeanette	Secretary-General to Parliament Member of the ASGP
Mr. SAKULU, Abele	Deputy Secretary General
Mr. WAINIU, Senitieli	

(PAP: People's Alliance Party PAP)

FINLAND

Ms. JARVINEN, Heli Leader of the delegation President of the Group	Member of Parliament (G) Member, Finance Committee, Deputy Member, Audit Committee Member, Supervision and intelligence committee
Ms. KYLLONEN, Merja	Member of Parliament (VAS) Second Vice Chair, Grand Committee, Second Vice Chair, Working Subcommittee of the Grand Committee
Ms. PAAVOLA, Maija-Leena	Secretary-General
Mr. VUOSIO, Teemu Secretary of the Group	Adviser
Ms. LEHTIMAKI, Outi Secretary of the delegation	Assistant

(G: The Greens)
(VAS: Left Alliance)

FRANCE

M. MARCHAND, Frédéric Chef de la délégation	Membre du Sénat (RDPI) Vice-Président, Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable
M. DE NICOLAY, Louis-Jean Membre du Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale	Membre du Sénat, Membre (LR) Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, Membre, Commission des affaires européennes
M. JULIEN-LAFERRIERE, Hubert Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	Membre de l'Assemblée nationale (NUPES) Membre, Commission des affaires étrangères Président du comité de Moyen-Orient
Mme LISO, Brigitte	Membre de l'Assemblée nationale (RE) Membre, Commission de la défense nationale et des forces armées
Mme RIOTTON, Véronique Membre du Bureau des femmes parlementaire	Membre de l'Assemblée nationale (RE) Membre, Commission des affaires culturelles et de l'éducation, Présidente délégation Droit des Femmes de l'Assemblée nationale
M. RHODES, Yann	
M. KESSAR, Antoine	Administrateur-adjoint
Mme CAPON, Capucine	Administratrice
M. DELIVET, Philippe	Directeur adjoint
Mme LAMBRECQ, Cécile	Conseillère
Mme VELASCO, Karine	Assistante de direction et de gestion
M. CAUCHARD, Jérôme	Ambassadeur
M. MAYER, Emmanuel	Diplomate

(RDPI: Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants)
(LR: Groupe Les Républicains)
(NUPES: La nouvelle union populaire écologique et sociale)
(RE: Parti Renaissance)

GABON

M. NDOUMA MBADINGA, Jean Victor Chef de la délégation Membre du Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale	Membre du Sénat (PDG) Secrétaire du Bureau Membre, Finances et Budget, Membre, Plan et développement, Paix et sécurité internationale

M. MBADINGA MBADINGA, Aurélien	Membre du Sénat (PDG) Secrétaire du Bureau, Membre, Lois et Affaires Administratives, chargé des Droits de l'Homme, Membre, Plan et développement, Paix et sécurité internationale

(PDG: Parti Démocratique Gabonais)

GAMBIA (THE)

Mr. NJIE,Seedy Sk Leader of the delegation	Deputy Speaker of the National Assembly (NPP) Chairperson of the Committee, Member of the Committee, Select Committee on Tourism, Arts, Culture, Youth and Sports
Ms. CHAM, Fatou	Member of the National Assembly (UDP) Member, Standing Committee on Public Accounts, Member, Standing Committee on Public Appointments, Member, Select Committee on Gender, Women and Children, Member, Select Committee on Trade and Regional Integration,
Mr. CHAM, Musa	Member of the National Assembly (PDOIS) Member, Standing Committee on Foreign Affairs, Select Committee on the Monitoring and Implementation of Projects
Mr. JALLOW, Kebba	Member of the National Assembly (NPP) Member, Select Committee on Education, Training, Science and Technology, Member of the Committee, Select Committee on Trade and Regional Integration
Mr. TOURAY, Assan	Member of the National Assembly (UDP) Member, Standing Committee on Subsidiary Legislations, Member, Select Committee on Agriculture and Rural Development
Mr. KONTEH, Sainey Secretary of the delegation	Deputy Director

(PDOIS People's Democratic Organisation for Independence and Socialism)
(NPP National People's Party)
(UDP United Democratic Party)

GEORGIA

Mr. VOLSKI, George	First Deputy Speaker of Parliament (GD) Member,
Mr. SAMKHARADZE, Nikoloz	Member of Parliament (GD) Chairperson Foreign Relations Committee, Member European Integration Committee
Mr. BROKISHVILI Irakli Secretary of the Group	Chief Specialist; Department for International Relations

(GD The n Dream-Democratic Member of Parliament)

GERMANY

Mr. BRINKHAUS, Ralph Leader of the delegation	Member of the Bundestag (CDU/CSU) Member, Committee on European Union Affairs, Member, Parliamentary Advisory Council on Sustainable Development
Mr. LAREM, Andreas	Member of the Bundestag (SPD) Deputy Chairperson, Subcommittee on the United Nations, International Organisations and Globalization, Member, Committee on Foreign Affairs
Mr. SCHÄFER, Axel	Member of the Bundestag (SPD) Member, Committee on European Union Affairs
Mr. RADWAN, Alexander	Member of the Bundestag (CDU/CSU) Member, Committee on Foreign Affairs, Member, Committee on European Union Affairs
Ms. WALTER-ROSENHEIMER, Beate	Member of the Bundestag (Bündnis 90/Die Grünen) Member, Committee on Human Rights and Humanitarian Aid, Member, Petitions Committee

Mr. HOFFMANN Christoph	Member of the Bundestag (FDP)
Member of the Standing Committee on Sustainable Development	Deputy Chairperson, Committee on Economic Cooperation and Development
Mr. SOBOLEWSKI, Frank	Deputy Secretary General of the German Bundestag Member of the ASGP
Mr. KLEEMANN, Georg	Deputy Secretary General of the German Bundesrat Member of the ASGp
Ms. ZÀDOR, Katalin Secretary of the delegation	International Parliamentary Assemblies Department, German Bundestag
Ms. BRAMMER, Claudia Assistant to the delegation.	International Parliamentary Assemblies Department, German Bundestag
Mr. GROHE, Werner	Deputy Head of Mission
Mr. KETTNER, Lars-Uwe	Diplomat

(CDU/CSU Christian Democratic Union/Christian Social Union)
(FDP Free Democratic Party)
(Bündnis 90/Die Grünen Green Party / Bündnis90/Die Grünen)
(SPD Social Democratic Party)

GHANA

Mr. BAGBIN, Alban Sumana Kingsford Leader of the delegation	Speaker of Parliament
Ms. APPIAGYEI, Patricia	Member of Parliament
Mr. IBRAHIM, Ahmed	Member of Parliament
Mr. IDDRISU, Habib	Member of Parliament
Mr. KYEI - MENSAH - BONSU, Osei	Member of Parliament
Mr. FORSON, Cassiel Baah	Member of Parliament
Ms. GOMASHIE, Abla Dzifa	Member of Parliament
Mr. MARFO, Emmanuel	Member of Parliament
Mr. NSIAH, Cyril Kwabena Oteng	Clerk
Mr. ANNAN, Francis Ekow	Adviser
Ms. YORNAS, Alice Adjua	Adviser
Mr. SALIFU, Paul Seodaaye	Adviser
Ms. EFA - QUAYSON, Claris	Adviser
Ms. OSEI, Sheba Nana Afriyie	Adviser, Director
Mr. ACHEAMPONG, Richard Kwame	Adviser, Director

GREECE

Mr. MOUZALAS, Ioannis Leader of the Delegation	Member of the Hellenic Parliament (SYRIZA) Member of the Standing Committee on National Defense and Foreign Affairs, Member of the Special Permanent Committee on Equipment Programs and Contracts
Ms. KAFANTARI, Charoula	Member of Parliament (SYRIZA) Member of the Standing Committee on Production and Trade, Vice-Chairwoman of the Special Permanent Committee on Environmental Protection
Ms. KARTSAKLI, Aikaterini Secretary of the delegation	Deputy Director, Hellenic Parliament
Ms. TSOUNI, Foteini	Adviser, Hellenic Parliament

(SYRIZA: Coalition of the Radical Left – Progressive Alliance)

GUINEA

Mr. BALDE, Mamadou Fadia Leader of the delegation	Member of the Transitional National Council
Ms. BAH, Fatoumata Yebhe	Member of the Transitional National Council
Mr. SENE, Makhoudia	Member of the Transitional National Council
Mr. CISSE, Aboubacar Sidiki	Member of the Transitional National Council

GUYANA

Mr. NADIR, Manzoor Leader of the delegation President of the Group	Speaker of Parliament (PPPC) Chairman, Parliamentary Management Committee, Chairman, Committee of Selection
Mr. SHUMAN, Lenox	Deputy Speaker (ANUG, LJP & TNM)

Ms. HASTINGS-WILLIAMS, Dawn	Member of Parliament (APNU) Member, Parliamentary Committee on Natural Resources
Mr. NANDLALL, Mohabir	Member of Parliament (PPPC) Member, Committee of Privileges, Member, Parliamentary Management Committee
Ms. PARAG, Savitri Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of Parliament (PPPC) Member, Parliamentary Management Committee, Member, Evidence Amendment Bill, Member
Ms. PERSAUD, Vindhya Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of Parliament (PPPC) Chairperson, Parliamentary Sectoral Committee on Social Services, Member, Standing Orders Committee, Member
Ms. CHARLES, Carlleta Secretary of the delegation	Parliamentary Executive Officer
Mr. ISAACS, Sherlock Secretary of the Group	Member of the ASGP

(ANUG, LJP & TMN: New and United Guyana, Liberty and Justice Party and the New Movement)
(APNU: Partnership for National Unity)
(PPPC: People's Progressive Party Civic)

HUNGARY

Mr. BALLA, Mihaly Leader of the delegation President of the Group	Member of Parliament (FIDESZ) Deputy Chair, Foreign Affairs
Ms. BARTOS, Monika	Member of Parliament (FIDESZ) Member, Committee for Foreign Affairs, Member, Committee on Defence
Mr. LATORCAI, Janos	Deputy Speaker (KDNP)
Mr. SIMICSKO, Istvan	Member of Parliament (KDNP) Member, National Security
Ms. VADAI, Agnes Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of Parliament (DK) Member, Committee for Foreign Affairs
Mr. TOROCZKAI, Laszlo	Member of Parliament (Mi Hazank)
Mr. SUCH, Gyorgy, Member of ASGP	Director General
Ms. SOMFAINE ADAM, Katalin, Secretary of the delegation Secretary of the group	Adviser
Mr. MOLNAR, Gabor	

(DK: Democratic Coalition)
(KDNP: Christian-Democratic People's Party)
(FIDESZ:- Hungarian Civic Union)

ICELAND

Mr. GUNNLAUGSSON, Sigmundur Leader of the delegation,	Member of Parliament (Center Party) Member, the Future Committee, Member, Foreign Affairs Committee
Mr. FRIÐRIKSSON, Jóhann Friðrik	Member of Parliament Party (Progressive Party) Member, Member of the Credentials Committee, Member, Member of the Foreign Affairs Committee
Ms. GUDMUNDSDOTTIR, Berglind Ósk	Member of Parliament (Independence Party) Member of the Constitutional and Supervisory Committee, Member of the Industrial Affairs Committee
Ms. ÁRNADÓTTIR, Ragna Secretary General	Member of the ASGP
Ms. BANG, Arna Gerður Adviser, Secretary of the delegation	Adviser

INDIA

Mr. BIRLA, Om Leader of the delegation President of the Group	Speaker the Lok Sabha Chairperson, Rules committee Chairperson, Business advisory committee
Mr. MAHTAB, Bhartruhari Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the Lok Sabha (BJD) Member, General purposes Committee Member, Committee on public accounts

Ms. GAVIT, Heena Vijaykumar	Member of the Lok Sabha (BJP)
Member of the Working Group on Science and Technology	Chairperson, Committee on Empowerment of Women, Member, Consultative Committee, Ministry of Tribal Affairs
Ms. KUMARI, Diya	Member of the Lok Sabha (BJP)
Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Member, Standing Committee on Railways, Member, Consultative Committee, Ministry of culture and tourism
Ms. SARANGI, Aparajita	Member of Lok Sabha (BJP)
Member of the Executive Committee	Member, Committee on Ethics,
Ex-Officio of the Bureau of Women Parliamentarians	Member, Committee on Housing and Urban Affairs
Ms. MAADAM, Poonamben Hematbhai	Member of the Lok Sabha (BJP)
Ex-Officio of the Bureau of Women Parliamentarians	Member, Committee on Empowerment of Women, Member, Consultative Committee, Ministry of Civil Aviation
Mr. PATRA, Sasmit	Member of the Rajya Sabha (BJP)
Member of the Committee to Promote Respect of International Humanitarian Law	Member, Committee on ethics Member, committee on petroleum and natural gas
Mr. TIRUH, Siva	Member of the Rajya Sabha
Mr. DAS AGRAWAL, Radha Mohan	Member of the Rajya Sabha
Mr. RAM, Vishnu Dayal	Member of the Lok Sabha (BJP)
Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member, Standing Committee on Home Affairs, Member, Rules Committee
Mr. SINGH, Utpal Kumar	Secretary, Lok Sabha
Secretary of the Group	Member of the ASGP
Mr. PUNHANI, Raji	Secretary, Lok Sabha
Mr. MODY, Pramod Chandra Gyandeo	Adviser Secretary, Rajya Sabha Member of the ASGP
Mr. YUMNAM, Arun Kumar	Director
Adviser	Lok Sabha
Mr. KUMAR, Ajay	Adviser
Secretary of the delegation	Lok Sabha
Mr. DUTTA, Rajeev	Officer on special duty
Mr. LINGALA, Venkata Ramana	Director
Adviser	Lok Sabha
Mr. NAGIA, Vikas	Staff
Mr. MEENA, Rajendra Kumar	Staff
Mr. SRIVASTAVA, Piyush	Ambassador
Mr. CHITTETHUKUDI SHEIK, Ihjas Aslam	Diplomat

(BJD: Biju Janta Dal))

INDONESIA

Mr. ZON, Fadli	Member of the House of Representative
Leader of the delegation	Chair, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation,
Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member, Commission I: Defense, Foreign, and Information Affairs
Ms. KOMARUDIN, Puteri Anetta	Member of the House of Representatives
Member of the Bureau of Women Parliamentarians, Partai Golongan Karya (Golkar)	Member, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation, Member, Commission XI: Finance, National Development Planning, Banking and Non-Banking Financial Institutions
Mr. RUDANA, Putu Supadma	Member of the House of Representatives (Democratic Party) Vice-Chair, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation, Member, Commission VI; Trade, Investments, Cooperative, SMEs, and State-Owned Enterprises
Mr. ALI SERA, Mardani	Member of the House of Representatives (PKS)
Member of the Committee on Middle East Questions,	Vice-Chair, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation, Member, Commission II: Governance, Regional Autonomy, State Apparatus and Agrarian Affairs
Ms. KRISDAYANTI	Member of the House of Representatives (PDI-P) Member, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation, Member, Commission IX: Demography, Health and Labor

Ms. ALIYAH, Himmatul	Member of the House of Representatives (GERINDA) Member, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation, Member, Commission X: Education, Research and Technology, Youth Affairs, Sports, Tourism, Arts, and Culture
Ms. RETNOASTUTI, Endah T.D. Secretary of the Group	Head of Bureau for Interparliamentary Cooperation
Ms. AMRIS, Elvira Dianti Secretary of the delegation Secretary of the Group	Head of International Cooperation Division
Mr. ERLANGGA, Naufal Fakhri	Foreign Cooperation Analyst Staff
Mr. ILYAS, Mochamad Secretary of the delegation	Adviser
Ms. HARYANTI Secretary of the delegation	
Ms. PRATIJIVANANTI, Vinita	Adviser
Mr. PRATAMA, Tide Aji	Adviser
Mr. SABRI, Beny Rahbandiyosa Secretary of the Group	Sub-Head Division of International Cooperation
Mr. HERMAWAN, Ardi	Ambassador
Mr. HARRIS, Muhammad Omarsyah	Diplomat
Mr. SASTROAMIDJOJO, Widjoseno	Diplomat

(Gerindra: Great Indonesian Movement Party)
(Golkar: Partai Golongan Karya)
(NasDem: National Democratic Party)
(PAN: National Mandate Partyl
(PKS: Prosperous Justice Party)
(PDI-P: Indonesian Democratic Party – Struggle)

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)

Mr. AMOUEI, Abolfazl	Member of the Islamic Parliament of Iran
Ms. AZAD, Elham Ex officio of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Islamic Parliament of Iran Member & Secretary of the Article 9 commission
Mr. GOLROO, Abbas	Member of the Islamic Parliament of Iran Foreign Policy and Internal Security, Foreign Policy and Internal Security
Mr. GAVIT, Rohollah	Member of the Islamic Parliament of Iran Member, Education and Research
Mr. NOWROUZI, Rahmatollah	Member of the Islamic Parliament of Iran Member, Agriculture, Water and Natural Resource Committee
Ms. RAFIEI, Somayeh	Member of the Islamic Parliament of Iran Member, Agriculture and Natural Resources Committee
Mr. REZAKHAH, Mojtaba	Member of the Islamic Parliament of Iran, Member, Committee of Planning Budget and Audit, Member, Committee of Planning Budget and Audit
Mr. MOTAFAKERAZAD, Rohollah	Member of the Islamic Parliament of Iran Member, Education and Research
Mr. ABOULHASSANI CHIMEH, Jalal Adviser	Deputy Director
Ms. TARKASHVAND, Zahra Secretary of the Group	Adviser
Ms. ABBASI, Fahimeh	Diplomat
Mr. GHANEI, Mohsen	Diplomat
Ms. AGHAMOHAMMADI, Zahra	Diplomat

IRAQ

Mr. AL – HALBOOSI, Mohammed Leader of the delegation	Speaker of the Council of Representatives
Mr. ABDULRAHMAN, Ahmed	Member of the Council of Representatives
Mr. AHMED, Arian Aziz	Member of the Council of Representatives
Ms. FAHAD, Wihda Member of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the Council of Representatives
Mr. AL-SALIHI, Arshed	Member of the Council of Representatives
Ms. HAMMOOD, Siham	Member of the Council of Representatives
Ms. MOHAMMED, Najwa	Member of the Council of Representatives

Mr. HUSSEIN, Wasfi Assi	Member of the Council of Representatives
Adviser	
Mr. SALEH, Abbas Hussein	Member of the Council of Representatives
Adviser	
Mr. YOUNUS, Safwan Basheer	Secretary-General
Mr. AHMED, Mohammed Noort	Speaker's Office
Mr. MAHOOD, Ahemd Nayyef	Speaker's Office
Mr. KHALAF, Ahemd Hamid	Secretary of the Speaker
Mr. ESMIEL, Esam Rasheed	Protocol
Mr. MOHAMMED, Ahmed Othman	Public Relations
Mr. ENAD, Majid Hammeed	Protocol
Mr. ABDAL SATAR, Ghaih Majio	Protocol
Mr. MOHAMMED, Salim Ali	
Mr ABDULRAHMAN, Muayad	Diplomat

IRELAND – IRLANDE

Mr. BUTTIMER, Jerry	Speaker of the Senate (FG)
Leader of the delegation	Chair, Seanad Committee on Procedure and Privileges, Co-Chair, Oireachtas Commission phili Committee
Ms. CLIFFORD LEE, Lorraine	Member of Parliament (FF) Member, Committee on Health, Member, Committee on the Irish Language, Gaeltacht and the Irish-speaking Community
Mr. CRAUGHWELL, Gerard	Member of Parliament, Member, Joint Committee on Foreign Affairs and Defence, Member, Joint Committee on Transport and Communications
Ms. GARVEY, Róisín	Member of Parliament (GP) Member, Committee on Environment and Climate Action, Member, Committee on Tourism, Culture, Arts, Sport and Media
Mr. NAUGHTEN, Denis	Member of Parliament, Chair, Committee on Social
Chair of the Working Group on Science and Technology	Protection, Community and Rural Development and the Islands
Ms. DOODY, Bridget	Member of the ASGP
Deputy Clerk of the Seanad	
Ms. MATHEWS, Bernadette	Adviser
Secretary of the delegation	
Mr. MC LAUGHLIN, Eden	Adviser, Private Secretary to the Cathaoirleach

(FF: Fianna Fáil – The Republican party)
(FG: Fine Gael)
(GP: Roisin Green Party)

ISRAEL

Mr. DANON, Danny	Member of the Knesset
Leader of the delegation	
Ms. SHASHA BITON, Yifat	Deputy Speaker of the Knesset
Mr. ILLOUZ, Dan.	Member of the Knesset
Mr. STERN, Elazar	Member of the Knesset
Ms. MARGALIT, Liat	Adviser
Secretary of the Group	

ITALY

Ms. QUARTAPELLE , Lia	Member of Parliament (PD)
Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians,	Deputy Chair, Foreign Affairs Committee
Member of the Group of Facilitators for Cyprus	
Leader of the delegation	
Ms. BERGAMINI Deborah	Member of Parliament (FI) Member, Constitutional Affairs Committee
Ms. RADONI Susanna	Adviser
Secretary of the Group,	
Secretary of the Delegation	
Ms. AMADEI, Paola	Ambassador
Mr. MILLARTE, Marco	Diplomat

(PD: Democratic Party)
(FI: Forza Italia)

JAPAN

Mr. ITO, Shintaro Leader of the delegation	Member of the House of Representatives (LDP) Director, Commission on the Constitution Member, Standing Committee on Foreign Affairs
Mr. KAMEOKA, Yoshitami	Member of the House of Representatives (LDP) Member, Standing Committee on Budget Member, Standing Committee on Discipline
Mr. YUHARA, Shunji	Member of the House of Representatives (CDP) Director, Special Committee for Regional Revitalization, Policies on Children, and Digital Society Promotion Member, Standing Committee on Internal Affairs and Communications
Mr. AOYAGI, Hitoshi	Member of the House of Representatives (JIP) Director, Standing Committee on Budget Member, Standing Committee on Foreign Affairs
Mr. MIURA, Yasushi	Member of the House of Councillors (LDP) Director, Standing Committee on General Affairs Director, Research Committee on Natural Resources and Energy, Sustainable Society
Ms. TAMURA, Mami	Member of the House of Councillors (DPFP) Member, Standing Committee on Health, Welfare and Labour Member, Special Committee on Consumer Affairs
Mr. FUJITA, Hiromitsu Secretary of the delegation	Adviser
Mr. FUTAMI, Akira	Adviser
Mr. TSUCHIDO, Shu	Adviser
Ms. NISHIHARA, Narumi	Adviser
Mr. SHIMA, Ryosuke	Adviser
Ms. AOKI, Moe	Adviser
Mr. KONDO, Tomoya	Adviser
Ms. YAZAWA, Akiko	Adviser
Mr. IMUTA, Ryohei	Adviser
Mr. MIYAMOTO, Masayuki	Ambassador
Ms. IKEDA, Yutaka	Diplomat
Ms. SUZUKI, Takako	Diplomat
Ms. KURE, Kyoko	Staff

(LDP: Liberal Democratic Party of Japan)
(CDP: The Constitutional Democratic Party of Japan)
(JIP: Nippon Ishin (Japan Innovation Party)
(DPFP: Democratic Party for the People of Japan)

JORDAN

Mr. SAFADI, Ahmad Leader of the delegation	Speaker of the House of Representatives
Mr. HADDADIN, Bassan Adviser	Senator
Mr. AL-JBOUR, Abeer	Member of Parliament
Mr. ALHELALAT, Mohammed	Member of the House of Representatives
Mr. ALMADI, Talal	Senator
Ms. ALRIYATI, Tamam Adviser	Member of the House of Representatives
Mr. MASADEH, Mohamed Taisir	Member of the House of Representatives
Mr. SLEHAT, Nemer	Member of the House of Representatives
Mr. SUALIK, Mohamed	Member of the House of Representatives
Mr. BANI YASSIN, Moh'd Taisir	Member of the House of Representatives
Mr. BANI HASAN, Mahmoud Secretary of the delegation	Secretary General
Mr. ALGHUWAIRI, Awwad	Secretary of the group
Mr. ALMASHAKBEEH, Adnan	Adviser
Mr. ABUALGANAM, Anmar	Adviser
Mr. ABDALAISH, Abdulraheem	Adviser
Mr. ALAKAYLEH, Hamza	Adviser
Mr. ALSAFADI ; Husni	Adviser
Mr. KHALEEL, Ali	Adviser

KAZAKHSTAN

Ms. RYSBEKOVA, Lyazzat	Member of the Senate
Mr. BOLGERT, Yevgeniy	Member of the Senate
Mr. TLEGENOV, Rustam	Adviser, House of Representatives

KENYA

Mr. MURUNGI, Kathuri Leader of the delegation	Deputy Speake (UDA) Chairman, Senate Liaison Committee
Mr. GACHOBE, Samuel	Member of the National Assembly
Mr. KANDIE, Joshua	Member of the National Assembly
Ms. LESUUDA, Josephine	Member of the National Assembly
Ms. MUGE, Cynthia	Member of the National Assembly
Ms. MUMMA, Catherine Muyeka Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of Parliament (ODM) Member, Committee on Devolution and Intergovernmental Relations, Member, Committee on Justice, Legal Affairs and Human Rights
Ms. MUTUNGA, Beth Kalunda	Member of Parliament (ODM) Member, Committee on Agriculture, Livestock and Fisheries, Member, Committee on National Cohesion, Equal Opportunity and Regional Integration
Mr. MWINZAGU, Raphael Chimera (UDA)	Member of Parliament (UDA) Member, Committee on Justice, Legal Affairs and Human Rights, Member, Committee on Health
Ms. ODHIAMBO, Millie Vice-President of the Committee on the Human Rights of Parlamentarians	Member of the National Assembly
Ms. TONKEI, Rebecca Adviser	Member of the National Assembly
Mr. WAWERU, John Kiarie Chair of the Committee to promote respect for International Humanitarian Law	Member of the National Assembly
Mr. NYEGENYE, Jeremiah Makokha Adviser	Member of the ASGP
Mr. MOHAMED, Mohamed Ali Adviser	Deputy Clerk
Mr. KIPKEMDI, Kirui Arap	Director
Mr. MOGERE, Zakayo Izanta Secretary of the delegation	Deputy Director
Ms. KARANU, Perpetual. W. Muiga	Adviser
Ms. GATHURU, Angela Wangechi Secretary of the delegation	Adviser
Ms. KAWIRE, Nancy	Adviser

(UDA: United Democratic Alliance)
(ODM: Orange Democratic Party)

KUWAIT

Mr. ALZUFAIRI, Thamer Leader of the delegation	Member of Parliament, Head of Committee, Committee on the protection of public funds, Member of the Committee, Committee Human Rights Commission
Mr. ALAJMI, Mohammad	Member of Parliament Rapporteur, Committee on Home Affairs and Defense, Member, Committee on Public Utilities
Mr. ALAMIRAH, Khaled	Member of Parliament Member, Committee on Interior and Defense Affairs, Member, Committee on Public Utilities
Mr. ALOBAID, Hamad	Member of Parliament Member, Committee on Budgets and Final Account Member, Committee on Housing and Real Estate
Ms. RAMADAN, Jenan Mohsen	Member of Parliament Rapporteur, Committee on the Protection of Public Funds, Rapporteur, Committee on Women, Family and Child Affairs
Mr. ALANEZI, Meshal	Deputy Secretary-General
Mr. ALNUSIF, Jasem	Director

Mr. ALHARBAN, Talal	Deputy Director
Secretary of the Group	
Mr. ALBEHBEHANI, Ahmad	Adviser
Secretary of the Group	
Mr. ALAJMI, Mubarak	Adviser
Mr. ALMUNAIKH, Fahad	Adviser
Secretary of the delegation	
Ms. ALSUBAIE, Sarah	Adviser
Secretary of the delegation	

LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC

Ms. XAYACHACK, Sounthone	Vice-President of the National Assembly (SP)
Leader of the delegation	Member, Foreign Affairs Committee
Mr. PRASEUTH, Sanya	Member of the National Assembly (SP)
	Chairman of the Foreign Affairs Committee,
Mr. ANOTHAY, Khemphone	Director
Adviser	
Mr. SAMPHET, Viengdalat	Adviser
Mr. INTHABANDITH, Boun	Ambassador

(SP: Lao People's Revolutionary Party)

LATVIA

Mr. TEIRUMNIEKS, Edmunds	Member of Parliament (NA)
Leader of the delegation	Deputy Chairman, Legal Affairs Committee,
President of the Group	Member, Sustainable Development Committee
Mr. DAUDZE, Gundars	Member of Parliament (ZZS)
	Member, Legal Affairs Committee, Member, Parliamentary Inquiry Committee
Mr. JUDINS, Andrejs	Member of Parliament (JV)
	Chairman, Legal Affairs Committee, Member, Citizenship, Migration and Social Cohesion Committee, Committee on United Nations Affairs
Ms. SIMANOVSKA, Jana	Member of Parliament, Member, Economic, Agricultural,
PROGRESSIVES (PRO)	Environmental and Regional Policy Committee, Member, Parliamentary Inquiry Committee, Committee on Democracy and Human Rights
Ms. PAURA, Sandra	Director
Secretary of the Group, Secretary of the delegation	

(NA: National Alliance)
(ZZS: Union Of Greens And Farmers)
(JV: The New Unity)

LIBERIA

Ms. HOWARD-TAYLOR, Jewel	President of the Senate
	Vice-President of Liberia
Ms. MENSAH, Moima Briggs	Member of the House of Representatives
Mr. MOONEY, Moses S.	Chief of protocol
Mr. NEUFVILLE, Richmond O.	Press Secretary

LIBYA

Mr. SALIM, Fouzi	Deputy Speaker of the House of Representatives
Leader of the delegation	
Ms. ABD ULRRAHIM; Sultan	Member of the House of Representatives
Mr. ALSSGIR, Alhadi	Member of the House of Representatives
Ms. ABOURAS, Rabeeah	Member of the House of Representatives
Mr. KSHIR, Ali	Member of the House of Representatives
Mr. SHEMBESH, Ramadan	Member of the House of Representatives
Mr. MUSSA, Abdulla	Secretary-General
Mr. MUSMARI, Osama	Deputy Director
Mr. AMER, Abdullah	Adviser
Mr. HASHASH, Ahmed	Adviser
Mr. ALBAKOUSH, Ali	Secretary
Mr. ELJAAFRI, Ashraf	Secretary
Mr. ELWALID, Abdelhafiz	Secretary

LIECHTENSTEIN

Mr. FRICK, Albert Leader of the delegation President of the Group	President of the Landtag (FBP) Chairman, Executive Committee of the Parliament
Ms. BÜHLER-NIGSCH, Dagmar	Member of the Landtag (VU)
Ms. WACHTER, Gabriele Secretary of the delegation	Adviser

(FBP: Progressive Citizens' Party)
(VU: Patriotic Union

LITHUANIA

Ms. BUROKIENE, Guoda Leader of the delegation President of the Group	Member of Parliament (LFGU) Member, Committee on State Administration and Local Authorities
Ms. SKIRMANTIENE, Asta Secretary of the delegation	Adviser

(LFGU: Lithuanian Farmers and Greens Union)

MADAGASCAR

Mr. RAKOTOMALALA, Miarintsoa Andriantsitonta Leader of the delegation Member of the Board of the Forum of Young Parliamentarians	Member of the National Assembly
Mr. TOVONDRAY RETSANGA, Brillant De L'Or Member of the Working Group on Science and Technology	Member of the National Assembly
Mr. RANDRIAMAHAFANJARY, Calvin Secretary of the Group Member of ASGP	Secretary General

MALAWI

Ms. GOTANI HARA, Catherine Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly
Mr. BONONGWE, Jailos Kalenje	Member of the National Assembly (MCP) Member, Commissions, Statutory Corporations and State Enterprises, Member, Local Authorities
Ms. JOLOBALA, Esther Jailosi	Member of the National Assembly Member, National Resources and Climate Change Committee Member, International Relations Committee
Mr. KANDODO, Kenny	Member of the National Assembly (MCP) Member, Budget and Finance Committee, Member, International Relations Committee
Mr. KANYAMA, Reuben	Member of the National Assembly, Member, Defence and Security, Member, Commissions, Statutory Corporations and State Enterprises
Mr. KAPICHILA, Misolo Mussa	Member of the National Assembly (UDF) Member, Legal Affairs Committee, Member, International Relations Committee
Mr. MKUMBA, Ismail Rizzq	Member of the National Assembly (UDF) Member, Defense and Security, Member, Industry, Trade and Tourism,
Mr. MLOMBWA, Clement Claude	Member of the National Assembly (MCP) Member, Legal Affairs Committee, Member, International Relations Committee
Mr. MUSOWA, Victor	Member of the National Assembly (DPP) Member, Legal Affairs Committee, Member, International Relations Committee
Ms. KALEMBA, Fiona	Clerk of Parliament Member of the ASGP Executive Committee
Ms. KILINO, Constance	Principal Protocol Officer
Mr. MWENYEHELI, Jeffrey Secretary of the Group	Adviser

Ms. CHIKANDIRA, Nancy	Adviser
Mr. DUBE, Gerald	Personal Assistant to the Speaker

(DPP: Democratic Progressive Party
(MCP: Malawi Congress Party)
(UDF: United Democratic Front UDF)

MALAYSIA

Mr. WONG, Chen Leader of the delegation Member of the Working Group on Science and Technology	Member of the House of Representatives (PKR)
Mr. MD ARIP, Muhammad Zahid	Senator (BERSATU) Member, Special Select Committee on People's Well-Being
Ms. IBHARIM, Nurul Fadhilah Secretary of the delegation	International Relations and Protocol Division

(BERSATU: The Malaysian United Indigenous Party)
(PKR: The People's Justice Party)

MALDIVES

Mr. RIYAZ, Abdulla Leader of the delegation	Member of the People’s Majlis (MNP) Committee Member, Public Accounts Committee, Committee Member, Budget Committee
Mr. HAMEED, Ali	Member of the People’s Majlis (JP) Committee Member, Committee on Independent Institutions, Committee Member, Committee on State-owned Enterprises
Ms. MAHMOOD, Jeehan Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the People’s Majlis (MDP) Chairperson, Committee on Human Rights and Gender, Committee Member, Committee on Social Affairs, Asia-Pacific Group Member
Ms. NIUSHA, Fathimath	Clerk Member of the ASGP
Ms. EAMAN, Aishath Adviser	Foreign Relations Officer

(MNP: Maldives National Party
(JP: Jumhooree Party JP)
(MDP: Maldivian Democratic Party)

MALI

Mr. TRAORE, Hamidou Leader of the delegation	Deputy Speaker of the National Assembly
Mr. ALY, Amadou Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the National Assembly
Mr. SIDIBE, Modibo	Secretary General Member of the ASGP

MALTA

Mr. FARRUGIA, Angelo, Leader of the delegation President of the Group	Speaker of the House of Representatives Chairperson, House Business Committee, Chairperson, Privileges Committee
Mr. CUTAJAR, Robert	Member of the House of Representatives (PN) Member, House Business Committee
Mr. DE BATTISTA, Randolph	Member of the House of Representatives
Mr. BAJADA, Ian Paul Secretary of the delegation	Manager II (Research)

(PN: The Nationalist Party)

MAURITIUS

Mr. PHOKEER, Sooroojdev	Speaker of Parliament
Mr. RAMDHANY, Anjiv Member of the Working Group on Science and Technology	Member of Parliament

Ms. JUTTON, Teenah Member of the Forum of Young Parliamentarians	Member of Parliament
Mr. ASSIRVADEN, Patrick Gervais Member of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of Parliament
Ms. RAMCHURN, Urmeelah Devi Secretary of the delegation Secretary of the Group	

MEXICO

Ms. REYNOSO SANCHEZ, Alejandra Noemi Member of the Committee on Human Rights of Parliamentarians	Deputy Speaker of the Senate
Ms. GUERRA CASTILLO, Marcela	Deputy Speaker of the Chamber of Deputies
Ms. CARVAJAL ISUNZA, Sofia	Member of the Chamber of Deputies
Mr. GOMEZ HERNANDEZ, Adolfo	Senator
Ms. LOPEZ CASTRO, Cynthia Iliana Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Member of the Chamber of Deputies
Mr. MADRAZO LIMÓN, Carlos	Member of the Chamber of Deputies
Mr. RITTER OCAMPO; Klaus Uwe	Member of the Chamber of Deputies

MONACO

Mr. NOTARI, Fabrice Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the National Council President of the Foreign Affairs Committee

MONGOLIA

Mr. LKHAGVA, Munkhbaatar Leader of the delegation	Vice-Chairperson of the State Great Hural (MPP)
Mr. GANZORIG, Temuulen	Member of the State Great Hural (MPP) Chairman of the Standing Committee of State Budget
Mr. JADAMBA, Bat-Erdene	Member of the State Great Hural (MPP)
Ms. ERDENE-OCHIR, Anujin Secretary of the delegation Secretary of the Group	Foreign Relations Department
Ms. GANBOLD, Azjargal Secretary to ASGP Delegate	Officer, Secretariat of State Great Hural
Mr. ORSOO, Bat-Erdene Secretary of the delegation	Adviser

(MPP: Mongolian People's Party)

MOROCCO

M. MAYARA Enaam Chef de la délégation	Président de la Chambre des Conseillers (PI) Président de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (PAM)
M. AIT MIK, Kamal Membre du Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme	Membre de la Chambre des Conseillers
M. CHOUMAIS, Hassan Membre du Bureau de la Commission permanente du développement durable	Membre de la Chambre des Conseillers
M. TOUIZI, Ahmed Président du Groupe Membre du Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, Modernité et Authenticité (PAM)	Membre la Chambre des Représentants
M. HEJIRA, Omar	Membre de la Chambre des Représentants
M. REDDAD, Mustapha	Membre de la Chambre des Représentants (RNI)
Mme SLASSI, Khaddouj	Membre la Chambre des Représentants (USFP)
M EL KHADI, Najib Président de l'ASGP	Secrétaire général Chambre des Représentants
M. ZEROUALI, El Assad Membre de l'ASGP	Secrétaire général Chambre des Conseillers
M. AZARKAN, Hassan Conseiller	Chef de division des relations extérieures Chambre des Conseillers

M. DRIOUCHE, Abdelwahad	Chambre des Conseillers
Secrétaire du Groupe	
M. SATRAOUY, Said	Chef de la division des relations multilatérales
Secrétaire du Groupe	Chambre des Représentants
Secrétaire de la délégation,	
M. GHAZI, Saad	Directeur adjoint
Conseiller	Chambre des Conseillers
M. LAHNINI, Zakaria	Chef de cabinet
Conseiller	Chambre des Conseillers
M. KADIRI, Fouad	
M. BENKHAYI, Mostafa	Ambassadeur

(PI: Parti Istiqlal - Parti conservatoire)
(RNI: Rassemblement National des Indépendants)
(USFP: Union socialiste des forces populaires)

MOZAMBIQUE

Ms. BIAS, Esperança,	Speaker of the Assembly of the Republic (FRELIMO)
Leader of the delegation	
Mr. MULEMBWE, Eduardo	Member of the Assembly of the Republic (FRELIMO)
President of the Group	
Ms. MALEMA, Lucinda	Member of the Assembly of the Republic (FRELIMO)
Ms. MUSSAGY, Gania	Member of the Assembly of the Republic (RENAMO)
Mr. MANGERA, Mauro	Deputy-Clerk
Member of ASGP	
Ms. LISSENGA, Lucrécia	Secretary to the Speaker
Secretary of the delegation	
Mr. Narcisio MANJATE	Adviser
Secretary of the Group	
Ms. BONIFÁCIO, Marina	Member of ASGP
Adviser	
Ms. BALOI, Marília	Director
Mr. MADROBA, José	Adviser
Mr. OFINAR, Délio, Adviser	Adviser
Mr. VENÂNCIO, Salvador	Adviser
Mr. RIBEIRO CORREIA, Rui	Interpreter
Mr. DA SILVA, Joaquim	Interpreter
Mr. CHAPO, Francisco	
Ms. FLORINDO, Sara	
Ms. PARRUQUE, Gertrudes	

(FRELIMO: Mozambique Liberation Front)
(RENAMO: Mozambique National Resistence)

NAMIBIA

Mr. KATJAVIVI, Peter	Speaker of the National Assembly (SWAPO)
Leader of the delegation,	Chairperson, Committee on Standing Rules and Orders
President of the Group	and Internal Arrangements, Chairperson, Committee on
Member of the Bureau of the	Privileges
Standing Committee on United Nations Affairs	
Mr. AUPINDI,	Member of the National Assembly
Mr. IIPUMBU, Longinus Ndakolonkoshi	Member of the National Assembly (NEFF)
Ms. NUYOMA SWAPO, Emilia Inamudimbwa	Member of the National Assembly (SWAPO)
Ms. VAN DEN HEEVER, Jennifer Muriel	Member of the National Assembly (PDM)
Mr. Deriou Andred BENSON	Member of the National Council (IPC)
Ms. KAUMA, Victoria Mbawo	Member of the National Council (SWAPO)
Ms. HANGHUWO, Olivia Tuyenikelao	Member of the National Council (SWAPO)
Ms. KANDETU, Lydia	Clerk of the National Assembly
	Member of the ASGP
Mr. NGHILEENDELE, Ndaningaweni Protasius	
Secretary of the delegation	
Ms. TJAONDJO Cornelia	Deputy Director
Secretary of the delegation	
Secretary of the Group	
Mr. NAMISEB, Johannes Tousy,	Secretary General
Secretary of the delegation,	National Council,
Member of ASGP	
Mr. MWIRA, Bernhard Mbangu	National Council

Ms. KULULA, Priskila, Adviser	Parliamentary Clerk National Council
Mr. KAVHURA, Petrus Muyenga Adviser,	Director National Council

(SWAPO: South West Africa People's Organization)
(IPC: Independent Patriots for Change)
(NEFF: Namibia Economic Freedom Fighters)
(PDM: Popular Democratic Movement)

NEPAL

Mr. GHIMIRE, Dev Raj	Speaker of the House of Representatives
Mr. LEKHAK, Ramesh	Member of the House of Representatives
Ms. KADARIYA BISTA, Indu	Member of the National Assembly
Mr. PANDE, Hita Raj	Member of the House of Representatives
Mr. PARIVAR, Santosh	Member of the House of Representatives
Mr. GAUTAM, Sharat Raj	Secretary General
Mr. YOGI, Gopal Nath	Secretary
Mr. BHATTARAI, Tej Prakash	Personal Secretary to the Speaker
Mr. GHIMIRE, Rajan	Section Secretary
Mr. WAGLE, Tirtha Raj	Ambassador

NETHERLANDS

Mr. ATSMA, Joop Leader of the delegation	Senator (CDA) Vice-Chair, Economic Affairs and Climate / Agriculture Nature and Food Quality, Member, Infrastructure Water Management and Environment (IWO)
Ms. GERKENS, Arda Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Vice-President of the Senate (SP) Member, Economic Affairs and Climate / Agriculture Nature and Food Quality, member, Public Health Welfare and Sport, Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians
Ms. MULDER, Agnes President of Standing Committee on Sustainable Developmentt	Member of the House of Representatives (CDA) Chair, Economic Affairs and Climate Policy, Member, Foreign Trade and Development Cooperation,
Ms. STIENEN, Petra	Senator (ALDE) Vice-Chair, Committee on Immigration & Asylum, Member, Committee on European Affairs
Mr. Hendrik-Jan TALSMA Christian Union (C)	Senator (CDA) Member, Justice and Security, member, Immigration & Asylum
Mr. NEHMELMAN, Remco	Secretary General Vice-Chair of the ASGP
Ms. CHRISTIAANSE, Monique Secretary of the delegation	Deputy Clerk Interparliamentary Relations

(CDA: Christian Democratic Appeal)
(SP: Socialist Party)
(ALDE: Alliance of Liberals for Europe)

NEW ZEALAND

Ms. WALTERS Vanushi Leader of the delegation	Member of the House of Representatives (L) Deputy Chairperson, Justice, Member, Regulations Review
Mr. LEAVASA, Anae Neru	Member of the House of Representatives (L) Member, Health, Member, Pae Ora Legislation
Mr. O'CONNOR Simon National (N)	Member of the House of Representatives, (N) Member, Justice
Mr. SIMPSON, Scott National (N)	Member of the House of Representatives (N) Member, Environment
Mr. HOLMES, Winton Secretary of the delegation	Adviser

(L: New Zealand Labour Party)
(N: National Party)

NIGER

M. KARIDIO, Mahamadou Chef de la délégation Membre du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme	Membre de l'Assemblée nationale (PNDS)
M. DOGARI MOUMOUNI, Oumarou	Membre de l'Assemblée nationale (MODEN LUMANA FA)
Mme HABIBOU, Aminatou	Membre de l'Assemblée nationale (PNDS)
Mme MADOUGOU, Ousseyna	Membre de l'Assemblée nationale (MDN FALALA) CAEC, Commission des Affaires Etrangères et de la Coopération
M. MOUSSA Ousmane, Alliance Nigérienne pour la Démocratie et le Progrès	Membre de l'Assemblée nationale (ANDP)
M. TOUDJANI IDRISSA, Abdoulaye Conseiller	Conseiller technique

(PNDS Tarrava: Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme)
(MODEN Lumana FA: Mouvement Patriotique Nigérien pour une Fédération Africaine)
(MODEN FALALA :Mouvement Démocratique pour l'Emergence du Niger)

NIGERIA

Mr. IDRIS, Ahmed Leader of the delegation	Deputy Speaker of the House of Representatives
Mr. GALADIMA, Zakariyau Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the House of Representatives (APC) Chairman, House Committee on Inter-Parliamentary Affairs, Member, House Committee on Federal Capital Territory Judiciary
Ms. OLUGA, Taiwo Olukemi	Member of the House of Representatives
Ms. ONANUGA, Adewunmi	Member of the House of Representatives (APC) Chairman, House committee on Women Affairs, Member, House committee on Inter- Parliamentary
Mr. TUKURA, Kabir	Member of the House of Representatives (APC) Vice Chairman, House committee on Judiciary, Chairman, House committee on Young Parliamentarian Forum
Ms. AIMUA EHIKIOYE, Henrietta Member of the ASGP	Representative of the Secretary General Senate
Ms. FOFAH, Florence Secretary of the delegation, IPU Desk officer	Deputy Director House of Representatives
Mr. IBRAHIM, Atiku Adviser	Director the House of Representatives
Ms. MBAKARA, Sharon Secretariat	Chief Legislative officer Senate
Mr. ORUMWENSE, Felix Adviser	Permanent Secretary Senate
Mr. SHEHU, Umar Adviser	Director Senate
Mr. ABDUL HANEED, Awodi Ibrahim	
Ms. IBRAHIM, Fatima Atiku	

(APC: All Progressive Congress)

NORWAY

Mr. MORLAND, Tellef Inge Leader of the delegation President of the Group	Member of Parliament (L)
Ms. FOSS, Ingunn	Member of Parliament
Mr. ALMELAND, Grunde	Member of Parliament
Ms. HJEMDAL, Silje	Member of Parliament
Ms. MYKJALAND, Gro-Anita	Member of Parliament
Mr. TRELLEVIK, Ove	Member of Parliament
Mr. FRASER, Thomas Secretary of the delegation	Senior Adviser
Ms. RYSST-JENSEN, Vibeke Head of International department	Head of International Dept

Ms. STOCK, Lisbeth Merete	Adviser
Secretary of the delegation	
(L: Labour Party)	

OMAN

Mr. AL MAAWALI, Khalid Hilal Nasser	Speaker of the Shura Council
Head of the delegation	
Ms. AL MANTHARI, Rayya Salim	Member of the Shura Council
Mr. AL RAHBI, Yaqoob Mohammed	Member of the Shura Council
Mr. AL MUBAHSI, Yaseer	Member of the Shura Council
Ms. AL ZAABI, Lujaina Mohsin	Member of the State Council
Ms. AL WASHAHI, Aysha	Member of the State Council
Mr. AL SAAIDI, Mansoor Abdallah	Member of the State Council
Mr. AL-SAADI, Khalid	Secretary General, State Council
Mr. AL NADABI, Ahmed	Secretary General, Shura Council
Mr. AL AZRI, Nabhan	Adviser, State Council
Ms. AL AMRI, Sumaiya Issa	Adviser, Shura Council
Mr. ALHOSNI, Ahmed Hilal	Adviser, Shura Council
Ms. AL MUKHAINI, Reem Abdullah	Adviser, Shura Council
Mr. AL WAHABI, Mahmood	Adviser, State Council
Ms. AL ISSAEI, Shurooq Ahmed	Adviser, State Council
Mr. AL NAIMI, Rashid Ali	Adviser, Shura Council

PAKISTAN

Mr. CHEEMA, Nisar Ahmed	Member of the National Assembly (PMLN)
Member of the Health Advisory Group,	Member, National Health Services, Regulations and Coordination, Member, Federal Education and Professional Training
Mr. GILANI, Syed Ali Musa	Member of the National Assembly (PPPP)
Mr. HUSSAIN, Mushahid	Senator (PMLN)
Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Convener, Defense
Mr. KAMALUDDIN, Sahibzada	Member of the National Assembly
Mr. NAEK, Farooq Hamid	Senator (PPPP)
Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Convener, Foreign Affairs
Ms. SOBIA, Shazia	Member of the National Assembly
Mr. ALI, Muhammad	Assistant Director National Assembly
Mr. WAJDAN	Assistant Director
(PPP: Pakistan People's party)	
BAP: Balochistan Awami Party)	
(JUIP: Jamiat Ulema-e-Islam Pakistan)	

PALESTINE

Mr. FATOOH, Rawhi	Speaker of the Palestine National Council
Leader of the delegation	
President of the Group	
Mr. FAYSAL, Ali	Deputy Speaker of the Palestine National Council
Mr. HADID, Musa	Deputy Speaker of the Palestine National Council
Member of the Committee on Middle East Questions	Member, Political Affairs committee, Member
Mr. ZARIR, Fahmi	Member of the Palestine National Council Secretary General of the Palestinian National Council
Mr. ABDULKADER, Taha	Member of the Palestine National Council
Ms. AGHABEKAIN, Varsen	Member of the Palestine National Council
Mr. SULAIMAN, Bashar	Director
Secretary of the delegation	
Secretary of the Group	
Mr. FATTOUH, Ahmed	Director of the Speaker's Office
Mr. ELTURK, Mohamed	Diplomat
Mr. CHESHNIA, Hassan	Diplomat
Mr. ABULHAYJAA, Ibrahim	Staff
Mr. QETAMI, Sameh	Staff

PARAGUAY

Mr. LLANO, Blas Leader of the delegation President of the Group (PLRA: Partido Liberal Radical Autentico)	Senator (PLRA)

PERU

Ms. ALVA PRIETO, Maria del Carmen Leader of the delegation Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Congress of the Republic President of the Commission of External Relations, Member of the Commission of work and social security
Mr. BUSTAMANTE DONAYRE, Carlos Ernesto Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Member of the Congress of the Republic
Mr. PAREDES GONZALES, Alex Antonio Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the Congress of the Republic
Mr. SOTO PALACIOS, Wilson Member of the Board of the Forum of Young Parliamentarians, Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights, Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of the Congress of the Republic
Mr. ZAPATA, Carlos	Ambassador

PHILIPPINES

Ms. CAYETANO, Pia Leader of the delegation	Senator (NP) Chair of Sustainable Development Goals, Innovation, and Futures Thinking Committee, Vice Chair of the Finance Committee, Member, Governing Council
Mr. MENDOZA, Raymond Democrito	Deputy Speaker of the House of Representatives (TUCP) Member, Governing Council
Mr. NOLASCO, Ramon Jr.	Member of the House of Representatives Member of the Information and Communications Technology Committee, Member of the Justice Committee Member, Governing Council
Ms. LABADLABAD, Glona	Member of the House of Representatives (PDP-LABAN) Chair of the Interparliamentary Relations and Diplomacy Committee, Vice-Chair of the Ecology Committee
Ms. ARENAS, Maria Rachel	Member of the House of Representatives (LAKAS-CMD) Chair of the Foreign Affairs Committee, Vice-Chair of the Appropriations Committee
Mr. SALO, Ron	Member of the House of Representatives (KABAYAN Partylist) Chair of the Overseas Workers Affairs Committee, Vice-Chair of the Government Reorganization Committee
Mr. RODRIGUEZ, Rufus	Member of the House of Representatives (CDP) Chair of the Constitutional Amendments Committee, Vice Chair of the Trade and Industry Committee
Mr. BAÑAS, Arnel Jose	Deputy Secretary of the Senate for Administrative and Financial Services
Mr. TUANO, Jose Maria Antonio Badelles	Deputy Secretary General for Internal Audit House of Representatives
Ms. ARENAS, Rose Marie	Former Representative and Adviser of the House of Representatives' Delegation
Ms. AYSON, Esperanza Acting Secretary of the Group	Deputy Director-General, Office of International Relations & Protocol and Deputy Director General, Senate
Mr. SABARRE, Raymund	Officer-in-Charge, International Relations Service, Office of International Relations & Protocol and Technical Officer Senate of the Philippines
Ms. SEVILLA, Rosa Victoria	Assistant Director for Protocol, Office of International Relations & Protocol and Delegation Secretary Senate of the Philippines

Mr. RAMOS, Joe Anthony	Delegation Secretary House of Representatives
Mr. BESAS, Alfredo Sanjorio	Delegation Secretary, House of Representatives
Ms. LOUIS, Anne Jalando-on	Ambassador
Mr. BAGUIO, Bryan Jess	First Secretary and Consul

(CDP: Centrist Democratic Party)
(HNP: Hugpong ng Pagbabago)
((KABAYAN Partylist: Kabalikat ng Mamamayan Partylist)
(LAKAS-CMD: Lakas–Christian Muslim Democrats)
(NP: Nacionalista Party)
(NPC Nationalist People's Coalition)
(PDP-Laban Partido Demokratiko Pilipino–Lakas ng Bayan)
(TUCP: Trade Union Congress of the Philippines)

POLAND

Mr. FOGIEL, Radosław Leader of the delegation	Member of the Sejm (PiS) Chairman, Foreign Affairs Committee Member, National Defence Committee
Ms. MORAWSKA-STANECKA, Gabriela Member of the Committee to Promote Respect of International Humanitarian Law	Vice President of the Senate Member, Human Rights, the Rule of Law and Petitions Committee, Member, Foreign and European Union Affairs Committee
Ms. BARTUŚ, Barbara	Member of the Sejm (PiS) Vice-Chairman, Foreign Affairs Committee, Vice-Chairman, Legislative Committee
Ms. Margareta BUDNER	Member of the Senate
Ms. JASKIEWICZ, Natalia Beata	Deputy Director Sejm
Ms. KARWOWSKA-SOKOŁOWSKA, Agata Adviser	Director Senate
Mr. MYKIETYŃSKI, Marcin Secretary of the delegation	Adviser
Ms. ŚLESICKA, Magdalena	Adviser
Ms. WÓJCIK-PAWLICZAV, Agata Adviser	Head of Unit Senate

(PiS: Law and Justice)

PORTUGAL

Mr. BARRETO, Joaquim Leader of the delegation	Member of the Assembly of the Republic (SP)
Ms. BRAZ, Vera	Member of the Assembly of the Republic (SP)
Ms. MATOS, Sofia	Member of the Assembly of the Republic (SDP)
Mr. PEREIRA, Carlos	Member of the Assembly of the Republic (SP)
Mr. SANTOS, Paulo Miguel	Member of the Assembly of the Republic (SDP)
Mr. COSTA, Rui Deputy Secretary General	Member of the ASGP
Mr. COELHO, João Campos Adviser	Head of International Division
Ms. SANTOS, Suzana Secretary of the delegation	Adviser
Mr. REIS, Artur	Adviser

(SDP: Social Democratic Party)
(SP: Socialist Party)

QATAR

Mr. AL-GHANIM, Hassan bin Abdullah Leader of the delegation	Speaker of the Shura Council
Mr. ALDOSARI, Sultan bin Hassan Member of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the Shura Council
Mr. AL-AHBABI, Mohammed bin Mahdi President of the Standing Committee on Peace	Member of the Shura Council
Mr. BUKSHAISHA, Nasser bin Mohsin	Member of the Shura Council
Mr. AL-BUAINAIN, Saoud bin Jassim	Member of The Shura Council
Mr. AL-HITMI, Ahmad bin Hitmi	Member of the Shura Council
Mr. ALNAEMI, Amair bin Abdulla	Member of the Shura Council

Mr. AL-FADIBA, Ahmed bin Nasser Al-Fadala	Secretary General
Mr. SHAHBAIK, Mohamed bin Ibrahim	Director of the International Cooperation Department
Mr. AL-SHAIKH, Mohamed bin Ibrahim	Director of Legislative Affairs Department
Mr. AL-SULAITI Nasser bin Mahanna	Director of the Public Relations and Communication Department
Mr. AL-QADI, Abdulrahman bin Darwish	Director of Secretary General Office
Mr. AL-MOHAMADI, Hassan bin Abdulla	Media Consultant
Mr. Mohamed bin Ayed Al-Otaibi	Speakers Office
Mr. AL-ALI, Nasser bin Mohamed	Public relations
Mr. AL-NOBI, Ahmed bin Awad	International Affairs Specialist

REPUBLIC OF KOREA

Mr. CHO, Jung Hun	Member of the National Assembly (TK)
Ms. KIM, Yea Ji	Member of the National Assembly (PPP)
Mr. OH, Gi Young	Member of the National Assembly (DPK)
Mr. PARK, Youngjin	Member of the National Assembly (DPK)
Ms. YANG, Yi Wonyoung	Member of the National Assembly (DPK)
Ms. HYUN, Seonin	Deputy Director
Mr. CHOI, Sungchan Secretary of the delegation	
Ms. KIM, Kyunghee Secretary of the delegation	
Ms. KIM, Minioung	Secretary
Ms. KO, Jeonghyeon	Secretary
Ms. Lee, Ga Yeon	Secretary
Mr. CHUNG, Hae Kwan	Ambassador
Mr. KWON, Kyung Ik	Diplomat

(TK: Transition Korea)
(DPK: Democratic Party of Korea)
(PPP: People Power Party)

ROMANIA

Ms. DINICĂ, Silvia-Monica	Member of the Senate (SRU)
Member of the Working Group on Science and Technology, Leader of the delegation	Chairperson, Committee. for Science, Innovation and Technology, Member, Committee for Economic Affairs, Industries and Services Member of the Governing Council
Mr. ZAKARIAS, Zoltan	Member of the Chamber of Deputies (DAHR) Member, Committee. for Health and Family, Member, Committee for European Affairs, Member of the Governing Council
Mr. ZAMFIR Daniel-Cătălin	Member of the Senate (SDP) Chairman, Committee. for Economic Affairs, Industries and Services, Member, Committee. for Energy, Infrastructure and Mineral Resources
Mr. VELA, Ion Marcel	Member of the Senate (NLP) Vice-Chairman, Foreign Policy Committee, Member, Committee for Defense, Public Order and National Security
Mr. CUPȘA, Ioan	Member of the Chamber of Deputies (NLP) Vice-Chairman, Committee. for Legal Matters, Discipline and Immunities, Member, Committee for Education
Mr. MATEESCU, Sorin-Cristian	Member of the Senate (AUR) Vice-Chairman, Committee for Constitutionality, Member, Committee. for Legal Affairs, Appointments, Discipline, Immunities and Validations
Ms. MIHALCEA, Silvia-Claudia	Member of ASGP
Mr. OPREA, Mario-Ovidiu	Member of ASGP
Ms. Andreea-Elena CLERAS	Director
Ms. DUMITRESCU, Cristina Secretary of the Group	Director
Ms. TRUINEA, Paula-Roxana	Director
Ms. Teodora-Elena POTERAȘU Secretary of the Group	Adviser

Ms. Luminița TEODOREL Secretary of the delegation	Adviser

(AUR: The Alliance for the Union of Romanians Political Party)
(DAHR: Democratic Alliance of Hungarians in Romania)
(NLP: National Liberal Party)
(SDP: Social Democratic Party)
(SRU: Save Romania Union)

RUSSIAN FEDERATION

Mr. KOSACHEV, Konstantin Leader of the delegation	Deputy Speaker of the Council of the Federation, Member, Federation Council Committee on Foreign Affairs
Mr. TOLSTOY, Petr Leaser of the delegation Member of the Standing Committee on Peace and International Security	Deputy Speaker of the State Duma
Ms. KARELOVA, Galina Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Deputy Speaker of the Council of the Federation, Member, Federation Council Committee on Social Policy
Mr. DENISOV, Andrei	Member of the Council of the Federation, First Deputy Chair, Federation Council Committee on Foreign Affairs
Mr. GAVRILOV, Sergei Member of the IPU Standing Committee on Sustainable Development	Member of the State Duma
Mr. KLIMOV, Andrei	Member of the Council of the Federation, Deputy Chair, Federation Council Committee on Foreign Affairs
Mr. MAIOROV, Aleksei	Member of the Council of the Federation, First Deputy Chair, Federation Council Committee on Agriculture and Food Policy and Environmental Management
Mr. SLUTSKIY, Leonid Member of the Standing Committee on United Nations Affairs	Member of the State Duma
Ms. GOROKHOVA, Valeriya	Adviser
Mr. KHODYREV, Oleg	Adviser
Mr. KUKARKIN, Pavel Interpreter	Adviser
Ms. SHCHERBATKINA, Mariia	Adviser
Ms. SHMACHKOVA, Olga	Adviser
Ms. SKVORTSOVA, Daria Interpréter	Adviser
Ms. ZHOLOBOVA, Mariia Secretary of the delegation	Adviser
Mr. SKOSYREV, Aleksey	Ambassador
Mr. BYSTROV, Gleb	Diplomat

RWANDA

Ms. NYIRASAFARI, Espérance Leader of the delegation Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Vice-President of the Senate (RPF-INKOTANYI)
Mr. DUSHIMIMANA, Lambert	Member of the Senate (RPF-INKOTANYI)

(RPF-INKOTANYI: Rwandese Patriotic Front- INKOTANYI)

SAN MARINO

Ms. MULARONI, Mariella Leader of the delegation	Member of the Great and General Council (PDCS) Member, Committee on Constitutional and Institutional Affairs
Ms. MONTEMAGGI, Marica	Member of the Great and General Council (LIBERA) Member, Committee on Constitutional and Institutional Affairs, Member, Committee on Foreign Affairs

Mr. SPAGNI REFFI Alberto Giordano	Member of the Great and General Council (l R.E.T.E.) Member, Committee on Constitutional and Institutional Affairs

(LIBERA: Libera)
(R.E.T.E.: Movimento Civico R.E.T.E)
(PDCS: Partito Democratico Cristiano Sammarinese)

SAUDI ARABIA

Ms. AL SHAMAN ; Amal	Member of the Shura Council Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights
Mr. ALHARBI, Abdulrahman	Member of the Shura Council Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security
Mr. ALOTAIBI, Saad	Member of the Shura Council
Mr. ALSALAMAH, Abdullah	Member of the Shura Council Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development
Mr. AL-MANSOUR, Khalid	Adviser
Mr. AL-SAUD, Turki	Adviser
Secretary of the Group, Secretary of the delegation Mr. ALTAKHAIS, Mansour	Protocol

SENEGAL

Mr. DIOP, Amadou Mame President of Group, Leader of Delegation	President of the National Assembly (APR)
Ms. MERGANE KANOUTÉ, Adji Diarra Member of the Executive Committee Ex-Officio Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Vice-President of the National Assembly (UDSA)
Ms. SALL, Fanta	Member of the National Assembly
Mr. SOW, Yoro	Member of the National Assembly
Mr. YOUM, El Hadji Omar	Member of the National Assembly
Ms. DIOP, Khoudia	Communications Director

SERBIA

Ms. PAUNOVIC, Snezana Leader of the delegation	Deputy Speaker of the National Assembly (SPS) Member, Committee on the Economy, Regional Development, Trade, Tourism and Energy, Member, Committee on the Rights of the Child
Ms. DRAGICEVIC, Nikola	Member of the National Assembly (Zavetnici) Member, Defence and Internal Affairs Committee, Member, Security Services Control Committee
Mr. RADIN, Milan	Member of the National Assembly (SNS) Member, European Integration Committee, Deputy Member, Defence and Internal Affairs Committee
Ms. RASKOVIC IVIC, Sanda	Member of the National Assembly (NS) Member, Committee on Kosovo-Metohija, Member, Health and Family Committee
Mr. SMILJANIC, Srdjan	Secretary General of the National Assembly Member of the ASGP
Mr. KUKOLJ, Dario	Deputy Secretary General Member of the ASGP
Ms. MLADJAN, Aleksandra	Adviser
Ms. POKRAJAC, Dragana	Interpreter
Ms. DJURASINOVIC RADOJEVIC, Dragana Secretary of the Group	Adviser

(SPS: Socialist Party of Serbia)
(SNS: Serbian Progressive Party)
(NS: People's Party Parliamentary Group)
(Zavetnici: Serbian Party Oathkeepers Parliamentary Group)

SEYCHELLES

Mr. MANCIENNE, Roger Leader of the delegation President of the Group	Speaker of the National Assembly (LDS) Chairperson, House Committee, Chairperson, Assembly Business Committee
Mr. WILLIAM, Waven Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the National Assembly (LDS) Chairperson, International Affairs Committee, Member, Standing Orders Committee, Vice-President
Mr. AGLAE, Egbert	Member of the National Assembly (US) Member, Standing Orders Committee, Member, International Affairs Committee
Ms. DIDON, Emma Secretary of the delegation, Desk Officer	Research Officer

(LDS: Linyon Demokratik Seselwa)
(US: United Seychelles)

SIERRA LEONE

Mr. BUNDU, Abass Chernor Leader of the delegation, President of the Group	Speaker of Parliament
Ms. SIAFFA, Hawa Roselyn	Member of Parliament (SLPP)
Ms. SANKOH, Hannah Secretary of the delegation	Parliamentary Relations Officer

(SLPP: Sierra Leone People's Party)

SINGAPORE

Mr. GAN, Thiam Poh Leader of the delegation	Member of Parliament (PAP) Member, Government Parliamentary Committee for Sustainability, and the Environment, Member, Government Parliamentary Committee for Transport
Mr. SITOH, Yih Pin	Member of Parliament (PAP) Chairperson, of the Parliamentary Committee for Culture, Community and Youth, Member, of the Parliamentary Committee for Home Affairs and Law
Mr. JOSHUA, Thomas Raj	Nominated Member of Parliament
Ms. SAFUAN, Siti Aisyah Binte Secretary of the delegation	Associate
Ms. TING, Francine Yu Qing Secretary of the delegation	Assistant Manager

(PAP: People's Action Party)

SLOVAKIA

Mr. GOGA, Ludovit Leader of the delegation	Member of the National Council (SR) Member, European Affairs Committee
Mr. BLCHAC, Jan	Member of the National Council (HLAS-SD) Member, Financial and Budgetary Committee
Mr. GUSPAN, Daniel	Secretary-General

(SR: We Are Family)
(HLAS-SD: :Voice – Social Democracy)

SLOVENIA

Mr. BAKOVIĆ, Predrag Leader of the delegation President of the Group	Member of the National Assembly, President, Committee on Foreign Policy, Member, Committee on Infrastructure, the Environment and Spatial Planning (SD)
Ms. BON KLANJSCEK, Mirjam	Member of the National Assembly, President, Committee on Education, Science, Sport and Youth Member, Commission for Relations with Slovenes in Neighbouring and Other Countries (Svoboda)
Mr. MOJSKERC, Zoran Slovenian Democratic Party	Member of the National Assembly, Member, Committee on EU Affairs, Member, Commission for Petitions, Human Rights and Equal Opportunities (SDS)

Ms. PANDEV, Tatjana	Head of Section for International Relations Protocol and Translation
Secretary of the Group	

(SD: Social Democrats)
(SvobDa: Freedom Movement)
(SDS: Slovenian Democratic Party)

SOMALIA

Mr. ABSHIR, Abdullahi Omar Abshir	Deputy Speaker of the House of the People
Leader of the delegation	
Mr. MOHAMUUD, Said	Member of the House of the People, Member, Resource & Environment Committee Leader, IPU Committee
Mr. MOHAMUD, Zamzam Dahir	Member of the Upper House
Mr. MOHAMED, Ismail	Member of the House of the People,
Member of the Board of the Forum of Young Parliamentarians,	Member, Justice, and Judiciary Committee,
Mr. MOHAMED, Abdikani Gelle	Member of Parliament
Mr. BISHAR, Farah Moalim	Member of the House of the People, Member, Committee of Information
Mr. MOHAMED, Mohamud Hadis	Adviser
Mr. GULED, Abdinasir Ibrahim Guled	
Secretary of the delegation	

SOUTH AFRICA

Ms. MAPISA NQAKULA, Nosiviwe Noluthando	Speaker of the National Assembly (ANC)
Leader of the delegation	
President of the Group	
Ms. LUCAS, Sylvia Elizabeth	Deputy Speaker of the National Council of Provinces (ANC)
Ms. LOTRIET, Annelie	Member of the National Assembly (DA)
Ms. DLAKUDE, Doris	Member of the National Assembly (ANC)
Mr. FROLICK, Cedric	Member of the National Assembly (ANC)
Mr. KWANKWA, Neabayonzi	Member of the National Assembly (UDM)
Ms. MASIKO, Fikile	Member of the National Assembly (ANC)
Mr. SINGH, Harend	Member of the National Assembly (IFP)
Mr. SHIVAMBU, Floy	Member of the National Assembly (EFF)
Mr. SITHOLE, Dumisani Job	Adviser
Ms. MAHABENI, Zukiswa	Executive Secretary
Mr. GEORGE, Xolile Christopher	Clerk, Member of the ASGP
Ms. DE BRUYN, Zeenad	Secretary
Ms. MONNAKGOTLA, Roseline Mpho	Adviser
Ms. MVULANE, Sebolelo Constance	Adviser
Ms. NOJOZI, Nogolide Feziwe	Adviser
Mr. WOLELA, Manelsi Horatious	Adviser
Ms. NDENZE, Nonyaniso Faith	Adviser

(ANC: African National Congress)
(DA: Democratic Alliance)
(UDM: United Democratic Movement)
(IFP: Inkatha Freedom Party)
(EFF: Economic Freedom Fighters)

SOUTH SUDAN

Ms. KUMBA, Jemma Nunu	Speaker of the Transitional National Legislative Assembly
Leader of the delegation	
President of the Group	
Mr. ACIEN, Gabriel Guot Guot	Member of the Transitional National Legislative Assembly
Mr. ATHIAN, Athian	Member of the Senate
Ms. BENEDICT, Queenta	Member of the Senate
Mr. JOOYUL, John Yoal Gai	Member of the Senate
Ms. TABAN, Janet Aya Alex	Member of the Transitional National Legislative Assembly
Mr. THEOPHILUS, Samuel Buhori Lotti	Member of the Transitional National Legislative Assembly
Mr. YOH, John Gai Nyuot	Member of the Transitional National Legislative Assembly
Ms. MALWAL, Sandra Bona	Member of the Transitional National Legislative Assembly
Adviser	
Mr. MALOU, Daniel Abocha	Member of the Transitional National Legislative Assembly
Adviser	
Mr. AKOT, Makuc Makuc Ngong	Clerk
Mr. MANANGO, Hakim Angello Dabi	Executive Director

Mr. CHOL, Ador Deng Ador	Public Relations Officer
Mr. LADU, Peter Amos Wilson	Protocol Officer
Ms. OWICH, Veronica	Protocol Office
Ms. OSMAN, Viola Haider Juma	Personal Assistant
Mr. FRANCIS WAN, Robert Pitia Secretary of the delegation	

SPAIN

Mr. ECHÁNIZ, José Ignacio Leader of the delegation President of the Group Vice-President of the Executive Committee, Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security, President of the Health Advisory Group	Member of the Congress of Deputies (PP) President, Defence Committee, Member, Foreign Affairs Committee
Mr. ALMODÓBAR, Agustín	Member of the Congress of Deputies (PP) Second Secretary of the Bureau of the Committee, Committee on Budget, Spokesperson, Committee on Industry, Trade and Tourism
Mr. CEPEDA, José Rapporteur Committee on Peace and International Security	Member of the Senate (PSOE) Spokesperson, Committee on Latin-American affairs, Vice-Spokesperson, Joint Committee on Relations with the Ombudsman
Ms. GONZALEZ, Marta	Member of the Congress of Deputies (PP))
Mr. HUELVA, Amaro	Member of the Senate (PSOE) First Secretary of the Bureau of the Committee, Committee on Youth, Spokesperson, Committee on Agriculture, Fisheries and Food
Mr. SÁNCHEZ DEL REAL, Víctor	Member of the Congress of Deputies (VOX) Spokesperson, Committee on International Cooperation for Development, Deputy Spokesperson, Foreign Affairs Committee
Mr. CAVERO, Manuel Adviser	Secretary General, Senate Member of the ASGP
Mr. CABEZAS, Joaquín	Adviser
Ms. GÓMEZ-BERNARDO, Teresa Secretary of the Group	Secretary of the delegation

(PP: Popular Party)
(PSOE: Partido Socialista Obrero Español)
(VOX: National Conservative Party of Spain)

SRI LANKA

Mr. ABEYWARDANA, Mahinda Yapa Leader of the delegation President of the Group	Speaker of Parliament (SLPP) Chairman, Committee on Parliamentary Business, Chairman, Committee on Standing Orders
Ms. ATUKORALE, Thalatha	Member of Parliament, Member (SJB) Women Parliamentarians Caucus in Parliament, Member, Ministerial Consultative Committee on Woman, Child Affairs and Social Empowerment
Mr. JAYATHILAKA, Milan	Member of Parliament (SLPP) Member, Committee on Public Finance, Member, Ministerial Consultative Committee on Sports and Youth Affairs
Mr. RAHEEM, Ali Sabry	Member of Parliament (MNA) Member, Ministerial Consultative Committee on Urban Development & Housing, Member, Sectoral Oversight Committee on Religious Affairs and Co-Existence
Mr. WIJESUNDARA, Rohana Bandara	Member of Parliament (SJB) Member, Parliamentary Caucus for Youth, Member, Ministerial Consultative Committee on Irrigation
Mr. DASANAYAKE, Dhammika Secretary of the Group	Member of the ASGP

(MNA: Muslim National Alliance)
(SLPP: Sri Lanka Podujana Peramuna)
(SJB: Samagi Jana Balawegaya)

SURINAME

Mr. GAJADIEN, Asiskumar Leader of the delegation President of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the National Assembly (VHP) Chairman, Standing Committee of the Ministry of Foreign Affairs for International Business and International Cooperation Chairman, Standing Committee of the Ministry of Finance and planning
Mr. BOUVA, Melvin Member of the Working Group on Science and Technology	Member of the National Assembly Member, Education Culture Committee Member, Transport Communication Tourism Committee
Ms. JHAKRY, Niesha	Member of the National Assembly (NDP)
Mr. ALGOE, Naresh	Member of the ASGP
Ms. RADJARAM, Asna	Adviser

(VHP: The Progressive Reform Party)
(NDP: National Democratic Party)

SWEDEN

Ms. KRONLID, Juli Leader of the delegation Sweden Democrats	Deputy Speaker of Parliament (SD)
Mr. KARAPET, Arin President of the Group	Member of Parliament (M) Member, Committee on the Labour Market
Ms. ANSTRELL, Alexandra	Member of Parliament (M) Member, Committee on Defence
Ms. ALM ERICSON, Janine Member of the Executive Committee	Member of Parliament (Green) Member, Committee on Finance
Mr. KARLSSON, Mattias Member of the Advisory Group on Health	Member of Parliament (SD) Substitute member, Committee on Foreign Affairs
Mr. KÖSE, Serkan	Member of Parliament (SP) Member, The Committee on Labour Market
Ms. LINDBERG, Linda	Member of Parliament (SD) Member, Committee on Social Insurance
Ms. TIMGREN, Beatrice Sweden Democrats (C)	Member of Parliament (SD) Member, Committee on Environment and Agriculture
Mr. MATTSON, Ingvar	Secretary General of the Parliament, Member of the ASGP
Ms. HEDSTRÖM, Anna-Karin Adviser	Head of the International Department
Mr. HERMANSSON. Ralph Secretary of the delegation	Adviser
Mr. SONDEN, Bjorn Secretary of the delegation	Adviser

(SD: Sweden Democrats)
(M: Moderate Party)
(Green: The Green Party)

SWITZERLAND

M. JOSITSCH, Daniel Chef de la délégation Président du Groupe	Membre du Conseil des Etats, (SP/PS) Membre, Commission de politique extérieure, Membre, Commission des affaires juridiques, Membre, Commission de la politique de sécurité, Membre, Commission des institutions politiques
M. HURTER, Thomas Vice-Président du Groupe Membre du Groupe de travail sur la science et la technologie	Membre du Conseil national, (SVP/UDC), Membre, Commission de la politique de sécurité, Membre, Commission des transports et des télécommunications
Mme BADERTSCHER, Christine	Membre du Conseil national, (G/V), Membre, Commission de politique extérieure, Membre, Commission des finances Membre, Commission auprès de l'Assemblée parlementaires de l'OSCE

Mme FEHLMANN RIELLE, Laurence, Membre, Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	Membre du Conseil national, (SP/PS) Membre, Commission des affaires juridiques, Membre, Commission des finances Membre, Commission de l'immunité
M. WEHRLI, Laurent Président a.i. de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, Groupe de facilitateurs concernant Chypre	Membre du Conseil national, (FDP/PLR) Membre, Commission de politique extérieure, Membre, Commission de gestion, Membre Délégation auprès de l'Assemblée parlementaires de la Francophonie
M. EQUEY, Jérémie Secrétaire du Groupe Secrétaire de la délégation	Relations internationales
Mme GNÄGI, Anna-Lea Secrétaire adjointe du Groupe, Secrétariat de la délégation	Relations internationales

(SP/PS: Parti socialiste)
(SVP/UDC: L'Union démocratique du centre)
(M/C: Le Centre
(FDP/PLR: Les Libéraux-Radicaux)
(G/V: Les Verts)

SYRIAN ARAB REPUBLIC

Mr. AKKAD, Manaf	Member of Parliament
Mr. AMMAR ; Nidal	Member of Parliament
Ms. MIRZA ; Rouba	Member of Parliament
Ms. MOHAMMAD SALEH, Maysa	Member of Parliament
Mr. AZIM DIAB, Abdul	Director of Protocol

THAILAND

Ms. KRAIRIKSH, Pikulkeaw Leader of the delegation Vice-President of the IPU Member of the Executive Committee Ex officio Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Senate Chairperson Standing Committee on Foreign Affairs, Senate
Mr. SITTHEEAMORN, Kiat	Member of the House of Representatives Second Vice-Chairperson, Standing Committee on Foreign Affairs, House of Representatives
Mr. SUWANMONGKOL, Anusart Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the Senate Deputy Spokesperson, Standing Committee on Foreign Affairs, Senate
Mr. TONTISIRIN, Kraisid Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the Senate Third Vice-Chairperson, Standing Committee on Higher Education, Science, Research and Innovation, Senate
Ms. PHETCHAREON, Pornpith	Secretary-General, House of Representatives Member of the ASGP
Ms. JAISUJJA, Napaporn	Secretary-General, Senate Member of the ASGP
Ms. TAIPIBOONSUK, Steejit	Deputy Secretary-General, House of Representatives Member of the ASGP
Ms. SUKPUM, Suppornrattana	Deputy Secretary-General, House of Representatives
Ms. THAWORNPHUN, Kaewkate	Adviser on Legislative Procedure, Secretariat of the Senate
Ms. WIBOONCHAN, Nisaporn	Director, Bureau of Foreign Affairs Secretariat of the Senate
Mr. BAMRUNGPON, Tanukom Secretary of the delegation	Director of the IPU Division Secretariat of the House of Representatives
Ms. THONGSAMRIT, Pilantana	Foreign Affairs Officer Secretariat of the House of Representatives
Ms. SIRIWONG, Kanjanat	Foreign Affairs Officer Secretariat of the Senate
Ms. PONGSUTTHI, Mancharee	Foreign Affairs Officer Secretariat of the Senate
Mr. SUKPORNCHAIRAK, Kanon	Foreign Affairs Officer Secretariat of the House of Representatives
Mr. UDOMSIN, Koson	Foreign Affairs Officer Secretariat of the House of Representatives

Ms. PATADEE, Wichayaporn	Foreign Affairs Officer Secretariat of the House of Representatives
Mr. SRICHAROEN, Piyapak Advisor	Ambassador of the Kingdom of Thailand to the Kingdom of Bahrain

TIMOR-LESTE

Mr. GUTERRES LOPES, Aniceto Longuinhos Leader of the delegation President of the Group	Speaker of the National Parliament (FRETILIN)
Ms. BARRETO FREITAS XIMENES, Isabel Maria	Member of the National Parliament (FM)
Mr. DA COSTA, Adérito Hugo	Member of the National Parliament (CNRT)
Mr. DIAS XIMENES, David	Member of the National Parliament (FRETLIN)
Ms. DOS SANTOS MARTINS, Lídia Norberta	Member of the National Parliament (FRETLIN)
Mr. NUNES, Duarte	Member of the National Parliament
Ms. MARQUES LEMOS MARTINS, Veneranda Eurico	Member of the National Parliament (CNRT)
Ms. RANGEL DA CRUZ DOS REIS, Maria Angelica	Member of the National Parliament (FRETILIN)
Mr. AMARAL, João Rui Secretary General	Member of the ASGP
Mr. AMARAL, Joao Rui	Deputy of Secretary of Parliament
Ms. GONZAGA VIDIGAL, Maria Isabel Secretary of the Group	Parliamentary Support Technician

(FRETLIN: Revolutionary Front of Independent East Timor)
(CNRT: National Congress for the Reconstruction of Timor-Leste)
(FM: Moving Front)

TONGA

Mr. FAKAFANUA, Fatafehi Kinikinilau Lolomanai	Speaker of the Legislative Assembly
Mr. PULOKA, Tevita Fatafehi	Member of the Legislative Assembly
Ms. ATIOLA, Silivia	Adviser

TÜRKIYE

Ms. KAVAKCI KAN, Ravza Leader of the delegation, President of the Group Member of the Committee on Middle East Questions, Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Grand National Assembly of Türkiye (AK)
Mr. ANDİCAN, Abdul Ahat	Member of the Grand National Assembly of Türkiye (IYI Parti)
Mr. ÖZSOY, Hişyar	Member of the Grand National Assembly of Türkiye (HDP)
Ms. POLAT DÜZGÜN, Arife	Member of the Grand National Assembly of Türkiye (AK Party)
Mr. ŞATIROGLU, Nevzat	Member of the Grand National Assembly of Türkiye (AK Party)
Ms. YILDIZ, Zeynep	Member of the Grand National Assembly of Türkiy (AK Partiy)
Mr. KILIÇKAYA, Ömer Faruk	Deputy Director of Foreign Relations and Protocol Department
Mr. ÇOBAN, Naim	Deputy Secretary General
Ms. DENERİ, Hande	Adviser
Mr. GÜNER, Mümtaz	Adviser
Mr. POLAT, Fevzettin	Diplomatic corps
Ms. TÜRKMEN, Elif	Adviser
Mr. YILDIZ, Ali Secretary of the delegation	Adviser

(AK Parti: Justice and Development Party)
(İYİ Parti: The Good Party)
(CHP: Republican People's Party)
(HDP: People's Democratic Party)

TURKMENISTAN

Mr. ASHYROV, Gurbanmyrat Leader of the delegation	Member of the Assembly
Mr. KOMEKOV, Nury	Member of the Assembly
Mr. BABAYEV Mekan	Secretary-General Head of Protocol

UGANDA

Mr. TAYEBWA, Thomas Leader of the delegation	Deputy Speaker of Parliament (NRM)
Ms. ANYAKUN, Esther Davinia, Member of the Executive Committee	Member of Parliament (NRM)
Ms. ACORA, Nancy Odonga	Member of Parliament
Mr. AKAMBA, Paul Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Member of Parliament (NRM) Member, Budget Committee, Member, Environment and Natural Resources Committee
Ms. AMERO, Susan	Member of Parliament, Member, Trade and Tourism Committee, Member, Climate Change Committee
Mr. KATO, Mohammed	Member of Parliament (NRM)
Mr. KIRUMIRA, Hassan	Member of Parliament (NUP) Member, Committee on Science, Technology & Innovation Member of Committee, Defence and Internal Affairs, Equal Opportunities
Mr. LUBEGA, Bashir	Member of Parliament (NRM)
Mr. MUTUMBA, Abdhul,	Member of Parliament (NRM)
Ms. KATONO, Susann	Clerk of Parliament
Mr. WABWIRE, Paul Gamusi	Clerk, Member of the ASGP
Ms. CHEROTICH, Sitnah Chemisto Adviser	Deputy Secretary General
Mr. BAKYENGA, Louislordnay Adviser	Director
Mr. BUSINGE, Police Fred	Personal Assistant to Clerk
Secretary of the Group	Principal Assistant Secretary
Mr. MPUGA, Mohammed	Clerk Assistant
Mr. NUWABIINE, Meshach Secretary of the Delegation	Deputy Director

(NRM: National Resistance Movement)
(NUP: National Unity Platform)

UKRAINE

Mr. KORNIYENKO, Oleksandr Leader of the delegation	Deputy Speaker of Parliament
Mr. GERASYMOV, Artur	Member of Parliament
Mr. Merezhko, Oleksandr	Member of Parliament
Ms. RUDENKO, Olga Member of the Board of the Forum of Young Parliamentarians	Member of Parliament
Mr. SANCHENKO, Oleksandr	Member of Parliament
Ms. SHKRUM, Alona Member of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of Parliament
Ms. VASYLENKO, Lesia President of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of Parliament
Mr. ZHMERENETSKYI, Oleksii	Member of Parliament
Mr. KANIUKA; Andriy	Adviser
Mr. KUCHERENKO, Erik	Adviser
Mr. RYZHAK, Artem	Adviser
Ms. SHEHERBA, Viktoriia	Secretary of the delegation

UNITED ARAB EMIRATES

Mr. GHOBASH, Saqr Leader of the delegation, President of the Group	Speaker of the Federal National Council, Member of Parliament, Defence, Interior and Foreign Affairs Committee, Member, Financial, Economic and Industrial Affairs Committee

Mr. AL NUAIMI, Ali Rashid President of the Group Member of the Executive Committee	Member of Parliament, Chair, Defence, Interior and Foreign Affairs Committee
Mr. AL MHERI, Marwan	Member of the Federal National Council
Ms. AL SUWAIDI, Meera Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Federal National Council, Member, Financial, Economic and Industrial Affairs Committee
Ms. ALAMERI, Mouza	Member of the Federal National Council, Member, Committee on Constitutional and Legislative Affairs and Appeals
Ms. ALMANSOORI, Hawaa	Member of the Federal National Council, Member, Committee on Technology, Energy and Mineral Resources Affairs, Member, Social Affairs, Labor, Population and Human Resources Committee
Ms. AL TENEIJI, Shaikah Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the Federal National Council, Member, Education, Culture, Youth, Sports and Media Affairs Committee Member of the Federal National Council
Ms. FALAKNAZ, Sara Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the Federal National Council, Member, Committee on Technology, Energy and Mineral Resources Affairs, Member, Education, Culture, Youth, Sports and Media Affairs Committee
Mr. AL NUAIMI, Omar Secretary of the Group, Secretary of the delegation	Member of the ASGP
Ms. AL BASTI, Afra Assistant Secretary General	Member of the ASGP
Mr. AL AQILI, Ahmad Adviser	Adviser
Ms. AL DHANHANI, Wadha	Adviser
Ms. AL SHEHHI, Roudha Adviser	Adviser
Ms. AL SHEHHI, Salama	Protocol
Mr. ALMHEIRI, Juma	Director
Ms. AL REMEITHI, Bakhita Secretary of the delegation	Adviser
Mr. AL YAFEI, Mubarak Secretary of the delegation	Adviser
Mr. AL JUWAIED, Mansour	Diplomat
Mr. ALKUBAR, Abdulla	Diplomat

UNITED KINGDOM

Ms. BRADLEY, Karen Leader of the delegation, Chair of the British Group	Member of the House of Commons (C) Chair of the Select Committee on Procedure
Mr. CARDEN, Dan Member of the British Group IPU	Member of the House of Commons (L) Member of the Public Accounts Committee
Mr. CHARALAMBOUS, Bambos	Member of the House of Commons (L) Shadow Minister for Foreign Affairs
Ms. HOOPER, Gloria Member of the British Group	Member of the House of Lords (C)
Mr. MOHINDRA, Gagan	Member of the House of Commons (C) Parliamentary Private Secretary to the Foreign Minister
Mr. RENNARD, Christopher	Member of the House of Lords (LD)
Ms. MAWSON, Chloe	ASGP representative from the House of Lords Clerk
Ms. DAVIES, Sarah	ASGP representative from the House of Commons Clerk
Mr. NIMMO, Rick	Director-BGIPU
Ms. REES, Dominique	Deputy Director-BGIPU
Ms. EDWARDS, Rhiannon	Multilateral Programme Manager
Ms. GARVIE-ADAMS, Elektra	Joint Secretary of the ASGP
Mr. MOELLER, Daniel	Assistant to the ASGP Secretariat

(C: Conservative)
(L: Labour)
(LD: Liberal Democrat)

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA

Ms. (Dr.) ACKSON, Tulia, Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly (CCM) Chairperson, Steering Committee
Mr. KINGU, Elibariki Immanuel	Member of the National Assembly (CCM) Member, Infrastructure Development Committee
Ms. MATIKO, Esther Nicholas Member of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the National Assembly (CHADEMA) Member, Budget Committee
Mr. MHAGAMA, Dr Joseph Kizito	Member of the National Assembly (CCM) Chairperson, Constitution and Legal Affairs Committee
Mr. NDUGULILE, Faustine Engelbert	Member of the National Assembly
Mr. RAMADHAN, Ramadhan Suleiman	Member of the National Assembly (CCM) Member, Constitution and legal affairs committee
Ms. ULENGE, Engr. Mwanaisha	Member of the National Assembly (CCM) Member, Infrastructure Development Committee
Ms. MWIHAMBI ndc, Nenelwa Joyce	Secretary General / Clerk of the National Assembly
Mr. KILEO, Mathew Nionzima Advisor	Director, National Assembly Adviser
Mr. MBOGGO, Emmanuel	Assistant to the Speaker
Ms. KIHANGE, Zainab Issa Secretary of the delegation	Adviser
Ms. LYAFUMILE, Martha	Assistant to the Speaker
Mr. MSOMBE, Michael	Information Officer
Ms. MAKUNGU, Ruth Stanley Advisor	Adviser
Mr. SAPALI, James Nyengwa	Adviser
Ms. TUHOYE, Emiliana Changwa	Adviser
Mr. HANGI, Mgaka Laban	Special guest

(CCM: Chama Cha Mapinduzi)

URUGUAY

Ms. ARGIMÓN, Beatriz Leader of the delegation President of the Group Member of the Executive Committee, Vice-President of the IPU	President of the General Assembly and of the Senate (PN) Vice President of the Republic
Mr. ANDÚJAR Sebastián	President of the House of Representatives (PN)
Mr. GANDINI, Jorge Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Deputy Speaker of the Senate (PN)
Ms. ASIAÍN, Carmen Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians,	Member of the Senate (PN)
Mr. CERVINI, Walter)	Member of the House of Representatives (PC)
Mr. LOZANO, Raúl Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the Senate (CA)
Ms. NANE, Silvia Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the Senate (FA)
Mr. NIFFOURI, Amín Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the Senate (PN)
Mr. RIPOLL, Fernando	First-Secretary General House of the People Member of the ASGP
Mr. SÁNCHEZ, Gustavo	First Secretary General of the Senate Member of the ASGP
Mr. MONTERO, José Pedro	Second Secretary General of the Senate Vice-President of the ASGP
Ms. GALVALISI, Carina Secretary of the Group and member of the GRULAC Secretariat	Head of International Relations
Mr. PIQUINELA, Oscar Secretary of GRULAC	Adviser
Mr. CHABEN, Nelson	Ambassador

(CA: Cabildo Albierto)
(PN: Partido Nacional)
(PC: Partido Colorado)

UZBEKISTAN

Ms. NARBAEVA, Tanzila Leader of the delegation, President of the Group	Speaker of the Senate
Ms. BEKATOVA, Zumrad	Member of the Legislative Chamber
Mr. ZAFAR, Khudayberdiev,	Member of the Legislative Chambers
Ms. ODINAKHON, Otakhonova,	Member of the Legislative Chambers
Mr. SHIRINOV, Djakhongir	Member of the Legislative Chamber
Mr. MIRKHAMIDOV, Mirbotir Adviser	Adviser
Ms. RAKHMONOVA, Surayyo	Adviser
Mr. TOSHMATOV, Eldiyor Adviser	Director

VIET NAM

Mr. TRAN, Thanh Man Leader of the delegation	First Vice-President of the National Assembly (CPV)
Mr. BUI, Van Cuong	Member of the National Assembly (CPV) Chairperson of the office of the National Assembly
Mr. DON, Tuan Phong	Member of the National Assembly
Ms. NGUYEN, Thi Le Thuy	Member of the National Assembly (CPV) Vice-Chairperson of the science, technology and environment committee
Ms. THAI OUYNH, Mai Ling	Member of the National Assembly
Ms. NGUYEN, Thanh Cam	Member of Parliament Executive Member of the Social Affairs the National Assembly
Mr. NGUYEN, Hoang Hai Secretary of the delegation	Assistant to the First Vice-President of the National Assembly
Ms. LE, Thi Yen Secretary of the delegation	Deputy Director
Mr. DAO, Duy Trung Secretary of the delegation	Deputy Director
Ms. NGUYEN, Thi Quynh Secretary of the delegation	Desk-Officer
Mr. LUU, Anh Tuan	Interpreter
Mr. DUNG, Dang Xuan	Ambassador
Mr. HIEN, Tran Thi Thanh	Diplomat

(CPV: Viet Nam Communist Party)

YEMEN

Mr. AL BARKANI, Sultan Saeed Leader of the delegation, President of the Group	Speaker of the House of Representatives
Mr. AL-HANEQ, Mansoor Ali	Member of the House of Representatives
Mr. AL-AHMAR, Hamid Abdullah	Member of the House of Representatives,
Mr. AL-ZOWAIDI, Mohamed Ahmed	Member of the House of Representatives
Mr. ZUHRA, Ameen Ali Secretary of the delegation,	Deputy Director
Mr. ALBARKANI, Suhaib Sultan Secretary of the delegation	Adviser
Mr. ALBARKANI, Aseed Sultan	

ZAMBIA

Ms. MUTTI, Nelly B K Leader of the delegation President of the Group	Speaker of the National Assembly
Mr. AMUTIKE, Oliver	Member of the National Assembly (UPND) Member, Media Information and Communication Technologies
Ms. KATUTA MWELWA, Given Member of the Health Advisory Group	Member of the National Assembly (IND) Vice-Chairperson, Local Government Accounts, Member, Cabinet Affairs

Ms. LUNGU, Tasila	Member of the National Assembly (PF) Vice-Chairperson, Committee on Legal Affairs, Human Rights and Governance, Vice-Chairperson, Committee on Transport, Works and Supply
Ms. SABAO, Jacqueline	Member of the National Assembly (UPND) Vice-Chairperson, Public Accounts
Mr. KAMBONI, Harry K.S. Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of the National Assembly (UPND) Member, Local Government Accounts, Chairperson, National Guidance, Gender Matters and Governance
Mr. ROY, Ngulube	Secretary General
Mr. KAWIMBE, Stephen C. Secretary of the Group	Acting Deputy Clerk, Corporate Affairs Adviser
Mr. BWALYA B.	Adviser, Executive Assistant to the Clerk
Ms. MONGA, Pauline Secretary to the Group	Adviser
Ms. MUTETO, B.S. Secretary to the Group	Adviser
Mr. SAGE, Samuwika	Executive Assistant to the Speaker

ZIMBABWE

Mr. MUDENDA, Jacob Francis Nzwidamilimo, President of the Group Leader of the delegation, Member of the Executive Committee	Speaker of the National Assembly, Chairperson, Committee on standing rules and orders
Mr. TSVANGIRAI, Vincent	Member of Parliament (MBC)
Mr. CHOKUDA, Kennedy Mugove	Clerk of the National Assembly Member of the ASGP
Ms. CHISANGO, Rumbidzai Pamela Secretary of the delegation	Principal External Relations Officer
Mr. MAKUBAZA, Farai Nicholas Adviser	Director
Mr. JENJE, Asha Adviser	Director
Ms. Martha MUSHANDINGA Secretary of the delegation	Principal Executive Assistant to the Hon. Speaker

(MBC: Movement for Democratic Change)

****

DELEGATIONS PARTICIPATING IN AN OBSERVER CAPACITY /
DÉLÉGATIONS PARTICIPANT EN QUALITE D'OBSERVATEURS

AFGHANISTAN

Mr. RAHMANI, Mir Rahman Leader of the delegation	Speaker of the House of the People
Mr. ATAL, Mohammad Karim	Member of Parliament, Member of International Relations Committee
Ms. ELHAM KHALILI, Khadija	Member of Parliament
Mr. DEHQAN, Ferdous Secretary of the delegation	Secretary General Member of the ASGP
Mr. ZAZI, Abdul Qadar	Secretary General

MYANMAR

Mr. AYE, Win Myat	Member of Parliament, CRPH
Mr. HTET, Nay Myo	Member of Parliament, CRPH
Ms. THIDA, Mya	Advisor, CRPH

****

PARLIAMENTS PARTICIPATING AS OBSERVERS WITH A VIEW TO A POSSIBLE AFFILIATION/REAFFILIATION
PARLEMENTS PARTICIPANT EN QUALITE D'OBSERVATEURS EN VUE D'UNE AFFILIATION/REAFFILIATION EVENTUELLE

BAHAMAS

Ms. ADDERLEY, J. LaShell	President of the Senate
Mr. GRIFFIN, Barry	Vice-President of the Senate
Ms. GLOVER—Rolle, Pia	Member of Parliament
Ms. HEPBURN, Erecia	Senator
Mr. ALMANZAR, Mario	Adviser

KIRIBATI

Ms. REETE, Tangariki	Speaker of the House of Assembly
Mr. KAIEA, Taoaba Bakatu	Member of the House of Assembly
Mr. KIRITAN, Batoromaio	Member of the House of Assembly
Mr. TONG, Vincent Anota	Member of the House of Assembly
Mr. TEKANENE, Eni	Clerk
Ms. BERENATO, Rui	Executive Office of the Speaker

II. ASSOCIATE MEMBERS – MEMBERS ASSOCIES

ARAB PARLIAMENT
PARLEMENT ARABE

Mr. AL-ASOOMI, Adel	President of the Arab Parliament
Mr. AL-KAREEM, Shaalan	Vice-President of the Arab Parliament
Mr. AL-SAADI, Said	Member of Parliament, Chairperson of the Arab Parliament Committee on Legislative and Legal Affairs and Human Rights
Mr. ABDELKRIM; Korichi	Member of Parliament
Ms. KHALLEEFAH, Ahlaam	Member of Parliament, Chairperson of the Arab Parliament Committee on Social, Educational and Cultural Affairs, Women and Youth
Ms. AL-KHALILI, Mona	Member of Parliament
Dr. EL-SEIDY, Ashraf	Political Advisor to the President of the Arab Parliament
Mr. AL-SHUROOQI, Nabeel	Assistant Secretary General of the Arab Parliament
Mr. ALY, Mohamed	Protocol Officer
Mr. HASSABALLA, Ahmed	Protocol Officer
Ms. EL-SAYED, Mais	Media Coordinator

EAST AFRICAN LEGISLATIVE ASSEMBLY (EALA)
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE L'AFRIQUE DE L'EST

Mr. NTAKIRUTIMANA, Joseph	Speaker
Mr. HASSAN OMAR, Hassan	Member of Parliament
Ms. AMODING, Priscilla	Adviser
Mr. OBATRE, Alex Lumumba	Secretary-General
Ms. MBEBA, Anastasia Monica Nthenya	Adviser
Ms. TUHOYE, Emiliana Changwa	Adviser
Mr. MUTEGA, John Njoroge	Secretary

INTERPARLIAMENTARY ASSEMBLY OF MEMBER NATIONS OF THE COMMONWEALTH OF INDEPENDENT STATES (IPA CIS)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DES NATIONS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DES ETATS INDEPENDENTS

Mr. CHULLIEV; Shukhrat	Member of Parliament
Mr. KOBITSKII, Dmitri	Member of Parliament
Mr. ZHUK, Denis	Head of the Expert and Analytical Directorate

LATIN AMERICAN AND CARIBBEAN PARLIAMENT
PARLEMENT LATINO-AMERICAIN ET CARIBEEN (PARLATINO)

Ms. GIACOPPO, Silvia	Speaker
Mr. GAMIETEA, Santiago	Secretary-General

PAN-AFRICAN PARLIAMENT
PARLEMENT PANAFRICAIN

Mr. CHARUMBIRA, Fortune Zephania	Speaker
Mr. ANGO NDOUTOUME, Francois	Deputy-Speaker
Mr. WOLDEGIORGIS, Gayo Ashebir	Deputy-Speaker
Mr. ESSISSIMA, Ndi	Member of Parliament
Mr. BOULARAF, Morad	Policy Officer

PARLIAMENT OF THE ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES (ECOWAS)
PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)

Mr. TUNIS, Sidie Mohamed	Speaker
Mr. ABIANTE, Awaji-Inombek Dagomie	Member of Parliament
Mr. ALPUI, Senanu Koku	Member of Parliament
Ms. CHUBA IKPEAZU, Lynda	Member of Parliament
Mr. SNOWE, Edwin Melvin	Member of Parliament
Mr. TUNKARA, Billay G.	Member of Parliament
Mr. FWANGDER, Ezekiel Friday	Chief Protocol Officer
Ms. HARVEY, Nancy	Principal Parliamentary Affairs Officer
Mr. MILLER, Edwin	Adviser to the Speaker
Mr. SOME, Kountouon Bertin	Director of Parliamentary Affairs
Mr. AZUMAH, John	Secretary-General

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF LA FRANCOPHONIE
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Ms. SOUCY, Chantal	Member of Parliament
Mr. LECI, Fatmir	Adviser

III. OBSERVERS - OBSERVATEURS

INTERNATIONAL FUND FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT (IFAD)
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA)
Ms. PRATO, Bettina, Lead Policy and Technical Advisor

UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (UNHCR)
HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (HCR)
Ms. PAVEY, Safak, Senior Adviser
Mr. ABU HAWA, Ibrahim

UNITED NATIONS HIGH-COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS (OHCHR)
HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME (HCDH)
Mr. FATTORELLI, Erik, Human Rights Officer

PARTNERSHIP FOR MATERNAL NEWBORDN AND CHILD HEALTH
Mr. PRAMANIK, Mohit, Technical officer
Ms. FOGSTAD, Helga, Executive Director

JOINT UNITED NATIONS PROGRAMME ON HIV/AIDS (UNAIDS)
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA (ONUSIDA)
Mr. N'DAW, Bechir, Senior Adviser

WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)
Mr. SILBERSCHMIDT, Gaundenz, Director, Health and Multilateral Partnerships
Mr. CLARK, Dave, Unit Head a.i., System's Governance and Stewardship
Ms. GOVENDER. Veloshnee, focal point for SRHR/UHC linkages, Department of Sexual and Reproductive Health (SRH) including the UNDP/UNFPA/UNICEF/WHO/World Bank Special Programme for Research and Training (HRP)

UNITED NATIONS RELIEF AND WORKS AGENCY FOR PALESTINE REFUGEES IN THE NEAR EAST (UNRWA)
Mr. LASSOUAOUI, Marc, Senior Manager, Outreach Europe UNRWA representative office to the EU
Mr. ADWAN, Rami, Senior External Relations and Projects Officer, UNRWA
Ms. DÍAZ, Estefanía, Communications Officer

AFRICAN PARLIAMENTARY UNION (APU)
UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE
Mr. IDI GADO, Boubacar, Secrétaire général
Mr. CHEROUAT, Samir, Directeur

AMAZONIAN PARLIAMENT
PARLEMENT AMAZONIEN
Mr. TRAD FILHO, Nelson, Delegate

ARAB INTER-PARLIAMENTARY UNION (AIPU)
UNION INTERPARLEMENTAIRE ARABE (UIPA)
Mr. AL-SHAWABKAH, Fayez, Secretary-Genera
Mr. NIHAWI, Samir, Director of Parliamentary Relations

ASEAN INTER-PARLIAMENTARY ASSEMBLY (AIPA)
ASSEMBLEE INTERPARLEMENTAIRE DE L'ASEAN (AIPA)
Ms. DATO HJ ABD RAHMAN, Siti Rozaimeriyanty, Secretary General
Ms. LIMA, Putri, Director of Committees of AIPA Secretariat

ASIAN PARLIAMENTARY ASSEMBLY (APA)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE ASIATIQUE
Mr. GHASHGHAVI, Mehdi, Executive Deputy
Mr. HASHEMI, Seyed Javad, Director
Mr. MAJIDI, Mohammad Reza, Secretary-General

ASSOCIATION OF SENATES SHOORA AND EQUIVALENT COUNCILS IN AFRICA AND THE ARAB WORLD (ASSECAA)
ASSOCIATION DES SENATS, SHOURA ET CONSEILS EQUIVALENTS D'AFRIQUE ET DU MONDE ARABE (ASSECAA)
Ms. ALARASHI, Amatalkarim, Delegate
Mr. ALTAYEB, Mohamed, Delegate
Mr. ABDULWASIE, Yusuf Ali, Secretary General

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COLLECTIVE SECURITY TREATY ORGANISATION (CSTO PA)
Mr. POSPELOV, Sergei, Executive Secretary
Mr. BOKHANOVICH, Gleb, Secretary

FORUM OF PARLIAMENTS OF THE INTERNATIONAL CONFERENCE ON THE GREAT LAKES REGION (FP- ICGLR)
FORUM DES PARLEMENTS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA RÉGION DES GRANDS LACS (FP-CIRGL)
Ms. KATYA, Violette, Administrative Assistant and Protocol to the Secretary-General of the Forum of Parliaments of the ICGLR
Mr. KAKOBA, Onyango, Delegate

GLOBAL ORGANIZATION OF PARLIAMENTARIANS AGAINST CORRUPTION (GOPAC)
ORGANISATION MONDIALE DES PARLEMENTAIRES CONTRE LA CORRUPTION (GOPAC)
Mr. ZON, Fadil, Vice-Chair
Mr. ANGGORO, Heriyono Adi, Program and GTF Support Officer

INTERNATIONAL PARLIAMENT ON TOLERANCE AND PEACE (IPTP)
PARLEMENT INTERNATIONAL POUR LA TOLÉRANCE ET LA PAIX (PITP)
Mr. ALJARWAN, H.E. Ahmed, President

MAGHREB CONSULTATIVE COUNCIL
CONSEIL CONSULTATIF MAGHRÉBIN
Mr. MOKADEM, Saïd, Secretary General, Member of the ASGP

PARLIAMENTARIANS FOR NUCLEAR NON-PROLIFERATION AND DISARAMEMNT (PNND)
PARLEMENTAIRES POUR LA NON-PROLIFÉRATION ET LE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRES (PNND)
Ms. KIENER NELLEN, Margareta, Council Member

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN (PAM)
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA MÉDITERRANÉE (APM)
Mr. COIMBRA, Bruno, President of the PAM Energy, Environment and Water Committee

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF TURKIC SPEAKING COUNTRIES (TURKPA)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DES PAYS DE LANGUE TURCIQUE
Ms. KAZIMOVA, Suzanna, Executive Secretary of the Women Parliamentarians Group
Ms. SADIKOVA, Aliiya, Executive Secretary of the Youth Parliamentarians Group

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE UNION OF BELARUS AND RUSSIA
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'UNION DU BELARUS ET DE LA RUSSIE
Mr. BELSKI, Valery, Member of Parliament
Ms. GERMANOVA, Olga, Member of the Parliamentary Assembly Commission on Culture, Science and Education
Ms. SUKHAREVA, Elena, Secretary of the delegation

PARLIAMENTARY UNION OF THE OIC MEMBER STATES (PUIC)
UNION PARLEMENTAIRE DES ETATS MEMBERS DE L'OCI (UPCI)
Mr. GHAVI, Mehdi, Director
Mr. HASHEMI, Seyed Javad, Secretary-General
Mr. NIASS, Mouhamed Khouraichi, Secretary-General

SOUTHERN AFRICAN DEVELOPMENT COMMUNITY PARLIAMENTARY FORUM (SADC PF)
FORUM PARLEMENTAIRE DE LA COMMUNAUTE (SADC)
Ms. MUNGANDI, Yapoka, Director of Finance and Corporate Services
Mr. MUNGENDJE, Unaro, Finance & Protocol Officer

UNITE PARLIAMENTARIANS NETWORK FOR GLOBAL HEALTH
RÉSEAU DE PARLEMENTAIRES POUR LA SANTÉ MONDIALE UNITE
Mr. LEITE Ricardo, President
Ms. INFANTE, Mafalda, Head of Parliamentary Engagement

THE GLOBAL FUND TO FIGHT TUBERCULOSIS, MALARIA AND AIDS
Mr. BOULE, Scott, Senior Specialist, Parliamentary Affairs

IV. ADVISERS AND OTHER PERSONS TAKING PART IN THE WORK OF THE 146th ASSEMBLY-CONSEILLERS ET AUTRES PERSONNES PARTICIPANT AUX TRAVAUX DE LA 146e ASSEMBLEE

BULGARIA

Ms. KARASLAVOVA-VODENICHARSKA, Stefana	Secretary-General, National Assembly of Bulgaria
Ms. ALEXANDROVA, Stefka	Adviser, National Assembly of Bulgaria
Ms. GALABINOVA, Adriana	Adviser, National Assembly of Bulgaria

V. SPECIAL GUESTS TAKING PART IN ACTIVITIES FORESEEN ON THE OCCASION OF THE 146th ASSEMBLY OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION

INVITES SPECIAUX PRENANT PART A DES ACTIVITES PREVUES A L'OCCASION DE LA 146e ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

Assembly
Mr. VITORINO, Antonio, Director General, International Organization of Migration (IOM)
Ms. TRIGGS, Gillian, UN-Assistant Secretary-General and UNHCR Assistant High Commissioner for Protection
Ms. SULEM YONG, Ma-Ih Franca, President of Afrogiveness Movement (#Afrogiveness) and Positive Youths Africa (PYA)
Ms. BENNETT MATHIESON, Betsy, Deputy Chairwoman, King Hamad Global Centre for Peaceful Coexistence
Ms. GHANEA, Nazila, United Nations Special Rapporteur on freedom of religion or belief with the OHCHR

Standing Committee on Democracy and Human Rights
Ms. VAN DOORE, Kate, Deputy Head of School (Learning & Teaching), Griffith Law School, Australia

Forum of Women Parliamentarians
Ms. HAIDAR, Nahla, Member of the CEDAW Committee
Ms. KIENER NELLEN, Margret, PNND Council Member

High-Level Advisory Group on Counter-Terrorism and Violent Extremism
Mr. STROOBANTS, Serge, Director Europe and the MENA region, Institute for Economics and Peace
Mr. TANKOANO, Bahouba Norbert, Executive Secretary of the Interparliamentary Committee of the G5 Sahel
Mr. KARIMIPOUR, Masood, Chief of Terrorism Prevention Branch in UN Office on Drugs & Crime

Panel discussion on climate oversight action
Ms. FRIEDRIKSON, Camilla, Manager Global Foundations Unit, INTOSAI Development Initiative
Mr. RIFFATH, Ibrahim, Auditor General, Maldives

Other events
Mr. MUNIRA, Sirazoom, Climate Vulnerable Forum

GLOSSARY / *GLOSSAIRE*

English	*Français*
Titles/Functions:	***Titres/Fonctions :***
Speaker of Parliament	*Président du Parlement*
President of the Group	*Président(e) du Groupe*
Adviser	*Conseiller*
Chair/Chairman/Chairperson	*Président(e)*
Clerk	*Secrétaire général/Greffier*
Deputy Speaker	*Vice-Président(e)*
Head	*Chef*
Leader of the delegation	*Chef de la délégation*
Officer	*Fonctionnaire*
Researcher	*Chercheur*
Secretary of the Group/delegation	*Secrétaire du Groupe/ de la délégation*
Spokesman	*Porte-parole*
Parliaments:	***Parlements :***
House of Commons	*Chambre des Communes*
House of Representatives	*Chambre des représentants*
National Assembly	*Assemblée nationale*
People's Representatives	*Représentants du peuple*
Parliamentary Committees:	***Commissions parlementaires :***
Abroad	*A l'étranger*
Agreements	*Approbations*
Broadcasting	*Radiodiffusion*
Building	*Bâtiment*
Citizenship	*Citoyenneté*
Complaint Reception	*Instruction des plaintes*
Computer Science	*Informatique*
Cross-cutting Issues	*Matières transversales*
Directive Board	*Comité directeur*
Elderly	*Aînés*
Fishery	*Pêche*
Food	*Alimentation*
Foreign Affairs	*Affaires étrangères*
Freedoms	*Libertés*
Funding	*Financement*
Gender Equality	*Egalité entre les sexes*
Growth	*Croissance*
Health/Healthcare	*Santé*
Heritage	*Patrimoine*
Home Affairs	*Affaires internes*
Housing	*Logement*
Human Rights	*Droits de l'homme*
Intelligence	*Renseignement*
Investigation/Inquiry	*Enquête*
Joint Committee	*Comité mixte*
Labour/Work	*Travail*
Law	*Lois*
Legal	*Juridique*
Local Self-government	*Autonomie locale*
Missing, Adversely Affected Persons	*Personnes disparues ou lésées*
Oversight	*Surveillance*
People with Disabilities	*Personnes handicapées*
Physical Planning, Land Use Planning, Country Planning	*Aménagement du territoire*
Public Expenditure	*Dépenses publiques*
Public Works	*Travaux publics*
Rehabilitation	*Réinsertion*
Social Welfare	*Protection sociale*
Standing Committee	*Comité permanent*
Standing Orders/Rules	*Règlement*
State Device	*Dispositif étatique*
Sustainable Development	*Développement durable*

Trade	*Commerce*
Training	*Formation*
Truth	*Vérité*
Underprivileged	*Défavorisés*
Ways and Means	*Voies et moyens*
Wildlife	*Faune*
Women, Children and Youth	*Les femmes, les enfants et les jeunes*

IPU Committees:	***Commissions et Comités de l'UIP :***
Advisory Group on Health	*Groupe consultatif sur la santé*
Bureau of Women Parliamentarians	*Bureau des femmes parlementaires*
Committee on the Human Rights of Parliamentarians	*Comité des droits de l'homme des parlementaires*
Committee on Middle East Questions	*Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient*
Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law (IHL)	*Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH)*
Executive Committee	*Comité exécutif*
Forum of Young Parliamentarians	*Forum des jeunes parlementaires*
Gender Partnership Group	*Groupe du partenariat entre hommes et femmes*
Group of Facilitators for Cyprus	*Groupe de facilitateurs concernant Chypre*
Standing Committee on Peace and International Security	*Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale*
Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade	*Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce*
Standing Committee on Democracy and Human Rights	*Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme*
Standing Committee on UN Affairs	*Commission permanente des affaires des Nations Unies*